Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 11 mai 2022

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil municipal. Il sera traité à huis clos

10.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil d'agglomération. Il sera traité à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE *Service de l'approvisionnement , Direction acquisition* - 1227362001

Exercer l'option de la première prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 52 263 $, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de lunettes de sécurité de type prescription et de services connexes dans le cadre du contrat accordé à Centrale de facturation Groupe Regard Sécurité (CE17 0669), majorant ainsi le montant total estimé du contrat de 194 380,00 $ à 246 643,00 $, aucune taxe applicable

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité* - 1228848001

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Orange Trafic Inc., Électroméga Ltée, Tacel Ltée, Métal pole lite Inc. et Transelec/Common Inc., pour la fourniture d'équipements de feux de circulation, pour une durée de 24 mois - Montant estimé des ententes : 8 486 957,44 $, taxes incluses (contrat : 7 072 464,53 $ + contingences : 1 414 492,91 $) - Appel d'offres public 21-19057 - (7 soumissionnaires)

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats pour le lot 1 - conformité constatée

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM *Service de l'approvisionnement , Direction acquisition* - 1227360001

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Construction DJL inc. et Construction et Pavage Portneuf inc. pour la fourniture et livraison sur demande d'enrobés bitumineux à chaud pour les années 2022 à 2025 - Montant estimé des ententes 7 320 101,93 $, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19177 (Lot 1 et lot 2) - (3 soumissionnaires)

Mention spéciale : Les adjudicataires ont obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés publics

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG *Service du matériel roulant et des ateliers* - 1229446004

Conclure des ententes-cadres avec les firmes CENTRE AGRICOLE JLD INC (lot 1) et BRANDT TRACTEUR (lot 2) pour la fourniture de pièces et service d'entretien, de réparation mécanique pour les équipements de marque John Deere des ateliers mécaniques de la Ville de Montréal, pour une durée de trente-six mois - (Montant estimé des ententes : 6 777 429,02 $, taxes incluses) - Appel d'offres public 21-19076 - (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats pour le lot 2 - conformité constatée

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM *Service de la concertation des arrondissements , Direction projets_programmes et systèmes* - 1227286003

Accorder un contrat à la firme Services d'entretien Alphanet Inc. pour la fourniture de services de gestion des brigades de propreté au centre-ville pour 6 mois - Dépense totale 360 495,60 $, taxes incluses - Appel d'offres public numéro 22-19307 - (1 soumissionnaire)

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE *Service de la gestion et planification des immeubles , Direction - Transactions immobilières* - 1225892001

Accorder un contrat à Réseau-bureautique (2865-8169 QUÉBEC INC.) pour exécuter des travaux de réaménagement des espaces administratifs au 5800 rue Saint-Denis afin de permettre l'optimisation des espaces de bureaux. La dépense totale est de 276 276,32 $, taxes incluses - Appel d'offres public N°22-19234 - (deux soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.007 Contrat de construction

CG *Service de l'eau , Direction de l'eau potable* - 1227651001

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour les travaux de conduites d'eau principales et secondaires, d'égout, de voirie, de massifs de la CSEM et Bell-Canada dans la rue De Champlain, entre la rue Sherbrooke Est et la rue La Fontaine- Dépense totale de 24 041 102,75 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10376 (6 soumissions)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés publics

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée avec commentaires

20.008 Contrat de construction

CG *Service de l'eau , Direction de l'eau potable* - 1225072001

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la reconstruction d'une conduite d'eau principale de 600 mm dans la rue Guy, entre les rues William et Saint-Jacques, arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest - Dépense totale de 10 065 825,00 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10389 - (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés publics

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.009 Contrat de construction

CM *Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics* - 1228264002

Accorder un contrat à Lanco Aménagement inc. pour les travaux de fourniture et d'installation d'un revêtement en gazon synthétique au terrain de balle du stade Gary-Carter, situé au parc Ahuntsic, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 2 171 030,16 $, taxes incluses (contrat : 2 048 141,66 $ + contingences : 81 925,67 $ + incidences : 40 962,83 $) - Appel d'offres public 21-6666 - 2 soumissionnaires

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée avec commentaires

20.010 Contrat de construction

CM *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures* - 1227231023

Accorder un contrat à Foraction inc., pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 6 766 083,50 $ (contrat: 6 011 100,00 $ + contingences : 601 110,00 $ + incidences : 153 873,50 $), taxes incluses. Appel d'offres public 460543 - 4 soumissionnaires

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés publics

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.011 Contrat de construction

CM *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité* - 1228848010

Accorder un contrat à Bruneau Électrique Inc. pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à 11 intersections de la Ville de Montréal. Dépense totale : 3 596 862,25 $, taxes incluses (contrat : 2 997 385,21 $; contingences : 599 477,04 $) - Appel d'offres public 475915 - (3 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés publics

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.012 Contrat de construction

CM *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité* - 1228848011

Accorder un contrat à Bruneau Électrique Inc., pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à 9 intersections de la Ville de Montréal - Dépense totale : 3 479 907,00 $, taxes incluses (contrat : 2 899 922,50 $ + contingences : 579 984,50 $) - Appel d'offres public 475916 - (3 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés publics

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée avec commentaires

20.013 Contrat de construction

CM *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures* - 1227231024

Accorder un contrat à Loiselle inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Gilford, Mentana, Boyer, de la Roche, de Brébeuf, de Lanaudière, Garnier et Fabre - Dépense totale de 17 594 492,91 $ (contrat : 14 691 077,45 $, contingences: 1 477 725,46 $, incidences : 1 425 690,00 $), taxes incluses. - Appel d'offres public 313901 - 4 soumissionnaires. Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 585 778,12 $, taxes incluses, pour les travaux de Bell

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés publics

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.014 Contrat de construction

CM *Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets* - 1229479002

Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à Roxboro Excavation Inc. pour la réalisation des travaux de construction de la phase 4 du lot Jean-Talon du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB Pie-IX), dans le boulevard Pie-IX à l'intersection de la rue Jean-Talon - Dépense totale de 22 477 613,38 $ (contrat de 18 836 000,00 $, contingences de 2 825 400,00 $ et incidences de 816 213,38 $), taxes incluses - Appel d'offres public 202107 (5 soum.) / Autoriser une dépense totale pour la Ville de Montréal de 1 363 613,61 $ taxes incluses (contrat de 1 176 166,49 $, contingences de 176 424,97 $ et incidences de 11 022,15 $)

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés publics

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.015 Contrat de construction

CM *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures* - 1227231028

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. , pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 12 732 865,20 $ (contrat : 11 345 100,64 $ + contingences: 1 134 510,06 $ + incidences : 253 254,50 $), taxes incluses. Appel d'offres public 469516 - 2 soumissionnaires

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés publics

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.016 Contrat de construction

CG *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures* - 1227231031

Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc., pour des travaux de voirie et d'éclairage à divers endroits de la Ville de Montréal dans les arrondissements de LaSalle, Verdun, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 2 773 191,51 $, taxes incluses - Appel d'offres public 437410 - (4 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés publics

20.017 Contrat de construction

CG *Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1228009002

Autoriser une dépense additionnelle de 1 403 637,80 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0901 « Systèmes intérieurs », contrat accordé à ITR Acoustique MTL inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0042), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 10 761 223,10 $ à 12 164 860,89 $, taxes et contingences incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.018 Contrat de construction

CG *Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1228009004

Autoriser une dépense additionnelle de 136 337,36 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2301 « Ventilation », contrat accordé à HVAC inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0197), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 8 093 019,94 $ à 8 229 357,30 $, taxes et contingences incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.019 Contrat de construction

CG *Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1228009005

Autoriser une dépense additionnelle de 1 316 647,71 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité », contrat accordé à Les installations électriques Pichette inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0387), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 15 716 395,08 $ à 17 033 042,79 $, taxes et contingences incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.020 Contrat de construction

CG *Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1219057020

Autoriser une dépense additionnelle de 165 553,94 $, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0903 « Revêtements de sols souples », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à 9028-4043 Québec inc. (CG21 0446), majorant ainsi le montant total du contrat de 794 658,91 $ à 960 212,85 $, taxes et contingences incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.021 Contrat de construction

CG *Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1228009006

Autoriser une dépense additionnelle de 92 059,84 $, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0703 « Ignifugation », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Mongrain Inc (CG21 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 683 947,76 $ à 776 007,60 $, taxes et contingences incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.022 Contrat de construction

CG *Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1228009003

Autoriser une dépense additionnelle de 657 657,00 $, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie et chauffage », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Plomberie Richard Jubinville inc. (CG20 0391), majorant ainsi le montant total du contrat de 9 890 690,54 $ à 10 548 347,54 $, taxes et contingences incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.023 Contrat de construction

CG *Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1228009001

Autoriser une dépense additionnelle de 224 899,64 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et Armature », contrat accordé à St-Denis Thompson inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0019), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 2 335 426,63 $ à 2 560 326,28 $, taxes et contingences incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.024 Contrat de services professionnels

CE *Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1229057003

Accorder un contrat à la firme GLT+ Inc. pour les services professionnels spécialisés en économie de la construction d'une durée de 2 ans pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 413 164,96 $, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19167 (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.025 Contrat de services professionnels

CE *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité* - 1227000006

Accorder un contrat à la firme 841 8748 Canada Inc. (GIE), pour des services professionnels en auscultation du réseau routier de la Ville de Montréal en 2022 - Dépense totale de 157 322,59 $, taxes incluses (contrat : 157 322,59 $) - Appel d'offres public 22-19181 - (2 soumissionnaires)

20.026 Entente

CM *Service de l'habitation* - 1223867002

Approuver une entente entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal (STM) relative au projet d'aménagement du parvis du métro Rosemont / Autoriser une dépense totale de 2 491 925,39 $, taxes incluses

20.027 Subvention - Soutien financier avec convention

CM *Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques* - 1227796001

Autoriser le virement d'une somme de 2 M$ de compétence d'agglomération de l'enveloppe reçue du ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec dans le cadre de l'Entente de 150 M$ et son prolongement vers un centre de responsabilité de compétence de la ville centre / Accorder une contribution financière non-récurrente de 1,85 M$ à l'Agence de mobilité durable pour soutenir l'innovation et faire avancer la mobilité durable, de 2022 à 2024 / Approuver un projet de convention à cet effet

20.028 Subvention - Soutien financier avec convention

CE *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures* - 1227231022

Accorder une contribution financière de vingt mille dollars (20 000 $) à Investissement Québec représenté par le Bureau de normalisation du Québec pour son mandat de révision de la norme NQ 2560-600 (Granulats - Matériaux recyclés fabriqués à partir de résidus de béton, d'enrobés bitumineux et de briques) / Approuver le projet de convention à cette fin

20.029 Subvention - Soutien financier avec convention

CG *Direction générale , Laboratoire d'innovation urbaine* - 1229472001

Approuver l'Addenda no. 1 à la convention de contribution financière conclue entre la Ville de Montréal et Jalon Mtl (CG21 0361) afin de modifier la date de terminaison de la convention au 31 janvier 2025 au lieu du 28 février 2023 et de réduire le montant maximal de la contribution financière à 1 235 000 $ au lieu de 1 954 667 $

Compétence d'agglomération : Planification des déplacements dans l'agglomération

20.030 Subvention - Soutien financier avec convention

CG *Direction générale , Laboratoire d'innovation urbaine* - 1229472002

Approuver l'Addenda no. 1 à la convention de contribution financière conclue entre la Ville de Montréal et la Fabrique des Mobilités Québec (CG20 0382) afin de prolonger la durée de la convention initiale au 28 février 2023 au lieu du 31 octobre 2022, d'accorder une contribution financière additionnelle de 390 000 $ portant le montant maximal à 1 482 000 $, et d'ajouter des livrables au projet

Compétence d'agglomération : Planification des déplacements dans l'agglomération

20.031 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.032 Subvention - Soutien financier avec convention

CE *Service de la diversité et de l'inclusion sociale* - 1228071001

Accorder un soutien financier de 10 000 $ à Le Centre international de documentation et d'information haïtienne, caraïbéenne et afro-canadienne pour la réalisation de la 23e édition de la « Semaine d'actions contre le racisme et pour l'égalité des chances »

20.033 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.034 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une acquisition d'immeuble par la Ville. En vertu du paragraphe 7 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.035 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.036 Contrat de services professionnels

CG *Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1227737001

(AJOUT) Autoriser une dépense additionnelle de 5 285 624,89 $, taxes incluses pour les services professionnels en gérance de construction dans le cadre du contrat accordé à Pomerleau Inc. (CG18 0555) majorant ainsi le montant du contrat de 13 701 506,39 $ à 18 987 131,28 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE *Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements* - 1227317013

Approuver des initiatives culturelles et autoriser l'occupation du domaine public du 11 mai 2022 au 13 novembre 2022

30.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.003 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE *Service du greffe* - 1221680001

Autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Émilie Thuillier, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal, responsable des infrastructures, des immeubles et du maintien des actifs ainsi que de la Commission des services électriques de Montréal, et mairesse de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, le 31 mai 2022, à Drummondville, afin d'assister aux États généraux de l'espace public du Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU). Montant estimé : 316,18 $

30.004 Administration - Nomination de membres

CE *Service de l'urbanisme et de la mobilité* - 1227999006

Nommer un administrateur et une représentante de la Ville à titre d'observatrice au conseil d'administration de l'Agence de mobilité durable, et ce, à compter du 16 mai 2022 jusqu'au 31 décembre 2024

30.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une réponse du comité exécutif à un rapport de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.006 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE *Service de police de Montréal* - 1224974002

Autoriser la réception d'une somme de 734 700 $ provenant du ministère de la Sécurité publique (MSP) pour la participation du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à la mise en oeuvre d'opérations policières spéciales pour assurer le respect de mesures sanitaires instaurées par le gouvernement du Québec

30.007 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE *Service de sécurité incendie de Montréal* - 1222675031

(AJOUT) Renouveler, pour une trentième fois, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19

Compétence d'agglomération : Élément de la sécurité publique qu'est l'élaboration et l'adoption du schéma de sécurité civile et du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie

40 – Réglementation

40.001 Règlement - Adoption

CM *Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission* - 1220025004

Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M. chapitre S-6.01) afin d'ajouter le secteur du projet d'enfouissement de la rue Jarry Est et pour modifier le montant de subventions pour les projets Laurentien-Lachapelle et de la rue de la Montagne (secteur Griffintown)

40.002 Ordonnance - Autre sujet

CE *Service de l'habitation* - 1228370001

Édicter une ordonnance pour établir à 350 % le pourcentage maximal de la bonification additionnelle pour les projets de type volet I, II et III prévu au Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (02-102), pour compléter le financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

40.003 Règlement - Adoption

CG *Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission* - 1220025005

Adopter le Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'ajouter les secteurs de la rue Jarry Est et de la rue Waverly et pour modifier le montant d'une subvention pour le projet Laurentien-Lachapelle

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

40.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

40.005 Règlement - Emprunt

CM *Service de l'habitation* - 1223867001

Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 $ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis pour la réalisation de logements, notamment de logements abordables

40.006 Règlement de la Société de transport de Montréal

CG *Société de transport de Montréal* - 1227945002

Approuver le règlement R-177-3 modifiant le règlement R-177, tel que modifié par le règlement R-177-1 autorisant un emprunt additionnel de 350 779 729 $ pour financer le projet du prolongement de la ligne bleue afin de modifier l'objet et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 1 180 082 140 $ et la modification du Programme des immobilisations (PI) 2022-2031

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

40.007 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

60 – Information

60.001 Dépôt

CM *Service du greffe , Division du soutien aux commissions permanentes_aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil* - 1221615002

Déposer le rapport du greffier relatif à la formation des élu.es sur l'éthique et la déontologie en matière municipale

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 17
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 17
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 21

CE : 10.002

2022/05/11 09:00

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 10.003

2022/05/11 09:00

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.001

2022/05/11
09:00

Dossier # : 1227362001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de la première prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 52 263 $, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de lunettes de sécurité de type prescription et de services connexes dans le cadre du contrat accordé à Centrale de facturation Groupe Regard Sécurité (CE17 0669), majorant ainsi le montant total estimé du contrat de 194 380,00 $ à 246 643,00 $, aucune taxe applicable

Il est recommandé :
1. d'exercer l'option de la première prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 45 446,00 $, aucune taxe applicable, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de lunettes de sécurité de type prescription et de services connexes, dans le cadre du contrat accordé à Centrale de facturation Groupe Regard Sécurité (CE17 0669), majorant ainsi le montant total du contrat de 194 380,00 $ à 239 826,00 $, aucune taxe applicable;

2. d'autoriser une dépense de 6 817,00 $, aucune taxe applicable, à titre de budget de variation de quantités;

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2022-04-14 15:23

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

_____

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1227362001**

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de la première prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 52 263 $, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de lunettes de sécurité de type prescription et de services connexes dans le cadre du contrat accordé à Centrale de facturation Groupe Regard Sécurité (CE17 0669), majorant ainsi le montant total estimé du contrat de 194 380,00 $ à 246 643,00 $, aucune taxe applicable

CONTENU

CONTEXTE

En 2017, le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un appel d'offres public ayant pour objet la fourniture et la livraison sur demande de lunettes de sécurité de type prescription et de services connexes, prévoyant deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune. Le contrat, au montant de 194 380,00 $, aucune taxe applicable, octroyé à Centrale de facturation Groupe Regard Sécurité est en vigueur depuis le 14 mai 2017, et ce, pour une période de soixante (60) mois.
En date du mois de mars 2022, la consommation sur l'entente-cadre est de 192 286,00 $, aucune taxe applicable, soit 99 % du contrat octroyé.

Le montant estimé pour la période de prolongation est de 52 263,00 $, aucune taxe applicable, majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre de 194 380,00 $ à 246 643,00 $,aucune taxe applicable. Il s'agit de montants d'achats prévisionnels puisque la Ville n'est pas tenue d'acquérir de quantité spécifique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0669 - 3 mai 2017 - Conclure une entente-cadre avec la firme Centrale de facturation Groupe Regard Sécurité, pour une période de soixante (60) mois, avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de lunettes de sécurité de type prescription et de services connexes - Appel d'offres public 17-15894 (2 soum.) (Montant estimé : 194 380,00 $, aucune taxe applicable)
CE16 0480 - 30 mars 2016 - Autoriser la prolongation de l'entente-cadre conclue avec la firme Sécuro Vision inc., pour une période de douze (12) mois, pour la fourniture, sur demande, de lunettes de sécurité avec prescription et services connexes - Appel d'offres public 13-12700 (3 soum.) (Montant estimé : 40 412,12 $, taxes incluses)

CE13 0562 - 8 mai 2013 - Conclure une entente-cadre avec la firme Sécuro Vision inc., pour

une période de trente-six (36) mois avec deux (2) possibilités de prolongation de douze (12) mois chacune, pour la fourniture, sur demande, de lunettes de sécurité de type prescription et de services connexes - Appel d'offres public 13-12700 (3 soum.) (Montant estimé : 115 837,25 $, taxes incluses)

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel vise à exercer la première prolongation de douze (12) mois prévue au contrat visant la fourniture sur demande de lunettes de sécurité de type prescription et de services connexe, destiné à l'ensemble des corps de métiers de la Ville de Montréal. Selon les conventions collectives en vigueur et les normes CNESST, la Ville a l'obligation de fournir aux employés tous les moyens et équipements de protection individuels dans le cadre de leur travail. Cette entente-cadre sera mise à la disposition de toutes les unités d'affaires de la Ville de Montréal.
Le Service de l'approvisionnement souhaite prolonger la présente entente-cadre afin de bénéficier des termes et conditions obtenus lors de l'appel d'offres public 17-15894, ce qui réduira les délais ainsi que les coûts rattachés aux appels d'offres répétitifs.

Le prix entendu demeure ferme pour toute la durée de la prolongation. Les prévisions ont été établies au moyen de l'historique de consommation, de l'estimation des futurs besoins et de l'évolution moyenne de l'Indice des prix à la consommation (IPC) pour la région de Montréal.

JUSTIFICATION

Conformément aux documents de l'appel d'offres 17-15894, le contrat offre deux (2) prolongations de douze (12) mois chacune. Le présent sommaire décisionnel vise à exercer la première option de prolongation selon les mêmes termes et conditions du contrat.
Les raisons nous incitant à recommander la prolongation de cette entente sont principalement la satisfaction du service rendu par ce fournisseur, de même que les prix compétitifs obtenus. Les prix soumis en 2017 étaient inférieurs à l'estimation de 11,11 %. L'analyse de la situation actuelle du marché nous incite à recommander la prolongation de l'entente-cadre actuelle.

La firme Centrale de facturation Groupe Regard Sécurité a confirmé son consentement à prolonger le contrat actuellement en vigueur, soit du 14 mai 2022 au 13 mai 2023 (copie de la lettre en pièce jointe du présent sommaire décisionnel).

En date du 28 mars 2022, l'adjudicataire est conforme au Règlement sur la gestion contractuelle et n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA). Nous n'avons pas à obtenir l'autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP) pour prolonger ce contrat.

Conséquemment, il est recommandé de prolonger l'entente-cadre existante qui nous garantit les mêmes conditions pour douze (12) mois supplémentaires, et ce, à compter du 14 mai 2022.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Service de l'approvisionnement a effectué une estimation de la prolongation de l'entente-cadre s'élevant à 52 263,00 $, aucune taxe applicable, pour une période de douze (12) mois, à compter du 14 mai 2022.
Cette estimation est basée sur l'historique de consommation des soixante (60) derniers mois et est calculée en fonction des derniers prix moyens payés indexés tel que prévu dans les documents d'appel d'offres.

Montant estimé de la prolongation :

45 446,00 $, aucune taxe applicable

Le montant estimé de la prolongation a été majoré de 15 % (soit d'un montant de 6 817,00 $, aucune taxe applicable), afin de pallier aux possibles augmentations et variations des quantités demandées.

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédit. Les quantités prévisionnelles exprimées n'engagent aucunement la Ville à acheter le minimum ou encore la totalité de ces quantités.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030.
Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques.

Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une entente-cadre simplifie le processus d'approvisionnement pour ces produits en évitant la négociation à la pièce, qui pourrait faire perdre à la Ville la possibilité d'économie de volume. La prolongation de l'entente-cadre permettra, outre la constitution de volumes économiques profitables, d'assurer la constance, la facilité l'approvisionnement et le niveau de qualité des produits obtenus.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La situation du COVID-19 n'a aucun impact sur le projet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs internes par le biais d'un bulletin « Info-achats » afin de les informer de la prolongation de l'entente-cadre et des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE 11 mai 2022
Début de la première prolongation 14 mai 2022
Début de la deuxième prolongation 14 mai 2023
Fin de la deuxième prolongation 13 mai 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simona RADULESCU TOMESCU
Conseillère en approvisionnement

Tél : 514 872-5282
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-04-01

Lina PICHÉ
Chef de division

Tél : 514-868-5740
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle LAZURE
directeur(-trice) acquisitions
Tél : 514-872-1027
Approuvé le : 2022-04-04

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Martin ROBIDOUX
Directeur
Tél : -
Approuvé le : 2022-04-08

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1227362001*
Unité administrative responsable : *Service de l'approvisionnement*
Projet : *Exercer l'option de la première prolongation pour la fourniture et la livraison, sur demande, de lunettes de sécurité de type prescription et de services connexes dans le cadre du contrat accordé à Centrale de facturation Groupe Regard Sécurité (CE17 0669)*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			***X***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *s.o*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *s.o*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 25 novembre 2021

Monsieur Claude Fortier
Spécialiste sénior en lunettes de sécurité
Centrale de facturation Groupe Regard Sécurité
438 rue Isabey
Montréal (Qc) H4T 1V3
Télécopieur : 514-737-6393
Courriel : cfortier@bollesafety.ca
esimard@regardsecurite.com

Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 17-15894
Lunettes de sécurité et services connexes

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 14 mai 2022 au 13 mai 2023 et ce, selon les termes et conditions du Contrat.

En acceptant la prolongation de ce contrat, j'autorise la Ville de Montréal à conserver la garantie d'exécution fournie pour la durée initiale du contrat sous forme de traite bancaire (#50998356) au montant de 5 000 $.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à alexandre.muniz@montreal.ca et simona.radulescu@montreal.ca **au plus tard le 9 décembre 2021** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement : CLAUDE FORTIER _____ 30 nov. 2021

Nom en majuscules et signature — Date

Je refuse le renouvellement : _____ _____

Nom en majuscules et signature — Date

Alexandre Muniz
Agent d'approvisionnement II
alexandre.muniz@montreal.ca

LN91Fbssp

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.002

2022/05/11
09:00

Dossier # : 1228848001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division de l'exploitation_innovation et gestion des déplacements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec les firmes Orange Trafic Inc. (4 950 673,15 $, taxes et contingences incluses - Lots 1, 8, 11, 13), Électroméga Ltée (1 464 023,62 $, taxes et contingences incluses - Lots 2,9), Tacel Ltée (207 497,86 $, taxes et contingences incluses - Lot3), Métal pole lite Inc. (503 292,67 $, taxes et contingences incluses - Lots 7,14) et Transelec/Common Inc. (1 361 470,14 $ taxes et contingences incluses - Lot 4), pour la fourniture d'équipements de feux de circulation, pour une durée de 24 mois - Montant estimé des ententes : 8 486 957,44 $, taxes incluses (contrat : 7 072 464,53 $ + contingences : 1 414 492,91 $) - Appel d'offres public 21-19057 - 7 soumissionnaires.

Il est recommandé au comité exécutif :
1. de conclure des ententes-cadre avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chaque lots d'articles, d'une durée de 24 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, la fourniture d'équipements de feux de circulation, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public;

Firmes	Lots d'articles	Montant (taxes incluses)
Tacel Ltée	3	172 922,40 $
Métal Pole-Lite INC.	7, 14	419 410,56 $

2. d'autoriser une dépense de 34 582,98 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour l'entente avec la firme Tacel Ltée;

3. d'autoriser une dépense de 83 882,11 à titre de budget de contingences pour l'entente avec la firme Métal Pole-Lite INC.;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

De recommander au conseil municipal :

5. de conclure des ententes-cadre avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chaque lots d'articles, d'une durée de 24 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, la fourniture d'équipements de feux de circulation, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public;

Firmes	Lots d'articles	Montant (taxes incluses)
Orange Trafic INC.	1, 8, 11, 13	4 125 560,96 $
Électroméga Ltée	2, 9	1 220 019,68 $
TRANSELEC / COMMON INC.	4	1 134 558,45 $

6. d'autoriser une dépense de 825 112,19 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour l'entente avec la firme Orange Trafic INC.;

7. d'autoriser une dépense de 244 003,94 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour l'entente avec la firme Électroméga Ltée;

8. d'autoriser une dépense de 226 911,69 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour l'entente avec la firme TRANSELEC / COMMON INC.;

9. de procéder à une évaluation du rendement de Orange Trafic INC., Électroméga Ltée et TRANSELEC / COMMON INC.;

10. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2022-04-07 13:47

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1228848001**

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division de l'exploitation_innovation et gestion des déplacements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec les firmes Orange Trafic Inc. (4 950 673,15 $, taxes et contingences incluses - Lots 1, 8, 11, 13), Électroméga Ltée (1 464 023,62 $, taxes et contingences incluses - Lots 2,9), Tacel Ltée (207 497,86 $, taxes et contingences incluses - Lot3), Métal pole lite Inc. (503 292,67 $, taxes et contingences incluses - Lots 7,14) et Transelec/Common Inc. (1 361 470,14 $ taxes et contingences incluses - Lot 4), pour la fourniture d'équipements de feux de circulation, pour une durée de 24 mois - Montant estimé des ententes : 8 486 957,44 $, taxes incluses (contrat : 7 072 464,53 $ + contingences : 1 414 492,91 $) - Appel d'offres public 21-19057 - 7 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Dans ses pratiques usuelles, la Ville de Montréal tient un inventaire d'équipements de feux de circulation en prévision de ses besoins d'entretien, de modifications et d'installation de nouveaux feux de circulation. Afin d'assurer un niveau optimal de la gestion de besoins en feux de circulation, il est nécessaire de procéder à une acquisition constante des équipements afin de maintenir un inventaire stable pour assurer le respect de nos échéanciers de projets.
À cette fin, la Division Exploitation, Innovations et Gestion des Déplacements (DEIGD), sollicite régulièrement le marché en concluant des ententes-cadres permettant d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en constituant des volumes économiques profitables.

L'acquisition de ces équipements dans le cadre du programme « Maintien et amélioration de l'actif feux de circulation afin d'assurer des déplacements actifs et collectifs sécuritaires », est essentielle à l'atteinte des objectifs suivants :

1. améliorer la sécurité des usagers aux intersections;
2. augmenter la mobilité des personnes et des biens;
3. contribuer au développement durable.

Ce programme comprend les interventions suivantes :

- la modernisation périodique des feux de circulation en fonction des normes et pratiques en constante évolution;

- les mises à niveau périodiques en fonction de l'évolution des guides d'installation des feux de circulation pour vélos et pour bus, ainsi que le nouveau guide de conception des feux pour piétons qui inclut l'ajout systématique des têtes de feux pour piétons et une augmentation des temps de dégagements;
- les modifications en lien avec la sécurisation des déplacements, notamment aux abords des écoles (Vision Zéro);
- les modifications des feux en fonction des nouveaux besoins et des requêtes d'arrondissements;
- les modifications aux feux en lien avec les projets de réaménagement et le maintien des actifs;
- la modernisation et l'harmonisation du mobilier dues au vieillissement des équipements.

Le programme vise à assurer des déplacements actifs et collectifs sécuritaires sur l'ensemble du territoire. Ainsi, un minimum de 250 interventions sont effectuées par année sur une période maximale de 8 ans. De plus, en accord avec le nouveau guide de conception des feux pour piétons, la Ville de Montréal procède à l'ajout systématique de feux de circulation pour les piétons sur l'ensemble du territoire.

L'ensemble des équipements requis pour ces interventions aux feux de circulation est tenu en inventaire au Centre de distribution de la Ville de Montréal. Tout utilisateur doit ensuite s'assurer que les équipements nécessaires à la réalisation de son projet soient disponibles à ce centre. De même, suivant l'autorisation du responsable des ententes-cadres, les arrondissements pourront aussi se procurer les équipements nécessaires pour les projets ou l'entretien des feux de circulation sur leur territoire.

Les soumissions sont valides pour une durée de 180 jours, soit jusqu'au 5 juillet 2022.

Trois (3) addenda en lien avec cet appel d'offres ont été publiés :

- Addenda 1, publié le 8 décembre 2021 : Réponses aux questions des preneurs du cahier de charges;
- Addenda 2, publié le 17 décembre 2021 : Réponses aux questions des preneurs du cahier de charges ainsi qu'un report de la date limite de soumission;
- Addenda 3, publié le 22 décembre 2021 : Réponses aux questions des preneurs du cahier de charges.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 1341 - Conclure des ententes-cadres avec les firmes Électroméga Ltée, Tacel Ltée, Orange Trafic Inc., Les Industries Précision Plus Inc. et Néolect Inc. pour la fourniture d'équipements de feux de circulation, pour une durée de 24 mois - Montant estimé des ententes : 6 233 357,96 $, taxes incluses
(contrat : 5 420 311,27 $ + contingences : 813 046,69 $) - Appel d'offres public 19-17588 (7 soumissionnaires).

CG16 0523 - 29 septembre 2016 - Conclure des ententes-cadres pour une période de 24 mois, avec les firmes Électroméga ltée (3 671 692,59 $, taxes incluses), Orange Traffic inc. (3 694 838,28 $, taxes incluses), Tacel ltée (808 791,64 $, taxes incluses), Industries Precision Plus inc. (857 770,99 $, taxes incluses) et Les Ventes Techniques Trelec enr. (676 053 $, taxes incluses), pour la fourniture des équipements de feux de circulation dans le cadre du projet de signalisation lumineuse de la Ville - Appel d'offres public 15-14382 (8 soumissions).

DESCRIPTION

L'appel d'offres 21-19057 porte sur la fourniture sur demande d'équipements de feux de circulation selon les spécifications fournies par la Ville, pour une période de 24 mois, à compter de la date de signature des ententes-cadres. Le tableau qui suit comprend l'ensemble des lots pour lesquels les firmes ont été appelées à déposer une offre.

Lots	Articles
1	Feux de circulation de type DEL
2	Montages de feux de circulation
3	Boutons pour piétons
4	Systèmes de caméras motorisées de type PTZ
5	Membrures pour feux sonores
6	Ensembles de connecteurs Meltric
7	Structures spécialisées
8	Têtes de feux sonores
9	Brides d'alimentation pour cabinet sur fût
10	Câble Z
11	Piédestal en aluminium pour coffret techno-hybride
12	Étiquettes d'identification de câbles FC
13	Feux piéton à décompte numérique
14	Caisson de services électriques

Les quantités inscrites au bordereau de soumission sont basées sur les historiques de consommation, ajustées en prévision des besoins pour les 2 prochaines années et choisies aux fins d'un scénario permettant de déterminer la meilleure proposition de prix en vue de la conclusion des ententes-cadres.

Des contingences représentant 20 % sont prévues à la valeur de chacune des ententes-cadres pour couvrir les imprévus résultant de modifications ou d'ajouts de fonctionnalités demandées par la Ville ou de variation de quantité en fonction de l'évolution de ses besoins pendant la période contractuelle.

Les prix soumis demeurent fermes pour toutes commandes émises dans la première année suivant l'émission des ententes-cadres. Par la suite, une demande écrite de révision de prix accompagnée des pièces justificatives, pourra être soumise à la Ville pour les 12 mois subséquents selon les dispositions prévues au cahier des charges.

Il n'y a aucune pénalité pour la première commande émise pour un article ou sous article spécifié au contrat. Pour toutes commandes successives, si l'adjudicataire est en défaut de livrer dans le délai correspondant à la cédule de livraison, la Ville pourra appliquer, après avis, une pénalité de 750$ par jour de retard. La pénalité sera calculée sur la valeur des biens non livrés sans tenir compte des taxes. Cette pénalité est applicable sans que la Ville soit tenue de mettre en demeure l'adjudicataire d'exécuter son obligation de livrer. Le montant des pénalités n'excédera pas 10 % du montant du contrat, incluant les taxes.

JUSTIFICATION

Sur un total de 7 preneurs du cahier des charges, 7 preneurs ont déposé des offres, soit dans une proportion de 100 %. Aucune soumission n'a été reçue pour les lots 6, 10 et 12, les fournisseurs potentiels concernés par les dites lots ont invoqué comme raison de ne pas avoir eu connaissance de l'appel d'offres.
Les détails concernant la conformité administrative des firmes soumissionnaires sont inclus dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Étant donné le nombre important d'articles contenus dans l'appel d'offres, l'analyse de la

conformité technique a porté seulement sur le plus bas soumissionnaire de chacun des lots. Toutes les plus basses soumissions ont été déclarées conformes du point de vue technique après analyse de certains échantillons à la demande de l'ingénieur responsable de la qualification des produits.

Toutes les vérifications de conformité administrative ont été effectuées et ce, en se basant sur les analyses faites par l'équipe en charge du processus d'octroi.

Les adjudicataires recommandés ne sont pas inscrits au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et ne sont donc pas rendus non conformes, en vertu du règlement sur la gestion contractuelle. Ces derniers ne sont pas inscrits dans la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la VIlle de Montréal (LFRI), non plus.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction de la mobilité (DM) a effectué une estimation préalable de la dépense pour l'ensemble des articles. Cette estimation a été effectuée selon le prix des produits tenus en inventaire au Centre de distribution de la Ville de Montréal, ainsi que le prix payé pour des achats à la pièce effectués précédemment.

Résultats de l'appel d'offres

Lot 1 - Feux de circulation de type DEL

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	CONTIGENCES (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Orange Trafic Inc.	2 632 474,90 $	526 494,98 $	3 158 969,88 $
Dernière estimation réalisée ($)	2 487 133,45 $	497 426,69 $	2 984 560,14 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)			174 409,74 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			5,8 %

Le lot #1 n'a eu qu'un seul soumissionnaire conforme et l'écart entre le prix de la plus basse soumission et celui de l'estimation de contrôle est de 5,8 % jugé acceptable, il est recommandé d'octroyer ce contrat. À noter que ce lot devra passer devant la commission d'examen des contrats puisqu'il répond aux critères suivants : soumissionnaire unique pour un montant supérieur à 2 M $.

Les fournisseurs d'équipements électroniques en feux de circulation évoluent dans un marché restreint. Actuellement de nombreux enjeux sont liés à l'approvisionnement des composantes électroniques permettant l'assemblage des lentilles et des têtes de feux. La fluctuation actuelle des prix et la disponibilité de ces composantes ajoutent également un facteur de risque auprès des fournisseurs. Il est donc raisonnable de croire que le soumissionnaire unique à été en mesure de sécuriser son approvisionnement en composantes électroniques comparativement aux autres soumissionnaires potentiels. Afin de conserver un prix compétitif, le soumissionnaire unique devait avoir des ententes auprès de ses fournisseurs afin de contrer la hausse des prix.

À titre informatif, selon Statistique Canada, l'indice des prix à la consommation (IPC) pour lesquels des produits sont assemblés avec des composantes électronique à subit une augmentation de 15,3% du 1er janvier 2021 au 1er janvier 2022.

Lot 2 - Montages de feux de circulation

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	CONTIGENCES (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Électroméga Ltée	1 118 961,05 $	223 792,21 $	1 342 753,26 $
Orange Trafic Inc.	1 786 310,16 $	357 262,03 $	2 143 572,19 $
Dernière estimation réalisée ($)	1 066 496,60 $	213 299,32 $	1 279 795,92 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)			62 957,34 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			4,92 %
Écart entre la 2e plus basse conforme et la plus basse ($)			800 818,93 $
Écart entre la 2e plus basse conforme et la plus basse (%)			59,64 %

Les montages de feux de circulation requièrent l'assemblage de pièces d'aluminium dans leur confection. On peut observer deux modèles d'affaires en lien avec la fourniture des montages pour les feux de circulation sur le marché.

Le premier requiert d'avoir les ressources internes afin de procéder à la fabrication, soudure, équipements spécialisés. Cette approche nécessite d'avoir une chaîne de production et de sécuriser au préalable la matière première pour bénéficier de prix concurrentiels basés sur le retrait d'intermédiaires dans le processus de fabrication. La deuxième approche consiste à avoir recours à la sous-traitance où chaque intervenant dans le contexte actuel, augmente ses coûts en lien avec la gestion du risque dans la foulée des variations de prix des matières premières.

On peut donc comprendre que les prix de la soumission sont fortement liés à la capacité de production de chaque firme, mais aussi à son processus de fabrication.

La fluctuation du prix à la hausse de l'aluminium a directement un effet sur le prix des soumissions, on peut donc envisager que le plus bas soumissionnaire conforme avait au préalable sécurisé la matière première afin de lui permettre d'avoir un prix concurrentiel, et ce, malgré les hausses du marché.

À titre d'information l'IPC des produits avec composantes primaires de métaux non ferreux a augmenté de 11,7% du 1er janvier 2021 au 1er janvier 2022.
L'écart entre le prix de la plus basse soumission et celui de l'estimation de contrôle est de 4,92 %, donc jugé acceptable, il est recommandé d'octroyer ce contrat.

Lot 3 - Boutons pour piétons

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	CONTIGENCES (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Tacel Ltée	172 922,40 $	34 584,48 $	207 506,88 $
Dernière estimation réalisée ($)	170 163,00 $	34 032,60 $	204 195,60 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)			3 311,28 $

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	1,62 %

Les normes de la Ville en matière de robustesse, de fiabilité et de facilité d'usage, particulièrement auprès de clientèles vulnérables (déficience visuelle, mobilité réduite, etc.) sont très élevées pour les boutons pour piétons. Dans ce contexte, une seule firme a déposé une offre conforme. L'écart entre le prix de la plus basse soumission et celui de l'estimation interne étant de 1,62 % jugé acceptable, il est recommandé d'octroyer ce contrat.

Comme l'IPC en lien avec les produits avec composante électronique est de +15% de janvier 2021 à janvier 2022, tout porte à croire que le soumissionnaire conforme à pu sécuriser auprès de son fournisseur ou disposait des boutons poussoirs en inventaire afin d'éviter de subir la hausse actuelle des prix.

Lot 4 - Systèmes de caméras motorisées de type PTZ

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	CONTIGENCES (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Transelec/Common INC.	1 134 558,45 $	226 911,69 $	1 361 470,14 $
Télécommunication Grimmard INC.	1 146 330,93 $	229 266,19 $	1 375 597,12 $
Dernière estimation réalisée ($)	1 006 031,25 $	201 206,25 $	1 207 237,50 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)			154 232,64 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			12,8 %
Écart entre la 2e plus basse conforme et la plus basse ($)			14 126,98 $
Écart entre la 2e plus basse conforme et la plus basse (%)			1 %

Le distributeur Québécois des caméras motorisées de type PTZ est Novitech. Les soumissionnaires doivent donc tous obtenir une estimation auprès de ce fournisseur. Selon le volume de consommation, il peut arriver que le distributeur offre des rabais. Puisque l'IPC en lien avec les produits avec composante électronique est de +15% de janvier 2021 à janvier 2022, il est réaliste que les soumissionnaires ont appliqué une marge de profitabilité relativement faible sur cet article.

L'écart de 12,8 % entre le prix de la plus basse soumission et l'estimation, ainsi que l'écart de 1 % entre la 2e plus basse et la plus basse soumission dans le contexte actuel sont jugés acceptables, il est donc recommandé d'octroyer ce contrat.

Lot 5 : Membrures pour feux sonores

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	CONTIGENCES (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Orange Trafic Inc.	347 956,71 $	69 591,34 $	417 548,05 $
Dernière estimation réalisée ($)	71 801,89 $	14360,37 $	86 162,26 $

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)	331 385,78 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	384,6 %

L'écart entre le seul soumissionnaire et notre estimation de contrôle s'avère trop élevé, **ce lot est donc annulé**. Les documents techniques ainsi que les nouvelles exigences de fabrications seront revus dans les plus brefs délais dans un objectif de solliciter le marché à nouveau et d'obtenir plus d'un soumissionnaire. Le centre de distribution du magasin de la Ville, sollicitera le marché rapidement avec de plus petites quantités afin de soutenir les opérations sur une courte période.

Lot 6 : Ensemble de connecteurs Meltric

Aucun soumissionnaire n'a déposé d'offre pour le lot #6, nous sommes donc dans l'obligation de l'annuler. Le centre de distribution du magasin de la Ville, sollicitera le marché rapidement avec de plus petites quantités afin de soutenir les opérations sur une courte période. La Ville ira solliciter le marché à nouveau en demandant au service de l'approvisionnement d'effectuer une sollicitation active des soumissionnaires potentiels.

Lot 7 - Structures spécialisées

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	CONTIGENCES (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Métal POLE-LITE INC.	28 512,56 $	5702,51 $	34 215,07 $
Dernière estimation réalisée ($)	48 576,94 $	9715,38 $	58 292,32 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)			- 24 077,25 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-41,3 %

Le lot #7 - Structure spécialisée consiste à la fourniture d'attaches faites sur mesure et nécessaires à l'installation des caméras du lot 4. L'IPC des produits avec composantes primaires de métaux ferreux a augmenté de 58,3% du 1er janvier 2021 au 1er janvier 2022. Afin de soumissionner un prix si agressif, l'hypothèse consiste fort probablement à ce que l'inventaire de la matière première soit déjà disponible chez le soumissionnaire et qu'il ait été acquis bien avant la hausse des prix de la matière première des composantes de métaux ferreux.

Ayant un seul fournisseur qui a déposé une offre conforme et que le prix soumis présente un écart de -41,3 % à l'estimation (favorable à la Ville), il est recommandé d'octroyer ce contrat.

Lot 8 - Têtes de feux sonores

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	CONTIGENCES (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Orange Trafic Inc.	128 272,03 $	25 654,40 $	153 926,43 $
Électroméga Ltée	145 896,93 $	29 173,98 $	175 043,91 $
Dernière estimation réalisée ($)	215 578,13 $	43 115,62 $	258 693,75 $

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)	- 104 767,32 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	- 40,5 %
Écart entre la 2e plus basse conforme et la plus basse ($)	21 117,48 $
Écart entre la 2e plus basse conforme et la plus basse (%)	13,7 %

Le lot #8, tête de feux sonores consiste au module électronique permettant d'émettre les mélodies sonores dans le système traverses pour répondre aux besoins des citoyens en lien avec des demandes de traverses sonores. Le volume de ce lot étant de petite envergure, il est probable que le soumissionnaire disposait d'une entente de prix ou des composantes en inventaires afin de ne pas être affecté par la hausse de l'IPC de 15% en lien avec les produits avec composante électronique est de +15% de janvier 2021 à janvier 2022.

L'écart de -40,5 % entre les prix de la plus basse soumission et l'estimation étant donc favorable à la ville, il est recommandé d'octroyer ce contrat.

Lot 9 - Brides d'alimentation pour cabinet sur fût

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	CONTIGENCES (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Électroméga Ltée	101 058,63 $	20 211,72 $	121 270,36 $
Orange Trafic Inc.	172 110,09 $	34 422,01 $	206 532,11 $
Dernière estimation réalisée ($)	120 000,00 $	24 000,00 $	144 000,00 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)			-22 729,64 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-15,8 %
Écart entre la 2e plus basse conforme et la plus basse ($)			85 261,75 $
Écart entre la 2e plus basse conforme et la plus basse (%)			70,3 %

Le lot #9 des brides d'alimentation pour cabinet sur fût ayant comme matière première l'aluminium, les produits avec composantes primaires de métaux non ferreux ont subi une hausse de 11,7% du 1er janvier 2021 au 1er janvier 2022.

Les brides d'alimentation pour cabinet sur fût requièrent l'assemblage de pièces d'aluminium dans leur confection. On peut observer la même tendance dans le lot #9 que le lot #2 avec les mêmes soumissionnaires, c'est-à-dire deux modèles d'affaires en lien avec la fourniture des montages pour les feux de circulation sur le marché.

Le premier requiert d'avoir les ressources internes afin de procéder à la fabrication, soudure, équipements spécialisés. Cette approche nécessite d'avoir une chaîne de production et de sécuriser au préalable la matière première pour bénéficier de prix concurrentiels basés sur le retrait d'intermédiaires dans le processus de fabrication. La deuxième approche consiste à avoir recours à la sous-traitance où chaque intervenant dans le contexte actuel, augmente ses coûts en lien avec la gestion du risque dans la foulée des variations de prix des matières premières.

On peut donc comprendre que les prix de la soumission sont fortement liés à la capacité de

production de chaque firme, mais aussi à son processus de fabrication.

L'écart de - 15,80 % entre le prix de la plus basse soumission et l'estimation (favorable à la Ville) s'explique par une stratégie d'affaires très agressive en offrant des prix très bas. La méthode de fabrication du plus bas soumissionnaire permet de diminuer ses coûts considérablement contrairement au deuxième soumissionnaire. L'écart de 70,3 % entre le prix de la 2e plus basse et de la plus basse soumission s'explique par son modèle d'affaire. Il est recommandé d'octroyer ce contrat.

Lot 10 - Câble Z

Aucun soumissionnaire n'a déposé d'offre pour le lot #10, nous sommes donc dans l'obligation de l'annuler. Le centre de distribution du magasin de la Ville, sollicitera le marché rapidement avec de plus petite quantités afin de soutenir les opérations sur une courte période. La Ville ira solliciter le marché à nouveau en demandant au service de l'approvisionnement d'effectuer une sollicitation active des soumissionnaires potentiels.

Lot 11 - Piédestaux en aluminium pour coffret techno-hybride

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	CONTIGENCES (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Orange Trafic Inc.	77 304,75 $	15 460,95 $	92 765,70 $
Électroméga Ltée	103 235,87 $	20 647,14 $	123 883,04 $
Dernière estimation réalisée ($)	66 829,22 $	13 365,84 $	80 195,06 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)			12 570,63 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			15,7 %
Écart entre la 2e plus basse conforme et la plus basse ($)			31 117,34 $
Écart entre la 2e plus basse conforme et la plus basse (%)			33,54 %

L'écart de 15,7 % entre les prix de la plus basse soumission et l'estimation s'explique par une stratégie d'affaires très agressive en offrant des prix très bas. L'écart de 33,50 % entre le prix de la 2e plus basse et de la plus basse soumission peut s'expliquer par le fait que le plus bas soumissionnaire peut générer une économie d'échelle basée sur un contrat antérieur de fabrication de 600 cabinets de contrôles Advanced Traffic Control Cabinet (ATCC). On peut donc supposer qu'en tant qu'acheteur avec un très gros volume, il a pu bénéficier d'une économie substantielle. Il est recommandé d'octroyer ce contrat.

Lot 12: Étiquette d'identification de câble

Aucun soumissionnaire n'a déposé d'offre pour le lot #12, nous sommes donc dans l'obligation de l'annuler. Le centre de distribution du magasin de la Ville, sollicitera le marché rapidement avec de plus petite quantités afin de soutenir les opérations sur une courte période. La Ville ira solliciter le marché à nouveau en demandant au service de l'approvisionnement d'effectuer une sollicitation active des soumissionnaires potentiels.

Lot 13 - Feux piétons à décompte numérique

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	CONTIGENCES (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)

Orange Trafic Inc.	1 287 623,76 $	257 524,75 $	1 545 148,51 $
Tacel Ltée	1 876 166,69 $	375 233,33 $	2 251 400,02 $
Dernière estimation réalisée ($)	1 710 253,13 $	342 050,63 $	2 052 303,76 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)			-507 155,24 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-24,7 %
Écart entre la 2e plus basse conforme et la plus basse ($)			706 251,52 $
Écart entre la 2e plus basse conforme et la plus basse (%)			45,7 %

Les fournisseurs d'équipements électroniques en feux de circulation évoluent dans un marché restreint. Actuellement de nombreux enjeux sont liés à l'approvisionnement des composantes électroniques permettant l'assemblage des lentilles et des têtes de feux. La fluctuation actuelle des prix et la disponibilité de ces composantes ajoutent également un facteur de risque auprès des fournisseurs. Afin de conserver un prix compétitif, le plus bas soumissionnaire conforme devait avoir des ententes auprès de ses fournisseurs afin de contrer la hausse des prix.

À titre informatif, selon Statistique Canada, l'indice des prix à la consommation (IPC) pour lesquels des produits sont assemblés avec des composantes électroniques a subi une augmentation de 15,3% du 1er janvier 2021 au 1er janvier 2022.

L'écart de -24,7 % entre les prix de la plus basse soumission et l'estimation (favorable à la Ville) s'explique fort probablement par le maintien d'entente de partenariat prolongé ainsi qu'une stratégie d'affaires très agressive. L'écart de 45,7% entre le prix de la 2e plus basse et de la plus basse soumission s'explique par un problème de renouvellement du contrat entre son fabricant et le deuxième plus bas soumissionnaire. Les prix compétitifs que pouvait offrir antérieurement le deuxième soumissionnaire s'avèrent ne plus être le cas.

Il est recommandé d'octroyer ce contrat.

Lot 14 - Caissons de services électriques

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	CONTIGENCES (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)	
Métal Pole-Lite INC.	390 898,00 $	78 179,60 $	469 077,60 $	
Industrie précision plus INC.	452 541,60 $	90 508,32 $	543 049,92 $	
Dernière estimation réalisée ($)	407 011,00 $	81 402,30 $	488 413,80 $	
		Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)		-19 335,60 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-3,96%	
Écart entre la 2e plus basse conforme et la plus basse ($)			73 972,32 $	

Écart entre la 2e plus basse conforme et la plus basse (%)			15,77%

Les caissons de service électrique sont fabriqués à partir de l'acier**.** À titre d'information l'IPC des produits avec composantes primaires de métaux ferreux a augmenté de 53,8% du 1er janvier 2021 au 1er janvier 2022. L'hypothèse d'avoir un prix si compétitif du plus bas soumissionnaire conforme réside fort probablement du fait qu'il disposait déjà de quantité suffisante d'acier en inventaire. L'écart de - 3,96 % entre le prix de la plus basse soumission et l'estimation (favorable à la Ville) est donc très avantageux pour la Ville de Montréal. L'écart de 15,77 % entre le prix de la 2e plus basse et de la plus basse soumission peut s'expliquer, par une capacité de fabrication saturée du fournisseur ainsi qu'un besoin en approvisionnement partiel de la matière première pour répondre aux quantités prévu au lot #14. Il est recommandé d'octroyer ce contrat.

Résumé
Le montant des ententes-cadres est réparti comme suit :

Soumissionnaires	Lots d'articles	Montant (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Montant total (taxes incluses)
Orange Trafic INC.	1, 8, 11, 13	4 125 560,96 $	825 112,19 $	4 950 673,15 $
Électroméga Ltée	2, 9	1 220 019,68 $	244 003,94 $	1 464 023,62 $
Tacel Ltée	3	172 922,40 $	34 582,98 $	207 497,86 $
TRANSELEC / COMMON INC.	4	1 134 558,45 $	226 911,69 $	1 361 470,14 $
Métal Pole-Lite INC.	7, 14	419 410,56 $	83 882,11 $	503 292,67 $

Voici d'ailleurs quelques éléments pris en considération dans l'évaluation du présent dossier :

- Les équipements contenus dans cet appel d'offres ont déjà fait l'objet de plusieurs appels d'offres dans les dernières années;
- Les exigences techniques sont restés sensiblement les mêmes que pour les précédents appels d'offres;
- Les soumissionnaires ont déjà déposé des offres pour ces mêmes équipements lors de ces mêmes appels d'offres;
- Les mêmes soumissionnaires, lors des précédents appels d'offres, ont remporté des lots distincts;
- Une analyse de la fluctuation des prix dans la dernière année de IPC.

Les ententes-cadres avec Orange Trafic INC., Électroméga Ltée et Transelec / Common INC. présentent chacune une dépense nette supérieure à 500 000 $, chacun des ces trois adjudicataires devra faire l'objet d'une évaluation de son rendement, conformément à l'encadrement administratif en vigueur (directive no C-OG-APP-D-22-001 du 31 mars 2022).

Les ententes-cadres avec Tacel Ltée et Métal Pole-Lite INC. présentent chacune une dépense nette inférieure à 500 000 $, chacun des ces deux adjudicataires a fait l'objet d'une évaluation de son rendement, par la Direction de la mobilité et a identifié un risque non significatif conformément à l'encadrement administratif en vigueur (directive no C-OG-APP-D-22-001 du 31 mars 2022).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'ententes-cadres sans imputation budgétaire, donc chaque bon de commande devra faire l'objet d'une autorisation de crédits. Les achats seront effectués sur demande, au fur et à mesure des besoins des utilisateurs. La direction de la mobilité est le principal utilisateur de ces ententes-cadres. Les équipements seront tenus en inventaire au Centre de distribution de la Ville de Montréal et seront accessibles à l'ensemble des arrondissements et des services centraux de la Ville de Montréal.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle (voir pièce jointe en annexe).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Selon nos projets en cours pour l'année 2022 et des projets à venir, notre inventaire d'équipements de feux de circulation sera épuisé au cours du deuxième trimestre de l'année 2022. De plus, les délais de livraisons ne sont plus contrôlables à cause du manque de matière première et de la pénurie de la main d'œuvre actuelle. L'absence d'entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la Ville à négocier à la pièce les équipements ou à s'approvisionner auprès d'entrepreneurs, qui en incluant leur marge de profit, revendraient les mêmes équipements à un prix supérieur. Cette alternative pourrait aussi entraîner des délais d'approvisionnement supérieurs à ceux mentionnés à la section Description du présent sommaire décisionnel. Sans un approvisionnement efficient, il serait difficile pour la Ville de réaliser l'ensemble des projets de modification de feux de circulation dans les délais prévus ou de permettre aux arrondissements d'assurer la maintenance des feux de manière efficace.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le contexte de pandémie peut occasionner des enjeux de livraisons, lorsque des usines doivent-être mises à l'arrêt pour des éclosions par exemple. Les échéanciers de livraison peuvent être retardés selon l'évolution épidémiologique de la COVID-19 dans les deux prochaines années.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Comité exécutif : 20 avril 2022
- CEC : 4 mai 2022
- Comité exécutif : 11 mai 2022
- Conseil municipal : 16 mai 2022
- Signature des ententes-cadres : mai 2022
- Fourniture des équipements : de 2022 à 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Raef RAZGUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jonathan HAMEL-NUNES
Chef de section

Tél : 438 989-5036
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-03-21

Hugues BESSETTE
Chef de Division ing.

Tél : 514 872-5798
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valérie G GAGNON
Directrice

Tél : 514 868-3871
Approuvé le : 2022-04-06

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lucie CAREAU
directeur(-trice) de service - urbanisme et mobilite
Tél :
Approuvé le : 2022-04-07

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : **1228848001**
Unité administrative responsable : **Division exploitation, innovation et gestion des déplacements**
Projet : **Conclure des ententes cadres pour la fourniture d'équipements des feux de circulation**

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?.	*x*		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

1. Accroitre et diversifier l'offre de transport en fournissant des options de mobilité durable intégrées, abordables et accessibles (action 3)
2. Consolider un filet social fort, [...] et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire (action 9)
3. Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire (action 18)
4. Offrir des milieux de vie sécuritaires et de qualité (action 19)

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

1. Les mesures priorisant les autobus permettent d'améliorer l'offre de transport en commun et d'augmenter le service étant donné que les déplacements sont plus faciles et plus fluides.
2. Assurer la sécurité de tous les individus, y compris les groupes les plus vulnérables et ce, sur l'ensemble du territoire équitablement. Réduire les disparités observables au niveau de la sécurité des piétons entre les différentes zones de la ville.
3. a. Favorise l'accès équitable et le droit à la mobilité de tous les individus et groupes d'individus.
   b. Favorise la sécurité et le sentiment de sécurité.

4. Assurer que le passage de tous les types d'usagers aux intersections est sécurisé par l'ajout de signaux pour piétons et augmentation des temps pour traverser.

Section B - Test climat

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**x** **x**	 **x** **x** 	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**x**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat? 1. Plan climat 2020-2030 (action 11) a. Les feux de circulation font partie du développement du transport collectif et du transport actif, notamment par l'intégration de feux pour autobus ou encore l'intégration de feux pour piétons et cyclistes aux intersections. 2. Stratégie pour une ville résiliente (action 18) a. Les feux de circulation sont partie prenante des solutions de mobilité intelligente au quotidien et en urgence puisqu'ils permettent de réguler la circulation sur le terrain.		**x**	

Section C - ADS+*

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**x**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**x**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**x**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier? Les individus les plus vulnérables qui se déplacent à pied ont souvent besoin de plus de temps et d'aménagements spécialisés pour traverser les intersections. Par la mise aux normes des feux de circulation, les déplacements des individus les plus vulnérables sont sécurisés, ce qui leur permet de maximiser leur mobilité.	**x**		

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1228848001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division de l'exploitation_innovation et gestion des déplacements
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec les firmes Orange Trafic Inc. (4 950 673,15 $, taxes et contingences incluses - Lots 1, 8, 11, 13), Électroméga Ltée (1 464 023,62 $, taxes et contingences incluses - Lots 2,9), Tacel Ltée (207 497,86 $, taxes et contingences incluses - Lot3), Métal pole lite Inc. (503 292,67 $, taxes et contingences incluses - Lots 7,14) et Transelec/Common Inc. (1 361 470,14 $ taxes et contingences incluses - Lot 4), pour la fourniture d'équipements de feux de circulation, pour une durée de 24 mois - Montant estimé des ententes : 8 486 957,44 $, taxes incluses (contrat : 7 072 464,53 $ + contingences : 1 414 492,91 $) - Appel d'offres public 21-19057 - 7 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

21-19057_TCP_vf.pdf
21-19057 PV.pdf
21-19057_SEAO _ Liste des commandes.pdf
21-19057_Intervention_vf.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Raef RAZGUI
Agent d'approvissionnement 151
Tél : 514 868-5959

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-03-30

Elie BOUSTANI
c/s app.strat.en biens
Tél : 514 838-4519
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 21-19057 — No du GDD : 1228848001

Titre de l'appel d'offres : Acquisition de matériel de feux de circulation _Feu de circulation à DEL, montages, têtes de feux, systèmes de caméras motorisées, boutons piétons,

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité par le SAppro

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 17 - 11 - 2021

Ouverture originalement prévue le : 21 - 12 - 2021

Ouverture faite le : 6 - 1 - 2022

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 3

Date du dernier addenda émis : 22 - 12 - 2021

Délai total accordé aux soumissionnaires : 49 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 7

Nbre de soumissions reçues : 7

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 100

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 19 - 6 - 2022

Date d'échéance révisée : 5 - 7 - 2022

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Orange Trafic Inc.	2 632 474,90	√	1
Électroméga Ltée	1 119 009,71	√	2
Orange Traffic Inc	1 786 387,85		2
Tacel Ltée	172 922,40	√	3
Transelec/Common Inc.	1 134 607,79	√	4
TÉLÉCOMMUNICATIONS GRIMARD INC.	1 146 330,93		4
Métal Pole-Lite Inc.	28 513,80	√	7
Électroméga Ltée	52 635,56		7
Orange Traffic Inc.	128 277,61	√	8
Électroméga Ltée	145 903,28		8
Électroméga Ltée	101 063,03	√	9
Orange Traffic Inc.	172 117,58		9
Orange Traffic Inc.	77 608,13	√	11
Électroméga Ltée	103 240,36		11
Orange Traffic Inc.	1 287 679,76	√	13
Tacel Ltée	1 876 248,28		13
Métal Pole-Lite Inc.	390 915,00	√	14
INDUSTRIES PRÉCISION PLUS INC.	452 541,60		14

Information additionnelle

Des sept (7) preneurs du cahier des charges, sept (7) ont soumissionnés . Trois (3) addenda ont été publiés pour répondre aux questions. Les cinq (5) soumissions reçues sont les plus bas conformes. Le lot 5 a été annulé par le requérant.Les soumissionnaires recommandés dans le présent sommaire décisionnel ne sont pas inscrits au RENA, et ne sont pas rendu non conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Préparé par: Raef Razgui — Le 23-3-2022

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
21-19057

Agent d'approvisionnement
Raef Razgui

Conformité	Oui

									Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT1	Feux de circulation à DEL	ORANGE TRAFFIC INC.	0	Code Ville (3991-4022)	4200				1 318 968,00 $	1 516 483,46 $
				Code Ville (3991-4223)	6000				327 600,00 $	376 658,10 $
				Code Ville (3991-5411)	1000				39 000,00 $	44 840,25 $
				Code Ville (3991-5432)	1000				37 380,00 $	42 977,66 $
				Code Ville (3991-5441)	2500				75 950,00 $	87 323,51 $
				Code Ville (3991-7423)	200				8 024,00 $	9 225,59 $
				Code Ville (3991-7431)	300				9 927,00 $	11 413,57 $
				Code Ville (3991-7442)	5000				216 650,00 $	249 093,34 $
				Code Ville (3991-7474)	350				121 520,00 $	139 717,62 $
				Code Ville (3991-3501)	75				810,00 $	931,30 $
				Code Ville (3991-6682)	200				4 148,00 $	4 769,16 $
				Code Ville (3991-6685)	10				151,20 $	173,84 $
				Code Ville (3991-6669)	75				17 314,50 $	19 907,35 $
				Code Ville (3991-6523)	300				27 051,00 $	31 101,89 $
				Code Ville (3991-6371)	400				48 024,00 $	55 215,59 $
				Code Ville (3991-6362)	60				7 698,60 $	8 851,47 $
				Code Ville (3991-6351)	45				6 840,90 $	7 865,32 $
				Code Ville (3991-3502)	45				15 610,95 $	17 948,69 $
				Code Ville (3991-3503)	20				6 938,20 $	7 977,20 $
		Total (ORANGE TRAFFIC INC.)							**2 289 606,35 $**	**2 632 474,90 $**
LOT2	MONTAGE DE FEUX DE CIRCULATION	ELECTROMEGA LTÉE	0	Code Ville (3991-9402)	4000				277 000,00 $	318 480,75 $
				Code Ville (3991-9437)					51 675,00 $	59 413,33 $
				Code Ville (3991-9487)	60				14 700,00 $	16 901,33 $
				Code Ville (3991-3504)	5				1 042,00 $	1 198,04 $
				Code Ville (3991-3505)	5				1 255,00 $	1 442,94 $
		Total (ELECTROMEGA LTÉE)							**973 263,50 $**	**1 119 009,71 $**
		ORANGE TRAFFIC INC.	0	Code Ville (3991-9402)	4000				565 400,00 $	650 068,65 $
				Code Ville (3991-9437)					78 265,00 $	89 985,18 $
				Code Ville (3991-9445)					24 002,00 $	27 596,30 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
21-19057

Agent d'approvisionnement
Raef Razgui

Conformité	Oui

									Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT2	MONTAGE DE	ORANGE TRAFFIC INC.	0	Code Ville (3991-9471)					201 856,00 $	232 083,94 $
				Code Ville (3991-9410)					18 033,00 $	20 733,44 $
				Code Ville (3991-9486)					18 087,00 $	20 795,53 $
				Code Ville (3991-9429)					267 880,00 $	307 995,03 $
				Code Ville (3991-9490)					194 500,00 $	223 626,38 $
				Code Ville (3991-9491)					3 755,20 $	4 317,54 $
				Code Ville (3991-9453)					2 000,00 $	2 299,50 $
				Code Ville (3991-9461)					2 000,00 $	2 299,50 $
				Code Ville (3991-9488)					1 000,00 $	1 149,75 $
				Code Ville (3991-9494)					1 000,00 $	1 149,75 $
				Code Ville (3991-1802)	400				65 100,00 $	74 848,73 $
				Code Ville (3991-1810)	450				77 143,50 $	88 695,74 $
				Code Ville (3991-1829)	50				8 988,00 $	10 333,95 $
				Code Ville (3991-1875)	30				5 430,60 $	6 243,83 $
				Code Ville (3991-9487)	60				17 278,20 $	19 865,61 $
				Code Ville (3991-3504)	5				1 000,00 $	1 149,75 $
				Code Ville (3991-3505)	5				1 000,00 $	1 149,75 $
		Total (ORANGE TRAFFIC INC.)							**1 553 718,50 $**	**1 786 387,85 $**
LOT3	BOUTONS PIÉTONS	TACEL LTÉE	0	Code Ville (3992-4003)	800				150 400,00 $	172 922,40 $
		Total (TACEL LTÉE)							**150 400,00 $**	**172 922,40 $**
LOT4	Système de caméras motorisées de type PTZ	TRANSELEC / COMMON INC.	0	Système complet de caméras motorisées de type PTZ	125				986 830,00 $	1 134 607,79 $
		Total (TRANSELEC / COMMON INC.)							**986 830,00 $**	**1 134 607,79 $**
		TÉLÉCOMMUNICATIONS GRIMARD	0	Système complet de caméras motorisées de type PTZ	125				997 026,25 $	1 146 330,93 $
		Total (TÉLÉCOMMUNICATIONS GRIMARD)							**997 026,25 $**	**1 146 330,93 $**
LOT5	Membrure pour feux sonores	ORANGE TRAFFIC INC.	0	Membrure pour feux sonores 0.3m	50				37 000,00 $	42 540,75 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
21-19057

Agent d'approvisionnement
Raef Razgui

Conformité	Oui

									Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT5	Membrure pour feux sonores	ORANGE TRAFFIC INC.	0	Membrure pour feux sonores 0.6m	50				38 900,00 $	44 725,28 $
				Membrure pour feux sonores 1m	100				80 600,00 $	92 669,85 $
				Membrure pour feux sonores 2m	100				108 400,00 $	124 632,90 $
				Membrure pour feux sonores 3m	25	U			37 750,00 $	43 403,06 $
		Total (ORANGE TRAFFIC INC.)							**302 650,00 $**	**347 971,84 $**
LOT7	Structures spécialisés	METAL POLE-LITE INC.	0	Code Ville (3991-3523)	100				7 300,00 $	8 393,18 $
				Code Ville (3991-3524)	100				10 100,00 $	11 612,48 $
				Code Ville (3991-3525)	50				7 400,00 $	8 508,15 $
		Total (METAL POLE-LITE INC.)							**24 800,00 $**	**28 513,80 $**
		ELECTROMEGA LTÉE	0	Code Ville (3991-3523)	100				11 760,00 $	13 521,06 $
				Code Ville (3991-3524)	100				23 920,00 $	27 502,02 $
				Code Ville (3991-3525)	50				10 100,00 $	11 612,48 $
		Total (ELECTROMEGA LTÉE)							**45 780,00 $**	**52 635,56 $**
LOT8	Tête de feux sonores	ORANGE TRAFFIC INC.	0	Système de feux sonore incluant localisateur sur fût pour traverse de piéton.	150				111 570,00 $	128 277,61 $
		Total (ORANGE TRAFFIC INC.)							**111 570,00 $**	**128 277,61 $**
		ELECTROMEGA LTÉE	0	Système de feux sonore incluant localisateur sur fût pour traverse de piéton.	150				126 900,00 $	145 903,28 $
		Total (ELECTROMEGA LTÉE)							**126 900,00 $**	**145 903,28 $**
LOT9	Bride d'alimentation pour cabinet sur fût	ELECTROMEGA LTÉE	0	Code Ville (3991-3528)	300				87 900,00 $	101 063,03 $
		Total (ELECTROMEGA LTÉE)							**87 900,00 $**	**101 063,03 $**

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
21-19057

Agent d'approvisionnement
Raef Razgui

Conformité	Oui

									Données	
Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT9	**Bride**	ORANGE TRAFFIC INC.	**0**	Code Ville (3991-3528)	**300**				149 700,00 $	172 117,58 $
		Total (ORANGE TRAFFIC INC.)							**149 700,00 $**	**172 117,58 $**
LOT11	**Piédestal en aluminuim pour coffret techno-Hybride**	ORANGE TRAFFIC INC.	**0**	Piédestal en aluminuim pour coffret ATCC	**75**				67 500,00 $	77 608,13 $
		Total (ORANGE TRAFFIC INC.)							**67 500,00 $**	**77 608,13 $**
		ELECTROMEGA LTÉE	**0**	Piédestal en aluminuim pour coffret ATCC	**75**				89 793,75 $	103 240,36 $
		Total (ELECTROMEGA LTÉE)							**89 793,75 $**	**103 240,36 $**
LOT13	**Feux piétons à décompte numériques**	ORANGE TRAFFIC INC.	**0**	Code Ville (3991-3142)	**3500**	U			1 119 965,00 $	1 287 679,76 $
		Total (ORANGE TRAFFIC INC.)							**1 119 965,00 $**	**1 287 679,76 $**
		TACEL LTÉE	**0**	Code Ville (3991-3142)	**3500**	U			1 631 875,00 $	1 876 248,28 $
		Total (TACEL LTÉE)							**1 631 875,00 $**	**1 876 248,28 $**
LOT14	**Caissons de services électriques**	METAL POLE-LITE INC.	**0**	Code Ville (3991-8101)	**400**				340 000,00 $	390 915,00 $
		Total (METAL POLE-LITE INC.)							**340 000,00 $**	**390 915,00 $**
		INDUSTRIES PRECISION PLUS INC.	**0**	Code Ville (3991-8101)	**400**				393 600,00 $	452 541,60 $
		Total (INDUSTRIES PRECISION PLUS INC.)							**393 600,00 $**	**452 541,60 $**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 21-19057
Numéro de référence : 1544415
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Acquisition de matériel de feux de circulation _Feu de circulation à DEL, montages, têtes de feux, systèmes de caméras motorisées, boutons piétons, caissons de service, étiquettes et autres.

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
INDUSTRIES PRÉCISION PLUS INC. 1565 JEAN LACHAINE Sainte-Catherine, QC, J5C 1C2	Monsieur Sylvain Pelland Téléphone : 450 635-8685 Télécopieur : 450 635-8287	**Commande : (1969689)** 2021-11-25 9 h 21 **Transmission :** 2021-11-25 9 h 21	3633539 - 21-19057 ADDENDA No 1_Quest_Rép 2021-12-08 10 h 51 - Messagerie 3639010 - 21-19057 ADDENDA No 2_Report date_Quest_Rép_Modif 2021-12-20 9 h 52 - Télécopie 3640646 - 21-19057 ADDENDA No 3_Quest_Rép_Modif (devis) 2021-12-22 13 h 35 - Télécopie 3640647 - 21-19057 ADDENDA No 3_Quest_Rép_Modif (bordereau) 2021-12-22 10 h 38 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
TACEL LTD. 8008 Jarry Montréal, QC, H1J 1H5 http://www.tacel.ca	Monsieur Yassine Benamghar Téléphone : 514 252-4443 Télécopieur : 514 252-6915	**Commande : (1968342)** 2021-11-22 12 h 07 **Transmission :** 2021-11-22 12 h 07	3633539 - 21-19057 ADDENDA No 1_Quest_Rép 2021-12-08 10 h 52 - Messagerie 3639010 - 21-19057 ADDENDA No 2_Report date_Quest_Rép_Modif 2021-12-17 15 h 35 - Télécopie 3640646 - 21-19057 ADDENDA No 3_Quest_Rép_Modif (devis) 2021-12-22 10 h 39 - Télécopie 3640647 - 21-19057 ADDENDA No 3_Quest_Rép_Modif (bordereau) 2021-12-22 10 h 38 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
TÉLÉCOMMUNICATIONS GRIMARD INC. 1855, Bernard-Lefebvre Laval, QC, H7C 0A5 http://www.grimard.ca	Monsieur Patrice Allard Téléphone : 450 665-5553 Télécopieur : 450 665-3655	**Commande : (1967253)** 2021-11-18 14 h 35 **Transmission :** 2021-11-18 14 h 35	3633539 - 21-19057 ADDENDA No 1_Quest_Rép 2021-12-08 10 h 49 - Courriel 3639010 - 21-19057 ADDENDA No 2_Report date_Quest_Rép_Modif 2021-12-17 15 h 34 - Courriel 3640646 - 21-19057 ADDENDA No 3_Quest_Rép_Modif (devis) 2021-12-22 10 h 38 - Courriel 3640647 - 21-19057 ADDENDA No 3_Quest_Rép_Modif (bordereau) 2021-12-22 10 h 38 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
ELECTROMEGA LIMITÉE 105 Avenue Liberté	Monsieur Pascal Lamoureux	**Commande : (1966959)**	3633539 - 21-19057 ADDENDA No 1_Quest_Rép 2021-12-08 10 h 49 - Courriel

Candiac, QC, J5R 3X8 http://www.electromega.com	Téléphone : 450 635-1020 Télécopieur : 450 635-1021	2021-11-18 9 h 30 **Transmission :** 2021-11-18 9 h 30	3639010 - 21-19057 ADDENDA No 2_Report date_Quest_Rép_Modif 2021-12-17 15 h 34 - Courriel 3640646 - 21-19057 ADDENDA No 3_Quest_Rép_Modif (devis) 2021-12-22 10 h 38 - Courriel 3640647 - 21-19057 ADDENDA No 3_Quest_Rép_Modif (bordereau) 2021-12-22 10 h 38 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
MÉTAL POLE-LITE INC. 405, rue Saint-Louis Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, J3B1Y6	Madame Guylaine Toupin Téléphone : 450 741-7144 Télécopieur : 450 741-7145	**Commande : (1967476)** 2021-11-19 8 h 36 **Transmission :** 2021-11-19 8 h 36	3633539 - 21-19057 ADDENDA No 1_Quest_Rép 2021-12-08 10 h 49 - Courriel 3639010 - 21-19057 ADDENDA No 2_Report date_Quest_Rép_Modif 2021-12-17 15 h 34 - Courriel 3640646 - 21-19057 ADDENDA No 3_Quest_Rép_Modif (devis) 2021-12-22 10 h 38 - Courriel 3640647 - 21-19057 ADDENDA No 3_Quest_Rép_Modif (bordereau) 2021-12-22 10 h 38 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
ORANGE TRAFIC INC. 18195 J.A. Bombardier Mirabel, QC, J7J0E7 http://www.orangetraffic.com	Monsieur Charles Tousignant Téléphone : 450 477-5262 Télécopieur :	**Commande : (1969040)** 2021-11-23 16 h 13 **Transmission :** 2021-11-23 16 h 13	3633539 - 21-19057 ADDENDA No 1_Quest_Rép 2021-12-08 10 h 49 - Courriel 3639010 - 21-19057 ADDENDA No 2_Report date_Quest_Rép_Modif 2021-12-17 15 h 34 - Courriel 3640646 - 21-19057 ADDENDA No 3_Quest_Rép_Modif (devis) 2021-12-22 10 h 38 - Courriel 3640647 - 21-19057 ADDENDA No 3_Quest_Rép_Modif (bordereau) 2021-12-22 10 h 38 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
TRANSELEC/COMMON INC. 2075 boul Fortin Laval, QC, H7S 1P4 http://www.transelec.com	Monsieur Normand Laniel Téléphone : 514 382-1550 Télécopieur : 514 388-9020	**Commande : (1976051)** 2021-12-14 9 h 17 **Transmission :** 2021-12-14 9 h 17	3633539 - 21-19057 ADDENDA No 1_Quest_Rép 2021-12-14 9 h 17 - Téléchargement 3639010 - 21-19057 ADDENDA No 2_Report date_Quest_Rép_Modif 2021-12-17 15 h 34 - Courriel 3640646 - 21-19057 ADDENDA No 3_Quest_Rép_Modif (devis) 2021-12-22 10 h 38 - Courriel 3640647 - 21-19057 ADDENDA No 3_Quest_Rép_Modif (bordereau) 2021-12-22 10 h 38 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2022 Tous droits réservés

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CE : 20.002

2022/05/11
09:00

Dossier # : 1228848001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division de l'exploitation_innovation et gestion des déplacements
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec les firmes Orange Trafic Inc. (4 950 673,15 $, taxes et contingences incluses - Lots 1, 8, 11, 13), Électroméga Ltée (1 464 023,62 $, taxes et contingences incluses - Lots 2,9), Tacel Ltée (207 497,86 $, taxes et contingences incluses - Lot3), Métal pole lite Inc. (503 292,67 $, taxes et contingences incluses - Lots 7,14) et Transelec/Common Inc. (1 361 470,14 $ taxes et contingences incluses - Lot 4), pour la fourniture d'équipements de feux de circulation, pour une durée de 24 mois - Montant estimé des ententes : 8 486 957,44 $, taxes incluses (contrat : 7 072 464,53 $ + contingences : 1 414 492,91 $) - Appel d'offres public 21-19057 - 7 soumissionnaires.

Rapport_CEC_SMCE228848001.pdf

Dossier # :1228848001

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidence

Mme Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

Mme Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

Mme Daphney Colin
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Mme Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Mme Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Le 16 mai 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE228848001

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Orange Trafic Inc. (4 950 673,15 $, taxes et contingences incluses - Lots 1, 8, 11, 13), Électroméga Ltée (1 464 023,62 $, taxes et contingences incluses - Lots 2,9), Tacel Ltée (207 497,86 $, taxes et contingences incluses - Lot 3), Métal pole lite Inc. (503 292,67 $, taxes et contingences incluses - Lots 7,14) et Transelec/Common Inc. (1 361 470,14 $ taxes et contingences incluses - Lot 4), pour la fourniture d'équipements de feux de circulation, pour une durée de 24 mois - Montant estimé des ententes : 8 486 957,44 $, taxes incluses (contrat : 7 072 464,53 $ + contingences : 1 414 492,91 $) - Appel d'offres public 21-19057 - 7 soumissionnaires

ORIGINAL SIGNÉ
Valérie Patreau
Vice-présidente

ORIGINAL SIGNÉ
Élisabeth Rivest
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE228848001

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Orange Trafic Inc. (4 950 673,15 $, taxes et contingences incluses - Lots 1, 8, 11, 13), Électroméga Ltée (1 464 023,62 $, taxes et contingences incluses - Lots 2,9), Tacel Ltée (207 497,86 $, taxes et contingences incluses - Lot 3), Métal pole lite Inc. (503 292,67 $, taxes et contingences incluses - Lots 7,14) et Transelec/Common Inc. (1 361 470,14 $ taxes et contingences incluses - Lot 4), pour la fourniture d'équipements de feux de circulation, pour une durée de 24 mois - Montant estimé des ententes : 8 486 957,44 $, taxes incluses (contrat : 7 072 464,53 $ + contingences : 1 414 492,91 $) - Appel d'offres public 21-19057 - 7 soumissionnaires

À sa séance du 20 avril 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel:*

  - une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres (lot 1).

Le 4 mai 2022, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence. Mentionnons que la CEC est entièrement virtuelle depuis mars 2020 en raison de la pandémie.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'urbanisme et de la mobilité ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat.

D'entrée de jeu, les personnes représentant le Service ont expliqué la stratégie d'approvisionnement qui vise à maintenir un inventaire de différents feux de circulation pour répondre aux besoins de la Ville en la matière. Cette approche d'ententes-cadres subdivisées en lots permet de réduire les délais, lors de travaux de mise à niveau des feux de circulation, en plus d'obtenir des prix unitaires plus compétitifs. Il est à noter que seul le lot 1 est soumis à la Commission pour examen. Ce lot regroupe les têtes de feux

véhiculaires soit les feux 3 couleurs, les feux chandelles pour les autobus et les feux spécialisés pour les vélos.

L'appel d'offres public a été d'une durée de 51 jours. Les 7 preneurs du cahier des charges ont déposé une soumission pour l'un ou l'autre lot, mais une seule soumission a été reçue pour le lot 1. Il est à noter que 3 addendas mineurs ont été émis au cours de l'appel d'offres.

Le Service a indiqué qu'un écart de 5,8% était constaté avec l'évaluation de référence.

Les Commissaires ont demandé et reçu des précisions et clarifications, entre autres, sur:

- La clause de non-pénalité au fournisseur, lors de la première commande de la Ville;
- Les stratégies d'approvisionnement retenues pour les 3 lots qui n'ont pas été adjudiquée;
- Le rôle de la Ville dans l'installation et le maintien des têtes de feux sonores, la Ville procédant sur la base des recommandations faites par les instituts de réadaptation, experts pour répondre aux besoins des citoyennes et citoyens;
- La capacité de l'adjudicataire à remplir ses obligations contractuelles pour répondre aux besoins de la Ville.

Les explications ont été à la satisfaction de la Commission.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'urbanisme et de la mobilité pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel:*

  - une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres (lot 1).

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE228848001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.003

2022/05/11
09:00

Dossier # : 1227360001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec les firmes Construction DJL inc. et Construction et Pavage Portneuf inc. pour la fourniture et livraison sur demande d'enrobés bitumineux à chaud pour les années 2022 à 2025, pour une durée de trente-six (36) mois, sans option de prolongation - Montant estimé des ententes: 7 320 101,93 $, taxes incluses (ententes: 6 365 306,03 $ + variation des quantités 954 795,90 $) - Appel d'offres public 22-19177 (Lot 1 et lot 2) - (3 soumissionnaires)

Il est recommandé :
1. de conclure trois (3) ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, d'une durée de trente-six (36) mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des enrobés bitumineux à chaud pour les années 2022 à 2025, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elle, conformément aux documents de l'appel d'offres public (22-19177) et au tableau joint des prix reçus;

Firmes	Lots	Montant (taxes incluses)
Construction DJL inc.	Lot 1 (partiel)	4 545 947,74 $
Construction DJL inc.	Lot 2	800 226,00 $
Construction et Pavage Portneuf inc.	Lot 1 (partiel)	1 019 132,29 $

2. d'autoriser une dépense de 954 795,90 $ (15 %), taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

3. de procéder à une évaluation du rendement des adjudicataires;

4. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler;

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2022-03-31 17:02

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

_____

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1227360001**

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec les firmes Construction DJL inc. et Construction et Pavage Portneuf inc. pour la fourniture et livraison sur demande d'enrobés bitumineux à chaud pour les années 2022 à 2025, pour une durée de trente-six (36) mois, sans option de prolongation - Montant estimé des ententes: 7 320 101,93 $, taxes incluses (ententes: 6 365 306,03 $ + variation des quantités 954 795,90 $) - Appel d'offres public 22-19177 (Lot 1 et lot 2) - (3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet la conclusion de trois (3) ententes-cadres pour la fourniture et livraison sur demande d'enrobés bitumineux à chaud dans le cadre des travaux en régie pour les réparations de chaussées en saison estivale (lot 1) et hivernale (lot 2). Ces ententes-cadres sont disponibles pour les dix-neuf (19) arrondissements de la Ville.
En avril 2019, les contrats pour la fourniture, sur demande, d'enrobés bitumineux à chaud et d'enrobés bitumineux tièdes ont été octroyés, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17407, aux plus bas soumissionnaires conformes, soit aux firmes Construction DJL inc. (8 125 873,34 $, incluant les taxes), Construction & Pavage Portneuf inc. (1 819 665,15 $, taxes incluses), Bau-Val CMM, Division de Bau-Val inc. (594 510,66 $, taxes incluses), Meloche, Division de Sintra inc. (1 188 578,22 $, taxes incluses) et Tech-Mix, Division de Bau-Val inc., pour un montant total estimé de 14 093 508,74 $, taxes incluses. Ces ententes-cadres étaient valides pour une période de trente-six (36) mois se terminant le 15 avril 2022, sans option de prolongation. En décembre 2021, le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un appel d'offres pour combler les besoins opérationnels.

En décembre 2021, le Service de l'approvisionnement a annulé le lot A (enrobés bitumineux à chaud) de l'appel d'offres public 21-19088 en raison d'un écart important entre les prix soumis et l'estimation réalisée par la Ville.

L'appel d'offres public 22-19177 a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal Le Devoir. La publication s'est déroulée sur une période de trente et un (31) jours calendaires, soit du 7 février au 10 mars 2022. Les soumissions reçues sont valides pour une période de cent-vingt (120) jours calendaires, c'est-à-dire jusqu'au 6 juillet 2022.

Un (1) addenda a été émis au cours de la période de sollicitation pour répondre à une question d'un preneur de cahier des charges. L'addenda a été émis le 28 février 2022 et aucun report de date n'a été nécessaire.

Pour l'attribution de ces contrats, la Ville s'assure de la conformité des soumissions et octroie les contrats pour le lot 1 et le lot 2 par arrondissement et par catégorie d'enrobés bitumineux.

Le découpage entre les lots 1 et 2 permet d'adapter notre demande en fonction de la réalité et de la capacité du marché. Les infrastructures nécessaires pour offrir des enrobés bitumineux en hiver sont coûteuses, ce qui limite les soumissionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0437 – 15 avril 2019 – Conclure des ententes-cadres avec les firmes Construction DJL inc., Construction & Pavage Portneuf inc., Bau-Val CMM, Divison de Bau-Val inc., Meloche, Divison de Sintra inc. et Tech-Mix, Division de Bau-Val inc. pour une période de 36 mois, pour la fourniture, sur demande, d'enrobés bitumineux à chaud et d'enrobés bitumineux tièdes – Appel d'offres public 19-17407 (5 soum.) Montant total estimé des ententes: 16 207 535,06 $ (ententes: 14 093 508,74 $ + variation des quantités 2 114 026,31 $.)
CM17 0321 - 27 mars 2017 - Conclure des ententes-cadres pour une période de 24 mois avec les firmes Construction DJL inc. (4 474 558,30 $, incluant les taxes); Les Pavages Chenail inc. (100 258,20 $, incluant les taxes); Construction & Pavages Portneuf inc. (741 860,67 $, incluant les taxes); Bau-Val CMM, Division de Bau-Val inc. (327 877,08 $, incluant les taxes) et Tech-Mix, Division de Bau-Val inc. (83 702,95 $ incluant les taxes), pour la fourniture, sur demande, d'enrobés bitumineux à chaud, d'émulsion de bitume et d'enrobés bitumineux tièdes - Appel d'offres public 17-15759 (9 soumissionnaires). Montant total estimé des ententes : 5 728 257,20 $, incluant les taxes.

CM15 1343 - 23 novembre 2015 - Exercer l'option de prolongation, pour une période de huit (8) mois, des ententes-cadres avec Construction DJL inc.; Groupe TNT inc.; Bau-Val CMM et Meloche inc. pour la fourniture, sur demande, d'enrobés bitumineux à chaud, dans le cadre des travaux en régie - Appel d'offres public 15-13838 (5 soumissionnaires). Montant total estimé des ententes : 3 940 620,89 $, incluant les taxes.

DESCRIPTION

Les présentes ententes-cadres visent l'acquisition des différents enrobés bitumineux requis par les arrondissements de la Ville pour l'entretien des chaussées lorsque les travaux sont effectués en régie. Ce sont des travaux de petite envergure (nid-de-poule) et de moyenne envergure (réfection de plusieurs mètres carrés de chaussée).
Les quantités prévues au bordereau de soumission reflètent les historiques de consommation de la Ville, ainsi que les prévisions de consommation des arrondissements pour les trente-six (36) prochains mois.

Aux fins de désignation des différents adjudicataires, la Ville détermine les plus basses soumissions conformes pour les articles requis par un arrondissement en comparant le prix de l'enrobé bitumineux par tonne métrique, en fonction de l'itinéraire le plus approprié à parcourir pour les camions de la Ville, pour le trajet aller-retour, entre la cour de voirie de l'arrondissement et l'usine du soumissionnaire, ainsi que le temps de déplacement moyen aller-retour en condition routière réelle. De plus, le prix unitaire soumis pour une tonne métrique d'enrobés bitumineux est ajusté afin de tenir compte du coût additionnel encouru par la Ville, en tenant compte également des coûts indirects tels le coût de la main-d'œuvre, l'usure et l'entretien du matériel roulant (camion) et de son équipement (boîte à asphalte), ainsi que la consommation de carburant.

Lors de l'adjudication des contrats, le temps et la distance sont des facteurs importants à considérer dans l'approvisionnement des enrobés bitumineux, puisque le produit ne doit pas refroidir pendant le transport, autrement il perdrait de son efficacité.

L’appel d’offres a inclus une clause de fluctuation des prix, basée sur la variation mensuelle, à la hausse ou à la baisse, du prix du bitume selon Bitume Québec lorsqu'une variation supérieure de plus ou moins 5 % du prix survient. L'inclusion d’une telle clause est nécessaire afin d'obtenir des prix compétitifs pour ces produits et éviter que les soumissionnaires spéculent des variations et par le fait même, les incluent dans leurs prix soumis.

Cette sélection d'articles est la résultante des consultations effectuées par le Service de l'approvisionnement auprès des arrondissements afin de connaître les types d'enrobés requis.

Pour l’attribution des contrats, la Ville s'assure de la conformité des soumissions et octroie les contrats pour le lot 1 et le lot 2 par arrondissement et par catégorie d'enrobés bitumineux. Par ailleurs, les soumissionnaires sont tenus, sous peine de rejet, de soumettre un prix pour tous les articles demandés, et ce, pour chacun des lots soumissionnés.

Pour le lot 1 (saison estivale)

Les quantités estimées totales, pour trente-six (36) mois, des différents enrobés bitumineux sont :

- EC-5 PG 58S-28 (13 000 tonnes métriques);

- EC-10 PG 58S-28 (20 000 tonnes métriques);

- ESG-10 PG 58S-28 (5 000 tonnes métriques);

- CH-10 PG 58S-28 Saison estivale (12 000 tonnes métriques).

Pour le lot 2 (saison hivernale)

La quantité estimée totale, pour trente-six (36) mois, de cet enrobé bitumineux est :

- CH-10 PG 58-28 Saison hivernale (6 000 tonnes métriques).

En prévision d'une possibilité de modifications accessoires au contrat, des variations de quantité sont prévues totalisant un montant équivalent à 15 % de celui octroyé, soit 954 795,90 $, taxes incluses.

JUSTIFICATION

La conclusion des trois (3) ententes-cadres permettra d'assurer la constance et la facilité de l'approvisionnement.
Preneurs du cahier des charges (4):
- 9088-2945 QUÉBEC inc.;
- BAU-VAL inc.;
- Construction DJL inc.;
- Construction et Pavage Portneuf inc.

Soumissionnaires (3):
- Tech-Mix, division de Bau-Val inc.;
- Construction DJL inc.;
- Construction et Pavage Portneuf inc.

Des quatre (4) preneurs du cahier des charges, trois (3) ont soumissionné. Le preneur du cahier des charges qui n'a pas soumissionné n'a donné aucune raison de son désistement.

Méthode d'adjudication :

Le prix unitaire soumis pour une tonne métrique d'enrobés bitumineux a été ajusté afin de tenir compte du coût additionnel encouru par la Ville lorsqu'elle effectue la cueillette à l'usine.

Le calcul du prix unitaire ajusté s'effectue de la façon suivante :

Prix unitaire ajusté = Prix unitaire soumis + (FaT * T) + (FaD * D)

- Les facteurs d'ajustement FaT (0,18) et FaD (0,42) sont utilisés pour l'analyse des soumissions. Ces derniers tiennent compte des coûts indirects pour la cueillette des enrobés bitumineux, tels le coût de la main-d'oeuvre, l'usure et l'entretien du matériel roulant (camion) et de son équipement (boîte à asphalte) ainsi que la consommation de carburant.
- Le temps de référence **T** représente le temps réel, en minutes, du déplacement le plus approprié, **aller**-**retour,** des camions de la Ville entre la cour de voirie de l'arrondissement et l'usine du fournisseur.

- La distance de référence **D** représente le trajet **aller**-**retour** le plus approprié, en kilomètres, des camions de la Ville entre la cour de voirie de l'arrondissement et l'usine du fournisseur.

La Ville détermine les plus basses soumissions conformes pour chacun des arrondissements en considérant les prix unitaires ajustés des enrobés aux quantités requises par groupe, par arrondissement.

Par contre, le montant des contrats est déterminé en fonction des prix unitaires réellement soumis pour les enrobés et affecté aux quantités requises par groupe, par arrondissement.

Les tableaux ci-dessous présentent les montants qui ont été soumis pour chacun des groupes. Cependant, ils ne prennent pas en considération les paramètres utilisés dans la méthode d'adjudication des contrats.

Lot 1 * :

Enrobés bitumineux à chaud en saison estivale :

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Construction DJL inc.	5 823 771,19 $	873 565,68 $	6 697 336,87 $
Construction et Pavage Portneuf inc.	5 489 113,46 $	823 367,02 $	6 312 480,48 $
Dernière estimation réalisée ($)	5 808 537,00 $	871 280,55 $	6 679 817,55 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			- 367 337,07 $ - 5,50 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			384 856,39 $ 6,10 %

Lot 2 * :

Enrobés bitumineux à chaud en saison hivernale :

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Construction DJL inc.	800 226,00 $	120 033,90 $	920 259,90 $
Tech-Mix, division de Bau-Val inc.	696 748,50 $	104 512,28 $	801 260,78 $
Dernière estimation réalisée ($)	844 238,43 $	126 635,76 $	970 874,19 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			- 169 613,41 $ - 17,47 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			118 999,12 $ 14,85 %

*** Note:** Aux fins de la comparaison entre les différents soumissionnaires, les montants indiqués sont les montants totaux de leur soumission, basés sur les prix réels soumis pour chaque groupe, pour l'ensemble des arrondissements. Toutefois, pour le montant total octroyé par firme, la Ville considère les facteurs d'ajustements afin de tenir compte du coût additionnel encouru par la Ville.

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier n'est déclaré non conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle.

Aucun des soumissionnaires n'est inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

Aucun des soumissionnaires n'est inscrit à la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI).

Ces contrats, étant d'une valeur supérieure à 500 000,00 $, devront faire l'objet d'une évaluation du rendement de son adjudicataire, conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-21-001.

Le présent dossier d'appel d'offres exige la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP). Les autorisations des soumissionnaires se trouvent en pièces jointes au présent dossier.

Les adjudicataires recommandés, par leurs soumissions, affirment être conformes en tout point au Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

En vertu du Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007), le

présent dossier sera soumis à la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étude parce qu'il y a un (1) contrat supérieur à deux millions de dollars et accordé à un adjudicataire (Construction DJL inc.: 6 697 336,87 $, taxes incluses), qui en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 7 650 691,74 $, taxes incluses, pour les trente-six (36) prochains mois.
Cette estimation est basée sur l'historique de consommation au cours des trente-six (36) derniers mois et est calculée en fonction des derniers prix moyens payés pour ces produits. Cette estimation correspond à l'évolution moyenne des prix payés par la Ville ainsi que la fluctuation du prix du bitume au cours des trente-six (36) derniers mois, comme publié par Bitume Québec, ce rapport étant le plus récent au moment de l'établissement de l'estimé préalable en janvier 2022.

Le montant estimé des ententes-cadres pour la période de trente-six (36) mois est de :

Lot 1 - Construction DJL inc.

3 953 857,57 $ + 197 692,88 $ (TPS) + 394 397,29 $ (TVQ) = 4 545 947,74 $

Un montant équivalant à 15 % du montant total octroyé, soit 681 892,16 $, taxes incluses, a été ajouté en prévision des possibles variations de quantité aux contrats pour un montant total estimé de 5 227 839,90 $, taxes incluses.

Lot 1 - Construction et Pavage Portneuf inc.

886 394,69 $ + 44 319,73 $ (TPS) + 88 417,87 $ (TVQ) = 1 019 132,29 $

Un montant équivalant à 15 % du montant total octroyé, soit 152 869,84 $, taxes incluses, a été ajouté en prévision des possibles variations de quantité aux contrats pour un montant total estimé de 1 172 002,13 $, taxes incluses.

Lot 2 - Construction DJL inc.

696 000,00 $ + 34 800,00 $ (TPS) + 69 426,00 $ (TVQ) = 800 226,00 $

Un montant équivalant à 15 % du montant total octroyé, soit 120 033,90 $, taxes incluses, a été ajouté en prévision des possibles variations de quantité aux contrats pour un montant total estimé de 920 259,90 $, taxes incluses.

Le montant total estimé des trois (3) ententes-cadres est de :

5 536 252,26 $ + 276 812,61 $ (TPS) + 552 241,16 $ (TVQ) = 6 365 306,03 $

La somme des trois (3) montants équivalant à 15 % du montant total octroyé, soit 954 795,90 $, taxes incluses, a été ajoutée en prévision des possibles variations de quantité au contrat, pour un montant total estimé de 7 320 101,93 $, taxes incluses.

Il s'agit d'ententes-cadres sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande, selon les besoins des utilisateurs. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédit.

MONTRÉAL 2030

Le Service de l'approvisionnement vise à travers ce regroupement à minimiser les coûts administratifs de l'acquisition des enrobés bitumineux et à générer des économies d'échelle grâce à une sollicitation unique du marché pour l'ensemble des arrondissements. Les impacts écologiques ont été pris en compte grâce à la formule d'octroi qui minimise les déplacements et distances parcourues pour transporter les enrobés bitumineux. Le regroupement des achats permet d'améliorer la performance organisationnelle et d'harmoniser les besoins des unités d'affaires pour une meilleure sollicitation du marché.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence des ententes-cadres alourdirait le processus en obligeant la négociation à la pièce, en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie de volume.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La situation du COVID-19 n'a aucun impact sur le projet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion des trois (3) ententes-cadres et des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l’adoption de la résolution, le Service de l'approvisionnement émettra des ententes-cadres avec les firmes retenues.
CE 20 avril 2022
CPEC 4 mai 2022
CE 11 mai 2022
CM 16 mai 2022
Début du contrat 17 mai 2022
Fin du contrat 16 mai 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Étienne LANGLOIS
Conseiller en approvisionnement

Tél : 514 872-2988
Télécop. : 514 872-0863

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-03-21

Lina PICHÉ
Chef de Section

Tél : 514-868-5740
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle LAZURE
directeur(-trice) acquisitions
Tél : 514-872-1027
Approuvé le : 2022-03-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yasmina BELLACHE
Directrice
Tél : 514 868-3422
Approuvé le : 2022-03-30

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1227360001*
Unité administrative responsable : *Service de l'approvisionnement, Direction acquisition, Division acquisition*
Projet : *Fourniture et livraison sur demande d'enrobés bitumineux à chaud pour les années 2022 à 2025*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	**X**		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? Le Service de l'approvisionnement vise à travers ce regroupement à minimiser les coûts administratifs de l'acquisition des enrobés bitumineux et à générer des économies d'échelle grâce à une sollicitation unique du marché pour l'ensemble des arrondissements. Les impacts écologiques ont été pris en compte grâce à la formule d'octroi qui minimise les déplacements et distances parcourues pour transporter les enrobés bitumineux.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** Le regroupement des achats permet d'améliorer la performance organisationnelle et d'harmoniser les besoins des unités d'affaires pour une meilleure sollicitation du marché.			

Section B - Test climat

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

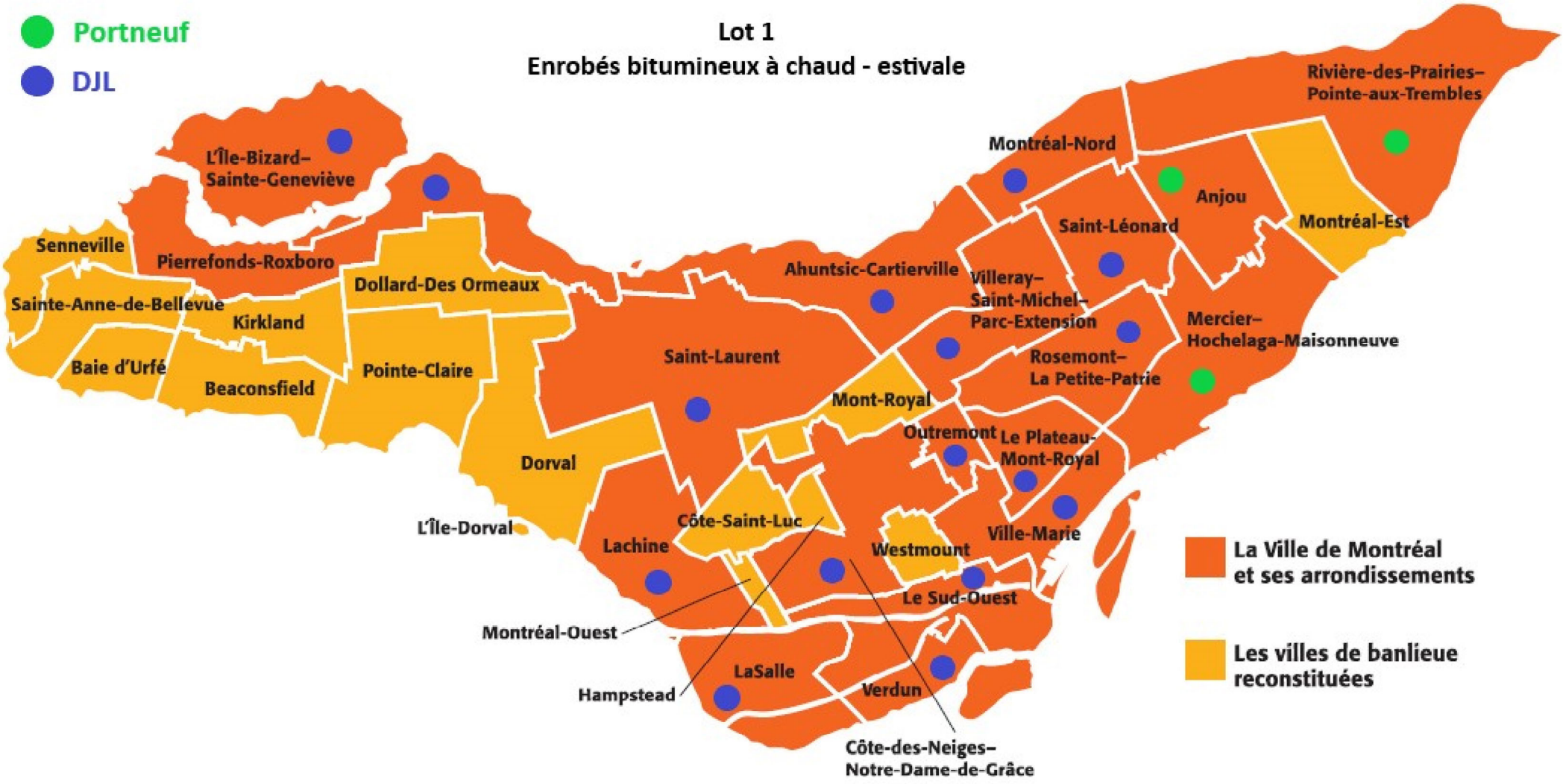
Portneuf
DJL
Lot 1
Enrobés bitumineux à chaud - estivale
L'Île-Bizard–
Sainte-Geneviève
Senneville
Pierrefonds-Roxboro
Dollard-Des Ormeaux
Sainte-Anne-de-Bellevue
Kirkland
Baie d'Urfé
Beaconsfield
Pointe-Claire
Dorval
L'Île-Dorval
Saint-Laurent
Ahuntsic-Cartierville
Montréal-Nord
Rivière-des-Prairies–
Pointe-aux-Trembles
Anjou
Montréal-Est
Saint-Léonard
Villeray–
Saint-Michel–
Parc-Extension
Mercier–
Hochelaga-Maisonneuve
Rosemont–
La Petite-Patrie
Mont-Royal
Outremont
Le Plateau-
Mont-Royal
Ville-Marie
Côte-Saint-Luc
Lachine
Westmount
Le Sud-Ouest
Montréal-Ouest
Hampstead
LaSalle
Verdun
Côte-des-Neiges–
Notre-Dame-de-Grâce
La Ville de Montréal
et ses arrondissements
Les villes de banlieue
reconstituées

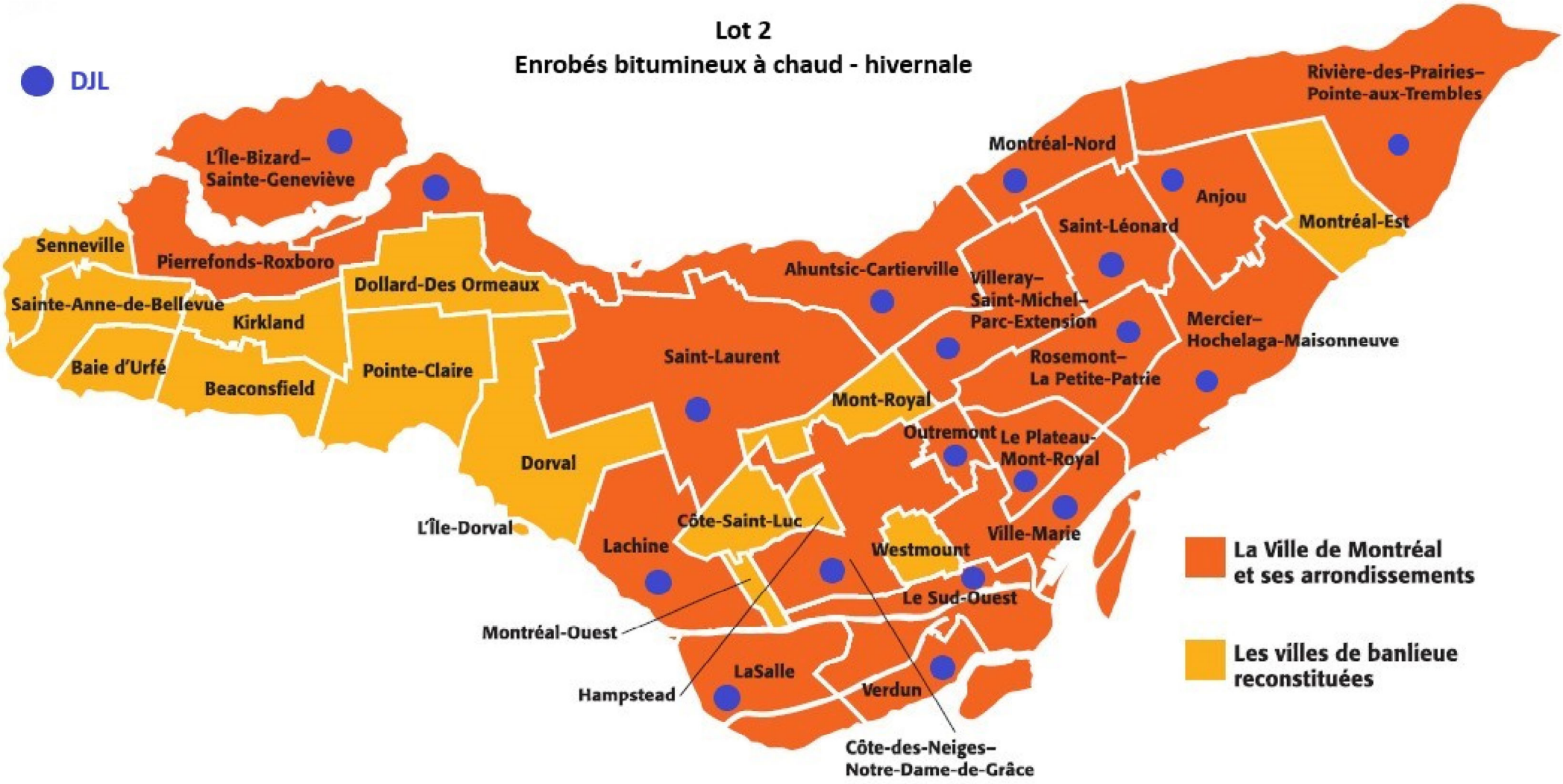
Lot 2
Enrobés bitumineux à chaud - hivernale
DJL
L'Île-Bizard–
Sainte-Geneviève
Senneville
Pierrefonds-Roxboro
Sainte-Anne-de-Bellevue
Kirkland
Baie d'Urfé
Beaconsfield
Dollard-Des Ormeaux
Pointe-Claire
Dorval
L'Île-Dorval
Saint-Laurent
Ahuntsic-Cartierville
Montréal-Nord
Rivière-des-Prairies–
Pointe-aux-Trembles
Anjou
Montréal-Est
Saint-Léonard
Villeray–
Saint-Michel–
Parc-Extension
Mercier–
Hochelaga-Maisonneuve
Rosemont–
La Petite-Patrie
Mont-Royal
Outremont
Le Plateau-
Mont-Royal
Côte-Saint-Luc
Lachine
Westmount
Ville-Marie
Le Sud-Ouest
Montréal-Ouest
Hampstead
LaSalle
Verdun
Côte-des-Neiges–
Notre-Dame-de-Grâce
La Ville de Montréal
et ses arrondissements
Les villes de banlieue
reconstituées

Appel d'offres public 22-19177
Tableau adjudication - Ajusté / non ajusté

Tableau ajudication / par arrondissement	Montant soumissionné ajusté plus bas conforme	Montant réel pour adjudication	Nom soumissionnaire
AHUNTSIC- CARTIERVILLE			
Lot 1	308 498,42 $	272 423,80 $	Construction DJL inc.
Lot 2	26 297,70 $	23 664,00 $	Construction DJL inc.
ANJOU			
Lot 1	223 660,17 $	202 526,83 $	Construction et Pavage Portneuf Inc.
Lot 2	7 681,42 $	7 076,00 $	Construction DJL inc.
CÔTE DES NEIGES NOTRE DAME DE GRACE			
Lot 1	418 619,65 $	376 965,40 $	Construction DJL inc.
Lot 2	37 269,88 $	34 104,00 $	Construction DJL inc.
LACHINE			
Lot 1	278 625,36 $	248 004,25 $	Construction DJL inc.
Lot 2	110 500,91 $	100 224,00 $	Construction DJL inc.
LASALLE			
Lot 1	102 802,20 $	98 542,30 $	Construction DJL inc.
Lot 2	43 980,34 $	42 456,00 $	Construction DJL inc.
LE PLATEAU MONT ROYAL			
Lot 1	284 795,24 $	252 770,53 $	Construction DJL inc.
Lot 2	54 916,44 $	49 648,00 $	Construction DJL inc.
LE SUD OUEST			
Lot 1	155 101,65 $	149 036,40 $	Construction DJL inc.
Lot 2	43 897,83 $	42 456,00 $	Construction DJL inc.
L'ILE BIZARD SAINTE GENEVIEVE			
Lot 1	32 916,96 $	23 966,49 $	Construction DJL inc.
Lot 2	3 047,71 $	2 320,00 $	Construction DJL inc.
MERCIER - HOCHELAGA-MAISONNEUVE			
Lot 1	495 348,57 $	425 236,30 $	Construction et Pavage Portneuf Inc.
Lot 2	102 152,09 $	89 900,00 $	Construction DJL inc.
MONTREAL NORD			
Lot 1	115 895,23 $	106 194,28 $	Construction DJL inc.
Lot 2	3 997,53 $	3 712,00 $	Construction DJL inc.
OUTREMONT			
Lot 1	347 490,93 $	304 437,48 $	Construction DJL inc.
Lot 2	36 983,96 $	33 060,00 $	Construction DJL inc.
PIERREFONDS ROXBORO			
Lot 1	746 146,91 $	557 302,23 $	Construction DJL inc.
Lot 2	124 045,60 $	96 628,00 $	Construction DJL inc.
RIVIERE DES PRAIRIES POINTE AUX TREMBLES			
Lot 1	263 348,33 $	258 631,56 $	Construction et Pavage Portneuf Inc.
Lot 2	13 364,54 $	11 832,00 $	Construction DJL inc.
ROSEMONT LA PETITE PATRIE			
Lot 1	271 395,18 $	255 863,17 $	Construction DJL inc.
Lot 2	20 240,76 $	19 256,00 $	Construction DJL inc.

Appel d'offres public 22-19177
Tableau adjudication - Ajusté / non ajusté

Tableau ajudication / par arrondissement	Montant soumissionné ajusté plus bas conforme	Montant réel pour adjudication	Nom soumissionnaire
SAINT-LAURENT			
Lot 1	329 054,88 $	270 253,81 $	Construction DJL inc.
Lot 2	25 386,23 $	21 460,00 $	Construction DJL inc.
SAINT-LÉONARD			
Lot 1	237 619,01 $	227 393,32 $	Construction DJL inc.
Lot 2	6 380,87 $	6 148,00 $	Construction DJL inc.
VERDUN			
Lot 1	196 388,63 $	182 578,16 $	Construction DJL inc.
Lot 2	35 152,55 $	33 060,00 $	Construction DJL inc.
VILLE MARIE			
Lot 1	359 298,02 $	309 676,41 $	Construction DJL inc.
Lot 2	54 627,87 $	48 140,00 $	Construction DJL inc.
VILLERAY ST MICHEL PARC EXTENSION			
Lot 1	319 900,48 $	318 449,56 $	Construction DJL inc.
Lot 2	30 974,10 $	30 856,00 $	Construction DJL inc.

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 24 juillet 2020

CONSTRUCTION DJL INC.
A/S MONSIEUR PATRICK OCTAVE ACHILLE SULLIOT
200-1550, RUE AMPÈRE
BOUCHERVILLE (QC) J4B 7L4

N° de décision : 2020-DAMP-1640
N° de client : 2700004296

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous :

CARRIÈRE MONT-BRUNO
DIVISION DE CONSTRUCTION DJL INC.
CONSTRUCTION DJL
CONTINENTAL DIV. CONST. DJL
CONTINENTAL, DIVISION DE CONSTRUCTION DJL INC
CONTINENTAL, DIVISION DE DJL
CRSIM DIVISION DE CONSTRUCTION DJL
DJL
DJL CONSTRUCTION INC.
DJL TECHNOLOGIES DIVISION DE CONSTRUCTION DJL INC.
GRAVIÈRE ST-FRANÇOIS
DIVISION DE CONSTRUCTION DJL INC.
GROUPE DJL
LES CONSTRUCTIONS ET PAVAGES CONTINENTAL DIVISION DE CONSTRUCTION DJL INC.
PAVAGES BEAU BASSIN DIVISION DE CONSTRUCTION DJL INC.
PAVAGES RACINE
PAVAGES RACINE DIVISION DE CONSTRUCTION DJL INC.
RACINE
RACINE DIVISION DE CONSTRUCTION DJL INC

le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. CONSTRUCTION DJL INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **23 juillet 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Chantal Hamel

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 16 octobre 2020

BAU-VAL INC.
A/S MONSIEUR JEAN-PIERRE MALO
2006-210, BOUL DE MONTARVILLE
BOUCHERVILLE (QC) J4B 6T3

N° de décision : 2020-DAMP-1702
N° de client : 3000167015

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous :

3RETC
ASPHALTE HI-TECH
BAU-VAL CMM
BAU-VAL STE-SOPHIE
CARRIÈRE L'ANGE-GARDIEN
CARRIÈRES RÉGIONALES
PAVAGES VARENNES
SABLES L.G.
SABLIÈRE DES GUIDES
TECH-MIX

le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. BAU-VAL INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **15 octobre 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Chantal Hamel

525, boul. René-Lévesque Est, RC. 30
Québec (Québec) G1R 5S9

1 888 335-5550
amp.quebec

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 24 septembre 2021

CONSTRUCTION ET PAVAGE PORTNEUF INC.
A/S MONSIEUR DAVID MARCOTTE
599, BOUL BONA-DUSSAULT
SAINT-MARC-DES-CARRIÈRES (QC) G0A 4B0

N° de décision : 2021-DAMP-1798
N° de client : 3000174533

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous PAVAGE ROUTEK, ROUTEK, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. CONSTRUCTION ET PAVAGE PORTNEUF INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **23 septembre 2024**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au http://www.amp.quebec/.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité et du soutien juridique

Chantal Hamel

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 22-19177
Numéro de référence : 1567405
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Fourniture et livraison sur demande d'enrobés bitumineux à chaud pour les années 2022 à 2025

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
9088-2945 QUÉBEC INC. 205 route Marie-Victorin Sorel-Tracy, QC, J3R1K5 NEQ : 1149177140	Madame Sylvie Boire Téléphone : 450 561-1771 Télécopieur : 450 561-1791	**Commande : (1997790)** 2022-02-11 10 h 28 **Transmission :** 2022-02-11 10 h 28	3679911 - 22-19177 Addenda 1 2022-02-28 12 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
BAU-VAL INC. 3350 Rang de la Butte aux Renard Varennes, QC, J3X 1P7 http://www.bauval.com NEQ : 1161846663	Monsieur Sylvain Leroux Téléphone : 450 652-0689 Télécopieur : 450 652-0947	**Commande : (1996592)** 2022-02-09 16 h 30 **Transmission :** 2022-02-09 16 h 30	3679911 - 22-19177 Addenda 1 2022-02-28 12 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
BAU-VAL INC. 8080, boul. Cavendish Sud Arrondissement St-Laurent Montréal, QC, H4T 1T1 http://www.bauval.com NEQ : 1161846663	Monsieur Robert Marjanek Téléphone : 514 342-4567 Télécopieur : 514 342-7653	**Commande : (2008168)** 2022-03-02 8 h 13 **Transmission :** 2022-03-02 8 h 13	3679911 - 22-19177 Addenda 1 2022-03-02 8 h 13 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
CONSTRUCTION DJL INC. 6200 rue Saint-Patrick Montréal, QC, H4E 1B3 NEQ : 1147218763	Madame Corine Tchatchouang Téléphone : 514 766-2550 Télécopieur : 514 769-2784	**Commande : (1996883)** 2022-02-10 9 h 42 **Transmission :** 2022-02-10 9 h 42	3679911 - 22-19177 Addenda 1 2022-02-28 12 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
CONSTRUCTION ET PAVAGE PORTNEUF INC. 599 Bona-Dussault Saint-Marc-des-Carrières, QC, G0A 4B0 NEQ : 1142323634	Madame Martine Naud Téléphone : 418 268-3558 Télécopieur : 418 268-5442	**Commande : (1996110)** 2022-02-09 9 h 33 **Transmission :** 2022-02-09 9 h 33	3679911 - 22-19177 Addenda 1 2022-02-28 12 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Organisme public.

© 2003-2022 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CE : 20.003

2022/05/11
09:00

Dossier # : 1227360001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec les firmes Construction DJL inc. et Construction et Pavage Portneuf inc. pour la fourniture et livraison sur demande d'enrobés bitumineux à chaud pour les années 2022 à 2025, pour une durée de trente-six (36) mois, sans option de prolongation - Montant estimé des ententes: 7 320 101,93 $, taxes incluses (ententes: 6 365 306,03 $ + variation des quantités 954 795,90 $) - Appel d'offres public 22-19177 (Lot 1 et lot 2) - (3 soumissionnaires)

Rapport_CEC_SMCE227360001.pdf

Dossier # :1227360001

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidence

Mme Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

Mme Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

Mme Daphney Colin
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Mme Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Mme Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Le 16 mai 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE227360001

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Construction DJL inc. et Construction et Pavage Portneuf inc. pour la fourniture et livraison sur demande d'enrobés bitumineux à chaud pour les années 2022 à 2025, pour une durée de trente-six (36) mois, sans option de prolongation - Montant estimé des ententes: 7 320 101,93 $, taxes incluses (ententes: 6 365 306,03 $ + variation des quantités 954 795,90 $) - Appel d'offres public 22-19177 (Lot 1 et lot 2) - (3 soumissionnaires)

ORIGINAL SIGNÉ

Valérie Patreau
Vice-présidente

ORIGINAL SIGNÉ

Myriam Laforce
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE227360001

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Construction DJL inc. et Construction et Pavage Portneuf inc. pour la fourniture et livraison sur demande d'enrobés bitumineux à chaud pour les années 2022 à 2025, pour une durée de trente-six (36) mois, sans option de prolongation - Montant estimé des ententes: 7 320 101,93 $, taxes incluses (ententes: 6 365 306,03 $ + variation des quantités 954 795,90 $) - Appel d'offres public 22-19177 (Lot 1 et lot 2) - (3 soumissionnaires)

À sa séance du 20 avril 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel :*

  - l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.

Le 4 mai 2022, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'approvisionnement ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat. D'entrée de jeu, ils ont expliqué que celui-ci porte sur la conclusion d'ententes-cadres pour la fourniture et la livraison d'enrobés bitumeux à chaud dans le cadre des travaux en régie effectués par les 19 arrondissements pour les réparations de chaussées pour les années 2022 à 2025. Le contrat a été scindé en deux lots pour les saisons estivale et hivernale.

L'appel d'offres associé à ce contrat a été publié sur une période de 31 jours entre le 7 février et le 10 mars 2022. Un addenda a été émis au cours de la période de sollicitation afin de répondre à une question de l'un des quatre preneurs du cahier des charges. Trois soumissions ont été reçues par le Service de l'approvisionnement, qui a procédé à leur analyse en ajustant les prix unitaires soumis pour une tonne métrique d'enrobés bitumineux afin de tenir compte du coût additionnel encouru par la Ville

lorsqu'elle effectue la cueillette à l'usine. Au terme de cette analyse, la conclusion de trois ententes-cadres avec deux des firmes soumissionnaires a été recommandée, dont l'un en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.

Les commissaires ont demandé et obtenu des précisions et clarifications, entre autres, sur l'impact de la position géographique des soumissionnaires sur les prix proposés et sur la possibilité que la Ville puisse envisager fournir elle-même, éventuellement, l'asphalte nécessaire au type de travaux visés, dans un objectif de réduction des coûts. Les explications fournies ont été à la satisfaction de la Commission.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel :*

  - l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent ;

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE227360001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.004

2022/05/11
09:00

Dossier # : 1229446004

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec les firmes CENTRE AGRICOLE JLD INC (lot 1). et BRANDT TRACTEUR (lot 2) pour la fourniture de pièces et service d'entretien, de réparation mécanique pour les équipements de marque John Deere des ateliers mécaniques de la Ville de Montréal, pour une durée de trente-six (36) mois avec deux (2) possibilités de prolongation de vingt-quatre (24) mois - (Montant estimé des ententes : 6 777 429,02 $, taxes incluses (contrat : 5 893 416,54 $ + contingence (15%): 884 012,48 $)) - Appel d'offres public 21-19076 - (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :
1. de conclure des ententes-cadres, d'une durée de 36 mois par lesquelles CENTRE AGRICOLE JLD INC, seul soumissionnaire conforme pour le lot 1 et BRANDT TRACTEUR, seul soumissionnaire conforme pour le lot 2, s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, la fourniture de pièces et service d'entretien, de réparation mécanique pour les équipements de marque John Deere, pour une somme maximale de 1 717 782,76 $ (lot 1), taxes incluses, et de 4 175 628,78 $ (lot 2) taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19123

2. d'autoriser une dépense de 884 012,48 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. de procéder à une évaluation du rendement de CENTRE AGRICOLE JLD INC et de BRANDT TRACTEUR.

4. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du SMRA, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2022-03-21 15:30

Signataire : Alain DUFORT

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1229446004**

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec les firmes CENTRE AGRICOLE JLD INC (lot 1). et BRANDT TRACTEUR (lot 2) pour la fourniture de pièces et service d'entretien, de réparation mécanique pour les équipements de marque John Deere des ateliers mécaniques de la Ville de Montréal, pour une durée de trente-six (36) mois avec deux (2) possibilités de prolongation de vingt-quatre (24) mois - (Montant estimé des ententes : 6 777 429,02 $, taxes incluses (contrat : 5 893 416,54 $ + contingence (15%): 884 012,48 $)) - Appel d'offres public 21-19076 - (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) a pour mission d'assurer la disponibilité et la fiabilité des véhicules et équipements ainsi que d'offrir divers services et produits spécialisés adaptés aux besoins des arrondissements et services centraux, de façon écoresponsable et dans un milieu sécuritaire.
Dans le but de rencontrer ses objectifs, les différents ateliers mécaniques de la Ville de Montréal utilisent les pièces et les services d'entretiens et de réparation pour les équipements John Deere.

Ce besoin d'acquérir ces services a mené au lancement de l'appel d'offres public no 21-19076. Il a été publié dans le « Le Devoir » et dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) durant 70 jours, soit du 1er décembre 2021 au 10 février 2022. La stratégie de sollicitation du marché était sans particularité. Le délai accordé aux soumissionnaires était suffisant. Durant l'appel d'offres public, cinq (5) addendas ont été émis.

Numéro addenda	Date	Contenu
1	21 décembre 2021	Demande de remplacement les annexes Bordereau de prix (pdf et numérique) du document Formulaire de soumission par celui en annexe à cet addenda. Question / Réponse sur les frais de déplacement et les frais d'urgence
2	23 décembre	Report de date d'ouverture des soumissions au 20 janvier 2022

	2021	Question / Réponse sur le Programme d'entretien préventif, le service de livraison, les appels d'urgence, la garantie sur les pièces et la main d'oeuvre et les retours de marchandise
3	13 janvier 2022	Question / Réponse sur le service de livraison et l'indexation des prix
4	18 janvier 2022	Report de date d'ouverture des soumissions au 3 février 2022
5	1er février 2022	Report de date d'ouverture des soumissions au 10 février 2022

La durée de validité de la soumission est de 180 jours suivant la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 9 août 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0698 : Conclure une entente-cadre, pour une période de 36 mois, avec Centre Agricole JLD inc. pour la fourniture de pièces authentiques de marque John Deere, des séries « Agricoles » et « Commerciaux » avec une option de prolongation de 24 mois, pour une somme maximale de 1 112 900,14 $, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15083 (1 soumissionnaire).
CA16 26 0084 : Prolongation du contrat accordé à « Centre agricole JLD (Lavaltrac) inc. » pour les services d'entretien, d'accessoires et de fourniture de pièces pour tracteurs de marque John Deere, du 7 mai 2016 au 6 mai 2017 ou jusqu'à concurrence de 75 144,79 $ taxes incluses - Autorisation d'une dépense de 1 144,00 $ correspondant à l'ajustement du montant du contrat initial selon l'indice des prix à la consommation - Appel d'offres public numéro 15-14282/RPPS15-04031-OP (1 soumissionnaire).

DESCRIPTION

Ce dossier vise la conclusion des ententes-cadres, d'une durée de trente-six (36) mois avec deux (2) possibilités de prolongation de vingt-quatre (24) mois, pour des services, sur demande, d'entretien et de réparation des équipements de marque John Deere des 29 ateliers mécaniques de la Ville de Montréal.
Ces ententes-cadres permettront à la Ville de Montréal d'utiliser les options de prolongation si jamais, dans trois (3) ans, il n'y a pas d'autres entreprises de pièces originales John Deere sur le marché.

Chaque demande de prolongation de contrat sera soumise aux instances pour fin d'approbation.

Le parc d'équipements John Deere de la Ville de Montréal se compose de 257 unités (camions, chargeurs, tondeuses, tracteurs, véhicules tout terrain et voiturettes), tant pour la division agricole que pour la division construction.

L'appel d'offres a été constitué de deux (2) lots et de dix (10) articles par lot. Ces lots font référence au type de services demandés et au prix coûtant des pièces tant pour la division agricole que pour la division construction.

En contexte de pandémie et post-pandémie, les chaînes d'approvisionnement mondiales, de tous les secteurs d'activités, ont subi de lourdes conséquences entre autre suite à la fermeture des frontières ou aux restrictions de passage. Le tout a résulté en une rareté des ressources, en retards de fabrication et d'expédition et en une hausse du coût des produits.

Cette stratégie d'approvisionnement permettra à la Ville de Montréal de garantir des services rapides de réparation et garantir également la disponibilité des pièces, tout au long de la durée des ententes. Le fabricant supportera les adjudicataires dans l'exercice de la garantie et du service après-vente. Le fabricant et les adjudicataires s'engagent à maintenir et à rendre disponible, pour toute la durée de vie utile du bien, un inventaire des pièces requises

pour maintenir en bon état le fonctionnement de ce bien.

Ceci permettra la disponibilité de nos équipements dans de plus courts délais, suite aux réparations, pour les différents besoins des arrondissements de la Ville de Montréal.

Il est à noter que cet appel d'offres s'adresse exclusivement aux concessionnaires de John Deere puisque le soumissionnaire doit joindre avec sa proposition une lettre du manufacturier attestant son statut de distributeur autorisé.
La vente des pièces d'origine de la marque John Deere est organisée via un réseau de distributeurs certifiés par le manufacturier par division (segment du marché) : agriculture, construction, foresterie, etc. Ainsi, les distributeurs de John Deere peuvent vendre uniquement des pièces et des équipements destinés au segment du marché pour lequel ils ont été autorisés par le manufacturier. Cette façon de faire est une pratique commerciale courante dans l'industrie des équipements motorisés (légers et lourds).

Des recherches sur le site Internet du manufacturier John Deere, nous ont permis de dresser la liste des distributeurs pour les divisions agriculture et construction. Pour chacune de ces divisions, il y a un seul concessionnaire à Montréal. Par conséquent :

- Pour le volet construction, le concessionnaire exclusif des produits John Deere est Brandt
- Pour le volet agricole, le concessionnaire exclusif à Montréal et Laval est Centre agricole JLD, appelé aussi JLD-Laguë

Cette exclusivité territoriale par type de produit est clairement démontrée sur leur site web.

Pénalités / Délais : Si les adjudicataires ne respectent pas le délai de livraison des biens ou de fourniture des services applicables selon le contrat, le DONNEUR D'ORDRE peut lui imposer, pour chaque jour de retard, une pénalité d'un (1) pourcent de la valeur des biens non livrés ou des services non fournis, excluant les taxes.

Adjudication:
Tel que mentionné à la règle d'adjudication de l'appel d'offres, Le DONNEUR D'ORDRE adjuge le contrat en fonction du plus bas prix par lots.

JUSTIFICATION

Lors de l'appel d'offres :
Pour le lot 1 : il y a eu deux (2) preneurs du cahier des charges dont un (1) a déposé une soumission (50%)
Pour le lot 2 : il y a eu deux (2) preneurs du cahier des charges dont un (1) a déposé une soumission (50%)

Le dernier preneur du cahier des charges n'était pas en mesure de rencontrer en totalité les exigences demandées.

Lot # 1 – Division agricole
Le fournisseur CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC. a été jugé conforme techniquement.

Lot # 2 – Division construction
Le fournisseur BRANDT TRACTOR LTD. a été jugé conforme techniquement.

En référence à Art 573.3.3 de la L.C.V. – Dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumission, reçu une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un

écart important dans l'estimation établie par la municipalité.

Chaque soumissionnaire considère que son offre est la meilleure qu'il peut offrir à la ville de Montréal.

Lot 1 :

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	1 717 782,76 $	257 667,41 $	1 975 450,17 $
Dernière estimation réalisée ($)	1 567 849,46 $	235 177,42 $	1 803 026,88 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			172 423,30 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			9,5 %

Lot 2 :

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
BRANDT TRACTOR LTD.	4 175 628,78 $	626 344,32 $	4 801 978,85 $
Dernière estimation réalisée ($)	3 818 944,97 $	572 841,75 $	4 391 786,72 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			410 192,13 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			9,3 %

L'estimation par l'équipe de professionnel du SMRA a été calculée en fonction des taux horaires et de la consommation des pièces obtenus par les contrats donnés dans le passé, ainsi que l'escompte obtenu sur le prix de détail des pièces de différentes catégories.

Les vérifications requises à l'effet que les adjudicataires ne sont pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics) et qu'ils ne se sont pas rendus non conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle ont été effectuées par le Service de l'approvisionnement le 22 février 2022.

Pour les 2 soumissionnaires, la valeur monétaire « biens » est supérieure à la valeur monétaire « Service ».

Lot 1: Bien : 76,32 %, service : 23,687 %
Lot 2 : Bien : 63,69 %, service : 36,31 %

Par conséquent, ces ententes-cadres ne sont pas visées par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, alors, l'attestation de l'Autorité des Marchés Publics (AMP) n'est pas requise.

Le lot # 2 de ce dossier doit être soumis à la commission sur l'examen des contrats puisqu'il comporte une dépense supérieure à 2 M$ et qu'une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.

Conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-21-001 émis le 16 mars 2021, une évaluation des adjudicataires sera effectuée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit des ententes-cadres pour le SMRA sans engagement budgétaire. Les achats seront effectués sur demande, en fonction des besoins des utilisateurs. La somme sera financée par le budget de fonctionnement du SMRA. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.
Les mandats confiés aux firmes feront l'objet d'une autorisation de dépense, à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière de contrat-cadre.

Concernant le lot 1, CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC. s'engage à réaliser la totalité du mandat pour un montant de 1 717 782,76$ incluant les taxes. Un montant équivalent à 15 % du montant total octroyé, soit 257 667,41$, taxes incluses, a été ajouté à titre de provisions - frais de contingences afin de pallier d'éventuels besoins en pièces ou d'accessoires supplémentaires.

Concernant le lot 2, BRANDT TRACTOR LTD. s'engage à réaliser la totalité du mandat pour un montant de 4 175 628,78$ incluant les taxes. Un montant équivalent à 15 % du montant total octroyé, soit 626 345,07$, taxes incluses, a été ajouté à titre de provisions - frais de contingences afin de pallier d'éventuels besoins en pièces ou d'accessoires supplémentaires.

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération.

Estimation de la valeur des options de renouvellement par lot et par année

Montant estimé - Années 4 et 5 (1ère prolongation) :
Lot 1, division agricole : 1 149 351,24 $
Lot 2, division construction : 2 799 573,09 $

Montant estimé - Années 6 et 7 (2ème prolongation) :
Lot 1, division agricole : 1 303 622,91 $
Lot 2, division construction : 3 175 345,79 $

Valeur totale des options de renouvellement : 8 427 893,03 $

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle puisque le dossier traite de la fourniture des pièces et de l'entretien sur une flotte de véhicule.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans l'approbation de cette entente obligera le SMRA à acquérir les pièces et les services sous forme de gré à gré. Cette façon de faire alourdirait tout le processus de suivi des contrats et de reddition des comptes et priverait la Ville d'économies avantageuses.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Outre les fluctuations des marchés, la COVID-19 n'a pas d'impact sur le dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1er passage CE : 20 avril 2022
CEC : 4 mai 2022
2eme passage CE: 11 mai 2022
CM: 16 mai 2022
CG : 19 mai 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Renée VEILLETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antonio José BADEL LAFONT
Agent de recherche

Tél : 000-000-0000
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-03-11

Patrick VEILLETTE
Chef de division Ateliers mécaniques sud

Tél : 514 872-2245
Télécop. : 514 872-1095

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dave ST-PIERRE
Directeur de service
Tél :
Approuvé le : 2022-03-21

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1229446004*
Unité administrative responsable : *33- Service Du Matériel Roulant Et Des Ateliers*
Projet : Conclure des ententes-cadres avec les firmes CENTRE AGRICOLE JLD INC (lot 1). et BRANDT TRACTEUR (lot 2) pour la fourniture de pièces et service d'entretien, de réparation mécanique pour les équipements de marque John Deere des ateliers mécaniques de la Ville de Montréal, pour une durée de trente-six (36) mois avec deux (2) possibilités de prolongation de Vingt-quatre (24) mois - (Montant estimé des ententes : 6 777 429,02 $, taxes incluses (contrat : 5 893 416,54 $ + contingence (15%): 884 012,48 $)) - Appel d'offres public 21-19076 - (2 soumissionnaires)

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*		X	
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *« aucune contribution »*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *« aucune contribution »*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		X	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		X	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		X	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion		X	
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale		X	
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		X	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		X	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1229446004

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , -
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec les firmes CENTRE AGRICOLE JLD INC (lot 1). et BRANDT TRACTEUR (lot 2) pour la fourniture de pièces et service d'entretien, de réparation mécanique pour les équipements de marque John Deere des ateliers mécaniques de la Ville de Montréal, pour une durée de trente-six (36) mois avec deux (2) possibilités de prolongation de vingt-quatre (24) mois - (Montant estimé des ententes : 6 777 429,02 $, taxes incluses (contrat : 5 893 416,54 $ + contingence (15%): 884 012,48 $)) - Appel d'offres public 21-19076 - (2 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

21-19076_Intervention_«SMRA».pdf21-19076_Tableau de vérification.pdf

21-19076_DetCah.pdf21-19706_«PV».pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Renée VEILLETTE
Agente d'approvisionnement niveau 2
Tél : 514 872-1057

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-03-16

Denis LECLERC
Chef de Section
Tél : 514-217-3536
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 21-19076 No du GDD : 1229446004

Titre de l'appel : Acquisition de pièces et service de réparation pour la marque John Deere (Construction et Agricole) – Entente d'approvisionnement 3 ans

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 1 - 12 - 2021
Ouverture originalement prévue 11 - 1 - 2022
Ouverture faite le : 10 - 2 - 2022
Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la 5
Date du dernier addenda 1 - 2 - 2022
Délai total accordé aux 70 jrs

Analyse des soumissions

LOT 1

Nbre de 2 Nbre de soumissions 1 % de réponses 50
Nbre de soumissions 0 % de rejets : 0

LOT 2

Nbre de 2 Nbre de soumissions 1 % de réponses 50
Nbre de soumissions 0 % de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la 180 jrs Date d'échéance 9 - 8 - 2022
Prolongation de la validité de la 0 jrs Date d'échéance 9 - 8 - 2022

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou

LOT 1	Nom des firmes	Montant soumis	√	# Lot
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.		1 717 782,76 $	√	

LOT 2	Nom des firmes	Montant soumis	√	# Lot
BRANDT TRACTOR LTD.		4 175 628,78 $	√	

Information additionnelle

Tel que mentionné à la règle d'adjudication de l'appel d'offres, Le DONNEUR D'ORDRE adjuge le Contrat à un ou plusieurs SOUMISSIONNAIRES conformes, en fonction du plus bas prix par Lot.

La soumission de la firme CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC. et BRANDT TRACTOR LTD sont conformes administrativement. Les vérifications usuelles ont été terminées le 22 février 2022.

En référence à Art 573.3.3 de la L.C.V. – Dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumission reçue une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important dans l'estimation établie par la municipalité. Les soumissionnaires maintiennent leurs propositions et n'accordent aucun rabais aux montants soumissionnés.

Le dernier preneur du cahier de scharges n'était pas en mesure de rencontrés en totalité les exigences demandées.

Préparé Renée Veillette Le 16 - 3 - 2022

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est,
4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau de vérification

Titre de l'appel d'offres	21-19076
Mode d'adjudication / Règle d'adjudication	Plus bas soumissionnaire conforme / Contrat attribué partiellement à un ou plusieurs soumissionnaires
Date de publication sur le SÉAO :	1er décembre 2021
Date d'ouverture des soumissions :	10 février 2022
Addenda émis:	5, dernier émit le 1er février 2022

	BRANDT TRACTEUR	CENTRE AGRICOLE JLD INC.
Numéro de fournisseur VDM		114911
Numéro NEQ	1174486051	1167526293

LOT 1 - Acquisition de pièces authentiques de marque John Deere - DIVISION AGRICOLE

1	Acquisition de pièces authentiques de marque John Deere, incluant les écofrais, **division agricole**. Montant d'achat prévisionnel pour les trente-six (36) mois Escompte sur les prix de détail suggérés du fabricant (PDSF), inscrit à la liste de prix corporatif du fabricant	36 mois	1 140 251,16 $			- $	0%	1 140 251,16 $
2	Taux horaire (main d'œuvre) facturé par **l'unité mobile** incluant les fournitures d'atelier pour **la division agricole,** le tout conformément au cahier des charges	1er année	153	Taux horaire		- $	139,04 $	21 273,12 $
3		2e année	153	Taux horaire		- $	144,39 $	22 091,67 $
4		3e année	153	Taux horaire		- $	149,74 $	22 910,22 $
5	Frais de déplacement fixe (aller et retour) de **l'unité mobile** durant les heures d'ouverture	36 mois	153	Chaque déplacement		- $	75,00 $	11 475,00 $
6	Taux horaire (main d'œuvre) facturé par l'atelier ménanique du fournisseur, incluant les fournitures d'atelier, pour la **division agricole**, le tout conformément au cahier des charges	1e année	473	Taux horaire		- $	133,69 $	63 235,37 $
7		2e année	473	Taux horaire		- $	139,04 $	65 765,92 $
8		3e année	473	Taux horaire		- $	144,39 $	68 296,47 $
9	Frais de transport standard **des colis** pour la livraisoin des pièces authentiques de marque John Deere	36 mois	1575	Nombre de livraison		- $	0,00 $	- $
10	Frais de transport standard **des palettes** pour la livraisoin des pièces authentiques de marque John Deere	36 mois	525	Nombre de livraison		- $	150,00 $	78 750,00 $
					Total avant taxes	- $		1 494 048,93 $
					TPS 5 %	- $		74 702,45 $
					TVQ 9,9975 %	- $		149 031,38 $
					Montant total	- $		1 717 782,76 $

LOT 2 - Acquisition de pièces authentiques de marque John Deere - DIVISION CONSTRUCTION

11	Acquisition de pièces authentiques de marque John Deere, incluant les écofrais, division construction. Montant d'achat prévisionnel pour les trente-six (36) mois Escompte sur les prix du concessionnaire/détaillant	36 mois	2 569 978,74 $	10%		2 312 980,87 $		- $
12	Taux horaire (main d'œuvre) facturé par **l'unité mobile** incluant les fournitures d'atelier pour **la division construction,** le tout conformément au cahier des charges	1er année	457	Taux horaire	226,55 $	103 533,35 $		- $
13		2e année	457	Taux horaire	248,65 $	113 633,05 $		- $
14		3e année	457	Taux horaire	259,70 $	118 682,90 $		- $
15	Frais de déplacement fixe (aller et retour) de **l'unité mobile** durant les heures d'ouverture	36 mois	457	Chaque déplacement	228,40 $	104 378,80 $		- $
16	Taux horaire (main d'œuvre) facturé par l'atelier ménanique du fournisseur, incluant les fournitures d'atelier, pour la **division construction**, le tout conformément au cahier des charges	1er année	1238	Taux horaire	193,40 $	239 429,20 $		- $
17		2e année	1238	Taux horaire	215,50 $	266 789,00 $		- $
18		3e année	1238	Taux horaire	226,55 $	280 468,90 $		- $
19	Frais de transport standard **des colis** pour la livraisoin des pièces authentiques de marque John Deere	36 mois	1575	Nombre de livraison	25,00 $	39 375,00 $		- $
20	Frais de transport standard **des palettes** pour la livraisoin des pièces authentiques de marque John Deere	36 mois	525	Nombre de livraison	100,00 $	52 500,00 $		- $
					Total avant taxes	3 631 771,07 $		- $
					TPS 5%	181 588,55 $		- $
					TVQ 9,9975 %	362 269,16 $		- $
					Montant total	4 175 628,78 $		- $

Sauf indication contraire dans les documents d'appels d'offres, les quantités estimées sont indiquées afin de calculer le plus bas prix et ne représentent nullement un engagement de la part du Donneur d'ordre.

Titre de l'appel d'offres	21-19076
Mode d'adjudication / Règle d'adjudication	Plus bas soumissionnaire conforme / Contrat attribué partiellement à un ou plusieurs soumissionnaires
Date de publication sur le SÉAO :	1er décembre 2021
Date d'ouverture des soumissions :	10 février 2022
Addenda émis:	5, dernier émit le 1er février 2022

	BRANDT TRACTEUR	**CENTRE AGRICOLE JLD INC.**
Numéro de fournisseur VDM		114911
Numéro NEQ	1174486051	1167526293

Signature	Oui	Oui
Signiataire	Lloyd Norminton	Richard Bisson
Achat du cahier des charges sur le SÉAO	Oui	Oui
Vérification au Registre des entreprises du Québec (REQ)	Oui	Oui
Vérification au Registre des entreprises non admissibles (RENA)	Oui	Oui
Vérification Liste des Personnes ayant contrevenu «PGC»	Oui	Oui
Vérification au Registre des Personnes inadmissibles RGC»	Oui	Oui
Vérificationdans la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI)	Oui	Oui
Autorisation d contracter de l'Autorité des marchés public (AMP)	Oui	Oui
Validation de conformité - CNESST	Oui - 14 janvier 2022	Oui - 20 décembre 2021
Liste des sous-contractants	Oui - Aucun - écart mineur	Oui - Aucun - écart mineur
Autres documents requis - Voir exigences au devis	À valider lors de la conformité technique	

En référence à Art 573.3.3 de la L.C.V. – Dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumission reçue une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important dans l'estimation établie par la municipalité. Les soumissionnaires maintiennent leurs propositions et n'accordent aucun rabais aux montants soumissionnés.

Sauf indication contraire dans les documents d'appels d'offres, les quantités estimées sont indiquées afin de calculer le plus bas prix et ne représentent nullement un engagement de la part du Donneur d'ordre.

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 21-19076
Numéro de référence : 1548667
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Ville de Montréal - Acquisition de pièces et service de réparation pour la marque John Deere (Construction et Agricole) – Entente d'approvisionnement 3 ans

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
ADF DIESEL MONTRÉAL INC. 2355 Boulevard Hymus Dorval, QC, H9P 1J8 NEQ : 1142719005	Monsieur Yvan Simard Téléphone : 514 823-9768 Télécopieur :	**Commande : (1980725)** 2022-01-07 10 h 24 **Transmission :** 2022-01-07 10 h 24	3640097 - Addenda 1 (devis) 2022-01-07 10 h 24 - Téléchargement 3640098 - Addenda 1 (bordereau) 2022-01-07 10 h 24 - Téléchargement 3641247 - Addenda 2 (devis) 2022-01-07 10 h 24 - Téléchargement 3641248 - Addenda 2 (bordereau) 2022-01-07 10 h 24 - Téléchargement 3646999 - Addenda 3 (Modifications Questions/Réponses) (devis) 2022-01-13 16 h 59 - Courriel 3647000 - Addenda 3 (Modifications Questions/Réponses) (bordereau) 2022-01-13 16 h 59 - Téléchargement 3648951 - Addenda no 4 (Report de date) 2022-01-18 9 h 04 - Courriel 3658644 - Addenda no 5 (Report de date) 2022-02-01 11 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Brandt Tractor Ltd. 3855 boulevard Matte Brossard, QC, J4Y2P4 https://www.brandt.ca NEQ : 1174486051	Monsieur Richard Lassonde Téléphone : 450 444-1030 Télécopieur : 450 444-7725	**Commande : (1971991)** 2021-12-01 14 h 23 **Transmission :** 2021-12-01 14 h 23	3640097 - Addenda 1 (devis) 2021-12-21 10 h 46 - Courriel 3640098 - Addenda 1 (bordereau) 2021-12-21 10 h 46 - Téléchargement 3641247 - Addenda 2 (devis) 2021-12-23 13 h 18 - Courriel 3641248 - Addenda 2 (bordereau) 2021-12-23 13 h 18 - Téléchargement 3646999 - Addenda 3 (Modifications Questions/Réponses) (devis) 2022-01-13 16 h 59 - Courriel 3647000 - Addenda 3 (Modifications Questions/Réponses) (bordereau) 2022-01-13 16 h 59 - Téléchargement 3648951 - Addenda no 4 (Report de date) 2022-01-18 9 h 04 - Courriel 3658644 - Addenda no 5 (Report de date) 2022-02-01 11 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC. 3900 Autoroute 440, Est Laval, QC, H7E 5N2 http://www.groupejld.ca NEQ : 1167526293	Monsieur Francis Deneault Téléphone : 450 661-9150 Télécopieur : 450 661-2649	**Commande : (1972017)** 2021-12-01 14 h 56 **Transmission :** 2021-12-01 14 h 56	3640097 - Addenda 1 (devis) 2021-12-21 10 h 46 - Courriel 3640098 - Addenda 1 (bordereau) 2021-12-21 10 h 46 - Téléchargement 3641247 - Addenda 2 (devis) 2021-12-23 13 h 18 - Courriel 3641248 - Addenda 2 (bordereau) 2021-12-23 13 h 18 - Téléchargement 3646999 - Addenda 3 (Modifications Questions/Réponses) (devis) 2022-01-13 16 h 59 - Courriel 3647000 - Addenda 3 (Modifications Questions/Réponses) (bordereau) 2022-01-13 16 h 59 - Téléchargement 3648951 - Addenda no 4 (Report de date) 2022-01-18 9 h 04 - Courriel 3658644 - Addenda no 5 (Report de date) 2022-02-01 11 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Organisme public.

© 2003-2022 Tous droits réservés

Dossier # : 1229446004

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , -
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec les firmes CENTRE AGRICOLE JLD INC (lot 1). et BRANDT TRACTEUR (lot 2) pour la fourniture de pièces et service d'entretien, de réparation mécanique pour les équipements de marque John Deere des ateliers mécaniques de la Ville de Montréal, pour une durée de trente-six (36) mois avec deux (2) possibilités de prolongation de vingt-quatre (24) mois - (Montant estimé des ententes : 6 777 429,02 $, taxes incluses (contrat : 5 893 416,54 $ + contingence (15%): 884 012,48 $)) - Appel d'offres public 21-19076 - (2 soumissionnaires)

Rapport_CEC_SMCE229446004.pdf

Dossier # :1229446004

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

Mme Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Mme Daphney Colin
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Mme Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Mme Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Le 19 mai 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE229446004

Conclure des ententes-cadres avec les firmes CENTRE AGRICOLE JLD INC (lot 1) et BRANDT TRACTEUR (lot 2) pour la fourniture de pièces et service d'entretien, de réparation mécanique pour les équipements de marque John Deere des ateliers mécaniques de la Ville de Montréal, pour une durée de trente-six (36) mois avec deux (2) possibilités de prolongation de vingt-quatre (24) mois - (Montant estimé des ententes: 6 777 429,02 $, taxes incluses (contrat: 5 893 416,54 $ + contingence (15%): 884 012,48 $)) - Appel d'offres public 21-19076 - (2 soumissionnaires)

ORIGINAL SIGNÉ

Paola Hawa
Vice-présidente

ORIGINAL SIGNÉ

Myriam Laforce
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE229446004

Conclure des ententes-cadres avec les firmes CENTRE AGRICOLE JLD INC (lot 1) et BRANDT TRACTEUR (lot 2) pour la fourniture de pièces et service d'entretien, de réparation mécanique pour les équipements de marque John Deere des ateliers mécaniques de la Ville de Montréal, pour une durée de trente-six (36) mois avec deux (2) possibilités de prolongation de vingt-quatre (24) mois - (Montant estimé des ententes: 6 777 429,02 $, taxes incluses (contrat: 5 893 416,54 $ + contingence (15%): 884 012,48 $)) - Appel d'offres public 21-19076 - (2 soumissionnaires)

À sa séance du 20 avril 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le contrat ci-dessus, qui répondait au critère suivant :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel:*

  - une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.

Le 4 mai 2022, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat. Tel qu'expliqué, ce sont deux ententes-cadres pour la fourniture de pièces et de services d'entretien et de réparation pour les équipements de marque John Deere des ateliers mécaniques de la Ville qui sont visés par ce contrat.

L'appel d'offres qui fait l'objet du présent examen a été publié durant 70 jours à partir du 1er décembre 2021 et était constitué de deux lots distincts. Cinq addendas ont été émis au cours de cette période, dont les impacts sur le processus ont été brièvement décrits par les personnes invitées. Celles-ci ont également fait état de la stratégie d'approvisionnement privilégiée, ainsi que des raisons qui pourraient expliquer la réception d'une seule soumission pour chacun des deux lots. À ce titre, l'avis du Bureau de l'inspecteur général et celui du Contrôleur général auraient été sollicités par le SMRA

au moment de l'analyse des soumissions afin de s'assurer de l'absence d'apparence de collusion entre les deux soumissionnaires.

Les commissaires ont demandé et obtenu des précisions et clarifications, entre autres, sur les mesures prises par le Service pour s'assurer d'obtenir un juste prix pour les équipements et les services recherchés malgré la situation de monopole constatée pour la fourniture de pièces d'origine de marque John Deere pour chacun des segments du marché visés (volet construction et volet agricole). Les personnes invitées ont également été questionnées sur la possibilité que la Ville s'approvisionne plutôt à l'avenir en pièces génériques provenant d'un autre fabricant. Dans l'ensemble, les explications fournies ont été à la satisfaction de la Commission.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service du matériel roulant et des ateliers pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel:*

  - une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE229446004 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.005

2022/05/11
09:00

Dossier # : 1227286003

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction projets_programmes et systèmes , Direction projets_programmes et systèmes
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 e) prendre des mesures adéquates visant à assurer la propreté du domaine public
Projet :	Programme de propreté
Objet :	Accorder un contrat à la firme Services d'entretien Alphanet Inc. pour la fourniture de services de gestion des brigades de propreté au centre-ville pour 6 mois - Dépense totale 360 495,60 $, taxes incluses - Appel d'offres public numéro 22-19307 - (1 soumissionnaire)

Il est recommandé :

1. d'accorder au seul soumissionnaire Services d'entretien Alphanet Inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de services de gestion des brigades de propreté au centre-ville pour 6 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 360 495,60 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19307;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2022-05-01 16:31

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1227286003**

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction projets_programmes et systèmes , Direction projets_programmes et systèmes
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 e) prendre des mesures adéquates visant à assurer la propreté du domaine public
Projet :	Programme de propreté
Objet :	Accorder un contrat à la firme Services d'entretien Alphanet Inc. pour la fourniture de services de gestion des brigades de propreté au centre-ville pour 6 mois - Dépense totale 360 495,60 $, taxes incluses - Appel d'offres public numéro 22-19307 - (1 soumissionnaire)

CONTENU

CONTEXTE

L'octroi de ce contrat s'inscrit dans les priorités du plan stratégique Montréal 2030 en contribuant à la qualité des milieux de vie, à des quartiers plus vivants.
Ce programme de propreté pour le centre-ville du Service de la concertation des arrondissements, en collaboration avec l'arrondissement de Ville-Marie, vise à améliorer l'expérience des visiteurs au centre-ville en investissant dans des initiatives d'embellissement et de propreté des lieux.

L'octroi de ce contrat permettra de renforcer et de bonifier le service offert en matière de propreté au centre-ville. Il se veut complémentaire aux actions entreprises en matière de propreté par l'arrondissement et le Service de la concertation des arrondissements.

Le déploiement de ces brigades s'effectuera de juin à novembre sur des plages horaires de jour, soir et de fin de semaine déterminées par l'arrondissement.

Conformément à la convention collective des cols bleus, article 27, la Ville peut octroyer un contrat forfaitaire dans la mesure où celui-ci n'occasionne pas directement la réduction des effectifs des employés titulaires. Elle ne peut cependant confier ce contrat à un organisme à but non lucratif, à moins que celui-ci ne l'obtienne par le biais d'un appel d'offres. Or, l'objectif du projet étant d'ajouter des effectifs temporaires aux employés réguliers dans les secteurs où l'achalandage requiert des ressources supplémentaires, et le processus ayant passé par un appel d'offres public, le projet est en conformité avec la convention collective. L'option d'embaucher des employés réguliers supplémentaires pour ces tâches a été évaluée, mais le budget ayant été prévu pour des brigadiers, à taux horaire étudiant, cela aurait entraîné une baisse d'effectifs considérable, soit de plus de 50 %, ce qui aurait eu des impacts importants sur la propreté.

L'appel d'offres public a été lancé le 6 avril 2022. La réception des soumissions a été prévue le 28 avril 2022. L'appel d'offres était donc d'une durée de 17 jours ouvrables, ce qui est conforme aux processus établis. L'appel d'offres a été publié dans le SEAO ainsi que dans le Journal de Montréal.

Pendant la durée de l'appel d'offres, aucun addenda n'a été publié.

Les soumissions reçues sont valides pour une période de 90 jours après la date d'ouverture des soumissions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE21 0856 du 26 mai 2021 - Accorder à Services d'entretien Alphanet inc. plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de six mois, le contrat pour la fourniture de services de gestion des brigades de propreté au centre-ville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 495 985,59 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18805; 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
CM20 1315 du 15 décembre 2020 - Accorder trois contrats à Services d'entretien Alphanet inc. pour la fourniture de services de gestion des brigades de propreté dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest et de Ville-Marie, pour une période de 24 mois - Dépense totale 4 333 545,72 $ taxes incluses - Appel d'offres public 20-18513 (5 soum.)

CM20 0498 du 26 mai 2020 - Accorder un contrat à Services d'entretien Alphanet inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour les services de gestion des brigades de propreté alternées dans 15 arrondissements, pour une période de 36 mois - Dépense totale de 1 101 980,19 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18127 (2 soum.)

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise l'octroi d'un (1) contrat pour la gestion des brigades de propreté au centre-ville dans les secteurs suivants :

- Secteur dans le Quartier Latin
- Secteur dans le Vieux Montréal
- Secteur Ontario
- Secteur St Laurent-Berri

La firme retenue aura à rendre, dans le cadre de ces contrats, les services suivants, décrits de façon sommaire:
· Embaucher les brigadiers à la propreté et superviseurs de propreté;
· Veiller à ce que les brigadiers et superviseurs participent aux formations données par la Ville;
· Élaborer et gérer les horaires, déplacements et affectations des brigadiers et superviseurs de façon à assurer une propreté optimale des territoires désignés par la Ville;
· Faire porter aux brigadiers et superviseurs des vêtements adéquats et tout élément d'uniforme fourni par la Ville;
· Fournir tous les outils de travail nécessaires au contrat, incluant les véhicules;
· Fournir toutes les autres ressources humaines et techniques nécessaires à la bonne marche des services de nettoyage du domaine public.

Les brigadiers devront être présents, aux horaires déterminés par la Ville qui seront complémentaires aux actions de l'arrondissement de Ville-Marie, dans les territoires d'assignation pour effectuer le nettoyage manuel du domaine public. Leurs tâches incluent,

notamment, l'enlèvement des déchets sur le domaine public, le balayage des trottoirs, l'enlèvement de l'affichage ainsi que l'enlèvement des mauvaises herbes et la collecte des cendriers de la Ville. Les superviseurs devront s'assurer du bon déroulement des opérations, superviser les brigadiers, transporter leur matériel et participer activement aux activités de propreté. Ils auront aussi la responsabilité de signaler à la Ville tout besoin d'entretien et de propreté non couvert par le contrat.

Le devis prévoit aussi que le salaire minimal octroyé aux brigadiers soit de 15 $ de l'heure, hors charges sociales et encourage la démarche de réinsertion sociale.

À noter également que le contrat est effectif pour une durée de six (6) mois et qu'aucune option de prolongation n'est prévue.

JUSTIFICATION

Dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 22-19307 visant la gestion des brigades de propreté au centre-ville, il y a eu 2 preneurs de cahier des charges et 1 soumissionnaire conforme.

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
ADJUDICATAIRES			
Service d'entretien Alphanet inc.	360 495,60 $		360 495,60 $
Dernière estimation réalisée ($)	367 753,30 $		367 753,30 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)			-7 257,70 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-1,97%

Le contrat étant d'une valeur inférieure à 1 million de dollars, ce dernier n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics. L'attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) n'est donc pas requise.

Conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-21-001 émis le 16 mars 2021, une évaluation de risque a été effectuée par les professionnels et une évaluation de rendement de l'adjudicataire n'est pas nécessaire dans ce contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de ce contrat pour une durée de six (6) mois est de 360 495,60$ toutes taxes incluses. La dépense est financée à 100% par l'arrondissement de Ville-Marie. Le dossier 1225920001 a été présenté au conseil d'arrondissement de Ville-Marie afin d'autoriser cette dépense (CA22 240131 du 12 avril 2022). Aucune contingence et aucune prolongation ne sont prévues dans le cadre de l'octroi de ce contrat.

MONTRÉAL 2030

L'octroi de ce contrat s'inscrit dans les priorités du plan stratégique Montréal 2030 en contribuant à renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion tout en contribuant à améliorer la qualité des milieux de vie, à des quartiers plus vivants.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En l'absence d'octroi de ce contrat, les effectifs réguliers de la Ville de Montréal peuvent s'avérer insuffisants pour assurer, dans les secteurs très achalandés du centre-ville, un niveau de propreté similaire à celui des années précédentes, notamment quant aux plages horaires à couvrir (soirs et fins de semaine). En cas de report de la décision, le déploiement tardif des effectifs sur le terrain pourrait entraîner un niveau plus élevé de malpropreté.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les opérations requises par ce contrat permettent de suivre les mesures sanitaires et les recommandations émises par la Direction de santé publique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n.a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 11 mai 2022
Conseil municipal : 16 mai 2022
Déploiement des effectifs dans les secteurs ciblés: juin à novembre 2022
Fin du contrat: 1er décembre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs (Julie R ROY)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Faiza AMALLAL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sandra PICARD, Ville-Marie
Marie-Ève BOIVIN, Ville-Marie

Lecture :

Sandra PICARD, 29 avril 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chloé ROUMAGÈRE
charge(e) d expertise et de pratique_principal(e)

Tél : 514 451-5097
Télécop. : 000-0000

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-04-28

Stéphanie HOULE
Directrice - Projets

Tél : 514.872.8900
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Martin SAVARD
Directeur
Tél : 514.872.4757
Approuvé le : 2022-04-29

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1227286003
Unité administrative responsable : Service de la concertation des arrondissements
Projet : Accorder un contrat à la firme Services d'entretien Alphanet Inc. pour la fourniture de services de gestion des brigades de propreté au centre-ville pour 6 mois - Dépense totale 360 495,60 $, taxes incluses - Appel d'offres public numéro 22 - 19307 - 1 soumissionnaire.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	x		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *1-Appropriation et valorisation des milieux de vie*			

Section B - Test climat

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		x	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		x	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		x	

Section C - ADS+*

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de: a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	x		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	x		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		x	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1227286003

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction projets_programmes et systèmes , Direction projets_programmes et systèmes
Objet :	Accorder un contrat à la firme Services d'entretien Alphanet Inc. pour la fourniture de services de gestion des brigades de propreté au centre-ville pour 6 mois - Dépense totale 360 495,60 $, taxes incluses - Appel d'offres public numéro 22-19307 - (1 soumissionnaire)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

22-19307 Intervention de l'approvisionnement.pdf

22-19307 Tableau d'analyse de prix.pdf

22-19307 Liste des commandes SEAO.pdf

22-19307 PV.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Faiza AMALLAL
Agente d'approvionnement 2

Tél : 514-838-8254

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-04-29

Michael SAOUMAA
chef(fe) de section - approvisionnement strategique en biens
Tél : (514) 217 3536
Division : Division - Acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 22-19307

No du GDD : 1227286003

Titre de l'appel d'offres : Acquisition de services de gestion de brigades de propreté pour le centre-ville de Montréal

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité par le SAppro

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 6 - 4 - 2022

Ouverture originalement prévue le : 28 - 4 - 2022

Ouverture faite le : 28 - 4 - 2022

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 0

Date du dernier addenda émis : - -

Délai total accordé aux soumissionnaires : 21 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 2

Nbre de soumissions reçues : 1

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 50

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 90 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 27 - 7 - 2022

Date d'échéance révisée : 27 - 7 - 2022

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Services D'entretien Alphanet inc.	360,495.60 $	√	

Information additionnelle

Le second fournisseur qui a acheté le cahier de charge n'a jamais eu l'intention de soumissionner, il voulait seulement s'inspirer à l'interne des meilleures pratiques en collecte sélective.

Préparé par : Faiza Amallal (En remplacement de M. Boulbaba Lachheb)

Le 28 - 4 - 2022

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
22-19307

Agent d'approvisionnement
Faiza Amallal

Conformité	Oui

									Données	
Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
Services D'entretien Alphanet inc.									**313 542,60 $**	**360 495,60 $**

Liste des commandes

Numéro : 22-19307
Numéro de référence : 1590937
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Acquisition de services de gestion de brigades de propreté pour le centre-ville de Montréal

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC 1600, boul. René-Lévesque Ouest Bureau 600 Montréal, QC, H3H 1P9	Madame Alexandra Verner Téléphone : 514 987-1491 Télécopieur :	**Commande : (2032092)** 2022-04-14 15 h 17 **Transmission :** 2022-04-14 15 h 17	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC. 640, boul. Guilmond Longueuil, QC, J4G1P8	Monsieur Alejandro Figueroa Téléphone : 450 651-1490 Télécopieur : 450 651-2614	**Commande : (2028418)** 2022-04-07 16 h 03 **Transmission :** 2022-04-07 16 h 03	Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2022 Tous droits réservés

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.006

2022/05/11
09:00

Dossier # : 1225892001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Réseau-bureautique (2865-8169 QUÉBEC INC.) pour exécuter des travaux de réaménagement des espaces administratifs au 5800 rue Saint-Denis afin de permettre l'optimisation des espaces de bureaux. La dépense totale est de 276 276,32 $, taxes incluses (contrat : 230 230,27 $ + contingences: 46 046,05 $) - Appel d'offres public N°22-19234 - (deux soumissionnaires)

Il est recommandé :
1. d'accorder à la firme Réseau-bureautique (2865-8169 QUÉBEC INC), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux de réaménagement des espaces administratifs au 5800 rue Saint-Denis, au prix de sa soumission, soit une somme maximale de 230 230,27 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19234;

2. d'autoriser une dépense de 46 046,05 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 51,1 % par l'agglomération, pour un montant de 141 177,03 $.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2022-05-02 14:30

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1225892001**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Réseau-bureautique (2865-8169 QUÉBEC INC.) pour exécuter des travaux de réaménagement des espaces administratifs au 5800 rue Saint-Denis afin de permettre l'optimisation des espaces de bureaux. La dépense totale est de 276 276,32 $, taxes incluses (contrat : 230 230,27 $ + contingences: 46 046,05 $) - Appel d'offres public N°22-19234 - (deux soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI) a consolidé les effectifs du Service des ressources humaines (SRH) au 5800 rue Saint-Denis à partir du 1er mai 2022. L'occupation de l'édifice au 5800 rue Saint-Denis passera donc d'une capacité maximale théorique de 194 à 366 employée.es soit une augmentation de 47 %.

Ce projet vise à offrir un environnement de travail sain, sécuritaire, écologique et inclusif.

Le marché a été sollicité par le Service de l'approvisionnement via un appel d'offres public (22-19234) publié dans le journal le Devoir et dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) du 7 mars 2022 au 7 avril 2022 soit pour une durée de 31 jours. Les firmes intéressées ont pu se procurer des cahiers de charges, visiter les lieux, et déposer leurs soumissions. La validité des soumissions est de cent vingt (120) jours calendrier à compter de la date de dépôt, soit jusqu'au 8 juillet 2022.

Les visites obligatoires des lieux se sont déroulées les 22 et 23 mars. Toutes les visites ont été faites conformément au *Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle.*

Un (1) addenda a été émis le 30 mars 2022, ce dernier visait à clarifier les plans et les dispositions des différentes composantes excédentaires du mobilier existant. Cet addenda avait un impact monétaire mineur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0189-18 avril 2019 - Approuver le projet de modification de bail par lequel la Ville loue de 3928446 Canada inc., un local situé au 5e étage de l'immeuble situé au 5800 rue Saint-Denis, d'une superficie de 4905 pi², pour une période de 9 ans et 2 mois à compter du 1er

septembre 2019, et un local situé au 4e étage du même immeuble, d'une superficie de 20 332 pi², pour une période de 9 ans à compter du 1er novembre 2019, à des fins de bureaux, pour une dépense totale de 9 950 591,27 $, incluant les taxes, le loyer et les travaux d'aménagement / 2- Ajuster, pour les années 2020 et suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière, pour un montant récurrent de 666 821,78 $ taxes incluses (Bâtiment 8165-003).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer à Réseau-bureautique (2865-8169 QUÉBEC INC), plus bas soumissionnaire conforme, un contrat de réaménagement afin de modifier le format des postes de travail du 4e étage selon quatre phases préétablies. Ces travaux visent principalement à :

- Modifier tous les postes 8 pieds par 8 pieds selon le format 6 pieds par 6 pieds
- Démanteler 172 postes, modifier et réusiner les composantes existantes, remplacer les surfaces de travail au format requis ainsi que couper des panneaux ou les remplacer afin d'obtenir une hauteur standard de 42 pouces pour l'ensemble des postes de travail.

Les travaux doivent être exécutés dans l'année en cours, du 13 juin 2022 au 30 septembre 2022.

Le budget de contingences, soit 20 % du montant du contrat, est réservé aux imprévus (conditions de chantier). Le montant à autoriser est de 46 046,05 $, taxes incluses.

La dépense totale incluant les contingences est de 276 276,32 $ taxes incluses .

JUSTIFICATION

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu quatre (4) preneurs du cahier des charges sur le site du SÉAO dont deux (50 %) ont déposé une soumission.
Les preneurs qui n'ont pas soumissionné sont des entrepreneurs en construction et non en travaux de réaménagement.

Le tableau d'analyse de conformité des soumissions et le tableau des coûts du projet sont en pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

Voici le sommaire des soumissions reçues :

Firmes soumissionnaires	Prix soumissionnés (Taxes incluses) $	Autres Contingences (Taxes incluses) $	Total (Taxes incluses) $
Réseau-bureautique (2865-8169 Québec Inc)	230 230,27	46 046,05	276 276,32
Groupe Ameublement Focus	257 212,17	51 442,43	308 654,6
Dernière estimation réalisée par les professionnels	312 444,56	54 350,00	366 794,56
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme - estimation)			-82 214,29
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse confirme – estimation) / estimation) x 100)			-26,31%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (la deuxième plus basse – la plus basse)			26 981,90

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100)	11,72%

La dernière estimation a été réalisée par le SGPI. L'écart entre la plus basse soumission et l'estimation, incluant les addendas, est de -26,31 %. Cet écart, supérieur à 10 %, se justifie par :

- L'estimation initiale se basait sur les prix de l'entente cadre qui tombait à échéance en avril 2019, et pour lequel une majoration avait été appliquée.
- L'estimation finale prenait en considération les projets similaires et antérieurs dans le même édifice et au même étage;

Le coût des travaux supplémentaires et des imprévus sera défrayé à même les contingences du contrat (20 %).

L'autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP) n'est pas requise et l'entreprise n'a pas à obtenir une telle attestation dans le cadre de ce contrat.

Par ailleurs, l'adjudicataire recommandé n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ).

L'adjudicataire n'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville et ne figure pas sur la liste des firmes à rendement insuffisant.

Conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-21-001, il n'est pas requis d'évaluer le rendement de la firme Réseau-bureautique (2865-8169 QUÉBEC INC.), une évaluation de risque a été effectuée. Ce contrat ne présente pas de risque significatif.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le plus bas soumissionnaire conforme Réseau-bureautique (2865-8169 QUÉBEC Inc), s'engage à réaliser la totalité du mandat pour un montant de 230 230,27 $, incluant les taxes.
La provision pour contingences est de 20 %, soit 46 046,05 $, incluant les taxes, servira à couvrir des imprévus qui pourraient survenir au cours de l'exécution des travaux.

La dépense totale à autoriser est donc de 276 276, 32 $, incluant les taxes, les contingences, avant ristourne.

100 % de la dépense sera effectuée en 2022.

Le projet est financé comme suit :

Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) :

Le montant de 276 276,32 $ sera financé par les règlements d'emprunt de compétence locale 21-046 et d'agglomération RCG 21-031 - à même le projet 30910 - Programme d'optimisation des espaces administratifs.

Le taux de répartition de la dépense entre la ville centre et l'agglomération pour ce contrat est établi sur la base du pourcentage d'occupation des espaces. La répartition en 2022 est de 51,1 % agglo et de 48,9 % corpo, selon le taux du règlement sur les dépenses mixtes de 2022.

Selon le tableau du règlement sur les dépenses mixtes de 2022 (IM-OE-22-0002)

Le tableau des coûts est inclus dans la section des pièces jointes au présent sommaire décisionnel.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte de Montréal 2030, des engagements en changement climatique et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un éventuel retard à l'obtention du contrat de Réseau-bureautique (2865-8169 QUÉBEC Inc) affectera directement le chemin critique du projet.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Outre les mesures recommandées par la CNESST, la COVID-19 n'a aucun impact sur ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue à cette étape du projet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat au CE 11 mai
Début des travaux: Mai 2022
Fin des travaux : Décembre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Nancy LAINEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Geneviève BEAUREGARD, Service des ressources humaines

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie ORTEGA
Gestionnaire immobilier, chef d'équipe

Tél : 514 226-9652
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-04-26

Marie-Hélène LESSARD
Chef de division

Tél : 514 770-7826
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2022-04-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2022-05-02

Montréal

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS D'ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSIONS

Numéro d'AO :	**22-19234**
Titre d'AO :	**Exécuter des travaux de réménagement des espaces adminsitratif du 5 800 St-Denis**
Date d'ouverture :	**07-avr-22**
Heure d'ouverture :	**15:36**

RÉSULTATS

Plus bas soumissionnaire conforme :	Réseau b (2865-8169 QUÉBEC INC.)
Prix du plus bas soumissionnaire conforme :	230 230,27 $
Deuxième plus bas soumissionnaire conforme :	Groupe Ameublement Focus
Prix du 2e plus bas soumissionnaire conforme :	257 212,17 $
Dernière estimation :	312 444,56 $
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation (%)	-26%
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse (%)	12%
Nombre de soumissions déposées :	2

Rang*	Soumissionnaire	Prix soumis $	Statut intérimaire	Statut final	Remarque
1	Réseau-bureautique	230 230,27 $	Conforme	CONFORME	
2	Groupe ameublement Focus	257 212,17 $	Conforme	CONFORME	
3			Conforme	À COMPLÉTER	
4			Conforme	À COMPLÉTER	
5			Conforme	À COMPLÉTER	
6			Conforme	À COMPLÉTER	
7			Conforme	À COMPLÉTER	
8			Conforme	À COMPLÉTER	
9			Conforme	À COMPLÉTER	
10			Conforme	À COMPLÉTER	

*Ici, le rang est déterminé à l'ouverture des soumissions par rapport aux prix soumis, sans égard aux statuts finaux ou des prix corrigés suite à l'analyse.

COMMENTAIRES

IDENTIFICATION

Analyse faite par :	Nathalie Ortega	25/04/2022
Vérifiée par :	**Alexandre Muniz**	03/05/2022

Octroi de contrat : Étape	
* Budget basé sur le coût de construction du plus bas soumissionnaire conforme	
Nature des coûts	**Coûts $**
Coût travaux de construction (taxes excluses)	200 243,77
Contingences de constructions (20%)	40 048,75
Coût travaux de construction avec contingences (taxes excluses)	240 292,52
Mobilier	
Contrôleur de chantier	
Incidences générales	
Incidences de construction	0,00
Coût total travaux (taxes excluses)	240 292,52
Coût total travaux (taxes incluses)	276 276,33
Coût total travaux (après ristournes)	252 277,11

ÉVALUATION DE RISQUE – CONTRAT

Complexité du processus de réalisation
Ce facteur traite de la complexité de la réalisation, par exemple le nombre de processus distincts en cause et les difficultés que présente chacun d'eux. Il est lié à la difficulté de réalisation et de vérification des caractéristiques du produit, du service ou des travaux définies dans les spécifications. La complexité de réalisation peut représenter un risque élevé de non-conformité, particulièrement si l'adjudicataire n'est pas en mesure de gérer ce type de complexité. À titre d'exemple les contrats pour l'acquisition des produits suivants correspondent à ce critère :

- *Tuyaux haute pression pour aqueduc;*
- *Habits de combat d'incendie;*
- *Supports à vélo design.*

Énoncé du niveau de risque	Pointage
Seulement quelques processus simples requis;	0
Un nombre appréciable de processus simples requis;	(2)
Quelques processus complexes requis;	6
Un nombre appréciable de processus complexes requis;	8
Un grand nombre de processus complexes requis.	10

Historique des non-conformités de la nature du contrat
L'évaluation de ce facteur doit tenir compte, à la lumière des expériences passées, de l'importance des non-conformités rencontrées, de leur impact sur les utilisateurs ainsi que de la fréquence d'apparition des défauts. Ce critère vise à évaluer le risque posé par la nature du contrat et non par l'adjudicataire. Le domaine du vêtement, notamment, est souvent cité en exemple pour des produits comme les :

- *Uniformes;*
- *Gants de travail;*
- *Vêtements de travail généraux;*
- *Vêtements de protection;*
- *Chaussures de sécurité.*

Énoncé du niveau de risque	Pointage
Aucune expérience passée de non-conformité avec ce produit;	(0)
Peu de non-conformités ayant un impact limité sur les utilisateurs des produits;	2
Non-conformités occasionnelles ayant quelquefois un certain impact sur les utilisateurs des produits;	6
Non-conformités régulières ayant toujours un impact sur les utilisateurs des produits;	8
Non-conformités régulières des caractéristiques critiques et produits souvent non fonctionnels pour l'utilisateur.	10

Impact sur le citoyen
Ce facteur expose la relation entre les non-conformités des produits et la qualité du service offert au citoyen. Il tient aussi compte de l'image de la Ville. En général, les devis comportent des règles de sécurité et de prévention des accidents qui doivent être respectées avec rigueur par les adjudicataires.

- *Les activités de déneigement sont un exemple pertinent de ce type de dossier parce qu'elles entraînent plusieurs inconvénients ainsi que des dangers pour les citoyens, notamment les entraves à la circulation, les interdictions de stationner, le bruit des appareils quand les chargements sont effectués la nuit, etc.*
- *Le bac roulant est un autre exemple pertinent de ce type de dossier. Fourni au citoyen pour la cueillette des ordures et le recyclage, la qualité de ses composantes ainsi que sa vie utile ont un impact majeur sur le citoyen.*

Énoncé du niveau de risque	Pointage
Non-conformités ayant peu ou pas d'impact sur la qualité des services offerts aux citoyens;	(0)
Non-conformités ayant quelquefois un impact limité sur la qualité des services offerts aux citoyens;	2
Non-conformités ayant régulièrement un impact limité sur la qualité des services offerts aux citoyens;	6
Non-conformités ayant un impact considérable sur la qualité des services ou un impact limité sur l'image de la Ville auprès des citoyens;	8
Impossibilité de dispenser le service au citoyen à cause des non-conformités du produit ou impact considérable sur l'image de la Ville auprès des contribuables.	10

Impacts économiques
Ces considérations portent sur les conséquences économiques des défaillances et sur leurs conséquences. En plus des coûts de production ou d'installation, ces considérations incluent d'autres facteurs comme les frais relatifs aux responsabilités devant la loi, les garanties, les dédommagements, les réparations à pied d'œuvre ainsi que les arrêts de service à la suite de défaillances. Ces impacts économiques ne sont pas directement reliés à la valeur du contrat, mais aux conséquences des erreurs, aux réalisations incomplètes ou qui ne correspondent pas aux exigences de la Ville. Les exemples suivants peuvent être cités :

- *Services bancaires ou financiers;*
- *Consultation en estimation de projets;*
- *Services-conseil en finance ou en fiscalité;*
- *Services-conseil en actuariat;*
- *Production et envoi des comptes de taxe.*

Énoncé du niveau de risque	Pointage
Entraîne des inconvénients ou des coûts négligeables;	0
Compromet dans une certaine mesure la qualité du service fourni par une installation;	(2)
Compromet de façon appréciable la qualité du service fourni par une installation et entraîne des coûts appréciables;	6
Compromet sérieusement la qualité du service fourni par une installation et entraîne des coûts considérables;	8
Entraîne la perte totale des services fournis et des coûts importants.	10

Nouvelle technologie
L'utilisation de nouvelles technologies peu courantes à la Ville comporte des risques. Leur application dans le contexte municipal peut conduire à certains imprévus compte tenu des conditions particulières d'utilisation propre à ce milieu. Voici quelques exemples :

- *Peinture de signalisation à base d'eau;*
- *Nouveaux mélanges d'enrobés bitumineux.*

Énoncé du niveau de risque	Pointage
Aucune nouvelle technologie;	(0)
Technologie éprouvée à l'exception de certains nouveaux éléments;	2
Mélange de nouvelle technologie et d'approche traditionnelle;	6
Nouvelle technologie à l'exception de certains éléments faisant appel à une technologie connue et traditionnelle;	8
Nouvelle technologie impliquant de nouvelles connaissances, de nouveaux processus et de nouveaux équipements.	10

Performance de l'adjudicataire.
Ce critère est le seul qui prend en considération la performance de l'adjudicataire. Le risque est considéré comme très élevé s'il est inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

Énoncé du niveau de risque	Pointage
Adjudicataire non inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant;	(0)
Adjudicataire inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant.	10

Résultat de l'évaluation de risques			
Dossier d'achat	Aménager le 5800 Saint-Denis RH	Date	2022-04-22
Description	Travaux d'optimisation des espaces de travail du 5800 Saint-Denis pour le Service des ressources humaines		
Unité d'affaires	SGPI		
Responsable(s)	Nathalie ORTEGA		
Montant estimé $	276 276,32$		

Calcul du score total

Critères évalués	Pointage	Critères évalués	Pointage	
Complexité de réalisation	2	Nouvelle technologie	0	
Impact économique	2	Impacts sur le citoyen	0	
Historique des non-conformités de la nature du contrat	0	Performance de l'adjudicataire	0	
Total	4	+	0	= 4

Le dossier doit faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation de rendement si :

- Un pointage de 10 a été attribué à au moins un des critères
- Le pointage total est de 30 et plus

Signature Nathalie Ortega Nom Signature numérique de Nathalie Ortega Date : 2022.04.25 14:00:48 -04'00' Poste

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1225892001
Unité administrative responsable : Service de la gestion et de la planification immobilière
Projet : Aménager le 5800 St-Denis/ SRH

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

(1)Réduire de 55 % les **émissions de GES** sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050

(4)Développer une **économie plus verte et inclusive** en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité

(16)Propulser Montréal comme **laboratoire vivant et ville de savoir** en favorisant les maillages entre l'administration municipale, le milieu de l'enseignement supérieur, les centres de recherche et les acteurs de la nouvelle économie montréalaise ainsi qu'avec les acteurs et réseaux de villes à l'international

(17)Développer un modèle de **gouvernance intelligente et une culture de l'innovation** reposant sur une approche d'expérimentation centrée sur l'impact afin d'accompagner les transformations internes et externes

(20)Accroître l'**attractivité**, la **prospérité** et le **rayonnement** de la métropole

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Ce projet contribue à développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire par le partage de bureau et la maximisation de l'utilisation du pied carré existant.

Il stimule l'innovation et la créativité.

En lien avec le plan stratégique de développement durable de la Ville de Montréal, il est prévu de reconditionner et de réutiliser la majorité du mobilier existant.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**x**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?	**x**		

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**x**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**x**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**x**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	**x**		

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1225892001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Objet :	Accorder un contrat à Réseau-bureautique (2865-8169 QUÉBEC INC.) pour exécuter des travaux de réaménagement des espaces administratifs au 5800 rue Saint-Denis afin de permettre l'optimisation des espaces de bureaux. La dépense totale est de 276 276,32 $, taxes incluses (contrat : 230 230,27 $ + contingences: 46 046,05 $) - Appel d'offres public N°22-19234 - (deux soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

22-19234 PV.pdf
22-19234_SEAO _ Liste des commandes.pdf
22-19234_Tableau de prix NL.pdf
22-19234_Intervention.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Nancy LAINEY
Agent d'approvisionnement 2
Tél : 514-872-1028

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-04-28

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514 838-4519
Division : Acquisition

SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 22-19234

No du GDD : 1225892001

Titre de l'appel d'offres : Exécuter des travaux de réaménagement des espaces administratifs au 5800 rue Saint-Denis

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité par le Service de l'approvisionnement

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 7 - 3 - 2022

Ouverture originalement prévue le : 7 4 2022

Ouverture faite le : 7 4 2022

Nombre d'addenda émis durant la période : 1

Date du dernier addenda émis : 30 3 - 2022

Délai total accordé aux soumissionnaires : 31 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 4

Nbre de soumissions reçues : 2

% de réponses : 50

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs

Date d'échéance initiale : 7 - 8 - 2022

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√
2865-8169 QUÉBEC INC.(RÉSEAU BUREAUTIQUE)	$ 230 230,27	√
GROUPE AMEUBLEMENT FOCUS INC.	$ 257 212,17	

Information additionnelle

Tel que mentionné aux documents d'appel d'offres, l'octroi s'effectue en entier au plus bas soumissionnaire conforme. La soumission de 2865-8169 QUÉBEC INC.(RÉSEAU BUREAUTIQUE) est conforme administrativement, cette entreprise est donc recommandée comme adjudicataire. En date du 12 avril 2022, l'entreprise recommandée n'est pas inscrite au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'est pas présente sur La liste des personnes ayant contrevenu à la Politique de gestion contactuelle, n'est pas présente sur le Registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement de gestion contractuelle et n'est pas inscrite à la Liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI). L'autorisation de l'AMP n'est pas requise pour ce type d'appel d'offres. Les raisons fournies pour la non-participation à l'appel d'offres sont: 1-Nous n'avons pas eu le temps d'étudier votre appel d'offres et de préparer notre soumission dans le délai alloué.

Préparé par : Alexandre Muniz

Le 12 4 - 2022

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Tableau de prix reçus

Numéro d'appel d'offres	22-19234
Titre de l'appel d'offres	Exécuter des travaux de réaménagement des espaces administratifs au 5800 rue Saint-Denis
Mode d'adjudication	Plus bas soumissionnaire conforme
Règle d'adjudication	Contrat attribué globalement à un seul soumissionnaire

Numéro du lot	Description du lot	Numéro d'item	Description d'item	Quantité prévisionnelle	Unité de mesure	Prix unitaire 2865-8169 QUÉBEC INC. (RÉSEAU-BUREAUTIQUE)	Montant total (Sans taxes) 2865-8169 QUÉBEC INC. (RÉSEAU-BUREAUTIQUE)	Prix unitaire GROUPE AMEUBLEMENT FOCUS INC.	Montant total (Sans taxes) GROUPE AMEUBLEMENT FOCUS INC.
				A		B	A x B	B	A x B
1	Phase 2A	1	Démantèlement postes 8pi x 8pi et Réinstallation postes 6pi x 6pi	53	Ch	464,45 $	24 615,85 $	464,00 $	24 592,00 $
	Phase 2A	2	Composantes	53	Ch	632,56 $	33 525,68 $	948,27 $	50 258,31 $
	Phase 2A	3	Table ajustable en hauteur	12	Ch	564,00 $	6 768,00 $	832,86 $	9 994,32 $
	Phase 2A	4	Transport	1	Forfait global	1 800,00 $	1 800,00 $	- $	- $
						Montant total hors taxes - Lot 1	66 709,53 $		84 844,63 $
2	Phase 2B	1	Démantèlement postes 8pi x 8pi et Réinstallation postes 6pi x 6pi	64	Ch	459,62 $	29 415,68 $	539,00 $	34 496,00 $
	Phase 2B	2	Composantes	64	Ch	543,70 $	34 796,80 $	527,55 $	33 763,20 $
	Phase 2B	3	Table ajustable en hauteur	10	Ch	564,00 $	5 640,00 $	832,86 $	8 328,60 $
	Phase 2B	4	Transport	1	Forfait global	1 352,00 $	1 352,00 $	- $	- $
						Montant total hors taxes - Lot 2	71 204,48 $		76 587,80 $
3	Phase 2C	1	Démantèlement postes 8pi x 8pi et Réinstallation postes 6pi x 6pi	52	Ch	457,23 $	23 775,96 $	558,00 $	29 016,00 $
	Phase 2C	2	Composantes	52	Ch	610,65 $	31 753,80 $	511,54 $	26 600,08 $
	Phase 2C	3	Table ajustable en hauteur	8	Ch	564,00 $	4 512,00 $	832,86 $	6 662,88 $
	Phase 2C	4	Transport	1	Forfait global	2 288,00 $	2 288,00 $	- $	- $
						Montant total hors taxes - Lot 3	62 329,76 $		62 278,96 $

	2865-8169 QUÉBEC INC.(RÉSEAU-BUREAUTIQUE)	GROUPE AMEUBLEMENT FOCUS INC.
Montant total avant taxes lots 1-2-3	200 243,77 $	223 711,39 $
TPS	10 012,19 $	11 185,57 $
TVQ	19 974,32 $	22 315,21 $
Montant total	**230 230,27 $**	**257 212,17 $**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 22-19234
Numéro de référence : 1576861
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Exécuter des travaux de réaménagement des espaces administratifs au 5800 rue Saint-Denis

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
2865-8169 QUÉBEC INC. 393 B Av. Sainte-Croix Montréal, QC, H4N 2L3	Monsieur Nicolas St-Germain Téléphone : 514 937-1117 Télécopieur : 514 937-8889	**Commande : (2015451)** 2022-03-15 9 h 55 **Transmission :** 2022-03-15 9 h 55	3703391 - 22-19234_Addenda #1 2022-03-30 13 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GROUPE AMEUBLEMENT FOCUS INC. 1567 boul. Lionel Boulet Varennes, QC, J3X 1P7	Madame Vanessa Lecomte Téléphone : 514 644-5550 Télécopieur : 514 644-5555	**Commande : (2015758)** 2022-03-15 13 h 54 **Transmission :** 2022-03-15 13 h 54	3703391 - 22-19234_Addenda #1 2022-03-30 13 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe DCR 1490, Joliot-Curie, suite 101 Boucherville, QC, J4B7L9	Monsieur Maxime Clermont Téléphone : 514 525-8109 Télécopieur :	**Commande : (2011378)** 2022-03-08 8 h 17 **Transmission :** 2022-03-08 8 h 17	3703391 - 22-19234_Addenda #1 2022-03-30 13 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GROUPE SAWA INC. 1525 Rue Mazurette, Suite#206 Montréal, QC, H4N 1G8	Monsieur Oussama Sbeiti Téléphone : 514 381-3272 Télécopieur :	**Commande : (2011583)** 2022-03-08 10 h 25 **Transmission :** 2022-03-08 10 h 54	3703391 - 22-19234_Addenda #1 2022-03-30 13 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2022 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1225892001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Objet :	Accorder un contrat à Réseau-bureautique (2865-8169 QUÉBEC INC.) pour exécuter des travaux de réaménagement des espaces administratifs au 5800 rue Saint-Denis afin de permettre l'optimisation des espaces de bureaux. La dépense totale est de 276 276,32 $, taxes incluses (contrat : 230 230,27 $ + contingences: 46 046,05 $) - Appel d'offres public N°22-19234 - (deux soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1225892001 - Travaux réaménagement 5800 St-Denis.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-04-26

Diane NGUYEN
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0549
Division : Service des finances - Point de service HDV

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.007

2022/05/11
09:00

Dossier # : 1227651001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour les travaux de conduites d'eau principales et secondaires, d'égout, de voirie, de massifs de la CSEM et Bell-Canada dans la rue De Champlain, entre la rue Sherbrooke Est et la rue La Fontaine- Dépense totale de 24 041 102,75 $, taxes incluses (contrat 20 493 000,00 $ + contingences : 2 150 039,06 $ + incidences: 1 398 063,70 $) - Appel d'offres public no 10376 (6 soumissions)

Il est recommandé :
1. d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de conduites d'eau principales et secondaires, d'égout, de voirie, de massifs de la CSEM et Bell-Canada dans la rue De Champlain, entre la rue Sherbrooke et la rue La Fontaine, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 20 493 000,00 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no.10376;

2. d'autoriser une dépense de 2 150 039,06 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 1 398 063,70, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. de procéder à une évaluation du rendement de l'entrepreneur Les Entreprises Michaudville inc.;

5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 41,20 % par l'agglomération pour un montant de 9 907 942,16 $, taxes incluses.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2022-04-01 07:32

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1227651001**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour les travaux de conduites d'eau principales et secondaires, d'égout, de voirie, de massifs de la CSEM et Bell-Canada dans la rue De Champlain, entre la rue Sherbrooke Est et la rue La Fontaine- Dépense totale de 24 041 102,75 $, taxes incluses (contrat 20 493 000,00 $ + contingences : 2 150 039,06 $ + incidences: 1 398 063,70 $) - Appel d'offres public no 10376 (6 soumissions)

CONTENU

CONTEXTE

Au cours des dernières années, la conduite de 1200 mm installée en 1927 sous la rue De Champlain, entre les rues Sherbrooke Est et René-Levesque Est a subi 13 bris importants qui ont causé des pertes d'alimentation en eau potable, et un risque de futurs bris sur celle-ci demeure toujours élevé.

Compte tenu de l'état de la conduite et de son importance hydraulique, il est nécessaire d'intervenir pour assurer la sécurité de l'alimentation.

Dans le but de déterminer le type d'intervention, la Direction de l'eau potable (DEP) a procédé à une analyse de plusieurs alternatives et a retenu comme solution la reconstruction de la conduite dans les limites du projet en plusieurs phases dont la première sera réalisée sur la rue De Champlain, entre les rues Sherbrooke Est et La Fontaine.

Le présent projet constitue la phase I et permettra pour la DEP de :

- Sécuriser l'approvisionnement en eau potable des arrondissements Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Est, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de Ville-Marie, soit environ 180 000 personnes.
- Rehausser la fiabilité du réseau des conduites principales
- Préserver la fiabilité du service d'incendie

Les travaux incluent aussi:

- Remplacement des conduites d'eau secondaires de diamètres 150 mm et 250 mm installées entre 1874 et 1909 par une seule conduite d'eau secondaire de 300 mm

- Remplacement des poteaux d'incendie
- Reconstruction de l'égout unitaire existant en brique de 600 mm x 900 mm installé en 1874 par de conduites de diamètres 900 mm et 750 mm
- Remplacement des branchements de service
- Remplacement, jusqu'à l'intérieur des immeubles, des entrées de service en plomb
- Reconstruction et modernisation des feux de circulation et du réseau d'éclairage
- Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques
- Reconstruction d'infrastructures de Bell Canada et de la Commission des Services Électriques de Montréal (CSEM).
- Reconstruction de des trottoirs et de la chaussée
- Travaux d'aménagement paysager

Le présent projet permettra de profiter d'une rue plus conviviale, verte et sécuritaire avec l'aménagement d'une piste cyclable séparée de la voie véhiculaire.

La DEP, agissant en tant qu'exécutante du projet, tiendra les différents intervenants informés de l'avancement des travaux et veillera au respect de l'enveloppe budgétaire allouée par chacun. Tout au long des travaux, la DEP utilisera les outils développés pour le remplacement des entrées de service en plomb et complétera le rapport de remplacement (RDR) conformément à la directive S-DRE-SE-D-2020-001 et selon la fréquence prévue. À la fin des travaux, tous les livrables seront transmis aux différents partenaires et les plans finaux seront fournis conformément à l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-011.

L'appel d'offres public n° 10376 a été publié dans le quotidien Le Devoir ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 4 février 2022. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 8 mars 2022.

Quatre addendas ont été émis afin de répondre aux questions posées par les preneurs du Cahier des charges et de les aviser des modifications apportées aux documents d'appel d'offres.

Addenda	Date	Objet
#1	22-02-2022	• Modifications à la section V et VI avec le remplacement du Devis administratif et technique général, régissant la construction du réseau souterrain et les réfections de surfaces – CSEM par la version (édition 2021), mise à jour du nombre de page dans le tableau de la section V du Cahier des charges et la liste de rappel à la section VI • Modification au plan d'égout et aqueduc 18A31TR01-03 avec l'ajout d'une entrée de service identifiée par l'arrondissement • Modification au plan de signalisation lumineuse (SL) 0685_08_SL • Mise a jour du bordereau de soumission aux sections 2.0 et 6.0 à la suites des modifications sur le plan d'égout et d'aqueduc ainsi que le plan de signalisation • Réponses aux questions
#2	23-02-2022	• Correction de texte dans le bordereau de soumission pour la section 2.0 (Eau potable et égout) • Réémissions du formulaire de soumission
#3	24-02-2022	• Réponses aux questions additionnelles

#4	1-03-2022	• Ajout d'un article à la section 4.1 de la CSEM • Modifications des quantités à la section 4.2 de Bell-Canada • Réémissions du formulaire de soumission

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE21 0240 - 17 février 2021 - Autoriser un budget de revenus et de dépenses de 13 800 000,00 $ (taxes incluses) qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections privées de leurs branchements d'entrées de service d'eau en plomb. 1218126001.

DESCRIPTION

Les travaux de remplacement de la conduite de 1200 mm de diamètre par une conduite de 1050 mm de diamètre sur la rue De Champlain, entre la rue Sherbrooke Est et la rue La Fontaine, sont localisés dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Essentiellement, le projet consiste, sans s'y limiter, à réaliser les travaux suivants :

- Le remplacement de la conduite d'eau principale de 1200 mm de diamètre par une conduite de 1050 mm de diamètre sur une longueur d'environ 635 m.lin;
- La reconfiguration du lien entre la conduite d'eau principale 1200 mm longeant la rue De Champlain et la conduite d'eau principale 1200 mm longeant la rue La Fontaine avec la construction d'une nouvelle chambre de raccordement;
- La construction de deux chambres de vidange préfabriquées;
- L'enlèvement de trois chambres de raccordement à l'intersection des rues De Champlain et La Fontaine;
- Le remplacement des conduites d'eau secondaires de 150 mm et 250 mm existantes du côté est et ouest de la rue De Champlain, installées entre 1874 et 1909, par une seule conduite d'eau de 300 mm;
- Le remplacement des poteaux d'incendie existants;
- Le remplacement jusqu'à l'intérieur des immeubles, de trente-deux entrées de service d'eau en plomb de 50 mm ou moins sur la rue De Champlain;
- L'installation d'un réseau d'alimentation temporaire et protection d'incendie;
- La reconstruction de la conduite l'égout unitaire existante en brique de 600 mm x 900 mm, installée en 1874, par des conduites de diamètres 900 mm et 750 mm entre les rues Sherbrooke Est et La Fontaine;
- L'installation de deux nouvelles chambres d'accès en tête des réseaux d'égout secondaires sur la rue Ontario avec raccordement à l'existant;
- Le remplacement des autres entrées de service d'eau en plomb, tous diamètres et matériaux confondus, jusqu'à la limite de la propriété;
- La reconstruction des branchements d'égout jusqu'à la limite de la propriété;
- La démolition et reconstruction des conduits et puits d'accès de Bell Canada à l'intersection des rues De Champlain et Ontario;
- La démolition et reconstruction des conduits et puits d'accès de la CSEM sur la rue De Champlain, entre les rues Sherbrooke Est et Ontario;
- La modernisation du réseau d'éclairage et la reconstruction des conduits souterrains;
- L'ajout de lampadaires et l'installation de luminaires décoratifs;
- La reconstruction de feux de circulation;
- L'ajout de bornes de recharge pour véhicules électriques;
- La réfection complète de la chaussée et des trottoirs;
- L'aménagement de piste cyclable séparée de la voie véhiculaire;

- La plantation d’arbres et de végétaux.

Un plan de localisation est joint au présent sommaire décisionnel. Le projet est prévu débuter au deuxième trimestre 2022 (au mois de juin) et se terminer avant l’hiver 2023 (mois de novembre).

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est de 2 150 039,06 $, taxes incluses, soit une moyenne pondérée de 10,49 % du coût des travaux.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques et l'achat et l'installation de mobiliers urbains. Des frais incidents sont également prévus pour la surveillance environnementale, les frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux ainsi que les frais reliés a la plate-forme Traces Québec pour la gestion et la traçabilité des sols contaminés.

Les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes tout au long de la période de conception et avant le lancement de l'appel d'offres. Ainsi, plusieurs rencontres ont été tenues afin de permettre à chacun des intervenants d'établir ses besoins. Le projet a été planifié en lien avec d'autres travaux du secteur et s'inscrit dans une séquence globale. La Division AGIR, l'arrondissement et la Direction de la mobilité ont été impliqués dans la planification des entraves.

Les dispositions contractuelles liées au retard dans l'exécution des travaux sont décrites à l'article 5.1.14.3 du Cahier des clauses administratives générales (CCAG) du présent appel d'offres. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'Entrepreneur doit payer à la Ville de Montréal une pénalité de 0,1 % du prix du Contrat, excluant la taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ). Cette pénalité n'est jamais inférieure à 1 000 $ par jour de retard. Aucun boni n'est prévu dans ce contrat.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public n° 10376, il y a eu dix-neuf (19) preneurs du Cahier des charges sur le site SEAO et six (6) soumissions ont été déposées. La liste des preneurs du Cahier des charges se trouve en pièce jointe au dossier.

Certains preneurs du Cahier des charges ont fourni des motifs de désistement. Deux entrepreneurs mentionnent que les délais de soumission sont insuffisants (période de soumission prévue au cahiers de charges 32 jours calendrier) alors que les autres preneurs du cahier des charges représentent soit des sous-traitants ou fournisseurs de matériaux, et ne peuvent soumissionner comme Entrepreneur général.

Une analyse des prix des six (6) soumissions reçues a été effectuée. Cependant, l'analyse de la conformité n'a été faite que sur les deux plus basses soumissions conformément à l'article 3.2.2 du guide d'élaboration des appels d'offres, d'adjudication de contrats et de gestion contractuelle.

Après l’analyse d’admissibilité et de conformité, la soumission du plus bas soumissionnaire Eurovia Québec Grands Projets inc. est trouvé non conforme, et par conséquent rejetée, car la licence de la régie du bâtiment du Québec est non valide à la date d'ouverture des soumissions. Le prix soumis est de 18 603 162,87 $, taxes incluses.

Le deuxième plus bas soumissionnaire, L'entrepreneur Les Entreprises Michaudville inc. a présenté une soumission conforme.

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Les Entreprises Michaudville inc. **(Conforme)**	20 493 000,00 $	n/a	20 493 000,00 $
Les Excavations Lafontaine inc.	20 728 000,58 $	n/a	20 728 000,58 $
Roxboro Excavation inc.	21 910 000,00 $	n/a	21 910 000,00 $
Loiselle inc.	22 686 801,14 $	n/a	22 686 801,15 $
L.A. Hébert ltée	24 446 567,27 $	n/a	24 446 567,27 $
Dernière estimation réalisée ($)	26 362 951,59 $	n/a	26 362 951,59 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			(5 869 951,59 $) 22,27%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			1 889 837,12 $ 10,16%

L'estimation de la soumission effectuée par la DEP a été établie avant l'appel d'offres et a été révisée pendant la période d'appel d'offres à la suite de l'émission des addendas #1 et 4 (modifications apportées au bordereau de soumission).

L'analyse des soumissions réalisée par la DEP a permis de constater que le soumissionnaire conforme ayant le plus bas prix a présenté une soumission avec un écart favorable de 5 869 951,59 $, soit 22,27 %, taxes incluses, par rapport à l'estimation.

69,68 % des écarts se trouve dans les items suivants :

- 31,34 % des écarts, soit un montant de 1 839 600,00 $, taxes incluses, se trouve dans l'item II-1A-2308 relatif à la reconstruction de la conduite d'eau principale en béton-acier en tranchée commune;
- 15,31 % des écarts, soit un montant de 898 759,59 $, taxes incluses, se trouve dans l'item II-8A-1101 relatif au maintien de la mobilité et de la sécurité routière;
- 15,90 % des écarts, soit un montant de 933 252,08 $, taxes incluses, se trouve dans les items II-3A-1102, II-3B-1101 et II-3B-1403.3 relatifs à la reconstruction des trottoirs et chaussées;
- 7,13 % des écarts, soit un montant de 418 630,93 $, taxes incluses, se trouve dans l'item II-IS-1100 relatif aux assurances, garanties et frais généraux de chantier.

Le reste des écarts, soit 1 779 708,99 $, taxes incluses, est réparti entre différents articles du bordereau de soumission.

L'écart entre la deuxième plus basse soumission et la plus basse soumission est de 1 889 837,12 $, soit 10,16 %, taxes incluses. La deuxième plus basse soumission étant celle du soumissionnaire recommandé, car le plus bas soumissionnaire est non admissible.

Concernant l'écart global de 10,16 % entre la deuxième soumission et la plus basse soumission, les écarts sont répartis sur l'ensemble du bordereau. Par contre, les plus grandes différences se situent au niveau des items de conduites d'eau principales (les options de matériaux sont différentes entre les deux soumissions) et la section relative au maintien de la circulation et à la gestion des impacts.

- Les validations requises indiquant que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites.

- Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres public assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics conformément au décret 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Les Entreprises Michaudville inc., détient une attestation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés publics (AMP), laquelle est valide jusqu'au 7 janvier 2023. Une copie de cette attestation et du renouvellement se trouve en pièce jointe au dossier.

Le service de l'eau recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal et n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0131, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude, pour les critères suivants :

- Contrat d'exécution de travaux de plus de 10 M$;
- Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ et répondant à la condition suivante :

- Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Conformément à l'encadrement C-OG-APP-D-21-001, la Ville procédera à l'évaluation de rendement de l'adjudicataire, Les Entreprises Michaudville inc., dans le cadre du présent contrat d'exécution de travaux de construction.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale pour la réalisation des travaux s'élève à un montant maximal de **24 041 102,75** $, taxes incluses, incluant le prix de base des travaux, de contingences et d'incidences, le tout selon la ventilation financière suivante :

- Le contrat avec Les Entreprises Michaudville inc. pour un montant de 20 493 000,00 $, taxes incluses;

- Les dépenses pour des travaux contingents (10,49 % du coût du contrat) de 2 150 039,06 $, taxes incluses;

- Les dépenses incidentes (6,82 % du coût du contrat) de 1 398 063,70 $, taxes incluses.

Les coûts des travaux seront assumés par la DEP, la DRE, SUM, CSEM et Bell-Canada.

Cette dépense est répartie entre les différents programmes décennaux d'immobilisations (PDI) des unités d'affaires impliquées dans le projet de la façon suivante :

DÉPENSES ASSUMÉES PAR LA DIRECTION DE L'EAU POTABLE (DEP)

La dépense de ce contrat sera assumée à 34,78 % par la direction de l'eau potable, cela représente 7 127 441,39 $, taxes incluses. Ce montant est majoré de 10 %, soit 712 744,14 $, taxes incluses, pour les frais contingents et 302 040,64 $, taxes incluses, pour les frais incidents qui permettront de couvrir les frais de surveillance des travaux de travaux effectués par des tiers.

La dépense totale de la DEP est de 8 142 226,17 $, soit une dépense de 7 441 398,11 $ nette de ristourne qui sera assumée par le règlement d'emprunt RCG-20-015

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations».

Cette dépense est financée par l'emprunt à la charge des contribuables de l'agglomération.

Les informations financières relatives à ce sommaire décisionnel sont inscrites dans l'intervention du Service des finances.

DÉPENSES ASSUMÉES PAR LA DIRECTION DES RÉSEAUX D'EAU (DRE)

La dépense de ce contrat sera assumée à 27,78 % par la direction des réseaux d'eau (DRE), cela représente 5 692 823,50 $, taxes incluses. Ce montant est majoré de 10 %, soit 569 282,35 $, taxes incluses, pour les frais contingents.

La dépense totale de la DRE est de 6 262 105,85 $, soit une dépense de 5 718 137,31 $ nette de ristourne qui sera assumée par le règlement d'emprunt 21-011-Renouvèlement actifs réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout CM21 0194. Cette dépense est prévue au budget comme étant entièrement admissible à une subvention au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec), ne laissant aucune charge aux contribuables.

Les informations financières relatives à ce sommaire décisionnel sont inscrites dans l'intervention du Service des finances.

DÉPENSES ASSUMÉES PAR LA DIRECTION DES RÉSEAUX D'EAU - ENTRÉE DE SERVICE EN PLOMB PARTIE PRIVÉE

La dépense de ce contrat sera assumée à 0,64 % par la direction des réseaux d'eau (DRE) pour le remplacement des entrées de service en plomb du côté privé, cela représente un montant de 130 542,62 $, taxes incluses. Ce montant est majoré de 13 054,26 $ (10%), taxes incluses, pour les frais contingents. La dépense totale de la DRE - partie privée est de

143 596,88 $, soit une dépense de 131 123,09 $ nette de ristourne qui sera facturée aux citoyens concernés, conformément au règlement d'emprunt # 20-030.

Les informations financières relatives à ce sommaire sont inscrites dans l'intervention du Service des finances.

DÉPENSES ASSUMÉES PAR LA DIRECTION DE LA MOBILITÉ

La dépense de ce contrat sera assumée à 30,35 % par la direction de la mobilité, cela représente 6 220 282,43 $, taxes incluses. Ce montant est majoré de 10,76 %, soit 669 282,97 $, taxes incluses, pour les frais contingents et de 875 787,68 $, taxes incluses, pour les frais incidents qui permettront de couvrir les frais de surveillance des travaux et d'éventuels travaux effectués par des tiers. La dépense totale du SUM est de 7 765 353,08 $, soit une dépense de 7 097 587,95 $ nette de ristourne.

Cette dépense est assumée partiellement par l'agglomération pour les travaux de de piste cyclable par le règlement d'emprunt RCG 20-043 pistes cyclables CG20 0711 et par la direction de la mobilité pour les travaux de voirie et d'installation de bornes de recharge respectivement par les règlements 19-023 Programme aménagement des rues du réseau artériel CM19 0359 et 21-015 achat et installation bornes véhicules électriques CM 21 0328.

Les informations financières relatives à ce sommaire sont inscrites dans l'intervention du Service des finances.

DÉPENSES ASSUMÉES par la CSEM

La dépense de ce contrat sera assumée à 5,55 % par la commission des services électriques de Montréal (CSEM), cela représente 1 137 334,93 $, taxes incluses. Ce montant est majoré de 167 217,83 $, taxes incluses, pour les frais contingents et de 220 235,37 $, taxes incluses, pour les frais incidents. La dépense totale est de 1 524 788,14 $, soit une dépense de 1 357 925,83 $ nette de ristourne.

Cette dépense est financée par la commission des services électriques de Montréal (CSEM).

Les informations financières relatives à ce sommaire sont inscrites dans l'intervention du Service des finances.

DÉPENSES ASSUMÉES PAR BELL CANADA

La dépense de ce contrat sera assumée à 0,90 % par Bell, cela représente 184 575,13 $, taxes incluses. Ce montant est majoré de 10 %, soit un montant de 18 457,51 $ taxes incluses, pour les frais contingents. La dépense totale est de 203 032,64 $, soit une dépense de 185 395,87 $ nette de ristourne.

La Ville de Montréal financera une partie des travaux de reconstruction d'infrastructures de Bell pour ensuite facturer, en fin de projet, les coûts réels des travaux effectués. Le montant maximum prévu à cet effet est estimé à 203 032,64 $, taxes incluses (contrat entente : 161 429,27 $ + contingences : 16 142,93 $ + coûts associés aux frais généraux et au maintien de la mobilité : 25 460,45 $, taxes incluses, aux), ce qui représente un montant de 185 395,87 $ net de ristourne.

Sur le plan budgétaire, cette dépense n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville, compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses.

Les informations financières relatives à ce sommaire sont inscrites dans l'intervention du Service des finances.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

- Enraciner la **nature en ville**, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision

- Accroître et diversifier l'**offre de transport** en fournissant des options de mobilité durable (active, partagée, collective et sobre en carbone) intégrées, abordables et accessibles pour toutes et tous

- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des **milieux de vie sécuritaires et de qualité**, et une **réponse de proximité** à leurs besoins

- Accroître l'**attractivité**, la **prospérité** et le **rayonnement** de la métropole

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait engendrer, ce qui suit :

- Un risque de conflit avec d'autres projets planifiés dans le secteur par (Quadrilatère Berri-Uquam, REM sur le boul. René-Levesque, DEEU, SUM);
- Un risque d'augmenter le nombre de bris d'aqueduc;
- Un risque de provoquer une augmentation des coûts pour l'entretien du réseau d'aqueduc principal et secondaire.

La validité des soumissions est de 120 jours, soit du 8 mars 2022 au 6 juillet 2022.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'Entrepreneur agira comme maître d'œuvre au sens de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST). Ainsi, ce dernier sera responsable d'implanter les mesures recommandées par le gouvernement et la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) en matière de précautions à mettre en place pour protéger la santé des travailleurs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

· Commission permanente sur l'examen des contrats : 4 mai 2022
· Octroi de contrat : mai 2022
· Mobilisation en chantier : Juin 2022
· Délai contractuel : 16 mois
· Fin des travaux : Automne 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Samia KETTOU)

Certification de fonds :
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Serge A BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Serge A BOILEAU, Commission des services électriques
Éliane BEAUREGARD, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau
Manli Joëlle CHEN, Service de l'eau
Stéphane BLAIS, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Serge A BOILEAU, 25 mars 2022
Hermine Nicole NGO TCHA, 23 mars 2022
Hakim AMICHI, 23 mars 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Khelil GRIGAHCINE
Ingénieur

Tél : 514-829-7756
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-03-23

Jean-François DUBUC
C/d

Tél : 514 872-4647
Télécop. : 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain LARRIVÉE

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE

Direction de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2022-03-29

Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2022-03-31

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1227651001*
Unité administrative responsable : Service de L'eau – Direction de l'eau potable
Projet : Travaux de conduites d'eau principales et secondaires, d'égout, de voirie, de massifs de la CSEM et Bell-Canada dans la rue De Champlain, entre la rue Sherbrooke et la rue La Fontaine

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

2 Enraciner la **nature en ville**, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision

3 Accroître et diversifier l'**offre de transport** en fournissant des options de mobilité durable (active, partagée, collective et sobre en carbone) intégrées, abordables et accessibles pour toutes et tous

19 Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des **milieux de vie sécuritaires et de qualité**, et une **réponse de proximité** à leurs besoins

20 Accroître l'**attractivité**, la **prospérité** et le **rayonnement** de la métropole

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

- Continuer à fournir l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante à l'ensemble de la population montréalaise en minimisant les risques de rupture de services
- Lutter contre le vieillissement des équipements en augmentant la qualité des infrastructures des eaux sur son territoire (remplacement d'infrastructures vieillissantes par des infrastructures souterraines neuves)
- Renouveler les réseaux de 1 % selon la politique nationale de l'eau
- Diminuer les infiltrations d'eau au réseau d'égout
- Travaux de remplacement des entrées de service en plomb (Directive S-DRE-SE-D-2020-001)
- Amélioration de la santé publique
- Bénéficier de rue conviviale avec repartage de rue en faveur des piétons et des cyclistes
- Aménagements d'accessibilité universelle
- Aménagement d'un lien cyclable structurant
- Apaisement de la circulation automobile
- Sécurisation des intersections
- Création d'îlot de fraîcheur avec la plantation d'arbres et aménagement d'espace vert
- Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**x**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	**x**		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**x**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**x**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**x**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Calculs des Frais généraux - items communs

Note: Frais généraux: bordereaux Divers + maintien

			Avant partages	Après partages #1 à #15				Montant à partager 2 156 159,45 $
Description - Bordereaux de la soumission	**Sous-projet - Payeur**	**Projet SIMON - Payeur**	**Prix de l'entrepreneur Montant avant taxes**	**Prix du bordereau avant taxes après partages**	**% / bordereau après partages**	**Payeurs des frais généraux**	**%/payeurs des frais généraux**	**Partage des frais généraux**
Champlain, de Sherbrooke à De La Fontaine - Items communs - frais généraux	*1234567890 [1]*	*123456*	2 968 205,95 $	**2 156 159,45 $**	12,10%			
Champlain, de Sherbrooke à De La Fontaine- Construction Aqueduc principal	1865088011	172374	9 267 500,00 $	5 158 395,00 $	28,94%	5 158 395,00 $	35,81%	772 145,49 $
Champlain, de Sherbrooke à De La Fontaine - Reconstruction Aqueduc seco.	2118100153	186596		2 485 150,00 $	13,94%	2 485 150,00 $	17,25%	371 995,04 $
Champlain, de Sherbrooke à De La Fontaine - Reconstruction Égouts unitaires	1918100186	181856		1 821 550,00 $	10,22%	1 821 550,00 $	12,65%	272 662,64 $
Champlain, de Sherbrooke à De La Fontaine - Entrée de service en plomb partie privée	2218200023	190054		113 540,00 $	0,64%		0,00%	0,00 $
- Piste cyclable construction	2045000008	190559	0,00 $	1 111 369,62 $	6,24%	1 111 369,62 $	7,72%	166 357,76 $
- Chaussée souple construction	2159070193	189735	4 130 435,00 $	3 033 828,36 $	17,02%	3 033 828,36 $	21,06%	454 125,15 $
- Éclairage de rue	2159070194	189736	64 132,00 $	64 132,00 $	0,36%	64 132,00 $	0,45%	9 599,74 $
- Feux de circulation et signalisation lumineuse	2159070195	189737	85 246,00 $	85 246,00 $	0,48%	85 246,00 $	0,59%	12 760,23 $
C1647 - Conduits souterrains CSEM - modification et amélioration	2269164704	190379		989 201,94 $	5,55%		0,00%	0,00 $
- Travaux Bell avec entente	2256088005	190356	140 403,80 $	160 535,01 $	0,90%		0,00%	0,00 $
C1647 - Travaux CSEM partie Ville et CSEM	2256088006	190357	1 167 952,00 $	233 613,35 $	1,31%	233 613,35 $	1,62%	34 968,92 $
- Bornes de recharge électrique domaine public (travaux, acquisition et installation) (avec redevances)	2275100003	190353	0,00 $	3 974,00 $	0,02%	3 974,00 $	0,03%	594,86 $
- Trottoirs et bordures construction	2259070023	190405	0,00 $	407 180,02 $	2,28%	407 180,02 $	2,83%	60 949,62 $
Total			**17 823 874,75 $**	**17 823 874,75 $**	**100,00%**	**14 404 438,35 $**	**100,00%**	**2 156 159,45 $**

Calculs du partage avec Énergir

à cocher si applicable

☐ **1. Montant payé par Énergir dans le bordereaux des travaux de Énergir**

		Montant avant taxes			Avec taxes	Montant avant taxes			Avec taxes	Montant avant taxes			Avec taxes
		Partie Ville + Partie Énergir				Partie payée par Énergir				Partie payée par Ville			
Sous-projet	Description	Travaux	Contingences (10%)	Total T+C	Total T+C	Travaux	Contingences (10%)	Total T+C		Travaux	Contingences (10%)	Total T+C	Total T+C
		0,00 $	0,00 $	**0,00 $**	**0,00 $**		0,00 $	**0,00 $**	**0,00 $**	0,00 $	0,00 $	**0,00 $**	**0,00 $**
						0,00 $	0,00 $ avec taxes						

☐ **2. Montants payés par Énergir dans les bordereaux des travaux de la Ville**

Taux de la Ville

☐ **3. Total des montants payés par Énergir dans tous les bordereaux**

Taux de la Ville	
Taxes	Net
1,14975	**1,049875**

☑ **4. Total des montants payés par la Ville pour les coûts d'Énergir - dans les incidences**

		Montant avant taxes		
Sous-projet	Description	Travaux	Contingences (10%)	Total T+C
2256088007	- Incidences prof. reconst. aqueduc principal	30 371,79 $	3 037,18 $	**33 408,97 $**

Extrait de la lettre d'entente

Coûts : Le coût total des Travaux (excluant les travaux civils) est évalué à 46 831,56 $ (plus les taxes applicables). La ventilation sommaire des Travaux se détaille ainsi :

Répartition : Conformément à l'Entente, la Municipalité devra payer le coût réel des Travaux dans une proportion de **50%,** soit un montant estimé de **23 415,78 $,** plus les taxes applicables.

Nous vous rappelons de plus que la Municipalité assume tous les coûts afférents à la préparation de la présente évaluation, lesquels seront facturés en sus. À ce jour, ces coûts représentent un montant de 6 956,01 $, plus les taxes applicables.

Calculs du partage avec BELL

à cocher si applicable

☑ **1. Montant payé par Bell dans le bordereaux des travaux de Bell**

		Montant avant taxes			Avec taxes	Montant avant taxes			Avec taxes	Montant avant taxes			Avec taxes
		Partie Ville + Partie Bell				Partie payée par Bell				Partie payée par Ville			
Sous-projet	Description	Travaux	Contingences (10%)	Total T+C	Total T+C	Travaux	Contingences (10%)	Total T+C		Travaux	Contingences (10%)	Total T+C	Total T+C
2256088005	- Travaux Bell avec entente	140 403,80 $	14 040,38 $	**154 444,18 $**	**177 572,20 $**	140 403,80 $	14 040,38 $	**154 444,18 $**	**177 572,20 $**	0,00 $	0,00 $	**0,00 $**	**0,00 $**
						161 429,27 $	**16 142,93 $**	avec taxes					

☑ **2. Montants payés par Bell dans les bordereaux des travaux de la Ville**

		Partie payée par Bell			
		Montant avant taxes			Avec taxes
Sous-projet	Description	Travaux	Contingences (10%)	Total T+C	Total T+C
1234567890	Champlain, de Sherbrooke à De La Fontaine - Items communs - frais généraux	20 131,21 $	2 013,12 $	**22 144,34 $**	
			0,00 $	**0,00 $**	
Sous-total payé par Bell dans bordereaux Ville		**20 131,21 $**	**2 013,12 $**	**22 144,34 $**	**25 460,45 $**

Taux de la Ville	
Taxes	Net
1,14975	1,049875

Calculs pour déterminer le montant des travaux et des contingences avant taxes

Taxes incluses	sans taxes
25 460,45 $	**22 144,34 $**

	avant taxes		
	Travaux	contingences	total
	20 131,21 $	2 013,12 $	**22 144,34 $**
	après partages		
avant taxes	160 535,01 $	16 053,50 $	**176 588,52 $**
avec taxes	184 575,13 $	18 457,51 $	**203 032,646 $**

☑ **3. Total des montants payés par Bell dans tous les bordereaux**

		Partie payée par Bell			
		Montant avant taxes			
Sous-projet	Description	Travaux	Contingences (10%)	Total T+C	Avec taxes
			0,00 $	**0,00 $**	
			0,00 $	**0,00 $**	
			0,00 $	**0,00 $**	
Grand total payé par Bell		**0,00 $**	**0,00 $**	**0,00 $**	**0,00 $**

Taux de la Ville	
Taxes	Net
1,14975	1,049875

Extrait de la lettre d'entente

Le montant des travaux payé par Bell est évalué à **203 032,64 $ (contingences et taxes incluses).** Ce montant correspond à **161 429,27 $**, taxes incluses, soit le montant de la soumission plus un montant de **16 142,93 $**, taxes incluses, pour des contingences de 10 %, ainsi qu'un montant de **25 460,45 $**, taxes incluses, correspondant aux frais généraux et au maintien de la mobilité, montant qui représente un pourcentage de 0,11 % du coût total des travaux.

Pour les coûts associés à la gestion environnementale des sols, la Ville assumera ces coûts, car les structures à reconstruire de Bell se trouvent déjà dans les excavations des travaux de la Ville.

☐ **4. Total des montants payés par la Ville pour les coûts de Bell - dans les incidences**

		Montant avant taxes		
Sous-projet	Description	Travaux	Contingences (10%)	Total T+C
			0,00 $	**0,00 $**

PARTAGE DES COÛTS

GDD 1227651001

Contingences: Arrond. + incidences Arrond.

ÉTAPE 14 - PARTAGER LES COÛTS ENTRE LES DIFFÉRENTS PAYEURS (voir les instructions plus bas)

Si des tiers participent au projet:
Vérifier avec l'entente de chaque tiers que le montant des travaux et le montant des contingences respectent les montants de l'entente. Si le montant des travaux et/ou des contingences d'un tiers est supérieur à celui de l'entente, alors il faudra attribuer le surplus aux autres payeurs en inscrivant les nouveaux montants dans les colonnes AC et AD de cette section et en informer ces payeurs pour obtenir leurs autorisation.

Sous-projet - Soumission	Projet SIMON - Soumission	Description - Bordereaux de la soumission	Sous-projet - Payeur	Projet SIMON - Payeur	Prix de l'entrepreneur Montant avant taxes	% contingences	# du partage	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	17	Travaux - Montant avant taxes après partages	Contingences - Montant avant taxes après partages	Contingences - Nouveaux %	Travaux - Montant avant taxes après partages	Contingences - Montant avant taxes après partages	Contingences - Nouveaux %
							Payeur	Ville-CSEM	CSEM	EAU.	SUM	SUM-CSEM		SUM	DEP	DEP	Bell	Tous						
							Travaux partagés	Amélioration	Signalisation	Plomb privée - Aqu. sec. - Égout	Plomb privée Piste cyclable et Trottoir	Borne électrique		Aménagement - Piste cyclable Chaussée	Plan localisation	Gestion des sols	Signalisation	Items communs						
							% Contingence (2)	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%		10,00%	10,00%	10,00%	10,00%	10,00%						
1234567890	123456	Champlain, de Sherbrooke à De La Fontaine - Items communs - frais généraux	1234567890	123456	2 968 205,95 $	10,00%	1		-58 837,29 $					-332 588,00 $	-190 000,00 $	-210 490,00 $	-20 131,21 $	2 156 159,45 $	- $	- $		- $	- $	
1865088011	172374	Champlain, de Sherbrooke à De La Fontaine-Construction Aqueduc principal	1865088011	172374	9 267 500,00 $	10,00%	2			4 404 350,00 $					190 000,00 $	105 245,00 $		772 145,49 $	5 930 540,41 $	593 054,05 $	10,00%	5 930 540,49 $	593 054,05 $	10,00%
2118100153	186596	Champlain, de Sherbrooke à De La Fontaine - Reconstruction Aqueduc seco.	2118100153	186596		10,00%	3			2 485 150,00 $								371 995,04 $	2 857 145,04 $	285 714,50 $	10,00%	2 857 145,04 $	285 714,50 $	10,00%
1918100186	181856	Champlain, de Sherbrooke à De La Fontaine - Reconstruction Égouts unitaires	1918100186	181856		10,00%	4			1 821 550,00 $								272 662,64 $	2 094 212,64 $	209 421,26 $	10,00%	2 094 212,64 $	209 421,26 $	10,00%
2218200023	190054	Champlain, de Sherbrooke à De La Fontaine - Entrée de service en plomb partie privée	2218200023	190054		10,00%	5			97 650,00 $	15 890,00 $							0,00 $	113 540,00 $	11 354,00 $	10,00%	113 540,00 $	11 354,00 $	10,00%
2045000008	190559	- Piste cyclable construction	2045000008	190559	0,00 $	10,00%	6				1 053 619,62 $			57 750,00 $				166 357,76 $	1 277 727,38 $	127 772,74 $	10,00%	1 277 727,38 $	**168 872,74 $**	13,22%
2159070193	189735	- Chaussée souple construction	2159070193	189735	4 130 435,00 $	10,00%	7				1 476 689,44 $			274 938,00 $		105 245,00 $		454 125,15 $	**3 487 953,51 $**	348 795,35 $	10,00%	3 487 953,51 $	348 795,35 $	10,00%
2159070194	189736	- Éclairage de rue	2159070194	189736	**64 132,00 $**	10,00%	8											9 595,74 $	**73 731,74 $**	7 373,17 $	10,00%	73 731,74 $	7 373,17 $	10,00%
2159070195	189737	- Feux de circulation et signalisation lumineuse	2159070195	189737	**85 246,00 $**	10,00%	9											12 760,23 $	**98 006,23 $**	9 800,62 $	10,00%	98 006,23 $	9 800,62 $	10,00%
2269164704	190379	C1647 - Conduits souterrains CSEM - modification et amélioration	2269164704	190379		15,00%	10	930 364,65 $	58 837,29 $									0,00 $	**989 201,94 $**	98 920,19 $	10,00%	**989 201,9412 $**	**145 438,42627 $**	14,70%
2256088005	190356	- Travaux Bell avec entente	2256088005	190356	**160 403,80 $**	10,00%	11										-20 131,21 $	0,00 $	160 535,01 $	16 053,50 $	10,00%	160 535,01 $	16 053,50 $	10,00%
2256088006	190357	C1647 - Travaux CSEM partie Ville et CSEM	2256088006	190357	**1 167 952,00 $**	10,00%	12	-930 364,65 $				-3 974,00 $						34 968,32 $	268 582,27 $	26 858,23 $	10,00%	268 582,27 $	26 858,23 $	10,00%
2275100003	190353	- Bornes de recharge électrique domaine public (travaux, acquisition et installation) (avec redevance)	2275100003	190353	0,00 $	10,00%	13					3 974,00 $						584,86 $	4 568,86 $	456,89 $	10,00%	4 568,86 $	456,89 $	10,00%
2259070023	190405	- Trottoirs et bordures construction	2259070023	190405	0,00 $	10,00%	14				407 180,02 $							60 949,67 $	468 129,64 $	46 812,96 $	10,00%	468 129,64 $	46 812,96 $	10,00%
					0,00 $	0,00%	15												- $	- $		- $	- $	
					17 823 874,75 $	1 782 387,48 $		**0,00 $**	**0,00 $**	**0,00 $**	**0,00 $**	**0,00 $**	**0,00 $**	**0,00 $**	**0,00 $**	**0,00 $**	**0,00 $**	**0,00 $**	**17 823 874,75 $**	1 782 387,48 $		17 823 874,75	1 870 005,71 $	
				Totaux avec taxes	20 492 999,99 $	2 049 300,00 $												Totaux avec taxes	20 492 999,99 $	2 049 300,00 $				
				Grand total	22 542 299,99 $													Grand total	22 542 299,99 $					

Calculs manchons:

41 100,00 $ Pour de Champlain, on 274 balises , évalué approximativement à 150$ l'unité, les travaux contingents s'élève à environ :

41 100$ avant taxes.

ÉTAPE 16 - COMPLÉTER LES INFORMATIONS POUR LES INCIDENCES DE LA VILLE

GDD **1227651001**

INSTRUCTIONS

Sélectionner les dépenses incidences associées à chaque sous-projet et inscrire le montant avant taxes associé à la dépense.

										Taux de la Ville		Taux CSÉM				
										Taxes	Net	Taxes	Net			
										1,14975	1,049875	1,14975	1,008479			
						à compléter			à compléter							
Sous-projet incidences #1	**Projet SIMON**	**Incidences - Description**	**Requérant**	**Projet Investi**	**#**	**Dépenses incidentes du sous-projet incidences #1**	**Taxes**	**Type d'incidences**	**Montant avant taxes**	**Montant avec taxes**	**Montant net ristourne taxes**	**Total Incidences avant taxes**	**Total Incidences avec taxes**	**Total Incidences net ristourne taxes**	OBJET SIMON	AUTRE SIMON
2269164705	**190380**	**C1647 - Incidences serv. prof. et techn. externes CSEM - payé par CSEM**	12 - Commission Des Services Electriques	69097 - Programme de construction et de modification de conduits souterrains - Corpo - Protection	1.1	CSEM - Autres dépenses (frais d'ingénierie) d'incidences de la CSEM payées par CSEM	CSEM	Pro	8 244,34 $	9 478,93 $	8 314,24 $	46 507,98 $	53 472,55 $	46 902,31 $	54301	070003
					1.2	CSEM - Surveillance firme externe gérée et payé par CSEM	CSEM	Pro	28 370,43 $	32 618,90 $	28 610,97 $				54301	070003
					1.3	CSEM - Laboratoire sols contaminés payé par CSEM	CSEM	Pro	3 297,74 $	3 791,57 $	3 325,70 $				54301	070003
					1.4	CSEM - Laboratoire contrôle qualitatif payé par CSEM	CSEM	Pro	6 595,47 $	7 583,15 $	6 651,39 $				54301	070003
					1.5					0,00 $						
					1.6					0,00 $						
					1.7					0,00 $						
					1.8					0,00 $						
					1.9					0,00 $						
						à compléter			à compléter							
Sous-projet incidences #2	**Projet SIMON**	**Incidences - Description**	**Requérant**	**Projet Investi**	**#**	**Dépenses incidentes du sous-projet incidences #2**	**Taxes**	**Type d'incidences**	**Montant avant taxes**	**Montant avec taxes**	**Montant net ristourne taxes**	**Total Incidences avant taxes**	**Total Incidences avec taxes**	**Total Incidences net ristourne taxes**	OBJET SIMON	AUTRE SIMON
2269164706	**190381**	**C1647 - Incidences Conception et surveillance et frais généraux CSEM - modification et amélioration payé par CSEM**	12 - Commission Des Services Electriques	69097 - Programme de construction et de modification de conduits souterrains - Corpo - Protection	2.1	CSEM -Conception, surveillance interne par CSEM et frais généraux payé par CSEM (Non taxable)	Non	Pro	166 762,82 $	166 762,82 $	166 762,82 $	166 762,82 $	166 762,82 $	166 762,82 $	54301	070003
					2.2					0,00 $						
					2.3					0,00 $						
					2.4					0,00 $						
						à compléter			à compléter							
Sous-projet incidences #3	**Projet SIMON**	**Incidences - Description**	**Requérant**	**Projet Investi**	**#**	**Dépenses incidentes du sous-projet incidences #3**	**Taxes**	**Type d'incidences**	**Montant avant taxes**	**Montant avec taxes**	**Montant net ristourne taxes**	**Total Incidences avant taxes**	**Total Incidences avec taxes**	**Total Incidences net ristourne taxes**	OBJET SIMON	AUTRE SIMON
2256088007	**190358**	**- Incidences prof. reconst. aqueduc principal**	4903 - Eau,Dir, Eau Potable	56088 - Réseau primaire d'aqueduc - Agglo - Protection	3.1	CSEM-Ville Autres dépenses (frais d'ingénierie) d'incidences de la CSEM payées par Ville	Ville	Pro	1 605,67 $	1 846,12 $	1 685,76 $	272 387,61 $	302 040,64 $	282 263,70 $	54301	070003
					3.2	CSEM-Ville - Surveillance firme externe gérée par CSEM payé par Ville	Ville	Pro	5 525,44 $	6 352,88 $	5 801,02 $				54301	070003
					3.3	CSEM-Ville Laboratoire sols contaminés payé par Ville	Ville	Pro	642,27 $	738,45 $	674,30 $				54301	070003
					3.4	CSEM-Ville Laboratoire contrôle qualitatif payé par Ville	Ville	Pro	1 284,54 $	1 476,90 $	1 348,61 $				54301	070003
					3.5	CSEM-Ville Conception, surveillance interne par CSEM et frais généraux payé par Ville (Non taxable)	Non	Pro	41 490,72 $	41 490,72 $	41 490,72 $				54301	070003
					3.6	Travaux faits par Énergir en incidences	Ville	Tech	33 408,97 $	38 411,96 $	35 075,24 $				54590	070003
					3.7	Mobilier urbain - Installation par cols bleus	Non	Tech	**32 880,00 $**	32 880,00 $	32 880,00 $				54590	070003
					3.8	Laboratoire - Surveillance environnementale (gestion des sols excavés, des eaux, et/ou biogaz) par firme externe	Ville	Pro	**155 550,00 $**	178 843,61 $	163 308,06 $				54301	070003
						à compléter			à compléter							
Sous-projet incidences #4	**Projet SIMON**	**Incidences - Description**	**Requérant**	**Projet Investi**	**#**	**Dépenses incidentes du sous-projet incidences #4**	**Taxes**	**Type d'incidences**	**Montant avant taxes**	**Montant avec taxes**	**Montant net ristourne taxes**	**Total Incidences avant taxes**	**Total Incidences avec taxes**	**Total Incidences net ristourne taxes**	OBJET SIMON	AUTRE SIMON
2218100129	**190354**	**- Incidences prof. reconst. aqueduc sec.**	4905 - Eau,Dir, Reseaux D'Eau	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts - Corpo - Protection	4.1					0,00 $		0,00 $	0,00 $	0,00 $		

Portion des incidences liées aux travaux	Avant taxes
Surveillance externe - Jour de surveillance	5,525.4435 $
Laboratoire (sols contaminés)	642.2694 $
Laboratoires (contrôle qualitatif)	1,284.5388 $
Ligne de rue (services d'arpentage)	- .00 $
Autres dépenses (Expertise d'ingénierie)	1,605.6735 $
Autres dépenses (nnnnnnn)	- .00 $
Conception et frais généraux (3) incidence (aucune taxe applicable)	41,490.7164 $
Total des dépenses incidentes au frais de la Ville	**50,548.6416 $**

Installation de balises (bollards piste cyclable)

					4.2					0,00 $							
					4.3					0,00 $							
					4.4					0,00 $							
						à compléter			à compléter								
Sous-projet incidences #5	**Projet SIMON**	**Incidences - Description**	**Requérant**	**Projet Investi**	**#**	**Dépenses incidentes du sous-projet incidences #5**	**Taxes**	**Type d'incidences**	**Montant avant taxes**	**Montant avec taxes**	**Montant net ristourne taxes**	**Total Incidences avant taxes**	**Total Incidences avec taxes**	**Total Incidences net ristourne taxes**	OBJET SIMON	AUTRE SIMON
2218100130	**190355**	**- Incidences prof. reconst. égouts unitaires et sanitaire**	4905 - Eau,Dir. Reseaux D'Eau	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts - Corpo - Protection	5.1					0,00 $		0,00 $	0,00 $	0,00 $		
					5.2					0,00 $						
					5.3					0,00 $						
					5.4					0,00 $						
						à compléter			à compléter								
Sous-projet incidences #6	**Projet SIMON**	**Incidences - Description**	**Requérant**	**Projet Investi**	**#**	**Dépenses incidentes du sous-projet incidences #6**	**Taxes**	**Type d'incidences**	**Montant avant taxes**	**Montant avec taxes**	**Montant net ristourne taxes**	**Total Incidences avant taxes**	**Total Incidences avec taxes**	**Total Incidences net ristourne taxes**	OBJET SIMON	AUTRE SIMON
2259070020	**190352**	**- Incidences prof. techn. et achat Chaussée souple**	4806 - Urbanisme Et Mobilite,Dir. Mobilite	59070 - Programme d'aménagement des rues - Artériel - Corpo - Protection	6.1	Laboratoire - Contrôle qualitatif des matériaux par firme externe	Ville	Pro	**478 000,00 $**	549 580,50 $	501 840,25 $	677 270,00 $	773 300,18 $	709 253,34 $	54301	070003
					6.2	Laboratoire - Surveillance environnementale (gestion des sols excavés, des eaux, et/ou biogaz) par firme externe	Ville	Pro	**155 550,00 $**	178 843,61 $	163 308,06 $				54301	070003
					6.3	Traces Québec - gestion et traçabilité des sols contaminés - serv. technique	Ville	Pro	**7 720,00 $**	8 876,07 $	8 105,04 $				54590	070003
				Intervention des ateliers Rosemont	6.4	Mobilier urbain - Installation par cols bleus	Non	Tech	**6 000,00 $**	6 000,00 $	6 000,00 $				54590	070003
				l'achat de mobilier de feux de circulation	6.5	Mobilier urbain - Achat interne	Non	Achat	**30 000,00 $**	30 000,00 $	30 000,00 $				57401	070003
						à compléter			à compléter								
Sous-projet incidences #7	**Projet SIMON**	**Incidences - Description**	**Requérant**	**Projet Investi**	**#**	**Dépenses incidentes du sous-projet incidences #7**	**Taxes**	**Type d'incidences**	**Montant avant taxes**	**Montant avec taxes**	**Montant net ristourne taxes**	**Total Incidences avant taxes**	**Total Incidences avec taxes**	**Total Incidences net ristourne taxes**	OBJET SIMON	AUTRE SIMON
2245000007	**190523**	**- Incidences prof., techn. et achat Piste cyclable construction**	4806 - Urbanisme Et Mobilite,Dir. Mobilite	45000 - Vélo : Réseau Express Vélo et développement du réseau cyclable - Agglo - Développement	7.1	Marquage et signalisation par cols bleus	Non	Tech	**45 000,00 $**	45 000,00 $	45 000,00 $	95 000,00 $	102 487,50 $	97 493,75 $	54590	070003
					7.2	Mise à niveau aménagement cyclable	Ville	Tech	**50 000,00 $**	57 487,50 $	52 493,75 $				54590	070003
					7.3					0,00 $						
					7.4					0,00 $						
						à compléter			à compléter								
Sous-projet incidences #8	**Projet SIMON**	**Incidences - Description**	**Requérant**	**Projet Investi**	**#**	**Dépenses incidentes du sous-projet incidences #8**	**Taxes**	**Type d'incidences**	**Montant avant taxes**	**Montant avec taxes**	**Montant net ristourne taxes**	**Total Incidences avant taxes**	**Total Incidences avec taxes**	**Total Incidences net ristourne taxes**	OBJET SIMON	AUTRE SIMON
					8.1					0,00 $		0,00 $	0,00 $	0,00 $		
					8.2					0,00 $						
					8.3					0,00 $						
					8.4					0,00 $						

RÉPARTITION DES COÛTS DU CONTRAT - CSÉM

GDD **1227651001**

Note: Les montants Net de ristournes des taxes peuvent avoir un écart de + ou - 0.01$ car le fichier de calculs utilisent plus de 2 décimales.

Requérant - Description	Règlement d'emprunt	Projet SIMON	Description	Type	Proposition de clé	Montant avant taxes	Montant avec taxes	Montant net ristournes des taxes
12 - Commission Des Services Electriques	20-023 Conduits souterrains/Enfouiss.fils aériens CM20 0538	190379	C1647 - Conduits souterrains CSEM - modification et amélioration	1.Travaux	6105.7720023.802400.06819.57201.000000 .0000.190379.000000.19520.00000	989 201,9412 $	1 137 334,93 $	997 589,14 $
				2.Contingences	6105.7720023.802400.06819.57201.000000 .0000.190379.070008.19520.00000	145 438,4267 $	167 217,83 $	146 671,56 $
		190380	C1647 - Incidences serv. prof. et techn. externes CSEM - payé par CSEM	3.Incidences	6105.7720023.802400.06819.54301.000000 .0000.190380.070003.19520.00000	46 507,98 $	53 472,55 $	46 902,31 $
		190381	C1647 - Incidences Conception et surveillance et frais généraux CSEM - modification et amélioration payé par CSEM	3.Incidences	6105.7720023.802400.06819.54301.000000 .0000.190381.070003.19520.00000	166 762,82 $	166 762,82 $	166 762,82 $
Total pour 12 - Commission Des Services Electriques						1 347 911,1707 $	1 524 788,14 $	1 357 925,83 $
Total général						**1 347 911,1707 $**	**1 524 788,14 $**	**1 357 925,83 $**

PROVENANCE

NUMÉRO	DESCRIPTION	CLÉS DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT	DÉPENSES AVANT TAXES	DÉPENSES TAXES INCLUSES	CRÉDITS	CRÉDITS ARRONDIS AU $ SUPÉRIEUR
20-023	20-023 Conduits souterrains/Enfouiss.fils aériens CM20 0538	6105.7720023.802400.01909.57201.000000.0000.112522.000000.98001.00000	1,347,911.17 $	1,524,788.14 $	1,357,925.83 $	1,357,926.00 $
	#N/A	#N/A				
TOTAL PROVENANCE			**1,347,911.17 $**	**1,524,788.14 $**	**1,357,925.83 $**	**1,357,926.00 $**

% par type de payeur

Note: Les montants Net de ristournes des taxes peuvent avoir un écart de + ou - 0.01$ car le fichier de calculs utilisent plus de 2 décimales.

GDD **1227651001**

Coûts	Montant avant taxes	Montant avec taxes	Montant net ristournes des taxes	% par payeur (montants avant taxes)
DEP - Agglomération sans Bell	7 091 422,64 $	8 142 226,17 $	7 441 398,11 $	
SUM - Agglomération	1 541 600,12 $	1 765 715,99 $	1 616 243,05 $	
Total AGGLO	**8 633 022,76 $**	**9 907 942,16 $**	**9 057 641,16 $**	**41,20%**
DRE - Corpo sans Plomb partie privée	5 446 493,45 $	6 262 105,85 $	5 718 137,31 $	
SUM - Corpo	5 222 898,97 $	5 999 637,09 $	5 481 344,90 $	
Total CORPO	**10 669 392,42 $**	**12 261 742,94 $**	**11 199 482,21 $**	**50,92%**
CSEM - Corpo	**1 347 911,17 $**	**1 524 788,14 $**	**1 357 925,83 $**	**6,43%**
Revenu/Dépense Bell	176 588,52 $	203 032,65 $	185 395,87 $	**0,84%**
Revenu/Dépense Plomb privée	124 894,00 $	143 596,88 $	131 123,09 $	**0,60%**
Total Revenu/Dépense	**1 649 393,69 $**	**1 871 417,66 $**	**1 674 444,79 $**	
Grand total	**20 951 808,87 $**	**24 041 102,75 $**	**21 931 568,16 $**	**100,00%**

Payeur	% par payeur (montants avant taxes)
DEP	33,85%
DRE	26,00%
SUM	32,29%
CSEM	6,43%
Bell	0,84%
Plomb privée	0,60%
Total	**100,00%**

Vérifications	
Grand total	20 951 808,87 $
Grand total = Total général Récapitulatif final	20 951 808,87 $
Écart	0,00 $

RÉCAPITULATIF

Note: Les montants Net de ristournes des taxes peuvent avoir un écart de + ou - 0.01$ car le fichier de calculs utilisent plus de 2 décimales.

GDD **1227651001**

Type de montant	Montant avant taxes	Montant avec taxes	Montant net ristournes des taxes	% Contingences du contrat
1.Travaux	**17 823 874,75 $**	**20 492 999,99 $**	18 671 663,38 $	
2.Contingences	1 870 005,71 $	2 150 039,06 $	1 957 228,85 $	**10,49%**
3.Incidences	1 257 928,41 $	1 398 063,70 $	1 302 675,93 $	
Total général	**20 951 808,87 $**	**24 041 102,75 $**	**21 931 568,16 $**	

Vérifications

Le total des travaux avant taxes correspondre au total des travaux de la soumission de l'entrepreneur.

Total travaux avant taxes à autoriser	17 823 874,7500 $
Total travaux avant taxes soumission des prix	17 823 874,7500 $
Écart	**0,0000 $**

Le total des travaux avec taxes correspondre au total des travaux de la soumission de l'entrepreneur.

Total travaux avec taxes à autoriser	20 492 999,9938 $
Total travaux avec taxes soumission des prix	20 492 999,9938 $
Écart	**0,0000 $**

RÉPARTITION DES COÛTS DU CONTRAT

GDD 1227651001

Note: Les montants Net de ristournes des taxes peuvent avoir un écart de + ou - 0.01$ car le fichier de calculs utilisent plus de 2 décimales.

Requérant - Description	Règlement d'emprunt	Sous-projet Investi	Projet SIMON	Description	Type	Proposition de clé	Montant avant taxes	Montant avec taxes	Montant net ristournes des taxes
12 - Commission Des Services Electriques	20-023 Conduits souterrains/Enfouiss.fils aériens CM20 0538	2269164704	190379	C1647 - Conduits souterrains CSEM - modification et amélioration	1.Travaux	6105.7720023.802400.06819.57201.000000 .0000.190379.000000.19520.00000	989 201,9412 $	1 137 334,93 $	997 589,14 $
					2.Contingences	6105.7720023.802400.06819.57201.000000 .0000.190379.070008.19520.00000	145 438,4267 $	167 217,83 $	146 671,56 $
		2269164705	190380	C1647 - Incidences serv. prof. et techn. externes CSEM - payé par CSEM	3.Incidences	6105.7720023.802400.06819.54301.000000 .0000.190380.070003.19520.00000	46 507,98 $	53 472,55 $	46 902,31 $
		2269164706	190381	C1647 - Incidences Conception et surveillance et frais généraux CSEM - modification et amélioration payé par CSEM	3.Incidences	6105.7720023.802400.06819.54301.000000 .0000.190381.070003.19520.00000	166 762,82 $	166 762,82 $	166 762,82 $
Total pour 12 - Commission Des Services Electriques							1 347 911,1707 $	1 524 788,14 $	1 357 925,83 $
4806 - Urbanisme Et Mobilite,Dir. Mobilite	19-023 Programme aménagement des rues du réseau artériel CM19 0359	2159070193	189735	- Chaussée souple construction	1.Travaux	6101.7719023.802727.03107.57201.000000 .0000.189735.000000.17020.00000	3 487 953,51 $	4 010 274,54 $	3 661 915,19 $
					2.Contingences	6101.7719023.802727.03107.57201.000000 .0000.189735.070008.17020.00000	348 795,35 $	401 027,45 $	366 191,52 $
		2159070194	189736	- Éclairage de rue	1.Travaux	6101.7719023.802727.03141.57201.000000 .0000.189736.000000.19010.00000	73 731,74 $	84 773,06 $	77 409,11 $
					2.Contingences	6101.7719023.802727.03141.57201.000000 .0000.189736.070008.19010.00000	7 373,17 $	8 477,31 $	7 740,91 $
		2159070195	189737	- Feux de circulation et signalisation lumineuse	1.Travaux	6101.7719023.802727.03163.57201.000000 .0000.189737.000000.17040.00000	98 006,23 $	112 682,66 $	102 894,29 $
					2.Contingences	6101.7719023.802727.03163.57201.000000 .0000.189737.070008.17040.00000	9 800,62 $	11 268,27 $	10 289,43 $
		2259070020	190352	- Incidences prof. techn. et achat Chaussée souple	3.Incidences	6101.7719023.802727.03107.54301.000000 .0000.190352.070003.17020.00000	633 550,00 $	728 424,11 $	665 148,31 $
						6101.7719023.802727.03107.54590.000000 .0000.190352.070003.17020.00000	13 720,00 $	14 876,07 $	14 105,04 $
						6101.7719023.802727.03107.57401.000000 .0000.190352.070003.17020.00000	30 000,00 $	30 000,00 $	30 000,00 $
		2259070023	190405	- Trottoirs et bordures construction	1.Travaux	6101.7719023.802727.03107.57201.000000 .0000.190405.000000.17030.00000	468 129,64 $	538 232,05 $	491 477,61 $
					2.Contingences	6101.7719023.802727.03107.57201.000000 .0000.190405.070008.17030.00000	46 812,96 $	53 823,21 $	49 147,76 $
	21-015 Ach.et installation bornes véh. électriques CM 21 0328	2275100003	190353	- Bornes de recharge électrique domaine public (travaux, acquisition et installation) (avec redevances)	1.Travaux	6101.7721015.802727.06819.57201.000000 .0000.190353.000000.45010.00000	4 568,86 $	5 253,04 $	4 568,86 $
					2.Contingences	6101.7721015.802727.06819.57201.000000 .0000.190353.070008.45010.00000	456,89 $	525,30 $	456,89 $
	RCG 20-043 pistes cyclables CG20 0711	2045000008	190559	- Piste cyclable construction	1.Travaux	5001.5020043.802727.03107.57201.000000 .0000.190559.000000.15050.00000	1 277 727,38 $	1 469 067,06 $	1 341 454,03 $
					2.Contingences	5001.5020043.802727.03107.57201.000000 .0000.190559.070008.15050.00000	168 872,74 $	194 161,43 $	177 295,27 $
		2245000007	190523	- Incidences prof., techn. et achat Piste cyclable construction	3.Incidences	5001.5020043.802727.03107.54590.000000 .0000.190523.070003.15050.00000	95 000,00 $	102 487,50 $	97 493,75 $
Total pour 4806 - Urbanisme Et Mobilite,Dir. Mobilite							6 764 499,09 $	7 765 353,08 $	7 097 587,95 $
4903 - Eau,Dir.Eau Potable	RCG 20-015 Réglement pour financer trav. de construction et renouvellement réseau principal d'acqueduc CG20 0227	1865088011	172374	Champlain, de Sherbrooke à De La Fontaine-Construction Aqueduc principal	1.Travaux	5030.5020015.802706.04121.57201.000000.0000.172374.000000.13010.00000	5 930 540,49 $	6 818 638,93 $	6 226 326,20 $
					2.Contingences	5030.5020015.802706.04121.57201.000000 .0000.172374.070008.13010.00000	593 054,05 $	681 863,89 $	622 632,62 $
		2256088006	190357	C1647 - Travaux CSEM partie Ville et CSEM	1.Travaux	5030.5020015.802706.04121.57201.000000 .0000.190357.000000.13010.00000	268 582,27 $	308 802,46 $	281 977,81 $
					2.Contingences	5030.5020015.802706.04121.57201.000000 .0000.190357.070008.13010.00000	26 858,23 $	30 880,25 $	28 197,78 $
		2256088007	190358	- Incidences prof. reconst. aqueduc principal	3.Incidences	5030.5020015.802706.04121.54301.000000 .0000.190358.070003.13010.00000	206 098,64 $	230 748,68 $	214 308,46 $
						5030.5020015.802706.04121.54590.000000 .0000.190358.070003.13010.00000	66 288,97 $	71 291,96 $	67 955,24 $
	Revenu/Dépense Bell	2256088005	190356	- Travaux Bell avec entente	1.Travaux	5001.9990000.802706.04121.57201.000000 .0000.190356.000000.99900.00000	160 535,01 $	184 575,13 $	168 541,70 $
					2.Contingences	5001.9990000.802706.04121.57201.000000 .0000.190356.070008.99900.00000	16 053,50 $	18 457,51 $	16 854,17 $
Total pour 4903 - Eau,Dir. Eau Potable							7 268 011,16 $	8 345 258,82 $	7 626 793,98 $
4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	21-011_Renouv. actifs réseaux second.d'aqua.et.égou. CM21 0194	1918100186	181856	Champlain, de Sherbrooke à De La Fontaine - Reconstruction Égouts unitaires	1.Travaux	6130.7721011.802726.04161.57201.000000 .0000.181856.000000.12010.00000	2 094 212,64 $	2 407 820,99 $	2 198 661,50 $
					2.Contingences	6130.7721011.802726.04161.57201.000000 .0000.181856.070008.12010.00000	209 421,26 $	240 782,10 $	219 866,15 $
		2118100153	186596	Champlain, de Sherbrooke à De La Fontaine - Reconstruction Aqueduc seco.	1.Travaux	6130.7721011.802726.04121.57201.000000 .0000.186596.000000.13020.00000	2 857 145,04 $	3 285 002,51 $	2 999 645,15 $
					2.Contingences	6130.7721011.802726.04121.57201.000000 .0000.186596.070008.13020.00000	285 714,50 $	328 500,25 $	299 964,52 $
	Revenu/Dépenses Plomb partie privée	2218200023	190054	Champlain, de Sherbrooke à De La Fontaine - Entrée de service en plomb partie privée	1.Travaux	6101.9990000.803506.04121.57201.000000 .0000.190054.000000.99900.00000	113 540,00 $	130 542,62 $	119 202,81 $
					2.Contingences	6101.9990000.803506.04121.57201.000000 .0000.190054.070008.99900.00000	11 354,00 $	13 054,26 $	11 920,28 $
Total pour 4905 - Eau,Dir. Reseaux D'Eau							5 571 387,45 $	6 405 702,73 $	5 849 260,40 $

Total général	20 951 808,87 $	24 041 102,75 $	21 931 568,16 $

Total général	20 951 808,87 $	24 041 102,75 $	21 931 568,16 $

Répartition des coûts par payeur

Note: Les montants Net de ristournes des taxes peuvent avoir un écart de + ou - 0.01$ car le fichier de calculs utilisent plus de 2 décimales.

GDD **1227651001**

Requérant	Type de montant	Montant avant taxes	Montant avec taxes	Montant net ristournes des taxes	%		% à utiliser %	
12 - Commission Des Services Electriques	1.Travaux	989 201,9412 $	1 137 334,93 $	997 589,14 $				
	2.Contingences	145 438,4267 $	167 217,83 $	146 671,56 $				
	3.Incidences	213 270,80 $	220 235,37 $	213 665,13 $				
Total pour 12 - Commission Des Services Electriques		1 347 911,1707	1 524 788,14 $	1 357 925,83 $	6,43%		6,43%	CSEM
4806 - Urbanisme Et Mobilite,Dir. Mobilite	1.Travaux	5 410 117,35 $	6 220 282,43 $	5 679 719,08 $				
	2.Contingences	582 111,74 $	669 282,97 $	611 121,77 $				
	3.Incidences	772 270,00 $	875 787,68 $	806 747,09 $				
Total pour 4806 - Urbanisme Et Mobilite,Dir. Mobilite		6 764 499,09 $	7 765 353,08 $	7 097 587,95 $	32,29%		32,29%	SUM
4903 - Eau,Dir.Eau Potable	1.Travaux	6 359 657,77 $	7 312 016,52 $	6 676 845,70 $				
	2.Contingences	635 965,78 $	731 201,65 $	667 684,57 $				
	3.Incidences	272 387,61 $	302 040,64 $	282 263,70 $				
Total pour 4903 - Eau,Dir.Eau Potable		7 268 011,16 $	8 345 258,82 $	7 626 793,98 $	34,69%	incluant Bell	33,85%	DEP sans Bell
4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	1.Travaux	5 064 897,69 $	5 823 366,11 $	5 317 509,46 $				
	2.Contingences	506 489,77 $	582 336,61 $	531 750,95 $				
Total pour 4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau		5 571 387,45 $	6 405 702,73 $	5 849 260,40 $	26,59%	incluant Plomb privée	26,00%	DRE sans Plomb privée
Total général		**20 951 808,87**	**24 041 102,75 $**	**21 931 568,16 $**	100,00%			
							100,00%	total
				Bell	0,84%		0,84%	Bell
				Plomb privée	0,60%		0,60%	Plomb privée

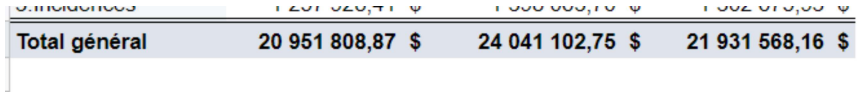

BUDGET REQUIS - TRAVAUX-CONTINGENCES-INCIDENCES

	GDD	1227651001				Note: Les montants Net de ristournes des taxes peuvent avoir un écart de + ou - 0,01$ car le fichier de calculs utilisent plus de 2 décimales.				
Compétence	**Requérant**	**Projet Investi payeur**	**Sous-projet**	**Projet SIMON**	**Sous-projet Description**	**Budget requis total** (travaux, contingences et incidences)	**Budget requis 2022**	**Budget requis 2023**	**Budget requis 2024**	**Budget requis Ultérieur**
Agglo	4806 - Urbanisme Et Mobilite, Dir. Mobilite	45000 - Vélo : Réseau Express Vélo et développement du réseau cyclable - Agglo - Développement	2045000008	190559	- Piste cyclable construction	1 518 749,30 $	455 624,79 $	1 063 124,51 $	0,00 $	0,00 $
			2245000007	190523	- Incidences prof., techn. et achat Piste cyclable construction	97 493,75 $	29 248,13 $	68 245,63 $	0,00 $	0,00 $
		Total pour 45000 - Vélo : Réseau Express Vélo et développement du réseau cyclable - Agglo - Développement				1 616 243,05 $	484 872,91 $	1 131 370,13 $	0,00 $	0,00 $
	Total pour 4806 - Urbanisme Et Mobilite,Dir. Mobilite					1 616 243,05 $	484 872,91 $	1 131 370,13 $	0,00 $	0,00 $
	4903 - Eau,Dir.Eau Potable	56088 - Réseau primaire d'aqueduc - Agglo - Protection	1234567890	123456	Champlain, de Sherbrooke à De La Fontaine - Items communs - frais généraux	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
			1865088011	172374	Champlain, de Sherbrooke à De La Fontaine- Construction Aqueduc principal	6 848 958,82 $	2 054 687,64 $	4 794 271,17 $	0,00 $	0,00 $
			2256088005	190356	- Travaux Bell avec entente	185 395,87 $	55 618,76 $	129 777,11 $	0,00 $	0,00 $
			2256088006	190357	C1647 - Travaux CSEM partie Ville et CSEM	310 175,59 $	93 052,68 $	217 122,91 $	0,00 $	0,00 $
			2256088007	190358	- Incidences prof. reconst. aqueduc principal	282 263,70 $	84 679,11 $	197 584,59 $	0,00 $	0,00 $
		Total pour 56088 - Réseau primaire d'aqueduc - Agglo - Protection				7 626 793,98 $	2 288 038,19 $	5 338 755,78 $	0,00 $	0,00 $
	Total pour 4903 - Eau,Dir.Eau Potable					7 626 793,98 $	2 288 038,19 $	5 338 755,78 $	0,00 $	0,00 $
Total pour Agglo						9 243 037,03 $	2 772 911,11 $	6 470 125,92 $	0,00 $	0,00 $
Corpo	12 - Commission Des Services Electriques	69097 - Programme de construction et de modification de conduits souterrains - Corpo - Protection	2269164704	190379	C1647 - Conduits souterrains CSEM - modification et amélioration	1 144 260,70 $	343 278,21 $	800 982,49 $	0,00 $	0,00 $
			2269164705	190380	C1647 - Incidences serv. prof. et techn. externes CSEM - payé par CSEM	46 902,31 $	14 070,69 $	32 831,62 $	0,00 $	0,00 $
			2269164706	190381	C1647 - Incidences Conception et surveillance et frais généraux CSEM - modification et amélioration payé par CSEM	166 762,82 $	50 028,85 $	116 733,98 $	0,00 $	0,00 $
		Total pour 69097 - Programme de construction et de modification de conduits souterrains - Corpo - Protection				1 357 925,83 $	407 377,75 $	950 548,08 $	0,00 $	0,00 $
	Total pour 12 - Commission Des Services Electriques					1 357 925,83 $	407 377,75 $	950 548,08 $	0,00 $	0,00 $
	4806 - Urbanisme Et Mobilite, Dir. Mobilite	59070 - Programme d'aménagement des rues - Artériel - Corpo - Protection	2159070193	189735	- Chaussée souple construction	4 028 106,71 $	1 208 432,01 $	2 819 674,69 $	0,00 $	0,00 $
			2159070194	189736	- Éclairage de rue	85 150,02 $	25 545,01 $	59 605,01 $	0,00 $	0,00 $
			2159070195	189737	- Feux de circulation et signalisation lumineuse	113 183,72 $	33 955,12 $	79 228,61 $	0,00 $	0,00 $
			2259070020	190352	- Incidences prof. techn. et achat Chaussée souple	709 253,34 $	212 776,00 $	496 477,34 $	0,00 $	0,00 $
			2259070023	190405	- Trottoirs et bordures construction	540 625,37 $	162 187,61 $	378 437,76 $	0,00 $	0,00 $

		Total pour 59070 - Programme d'aménagement des rues - Artériel - Corpo - Protection				5 476 319,15 $	1 642 895,75 $	3 833 423,41 $	0,00 $	0,00 $
		75100 - Acquisition et installation de bornes de recharge pour véhicules électriques - Corpo - Développement	2275100003	190353	- Bornes de recharge électrique domaine public (travaux, acquisition et installation) (avec redevances)	5 025,74 $	1 507,72 $	3 518,02 $	0,00 $	0,00 $
		Total pour 75100 - Acquisition et installation de bornes de recharge pour véhicules électriques - Corpo - Développement				5 025,74 $	1 507,72 $	3 518,02 $	0,00 $	0,00 $
	Total pour 4806 - Urbanisme Et Mobilite,Dir. Mobilite					5 481 344,90 $	1 644 403,47 $	3 836 941,43 $	0,00 $	0,00 $
	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts - Corpo - Protection	1918100186	181856	Champlain, de Sherbrooke à De La Fontaine - Reconstruction Égouts unitaires	2 418 527,65 $	725 558,29 $	1 692 969,35 $	0,00 $	0,00 $
			2118100153	186596	Champlain, de Sherbrooke à De La Fontaine - Reconstruction Aqueduc seco.	3 299 609,67 $	989 882,90 $	2 309 726,77 $	0,00 $	0,00 $
			2218100129	190354	- Incidences prof. reconst. aqueduc sec.	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
			2218100130	190355	- Incidences prof. reconst. égouts unitaires et sanitaire	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
		Total pour 18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts - Corpo - Protection				5 718 137,31 $	1 715 441,19 $	4 002 696,12 $	0,00 $	0,00 $
		18200 - Remplacement des entrées de service en plomb privées - Corpo - Protection	2218200023	190054	Champlain, de Sherbrooke à De La Fontaine - Entrée de service en plomb partie privée	131 123,09 $	39 336,93 $	91 786,16 $	0,00 $	0,00 $
		Total pour 18200 - Remplacement des entrées de service en plomb privées - Corpo - Protection				131 123,09 $	39 336,93 $	91 786,16 $	0,00 $	0,00 $
	Total pour 4905 - Eau,Dir. Reseaux D'Eau					5 849 260,40 $	1 754 778,12 $	4 094 482,28 $	0,00 $	0,00 $
Total pour Corpo						12 688 531,13 $	3 806 559,34 $	8 881 971,79 $	0,00 $	0,00 $
Total général						**21 931 568,16 $**	**6 579 470,45 $**	**15 352 097,71 $**	**0,00 $**	**0,00 $**

Total général	**20 951 808,87 $**	**24 041 102,75 $**	**21 931 568,16 $**

BUDGET REQUIS PAR PROJET INVESTI - TRAVAUX-CONTINGENCES-INCIDENCES

	GDD	1227651001	Note: Les montants Net de ristournes des taxes peuvent avoir un écart de + ou - 0.01$ car le fichier de calculs utilisent plus de 2 décimales.				
Compétence	**Requérant**	**Projet Investi payeur**	**Budget requis total** (travaux, contingences et incidences)	**Budget requis 2022**	**Budget requis 2023**	**Budget requis 2024**	**Budget requis Ultérieur**
Agglo	4806 - Urbanisme Et Mobilite,Dir. Mobilite	45000 - Vélo : Réseau Express Vélo et développement du réseau cyclable - Agglo - Développement	1 616 243,05 $	484 872,91 $	1 131 370,13 $	0,00 $	0,00 $
	4903 - Eau,Dir.Eau Potable	56088 - Réseau primaire d'aqueduc - Agglo - Protection	7 626 793,98 $	2 288 038,19 $	5 338 755,78 $	0,00 $	0,00 $
Total pour Agglo			9 243 037,03 $	2 772 911,11 $	6 470 125,92 $	0,00 $	0,00 $
Corpo	12 - Commission Des Services Electriques	69097 - Programme de construction et de modification de conduits souterrains - Corpo - Protection	1 357 925,83 $	407 377,75 $	950 548,08 $	0,00 $	0,00 $
	4806 - Urbanisme Et Mobilite,Dir. Mobilite	59070 - Programme d'aménagement des rues - Artériel - Corpo - Protection	5 476 319,15 $	1 642 895,75 $	3 833 423,41 $	0,00 $	0,00 $
		75100 - Acquisition et installation de bornes de recharge pour véhicules électriques - Corpo - Développement	5 025,74 $	1 507,72 $	3 518,02 $	0,00 $	0,00 $
	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts - Corpo - Protection	5 718 137,31 $	1 715 441,19 $	4 002 696,12 $	0,00 $	0,00 $
		18200 - Remplacement des entrées de service en plomb privées - Corpo - Protection	131 123,09 $	39 336,93 $	91 786,16 $	0,00 $	0,00 $
Total pour Corpo			12 688 531,13 $	3 806 559,34 $	8 881 971,79 $	0,00 $	0,00 $
Total général			**21 931 568,16 $**	**6 579 470,45 $**	**15 352 097,71 $**	**0,00 $**	**0,00 $**

Total général	**20 951 808,87 $**	**24 041 102,75 $**	**21 931 568,16 $**

BUDGET REQUIS - MONTANTS ARRONDIS - TRAVAUX-CONTINGENCES-INCIDENCES

GDD **1227651001**

Note: Les montants Net de ristournes des taxes peuvent avoir un écart de + ou - 0.01$ car le fichier de calculs utilisent plus de 2 décimales.

Compétence	Requérant	Règlement d'emprunt	Projet Investi payeur	Budget requis total (travaux, contingences et incidences)	Budget requis 2022 (arrondi 1000$)	Budget requis 2023 (arrondi 1000$)	Budget requis 2024 (arrondi 1000$)	Budget requis Ultérieur (arrondi 1000$)	Budget requis Total (arrondi 1000$)
Agglo	4806 - Urbanisme Et Mobilite,Dir. M	RCG 20-043 pistes cyclables CG20 0711	45000 - Vélo : Réseau Express Vélo et développement du réseau cyclable - Agglo - Développement	1 616 243,05 $	485 $	1 131 $	0 $	0 $	1 616 $
		Total pour RCG 20-043 pistes cyclables CG20 0711		1 616 243,05 $	485 $	1 131 $	0 $	0 $	1 616 $
	Total pour 4806 - Urbanisme Et Mobilite,Dir. Mobilite			1 616 243,05 $	485 $	1 131 $	0 $	0 $	1 616 $
	4903 - Eau,Dir.Eau Potable		56088 - Réseau primaire d'aqueduc - Agglo - Protection	0,00 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
		Total pour		**0,00 $**	**0 $**	**0 $**	**0 $**	**0 $**	**0 $**
		RCG 20-015 Réglement pour financer trav. de construction et	56088 - Réseau primaire d'aqueduc - Agglo - Protection	7 441 398,11 $	2 233 $	5 209 $	0 $	0 $	7 441 $
		Total pour RCG 20-015 Réglement pour financer trav. de construction et renouvellement réseau principal d'acqueduc		7 441 398,11 $	2 233 $	5 209 $	0 $	0 $	7 441 $
		Revenu/Dépense Bell	56088 - Réseau primaire d'aqueduc - Agglo - Protection	185 395,87 $	56 $	130 $	0 $	0 $	185 $
		Total pour Revenu/Dépense Bell		185 395,87 $	56 $	130 $	0 $	0 $	185 $
	Total pour 4903 - Eau,Dir.Eau Potable			7 626 793,98 $	2 289 $	5 339 $	0 $	0 $	7 626 $
Total pour Agglo				9 243 037,03 $	2 774 $	6 470 $	0 $	0 $	9 242 $
Corpo	12 - Commission Des Services Ele	20-023 Conduits souterrains/Enfouiss.fils aériens CM20 0538	69097 - Programme de construction et de modification de conduits souterrains - Corpo - Protection	1 357 925,83 $	407 $	951 $	0 $	0 $	1 358 $
		Total pour 20-023 Conduits souterrains/Enfouiss.fils aériens CM20 0538		1 357 925,83 $	407 $	951 $	0 $	0 $	1 358 $
	Total pour 12 - Commission Des Services Electriques			1 357 925,83 $	407 $	951 $	0 $	0 $	1 358 $
	4806 - Urbanisme Et Mobilite,Dir. M	19-023 Programme aménagement des rues du réseau artériel	59070 - Programme d'aménagement des rues - Artériel - Corpo - Protection	**5 476 319,15 $**	**1 643 $**	**3 833 $**	**0 $**	**0 $**	**5 476 $**
		Total pour 19-023 Programme aménagement des rues du réseau artériel CM19 0359		5 476 319,15 $	1 643 $	3 833 $	0 $	0 $	5 476 $
		21-015 Ach.et installation bornes véh. électriques CM 21 0328	75100 - Acquisition et installation de bornes de recharge pour véhicules électriques - Corpo - Développement	5 025,74 $	2 $	4 $	0 $	0 $	5 $
		Total pour 21-015 Ach.et installation bornes véh. électriques CM 21 0328		5 025,74 $	2 $	4 $	0 $	0 $	5 $
	Total pour 4806 - Urbanisme Et Mobilite,Dir. Mobilite			5 481 344,90 $	1 645 $	3 837 $	0 $	0 $	5 481 $
	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	21-011_Renouv. actifs réseaux second.d'aqua.et.égou. CM21	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts - Corpo - Protection	5 718 137,31 $	1 716 $	4 003 $	0 $	0 $	5 719 $
		Total pour 21-011_Renouv. actifs réseaux second.d'aqua.et.égou. CM21 0194		5 718 137,31 $	1 716 $	4 003 $	0 $	0 $	5 719 $
		Revenu/Dépenses Plomb partie privée	18200 - Remplacement des entrées de service en plomb privées - Corpo - Protection	131 123,09 $	39 $	92 $	0 $	0 $	131 $
		Total pour Revenu/Dépenses Plomb partie privée		131 123,09 $	39 $	92 $	0 $	0 $	131 $
	Total pour 4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau			5 849 260,40 $	1 755 $	4 095 $	0 $	0 $	5 850 $
Total pour Corpo				12 688 531,13 $	3 807 $	8 883 $	0 $	0 $	12 689 $
Total général				**21 931 568,16 $**	**6 581 $**	**15 353 $**	**0 $**	**0 $**	**21 931 $**

Total général	**20 951 808,87 $**	**24 041 102,75 $**	**21 931 568,16 $**

Montréal

SERVICE DE L'EAU
DIRECTION DE L'EAU POTABLE
DIVISION INFRASTRUCTURES RÉSEAU PRINCIPAL

CONTRAT: 18A31TR01

TRAVAUX DE CONDUITES D'EAU PRINCIPALES ET SECONDAIRES, D'ÉGOUT, DE VOIRIE, DE MASSIFS DE LA CSEM ET BELL-CANADA DANS LA RUE DE CHAMPLAIN, ENTRE LA RUE SHERBROOKE ET LA RUE LA FONTAINE

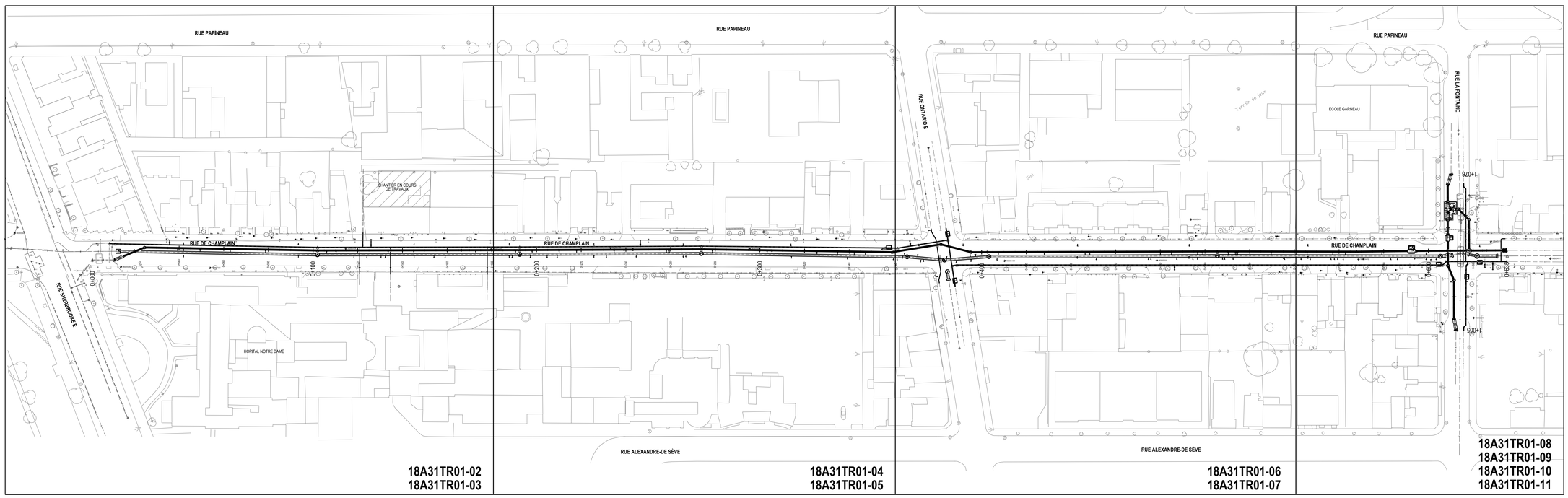

Orientation

Repère géodésique: NON APPLICABLE

Feuillet : 00

Références

Étude(s) hydraulique(s) : Dossier 17-083
Relevé de terrain : SNC-Lavalin
Plan(s) de pose :

Notes

1. La localisation des conduits et massifs d'utilités publiques est donnée à titre indicatif seulement.

2. La conduite d'eau secondaire existante est en fonte grise, sauf indication contraire.

3. Toutes les dimensions devront être prises et vérifiées avant de commencer les travaux.

4. Les conduits et massifs d'utilités publiques sont à soutenir et à protéger dans la tranchée d'excavation.

5. De façon générale, tous les éléments proposés sont illustrés avec des épaisseurs de trait plus gras.

6. Dès qu'une conduite d'eau existante est ouverte ou exposée à l'environnement, des bouchons de protection étanches doivent être installés pour toute la durée des travaux. La même exigence s'applique aux conduites nouvellement installées. Tel qu'indiqué à l'article 7.3.2.1.3
Bouchon de protection

Émission

Émission	Description	Date	Par
1	Émis pour soumission	2022/02/04	ES

Plan de localisation

Réalisation

Ingénieur : Prénom Nom, ing.
Surveillant : Prénom Nom, ag. tech.
Prénom Nom, ag. tech.

Intervenants

Préparé par : Jean-François Blanchette, ag. tech. / Khelil Grigahcine, ing.
Dessiné par : Elizabeth Skalska, dess.
Vérifié par : Sophie Garon, ag. tech. princ. / Fernand Chaput, ing.

Sceaux :

Projet : **18A31TR01**
TRAVAUX DE CONDUITES D'EAU PRINCIPALES ET SECONDAIRES, D'ÉGOUT, DE VOIRIE, DE MASSIFS DE LA CSEM ET BELL-CANADA DANS LA RUE DE CHAMPLAIN, ENTRE LA RUE SHERBROOKE ET LA RUE LA FONTAINE

Titre du plan :
PAGE TITRE
ET
LOCALISATION

Montréal
Service de l'eau
Direction de l'eau potable
Division Infrastructures réseau principal
Section Projets de construction

(SI) DIMENSIONS EN MILLIMÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle : **AUCUNE**

Plan no : **18A31TR01-00**

Soumission : **10376**

Cartouche révisé le : 2021-12-01 FORMAT : A0

18A31(00-01).dgn 2022-01-24 10:17:43 "C:\HEMIN~1\ProjConstruction\13.02_AqueducEgout\01_Construction\Amenagement\Contrats\18A31_Champlain (A-389)\6. Plans\6.2-Dossier de travail\6.2.1 CDAO\6.2.1.4 Plans90%\DGN\"

REVENU QUÉBEC

LEW-700
2017-11

Attestation de Revenu Québec

Cette attestation est délivrée à la personne suivante :

LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC
270, RUE BRUNET
MONT-SAINT-HILAIRE (QUEBEC) J3H 0M6

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1142707943

Elle atteste que la personne dont le nom figure ci-dessus répond, à la date de délivrance, aux conditions suivantes :

- Elle a produit les déclarations et les rapports exigés en vertu des lois fiscales québécoises.
- Elle n'a pas de compte en souffrance à l'endroit du ministre du Revenu du Québec en vertu de ces lois fiscales ou, si elle a un compte en souffrance, elle se trouve dans l'une ou l'autre des situations suivantes :
  - le recouvrement de ses dettes a été légalement suspendu;
  - des dispositions ont été convenues avec elle pour assurer le paiement de ses dettes, et elle n'est pas en défaut à cet égard.

Cette attestation est délivrée sous réserve des droits du ministre du Revenu, qui peut notamment procéder à toute vérification, à toute inspection, à tout examen ou à toute enquête. Le ministre peut aussi établir toute détermination, toute imposition et toute cotisation. Enfin, il peut rendre toute décision et recouvrer tout montant relativement à la personne dont le nom figure ci-dessus.

Numéro de l'attestation : 907130-ZZBT-0874767
Date et heure de délivrance de l'attestation : 5 janvier 2022 à 9 h 55 min 57 s
Date de fin de la période de validité de l'attestation : 30 avril 2022

Certaines personnes pourraient être assujetties, selon certaines lois, aux obligations relatives à l'attestation de Revenu Québec, notamment l'obligation de vérifier l'authenticité de cette attestation. Pour plus d'information concernant les contrats visés par l'attestation de Revenu Québec, consultez notre site Internet au **www.revenuquebec.ca**.

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 8 janvier 2020

LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.
A/S MONSIEUR ROBERT PHANEUF
270, RUE BRUNET
MONT-SAINT-HILAIRE (QC) J3H 0M6

N° de décision : 2020-DAMP-1006
N° de client : 2700000245

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **7 janvier 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Chantal Hamel

Montréal

Service de l'eau
Direction de l'eau potable
999, rue Dupuis
Montréal (Québec) H4G 3L4

Le 21 mars 2022

Monsieur Frédéric Boucher
Gestionnaire principal approvisionnement de réseau
Bell Canada
600, rue Jean-Talon, 8e étage
Montréal (Québec) H2R 3A8
frederic.boucher@bell.ca

Objet : 18A31TR01 - Travaux de conduites d'eau principales et secondaires, d'égout, de voirie, de massifs de la CSEM et Bell-Canada dans la rue De Champlain, entre la rue Sherbrooke et la rue La Fontaine
Soumission n° : 10376

Monsieur,

Dans le cadre des travaux cités en objet, des interventions auront lieu sur les massifs et puits d'accès de Bell Canada « ci-après (Bell) ».

Comme convenu, ces travaux seront exécutés par un entrepreneur mandaté par la Ville de Montréal « ci-après (Ville) » et par un sous-traitant accrédité par Bell. La Ville a procédé à un appel d'offres et l'adjudicataire recommandé pour l'octroi est :

- Entrepreneur général : Les Entreprises Michaudville inc.
- Sous-traitant accrédité par Bell : Telecon

Le montant des travaux payé par Bell est évalué à **203 032,64 $ (contingences et taxes incluses).** Ce montant correspond à **161 429,27 $**, taxes incluses, soit le montant de la soumission plus un montant de **16 142,93 $**, taxes incluses, pour des contingences de 10 %, ainsi qu'un montant de **25 460,45 $**, taxes incluses, correspondant aux frais généraux et au maintien de la mobilité, montant qui représente un pourcentage de 0,11 % du coût total des travaux.

Pour les coûts associés à la gestion environnementale des sols, la Ville assumera ces coûts, car les structures à reconstruire de Bell se trouvent déjà dans les excavations des travaux de la Ville.

À cet effet, vous trouverez annexé à la présente un tableau de calculs de la répartition des coûts et l'entente entre l'entrepreneur général Les Entreprises Michaudville inc. et le sous-traitant Telecon.

Lors de l'exécution des travaux, si l'entrepreneur devait rencontrer certains imprévus (sols contaminés, élévation de roc, etc.) liés à sa portion des travaux, les coûts réels engendrés par ces contraintes seraient l'objet d'un avis de changement préparé et signé par le surveillant de Bell et pourraient être facturés en sus de l'estimation initiale si le montant prévu en contingences était insuffisant.

Par la signature de la présente, Bell s'engage à assurer la surveillance des travaux de sa portion du projet et à assumer le coût réel des travaux, sur présentation des factures et pièces justificatives de l'entrepreneur général ci-dessus mentionné. L'entrepreneur sera payé entièrement par la Ville, et Bell sera facturée par la Ville selon la portion à sa charge.

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec M. Khelil Grigahcine, ing., chargé de projet, au 514-829-7756.

Prière de nous retourner cette lettre dûment signée par une personne autorisée de Bell Canada dans les meilleurs délais afin que notre direction puisse transmettre le dossier aux instances de la Ville pour l'octroi du contrat.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Jean-François Dubuc

Signature numérique de Jean-François Dubuc
Date : 2022.03.21 14:02:26 -04'00'

Jean-François Dubuc
Chef de division, Infrastructures réseau principal

JFD/la

p. j. Tableau de calculs de la répartition des coûts de Bell Canada
Entente entre l'entrepreneur général et le sous-traitant

c. c. M. Guillaume Coursol Tellier, ing., chef de section, Projets de construction, Ville de Montréal
M. Khelil Grigahcine, ing., chargé de projet, Projets de construction, Ville de Montréal

---

J'ai lu, je comprends et j'accepte les modalités qui précèdent et je souhaite que la Ville de Montréal procède à l'octroi du contrat et à la réalisation des travaux du projet n° 10376.

J'ai signé le 21 Mars 2022 2022, à Montréal.

Frédéric Boucher

Frédéric Boucher, ing
Gest. principal- Réseau Accès

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 10376
Numéro de référence : 1565451
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Travaux de conduites d'eau principales et secondaires, d'égout, de voirie, de massifs de la CSEM et Bell-Canada dans la rue de Champlain, de la rue Sherbrooke à la rue Lafontaine dans l'arrondissement de Ville-Marie

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
ARMATURES BOIS-FRANCS INC. 249 boul de la Bonaventure Victoriaville, QC, G6T 1V5 http://www.abf-inc.com	Madame Geneviève Beaudoin Téléphone : 819 758-7501 Télécopieur :	**Commande : (2004240)** 2022-02-23 10 h 40 **Transmission :** 2022-02-23 10 h 40	3674978 - Addenda_01_devis_soumission_10376 (devis) 2022-02-23 10 h 40 - Téléchargement 3674979 - Addenda_01_devis_soumission_10376 (plan) 2022-02-23 10 h 40 - Téléchargement 3674980 - Addenda_01_devis_soumission_10376 (bordereau) 2022-02-23 10 h 40 - Téléchargement 3674985 - Addenda_01_FormulaireLettre_soumission_10376 2022-02-23 10 h 40 - Téléchargement 3675914 - Addenda_02_formulaire_soumission_10376 (devis) 2022-02-23 10 h 40 - Téléchargement 3675915 - Addenda_02_formulaire_soumission_10376 (bordereau) 2022-02-23 10 h 40 - Téléchargement 3678240 - 10376_ADD_03 2022-02-25 9 h 17 - Courriel 3681353 - Addenda_04_FormulaireLettre 2022-03-01 15 h 37 - Courriel 3681359 - Addenda_04_ Formulaire_Soumission_10376_R04_220301 (devis) 2022-03-01 15 h 38 - Courriel 3681360 - Addenda_04_ Formulaire_Soumission_10376_R04_220301 (bordereau) 2022-03-01 15 h 38 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
BORDURES POLYCOR INC. 76 rue Saint-Paul, Suite 100 Québec, QC, G1K 3V9 http://www.polycor.com	Monsieur Remi Guillemette Téléphone : 418 558-7740 Télécopieur : 418 323-2046	**Commande : (1997341)** 2022-02-10 15 h 24 **Transmission :** 2022-02-10 15 h 24	3674978 - Addenda_01_devis_soumission_10376 (devis) 2022-02-22 16 h 22 - Messagerie 3674979 - Addenda_01_devis_soumission_10376 (plan) 2022-02-22 15 h 34 - Courriel 3674980 - Addenda_01_devis_soumission_10376 (bordereau) 2022-02-22 15 h 34 - Téléchargement 3674985 - Addenda_01_FormulaireLettre_soumission_10376 2022-02-22 15 h 35 - Courriel 3675914 - Addenda_02_formulaire_soumission_10376 (devis) 2022-02-23 10 h 15 - Courriel 3675915 - Addenda_02_formulaire_soumission_10376 (bordereau) 2022-02-23 10 h 15 - Téléchargement 3678240 - 10376_ADD_03 2022-02-25 9 h 18 - Courriel 3681353 - Addenda_04_FormulaireLettre 2022-03-01 15 h 38 - Courriel 3681359 - Addenda_04_ Formulaire_Soumission_10376_R04_220301 (devis) 2022-03-01 15 h 39 - Courriel 3681360 - Addenda_04_ Formulaire_Soumission_10376_R04_220301 (bordereau) 2022-03-01 15 h 39 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
CANADA PIPE COMPANY ULC 1, rue Morin Lacolle, QC, J0J1J0 https://www.canadapipe.com	Monsieur David Rouleau Téléphone : 438 223-6882 Télécopieur :	**Commande : (2000997)** 2022-02-17 10 h 21 **Transmission :** 2022-02-17 10 h 21	3674978 - Addenda_01_devis_soumission_10376 (devis) 2022-02-22 16 h 21 - Messagerie 3674979 - Addenda_01_devis_soumission_10376 (plan) 2022-02-22 15 h 34 - Courriel 3674980 - Addenda_01_devis_soumission_10376 (bordereau) 2022-02-22 15 h 34 - Téléchargement 3674985 - Addenda_01_FormulaireLettre_soumission_10376 2022-02-22 15 h 35 - Courriel 3675914 - Addenda_02_formulaire_soumission_10376 (devis) 2022-02-23 10 h 15 - Courriel 3675915 - Addenda_02_formulaire_soumission_10376 (bordereau) 2022-02-23 10 h 15 - Téléchargement 3678240 - 10376_ADD_03 2022-02-25 9 h 18 - Courriel 3681353 - Addenda_04_FormulaireLettre 2022-03-01 15 h 38 - Courriel 3681359 - Addenda_04_ Formulaire_Soumission_10376_R04_220301 (devis) 2022-03-01 15 h 38 - Courriel 3681360 - Addenda_04_ Formulaire_Soumission_10376_R04_220301 (bordereau) 2022-03-01 15 h 38 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
CONSTRUCTION N.R.C. INC. 160 rue Deslauriers	Madame Iulia Savescu Téléphone : 514 331-7944	**Commande : (1994911)** 2022-02-07 14 h 40	3674978 - Addenda_01_devis_soumission_10376 (devis) 2022-02-22 16 h 17 - Messagerie

Arr. St-Laurent Montréal, QC, H4N 1V8	Télécopieur : 514 331-2295	**Transmission :** 2022-02-07 14 h 40	3674979 - Addenda_01_devis_soumission_10376 (plan) 2022-02-22 16 h 17 - Messagerie 3674980 - Addenda_01_devis_soumission_10376 (bordereau) 2022-02-22 15 h 33 - Téléchargement 3674985 - Addenda_01_FormulaireLettre_soumission_10376 2022-02-22 15 h 34 - Courriel 3675914 - Addenda_02_formulaire_soumission_10376 (devis) 2022-02-23 10 h 15 - Courriel 3675915 - Addenda_02_formulaire_soumission_10376 (bordereau) 2022-02-23 10 h 15 - Téléchargement 3678240 - 10376_ADD_03 2022-02-25 9 h 17 - Courriel 3681353 - Addenda_04_FormulaireLettre 2022-03-01 15 h 37 - Courriel 3681359 - Addenda_04_ Formulaire_Soumission_10376_R04_220301 (devis) 2022-03-01 15 h 38 - Courriel 3681360 - Addenda_04_ Formulaire_Soumission_10376_R04_220301 (bordereau) 2022-03-01 15 h 38 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
DEMIX CONSTRUCTION UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC. 26 rue Saulnier Laval, QC, H7M 1S8 http://www.crhcanada.com	Madame Valérie Legault Téléphone : 450 629-3533 Télécopieur : 450 629-3549	**Commande : (1993760)** 2022-02-04 10 h 51 **Transmission :** 2022-02-04 10 h 51	3674978 - Addenda_01_devis_soumission_10376 (devis) 2022-02-22 16 h 23 - Messagerie 3674979 - Addenda_01_devis_soumission_10376 (plan) 2022-02-22 15 h 34 - Courriel 3674980 - Addenda_01_devis_soumission_10376 (bordereau) 2022-02-22 15 h 34 - Téléchargement 3674985 - Addenda_01_FormulaireLettre_soumission_10376 2022-02-22 15 h 35 - Courriel 3675914 - Addenda_02_formulaire_soumission_10376 (devis) 2022-02-23 10 h 15 - Courriel 3675915 - Addenda_02_formulaire_soumission_10376 (bordereau) 2022-02-23 10 h 15 - Téléchargement 3678240 - 10376_ADD_03 2022-02-25 9 h 18 - Courriel 3681353 - Addenda_04_FormulaireLettre 2022-03-01 15 h 38 - Courriel 3681359 - Addenda_04_ Formulaire_Soumission_10376_R04_220301 (devis) 2022-03-01 15 h 39 - Courriel 3681360 - Addenda_04_ Formulaire_Soumission_10376_R04_220301 (bordereau) 2022-03-01 15 h 39 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC. 23 av Milton Lachine Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.nrj.ca	Madame Cynthia Nadeau Téléphone : 514 481-0451 Télécopieur : 514 481-2899	**Commande : (1993522)** 2022-02-04 7 h 55 **Transmission :** 2022-02-04 7 h 55	3674978 - Addenda_01_devis_soumission_10376 (devis) 2022-02-22 16 h 21 - Messagerie 3674979 - Addenda_01_devis_soumission_10376 (plan) 2022-02-22 15 h 34 - Courriel 3674980 - Addenda_01_devis_soumission_10376 (bordereau) 2022-02-22 15 h 34 - Téléchargement 3674985 - Addenda_01_FormulaireLettre_soumission_10376 2022-02-22 15 h 35 - Courriel 3675914 - Addenda_02_formulaire_soumission_10376 (devis) 2022-02-23 10 h 15 - Courriel 3675915 - Addenda_02_formulaire_soumission_10376 (bordereau) 2022-02-23 10 h 15 - Téléchargement 3678240 - 10376_ADD_03 2022-02-25 9 h 18 - Courriel 3681353 - Addenda_04_FormulaireLettre 2022-03-01 15 h 38 - Courriel 3681359 - Addenda_04_ Formulaire_Soumission_10376_R04_220301 (devis) 2022-03-01 15 h 39 - Courriel 3681360 - Addenda_04_ Formulaire_Soumission_10376_R04_220301 (bordereau) 2022-03-01 15 h 39 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS INC. 4085 St-Elzéar Est Laval, QC, H7E 4P2	Madame Line Proulx Téléphone : 450 431-7887 Télécopieur :	**Commande : (1993618)** 2022-02-04 9 h 18 **Transmission :** 2022-02-04 11 h 48	3674978 - Addenda_01_devis_soumission_10376 (devis) 2022-02-22 16 h 20 - Messagerie 3674979 - Addenda_01_devis_soumission_10376 (plan) 2022-02-22 16 h 20 - Messagerie 3674980 - Addenda_01_devis_soumission_10376 (bordereau) 2022-02-22 15 h 33 - Téléchargement 3674985 - Addenda_01_FormulaireLettre_soumission_10376 2022-02-22 15 h 34 - Courriel 3675914 - Addenda_02_formulaire_soumission_10376 (devis) 2022-02-23 10 h 15 - Courriel 3675915 - Addenda_02_formulaire_soumission_10376 (bordereau) 2022-02-23 10 h 15 - Téléchargement 3678240 - 10376_ADD_03 2022-02-25 9 h 17 - Courriel 3681353 - Addenda_04_FormulaireLettre 2022-03-01 15 h 37 - Courriel 3681359 - Addenda_04_ Formulaire_Soumission_10376_R04_220301 (devis) 2022-03-01 15 h 38 - Courriel 3681360 - Addenda_04_ Formulaire_Soumission_10376_R04_220301 (bordereau) 2022-03-01 15 h 38 - Téléchargement

			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
FORTERRA PRESSURE PIPE, ULC 699 blvd Industriel Saint-Eustache, QC, J7R 6C3	Madame Deborah Frankland Téléphone : 450 623-2200 Télécopieur : 450 623-3308	**Commande : (1998872)** 2022-02-14 13 h 53 **Transmission :** 2022-02-14 13 h 53	3674978 - Addenda_01_devis_soumission_10376 (devis) 2022-02-22 16 h 21 - Messagerie 3674979 - Addenda_01_devis_soumission_10376 (plan) 2022-02-22 15 h 34 - Courriel 3674980 - Addenda_01_devis_soumission_10376 (bordereau) 2022-02-22 15 h 34 - Téléchargement 3674985 - Addenda_01_FormulaireLettre_soumission_10376 2022-02-22 15 h 35 - Courriel 3675914 - Addenda_02_formulaire_soumission_10376 (devis) 2022-02-23 10 h 15 - Courriel 3675915 - Addenda_02_formulaire_soumission_10376 (bordereau) 2022-02-23 10 h 15 - Téléchargement 3678240 - 10376_ADD_03 2022-02-25 9 h 18 - Courriel 3681353 - Addenda_04_FormulaireLettre 2022-03-01 15 h 38 - Courriel 3681359 - Addenda_04_ Formulaire_Soumission_10376_R04_220301 (devis) 2022-03-01 15 h 39 - Courriel 3681360 - Addenda_04_ Formulaire_Soumission_10376_R04_220301 (bordereau) 2022-03-01 15 h 39 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
HANCOR OF CANADA INC. 250A boul. Industriel Saint-Germain-de-Grantham, QC, J0C 1K0 http://www.ads-pipecanada.ca	Monsieur Daniel Dermardiros Téléphone : 514 816-1504 Télécopieur :	**Commande : (2009269)** 2022-03-03 10 h 34 **Transmission :** 2022-03-03 10 h 34	3674978 - Addenda_01_devis_soumission_10376 (devis) 2022-03-03 10 h 34 - Téléchargement 3674979 - Addenda_01_devis_soumission_10376 (plan) 2022-03-03 10 h 34 - Téléchargement 3674980 - Addenda_01_devis_soumission_10376 (bordereau) 2022-03-03 10 h 34 - Téléchargement 3674985 - Addenda_01_FormulaireLettre_soumission_10376 2022-03-03 10 h 34 - Téléchargement 3675914 - Addenda_02_formulaire_soumission_10376 (devis) 2022-03-03 10 h 34 - Téléchargement 3675915 - Addenda_02_formulaire_soumission_10376 (bordereau) 2022-03-03 10 h 34 - Téléchargement 3678240 - 10376_ADD_03 2022-03-03 10 h 34 - Téléchargement 3681353 - Addenda_04_FormulaireLettre 2022-03-03 10 h 34 - Téléchargement 3681359 - Addenda_04_ Formulaire_Soumission_10376_R04_220301 (devis) 2022-03-03 10 h 34 - Téléchargement 3681360 - Addenda_04_ Formulaire_Soumission_10376_R04_220301 (bordereau) 2022-03-03 10 h 34 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
K.F. CONSTRUCTION INC. 1410, rue de Jaffa, bureau 201 Laval, QC, H7P4K9	Monsieur Jean-Francois Béluse Téléphone : 514 863-5849 Télécopieur :	**Commande : (1994622)** 2022-02-07 11 h 08 **Transmission :** 2022-02-07 13 h 46	3674978 - Addenda_01_devis_soumission_10376 (devis) 2022-02-22 16 h 23 - Messagerie 3674979 - Addenda_01_devis_soumission_10376 (plan) 2022-02-22 16 h 23 - Messagerie 3674980 - Addenda_01_devis_soumission_10376 (bordereau) 2022-02-22 15 h 34 - Téléchargement 3674985 - Addenda_01_FormulaireLettre_soumission_10376 2022-02-22 15 h 35 - Courriel 3675914 - Addenda_02_formulaire_soumission_10376 (devis) 2022-02-23 10 h 15 - Courriel 3675915 - Addenda_02_formulaire_soumission_10376 (bordereau) 2022-02-23 10 h 15 - Téléchargement 3678240 - 10376_ADD_03 2022-02-25 9 h 18 - Courriel 3681353 - Addenda_04_FormulaireLettre 2022-03-01 15 h 38 - Courriel 3681359 - Addenda_04_ Formulaire_Soumission_10376_R04_220301 (devis) 2022-03-01 15 h 39 - Courriel 3681360 - Addenda_04_ Formulaire_Soumission_10376_R04_220301 (bordereau) 2022-03-01 15 h 39 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
L.A. HEBERT LTÉE 9700 Place Jade Brossard, QC, J4Y 3C1	Madame Louise Brisson Téléphone : 450 444-4847 Télécopieur : 450 444-3578	**Commande : (1993573)** 2022-02-04 8 h 53 **Transmission :** 2022-02-04 8 h 53	3674978 - Addenda_01_devis_soumission_10376 (devis) 2022-02-22 16 h 17 - Messagerie 3674979 - Addenda_01_devis_soumission_10376 (plan) 2022-02-22 15 h 33 - Courriel 3674980 - Addenda_01_devis_soumission_10376 (bordereau) 2022-02-22 15 h 33 - Téléchargement 3674985 - Addenda_01_FormulaireLettre_soumission_10376 2022-02-22 15 h 34 - Courriel 3675914 - Addenda_02_formulaire_soumission_10376 (devis) 2022-02-23 10 h 15 - Courriel 3675915 - Addenda_02_formulaire_soumission_10376 (bordereau) 2022-02-23 10 h 15 - Téléchargement 3678240 - 10376_ADD_03 2022-02-25 9 h 17 - Courriel 3681353 - Addenda_04_FormulaireLettre 2022-03-01 15 h 37 - Courriel 3681359 - Addenda_04_ Formulaire_Soumission_10376_R04_220301 (devis)

			2022-03-01 15 h 38 - Courriel 3681360 - Addenda_04_ Formulaire_Soumission_10376_R04_220301 (bordereau) 2022-03-01 15 h 38 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
LE GROUPE LÉCUYER LTÉE 17 Du Moulin Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 http://www.lecuyerbeton.com	Monsieur David Guay Téléphone : 450 454-3928 Télécopieur : 450 454-7254	**Commande : (1995406)** 2022-02-08 10 h 46 **Transmission :** 2022-02-08 10 h 46	3674978 - Addenda_01_devis_soumission_10376 (devis) 2022-02-22 16 h 22 - Messagerie 3674979 - Addenda_01_devis_soumission_10376 (plan) 2022-02-22 15 h 34 - Courriel 3674980 - Addenda_01_devis_soumission_10376 (bordereau) 2022-02-22 15 h 34 - Téléchargement 3674985 - Addenda_01_FormulaireLettre_soumission_10376 2022-02-22 15 h 35 - Courriel 3675914 - Addenda_02_formulaire_soumission_10376 (devis) 2022-02-23 10 h 15 - Courriel 3675915 - Addenda_02_formulaire_soumission_10376 (bordereau) 2022-02-23 10 h 15 - Téléchargement 3678240 - 10376_ADD_03 2022-02-25 9 h 18 - Courriel 3681353 - Addenda_04_FormulaireLettre 2022-03-01 15 h 38 - Courriel 3681359 - Addenda_04_ Formulaire_Soumission_10376_R04_220301 (devis) 2022-03-01 15 h 39 - Courriel 3681360 - Addenda_04_ Formulaire_Soumission_10376_R04_220301 (bordereau) 2022-03-01 15 h 39 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC. 270, rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3H0M6 http://www.michaudville.com	Monsieur Sylvain Phaneuf Téléphone : 450 446-9933 Télécopieur : 450 446-1933	**Commande : (1994641)** 2022-02-07 11 h 26 **Transmission :** 2022-02-07 11 h 26	3674978 - Addenda_01_devis_soumission_10376 (devis) 2022-02-22 16 h 20 - Messagerie 3674979 - Addenda_01_devis_soumission_10376 (plan) 2022-02-22 15 h 33 - Courriel 3674980 - Addenda_01_devis_soumission_10376 (bordereau) 2022-02-22 15 h 33 - Téléchargement 3674985 - Addenda_01_FormulaireLettre_soumission_10376 2022-02-22 15 h 34 - Courriel 3675914 - Addenda_02_formulaire_soumission_10376 (devis) 2022-02-23 10 h 15 - Courriel 3675915 - Addenda_02_formulaire_soumission_10376 (bordereau) 2022-02-23 10 h 15 - Téléchargement 3678240 - 10376_ADD_03 2022-02-25 9 h 18 - Courriel 3681353 - Addenda_04_FormulaireLettre 2022-03-01 15 h 37 - Courriel 3681359 - Addenda_04_ Formulaire_Soumission_10376_R04_220301 (devis) 2022-03-01 15 h 38 - Courriel 3681360 - Addenda_04_ Formulaire_Soumission_10376_R04_220301 (bordereau) 2022-03-01 15 h 38 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
LES EXCAVATIONS LAFONTAINE INC. 872, rue Archimède Lévis, QC, G6V 7M5 http://www.excavationslafontaine.com	Madame Karine Pariseau Téléphone : 418 838-2121 Télécopieur : 418 835-9223	**Commande : (1994298)** 2022-02-07 7 h 46 **Transmission :** 2022-02-07 8 h 35	3674978 - Addenda_01_devis_soumission_10376 (devis) 2022-02-22 16 h 20 - Messagerie 3674979 - Addenda_01_devis_soumission_10376 (plan) 2022-02-22 16 h 20 - Messagerie 3674980 - Addenda_01_devis_soumission_10376 (bordereau) 2022-02-22 15 h 34 - Téléchargement 3674985 - Addenda_01_FormulaireLettre_soumission_10376 2022-02-22 15 h 35 - Télécopie 3675914 - Addenda_02_formulaire_soumission_10376 (devis) 2022-02-23 10 h 16 - Télécopie 3675915 - Addenda_02_formulaire_soumission_10376 (bordereau) 2022-02-23 10 h 15 - Téléchargement 3678240 - 10376_ADD_03 2022-02-25 9 h 19 - Télécopie 3681353 - Addenda_04_FormulaireLettre 2022-03-01 15 h 38 - Télécopie 3681359 - Addenda_04_ Formulaire_Soumission_10376_R04_220301 (devis) 2022-03-01 15 h 40 - Télécopie 3681360 - Addenda_04_ Formulaire_Soumission_10376_R04_220301 (bordereau) 2022-03-01 15 h 38 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
LOISELLE INC. 280 boul Pie XII Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6S 6P7 http://www.loiselle.ca	Monsieur Olivier Gaignard Téléphone : 450 373-4274 Télécopieur : 450 373-5631	**Commande : (1993671)** 2022-02-04 9 h 59 **Transmission :** 2022-02-04 9 h 59	3674978 - Addenda_01_devis_soumission_10376 (devis) 2022-02-22 16 h 22 - Messagerie 3674979 - Addenda_01_devis_soumission_10376 (plan) 2022-02-22 15 h 34 - Courriel 3674980 - Addenda_01_devis_soumission_10376 (bordereau) 2022-02-22 15 h 34 - Téléchargement 3674985 - Addenda_01_FormulaireLettre_soumission_10376 2022-02-22 15 h 35 - Courriel 3675914 - Addenda_02_formulaire_soumission_10376 (devis) 2022-02-23 10 h 15 - Courriel 3675915 - Addenda_02_formulaire_soumission_10376 (bordereau) 2022-02-23 10 h 15 - Téléchargement 3678240 - 10376_ADD_03 2022-02-25 9 h 18 - Courriel

			3681353 - Addenda_04_FormulaireLettre 2022-03-01 15 h 38 - Courriel 3681359 - Addenda_04_ Formulaire_Soumission_10376_R04_220301 (devis) 2022-03-01 15 h 39 - Courriel 3681360 - Addenda_04_ Formulaire_Soumission_10376_R04_220301 (bordereau) 2022-03-01 15 h 39 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
NÉOLECT INC. 104 boul Montcalm Nord Candiac, QC, J5R 3L8	Madame Marjolaine Émond Téléphone : 450 659-5457 Télécopieur : 450 659-9265	**Commande : (1993681)** 2022-02-04 10 h 06 **Transmission :** 2022-02-04 12 h 27	3674978 - Addenda_01_devis_soumission_10376 (devis) 2022-02-22 16 h 23 - Messagerie 3674979 - Addenda_01_devis_soumission_10376 (plan) 2022-02-22 16 h 23 - Messagerie 3674980 - Addenda_01_devis_soumission_10376 (bordereau) 2022-02-22 15 h 34 - Téléchargement 3674985 - Addenda_01_FormulaireLettre_soumission_10376 2022-02-22 15 h 35 - Courriel 3675914 - Addenda_02_formulaire_soumission_10376 (devis) 2022-02-23 10 h 15 - Courriel 3675915 - Addenda_02_formulaire_soumission_10376 (bordereau) 2022-02-23 10 h 15 - Téléchargement 3678240 - 10376_ADD_03 2022-02-25 9 h 18 - Courriel 3681353 - Addenda_04_FormulaireLettre 2022-03-01 15 h 38 - Courriel 3681359 - Addenda_04_ Formulaire_Soumission_10376_R04_220301 (devis) 2022-03-01 15 h 39 - Courriel 3681360 - Addenda_04_ Formulaire_Soumission_10376_R04_220301 (bordereau) 2022-03-01 15 h 39 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
ROXBORO EXCAVATION INC. 1620 Croissant Newman Dorval, QC, H9P 2R8	Madame Johanne Vallée Téléphone : 514 788-4660 Télécopieur :	**Commande : (1995594)** 2022-02-08 13 h 06 **Transmission :** 2022-02-08 15 h 53	3674978 - Addenda_01_devis_soumission_10376 (devis) 2022-02-22 16 h 17 - Messagerie 3674979 - Addenda_01_devis_soumission_10376 (plan) 2022-02-22 16 h 17 - Messagerie 3674980 - Addenda_01_devis_soumission_10376 (bordereau) 2022-02-22 15 h 33 - Téléchargement 3674985 - Addenda_01_FormulaireLettre_soumission_10376 2022-02-22 15 h 34 - Courriel 3675914 - Addenda_02_formulaire_soumission_10376 (devis) 2022-02-23 10 h 15 - Courriel 3675915 - Addenda_02_formulaire_soumission_10376 (bordereau) 2022-02-23 10 h 15 - Téléchargement 3678240 - 10376_ADD_03 2022-02-25 9 h 17 - Courriel 3681353 - Addenda_04_FormulaireLettre 2022-03-01 15 h 37 - Courriel 3681359 - Addenda_04_ Formulaire_Soumission_10376_R04_220301 (devis) 2022-03-01 15 h 38 - Courriel 3681360 - Addenda_04_ Formulaire_Soumission_10376_R04_220301 (bordereau) 2022-03-01 15 h 38 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Systèmes Urbains Inc. 23, avenue Milton Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.systemesurbains.com	Monsieur Francis Duchesne Téléphone : 514 321-5205 Télécopieur : 514 321-5835	**Commande : (1993629)** 2022-02-04 9 h 29 **Transmission :** 2022-02-04 9 h 29	3674978 - Addenda_01_devis_soumission_10376 (devis) 2022-02-22 16 h 20 - Messagerie 3674979 - Addenda_01_devis_soumission_10376 (plan) 2022-02-22 15 h 33 - Courriel 3674980 - Addenda_01_devis_soumission_10376 (bordereau) 2022-02-22 15 h 33 - Téléchargement 3674985 - Addenda_01_FormulaireLettre_soumission_10376 2022-02-22 15 h 35 - Courriel 3675914 - Addenda_02_formulaire_soumission_10376 (devis) 2022-02-23 10 h 15 - Courriel 3675915 - Addenda_02_formulaire_soumission_10376 (bordereau) 2022-02-23 10 h 15 - Téléchargement 3678240 - 10376_ADD_03 2022-02-25 9 h 18 - Courriel 3681353 - Addenda_04_FormulaireLettre 2022-03-01 15 h 37 - Courriel 3681359 - Addenda_04_ Formulaire_Soumission_10376_R04_220301 (devis) 2022-03-01 15 h 38 - Courriel 3681360 - Addenda_04_ Formulaire_Soumission_10376_R04_220301 (bordereau) 2022-03-01 15 h 38 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
TRANSELEC/COMMON INC. 2075 boul Fortin Laval, QC, H7S 1P4 http://www.transelec.com	Monsieur Benoit Marcil Téléphone : 514 382-1550 Télécopieur :	**Commande : (1995205)** 2022-02-08 8 h 20 **Transmission :** 2022-02-08 8 h 36	3674978 - Addenda_01_devis_soumission_10376 (devis) 2022-02-22 16 h 22 - Messagerie 3674979 - Addenda_01_devis_soumission_10376 (plan) 2022-02-22 15 h 34 - Courriel 3674980 - Addenda_01_devis_soumission_10376 (bordereau) 2022-02-22 15 h 34 - Téléchargement 3674985 - Addenda_01_FormulaireLettre_soumission_10376 2022-02-22 15 h 35 - Courriel 3675914 - Addenda_02_formulaire_soumission_10376 (devis) 2022-02-23 10 h 15 - Courriel

3675915 - Addenda_02_formulaire_soumission_10376 (bordereau)
2022-02-23 10 h 15 - Téléchargement

3678240 - 10376_ADD_03
2022-02-25 9 h 18 - Courriel

3681353 - Addenda_04_FormulaireLettre
2022-03-01 15 h 38 - Courriel

3681359 - Addenda_04_ Formulaire_Soumission_10376_R04_220301 (devis)
2022-03-01 15 h 39 - Courriel

3681360 - Addenda_04_ Formulaire_Soumission_10376_R04_220301 (bordereau)
2022-03-01 15 h 39 - Téléchargement

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2022 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

Dossier # : 1227651001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour les travaux de conduites d'eau principales et secondaires, d'égout, de voirie, de massifs de la CSEM et Bell-Canada dans la rue De Champlain, entre la rue Sherbrooke Est et la rue La Fontaine- Dépense totale de 24 041 102,75 $, taxes incluses (contrat 20 493 000,00 $ + contingences : 2 150 039,06 $ + incidences: 1 398 063,70 $) - Appel d'offres public no 10376 (6 soumissions)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1647 Intervention et répartition des coûts GDD1227651001 - FINAL (002).xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-03-28

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242
Division :

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1227651001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour les travaux de conduites d'eau principales et secondaires, d'égout, de voirie, de massifs de la CSEM et Bell-Canada dans la rue De Champlain, entre la rue Sherbrooke Est et la rue La Fontaine- Dépense totale de 24 041 102,75 $, taxes incluses (contrat 20 493 000,00 $ + contingences : 2 150 039,06 $ + incidences: 1 398 063,70 $) - Appel d'offres public no 10376 (6 soumissions)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Info_comptable_ GDD 1227651001_DRE.xlsx

Intervention financiere_SUM_1227651001.xlsx

1227651001_intevention finances-DEP.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Samia KETTOU
Préposée au budget
Tél : (514) 872-7091

Co-auteur : Sarra Zouaoui-SUM
Co-auteur: Marie-Antoine Paul-SUM

Co-auteur: Mahamadou Tirera

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-03-28

Patrick TURCOTTE
Conseiller budgetaire
Tél : (514) 872-7598

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CE : 20.007

2022/05/11
09:00

Dossier # : 1227651001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour les travaux de conduites d'eau principales et secondaires, d'égout, de voirie, de massifs de la CSEM et Bell-Canada dans la rue De Champlain, entre la rue Sherbrooke Est et la rue La Fontaine- Dépense totale de 24 041 102,75 $, taxes incluses (contrat 20 493 000,00 $ + contingences : 2 150 039,06 $ + incidences: 1 398 063,70 $) - Appel d'offres public no 10376 (6 soumissions)

Rapport_CEC_SMCE227651001.pdf

Dossier # :1227651001

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

Mme Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Mme Daphney Colin
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Mme Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Mme Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Le 19 mai 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE227651001

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour les travaux de conduites d'eau principales et secondaires, d'égout, de voirie, de massifs de la CSEM et Bell-Canada dans la rue De Champlain, entre la rue Sherbrooke Est et la rue La Fontaine - Dépense totale de 24 041 102,75 $, taxes incluses (contrat 20 493 000,00 $ + contingences: 2 150 039,06 $ + incidences: 1 398 063,70 $) - Appel d'offres public no 10376 (6 soumissions)

ORIGINAL SIGNÉ
Paola Hawa
Vice-présidente

ORIGINAL SIGNÉ
Myriam Laforce
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE227651001

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour les travaux de conduites d'eau principales et secondaires, d'égout, de voirie, de massifs de la CSEM et Bell-Canada dans la rue De Champlain, entre la rue Sherbrooke Est et la rue La Fontaine - Dépense totale de 24 041 102,75 $, taxes incluses (contrat 20 493 000,00 $ + contingences: 2 150 039,06 $ + incidences: 1 398 063,70 $) - Appel d'offres public no 10376 (6 soumissions)

À sa séance du 20 avril 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères ci-dessous :

- *Contrat de plus de 10 M$*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe:*

  - un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Le 4 mai 2022, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables de la Direction de l'eau potable au Service de l'eau ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat, qui vise pour l'essentiel la reconstruction en plusieurs phases d'une conduite d'eau principale sous la rue De Champlain dans l'arrondissement de Ville-Marie. Les travaux inclus au contrat prévoient aussi le remplacement de conduites d'eau secondaires et d'égout, des travaux de voirie, ainsi que la reconstruction d'infrastructures de la Commission des services électriques de Montréal et de Bell Canada dans le secteur. Ils impliquent donc la collaboration avec plusieurs partenaires internes et externes.

L'appel d'offres public pour ce contrat est paru le 4 février 2022 et quatre addendas ont été émis au cours des semaines suivantes afin de répondre aux questions posées par

les preneurs du cahier des charges, qui ont été au nombre de 19. Au total, six soumissions ont été déposées. Après analyse, la soumission du plus bas soumissionnaire a été rejetée en raison de l'inadmissibilité de l'entrepreneur concerné, sa licence de la Régie du bâtiment du Québec étant non valide à la date de l'ouverture des soumissions.

Un écart de prix de 22,27 % favorable à la Ville a été constaté entre la soumission du deuxième plus bas soumissionnaire, qui a été jugée conforme, et l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres par la Direction de l'eau potable.

Les commissaires ont posé des questions, entre autres, sur les circonstances ayant conduit à l'avis d'inadmissibilité pour le plus bas soumissionnaire et sur l'absence de référence, dans le sommaire décisionnel, au montant de la soumission qui a dû, en conséquence, être rejetée. Le prix soumis par l'entrepreneur concerné ayant été le plus bas de tous les prix proposés dans le cadre de cet appel d'offres, avec une marge somme toute importante avec celui de l'adjudicataire, les membres étaient d'avis que cette information mériterait tout de même d'être rendue publique.

Des précisions ont également été demandées quant aux motifs de désistement invoqués par les 13 preneurs du cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumission, au sujet des objets des addendas émis et de leur impact, et concernant les mesures de mitigation prévues pour limiter les entraves à la circulation dans le secteur visé, qui se trouve en bordure du pont Jacques-Cartier.

Les commissaires se sont enfin enquis des raisons pour lesquelles un écart avec l'estimé interne favorable à la Ville a été constaté dans ce cas-ci, alors que pour le processus d'octroi d'un contrat très similaire de la même Division et également soumis pour examen à la Commission aujourd'hui, on constate plutôt un écart défavorable à la Ville. Des clarifications ont été données quant aux méthodes d'estimation retenues dans les deux cas.

Dans l'ensemble, les explications fournies par les personnes représentant le Service de l'eau ont été à la satisfaction de la Commission.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de plus de 10 M$*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe:*

  - un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE227651001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.008

2022/05/11
09:00

Dossier # : 1225072001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la reconstruction d'une conduite d'eau principale de 600 mm dans la rue Guy, entre les rues William et Saint-Jacques, arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest. Dépense totale de 10 065 825,00 $ (contrat : 8 217 000,00 $ + contingences : 1 232 550,00 $ + incidences : 616 275,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public no 10389 - (3 soumissionnaires)

1. d'autoriser une dépense de 10 064 379,00 $, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction d'une conduite d'eau principale de 600 mm sur la rue Guy, entre la rue William et la rue Saint-Jacques, arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest incluant contingences et frais incidents;

2. d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 8 217 000,00 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public n° 10389;

3. d'autoriser un montant de 1 232 550,00 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4. d'autoriser un montant de 616 275,00 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 95 % par l'agglomération et à 5 % par le local.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2022-04-01 15:20

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1225072001**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la reconstruction d'une conduite d'eau principale de 600 mm dans la rue Guy, entre les rues William et Saint-Jacques, arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest. Dépense totale de 10 065 825,00 $ (contrat : 8 217 000,00 $ + contingences : 1 232 550,00 $ + incidences : 616 275,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public no 10389 - (3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau (SE) a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égout sur le territoire de la Ville de Montréal. Après évaluation de l'état de la conduite d'aqueduc par l'équipe de la gestion des actifs de la Direction de l'eau potable (DEP), un besoin de reconstruction de la conduite principale d'aqueduc de 600 mm de diamètre dans l'axe de la rue Guy, entre les rues William et Saint-Jacques sur une longueur de 440 mètres a été identifié. Cette conduite date de 1901 et est qualifiée en très mauvais état, avec une durée de fin de vie atteinte qui est supérieure à 97 %.
Le présent dossier vise à accorder un contrat, soit pour la reconstruction d'une nouvelle conduite de 600 mm de diamètre sous la rue Guy, entre les rues William et Saint-Jacques sur une longueur de 440 mètres. Des travaux identifiés par la Direction des réseaux d'eau (DRE) du SE ont été intégrés à ce projet sur les conduites d'eau potable et d'égout sanitaire et pluvial du réseau secondaire. Ces travaux se situent dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest.

L'appel d'offres public n^{0} 10389 a été publié dans le quotidien *Le Devoir* ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 23 février 2022. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 17 mars 2022. La durée de publication a été de vingt-deux (22) jours calendaires, et aucune prolongation de date d'ouverture n'a eu lieu. Les soumissions sont valides durant quatre-vingt-dix (90) jours, soit jusqu'au 15 juin 2022.

.
Deux addendas ont été émis durant la période d'appel d'offres, afin d'apporter certaines précisions au projet :

Addenda	Date	Objets
# 1	08 mars 2022	Modifications au cahier des charges, au bordereau de soumission et aux plans et réponses aux questions des soumissionnaires
# 2	10 mars 2022	Modifications au cahier des charges et réponses aux questions des soumissionnaires

L'estimation initiale a été révisée afin de tenir compte des impacts financiers associés aux addendas.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la reconstruction d'une nouvelle conduite de 600 mm de diamètre sous la rue Guy, entre les rues William et Saint-Jacques sur une longueur de 440 mètres.
Les travaux compris dans cet appel d'offres sont sommairement décrits ci-dessous :

- La reconstruction d'une conduite d'eau principale de 600 mm de diamètre dans la rue Guy, entre les rues William et Saint-Jacques O. sur 440 mètres;
- La construction de chambres de béton coulées en place;
- La reconstruction d'une conduite d'eau potable secondaire de 200 mm et des branchements;
- L'installation d'un réseau d'alimentation temporaire en eau potable;
- La reconstruction de conduites d'égout sanitaire et des regards et branchements;
- La construction de conduites d'égout pluvial et des regards et branchements;
- Les travaux de voirie en réfection de coupe au droit des travaux en tranchée;
- Les travaux de voirie de planage de la chaussée de part et d'autre de la tranchée entre les rues Notre-Dame et Saint-Jacques;
- Les travaux de voirie de reconstruction de la chaussée de part et d'autre de la tranchée entre les rues William et Notre-Dame.

Une enveloppe budgétaire pour des travaux contingents de 1 232 550,00, taxes incluses, soit 15 % du coût des travaux, a été prévue au bordereau de soumission afin de couvrir les frais imputables à des coûts imprévus en gestion des sols contaminés ainsi qu'à d'autres imprévus qui peuvent survenir en cours de chantier.

Des frais incidents de 616 275,00 $ taxes incluses, ont été réservés, représentant 7,5 % de la valeur du contrat, pour défrayer les coûts associés aux travaux spécialisés.

Dans le cas du présent projet, ces frais incidents sont partagés en trois (3) parties. Une première partie qui représente 3 % du montant des travaux a été réservée pour le contrôle qualitatif des matériaux et géotechnique associés au projet.

Une deuxième partie qui représente 2,5 % de la valeur du contrat concerne la surveillance

environnementale des sols contaminés excavés qui inclus notamment la traçabilité des sols en vertu du nouveau Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés du MELCC. Ce montant inclut les honoraires pour la surveillance ainsi que les frais de 2 $ par tonne métrique de sols contaminés exigés en vertu du Règlement.

La troisième partie qui représente 2 % du montant des travaux a été réservée pour les autres travaux spécialisés qui ne sont pas inclus dans les travaux à réaliser par l'entrepreneur adjudicataire. Ces travaux sont principalement :

- Protection et déplacement d'utilités publiques (Bell, Vidéotron, CSEM, Gaz Métro, etc.);
- Permis et concessions;
- Mesures spéciales liées à la COVID-19;
- Gestion d'impacts;
- Marquage;
- Activités de communication.

Les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et aux requérants lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement et les commentaires formulés ont été pris en compte.

Le plan de localisation se trouve en pièce jointe au présent sommaire décisionnel. L'entrepreneur est tenu d'avoir complété l'ensemble de ses travaux dans un délai de 150 jours calendaires en 2022 et de 165 jours calendaires en 2023 suivant la date de l'ordre de débuter les travaux. Tout retard non justifié entraînera l'application de l'article 3.1.7 du Cahier des clauses administratives spéciales, soit une pénalité de 0,1 % du prix du contrat accordé, excluant la taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) par jour de retard. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 1000 $ par jour de retard.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public n° 10389, il y a eu onze (11) preneurs du Cahier des charges sur le site SEAO. La liste des preneurs du Cahier des charges se trouve en pièce jointe au dossier. Trois (3) soumissions ont été déposées. Les motifs de désistement des preneurs sont les suivants :

- 4 preneurs sont des fournisseurs;
- 1 entrepreneur a indiqué que son carnet de commande était complet;
- 3 entrepreneurs n'ont fourni aucune réponse.

L'analyse de la conformité des soumissions a été réalisée pour les deux (2) plus basses soumissions sur les trois(3) soumissions reçues.

Après analyse, la compagnie Les Entreprises Michaudville inc. a présenté la plus basse soumission conforme.

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Les Entreprises Michaudville inc.	8 217 000,00 $	1 232 550,00 $	9 449 550,00 $
Roxboro Excavation inc.	9 811 000,00 $	1 471 650,00 $	11 282 650,00 $

Dernière estimation réalisée ($)	6 536 344,2 $	980 451,63 $	7 516 795,83 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			1 680 655,80 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			(25,7) %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			1 594 000,00 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			19,4 %

L'écart entre le soumissionnaire conforme ayant soumis le deuxième plus bas prix et le soumissionnaire recommandé est de 1 594 000,00 $, soit 19,4 %, taxes incluses.

L'estimation de soumission du professionnel, mandaté par la DEP, a été établie durant la période d'appel d'offres.

L'analyse des soumissions réalisée par la DEP a permis de constater que le soumissionnaire conforme ayant le plus bas prix a présenté une soumission avec un écart défavorable pour la Ville de 1 680 655,80 $ soit (25,7 %), taxes incluses, par rapport à l'estimation réalisée par le professionnel.

Il est important de mentionner que les prix des items de l'estimation du professionnel ont été validés avec des soumissions reçus récemment pour des travaux similaires. La majeure partie des écarts constatés entre le plus soumissionnaire conforme et l'estimation du professionnel se retrouve dans les sections suivantes du bordereau: frais généraux, travaux conduites eau potable et égout pour les items conduites d'eau en béton-acier et en fonte, chambre de vanne coulée en place, essais et contrôle sur les conduites d'eau et conduites d'égout, travaux de structure de massif et maintien de la circulation et gestion des impacts.

Les éléments suivants contribuent à expliquer partiellement les différences de coût constatées, sans s'y limiter :

- Une volatilité du prix du baril de pétrole suivant la reprise économique postpandémie et l'instabilité du marché mondial dû au conflit sévissant en Ukraine semblent avoir un impact majeur sur les coûts d'approvisionnement et la main-d'œuvre. Les documents d'appel d'offres prévoient une indexation du prix du bitume qui est fonction du prix du pétrole, toutefois, aucun autre item ne peut être indexé au bordereau des prix. Nous croyons que l'entrepreneur, face à l'instabilité du prix du pétrole et l'explosion des coûts de fabrication et de transport des matériaux, a sans doute augmenté ses prix unitaires pour palier à une éventuelle hausse de prix;
- Le lancement de l'appel d'offres tardif en début d'année à un impact important au niveau du coût de construction. Nous constatons qu'un lancement de l'appel d'offres juste avant le début de la saison de construction influence grandement les prix et le nombre de soumissionnaire(seulement 3 soumissions reçues). Les carnets de commande des entrepreneurs commencent à être bien garnis à cette période, ce qui les incite à présenter des prix plus élevés;
- L'entrepreneur doit être mobilisé sur ce chantier pour période de 2 ans avec une pause hivernale;
- Il est possible que les entrepreneurs ont évalué un risque élevé en lien avec la difficulté à accéder à ce secteur avec un nombre élevé de chantier dans le quartier Griffintown, entraînant une surévaluation de certains coûts de travaux.

Les validations requises à l'effet que le soumissionnaire recommandé n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres public n° 10389. Les contrats sont assujettis au décret 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Les Entreprises Michaudville inc., détient une attestation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés publics (AMP). Cette attestation est valide jusqu'au 7 janvier 2023. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier. De plus, une copie de l'attestation de Revenu Québec se trouve également en pièce jointe.

Le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal et n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0131, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude, parce qu'il y a un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 10 065 825,00 $, taxes incluses, soit 9 191 439,90 $ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale et comprend :

- Le contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour un montant de 8 217 000 $, taxes incluses;
- Les dépenses pour des travaux contingents (15 % du coût du contrat) pour un montant de 1 232 550,00 $, taxes incluses;
- Les dépenses incidentes (7,5 % du coût du contrat) pour un montant de 616 275,00 $, taxes incluses.

Cette dépense est répartie entre les différents programmes d'investissement (PDI) des unités d'affaires impliquées dans le projet de la façon suivante :

Au budget d'agglomération de la DEP :

56,17 % au PDI de la DEP, pour un montant de 5 654 635,99 $, taxes incluses, soit un coût net de 5 163 436,36 $ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le règlement d'emprunt RCG 20-015.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* .

Cette dépense est financée par l'emprunt à la charge des contribuables de l'agglomération.

Au budget de la DRE :

38,44 % au PDI de la DRE, pour un montant de 3 869 021,24 $, taxes et contingences incluses, pour l'optimisation des réseaux d'eau. Le montant assumé par la DRE représente un coût net de 3 532 932,09 $ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale. Les coûts assumés par la DRE pour ces travaux sont définis dans l'intervention du Service des finances. Les travaux sont admissibles à la TECQ.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures

performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens. Ces travaux financés par la DRE dans le cadre de ce contrat concernent la reconstruction des conduites d'aqueduc et d'égout dans la rue Guy entre les rues William et Notre-Dame.

La Direction des réseaux d'eau (DRE) a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil d'agglomération la dépense en lien avec les infrastructures d'eau secondaires, incluant le remplacement des entrées de service en plomb, et de voter les crédits tels que décrits dans le sommaire décisionnel.

Le remplacement des entrées de service en plomb du côté privé n'est pas subventionnable. Les coûts nets relatifs aux remplacement de branchements d'eau en plomb ou en acier galvanisé ayant été en contact avec le plomb sur le domaine privé seront facturés aux citoyens concernés, conformément au règlement 20-030.

Selon le planning prévisionnel indiqué au sommaire décisionnel, les travaux débuteront en 2022 et seront terminés en 2023.

La Direction de l'eau potable (DEP) agissant en tant qu'exécutant du projet devra tenir la DRE informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. Tout au long des travaux, la DEP doit utiliser les outils développés pour le remplacement des entrées de service en plomb et compléter le rapport de remplacement (RDR) conformément à la directive et selon la fréquence prévue. À la fin des travaux, la DEP doit transmettre à la DRE tous les livrables prévus à la directive et confirmer que le tableau RDR est complet et le signer. Les plans finaux (TQC) devront être fournis par la DEP en conformité avec l'encadrement administratif C-OG-DGD-12-011, ainsi que toutes les pièces justificatives se rapportant à la conformité des travaux.

Au budget du SUM :

5,39 % au PDI de la SUM, pour un montant de 542 167,78 $, taxes et contingences incluses pour des travaux de réfection de coupe au droit des tranchées, de planage de la surface restante de la chaussée et de reconstruction de tronçons de trottoirs. Le montant assumé par le SUM représente un coût net de 495 071,45 $ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale. Les montants sont prévus être répartis comme suit : 216 867,11 $ en 2022 et 325 300,67 $ en 2023. Les montants seront imputés au règlement d'emprunt de compétence locale 19-023 Programme aménagement des rues du réseau artériel CM19 0359

MONTRÉAL 2030

Le présent dossier contribue à la modernisation du réseau d'aqueduc et d'égout et au programme de remplacement des entrées de service en plomb. Ces actions répondent à 3 des 20 priorités du plan stratégique Montréal 2030, à savoir :
7. Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable.
18. Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire.
19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

La grille d'analyse de ces priorités est présentée en pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché, implique une détérioration accrue des infrastructures

existantes. De plus, considérant que le secteur où sont situés les travaux est un secteur fortement sollicité par plusieurs projets de construction, tant privés que publics, les travaux ne peuvent être repoussés puisque les travaux à l'intersection des rues Guy et William doivent être impérativement être exécutés en 2022 pour permettre la réalisation d'un projet par d'autres dans la rue William en 2023.
Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 15 juin 2022 soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'entrepreneur agira comme maître d'oeuvre au sens de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST). Ainsi, ce dernier sera responsable d'implanter les mesures recommandées par le gouvernement et la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) en matière de précautions à mettre en place pour protéger la santé des travailleurs.
Les impacts que pourraient avoir la situation de la COVID-19 sur ce contrat sont des coûts imprévus en hausse et un retard dans l'exécution des travaux si par exemple des mesures sanitaires additionnelles devaient être mises en place ou si le chantier devait fermé.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :

- Commission permanente sur l'examen des contrats : 4 mai 2022
- Comité exécutif : 11 mai 2022
- Octroi de contrat : 20 mai 2022
- Mobilisation en chantier : juin 2022
- Délai contractuel : 150 jours calendaires en 2022 et 165 jours calendaires en 2023 (avec pause hivernale)
- Fin des travaux : Octobre 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Samia KETTOU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau
Sophie C CHARETTE, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Hélène RALAY, Service de l'eau
Patrick RICCI, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Annie LAMBERT, Le Sud-Ouest
Ramy MIKATI, Ville-Marie
Damien LE HENANFF, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Hélène RALAY, 28 mars 2022
Hermine Nicole NGO TCHA, 23 mars 2022
Annie LAMBERT, 23 mars 2022
Damien LE HENANFF, 23 mars 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique FILION
ingénieure

Tél : 514-872-3945
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-03-23

Jean-François DUBUC
C/d

Tél : 514 872-4647
Télécop. : 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain LARRIVÉE
Direction de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2022-03-31

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2022-04-01

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1225072001*
Unité administrative responsable : Service de L'eau – Direction de l'eau potable
Projet : Travaux de conduites d'eau principales et secondaires et d'égout dans la rue Guy entre William et Saint-Jacques

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

7. Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable

18. Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire.

19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

- Continuer à fournir l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante à l'ensemble de la population montréalaise en minimisant les risques de rupture de services
- Lutter contre le vieillissement des équipements en augmentant la qualité des infrastructures des eaux sur son territoire (remplacement d'infrastructures vieillissantes par des infrastructures souterraines neuves)
- Renouveler les réseaux de 1 % selon la politique nationale de l'eau
- Diminuer les infiltrations d'eau au réseau d'égout
- Travaux de remplacement des entrées de service en plomb (Directive S-DRE-SE-D-2020-001)

- Amélioration de la santé publique

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**x**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**x**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**x**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

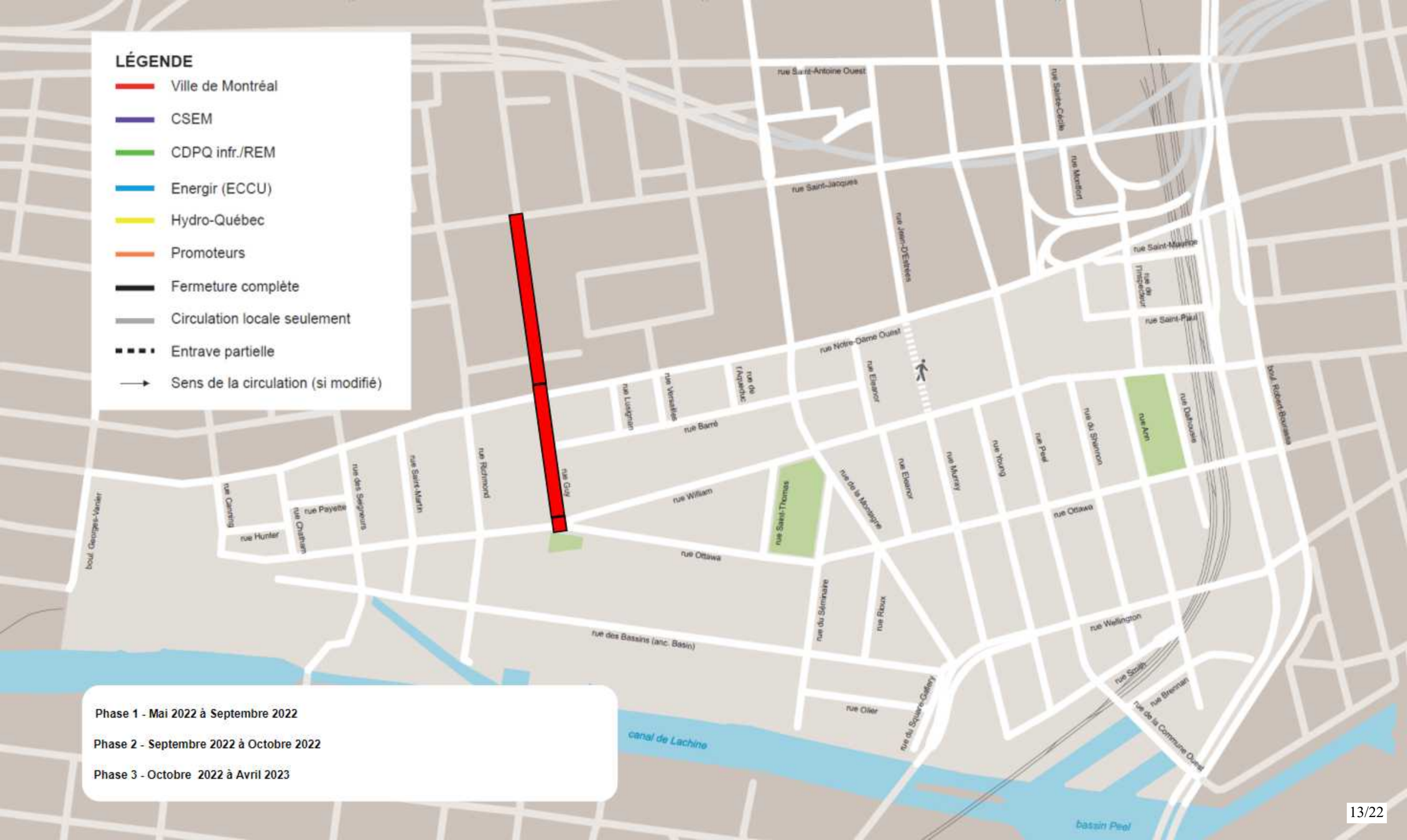
LÉGENDE
Ville de Montréal
CSEM
CDPQ infr./REM
Energir (ECCU)
Hydro-Québec
Promoteurs
Fermeture complète
Circulation locale seulement
Entrave partielle
Sens de la circulation (si modifié)
Phase 1 - Mai 2022 à Septembre 2022
Phase 2 - Septembre 2022 à Octobre 2022
Phase 3 - Octobre 2022 à Avril 2023
rue Saint-Antoine Ouest
rue Sainte-Cécile
rue Montfort
rue Saint-Jacques
rue Jean-D'Estrées
rue Saint-Maxime
rue de l'Inspecteur
rue Saint-Paul
rue Notre-Dame Ouest
rue Eleanor
rue Murray
rue Young
rue Peel
rue Shannon
rue Ann
rue Dalhousie
boul. Robert-Bourassa
rue Lusignan
rue Versailles
rue de l'Aqueduc
rue Barré
rue Richmond
rue Guy
rue Saint-Martin
rue des Seigneurs
rue Payette
rue Chatham
rue Canning
rue Hunter
boul. Georges-Vanier
rue William
rue Saint-Thomas
rue de la Montagne
rue Ottawa
rue du Séminaire
rue Roux
rue des Bassins (anc. Basin)
rue Oliver
rue du Square-Gallery
rue Wellington
rue Scott
rue Brennan
rue de la Commune Ouest
canal de Lachine
bassin Peel

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 8 janvier 2020

LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.
A/S MONSIEUR ROBERT PHANEUF
270, RUE BRUNET
MONT-SAINT-HILAIRE (QC) J3H 0M6

N° de décision : 2020-DAMP-1006
N° de client : 2700000245

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **7 janvier 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Chantal Hamel

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 10389
Numéro de référence : 1573175
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Travaux de reconstruction de conduites d'eau principale, secondaire et d'égout dans la rue Guy, entre les rues William et Saint-Jacques, arrondissements du Sud-Ouest et de Ville-Marie

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
9200-2088 QUÉBEC INC. 12075, rue Arthur-Sicard, suite 100 Mirabel, QC, J7J 0E9 http://www.duroking.com	Madame Melanie Lozon Téléphone : 450 430-3878 Télécopieur :	**Commande : (2007497)** 2022-03-01 9 h 33 **Transmission :** 2022-03-01 10 h 31	3686344 - 18A36_ADD_001 (devis) 2022-03-08 13 h 04 - Courriel 3686345 - 18A36_ADD_001 (plan) 2022-03-08 13 h 04 - Courriel 3686346 - 18A36_ADD_001 (bordereau) 2022-03-08 13 h 04 - Téléchargement 3688353 - 18A36_ADD_002 2022-03-10 10 h 03 - Courriel 3691041 - Veuillez ignorer l'addenda #11 2022-03-14 12 h 09 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
ARMATURES BOIS-FRANCS INC. 249 boul de la Bonaventure Victoriaville, QC, G6T 1V5 http://www.abf-inc.com	Madame Geneviève Beaudoin Téléphone : 819 758-7501 Télécopieur :	**Commande : (2013181)** 2022-03-10 11 h 22 **Transmission :** 2022-03-10 11 h 22	3686344 - 18A36_ADD_001 (devis) 2022-03-10 11 h 22 - Téléchargement 3686345 - 18A36_ADD_001 (plan) 2022-03-10 11 h 22 - Téléchargement 3686346 - 18A36_ADD_001 (bordereau) 2022-03-10 11 h 22 - Téléchargement 3688353 - 18A36_ADD_002 2022-03-10 11 h 22 - Téléchargement 3691041 - Veuillez ignorer l'addenda #11 2022-03-14 12 h 09 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
CANADA PIPE COMPANY ULC 1, rue Morin Lacolle, QC, J0J1J0 https://www.canadapipe.com	Monsieur David Rouleau Téléphone : 438 223-6882 Télécopieur :	**Commande : (2014325)** 2022-03-13 20 h 27 **Transmission :** 2022-03-13 20 h 27	3686344 - 18A36_ADD_001 (devis) 2022-03-13 20 h 27 - Téléchargement 3686345 - 18A36_ADD_001 (plan) 2022-03-13 20 h 27 - Téléchargement 3686346 - 18A36_ADD_001 (bordereau) 2022-03-13 20 h 27 - Téléchargement 3688353 - 18A36_ADD_002 2022-03-13 20 h 27 - Téléchargement 3691041 - Veuillez ignorer l'addenda #11 2022-03-14 12 h 09 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
DEMIX CONSTRUCTION UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC. 26 rue Saulnier Laval, QC, H7M 1S8 http://www.crhcanada.com	Madame Valérie Legault Téléphone : 450 629-3533 Télécopieur : 450 629-3549	**Commande : (2004992)** 2022-02-24 10 h 11 **Transmission :** 2022-02-24 10 h 11	3686344 - 18A36_ADD_001 (devis) 2022-03-08 13 h 04 - Courriel 3686345 - 18A36_ADD_001 (plan) 2022-03-08 13 h 04 - Courriel 3686346 - 18A36_ADD_001 (bordereau) 2022-03-08 13 h 04 - Téléchargement 3688353 - 18A36_ADD_002 2022-03-10 10 h 03 - Courriel 3691041 - Veuillez ignorer l'addenda #11 2022-03-14 12 h 09 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
FORTERRA PRESSURE PIPE, ULC 699 blvd Industriel Saint-Eustache, QC, J7R 6C3	Madame Deborah Frankland Téléphone : 450 623-2200 Télécopieur : 450 623-3308	**Commande : (2005723)** 2022-02-25 9 h 30 **Transmission :** 2022-02-25 9 h 30	3686344 - 18A36_ADD_001 (devis) 2022-03-08 13 h 04 - Courriel 3686345 - 18A36_ADD_001 (plan) 2022-03-08 13 h 04 - Courriel 3686346 - 18A36_ADD_001 (bordereau) 2022-03-08 13 h 04 - Téléchargement 3688353 - 18A36_ADD_002 2022-03-10 10 h 03 - Courriel 3691041 - Veuillez ignorer l'addenda #11 2022-03-14 12 h 09 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
K.F. CONSTRUCTION INC. 1410, rue de Jaffa, bureau 201 Laval, QC, H7P4K9	Monsieur Jean-Francois Béluse Téléphone : 514 863-5849 Télécopieur :	**Commande : (2005798)** 2022-02-25 10 h 11 **Transmission :** 2022-02-25 11 h 29	3686344 - 18A36_ADD_001 (devis) 2022-03-08 13 h 04 - Courriel 3686345 - 18A36_ADD_001 (plan) 2022-03-08 14 h 21 - Messagerie 3686346 - 18A36_ADD_001 (bordereau) 2022-03-08 13 h 04 - Téléchargement 3688353 - 18A36_ADD_002 2022-03-10 10 h 03 - Courriel 3691041 - Veuillez ignorer l'addenda #11 2022-03-14 12 h 09 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
L.A. HEBERT LTÉE	Madame Louise Brisson	**Commande : (2004881)**	3686344 - 18A36_ADD_001 (devis)

9700 Place Jade Brossard, QC, J4Y 3C1	Téléphone : 450 444-4847 Télécopieur : 450 444-3578	2022-02-24 9 h 13 **Transmission :** 2022-02-24 9 h 13	2022-03-08 13 h 04 - Courriel 3686345 - 18A36_ADD_001 (plan) 2022-03-08 13 h 04 - Courriel 3686346 - 18A36_ADD_001 (bordereau) 2022-03-08 13 h 04 - Téléchargement 3688353 - 18A36_ADD_002 2022-03-10 10 h 03 - Courriel 3691041 - Veuillez ignorer l'addenda #11 2022-03-14 12 h 09 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
LE GROUPE LÉCUYER LTÉE 17 Du Moulin Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 http://www.lecuyerbeton.com	Monsieur David Guay Téléphone : 450 454-3928 Télécopieur : 450 454-7254	**Commande : (2005924)** 2022-02-25 11 h 28 **Transmission :** 2022-02-25 11 h 28	3686344 - 18A36_ADD_001 (devis) 2022-03-08 13 h 04 - Courriel 3686345 - 18A36_ADD_001 (plan) 2022-03-08 13 h 04 - Courriel 3686346 - 18A36_ADD_001 (bordereau) 2022-03-08 13 h 04 - Téléchargement 3688353 - 18A36_ADD_002 2022-03-10 10 h 03 - Courriel 3691041 - Veuillez ignorer l'addenda #11 2022-03-14 12 h 09 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC. 270, rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3H0M6 http://www.michaudville.com	Monsieur Sylvain Phaneuf Téléphone : 450 446-9933 Télécopieur : 450 446-1933	**Commande : (2005899)** 2022-02-25 11 h 08 **Transmission :** 2022-02-25 11 h 08	3686344 - 18A36_ADD_001 (devis) 2022-03-08 13 h 04 - Courriel 3686345 - 18A36_ADD_001 (plan) 2022-03-08 13 h 04 - Courriel 3686346 - 18A36_ADD_001 (bordereau) 2022-03-08 13 h 04 - Téléchargement 3688353 - 18A36_ADD_002 2022-03-10 10 h 03 - Courriel 3691041 - Veuillez ignorer l'addenda #11 2022-03-14 12 h 09 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
LOISELLE INC. 280 boul Pie XII Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6S 6P7 http://www.loiselle.ca	Monsieur Olivier Gaignard Téléphone : 450 373-4274 Télécopieur : 450 373-5631	**Commande : (2005261)** 2022-02-24 13 h 45 **Transmission :** 2022-02-24 13 h 45	3686344 - 18A36_ADD_001 (devis) 2022-03-08 13 h 04 - Courriel 3686345 - 18A36_ADD_001 (plan) 2022-03-08 13 h 04 - Courriel 3686346 - 18A36_ADD_001 (bordereau) 2022-03-08 13 h 04 - Téléchargement 3688353 - 18A36_ADD_002 2022-03-10 10 h 03 - Courriel 3691041 - Veuillez ignorer l'addenda #11 2022-03-14 12 h 09 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
ROXBORO EXCAVATION INC. 1620 Croissant Newman Dorval, QC, H9P 2R8	Madame Johanne Vallée Téléphone : 514 788-4660 Télécopieur : 514 788-4606	**Commande : (2008747)** 2022-03-02 15 h 21 **Transmission :** 2022-03-02 16 h 55	3686344 - 18A36_ADD_001 (devis) 2022-03-08 13 h 04 - Courriel 3686345 - 18A36_ADD_001 (plan) 2022-03-08 14 h 21 - Messagerie 3686346 - 18A36_ADD_001 (bordereau) 2022-03-08 13 h 04 - Téléchargement 3688353 - 18A36_ADD_002 2022-03-10 10 h 03 - Courriel 3691041 - Veuillez ignorer l'addenda #11 2022-03-14 12 h 09 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2022 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1225072001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la reconstruction d'une conduite d'eau principale de 600 mm dans la rue Guy, entre les rues William et Saint-Jacques, arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest. Dépense totale de 10 065 825,00 $ (contrat : 8 217 000,00 $ + contingences : 1 232 550,00 $ + incidences : 616 275,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public no 10389 - (3 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Info_comptable_ GDD 1225072001_DRE.xlsx

Certification de fonds GDD 1225072001.xls

1225072001_intevention finances-DEP.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Samia KETTOU
Préposée au budget
Tél : (514) 872-7091

Francis Plouffe -DRE

Immacula Cadely
Préposée au budget - Point de service Brennan

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-03-30

Patrick TURCOTTE
Conseiller budgetaire
Tél : (514) 872-7598

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CE : 20.008

2022/05/11
09:00

Dossier # : 1225072001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la reconstruction d'une conduite d'eau principale de 600 mm dans la rue Guy, entre les rues William et Saint-Jacques, arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest. Dépense totale de 10 065 825,00 $ (contrat : 8 217 000,00 $ + contingences : 1 232 550,00 $ + incidences : 616 275,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public no 10389 - (3 soumissionnaires)

Rapport_CEC_SMCE225072001.pdf

Dossier # :1225072001

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

Mme Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Mme Daphney Colin
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Mme Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Mme Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Le 19 mai 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE225072001

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la reconstruction d'une conduite d'eau principale de 600 mm dans la rue Guy, entre les rues William et Saint-Jacques, arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest. Dépense totale de 10 065 825,00 $ (contrat: 8 217 000,00 $ + contingences: 1 232 550,00$ + incidences: 616 275,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public no 10389 - (3 soumissionnaires)

ORIGINAL SIGNÉ

Paola Hawa
Vice-présidente

ORIGINAL SIGNÉ

Myriam Laforce
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE225072001

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la reconstruction d'une conduite d'eau principale de 600 mm dans la rue Guy, entre les rues William et Saint-Jacques, arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest. Dépense totale de 10 065 825,00 $ (contrat: 8 217 000,00 $ + contingences: 1 232 550,00 $ + incidences: 616 275,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public no 10389 - (3 soumissionnaires)

À sa séance du 20 avril 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe:*

  - un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Le 4 mai 2022, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables de la Direction de l'eau potable au Service de l'eau ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat, qui vise la reconstruction d'une conduite d'eau principale d'aqueduc dans l'axe de la rue Guy, dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest. Le projet intègre par ailleurs des travaux sur les conduites d'eau potable et d'égout sanitaire et pluvial du réseau secondaire du secteur, tel que requis par la Direction des réseaux d'eau du même service. Des travaux de voirie sont également prévus, à la demande du Service de l'urbanisme et de la mobilité.

Après avoir donné une vue d'ensemble du projet, les personnes invitées ont décrit le processus d'appel d'offres, dont la publication a eu lieu le 23 février 2022, pour une durée de 22 jours. Deux addendas ont été émis au cours de cette période afin de répondre aux questions des soumissionnaires et d'apporter des modifications au cahier

des charges, au bordereau de soumissions et aux plans. Sur les onze entreprises ayant pris le cahier des charges, trois ont déposé des soumissions. Malgré un écart de prix défavorable à la Ville de l'ordre de 25,7 % par rapport à l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres, la Direction de l'eau potable recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire. Les responsables du dossier ont en effet expliqué cet écart par différents facteurs associés notamment au moment où l'appel d'offres a été lancé, à la durée prévue du chantier, et à la localisation du secteur visé.

Les commissaires ont demandé et obtenu des précisions et clarifications, entre autres, sur l'identité de l'entreprise ayant réalisé l'estimation pour la Ville, sur des éléments de comparaison avec un contrat très similaire de la même Division et également soumis pour examen à la Commission aujourd'hui, sur les impacts associés à la gestion de plusieurs chantiers simultanément dans le secteur visé, et sur les constats tirés de la séance d'information organisée par la Ville pour présenter le projet aux citoyennes et citoyens de Griffintown. Les explications fournies ont été à la satisfaction de la Commission.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe:*

  - un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire ;

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE225072001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.009

2022/05/11
09:00

Dossier # : 1228264002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Réalisation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Lanco Aménagement inc. pour les travaux de fourniture et d'installation d'un revêtement en gazon synthétique au terrain de balle du stade Gary-Carter, situé au parc Ahuntsic, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 2 171 030,16 $, taxes incluses (contrat : 2 048 141,66 $ + contingences : 81 925,67 $ + incidences : 40 962,83 $) - Appel d'offres public 21-6666 - 2 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder à Lanco Aménagement inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation du revêtement en gazon synthétique au terrain de balle du stade Gary-Carter, situé au parc Ahuntsic, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 048 141,66 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-6666;

2. d'autoriser une dépense de 81 925,67 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 40 962,83 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. de procéder à une évaluation du rendement de Lanco Aménagement inc.;
5. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2022-04-06 09:07

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1228264002**

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Réalisation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Lanco Aménagement inc. pour les travaux de fourniture et d'installation d'un revêtement en gazon synthétique au terrain de balle du stade Gary-Carter, situé au parc Ahuntsic, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 2 171 030,16 $, taxes incluses (contrat : 2 048 141,66 $ + contingences : 81 925,67 $ + incidences : 40 962,83 $) - Appel d'offres public 21-6666 - 2 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le stade de baseball Gary-Carter est situé au parc Ahuntsic de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Il accueille les Orioles de Montréal, l'équipe junior élite régionale, et l'équipe Midget AAA inscrite en sport-études. Il s'agit d'équipes de niveau provincial dont le bassin de joueurs s'étend parmi 12 arrondissements montréalais. Le terrain de balle est utilisé presque exclusivement (95 %) par cette catégorie de jeu. Le stade est aussi l'un des seuls hôtes des tournois et des parties des ligues collégiales et universitaires à Montréal.
Les travaux de réaménagement du stade sont en cours depuis le mois d'octobre 2021. Les travaux de réaménagement du terrain de balle et la construction d'un pavillon destiné aux annonceurs sont en cours depuis le mois d'octobre 2021.

Le présent dossier vise l'octroi du contrat de fourniture et d'installation du revêtement en gazon synthétique au terrain de balle. La surface de jeu actuelle, faite de matériau stabilisés et de gazon naturel, présente des problèmes de drainage qui le rendent impraticable après la pluie, sollicitant un entretien soutenu. Le choix d'un revêtement synthétique constitue la meilleure solution pour bonifier son accessibilité aux équipes élites et locales et à la pratique libre, sans compromettre la sécurité des joueurs et la pérennité des aménagements.

La surface de jeu actuelle, faite de matériaux stabilisés et de gazon naturel, présente des problèmes de drainage qui le rendent impraticable après la pluie, sollicitant un entretien soutenu. Le choix d'un revêtement synthétique constitue la meilleure solution pour bonifier son accessibilité aux équipes élites et locales et à la pratique libre, sans compromettre la sécurité des joueurs et la pérennité des aménagements.

L'utilisation de revêtements en gazon synthétique pour des terrains de baseball est une pratique assez récente qui est en plein essor. Les matériaux qui sont utilisés pour remplir les gazons synthétiques influencent la qualité du jeu ainsi que le confort des joueurs. Le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports a mandaté un laboratoire spécialisé en terrains sportifs pour comparer les différents matériaux de remplissage disponibles sur le marché actuellement. Cette démarche a permis de spécifier des produits répondant aux enjeux environnementaux, sans négliger les objectifs de durabilité et de performance requis pour un terrain sportif de haut calibre. Les conclusions des nombreux essais menés en laboratoire ont permis de constater que les matériaux de remplissage composés d'écales de noix de Grenoble, ainsi que de noyaux d'olive, permettaient de réduire d'environ dix degrés Celsius la température ambiante. Les résultats ont aussi permis de constater que ces matériaux sont extrêmement résistants à l'usure, ce qui en fait un matériau très durable. Il est donc envisageable de réinstaller ce matériau lorsque le remplacement du gazon synthétique sera requis. Enfin, les essais de performances (roulement et rebond de balle, restitution d'énergie, déformation verticale, etc.) répondent aux normes sportives en vigueur pour la pratique du baseball. Les écales de noix de Grenoble constituent le matériel de remplissage proposé par le plus bas soumissionnaire conforme.

Le Programme pour la mise aux normes des équipements sportifs à vocation supralocale est considéré comme un programme d'envergure avec date de fin, il fait l'objet d'un suivi par les comités de gouvernance des projets/programmes d'envergure.

Le processus suivi dans le présent dossier est un appel d'offres public, ouvert à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges.

L'appel d'offres public no 21-6666 a débuté le 8 février 2022 et devait se terminer le 8 mars 2022, soit une durée de 28 jours. Suite à un report, il s'est plutôt terminé le 22 mars 2022, soit une durée de 42 jours. Les soumissions ont été ouvertes le 22 mars, à 13 h 30. L'appel d'offres public a été publié dans le Devoir la première journée et sur les sites Internet de la Ville de Montréal et du SÉAO durant toute la période de l'appel d'offres.

Cinq (5) addenda ont été produits durant la période d'appel d'offres. Ceux-ci ont permis d'apporter des modifications en réponse aux questions posées selon la procédure établie. Les addenda 1 à 3 ont eu un faible impact sur les prix. Ils ont été envoyés à tous les preneurs de documents d'appel d'offres, dans les délais prescrits.

NUMÉRO ADDENDA	DATE	CONTENU
1	17 février 2022	- Réponses aux questions des soumissionnaires / Modifications au cahier des charges et aux plans / Report de la date de dépôt des soumissions du 8 mars 2022 au 22 mars 2022
2	25 février 2022	- Réponses aux questions des soumissionnaires / Modifications au cahier des charges et aux plans
3	3 mars 2022	- Réponses aux questions des soumissionnaires / Modifications au cahier des charges
4	8 mars 2022	- Précisions aux plans
5	15 mars 2022	- Réponses aux questions des soumissionnaires

Selon les clauses administratives particulières du cahier des charges, les soumissions sont valides 90 jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 20 juin 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM21 0960 - 23 août 2021 - Accorder un contrat à Lanco Aménagement inc. pour les travaux d'aménagement du terrain de balle au stade Gary-Carter, situé au parc Ahuntsic, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 10 810 827,91 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 20-6563 (5 soum.)
CA21 09 0198 - 5 juillet 2021 - Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, l'offre de services professionnels du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour la gestion globale et la réalisation du projet de réaménagement du terrain de balle du stade Gary-Carter au parc Ahuntsic, dans le cadre du Programme des équipements sportifs supra locaux.

CM21 0094 - 25 janvier 2021 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 9 971 000 $ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'équipements sportifs supra locaux.

CE14 1978 - 17 décembre 2014 - Approuver les modifications au Programme des équipements sportifs supra locaux.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi du contrat de fourniture et d'installation du revêtement en gazon synthétique au terrain de balle du stade Gary-Carter, situé au parc Ahuntsic, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Les travaux comprennent :

· L'installation d'équipements sportifs spécialisés;

· La fourniture et l'installation d'un revêtement en gazon synthétique.

Les contingences représentent 4 % du contrat, soit 81 925,67 $, taxes incluses.

Les frais d'incidents représentent 2 % du contrat, soit 40 962,83 $, taxes incluses. Ce montant comprend les frais affectés à l'acquisition d'équipements, au contrôle qualitatif et à diverses expertises techniques.

L'appel d'offres public était ouvert à tous les entrepreneurs répondant aux exigences techniques et administratives du cahier des charges. Il y a eu neuf (9) preneurs pour les documents dont huit (8) entrepreneurs généraux.

Les preneurs du cahier des charges sont :

A. Entrepreneurs généraux :
- 9032-2454 Québec inc.;
- Construction Urbex inc.;
- L.M.L. Paysagiste et Frères inc.;
- Lanco Aménagement inc.;
- L'équipe Rochon inc.;
- Les Surfaces Sécuritaires Carpell inc.;
- Les Terrassements Multi-Paysages inc.;
- Nexxfield inc..

B. Organismes publics :
- Ville de Montréal - Service de l'approvisionnement.

JUSTIFICATION

Sur la totalité des huit (8) entrepreneurs généraux, deux (2) ont déposé une soumission conforme. Cela représente 25 % des entrepreneurs généraux preneurs des documents

d'appel d'offres ayant déposé une soumission et 75 % n'ayant pas déposé de soumission. Un seul avis de désistement a été déposé, celui de l'entrepreneur L'équipe Rochon inc. Ce dernier craint de ne pas être suffisamment concurrentiel considérant le type de matériau de remplissage requis.

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**Contingences - 4 %** (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Lanco Aménagement inc.	2 048 141,66 $	81 925,67 $	2 130 067,33 $
L.M.L. Paysagiste et Frères inc.	2 471 215,16 $	98 848,61 $	2 570 063,77 $
Dernière estimation réalisée à l'interne	1 735 777,58 $	69 431,10 $	1 805 208,68 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			331 105,92 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			18,00 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			439 996,45 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			20,66 %

Les prix déposés par le plus bas soumissionnaire sont supérieurs de 18 % à ceux de l'estimation. Une analyse détaillée de la plus basse soumission a été effectuée. Pour la majorité des items au bordereau, les prix déposés par le plus bas soumissionnaire comportent des écarts peu significatifs. Les ouvrages présentant d'importants dépassements de coûts sont :
- Les monticules de lanceur (+ 104 627,25 $ / + 96,81 %);
- Le revêtement en gazon synthétique (+ 159 125,40 $ / + 14,57 %).

Après vérification, le coût d'acquisition des monticules de lanceur a fortement augmenté dans la dernière année. L'estimation réalisée à l'interne n'a pas été ajustée en conséquence. La nature des matériaux de remplissage non conventionnels expliquerait le surcoût du revêtement en gazon synthétique.

L'écart de prix entre les deux soumissionnaires est de 20,66 %. Le coût du revêtement en gazon synthétique est similaire entre les deux soumissions. La différence de prix est liée aux équipements sportifs suivants :
- Les buts et les marbres (+ 109 799,98 $ / + 763,99 %);
- Le matelas de protection sur les clôtures (+ 239 440,04 $ / + 83,68 %).

Ces deux équipements sportifs représentent à eux seuls une différence de prix de 349 240,02 $, taxes incluses.

Une incompréhension des documents à leur portée et une méthode d'installation différente entre les deux soumissionnaires sont plausibles pour expliquer cet écart. Le coût soumis par le plus bas soumissionnaire pour ces éléments est conforme à l'estimation réalisée à l'interne.

L'entreprise Lanco Aménagement inc. n'est pas inscrite au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), ni sur la Liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant (LFRI), et elle n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ).

L'adjudicataire n'est pas assujetti à l'obligation d'obtenir une autorisation de l'Autorité des

marchés publics (AMP) dans le cadre de ce contrat.

Une évaluation de rendement de l'adjudicataire sera réalisée à la fin du contrat d'exécution, considérant sa valeur qui dépasse 1 000 000,00 $.

Le présent dossier sera soumis à la Commission permanente sur l'examen des contrats, car :
- Le contrat d'exécution de travaux est d'une valeur de plus de plus de 2M $;
- Il présente un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat est de 2 171 030,16 $, taxes incluses, réparti comme suit :
- 2 048 141,66 $ (1 870 226,33 $, net de ristournes) pour les travaux;
- 81 925,67 $ (74 809,06 $, net de ristournes) pour les contingences;
- 40 962,83 $ (37 404,52 $, net de ristournes) pour les incidences.

Un montant maximal de 1 982 439,91 $, net de ristournes provinciale et fédérale, sera financé par le projet *Programme pour la mise aux normes des équipements sportifs à vocation supralocal e* (38330) via le règlement d'emprunt 21-004.

Imputer la dépense comme suit :

	2022	2023	2024	Ultérieur	Total
Programme pour la mise aux normes des équipements sportifs à vocation supralocale (38330) via le règlement d'emprunt 21-004	1 982 439,91 $	0 $	0 $	0 $	1 982 439,91 $

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, en inclusion, en équité et en accessibilité universelle (voir grille en pièce jointe).
Le projet s'inscrit aussi aux priorités d'intervention du *Plan nature et sport* , soit :
- Assurer l'accès à des milieux de vie sécuritaires et de qualité;
- Inciter à une vie active et sportive;
- Offrir un réseau d'infrastructures durables et de qualité;
- Encourager la tenue d'événements sportifs porteurs et rassembleurs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Trois chantiers se dérouleront simultanément au parc Ahuntsic en 2022. Leurs calendriers et nature des travaux sont :
- Printemps 2022 : réaménagement de l'étang;
- Printemps et été 2022 : réaménagement du skatepark;
- Printemps 2022 à automne 2022 : aménagement du terrain de balle au stade Gary-Carter.

Le processus d'octroi de contrat doit être complété dans les meilleurs délais pour honorer le calendrier du présent dossier et limiter la fermeture du terrain de balle à une saison, celle de 2022.

Le présent contrat requiert un espace d'entreposage à l'extérieur des limites du chantier. Un plan de localisation est inclus en pièce jointe. Cet espace sera utilisé durant les mois d'août

et septembre 2022. Il sera clôturé en tout temps. La sécurité des piétons sera assurée par la présence d'un signaleur.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Outre les mesures recommandées par la CNESST et les prescriptions du cahier des charges, la pandémie de la COVID-19 n'a pas d'impact sur ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est prévue pour informer les usagers des terrains, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif / Mandat à la Commission sur l'examen des contrats : 20 avril 2022
Séance / Commission sur l'examen des contrats : 4 mai 2022
Comité exécutif / Rapport de la commission : 11 mai 2022
Assemblée du conseil municipal : 16 mai 2022
Début des travaux : août 2022
Date visée pour la fin des travaux : octobre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Immacula CADELY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jocelyn GAUTHIER, Ahuntsic-Cartierville
Pascal PELLETIER, Ahuntsic-Cartierville
Christine LAGADEC, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Luc DENIS, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Caroline LÉGÈRE, Ahuntsic-Cartierville
Dominique LEMAY, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Gustavo RIBAS, Direction générale
Eve MALÉPART, Direction générale

Lecture :

Gustavo RIBAS, 5 avril 2022
Dominique LEMAY, 28 mars 2022
Pascal PELLETIER, 28 mars 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Philippe AFFLECK
Architecte paysagiste

Tél : 514-686-8492
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-03-25

Jasmin CORBEIL
Chef de division - Réalisation des projets

Tél : 514-820-7092
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin BOULIANNE
Directeur
Tél : 514 214-0922
Approuvé le : 2022-04-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(trice)
Tél : 514.872.1456
Approuvé le : 2022-04-06

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1228264002
Unité administrative responsable : Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, Division Aménagement des espaces publics et réalisations, Direction de l'aménagement des parcs et espaces publics.
Projet : STADE GARY-CARTER / PARC AHUNTSIC - Aménagement d'un terrain de balle en gazon synthétique - REVÊTEMENT

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	*X*		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

- **2. Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision**
- **19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins;**
- **20. Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.**

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

- **2. Le remplacement d'une vingtaine d'arbres, des frênes et des arbres en faible condition qui doivent faire l'objet d'un abattage à court et moyen terme, par 40 arbres, permettra d'accélérer l'atteinte des objectifs de verdissement prévus dans le plan de canopée du Programme fonctionnel et technique du parc Ahuntsic (20 décembre 2018).**
- **19. Le rehaussement de l'arrêt-balle, des clôtures et des filets de protection permettra d'assurer la sécurité des joueurs, des spectateurs et des autres usagers du parc à proximité du terrain sportif.**
- **20. Les nouvelles installations sportives jumelées à la mise aux normes du terrain sportif permettront d'accueillir des compétitions de baseball d'envergure nationale et internationale.**

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050 – **La surface synthétique limitera l'usage récurrent des véhicules à essence requis pour l'entretien du champ intérieur (nivellement, regarnissage), ainsi que du champ extérieur (tonte du gazon, aération, terreautage, ensemencement, fertilisation).**	**X**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)? – **L'infrastructure du terrain sportif a été conçue de manière à favoriser une infiltration partielle des eaux pluviales dans les sols naturels afin de limiter la quantité d'eau rejetée dans le réseau d'égout.** – **Les matériaux de remplissage du revêtement en gazon synthétique seront choisis de manière à limiter les effets d'ilot de chaleur sur la surface de jeu.**	**X**		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**X**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion – **Les associations de baseball qui utiliseront le terrain ont la responsabilité d'encadrer la pratique de ce sport dans un environnement sain, sécuritaire et diversifié.**	**X**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale – **La surface de jeu actuelle ne permet pas de rendre disponible le terrain aux équipes locales ainsi qu'à la pratique libre. La surface synthétique permettra d'augmenter considérablement le nombre d'heures d'utilisation en vue de répondre aux besoins d'un plus grand nombre d'équipes amateurs qui souhaitent pratiquer leur sport dans une installation de haut niveau.**	**X**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal – **Les gradins seront équipés de rampes d'accès universelles ainsi que de sièges réservés pour les personnes à mobilité réduite.** – **Les fontaines à boire seront ajustés pour permettre à tous de les utiliser.**	**X**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**X**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Parc à chiens du parc Ahuntsic
Gary Carter Stadium
Fermé temporairement
LIMITES DE CHANTIER
DU STADE GARY-CARTER
terrain de jeu pour enfant
ESPACE D'ENTREPOSAGE
+ou- 800 m2 / août à sept 2022
Parc Ahuntsic
Parc urbain avec base-ball et patinoire
29 min en voiture
- domicile
Rte 335
Monsieur Muffler
Atelier de réparation
335
Skatepark
20 m

Montréal

Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports
Direction de l'aménagement des parcs et espaces publics
Division Aménagement des espaces publics et réalisations

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES 21-6666
Date de publication : 8 février 2022
Date d'ouverture : 22 mars 2022

Liste des preneurs des cahiers des charges

	PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES
1	9032-2454 Québec inc.
2	Construction Urbex inc.
3	L.M.L Paysagiste et Frères inc.
4	Lanco Aménagement inc.
5	L'Équipe Rochon inc.
6	Les Surfaces Sécuritaires Carpell inc.
7	Les Terrassements Multi-Paysages inc.
8	Nexxfield inc.
9	Ville de Montréal - Service de l'approvisionnement
10	
11	
12	
13	
14	
15	
16	
17	
18	
19	
20	
21	
22	
23	
24	
25	
26	
27	
28	

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1228264002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Réalisation
Objet :	Accorder un contrat à Lanco Aménagement inc. pour les travaux de fourniture et d'installation d'un revêtement en gazon synthétique au terrain de balle du stade Gary-Carter, situé au parc Ahuntsic, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 2 171 030,16 $, taxes incluses (contrat : 2 048 141,66 $ + contingences : 81 925,67 $ + incidences : 40 962,83 $) - Appel d'offres public 21-6666 - 2 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification de fonds GDD 1228264002.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Immacula CADELY
Préposée au budget
Tél : 514 872-9547

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-03-30

François FABIEN
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-0709
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CE : 20.009

2022/05/11
09:00

Dossier # : 1228264002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Réalisation
Objet :	Accorder un contrat à Lanco Aménagement inc. pour les travaux de fourniture et d'installation d'un revêtement en gazon synthétique au terrain de balle du stade Gary-Carter, situé au parc Ahuntsic, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 2 171 030,16 $, taxes incluses (contrat : 2 048 141,66 $ + contingences : 81 925,67 $ + incidences : 40 962,83 $) - Appel d'offres public 21-6666 - 2 soumissionnaires.

Rapport_CEC_SMCE228264002.pdf

Dossier # :1228264002

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidence

Mme Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

Mme Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

Mme Daphney Colin
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Mme Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Mme Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Le 16 mai 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE228264002

Accorder un contrat à Lanco Aménagement inc. pour les travaux de fourniture et d'installation d'un revêtement en gazon synthétique au terrain de balle du stade Gary-Carter, situé au parc Ahuntsic dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 2 171 030,16 $, taxes incluses (contrat: 2 048 141,66 $ + contingences: 81 925,67 $ + incidences: 40 962,83 $) - Appel d'offres public 21-6666 - 2 soumissionnaires

ORIGINAL SIGNÉ
Valérie Patreau
Vice-présidente

ORIGINAL SIGNÉ
Myriam Laforce
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE228264002

Accorder un contrat à Lanco Aménagement inc. pour les travaux de fourniture et d'installation d'un revêtement en gazon synthétique au terrain de balle du stade Gary-Carter, situé au parc Ahuntsic dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 2 171 030,16 $, taxes incluses (contrat : 2 048 141,66 $ + contingences : 81 925,67 $ + incidences : 40 962,83 $) - Appel d'offres public 21-6666 - 2 soumissionnaires

À sa séance du 20 avril 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe:*

  - un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.

Le 4 mai 2022, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat de fourniture et d'installation d'un revêtement en gazon synthétique pour un terrain de balle de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Après avoir décrit le projet, ils ont passé en revue le processus d'appel d'offres, qui a débuté le 8 février 2022 pour se terminer 42 jours plus tard, et qui a donné lieu à l'émission de cinq addendas, dont deux ont eu un faible impact sur les prix.

Le nombre de preneurs du cahier des charges s'est élevé à neuf, avec deux soumissions conformes finalement déposées. Le SGPMRS a constaté un écart de l'ordre de 20,66 % entre le prix proposé par l'adjudicataire et celui du deuxième soumissionnaire, écart qu'il situe essentiellement, après analyse, dans les prix très

différents proposés pour les équipements complémentaires au contrat (buts, marbres et matelas de protection) compte tenu principalement de la méthode distincte d'installation prévue de part et d'autre.

Les commissaires ont demandé et obtenu des précisions et clarifications, entre autres, sur les raisons pour lesquelles le Service a conclu à une incompréhension des documents d'appel d'offres de la part de l'un des soumissionnaires et sur les spécificités du marché des matériaux de remplissage organiques choisis pour composer le revêtement. À la lumière des explications fournies, qui ont été à la satisfaction de la Commission, celle-ci a recommandé que des données plus précises faisant état des bénéfices associés à l'utilisation de matériaux organiques soient intégrées au descriptif du projet, entre autres dans un objectif pédagogique.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe:*

  - un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation ;

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE228264002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.010

2022/05/11
09:00

Dossier # : 1227231023

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Foraction inc., pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 6 766 083,50 $ (contrat: 6 011 100,00 $ + contingences: 601 110,00 $ + incidences: 153 873,50 $), taxes incluses. Appel d'offres public 460543 - 4 soumissionnaires

Il est recommandé :
1. d'accorder à Foraction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 011 100,00 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 460543;

2. d'autoriser une dépense de 601 110,00 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 153 873,50 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale;

5. de procéder à une évaluation du rendement de Foraction inc.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2022-04-07 12:58

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1227231023**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Foraction inc., pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 6 766 083,50 $ (contrat: 6 011 100,00 $ + contingences: 601 110,00 $ + incidences: 153 873,50 $), taxes incluses. Appel d'offres public 460543 - 4 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des réseaux d'eau (DRE) du Service de l'eau (SE) souhaite réaliser des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb.
Les travaux de remplacement des entrées de service en plomb (directive S-DRE-SE-D-2021-03) s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

L'objectif des travaux est de remplacer les branchements d'eau actuellement en plomb. L'objectif général, est d'éliminer du territoire de la ville de Montréal, dans un horizon de 10 ans, le plomb et tout autre matériau non conforme sur le domaine public et le domaine privé, lorsque requis, et par conséquent, pour tous les branchements d'eau en plomb raccordés sur la conduite d'eau potable municipale localisés sur le tronçon du contrat et de les remplacer par des branchements d'eau en cuivre.

La Direction des infrastructures (DI) a préparé les documents requis au lancement de l'appel d'offres afin de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

La Direction des infrastructures (DI) du SIRR a prévu en 2022, de remplacer environ 3500 branchements d'eau en plomb ou tout autre matériau non conforme. Ces remplacements sont prévus dans les divers projets intégrés, dans les projets de réhabilitation de conduites d'eau et dans les projets de remplacement de branchements d'eau en plomb ou tout autre matériau non conforme (RESEP). Dans ce dernier programme, environ 1820 branchements sont prévus. Étant donné l'envergure de l'ensemble de ces travaux et la volonté de la Ville d'ouvrir le marché et d'encourager la concurrence, la DI a scindé le grand projet des travaux de RESEP de 2022 afin de recommander l'octroi de quatre (4) contrats différents. La

présente demande d'octroi de contrat # 460543 vise le remplacement de branchements d'eau actuellement en plomb dans les arrondissements Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce, Lachine, LaSalle, Le Sud-Ouest, Outremont et Verdun. Ce projet est le troisième des quatre (4) projets prévus cette année. Les deux (2) premiers contrats sont actuellement en processus d'octroi.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM21 0967 - Accorder un contrat à Services Infraspec inc., pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 10 026 700,02 $ (contrat: 8 689 936,97 $ + contingences: 955 688,30 $ + incidences: 381 074,75 $), taxes incluses. Appel d'offres public 460528 - 4 soumissionnaires

CM21 0738 - 14 juin 2021 - Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux Inc., pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 7 005 527,23 $ (contrat: 6 167 471,71 $ + contingences: 666 638,27 $ + incidences: 171 417,25 $), taxes incluses. Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 598 693,22 $, taxes incluses qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections privées de leurs branchements d'eau en plomb. Appel d'offres public 460524 (1217231055);

CM21 0770 - 14 juin 2021 - Accorder un contrat à Foraction inc., pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 12 811 330,99 $ (contrat: 11 111 400,00 $, contingences: 1 230 523,49 $, incidences: 469 407,50 $), taxes incluses. Appel d'offres public 460526 (1217231045);

CM21 0574 - 17 mai 2021 - Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 12 299 123,96 $ (contrat: 10 702 400,74 $ + contingences: 1 170 706,72 $ + incidences: 426 016,50 $), taxes incluses. Appel d'offres public 460521 (1217231019);
CE21 0240 - 17 février 2021 - Autoriser un budget de revenus et dépenses de 13 800 000,00 $ (taxes incluses) qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections privées de leurs branchements d'eau en plomb - 1218126001.

DESCRIPTION

Le présent projet prévoit le remplacement d'environ 255 branchements d'eau en plomb (RESEP) et les travaux seront réalisés dans les arrondissements Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce, Lachine, LaSalle, Le Sud-Ouest, Outremont et Verdun.
Le projet comprend également le remplacement des branchements d'eau en plomb ou en matériaux non conformes dans la section privée et ce, conformément au règlement 20-030.

Le tableau des tronçons de rues où auront lieu les travaux est joint au présent dossier.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquelles ont été prises en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 601 110,00 $, taxes incluses, soit 10 % du coût du contrat.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, de marquage et signalisation, ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux, ainsi que la surveillance environnementale pour la gestion des sols excavés.

Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document « Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences » en pièce jointe.

Des pénalités peuvent être appliquées si l'entrepreneur ne respecte pas l'échéancier des travaux par rue. En effet, l'article 3.1.13 du cahier des clauses administratives spéciales du cahier des charges prévoit quatre (4) différentes pénalités:

1) le montant décrit au tableau ci-dessous par jour de retard pour le non-respect du délai maximal par rue selon sa cote d'impact identifiée au devis DTSI-M :

Cote d'impact	**Montant de pénalité par jour**
Cote majeure	3 500$
Cote 1	3 000$
Cote 2	2 000$
Cote 3	1 000$

2) 1 000,00 $ par jour de retard pour le non-respect du délai de transmission à chaque mercredi de l'échéancier global et de la planification hebdomadaire;
3) 1 000,00 $ par jour de retard pour le non-respect du délai de quarante-huit (48) heures pour le nettoyage de la rue;
4) 1 000,00 $ par jour de retard pour le non-respect du délai de la correction des déficiences.

Ces pénalités remplacent celles mentionnées à l'article 5.1.14.3 du Cahier des clauses administratives générales qui visent le respect du délai contractuel.

Aucun boni n'est prévu dans les documents d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse soumission. Dans le présent dossier, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels est de -6,8 %, favorable à la ville.

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses) (1)	**TOTAL** (taxes incluses)
Foraction inc.	6 011 100,00 $	601 110,00 $	6 612 210,00 $
Services Infraspec inc.	7 295 000,00 $	729 500,00 $	8 024 500,00 $
Eurovia Québec Construction inc.	7 474 715,15 $	747 471,52 $	8 222 186,67 $
Sanexen Services Environnementaux inc.	7 940 526,47 $	794 052,65 $	8 734 579,12 $
Dernière estimation réalisée ($)	6 447 588,46 $	644 748,85 $	7 092 347,31 $

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*	- 480 127,31 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*	-6,8 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*	1 412 290,90 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*	21,4 %

(1) Pour fins de présentation, le pourcentage de contingences calculé à partir de la soumission du plus bas soumissionnaire a été utilisé pour calculer les contingences reliées aux autres prix soumis

La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

L'estimation de soumission est établie à partir des documents d'appel d'offres, durant la période d'appel d'offres par la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC). Cette estimation est basée sur les prix et taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel ainsi que sur tous les documents de l'appel d'offres.

L'ÉÉC a procédé à l'analyse des quatre (4) soumissions conformes reçues pour l'appel d'offres. Un écart de 21,4 % a été constaté entre la 2e plus basse soumission conforme et la plus basse soumission conforme (PBSC).

La totalité de cet écart se retrouve dans l'article suivant:

- Branchement d'eau de 50 mm et moins par torpillage ou tirage sur conduite existante.

En considérant ces informations et dans ce contexte, la DGPEC appuie la recommandation d'octroyer le contrat.

Le présent dossier répond à deux (2) des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. En effet, le coût estimé des travaux dépasse les 2 000 000 $. De plus, il y a un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme et l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.

La Ville procédera à l'évaluation de rendement de l'adjudicataire Foraction inc. dans le cadre du présent contrat d'exécution de travaux de construction, conformément aux critères indiqués au cahier des charges.

Le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 6 766 083,50 $, taxes incluses et comprend :
- un contrat avec Foraction inc. pour un montant de 6 011 100,00 $ taxes incluses;
- plus des contingences de 601 110,00 $ taxes incluses;
- plus des incidences de 153 873,50 $ taxes incluses.

Cette dépense de 6 766 083,50 $ taxes incluses (6 181 115,82 $ net de ristournes), sera répartie ainsi:

-Un coût net de 5 672 745,35 $ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale sera assumé par la ville centrale, lequel est financé par le règlement d'emprunt # 21-011. Le montant total au net est à la charge du contribuable.
-Un coût net de 508 370,47 $ relatif aux remplacements d'entrées de service en plomb sur le domaine privé sera facturé aux citoyens concernés, conformément au règlement # 20-030.

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	2022	2023	2024	Ultérieur	Total
18100 - Renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égout	3 971 K$	1 702 K$			5 673 K$
18200 - Remplacement des entrées de service en plomb privées	356 K$	152 K$			508 K$
Total	4 327 K$	1 854 K$			6 181 K$

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en changements climatiques.
Le présent projet est assujetti au Règlement sur la traçabilité des sols contaminés excavés. Les clauses à cet effet ont été prévues dans les documents d'appel d'offres.
La grille d'analyse Montréal 2030 se retrouve en pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché, pourrait avoir pour conséquence de devoir reconstruire les branchements d'eau à la pièce, au lieu de les remplacer en lot, ce qui entraînerait des coûts plus importants. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main-d'œuvre et des matériaux.
Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 13 juin 2022, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la mobilité ».

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée en accord avec le Service de l'expérience

citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :
Commission permanente sur l'examen des contrats : 4 mai 2022
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.
Début des travaux : juin 2022
Fin des travaux : juillet 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Samia KETTOU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Eric D'ALO, Service du greffe
Julien FORTIN, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau
Manli Joëlle CHEN, Service de l'eau
Pascal TROTTIER, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Robert MALEK, Lachine
Farid CHABOUNI, LaSalle
Raynald MACHER-POITRAS, Le Sud-Ouest
Jean CARDIN, Verdun
Marie-Claude LEBLANC, Outremont

Lecture :

Pascal TROTTIER, 28 mars 2022
Hermine Nicole NGO TCHA, 28 mars 2022
Marie-Claude LEBLANC, 28 mars 2022
Eric D'ALO, 28 mars 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2022-03-25

Amar OUCHENANE
ingenieur(e)

Tél : 514-872-2278
Télécop. : 514-872-6123

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean CARRIER
Chef de division
Tél : 514 872-0407
Approuvé le : 2022-04-06

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit CHAMPAGNE
Directeur par intérim
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2022-04-07

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 460543 — No du GDD : 1227231023

Titre de l'appel d'offres : Travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la Ville de

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 21 / 2 / 2022 — Ouverture originalement prévue le 15 / 3 / 2022

Ouverture faite le : 15 / 3 / 2022 — Délai total accordé aux soumissionnaire 21 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offre 0 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs 5 — Nbre de soumissions reçues 4 — % de réponses 80

Nbre de soumissions rejetées 0 — % de rejets 0,0

Soumissions rejetées (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 90 jrs — Date d'échéance initiale : 13 / 6 / 2022

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes (Les prix de soumission et l'AMP ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant) **Total**
FORACTION INC.	6 011 100,00
SERVICES INFRASPEC INC.	7 295 000,00
EUROVIA QUEBEC CONSTRUCTION INC.	7 474 715,15
SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC	7 940 526,47
Estimation **interne**	6 447 588,46

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation **-6,8%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse **21,4%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** X **NON**

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ		X	AMP		X	***Joindre l'attestation de l'AMP, le cas échéant***
RENA		X	Revenu Qc		X	

Recommandation

Nom du soumissionnaire : FORACTION INC.

Montant du contrat (incluant les taxes) ($) : 6 011 100,00

Montant des contingences ($) : 10,0% — 601 110,00

Montant des incidences ($) : 153 873,50

Date prévue de début des travaux : 13 / 6 / 2022 — Date prévue de fin des travaux : 21 / 7 / 2023

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

Services des infrastructures du réseau routier (SIRR) — Direction des infrastructures

Titre: Travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la Ville de Montréal.

Entrepreneur: Foraction inc.

Soumission: 460 543 | GDD: 122 - 7231 - 023 | Responsable: Amar Ouchenane | Date: 2022-03-21

Projet #01: 18 100 | Client payeur : Service de l'eau - DRE | Corpo

#01-01 Sous-projet: 22 - 18 100 - 037 | n° Simon: 188 300

Remplacement de branchements d'eau - Section Publique

		avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		4 787 980,04 $	5 504 980,05 $	5 026 780,54 $
Travaux contingents	10 %	478 798,00 $	550 498,01 $	502 678,05 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		5 266 778,04 $	6 055 478,06 $	5 529 458,60 $
Sous-total complet du sous-projet		5 266 778,04 $	6 055 478,06 $	5 529 458,60 $

#01-02 Sous-projet: 22 - 18 100 - 711 | n° Simon: 188 302

Remplacement de branchements d'eau - Section Privée

		avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		440 200,00 $	506 119,95 $	462 154,98 $
Travaux contingents	10 %	44 020,00 $	50 612,00 $	46 215,50 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		484 220,00 $	556 731,95 $	508 370,47 $
Sous-total complet du sous-projet		484 220,00 $	556 731,95 $	508 370,47 $

#01-03 Sous-projet: 22 - 18 100 - 038 | n° Simon: 188 301

Incidences

		taxation	avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
	Dépenses incidentes				
Tech	Laboratoire - contrôle qualitatif par firme (tax	Normal	52 000,00 $	59 787,00 $	54 593,50 $
Pro	Surveillance environnementale	Normal	25 000,00 $	28 743,75 $	26 246,88 $
Tech	Utilités publiques	Normal	29 000,00 $	33 342,75 $	30 446,38 $
Tech	Division de la voirie - Marquage et signalisatic	Non	12 000,00 $	12 000,00 $	12 000,00 $
Pro	Gestion des impacts (services internes)	Non	20 000,00 $	20 000,00 $	20 000,00 $
	Sous-total des incidence du sous-projet		138 000,00 $	153 873,50 $	143 286,75 $
	Sous-total complet du sous-projet		138 000,00 $	153 873,50 $	143 286,75 $

SOMMAIRE du projet Investi

Projet #01: 18 100 | Client payeur : Service de l'eau - DRE | Corpo

		avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		5 228 180,04 $	6 011 100,00 $	5 488 935,52 $
Travaux contingents	10,00 %	522 818,00 $	601 110,00 $	548 893,55 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		5 750 998,04 $	6 612 210,00 $	6 037 829,07 $
Dépenses incidentes		138 000,00 $	153 873,50 $	143 286,75 $
Sous-total complet du projet investi		**5 888 998,04 $**	**6 766 083,50 $**	**6 181 115,82 $**

Récapitulatif des tous les payeurs

		avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		5 228 180,04 $	6 011 100,00 $	5 488 935,52 $
Travaux contingents	10,00 %	522 818,00 $	601 110,00 $	548 893,55 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		5 750 998,04 $	6 612 210,00 $	6 037 829,07 $
Dépenses incidentes		138 000,00 $	153 873,50 $	143 286,75 $
Total des montants maximum autorisés		**5 888 998,04 $**	**6 766 083,50 $**	**6 181 115,82 $**

Répartition par payeur :

Corpo	100,0%	6 181 115,82 $
Total	100,0%	**6 181 115,82 $**

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

Date : 2021-01-29
Révision : 1
Chef de projet : Amar Ouchenane, ing.

TABLEAU DES TRONÇONS DE RUES DE L'APPEL D'OFFRES

Travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb dans diverses rues de la ville de Montréal

Appel d'offres : 460543

						RESEP (nombre)							DONNÉES TECHNIQUES							
# Plan	Rév.	TU	Rue	De	À	Branch. totaux sur le tronçon de rue	Branch. d'eau sans plomb confirmés	Branch. possiblement en plomb ou en matériaux non conformes	Branch. d'eau en plomb confirmés	% estimé de plomb	Branch. potent. en plomb - SECTION PUBLIQUE	Branch. potent. en plomb - SECTION PRIVÉE	Juridiction de la rue Locale (L) et/ou Artérielle (A)	Longueur du tronçon (m)	Largeur de rue (m)	Distance entre arrière-trottoir et ligne de lot - SECTION PUBLIQUE	Distance entre ligne de lot et mur de fondation - SECTION PRIVÉE	Distance entre arrière-trottoir et ligne de lot - SECTION PUBLIQUE	Distance entre ligne de lot et mur de fondation - SECTION PRIVÉE	Durée de réalisation (jour de calendrier)
																Côté des adresses paires		Côté des adresses impaires		
Arrondissement : Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce																				
CDN-ESP-2022-13A	-	24983	Décarie	Bourret	Van Horne	11	8	1	2	78%	3	1	A	290	9,5	0	2,5	0	2,6	10
CDN-ESP-2022-13C	-	24891	Décarie	Plamondon	#6805-25 Décarie	4	3	1	0	78%	1	1	A	271	10	0	2,3	0	0	10
CDN-ESP-2022-13F	-	24887	Décarie	Non-nommée	Paré	5	3	1	1	78%	2	1	A	306	14	0	0	0	4	10
CDN-ESP-2022-13C	-	24928	Décarie	Plamondon	Vézina	6	4	2	0	78%	2	1	A	240	12,5	0	0	0	0	10
CDN-ESP-2022-13B	-	24948	Décarie	Van Horne	Plamondon	11	5	4	2	78%	6	2	A	291	10,5	0	2,5	0	0	10
CDN-ESP-2022-13A	-	24984	Décarie	Bourret	Van Horne	9	8	0	1	78%	1	1	A	286	10	0	2,5	0	0	10
CDN-ESP-2022-14C	-	25020	Décarie	Snowdon	Queen-Mary	8	5	1	2	78%	3	1	A	216	10	0	2,5	0	0	10
CDN-ESP-2022-14B	-	25037	Décarie	Côte-Saint-Luc	Snowdon	18	14	3	1	78%	4	1	A	289	10	0	3,5	0	0	10
CDN-ESP-2022-15	-	25018	Earnscliffe	Queen-Mary	Isabella	47	12	10	25	78%	33	9	A	294	5	3,8	4	4	4,5	35
CDN-ESP-2022-16	-	25731	Gatineau	Jean-Brillant	Édouard-Montpetit	14	8	4	2	78%	6	2	A	235	11	0	3,6	0	5	10
CDN-ESP-2022-18	-	25371	Sherbrooke	Addington	Marcil	13	9	3	1	78%	4	1	A	255	18	0	5	0	7	10
CDN-ESP-2022-19A	-	25246	Sherbrooke	Mariette	Monkland	18	16	1	1	78%	2	1	A	221	16,5	2,8	11	0	0	10
CDN-ESP-2022-19B	-	25247	Sherbrooke	Park Row Est	Mariette	7	5	2	0	78%	2	1	A	246	15,5	2,7	5	2,3	6	10
CDN-ESP-2022-20	-	25386	Sherbrooke	Cavendish	Walkley	7	6	1	0	78%	1	1	A	181	15,5	3,6	6	1,8	5	10
CDN-ESP-2022-21A	-	25369	Sherbrooke	Vendôme	Décarie	9	7	2	0	78%	2	1	A	223	18	0	2,5	0	2,4	10
CDN-ESP-2022-21B	-	25370	Sherbrooke	#5024-28 Sherbrooke	Vendôme	11	10	0	1	78%	1	1	A	136	18	0	2,8	0	2,8	10
CDN-ESP-2022-22	-	25849	Van Horne	#1845 Van Horne	Lennox	13	6	3	4	78%	7	2	A	214	14,5	1	4,5	1	3	10
Arrondissement : Lashine																				
LAC-ESP-2022-01	-	5476	Saint-Pierre	Saint-Jacques	Érables	40	2	38	0	17%	7	2	A	315	10,8	3,2	2,5	3,1	2,1	10
Arrondissement : LaSalle																				
LAS-ESP-2022-01	-	4701	Lafleur	Jean-Milot	Clément	5	2	3	0	14%	1	1	A	283	16,2	3,4	8,5	1,2	5,8	10
LAS-ESP-2022-03	-	5293	Centrale	12e	Gagné	17	0	17	0	14%	3	1	A	282	14	1,5	0	1,5	4,7	10
Arrondissement : Le Sud-Ouest																				
LSO-ESP-2022-02	-	20826	Dunn	Brock	Angers	15	3	4	8	72%	11	3	L	151	8,1	0,2	2,8	0	4	14
LSO-ESP-2022-03	-	20684	Notre-Dame Ouest	Saint-Henri	Workman	15	7	5	3	72%	7	2	A	238	11,8	0	0	0	0	10
LSO-ESP-2022-04	-	20660	Saint-Ambroise	Saint-Augustin	Rose-de-Lima	17	10	7	0	72%	6	2	A	213	8,5	0	1,2	0,2	1,1	10
LSO-ESP-2022-05A	-	20790	Saint-Ambroise	Saint-Rémi	De Courcelle	5	4	1	0	72%	1	1	A	348	9,8	0,5	0,7	0,8	3,1	10
LSO-ESP-2022-06A	-	21245	Wellington	15, autoroute	Charlevoix	9	5	3	1	72%	4	1	A	234	9,9	10,1	35	0	3,4	10
LSO-ESP-2022-02	-	20825	Dunn	Angers	Gladstone	5	3	2	0	72%	2	1	L	229	8	0,4	0,8	0,7	5,5	10
LSO-ESP-2022-05B	-	20759	Saint-Ambroise	De Courcelle	Square-Sir-George-Étienne-(	4	2	2	0	72%	2	1	A	205	9,5	1,1	10,5	0,3	0,7	10
LSO-ESP-2022-06B	-	21243	Wellington	Charlevoix	Liverpool	27	15	7	5	72%	11	3	A	283	10,1	10,1	35	0	1,9	14
Arrondissement : Outremont																				
OUT-ESP-2022-02	-	27937	Rockland	Côte-Sainte-Catherine	Bernard	21	4	5	12	75%	16	4	A	187	9	2,2	7,6	3,7	5,5	21
OUT-ESP-2022-03	-	27854	McEachran	Ducharme	Manoir	7	4	2	1	75%	3	1	A	277	9,1	4	2,9	0,2	20,9	10
OUT-ESP-2022-04B	-	27899	Davaar	Lajoie	Van Horne	40	10	8	22	75%	28	7	A	261	9	4	4	3,8	3,3	28
OUT-ESP-2022-04A	-	27931	Davaar	Bernard	Lajoie	25	1	9	15	75%	22	6	A	172	9	4	5,9	4	5,1	21
OUT-ESP-2022-05A	-	28012	Mont-Royal	McCulloch	Forêt	13	8	1	4	75%	5	2	L	194	9	6	0,9	4,2	7,7	10
OUT-ESP-2022-05B	-	28017	Mont-Royal	Springgrove	Pagnuelo	11	2	1	8	75%	9	3	L	227	12,2	3,5	7	2,5	8,1	14
OUT-ESP-2022-05C	-	28021	Mont-Royal	Pagnuelo	Maplewood	11	6	2	3	75%	5	2	L	261	13,2	3,6	10,7	2,5	5,7	10
OUT-ESP-2022-07	-	28013	Forêt	Mont-Royal	#1285 de la Forêt		2	0	3	75%	3	1	L	229	12,2	1,2	4	6,3	7,5	10
Arrondissement : Verdun																				
VER-ESP-2022-01A	-	11829	Brown	#1104-10 Brown	Bannantyne	16	6	10	0	37%	4	1	L	213	9,1	1,8	5	1,5	5,2	10
VER-ESP-2022-01B	-	11833	Brown	#1104-10 Brown	Beurling	33	1	24	8	37%	17	5	L	315	9,1	1,8	4,5	0	0	21
VER-ESP-2022-03	-	11973	Régina	Gertrude	Joseph	24	13	5	6	37%	8	2	L	253	12,2	1,2	1,1	0,5	0,9	14
Nombre de tronçon total :		**39**			***Totaux :***	571	239	195	142		255	80								

Montréal

SOUMISSION 460543 - PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

<table>
<tr><th colspan="2">Secteur</th><th>Travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la Ville de Montréal</th></tr>
<tr><td><u>Arrondissements</u></td><td><u>Rues</u></td><td rowspan="6">Les travaux sont répartis sur diverses rues pour lesquelles les exigences spécifiques et particulières du maintien de la mobilité ont été identifiées à l'Annexe M1 du DTSI-M.

Pour les rues identifiées comme ayant le plus d'impacts sur la mobilité et le milieu environnant (cote 1 et majeures du DTSI-M), les concepts sont résumés ci-bas.</td></tr>
<tr><td>Côte-Des-Neiges–Notre-Dame-De-Grâce</td><td>Boulevard Décarie,
Avenue Earnscliffe,
Rue Gatineau,
Rue Sherbrooke,
Avenue Van Horne.</td></tr>
<tr><td>Lachine</td><td>Avenue Saint-Pierre.</td></tr>
<tr><td>Lasalle</td><td>Avenue Lafleur,
Rue Centrale.</td></tr>
<tr><td>Le Sud-Ouest</td><td>Avenue Dunn,
Rue Notre-Dame O,
Rue Saint-Ambroise,
Rue Wellington.</td></tr>
<tr><td>Verdun</td><td>Avenue Brown,
Rue Régina.</td></tr>
<tr><td>Outremont</td><td>Avenue Rockland,
Avenue McEachran,
Avenue Davaar,
Boulevard du Mont-Royal,
Chemin de la Forêt.</td></tr>
<tr><td colspan="2">CDN-ESP-2022-13A
Boulevard Décarie
De l'avenue Bourret à l'avenue Van Horne</td><td>Occupation :
Phase 1 : Fermeture complète de la direction sud avec maintien de la circulation locale entre les avenues Van Horne et Bourret. Fermeture complète de la Place Durnford et de la Place Cochrane avec maintien de la circulation locale entre le boulevard Décarie et l'avenue Coolbrook.
Phase 2 : Fermeture complète de la direction nord et maintien de la circulation locale entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Van Horne.
Phases 1 et 2 : Les phases 1 et 2 ne peuvent se faire en même temps. Ouverture des voies de circulation tel qu'à l'existant en dehors des heures de travail à l'aide de plaques d'acier.
Horaire de travail : Du vendredi 22h au lundi 5h (24h/24). Lundi au vendredi de 22h à 5h.</td></tr>
<tr><td colspan="2">CDN-ESP-2022-13B
Boulevard Décarie
De l'avenue Van Horne à l'avenue Plamondon</td><td>Occupation : Maintien d'une voie de circulation en direction sud à la hauteur des travaux. Ouverture des voies de circulation tel qu'à l'existant en dehors des heures de travail à l'aide de plaques d'acier.
Horaire de travail : Du vendredi 22h au lundi 5h (24h/24). Lundi au vendredi de 22h à 5h.</td></tr>
<tr><td colspan="2">CDN-ESP-2022-13C
Boulevard Décarie
De l'avenue Plamondon à la Rue Vézina</td><td>Occupation :
Phase 1 : Maintien d'une voie de circulation en direction sud à la hauteur des travaux.
Phase 2 : Maintien d'une voie de circulation en direction nord à la hauteur des travaux avec possibilité de fermeture complète et maintien de la circulation locale entre l'avenue Van Horne et la rue Vézina.
Phases 1 et 2 : Les phases 1 et 2 ne peuvent se faire en même temps. Ouverture des voies de circulation tel qu'à l'existant en dehors des heures de travail à l'aide de plaques d'acier.
Horaire de travail : Du vendredi 22h au lundi 5h (24h/24). Lundi au vendredi de 22h à 5h.</td></tr>
<tr><td colspan="2">CDN-ESP-2022-13F
Boulevard Décarie
De la rue Jean-Talon à la rue Paré</td><td>Occupation : Maintien de deux voies de circulation en direction nord à la hauteur des travaux. Fermeture complète de la sortie 69 vers les rues Jean-Talon et de la Savane de l'autoroute 15 nord lors des travaux seulement. Ouverture des voies de circulation tel qu'à l'existant en dehors des heures de travail à l'aide de plaques d'acier.</td></tr>
</table>

	Horaire de travail : Du vendredi 22h au lundi 5h (24h/24). Lundi au vendredi de 22h à 5h.
CDN-ESP-2022-14B **Boulevard Décarie** Du Chemin de la Côte-Saint-Luc à la rue Snowdon	**Occupation :** Maintien d'une voie de circulation en direction sud à la hauteur des travaux avec possibilité de fermeture complète et maintien de la circulation locale entre les chemins Queen-Mary et de la Côte-Saint-Luc. Ouverture des voies de circulation tel qu'à l'existant en dehors des heures de travail à l'aide de plaques d'acier. **Horaire de travail :** Du vendredi 22h au lundi 5h (24h/24). Lundi au vendredi de 22h à 5h.
CDN-ESP-2022-14C **Boulevard Décarie** De la rue Snowdon au Chemin Queen-Mary	**Occupation :** Fermeture complète de la direction sud et maintien de la circulation locale entre le chemin Queen Mary et la rue Snowdon. Ouverture des voies de circulation tel qu'à l'existant en dehors des heures de travail à l'aide de plaques d'acier. **Horaire de travail :** Du vendredi 22h au lundi 5h (24h/24). Lundi au vendredi de 22h à 5h.
CDN-ESP-2022-18 **Rue Sherbrooke** De la rue Addington à l'avenue Marcil	**Occupation :** Maintien d'une voie de circulation par direction à la hauteur des travaux. Ouverture des voies de circulation tel qu'à l'existant en dehors des heures de travail à l'aide de plaques d'acier. **Horaire de travail** : Lundi au vendredi 9h-15h30. Samedi 10h-18h. Dimanche 10h-18h.
CDN-ESP-2022-19AB **Rue Sherbrooke** De la rue Park Row Est à l'avenue Mayfair	**Occupation :** Maintien d'une voie de circulation par direction à la hauteur des travaux. **Horaire de travail :** Lundi au vendredi 7h-19h. Samedi 10h-18h. Dimanche 10h-18h.
CDN-ESP-2022-20 **Rue Sherbrooke** Du boulevard Cavendish à l'avenue Walkley	**Occupation :** Maintien d'une voie de circulation par direction à la hauteur des travaux. **Horaire de travail :** Lundi au vendredi 7h-19h. Samedi 10h-18h. Dimanche 10h-18h.
CDN-ESP-2022-21AB **Rue Sherbrooke** Du boulevard Décarie à l'avenue Grey	**Occupation :** Maintien d'une voie de circulation par direction à la hauteur des travaux. Ouverture des voies de circulation tel qu'à l'existant en dehors des heures de travail à l'aide de plaques d'acier. **Horaire de travail :** Lundi au vendredi 9h30-15h30. Samedi 10h-18h. Dimanche 10h-18h.
CDN-ESP-2022-22 **Avenue Van Horne** Du #1845 Van Horne à l'avenue Lennox	**Occupation :** Fermeture complète et maintien de la circulation locale entre le chemin Rockland et l'avenue Wilderton. Ouverture des voies de circulation tel qu'à l'existant en dehors des heures de travail à l'aide de plaques d'acier. **Horaire de travail :** Lundi au vendredi 9h30-15h30. Samedi 10h-18h. Dimanche 10h-18h.
LSO-ESP-2022-03 **Rue Notre-Dame O** De Place Saint-Henri à la rue Workman	**Occupation :** Fermeture complète entre la rue Sainte-Marguerite et l'avenue Atwater et maintien de la circulation locale dans les deux directions entre l'avenue Atwater et le chemin de la Station ainsi qu'entre la rue Sainte-Marguerite et la place Saint-Henri. Maintien de la circulation locale dans la direction est entre la place Saint-Henri et le chemin de la Station. Fermeture de la rue du couvent avec maintien de la circulation locale entre les rues Saint-Jacques et Notre-Dame. Ouverture des voies de circulation tel qu'à l'existant en dehors des heures de travail à l'aide de plaques d'acier. **Horaire de travail :** Lundi au vendredi 9h30-15h30. Samedi 8h-19h. Dimanche 9h-19h.
LSO-ESP-2022-06AB **Rue Wellington** De la rue Butler à la rue de Liverpool	**Occupation :** Fermeture complète de la rue Wellington entre les rues Butler et Charon. Maintien de la circulation locale dans la direction est entre les rues Butler et Parc-Marguerite-Bourgeoys et maintien de la circulation locale dans les deux directions entre les rues du Parc-Marguerite-Bourgeoys et Charon. Possibilité de fermeture hermétique à la hauteur des travaux. Fermeture complète de l'avenue Beresford et de la rue d'Hibernia et maintien de la circulation locale entre les rues de Rozel et Wellington. Fermeture complète de la rue de Rushbrooke et maintien de la circulation locale entre les rues Charlevoix et d'Hibernia. Ouverture des voies de circulation tel qu'à l'existant en dehors des heures de travail à l'aide de plaques d'acier. **Horaire de travail :** Lundi au vendredi 9h30-15h30. Samedi 8h-19h. Dimanche 9h-19h.

OUT-ESP-2022-03 **Avenue McEachran** De l'avenue Ducharme à l'avenue du Manoir	**Occupation :** Fermeture complète et maintien de la circulation locale entre les avenues Van Horne et du Manoir. Ouverture des voies de circulation tel qu'à l'existant en dehors des heures de travail à l'aide de plaques d'acier. **Horaire de travail :** Lundi au vendredi 9h30 - 15h30.
Mesures de gestion des impacts applicables à toutes les rues	- En fonction de la localisation du chantier et des établissements situés à proximité, certains travaux doivent être réalisés à une période spécifique de la semaine et/ou de l'année conformément à l'Annexe M1; - Présence de signaleur(s) pour assurer une saine gestion des mouvements sur le réseau routier au niveau des travaux incluant les piétons, cyclistes, les accès chantier, lors des manœuvres de machinerie et au niveau des écoles et hôpitaux; - Dans les secteurs commerciaux et industriels, mise en place de mesures particulières de gestion des impacts (maintien des accès, maintien des services de collecte et contrainte d'entreposage des matériaux); - Maintenir les accès aux services d'urgences lors de travaux à proximité d'établissement de santé ou de casernes du service d'incendie; - Relocalisation des zones de livraison, des zones pour personnes à mobilité réduite, des zones de débarcadère pour garderie ou école, des SRRR, des espaces de stationnement 60 minutes et des zones de taxis affectées par les travaux sur les rues avoisinantes. - L'entrepreneur doit implanter un chemin de détour et/ou un itinéraire facultatif lors d'une fermeture complète de rue ou d'une direction selon les exigences de l'Annexe M1. -Maintenir la piste cyclable en tout temps via un détour ou permettre l'interruption sur une courte distance avec la présence d'un signaleur selon les exigences de l'Annexe M1; - Maintenir les voies réservées aux autobus en tout temps ou prévoir un relâchement sur un maximum d'un tronçon selon les exigences à l'Annexe M1. -L'entrepreneur doit coordonner ces travaux avec la STM et obtenir leur approbation préalablement. Aviser de la date et de la nature des entraves ayant un impact sur le réseau de la STM au moins 10 jours à l'avance via l'adresse courriel : gestiondesreseaux@stm.info ; - L'entrepreneur doit prévoir la coordination de ses travaux avec le SPVM, le SIM, BIXI, le circuit électrique pour les stations de recharge pour véhicules électriques, les commerces/institutions et les chantiers avoisinants selon les exigences de l'Annexe M1. - Des plaques d'acier pour circulation sont prévues pour redonner les voies de circulation en dehors des heures de travail, si spécifié à l'Annexe M1; - À la Demande du Directeur en phase de réalisation, une modification aux feux de circulation existants ou l'ajout de feux temporaire par la Ville de Montréal peut être exigé(e) pour améliorer la mobilité; - Installation à l'avance, aux approches du chantier, de panneaux d'information générale pour informer les usagers de la localisation des travaux ainsi que la date de début et la durée de ceux-ci. - L'entrepreneur doit faciliter, durant les travaux, la circulation des personnes à mobilité réduite tel que prévu au DTNI-8A; - Le réseau d'aqueduc temporaire ne doit pas constituer un obstacle sur les trottoirs. Des pentes d'accès sécuritaire doivent être réalisées, au besoin, afin de permettre le passage des personnes à mobilité réduite.

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 22 juin 2020

FORACTION INC.
A/S MONSIEUR ROBERT PHANEUF
270, RUE BRUNET
MONT-SAINT-HILAIRE (QC) J3H 0M6

N° de décision : 2020-DAMP-1590
N° de client : 3000146636

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous CONSTRUNEL, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. FORACTION INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **21 juin 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Chantal Hamel

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
801 Brennan, 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES # 460543

Date de publication : 2022-02-21
Date d'ouverture : 2022-03-15

Liste des preneurs du cahier des charges

	PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES
1	DEMIX CONSTRUCTION UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.
2	EUROVIA QUEBEC CONSTRUCTION INC.
3	FORACTION INC.
4	SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.
5	SERVICES INFRASPEC INC.

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 460543
Unité administrative responsable : SIRR , Direction des infrastructures , Division de la conception des projets
Projet : Travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la Ville de Montréal.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	***x***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

- Priorité 7 : Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'**habitation salubre, adéquate et abordable;**
- Priorité 18 : Assurer la **protection et le respect des droits humains** ainsi que l'**équité** sur l'ensemble du territoire;
- Priorité 20 : Accroître l'**attractivité**, la **prospérité** et le **rayonnement** de la métropole.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Les principaux bénéfices attendus sont de :
1. Garantir l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante à l'ensemble de la population montréalaise en minimisant les risques de rupture de services par la mise en place d'un plan de gestion des actifs.
2. Lutter contre le vieillissement du réseau et maintenir la capacité fonctionnelle des actifs des réseaux secondaires de distribution d'eau pour assurer la qualité des infrastructures sur son territoire.

Section B - Test climat

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**x**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**x**	

Section C - ADS+*

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1227231023

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Foraction inc., pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 6 766 083,50 $ (contrat: 6 011 100,00 $ + contingences: 601 110,00 $ + incidences: 153 873,50 $), taxes incluses. Appel d'offres public 460543 - 4 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Info_comptable_ GDD 1227231023_DRE.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Samia KETTOU
Préposée au budget
Tél : (514) 872-7091

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-03-31

Reak Sa SEN
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-0893
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CE : 20.010

2022/05/11
09:00

Dossier # : 1227231023

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Foraction inc., pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 6 766 083,50 $ (contrat: 6 011 100,00 $ + contingences: 601 110,00 $ + incidences: 153 873,50 $), taxes incluses. Appel d'offres public 460543 - 4 soumissionnaires

Rapport_CEC_SMCE227231023.pdf

Dossier # :1227231023

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidence

Mme Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

Mme Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

Mme Daphney Colin
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Mme Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Mme Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Le 16 mai 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE227231023

Accorder un contrat à Foraction inc., pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 6 766 083,50 $ (contrat: 6 011 100,00 $ + contingences: 601 110,00 $ + incidences: 153 873,50 $), taxes incluses. Appel d'offres public 460543 - 4 soumissionnaires

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Myriam Laforce
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE227231023

Accorder un contrat à Foraction inc., pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 6 766 083,50 $ (contrat: 6 011 100,00 $ + contingences: 601 110,00 $ + incidences: 153 873,50 $), taxes incluses. Appel d'offres public 460543 - 4 soumissionnaires

À sa séance du 20 avril 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel :*

  - il existe un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;

  - l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.

Le 5 mai 2022, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat. Ils et elles ont notamment expliqué que les travaux visés concernent le remplacement d'environ 255 branchements d'eau en plomb dans six arrondissements, et qu'il s'agit du troisième des quatre octrois de contrat prévus pour la réalisation du grand projet de remplacement de branchements d'eau en plomb ou tout autre matériau non conforme (RESEP), porté par la Direction des infrastructures au SIRR, à la demande de la Direction des réseaux d'eau du Service de l'eau.

L'appel d'offres public associé à cet octroi de contrat a été publié le 21 février 2022 pour une période de 21 jours. Sur les cinq preneurs du cahier des charges, quatre ont déposé

une soumission. Un écart de 21,4 % a été constaté entre la deuxième plus basse soumission conforme et la plus basse soumission conforme. Les personnes-ressources du SIRR ont indiqué que cet écart se retrouve en totalité dans les prix proposés pour le branchement d'eau de 50 mm et moins par torpillage ou tirage sur conduite existante. Elles recommandent donc l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire, qui en est à son troisième contrat consécutif pour un contrat récurrent, ce qui pourrait s'expliquer par le nombre limité d'entrepreneurs spécialisés dans ce domaine.

Les commissaires ont demandé et reçu des précisions et clarifications, entre autres, sur les exigences présentées dans l'appel d'offres quant à la taille du branchement d'eau pour lequel des prix très différents ont été soumis. Dans l'ensemble, les explications fournies ont été à la satisfaction de la Commission.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel :*

  - il existe un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;

  - l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent ;

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE227231023 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.011

2022/05/11
09:00

Dossier # : 1228848010

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division de l'exploitation_innovation et gestion des déplacements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Bruneau Électrique Inc.pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à 11 intersections de la Ville de Montréal. Dépense totale :3 596 862,25 $, taxes incluses (contrat : 2 997 385, 21 $; contingences : 599 477,04 $) - Appel d'offres public 475915 - 3 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'accorder à Bruneau Électrique Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse, à 11 intersections de la Ville de Montréal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 997 385,21 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 475915;
2. d'autoriser une dépense de 599 477,04 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. de procéder à une évaluation du rendement de Bruneau Électrique Inc.;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2022-04-11 10:29

Signataire : Alain DUFORT

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1228848010**

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division de l'exploitation_innovation et gestion des déplacements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Bruneau Électrique Inc.pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à 11 intersections de la Ville de Montréal. Dépense totale :3 596 862,25 $, taxes incluses (contrat : 2 997 385, 21 $; contingences : 599 477,04 $) - Appel d'offres public 475915 - 3 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Les besoins en lien avec les feux de circulation sont en perpétuel évolution. La Ville doit constamment mettre à jour ses infrastructures de feux de circulation afin de maintenir la pérennité des équipements installés et d'assurer un niveau optimal dans la gestion des déplacements, tant au niveau de la sécurité, de la mobilité que du développement durable. Il est important de souligner que les interventions prévues au présent contrat, impliquent l'ajout systématique de têtes de feux pour piétons afin d'assurer des déplacements actifs sécuritaires, tel que prévu au Guide de conception des feux pour piétons de la Ville de Montréal. Ce contrat répond également aux besoins de maintien d'actifs des équipements de feux de circulation, ainsi que de leurs infrastructures. C'est pour cette raison que l'intervention comprend une portion importante de travaux civils.

Les interventions aux feux de circulation ont pour objectifs de :

- Encourager le transport actif par l'implantation de feux pour les piétons, pour les personnes vulnérables et pour les cyclistes;
- Soutenir les efforts déployés en sécurité routière dans le cadre de l'approche «Vision Zéro» par la modification de la signalisation lumineuse;
- Modifier les feux de circulation dans le cadre de réaménagements de rues effectués par la Ville;
- Favoriser un transfert modal des usagers de la route vers le transport collectif par l'implantation de mesures préférentielles aux feux de circulation pour les bus;
- Prévenir la désuétude des équipements de feux de circulation;
- Diminuer les impacts négatifs de la congestion routière dans une perspective de développement durable.

Dans le but d'effectuer la mise à niveau des feux de circulation, la Division gestion de projets et économie de la construction (DGPEC) au Service des infrastructures du réseau routier

(SIRR) a procédé à l'appel d'offres 475915. Cet appel d'offres a été publié pendant une période de 28 jours, soit du 17 janvier 2022 au 15 février 2022, sur le site du Système électronique d'appel d'offres (SEAO) et dans le Journal de Montréal. Les soumissions sont valides pour une durée de 120 jours, soit jusqu'au 15 juin 2022.

Un addenda en lien avec cet appel d'offres a été publié :

1. Addenda 1, publié le 01 février 2022: Formulaire de soumission R1_Ajout de saillie à l'intersection FC_16525_02.

Finalement, le programme de maintien et amélioration de l'actif de feux de circulation est considéré comme un programme d'envergure récurrent, il fait l'objet d'un suivi par les comités de gouvernance des projets/programmes d'envergure.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM22 0341 - 21 mars 2022 - Accorder un contrat à Laurin Laurin, (1991) inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse, à cinq intersections de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 351 661,05 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 475913;
CE22 0481 - 30 mars 2022 - Accorder un contrat à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux électriques de signalisation lumineuse, à 20 intersections de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 335 693,55 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 475914.

CM21 0941 - 23 août 2021 - Accorder un contrat à Bruneau Électrique inc. pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse dans cinq intersections de la Ville de Montréal, pour une période de 21 semaines - Dépense totale de 1 440 000,01 $, taxes et contingences incluses- Appel d'offres public 466649 (2 soum.).

CM21 0737 - 15 juin 2021 - Accorder un contrat à Bruneau électrique inc. pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à neuf intersections de la Ville de Montréal, pour une période de 17 semaines - Dépense totale de 1 575 861,40 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 466648 (2 soum.).

CM21 0731 - 15 juin 2021 - Accorder un contrat à Pierre Brossard (1981) ltée pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à quatre intersections de la Ville de Montréal, pour une période de 17 semaines - Dépense totale de 1 342 302,70 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 466647 (4 soum.).

CM21 0555 -18 mai 2021 - Accorder un contrat à Pierre Brossard (1981) ltée pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse dans quatre intersections de la Ville de Montréal, pour une période de 17 semaines - Dépense totale de 1 720 361,36 $, taxes et contingences incluses- Appel d'offres public 466645 (3 soum.).

CM19 0359 - 14 mai 2019 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 312 500 000 $ afin de financer les travaux prévus au programme d'aménagement des rues du réseau artériel de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

En vue d'améliorer la sécurité des usagers à 11 intersections (voir liste en pièce jointe), le

présent contrat de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse comprend, là où requis, des modifications telles que :

- Implantation du guide piéton (avancement de l'implantation est de 31% en date du 1 janvier 2022);
- La mise à niveau de l'ensemble du mobilier et des équipements de feux de circulation;
- La modification de la géométrie par, entre autres, l'ajout de saillies, de descente de trottoirs avec plaques podotactiles;
- Le remplacement des bases de béton soutenant le fût de feux de circulation ainsi que la construction ou la reconstruction de conduits souterrains reliant ceux-ci;
- La reconstruction de puits d'accès.

JUSTIFICATION

Sur un total de 4 preneurs du cahier de charges, 3 firmes ont déposé une soumission conforme, soit une proportion de 75 %. Un preneur du cahier de charges s'est désisté sans donner de raison. La liste des preneurs du cahier de charges et le tableau des résultats de l'appel d'offres sont fournis en pièces jointes.

Soumissions conformes	**Prix soumis (taxes incluses)**	**Contingences de 20 % (taxes incluses)**	**Total (taxes incluses)**
Bruneau électrique Inc.	2 997 385,21 $	599 477,04 $	3596 862,25 $
Laurin, Laurin (1991) Inc.	3 491 899,98 $	698 379,99 $	4190 279,97 $
Pierre Brossard (1981) Ltée	3 626 659,00 $	725 331,80 $	4351 990,80 $
Estimation de contrôle ($)	2 045 412,60 $	409 082,52 $	2 454 495,12 $
Estimation de contrôle révisée ($)	2 848 987,80 $	569 797,56 $	3 418 785,36 $
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation de contrôle initiale ($)			1 142 367,13 $
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation de contrôle initiale (%)			46,5 %
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation révisée de contrôle ($)			178 076,89
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation révisée de contrôle (%)			5,2 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($)			593 417,72 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			16,5 %

La dernière estimation a été réalisée à l'interne par la Division exploitation, innovation et gestion des déplacements (DEIGD).

L'écart entre l'adjudicataire et l'estimation de contrôle initiale est de 46,5 %. Il est à considérer que le prix de référence de l'estimation initiale datait de 2019. L'estimation de contrôle révisé après ouverture des soumissions inclut une correction significative du marché qui s'est produit au courant de la dernière année. Cette estimation de contrôle révisée à été produite avec des prix de référence de janvier 2022 ce qui nous amène à un écart de prix de l'ordre de 5,2%.

Selon nos échanges et ententes entre notre service et le bureau du contrôleur général, et suite aux recommandations émises par ce dernier, il avait été convenu de maintenir les prix

de référence déjà établis afin d'éviter une hausse linéaire des prix soumissionnés. Cette décision est étroitement liée à l'encadrement des bonnes pratiques indiquées par le contrôleur général suivant un audit de vérification. L'objectif était d'éviter le cycle de croissance des prix alimentés par des majorations successives.

Cependant, le contexte économique actuel exerce une forte pression à la hausse des prix. Dans ces conditions, nous avons décidé de réviser les prix de notre estimation de contrôle.

Suite à cet exercice, l'écart entre l'adjudicataire et l'estimation de contrôle révisée est de 5,2 %, ce qui demeure acceptable.

Les majorations les plus importantes sont sur les points suivants :

- **Section - Coordination des travaux:** Les articles de mobilisation/transport et maintien de la circulation de cette section ont fait l'objet d'une augmentation significative de deux fois les prix de référence en raison notamment des coûts de main d'œuvre, de machinerie et des exigences plus strictes en matière de sécurité à proximité des chantiers ainsi qu'en gestion des impacts sur la circulation;

- **Section - Travaux civils**: Une augmentation d'environ 20% due aux coûts de matières premières et importations, notamment le béton et l'asphalte depuis les 2 à 3 dernières années selon les données de Statistiques Canada;

- Section - Travaux électriques, main-d'œuvre et fourniture de câbles: Une augmentation de 11,6% est observable concernant la rémunération hebdomadaire moyenne selon l'industrie de la construction pour la période de référence de novembre 2018 à novembre 2021 selon Statistiques Canada. On peut aussi observer une augmentation de 27,2 % sur les coûts des matières brutes en référence à octobre 2021 selon les données de Statistiques Canada. À noter que notre estimation de contrôle révisé tient compte de cette progression.

Les mesures prises pour améliorer la sécurité des citoyens et maintenir la fluidité des déplacements augmentent la durée et le coût du maintien de la circulation durant les travaux.

Ceci explique les prix nettement plus élevés déposés par les soumissionnaires dans le contexte économique actuel.

Ce dossier décisionnel devra passer devant la commission permanente sur l'examen des contrats en vertu du critère #2 de l'article 2.4 du document COMMISSION PERMANENTE SUR L'EXAMEN DES CONTRATS, édition 2021 puisque le montant est supérieur à 2M$ et il y a un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Lors de l'analyse des soumissions par la DGPEC, les prix de soumission et l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public de l'Autorité des marchés publics (AMP) ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. L'adjudicataire recommandé possède une autorisation de l'AMP valide et renouvelée le 16 décembre 2021 et qui viendra à échéance le 15 décembre 2024 (voir pièce jointe).

Pour les 2 plus basses soumissions, les validations suivantes ont été effectuées :

- Les soumissionnaires ne font pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- Les soumissionnaires ont déposé une attestation valide de Revenu Québec (RQ) avec la soumission;
- Les soumissionnaires ne font pas partie de la liste des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- Les soumissionnaires respectent le Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle (18-038);
- Les soumissionnaires ne font pas partie de la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville;
- Les soumissionnaires ne figurent pas sur le registre des personnes inadmissibles ou ayant contrevenu au règlement sur la gestion contractuelle.

La dépense nette liée à ce contrat étant supérieure à 1 M $, l'adjudicataire devra faire l'objet d'une évaluation de son rendement, conformément à l'encadrement administratif en vigueur (Directive no C-OG-APP-D-21-001 du 31 mars 2022).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale en lien avec ce dossier est de 3 596 862,25 $ (taxes incluses), incluant le contrat de 2 997 385, 21 $ et des contingences de 599 477,04 $. Elle sera assumée comme suit :

Un montant maximal de 3 284 414,66 $ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 19-023 Programme aménagement des rues du réseau artériel CM19 0359.

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible au PDI 2022-2031 et est réparti comme suit pour chacune des années (en milliers de $) :

Programme	2022	2023	2024	2025	TOTAL
59000 – Programme de maintien et amélioration des feux de circulation	2 298	986	0	0	3 284

Les dépenses liées à ce contrat sont sans impact sur le budget de fonctionnement.

Le détail des informations comptables se trouve dans l'intervention du Service des finances.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. Voir les détails dans la Grille d'analyse Montréal-2030 en pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans la possibilité d'accorder ce contrat pour améliorer les feux de circulation, il serait difficile d'atteindre les objectifs poursuivis dans le cadre de la révision du mode de protection des piétons à 250 intersections par année et de l'approche «Vision Zéro» en sécurité routière. En effet, l'installation des feux à décompte numérique pour les piétons pourrait être retardée. Les impacts sur la sécurité et la mobilité seraient importants pour les usagers, notamment les plus vulnérables. D'autre part, un retard d'intervention sur des intersections requérant des travaux de cette envergure compromet la sécurité aux intersections.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans le contexte de la pandémie attribuable à la Covid-19, l'échéancier du mandat de l'adjudicataire pourrait subir des changements pour des raisons telles qu'un manque de personnel ou des restrictions imposées par la Direction régionale de la santé publique de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Conseil exécutif : 20 avril 2022.
- Commission d'examen des contrats : 4 mai 2022.
- Comité exécutif : 11 mai 2022.
- Conseil municipal : 16 mai 2022.
- Octroi du contrat : 23 mai 2022.
- Réalisation des travaux : juin à décembre 2022 et mai à juin 2023.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Damien LE HENANFF, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Véronique PARENTEAU, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Véronique PARENTEAU, 31 mars 2022
Damien LE HENANFF, 30 mars 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2022-03-28

Jonathan HAMEL-NUNES
Chef de section

Tél : 438 989-5036
Télécop. :

Hugues BESSETTE
Chef de Division ing.

Tél : 514 872-5798
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valérie G GAGNON
Directrice
Tél : 514 868-3871
Approuvé le : 2022-04-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lucie CAREAU
Directrice de service par intérim
Tél : 514-501-8756
Approuvé le : 2022-04-11

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : **1228848002**
Unité administrative responsable : **Division exploitation, innovation et gestion des déplacements**
Projet : **Accorder un contrat pour la réalisation de travaux électriques de signalisation lumineuse**

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?.	*X*		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

1. Réduction des émissions de GES (action 1)
2. Accroissement et diversification de l'offre de transport en fournissant des options de mobilité durable intégrées, abordables et accessibles (action 3)
3. Tendre vers un avenir plus durable et plus propre (action 5)
4. Consolider un filet social fort, [...] et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire (action 9)
5. Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire (action 18)

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

1. Rendre facilement accessibles les bornes de recharge des véhicules électriques offre un incitatif pour effectuer des déplacements à l'aide d'un véhicule électrique plutôt qu'avec un véhicule à essence.
2. L'installation de bornes permet de faciliter les déplacements en véhicule électrique, diversifiant ainsi l'offre de transport à Montréal.
3. La réduction des émissions de GES favorise un environnement plus propre et plus durable.

4. L'implantation de bornes de recharge sur l'ensemble du territoire contribue à offrir d'autres options de mobilité aux résidents des zones moins centrales et, souvent, plus défavorisées. Elle contribue aussi à améliorer la qualité de l'environnement dans ces zones où l'auto-solo est encore très privilégié.

Section B - Test climat

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	x x	 x x 	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		x	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat? 1. Plan climat 2020-2030 (action 11) a) Accroître le nombre de bornes de recharge sur l'ensemble du territoire montréalais et adopter une stratégie en électrification des transports routiers de personnes (action 15) b) Consolider le leadership de Montréal en mobilité électrique, intelligente et durable (action 34)		x	

Section C - ADS+*

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**x**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**x**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**x**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier? Les individus les plus vulnérables qui se déplacent à pied ont souvent besoin de plus de temps et d'aménagements spécialisés pour traverser les intersections. Par la mise aux normes des feux de circulation, les déplacements des individus les plus vulnérables sont sécurisés, ce qui leur permet de maximiser leur mobilité.	**x**		

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

GDD	1228848010		
N° d'intersection	**rue1**	**rue2**	**Arr**
824	16 e Avenue	Saint-Zotique	Rosemont - Petite-Patrie
1413	Notre-Dame	Raoul-Jobin / Sainte-Maria-Gor	Rivières-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
1428	13 e Avenue	Saint-Zotique	Rosemont - Petite-Patrie
1500	13 e Avenue	Bellechasse	Rosemont - Petite-Patrie
1648	Sherbrooke	7846 (face Fonteneau)	Mercier - Hochelaga - Maisonneuve
8788	Grenet	Henri-bourassa	Saint-Laurent
9516	Prieur	Saint-Vital	Montréal-Nord
10437	Amiens d'	Armand-Lavergne	Montréal-Nord
10453	Amiens d'	Pelletier	Montréal-Nord
10471	Amos d'	Jean-Meunier	Montréal-Nord
16525	Monselet	Saint-Vital	Montréal-Nord

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 16 décembre 2021

BRUNEAU ELECTRIQUE INC.
A/S MONSIEUR PATRICE BRUNEAU
527, BOUL DOLLARD
JOLIETTE (QC) J6E 4M5

N° de décision : 2021-DAMP-4139
N° de client : 3000214820

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous GÉNÉRATRICE LANAUDIÈRE, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. BRUNEAU ELECTRIQUE INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **15 décembre 2024**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au http://www.amp.quebec/.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité et du soutien juridique

Chantal Hamel

RÉSUMÉ DES INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Réalisé par la Direction des infrastructures (SIRR)

Identification

No de l'appel d'offres : 475915 — No du GDD : 1228848010

Titre de l'appel d'offres : SP-2022-05 Travaux civils-électriques de signalisation lumineuse (11 projets)

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 17 / 1 / 2022 — Ouverture originalement prévue le : 15 / 2 / 2022

Ouverture faite le : 15 / 2 / 2022 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 28 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 1

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 4 — Nbre de soumissions reçues : 3 — % de réponses : 75

Nbre de soumissions rejetées : 0 — % de rejets : 0,0

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs — Date d'échéance initiale : 15 - 6 - 2022

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes (Les prix de soumission et l'AMP ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses)	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant) **Total $**
BRUNEAU ELECTRIQUE INC	2 997 385,21
LAURIN, LAURIN (1991) INC.	3 491 899,98
PIERRE BROSSARD (1981) LTÉE	3 626 659,00

Estimation	**interne**	2 045 412,60

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation : **46,5%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse : **16,5%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** X — **NON**

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ		X	AMP		X	***Joindre l'attestation de l'AMP, le cas échéant***
RENA		X	Revenu Qc		X	

Préparé par l'équipe Sollicitation des marchés et conformité de la Division de la gestion de projets et économie de la construction

Liste des commandes

Numéro : 475915
Numéro de référence : 1560233
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : SP-2022-05 Travaux civils-électriques de signalisation lumineuse (11 projets)

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
BRUNEAU ELECTRIQUE INC. 527 boul Dollard Joliette, QC, J6E 4M5	Monsieur Eric Bruneau Téléphone : 450 759-6606 Télécopieur : 450 759-2653	**Commande : (1984733)** 2022-01-18 12 h 57 **Transmission :** 2022-01-18 12 h 57	3658510 - AO475915_Addenda n°1 2022-02-01 12 h 16 - Courriel 3658518 - SP-2022-05 Section IV - Formulaire de soumission révision 01 (devis) 2022-02-01 12 h 57 - Courriel 3658519 - SP-2022-05 Section IV - Formulaire de soumission révision 01 (bordereau) 2022-02-01 12 h 57 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
CONSTRUCTION N.R.C. INC. 160 rue Deslauriers Arr. St-Laurent Montréal, QC, H4N 1V8	Madame Iulia Savescu Téléphone : 514 331-7944 Télécopieur : 514 331-2295	**Commande : (1984860)** 2022-01-18 14 h 54 **Transmission :** 2022-01-18 15 h 17	3658510 - AO475915_Addenda n°1 2022-02-01 12 h 16 - Courriel 3658518 - SP-2022-05 Section IV - Formulaire de soumission révision 01 (devis) 2022-02-01 12 h 57 - Courriel 3658519 - SP-2022-05 Section IV - Formulaire de soumission révision 01 (bordereau) 2022-02-01 12 h 57 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
LAURIN, LAURIN (1991) INC. 12000 Arthur Sicard Mirabel, QC, J7J 0E9 http://www.laurinlaurin.ca	Madame Sophie Laurin Téléphone : 450 435-9551 Télécopieur :	**Commande : (1984785)** 2022-01-18 13 h 44 **Transmission :** 2022-01-18 13 h 44	3658510 - AO475915_Addenda n°1 2022-02-01 12 h 16 - Courriel 3658518 - SP-2022-05 Section IV - Formulaire de soumission révision 01 (devis) 2022-02-01 12 h 57 - Courriel 3658519 - SP-2022-05 Section IV - Formulaire de soumission révision 01 (bordereau) 2022-02-01 12 h 57 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
PIERRE BROSSARD (1981) LTÉE 9595 Rue Ignace Brossard, QC, J4Y 2P3	Monsieur Marc Desautels Téléphone : 450 868-2197 Télécopieur :	**Commande : (1984644)** 2022-01-18 10 h 48 **Transmission :** 2022-01-18 10 h 48	3658510 - AO475915_Addenda n°1 2022-02-01 12 h 16 - Courriel 3658518 - SP-2022-05 Section IV - Formulaire de soumission révision 01 (devis) 2022-02-01 12 h 57 - Courriel 3658519 - SP-2022-05 Section IV - Formulaire de soumission révision 01 (bordereau) 2022-02-01 12 h 57 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2022 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1228848010

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division de l'exploitation_innovation et gestion des déplacements
Objet :	Accorder un contrat à Bruneau Électrique Inc.pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à 11 intersections de la Ville de Montréal. Dépense totale :3 596 862,25 $, taxes incluses (contrat : 2 997 385, 21 $; contingences : 599 477,04 $) - Appel d'offres public 475915 - 3 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds_GDD 1228848010.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
Préposée au budget
Tél : 514 872-3580

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-03-31

Isabel Cristina OLIER
Conseiller(ère) budgétaire
Tél : 514 872-3752
Division : Div. Conseil Et Soutien Financier - Point De Serv. Brennan

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CE : 20.011

2022/05/11
09:00

Dossier # : 1228848010

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division de l'exploitation_innovation et gestion des déplacements
Objet :	Accorder un contrat à Bruneau Électrique Inc.pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à 11 intersections de la Ville de Montréal. Dépense totale :3 596 862,25 $, taxes incluses (contrat : 2 997 385, 21 $; contingences : 599 477,04 $) - Appel d'offres public 475915 - 3 soumissionnaires

Rapport_CEC_SMCE228848010.pdf

Dossier # :1228848010

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidence

Mme Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

Mme Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

Mme Daphney Colin
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Mme Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Mme Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Le 16 mai 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE228848010

Accorder un contrat à Bruneau Électrique Inc. pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à 11 intersections de la Ville de Montréal. Dépense totale : 3 596 862,25 $, taxes incluses (contrat : 2 997 385, 21 $; contingences : 599 477,04 $) - Appel d'offres public 475915 - 3 soumissionnaires

ORIGINAL SIGNÉ

Valérie Patreau
Vice-présidente

ORIGINAL SIGNÉ

Élisabeth Rivest
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE228848010

Accorder un contrat à Bruneau Électrique Inc. pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à 11 intersections de la Ville de Montréal. Dépense totale: 3 596 862,25 $, taxes incluses (contrat: 2 997 385, 21 $; contingences: 599 477,04 $) - Appel d'offres public 475915 - 3 soumissionnaires

À sa séance du 20 avril 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe:*

  - un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Le 4 mai 2022, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence. Mentionnons que la CEC est entièrement virtuelle depuis mars 2020 en raison de la pandémie.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'urbanisme et de la mobilité ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat.

D'entrée de jeu, les personnes représentant le Service ont expliqué que les travaux visés par ce contrat vont corriger les infrastructures souterraines sur onze (11) intersections pour ensuite permettre d'installer les feux de circulation en surface.

L'appel d'offres public a été d'une durée de 28 jours. Parmi les 4 preneurs du cahier des charges, 3 ont déposé une soumission jugée conforme. Il est à noter qu'un seul addenda a été émis, et ce pour l'ajout d'une saillie au contrat. Au terme du processus, un écart de 46,5% a été constaté avec l'estimation interne qui datait de 2019.

Les personnes représentant le Service ont ainsi expliqué cet écart. D'une part, la pratique en place depuis la Commission Charbonneau consiste à ne pas augmenter l'estimation des coûts artificiellement, sur une base annuelle mais sans autre justification, afin d'éviter de tirer les prix vers le haut . D'autre part, entre l'estimé de 2019 et aujourd'hui, la pandémie et la guerre en Ukraine ont changé la donne de manière très importante sur la chaîne d'approvisionnement et sur le prix des matières premières. Ces éléments de contexte n'ont pas été pris en compte dans l'estimation de contrôle. Le Service a demandé l'appui du Bureau du contrôleur général pour développer une méthodologie d'estimation reflétant davantage la conjoncture et les fluctuations. En fonction de cette méthodologie, le Service a indiqué que l'écart aurait été de 5,2% entre le plus bas soumissionnaire et l'estimé de contrôle révisé.

Les Commissaires ont demandé et reçu des précisions et clarifications, entre autres, sur le cycle de croissance des prix, alimentés par des majorations successives et ses impacts sur le marché. Les explications ont été à la satisfaction de la Commission qui est rassurée de la démarche réalisée avec le contrôleur général de la Ville.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'urbanisme et de la mobilité pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe:*

  - un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE228848010 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.012

2022/05/11
09:00

Dossier # : 1228848011

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division de l'exploitation_innovation et gestion des déplacements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Bruneau Électrique Inc., pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à 9 intersections de la Ville de Montréal - Dépense totale : 3 479 907,00 $, taxes incluses (contrat : 2 899 922,50 $ + contingences : 579 984,50 $) - Appel d'offres public 475916 - 3 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'accorder à Bruneau Électrique Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à 9 intersections de la Ville de Montréal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 899 922,50 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 475916;
2. d'autoriser une dépense de 579 984,50 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. de procéder à une évaluation du rendement de Bruneau Électrique Inc.;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2022-04-11 10:21

Signataire : Alain DUFORT

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1228848011**

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division de l'exploitation_innovation et gestion des déplacements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Bruneau Électrique Inc., pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à 9 intersections de la Ville de Montréal - Dépense totale : 3 479 907,00 $, taxes incluses (contrat : 2 899 922,50 $ + contingences : 579 984,50 $) - Appel d'offres public 475916 - 3 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Les besoins en lien avec les feux de circulation sont en perpétuelle évolution. La Ville doit constamment mettre à jour ses infrastructures de feux de circulation afin de maintenir la pérennité des équipements installés et d'assurer un niveau optimal dans la gestion des déplacements, tant au niveau de la sécurité, de la mobilité que du développement durable. Il est important de souligner que les interventions prévues au présent contrat impliquent l'ajout systématique de têtes de feux pour piétons afin d'assurer des déplacements actifs sécuritaires, tel que prévu au Guide de conception des feux pour piétons de la Ville de Montréal. Ce contrat répond à l'engagement de réviser le mode de protection des piétons, débuté en 2020, pour l'ensemble des feux de circulation du territoire de la Ville et ce, à raison d'un minimum de 250 intersections par année, sur une période maximale de 8 ans. Ce contrat répond également aux besoins de maintien d'actifs des équipements de feux de circulation ainsi que de leurs infrastructures. C'est pour cette raison que l'intervention comprend une portion importante de travaux civils.

Les interventions aux feux de circulation ont pour objectifs de :

- Encourager le transport actif par l'implantation de feux pour les piétons, pour les personnes vulnérables et pour les cyclistes;
- Soutenir les efforts déployés en sécurité routière dans le cadre de l'approche «Vision Zéro» par la modification de la signalisation lumineuse;
- Modifier les feux de circulation dans le cadre de réaménagements de rues effectués par la Ville;
- Favoriser un transfert modal des usagers de la route vers le transport collectif par l'implantation de mesures préférentielles aux feux de circulation pour les bus;
- Prévenir la désuétude des équipements de feux de circulation;
- Diminuer les impacts négatifs de la congestion routière dans une perspective de développement durable.

Dans le but d'effectuer la mise à niveau des feux de circulation, la Division gestion de projets et économie de la construction (DGPEC) au Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) a procédé à l'appel d'offres 475916. Cet appel d'offres a été publié pendant une période de 28 jours, soit du 17 janvier au 15 février 2022, sur le site du Système électronique d'appel d'offres (SEAO) et dans le Journal de Montréal. Les soumissions sont valides pour une durée de 120 jours, soit jusqu'au 15 juin 2022.

Aucun addenda en lien avec cet appel d'offres n'a été publié.

Finalement, le programme de maintien et amélioration de l'actif de feux de circulation est considéré comme un programme d'envergure récurrent, il fait l'objet d'un suivi par les comités de gouvernance des projets/programmes d'envergure.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM22 0341 - 21 mars 2022 - Accorder un contrat à Laurin Laurin, (1991) inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse, à cinq intersections de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 351 661,05 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 475913.
CE22 0481 - 30 mars 2022 - Accorder un contrat à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux électriques de signalisation lumineuse, à 20 intersections de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 335 693,55 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 475914.

CM21 0941 - 23 août 2021 - Accorder un contrat à Bruneau Électrique inc. pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse dans cinq intersections de la Ville de Montréal, pour une période de 21 semaines - Dépense totale de 1 440 000,01 $, taxes et contingences incluses- Appel d'offres public 466649 (2 soum.).

CM21 0737 - 15 juin 2021 - Accorder un contrat à Bruneau électrique inc. pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à neuf intersections de la Ville de Montréal, pour une période de 17 semaines - Dépense totale de 1 575 861,40 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 466648 (2 soum.).

CM21 0731 - 15 juin 2021 - Accorder un contrat à Pierre Brossard (1981) ltée pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à quatre intersections de la Ville de Montréal, pour une période de 17 semaines - Dépense totale de 1 342 302,70 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 466647 (4 soum.).

CM21 0555 -18 mai 2021 - Accorder un contrat à Pierre Brossard (1981) ltée pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse dans quatre intersections de la Ville de Montréal, pour une période de 17 semaines - Dépense totale de 1 720 361,36 $, taxes et contingences incluses- Appel d'offres public 466645 (3 soum.).

CM19 0359 - 14 mai 2019 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 312 500 000 $ afin de financer les travaux prévus au programme d'aménagement des rues du réseau artériel de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

En vue d'améliorer la sécurité des usagers à 9 intersections (voir liste en pièce jointe), le présent contrat de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse comprend, là où requis, des modifications telles que :

- Implantation du guide piéton (avancement de l'implantation est de 31% en date du 1 janvier 2022);
- La mise à niveau de l'ensemble du mobilier et des équipements de feux de circulation;
- La modification de la géométrie par, entre autres, l'ajout de descente de trottoirs avec plaques podotactiles;
- Le remplacement des bases de béton soutenant le fût des feux de circulation ainsi que la construction ou la reconstruction de conduits souterrains reliant ceux-ci;
- La reconstruction de puits d'accès;
- La régularisation des points d'alimentation.

Notons que des contingences de l'ordre de 20 % ont été ajoutées à ce contrat.

JUSTIFICATION

Sur un total de 4 preneurs du cahier de charges, 3 firmes ont déposé une soumission conforme, soit dans une proportion de 75 %. Un preneur du cahier de charges s'est désisté sans donner de raison. La liste des preneurs du cahier de charges et le tableau des résultats de l'appel d'offres sont fournis en pièces jointes.

Soumissions conformes	Prix soumis (taxes incluses)	Contingences de 20 % (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
BRUNEAU ELECTRIQUE INC.	2 899 922,50 $	579 984,50 $	3 479 907,00 $
PIERRE BROSSARD (1981) LTÉE	3 044 449,52 $	608 889,90 $	3 653 339,42 $
LAURIN, LAURIN (1991) INC.	3 061 187,53 $	612 237,51 $	3 673 425,04 $
Estimation de contrôle ($)	1 895 361,08 $	379 072,22 $	2 274 433,30 $
Estimation de contrôle révisée ($)	2 607 202,83 $	521 440,57 $	3 128 643,40 $
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation de contrôle ($)			1 205 473,70 $
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation de contrôle (%)			53,0%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation révisée ($)			351 263,60 $
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation révisée (%)			11,2%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($)			173 432,42 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			5,0%

La dernière estimation a été réalisée à l'interne par la Division exploitation, innovation et gestion des déplacements (DEIGD).

L'écart entre l'adjudicataire et l'estimation de contrôle initiale est de 53 %. Il est à considérer que le prix de référence de l'estimation initiale datait de 2019. L'estimation de contrôle révisée après ouverture des soumissions inclut une correction significative du marché qui s'est produit au courant de la dernière année. Cette estimation de contrôle révisée a été produite avec des prix de référence de janvier 2022 ce qui nous amène à un écart de prix de l'ordre de 11,2 %.

Selon des discussions et ententes entre notre service et le Bureau du contrôleur général et suite aux recommandations émises par ce dernier, il avait été convenu de maintenir les prix

de référence de nos estimations de contrôle établis en 2019. Cette décision est étroitement reliée à l'encadrement des bonnes pratiques indiquées par le Contrôleur général. L'objectif était d'éviter le cycle de croissance alimenté par des majorations successives.

Cependant, le contexte économique actuel exerce une forte pression à la hausse des prix. Dans ces conditions, nous avons obtenu l'accord avec le Contrôleur général afin de réviser les prix de notre estimation de contrôle basés sur des prix de référence du marché en janvier 2022.

Suite à cet exercice, l'écart entre l'adjudicataire et l'estimation de contrôle révisée est de 11,2 %, ce qui demeure acceptable.

Les majorations les plus importantes sont sur les points suivants :

- **Section - Coordination des travaux :** Les articles de mobilisation/transport et maintien de la circulation de cette section ont fait l'objet d'une augmentation significative de deux fois les prix de référence en raison notamment des coûts de main d'œuvre, de machinerie et des exigences plus strictes en matière de sécurité à proximité des chantiers ainsi qu'en gestion des impacts sur la circulation;

- **Section - Travaux civils** : Une augmentation d'environ 20% due aux coûts de matières premières et d'importations, notamment le béton et l'asphalte depuis les 2 à 3 dernières années selon les données de Statistiques Canada;

- Section - Travaux électriques, main-d'oeuvre et fourniture de câbles : Une augmentation de 11,6% est observable concernant la rémunération hebdomadaire moyenne selon l'industrie de la construction pour la période de référence de novembre 2018 à novembre 2021 et selon Statistiques Canada. On peut aussi observer une augmentation de 27,2% sur les coûts des matières brutes en référence à octobre 2021 selon les données de Statistiques Canada. À noter que notre estimation de contrôle révisé tient compte de ces augmentations.

Enfin, les mesures prises pour améliorer la sécurité des citoyens et maintenir la fluidité des déplacements augmentent la durée et le coût du maintien de la circulation durant les travaux. Ceci explique les prix nettement plus élevés déposés par les soumissionnaires dans le contexte économique actuel.

On observe un écart de 5 % entre la 2e plus basse et la plus basse soumission conforme ce qui est acceptable.

Lors de l'analyse des soumissions par la DGPEC, les prix de soumission et l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public de l'Autorité des marchés publics (AMP) ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. L'adjudicataire recommandé possède une autorisation de l'AMP valide et renouvelée le 16 décembre 2021 et qui viendra à échéance le 15 décembre 2024 (voir pièce jointe).

Pour les 2 plus basses soumissions, les validations suivantes ont été effectuées :

- Les soumissionnaires ne font pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- Les soumissionnaires ont déposé une attestation valide de Revenu Québec (RQ) avec la soumission;
- Les soumissionnaires ne font pas partie de la liste des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- Les soumissionnaires ne font pas partie de la liste des firmes à rendement

insatisfaisant de la Ville;
- Les soumissionnaires ne figurent pas sur le registre des personnes inadmissibles ou ayant contrevenu au règlement sur la gestion contractuelle.

La dépense nette liée à ce contrat étant supérieure à 1 M$, l'adjudicataire devra faire l'objet d'une évaluation de son rendement, conformément à l'encadrement administratif en vigueur (Directive no C-OG-APP-D-22-001 du 31 mars 2022).

Ce dossier décisionnel devra passer devant la Commission permanente sur l'examen des contrats en vertu du critère #2 de l'article 2.4 du document de référence, édition 2021 puisque le montant est plus grand que 2 M$ et il y a un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale en lien avec ce dossier est de 3 479 907,00 $ (taxes incluses), incluant des contingences de 579 984,50 $. Elle sera assumée comme suit :

- un montant maximal de 3 177 618,93 $ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 19-023 Programme aménagement des rues du réseau artériel CM19 0359.

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible au Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2022-2031 et est réparti comme suit pour chacune des années (en milliers de $) :

Programme	2022	2023	2024	2025	TOTAL
59000 – Programme de maintien et amélioration des feux de circulation	2 118	1 060	0	0	3 178

Les dépenses liées à ce contrat sont sans impact sur le budget de fonctionnement.

Le détail des informations comptables se trouve dans l'intervention du Service des finances.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. Voir les détails dans la Grille d'analyse Montréal-2030 en pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans la possibilité d'accorder ce contrat pour améliorer les feux de circulation, il serait difficile d'atteindre les objectifs dans la réalisation du Guide pour piétons et de l'approche «Vision Zéro» en sécurité routière. En effet, l'installation des feux pour piétons pourrait être retardée. Les impacts sur la sécurité et la mobilité seraient importants pour les usagers, notamment les plus vulnérables. D'autre part, un retard d'intervention sur des intersections requérant des travaux de cette envergure ne permettrait pas d'améliorer la sécurité à l'intersection.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ce dossier ne comporte aucun enjeu en lien avec la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Comité exécutif : 20 avril 2022
- Commission d'examen des contrats : 4 mai 2022
- Comité exécutif : 11 mai 2022
- Conseil municipal : 16 mai 2022
- Octroi du contrat : 23 mai 2022
- Réalisation des travaux : mai à décembre 2022 et mai à juillet 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Immacula CADELY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Véronique PARENTEAU, Service des infrastructures du réseau routier
Damien LE HENANFF, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Gustavo RIBAS, Direction générale
Eve MALÉPART, Direction générale

Lecture :

Gustavo RIBAS, 6 avril 2022
Véronique PARENTEAU, 31 mars 2022
Damien LE HENANFF, 30 mars 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jonathan HAMEL-NUNES

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-03-28

Hugues BESSETTE

Chef de section

Tél : 438 989-5036
Télécop. :

Chef de Division ing.

Tél : 514 872-5798
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valérie G GAGNON
Directrice
Tél : 514 868-3871
Approuvé le : 2022-04-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lucie CAREAU
Directrice de service par intérim
Tél : 514-501-8756
Approuvé le : 2022-04-11

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : **1228848011**
Unité administrative responsable : **Division exploitation, innovation et gestion des déplacements**
Projet : **Accorder un contrat pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse**

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?.	*X*		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

1. Réduction des émissions de GES (action 1)
2. Accroissement et diversification de l'offre de transport en fournissant des options de mobilité durable intégrées, abordables et accessibles (action 3)
3. Tendre vers un avenir plus durable et plus propre (action 5)
4. Consolider un filet social fort, [...] et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire (action 9)

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

1. Rendre facilement accessibles les bornes de recharge des véhicules électriques offre un incitatif pour effectuer des déplacements à l'aide d'un véhicule électrique plutôt qu'avec un véhicule à essence.
2. L'installation de bornes permet de faciliter les déplacements en véhicule électrique, diversifiant ainsi l'offre de transport à Montréal.
3. La réduction des émissions de GES favorise un environnement plus propre et plus durable.

4. L'implantation de bornes de recharge sur l'ensemble du territoire contribue à offrir d'autres options de mobilité aux résidents des zones moins centrales et, souvent, plus défavorisées. Elle contribue aussi à améliorer la qualité de l'environnement dans ces zones où l'auto-solo est encore très privilégié.

Section B - Test climat

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**x** **x**	 **x** **x** 	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**x**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat? 1. Plan climat 2020-2030 (action 11) a) Accroître le nombre de bornes de recharge sur l'ensemble du territoire montréalais et adopter une stratégie en électrification des transports routiers de personnes (action 15) b) Consolider le leadership de Montréal en mobilité électrique, intelligente et durable (action 34)	**x**		

Section C - ADS+*

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**x**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**x**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**x**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier? Les individus les plus vulnérables qui se déplacent à pied ont souvent besoin de plus de temps et d'aménagements spécialisés pour traverser les intersections. Par la mise aux normes des feux de circulation, les déplacements des individus les plus vulnérables sont sécurisés, ce qui leur permet de maximiser leur mobilité.	**x**		

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

RÉSUMÉ DES INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Réalisé par la Direction des infrastructures (SIRR)

Identification

No de l'appel d'offres : 475916 — No du GDD : 1228848011

Titre de l'appel d'offres : SP-2022-06 Travaux civils-électriques de signalisation lumineuse (9 projets)

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 17 / 1 / 2022 — Ouverture originalement prévue le : 15 / 2 / 2022

Ouverture faite le : 15 / 2 / 2022 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 28 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 0

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 3 — Nbre de soumissions reçues : 3 — % de réponses : 100

Nbre de soumissions rejetées : 0 — % de rejets : 0,0

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs — Date d'échéance initiale : 15 - 6 - 2022

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes (Les prix de soumission et l'AMP ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant) **Total $**
BRUNEAU ELECTRIQUE INC.	2 899 922,50
PIERRE BROSSARD (1981) LTÉE	3 044 449,52
LAURIN, LAURIN (1991) INC.	3 061 187,53

Estimation	**interne**	1 895 361,08

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation : **53,0%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse : **5,0%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** X — **NON**

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ		X	AMP		X	***Joindre l'attestation de l'AMP, le cas échéant***
RENA		X	Revenu Qc		X	

Préparé par l'équipe Sollicitation des marchés et conformité de la Division de la gestion de projets et économie de la construction

GDD	1228848011

INT_NO	RUE 1	RUE 2	ARRONDISSEMENT
3686	Stuart	Van-Horne	Outremont
5653	Van-Horne	Wiseman	Outremont
6856	Outremont	Van-Horne	Outremont
9824	Davaar	Van-Horne	Outremont
9825	Dollard	Van-Horne	Outremont
9828	Hartland	Van-Horne	Outremont
9829	McEachran	Van-Horne	Outremont
9830	Pratt	Van-Horne	Outremont
9831	Rockland	Van-Horne	Outremont

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 16 décembre 2021

BRUNEAU ELECTRIQUE INC.
A/S MONSIEUR PATRICE BRUNEAU
527, BOUL DOLLARD
JOLIETTE (QC) J6E 4M5

N° de décision : 2021-DAMP-4139
N° de client : 3000214820

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous GÉNÉRATRICE LANAUDIÈRE, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. BRUNEAU ELECTRIQUE INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **15 décembre 2024**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au http://www.amp.quebec/.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité et du soutien juridique

Chantal Hamel

Liste des commandes

Numéro : 475916
Numéro de référence : 1560315
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : SP-2022-06 Travaux civils-électriques de signalisation lumineuse (9 projets)

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
BRUNEAU ELECTRIQUE INC. 527 boul Dollard Joliette, QC, J6E 4M5	Monsieur Eric Bruneau Téléphone : 450 759-6606 Télécopieur : 450 759-2653	**Commande : (1984738)** 2022-01-18 13 h 02 **Transmission :** 2022-01-18 13 h 02	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
CONSTRUCTION N.R.C. INC. 160 rue Deslauriers Arr. St-Laurent Montréal, QC, H4N 1V8	Madame Iulia Savescu Téléphone : 514 331-7944 Télécopieur : 514 331-2295	**Commande : (1984873)** 2022-01-18 15 h **Transmission :** 2022-01-18 15 h 18	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
LAURIN, LAURIN (1991) INC. 12000 Arthur Sicard Mirabel, QC, J7J 0E9 http://www.laurinlaurin.ca	Madame Sophie Laurin Téléphone : 450 435-9551 Télécopieur :	**Commande : (1984785)** 2022-01-18 13 h 44 **Transmission :** 2022-01-18 13 h 44	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
PIERRE BROSSARD (1981) LTÉE 9595 Rue Ignace Brossard, QC, J4Y 2P3	Monsieur Marc Desautels Téléphone : 450 868-2197 Télécopieur :	**Commande : (1984644)** 2022-01-18 10 h 48 **Transmission :** 2022-01-18 10 h 48	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2022 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1228848011

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division de l'exploitation_innovation et gestion des déplacements
Objet :	Accorder un contrat à Bruneau Électrique Inc., pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à 9 intersections de la Ville de Montréal - Dépense totale : 3 479 907,00 $, taxes incluses (contrat : 2 899 922,50 $ + contingences : 579 984,50 $) - Appel d'offres public 475916 - 3 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification de fonds GDD 1228848011.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Immacula CADELY
Préposée au budget
Tél : 514 872-9547

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-04-01

Isabel Cristina OLIER
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-3752
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CE : 20.012

2022/05/11
09:00

Dossier # : 1228848011

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division de l'exploitation_innovation et gestion des déplacements
Objet :	Accorder un contrat à Bruneau Électrique Inc., pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à 9 intersections de la Ville de Montréal - Dépense totale : 3 479 907,00 $, taxes incluses (contrat : 2 899 922,50 $ + contingences : 579 984,50 $) - Appel d'offres public 475916 - 3 soumissionnaires

Rapport_CEC_SMCE228848011.pdf

Dossier # :1228848011

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidence

Mme Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

Mme Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

Mme Daphney Colin
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Mme Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Mme Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Le 16 mai 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE228848011

Accorder un contrat à Bruneau Électrique Inc., pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à 9 intersections de la Ville de Montréal - Dépense totale: 3 479 907,00 $, taxes incluses (contrat: 2 899 922,50 $ + contingences: 579 984,50 $) - Appel d'offres public 475916 - 3 soumissionnaires

ORIGINAL SIGNÉ

Valérie Patreau
Vice-présidente

ORIGINAL SIGNÉ

Élisabeth Rivest
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE228848011

Accorder un contrat à Bruneau Électrique Inc., pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à 9 intersections de la Ville de Montréal - Dépense totale: 3 479 907,00 $, taxes incluses (contrat: 2 899 922,50 $ + contingences: 579 984,50 $) - Appel d'offres public 475916 - 3 soumissionnaires

À sa séance du 20 avril 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe:*

  - un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Le 4 mai 2022, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence. Mentionnons que la CEC est entièrement virtuelle depuis mars 2020 en raison de la pandémie.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'urbanisme et de la mobilité ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat.

D'entrée de jeu, les personnes représentant le Service ont expliqué que les travaux civils visés par ce contrat vont corriger les infrastructures souterraines sur neuf (9) intersections pour ensuite permettre d'installer les feux de circulation en surface.

L'appel d'offres public a été d'une durée de 28 jours. Parmi les 4 preneurs du cahier des charges, 3 ont déposé une soumission jugée conforme. Au terme du processus, un écart de 53% est observé entre la dernière estimation réalisée et le plus bas soumissionnaire.

Les personnes représentant le Service ont ainsi expliqué cet écart. D'une part, la pratique en place depuis la Commission Charbonneau consiste à ne pas augmenter

l'estimation des coûts artificiellement, sur une base annuelle mais sans autre justification, afin d'éviter de tirer les prix vers le haut. D'autre part, entre l'estimé de 2019 et aujourd'hui, la pandémie de COVID et la guerre en Ukraine ont changé la donne de manière très importante sur la chaîne d'approvisionnement et sur le prix des matières premières. Ces éléments de contexte n'ont pas été pris en compte dans l'estimation de contrôle. Le Service a demandé l'appui du Bureau du contrôleur général pour développer une méthodologie d'estimation reflétant davantage la conjoncture et les fluctuations. En fonction de cette méthodologie, le Service a indiqué que l'écart aurait été de 11,2% entre le plus bas soumissionnaire et l'estimé de contrôle révisé.

Les Commissaires ont demandé et reçu des précisions et clarifications, entre autres, sur la méthodologie développée avec le soutien du Bureau du contrôleur général pour tenir compte des changements profonds dans le contexte socio-économique des deux dernières années tout en évitant de tirer les prix vers le haut, l'utilité des ententes-cadres subdivisés en lot pour maintenir la compétition sur le marché, même lorsque le même soumissionnaire remporte deux lots, la capacité de l'adjudicataire de livrer les deux contrats en même temps et à la satisfaction de la Ville. Les explications ont été à la satisfaction de la Commission qui est rassurée de la démarche réalisée avec le contrôleur général de la Ville.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'urbanisme et de la mobilité pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe:*

  - un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE228848011 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.013

2022/05/11
09:00

Dossier # : 1227231024

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Loiselle inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Gilford, Mentana, Boyer, de la Roche, de Brébeuf, de Lanaudière, Garnier et Fabre. Dépense totale de 17 594 492,91 $ (contrat : 14 691 077,45 $, contingences: 1 477 725,46 $, incidences : 1 425 690,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 313901 - 4 soumissionnaires. Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 585 778,12 $, taxes incluses (contrat entente : 532 525,56 $ + contingences : 53 252,56 $), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente

Il est recommandé :
1. d'accorder à Loiselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Gilford, Mentana, Boyer, de la Roche, de Brébeuf, de Lanaudière, Garnier et Fabre, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 14 691 077,45$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 313901;

2. d'autoriser une dépense de 1 477 725,46 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 1 425 690,00 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. d'autoriser un budget de revenus de 585 778,12 $, taxes incluses (contrat entente : 532 525,56 $ + contingences : 53 252,56 $), pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur, pour une dépense équivalente qui est remboursable par Bell en vertu de l'entente jointe en annexe;

5. de procéder à une évaluation du rendement de Loiselle inc.;

6. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2022-04-08 10:35

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1227231024**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Loiselle inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Gilford, Mentana, Boyer, de la Roche, de Brébeuf, de Lanaudière, Garnier et Fabre. Dépense totale de 17 594 492,91 $ (contrat : 14 691 077,45 $, contingences: 1 477 725,46 $, incidences : 1 425 690,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 313901 - 4 soumissionnaires. Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 585 778,12 $, taxes incluses (contrat entente : 532 525,56 $ + contingences : 53 252,56 $), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la ville de Montréal.
Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses et inspections et considérant leurs états de dégradation structurale, les conduites d'eau secondaire (installées entre 1901 et 1910) de la rue Gilford, entre la rue Mentana et la rue Garnier ont été identifiées par la Direction des réseaux d'eau (DRE) du Service de l'eau comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement. De même, la DRE a révélé l'importance d'intervenir sur les conduites d'eau secondaires en fonte grise de 150 et 200 mm de diamètre (installée en 1895) dans la rue de la Roche, entre les rues Gilford et Saint-Joseph et dans la rue Gilford, entre les rues Garnier et Marquette, par la technique de réhabilitation. La DRE a aussi signalé la nécessité de réhabiliter les conduites d'égout de forme ovoïde 600 x 900 mm (installées entre 1900 et 1924) dans la rue Gilford, entre les rues Garnier et Marquette, dans la rue Mentana, entre les rues Mont-Royal et Gilford, dans la rue Boyer, entre les rues Gilford et Laurier, dans la rue Brébeuf entre les rues Mont-Royal et Saint-Joseph, de même que dans la rue Fabre, entre les rues Gilford et Saint-Joseph.

Également, dû à la présence de travaux majeurs de reconstruction d'infrastructures souterraines dans la rue Gilford, la Direction de la mobilité du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) poursuit sa mission de planifier les activités de reconstruction sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués à la protection du réseau routier local et artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises. Le SUM profite aussi de l'occasion pour réhabiliter la chaussée dans la rue Gilford, entre la rue Garnier et la rue Papineau, qui fera suite aux travaux de réhabilitation de conduite d'eau et de remplacement des branchements d'eau en plomb du tronçon.

En outre, dû à la présence de travaux majeurs de reconstruction d'infrastructures souterraines, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal profite de l'occasion pour demander des ajustements en ce qui concerne l'implantation de la piste cyclable dans la rue Gilford et l'ajout et/ou la reconfiguration de saillies à toutes les intersections entre la rue Mentana et la rue Garnier.

De plus, la Direction de la mobilité (DM) a le mandat de réaliser le Programme de réfection de l'éclairage de rue du réseau artériel. Les principaux objectifs de ce programme sont :
- d'assurer la sécurité des automobilistes et des piétons;
- de maintenir le réseau d'éclairage à son niveau actuel, voire de l'améliorer si possible;
- de consolider et conserver les équipements municipaux;
- de remplacer les actifs qui ont atteint la fin de leur vie utile.

Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

Le présent dossier a été initié par la Direction des réseaux d'eau (DRE) pour des travaux de reconstruction de conduite d'eau auxquels sont intégrés des travaux de reconstruction de chaussée, de trottoirs, de construction de saillies, de reconstruction d'éclairage, de feux de circulation et de Bell Canada.

Là où requis dans la rue de Lanaudière, entre les rues Mont-Royal et Gilford, dans la rue Garnier, entre les rues Mont-Royal et Gilford, ainsi que dans la rue Gilford, entre les rues Marquette et Papineau, des travaux de remplacement des branchements d'eau en plomb sont intégrés (directive S-DRE-SE-D-2021-003) et s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes.

La Direction des réseaux d'eau, ainsi que la Direction de la mobilité du SUM ont mandaté la Direction des infrastructures du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE21 1087 - 9 juin 2021 - Autoriser un budget de revenus et dépenses de 13 800 000,00 $ (taxes incluses) qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections privées de leurs branchements d'eau en plomb (1218126003);

CE 21 0240 - 17 février 2021 - Autoriser un budget de revenus et dépenses de 13 800 000,00 $, taxes incluses, qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections privées de leurs branchements d'eau en plomb (1218126001).

DESCRIPTION

Les travaux auront lieu dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Les travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Gilford, de la rue Mentana à la rue Garnier, consistent en :
- la reconstruction de ± 40 mètres d'égout unitaire de diamètre variant entre 450 mm et 750 mm;
- la reconstruction de ± 750 mètres de conduites d'eau secondaires de diamètre variant entre 200 mm et 250 mm;
- la reconstruction de la chaussée (± 8 650 m^2);
- la reconstruction complète des trottoirs (± 3580 m^2);
- la mise au norme d'éclairage sur poteaux de bois;
- la mise aux normes de feux de circulation aux intersections de la Roche et Christophe-Colomb;
- la mise aux normes de conduits et puits d'accès de Bell Canada.

Des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires de diamètre variant entre 150 et 200 mm auront lieu dans les rues suivantes :
- la rue de la Roche, entre les rues Gilford et Saint-Joseph;
- la rue Gilford, entre les rues Garnier et Marquette.

Des travaux de de réhabilitation de conduites d'égout unitaire ovoïde de 600 x 900 mm auront lieu dans les rues suivantes :
- la rue Gilford, entre les rues Garnier et Marquette;
- la rue Mentana, entre les rues Mont-Royal et Gilford;
- la rue Boyer, entre les rues Gilford et Laurier;
- la rue Brébeuf, entre les rues Mont-Royal et Saint-Joseph;
- la rue Fabre, entre les rues Gilford et Saint-Joseph.

Dans la rue de Lanaudière, entre les rues Mont-Royal et Gilford, la rue Garnier, entre les rues Mont-Royal et Gilford, et la rue Gilford, entre les rues Marquette et Papineau, des travaux de remplacement des branchements d'eau en plomb ou en matériaux non conformes, auront lieu. Ces travaux s'étendent sur une longueur d'environ 650 mètres et seront exécutés dans la section privée conformément au règlement 20-030.

Des travaux de planage et revêtement de chaussée auront lieu dans la rue Gilford, entre les rue Garnier et Papineau.

Des travaux d'amélioration sont requis pour la reconstruction de certaines infrastructures de Bell Canada. Les deux (2) parties se sont mises d'accord pour intégrer ces travaux dans les documents d'appels d'offres, chacune visant un objectif d'économie sur les frais et le temps relié à la gestion du chantier. La totalité des coûts de construction pour répondre à la demande de Bell Canada est prévue au bordereau de soumission dans le sous-projet intitulé «Travaux de Bell». Le montant total de ce sous-projet est de 497 079,13 $ taxes incluses et représente 3,38% du prix du contrat. Ces travaux seront exécutés par le sous-traitant de l'entrepreneur adjudicataire recommandé qui est accrédité par Bell Canada. Selon la lettre d'entente jointe au présent dossier, Bell Canada assume 493 899,26 $ du coût de ses travaux, 38 626,31 $ pour sa quote-part associé aux coûts de maintien de la mobilité et 53 252,55 $ pour des contingences, le tout totalisant 585 778,12$, taxes incluses.

Le projet se fera en deux phases :
- Lot 2022: entre les rues Mentana et de la Roche (± 50 % du projet);
- Lot 2023: entre les rue de la Roche et Papineau (± 50 % du projet).

Le plan de localisation, ainsi que les plans des travaux de surface se trouvent en pièces jointes.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et aux requérants lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 1 477 725,46 $, taxes incluses, soit une moyenne pondérée de 10,06% du coût du contrat.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, de marquage et signalisation, de mobiliers urbains, de plantation, de chloration ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés.

Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l'article 3.1.7 du cahier des clauses administratives spéciales du présent appel d'offres. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,025 % du prix du contrat accordé, excluant les taxes et le montant des contingences. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 1000 $ par jour de retard.

Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse.

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses) (1)	**TOTAL** (taxes incluses)
ADJUDICATAIRE			
Loiselle inc.	14 691 077,15	1 477 725,46	16 168 802,61
Cojalac inc.	15 072 967,77	1 516 138,55	16 589 106,33
Les Entreprises Michaudville inc.	16 731 000,00	1 682 914,37	18 413 914,37
Demix Construction une division de groupe CRH Canada inc.	17 636 496,89	1 773 995,22	19 410 492,11
Dernière estimation réalisée ($)	14 544 987,44	1 463 030,80	16 008 018,24
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			160 784,38
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			1,00%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			420 303,70
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			2,60%

((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100	

(1) Pour fins de présentation, le pourcentage de contingences calculé à partir de la soumission du plus bas soumissionnaire a été utilisé pour calculer les contingences reliées aux autres prix soumis.

La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

L'estimation de soumission est établie durant la période d'appel d'offres par la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC). Cette estimation est basée sur les prix et les taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel ainsi que sur tous les documents de l'appel d'offres. Dans le présent dossier, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels est de 1 %, défavorable à la Ville.

Le présent dossier répond à un (1) des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. En effet, le coût estimé des travaux dépasse les 10 000 000 $.

Le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

La Ville procédera à l'évaluation de rendement de l'adjudicataire Loiselle inc. dans le cadre du présent contrat d'exécution de travaux de construction, conformément aux critères indiqués au cahier des charges.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 17 594 492,91 $, taxes incluses, comprenant:
- un contrat avec Loiselle inc. le pour un montant de 14 691 077,45 $ taxes incluses;
- plus des contingences 1 477 725,46 $ taxes incluses;
- plus des incidences de 1 425 690,00 $ taxes incluses.

La dépense totale maximale de 17 594 492,91 $, taxes incluses, représente un coût net total de 16 066 117,19 $ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale, qui est réparti comme suit:

- 65,36 % est payé par la DRE, pour un montant de 10 501 409,20$;
- 31,31 % est payé par le SUM, pour un montant de 5 029 814,50 $;
- 3,33 % est payé par Bell pour un montant de 534 893,51 $.

La répartition du coût net de ristournes sera assumée comme suit :

Portion Service de l'eau - Direction des réseaux d'eau

Un montant maximal de 10 302 309,52 $ net de ristourne lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale sera assumé par la ville centrale pour les travaux sur les conduites d'aqueduc et d'égout, lequel est financé par le règlement d'emprunt #21-011. Cette dépense est prévue au budget comme étant entièrement admissible à une subvention au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec), ne laissant aucune charge aux contribuables.

Un montant maximal de 199 099,68 $ net de ristourne pour le remplacement des branchements d'eau en plomb du côté privé n'est pas subventionnable. Les coûts nets relatifs aux remplacement des branchements d'eau en plomb ou en acier galvanisé ayant été

en contact avec le plomb sur la section privée seront facturés aux citoyens concernés, conformément au règlement 20-030.

Portion Service urbanisme et mobilité

Un montant maximal de 2 180 784,14 $ net de ristourne sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale #19-012 - Travaux aménagement rues sur réseau local VDM CM 19 0227.

Un montant maximal de 2 635 079, 14 $ net de ristourne sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale #19-023 - Programme aménagement des rues du réseau artériel CM19-0359.

Un montant maximal de 213 951,21 $ net de ristourne sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale #15-019 - Travaux réfection du réseau routier CM15 0223

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences ainsi que le budget requis est présentée en pièce jointe.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

Portion Bell Canada

La Ville de Montréal financera une partie des travaux de reconstruction d'infrastructures de Bell Canada pour ensuite facturer, en fin de projet, les coûts réels des travaux effectués. Le montant maximum prévu à cet effet est estimé à 585 778,12 $ taxes et contingences incluses, ce qui représente un montant de 534 893,51 $ net de ristournes.

Sur le plan budgétaire, cette dépense n'a aucune incidence sur le cadre financier de la ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses.

La répartition du coût des travaux et des dépenses incidentes et du budget requis par année est présentée dans le document « Répartition travaux contingences - incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en changements climatiques.
Le présent projet est assujetti au Règlement sur la traçabilité des sols contaminés excavés. Les clauses à cet effet ont été prévues dans les documents d'appel d'offres.

La grille d'analyse Montréal 2030 se retrouve en pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 22 juin 2022, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.
L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la mobilité».

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s’applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:
Commission permanente sur l'examen des contrats: 4 mai 2022
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.
Début des travaux : juin 2022
Fin des travaux : octobre 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Samia KETTOU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Valérie G GAGNON, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Damien LE HENANFF, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Patrick RICCI, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Benoît MALETTE, Le Plateau-Mont-Royal
Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau
Manli Joëlle CHEN, Service de l'eau
Karine CÔTÉ, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Dominic VACHON, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Manli Joëlle CHEN, 4 avril 2022
Benoît MALETTE, 31 mars 2022
Dominic VACHON, 31 mars 2022
Damien LE HENANFF, 30 mars 2022
Valérie G GAGNON, 30 mars 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles GRONDIN
ingénieur

Tél : 514 872-2357
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-03-29

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean CARRIER
Directeur de direction

Tél : 514 872-0407
Approuvé le : 2022-04-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit CHAMPAGNE
Directeur, en remplacement de la directrice du service
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2022-04-08

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 313901 — No du GDD : 1227231024

Titre de l'appel d'offres : Travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Gilford, Mentana, Boyer, de la Roche, de Brébeuf, de Lanaudière, Garnier et Fabre

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 21 / 2 / 2022 — Ouverture originalement prévue le : 24 / 3 / 2022

Ouverture faite le : 24 / 3 / 2022 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 30 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 6 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda			Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
3	3	2022	Émission des annexes et retrait des articles d'entrées de câble du DTSI-F. Ajustement de plusieurs quantités au bordereau de "Feux de circulation".	30 000,00
7	3	2022	Ajustement de quantités de bordures de bétons, de terre de culture et des différents items de pour la fondation de la dalle d'autobus.	55 000,00
9	3	2022	Émission du formulaire de soumission révisé incluant les addenda 1 et 2.	
15	3	2022	Ajustement des quantités d'inspection télévisée de réhabilitation d'égout et éclaircissement des options de matériaux pour la reconstruction des conduites d'égout et d'eau.	10 000,00
16	3	2022	Ajout d'un item de réparation de défaut ponctuel et clarification des limites du planage et revêtement.	15 000,00
21	3	2022	Publication du sommaire des questions et réponses pendant la période d'appel d'offres.	

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 15 — Nbre de soumissions reçues : 4 — % de réponses : 27

Nbre de soumissions rejetées : 0 — % de rejets : 0,0

Soumissions rejetées (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 90 jrs — Date d'échéance initiale : 22 / 6 / 2022

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes (Les prix de soumission et l'AMP ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant) **Total**
LOISELLE INC.	14 691 077,15
COJALAC INC.	15 072 967,77
LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.	16 731 000,00
DEMIX CONSTRUCTION UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.	17 636 496,89

Estimation	**interne**	14 544 987,44

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation : **1,0%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse : **2,6%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** X — **NON**

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ		X	AMP		X	***Joindre l'attestation de l'AMP, le cas échéant***
RENA		X	Revenu Qc		X	

Recommandation

Nom du soumissionnaire : LOISELLE INC.

Montant du contrat (incluant les taxes) ($) : 14 691 077,15

Montant des contingences ($) : 10,06% — 1 477 725,47

Montant des incidences ($) : 1 425 690,00

Date prévue de début des travaux : 27 / 6 / 2022 — Date prévue de fin des travaux : 27 / 10 / 2023

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1227231024
Unité administrative responsable : SIRR , Direction des infrastructures , Division de la conception des projets
Projet : 313901 - Travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Gilford, Mentana, Boyer, de la Roche, de Brébeuf, de Lanaudière, Garnier et Fabre.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	***x***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

- Priorité 2 : Enraciner la **nature en ville**, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision.
- Priorité 7 : Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'**habitation salubre, adéquate et abordable;**
- Priorité 18 : Assurer la **protection et le respect des droits humains** ainsi que l'**équité** sur l'ensemble du territoire;
- Priorité 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des **milieux de vie sécuritaire et de qualité**, et une **réponse de proximité** de leurs besoins.
- Priorité 20 : Accroître l'**attractivité**, la **prospérité** et le **rayonnement** de la métropole.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Les principaux bénéfices attendus sont de :

1. Garantir l’accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante à l'ensemble de la population montréalaise en minimisant les risques de rupture de services par la mise en place d'un plan de gestion des actifs.

2. Lutter contre le vieillissement du réseau et maintenir la capacité fonctionnelle des actifs des réseaux secondaires de distribution d'eau pour assurer la qualité des infrastructures sur son territoire.

3. Favoriser le transfert modal de l’auto vers les transports actifs par des aménagements efficaces et confortables.

4. Ajouter des éléments de verdure tout en déminéralisant.

5. Créer des milieux de vie à même l’emprise publiques.

Section B - Test climat

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**x**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**x**	

Section C - ADS+*

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
801 Brennan, 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES # 313901

Date de publication : 2022-02-21
Date d'ouverture : 2022-03-24

Liste des preneurs du cahier des charges

	PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES
1	9200-2088 QUÉBEC INC.
2	BRUNEAU ELECTRIQUE INC.
3	CLEAN WATER WORKS INC.
4	COJALAC INC.
5	CONSTRUCTION N.R.C. INC.
6	DEMIX CONSTRUCTION UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.
7	ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC.
8	INSITUFORM TECHNOLOGIES LIMITED
9	LE GROUPE LÉCUYER LTÉE
10	LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.
11	LOISELLE INC.
12	NÉOLECT INC.
13	ROXBORO EXCAVATION INC.
14	SERVICES INFRASPEC INC.
15	SYSTEMES URBAINS INC.

INFORMATIONS SUR LE PROJET

ÉTAPE 1 - INFORMATIONS GÉNÉRALES					
Titre du projet	Travaux d'égout, de conduite d'eau, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Gilford, Mentana, Boyer, de la Roche, de Brébeuf, de Lanaudière, Garnier et Fabre				
GDD		**N° Référence** (#Soumission)	**Arrondissement emplacement des travaux [1]**	**Date [2]**	**Unité d'affaires Exécutant**
1227231024		313901	Plateau-Mont-Royal		3003 - Infra.réseau routier-Infra
		de	**à**		**Type de rue [3]**
rue	Gilford	Mentana	Garnier		Artérielle
rue	Gilford	Garnier	Marquette		Artérielle
rue	De La Roche	Gilford	Saint-Joseph		Artérielle
rue	Gilford	Marquette	Papineau		Artérielle
rue	Mentana	Mont-Royal	Gilford		Locale
rue	Boyer	Gilford	Laurier		Locale
rue	Brébeuf	Mont-Royal	Saint-Joseph		Artérielle
rue	Fabre	Gilford	Saint-Joseph		Locale
rue	Lanaudiere	Mont-Royal	Gilford		
rue	Garnier	Mont-Royal	La Mennais		
Intersection	Gilford/De La Roche	Gilford	De La Roche		
Intersection	Gilford/Christophe Colomb	Gilford	Cristoph Colomb		

ÉTAPE 16 - COMPLÉTER LES INFORMATIONS POUR LES INCIDENCES DE LA VILLE

GDD **1227231024**

Sous-projet incidences #1	Projet SIMON	Incidences - Description	Requérant	Projet Investi	#	Dépenses incidentes du sous-projet incidences #1	Taxes	Type d'incidences	Montant avant taxes	Montant avec taxes	Montant net ristourne taxes	Total Incidences avant taxes	Total Incidences avec taxes	Total Incidences net ristourne taxes	OBJET SIMON	AUTRE SIMON
1461221060	**150710**	**Gilford, de Mentana à Garnier - Incidences prof. reconst. aqueduc sec.**	4905 - Eau,Dir. Reseaux D'Eau	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts - Corpo - Protection	1.1	Laboratoire - Contrôle qualitatif des matériaux par firme externe	Ville	Pro	205 000,00 $	235 698,75 $	215 224,38 $	670 000,00 $	770 332,50 $	703 416,25 $	54301	070003
					1.2	Laboratoire - Surveillance environnementale (gestion des sols excavés, des eaux, et/ou biogaz) par firme externe	Ville	Pro	310 000,00 $	356 422,50 $	325 461,25 $				54301	070003
					1.3	Utilités publiques: travaux et/ou surveillance exécutés par des tiers (déplacement ou modification de RTU	Ville	Tech	55 000,00 $	63 236,25 $	57 743,13 $				54590	070003
					1.4	Marquage et signalisation par firme externe	Ville	Tech	25 000,00 $	28 743,75 $	26 246,88 $				54590	070003
					1.5	Gestion des impacts par firme externe	Ville	Pro	15 000,00 $	17 246,25 $	15 748,13 $				54301	070003
					1.6	Chloration par firme externe	Ville	Tech	60 000,00 $	68 985,00 $	62 992,50 $				54590	070003
2255863007	**190701**	**Gilford, de Garnier à Papineau - Incidences profe., techn. et achat Trottoir**	4806 - Urbanisme Et Mobilite,Dir. Mobilite	55863 - Programme d'aménagement des rues - Local - Corpo - Protection	3.1	Laboratoire - Contrôle qualitatif des matériaux par firme externe	Ville	Pro	85 000,00 $	97 728,75 $	89 239,38 $	570 000,00 $	655 357,50 $	598 428,75 $	54301	070003
					3.2	Laboratoire - Surveillance environnementale (gestion des sols excavés, des eaux, et/ou biogaz) par firme externe	Ville	Pro	130 000,00 $	149 467,50 $	136 483,75 $				54301	070003
					3.3	Utilités publiques: travaux et/ou surveillance exécutés par des tiers (déplacement ou modification de RTU appartenant au tiers) et frais de gestion	Ville	Tech	25 000,00 $	28 743,75 $	26 246,88 $				54590	070003
					3.4	Marquage et signalisation par firme externe	Ville	Tech	10 000,00 $	11 497,50 $	10 498,75 $				54590	070003
					3.5	Gestion des impacts par firme externe	Ville	Pro	15 000,00 $	17 246,25 $	15 748,13 $				54301	070003
					3.6	Mobilier urbain - Achat externe	Ville	Achat	240 000,00 $	275 940,00 $	251 970,00 $				57401	070003
					3.7	Plantation par firme externe	Ville	Tech	35 000,00 $	40 241,25 $	36 745,63 $				54590	070003
					3.8	Feux de circulation - Achat externe	Ville	Achat	30 000,00 $	34 492,50 $	31 496,25 $				57401	070003

RÉCAPITULATIF

GDD **1227231024**

Type	Montant avant taxes	Montant avec taxes	Montant net ristournes des taxes	% Contingences
1.Travaux	12 777 627,70 $	14 691 077,45 $	13 414 911,88 $	
2.Contingences	1 285 258,06 $	1 477 725,46 $	1 349 360,31 $	**10,06%**
3.Incidences	1 240 000,00 $	1 425 690,00 $	1 301 845,00 $	
Total	**15 302 885,76 $**	**17 594 492,91 $**	**16 066 117,19 $**	

Répartition des coûts par fonds

GDD **1227231024**

Fonds	Compétence	Requérant	Projet INVESTI	Type de montant	Montant avant taxes	Montant avec taxes	Montant net ristournes des taxes
014 Fonds des dépenses en immobilisations	Corpo	4806 - Urbanisme Et Mobilite,Dir. Mobilite	55856 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel - Corpo - Protection	1.Travaux	185 261,20 $	213 004,06 $	194 501,10 $
				2.Contingences	18 526,12 $	21 300,41 $	19 450,11 $
			55863 - Programme d'aménagement des rues - Local - Corpo - Protection	1.Travaux	1 370 167,78 $	1 575 350,41 $	1 438 504,90 $
				2.Contingences	137 016,78 $	157 535,04 $	143 850,49 $
				3.Incidences	570 000,00 $	655 357,50 $	598 428,75 $
			59070 - Programme d'aménagement des rues - Artériel - Corpo - Protection	1.Travaux	2 274 911,53 $	2 615 579,53 $	2 388 372,74 $
				2.Contingences	234 986,45 $	270 175,67 $	246 706,40 $
		Total pour 4806 - Urbanisme Et Mobilite,Dir. Mobilite			4 790 869,86 $	5 508 302,62 $	5 029 814,50 $
		4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts - Corpo - Protection	1.Travaux	8 311 719,59 $	9 556 399,60 $	8 726 266,60 $
				2.Contingences	831 171,96 $	955 639,96 $	872 626,66 $
				3.Incidences	670 000,00 $	770 332,50 $	703 416,25 $
		Total pour 4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau			9 812 891,55 $	11 282 372,06 $	10 302 309,52 $
	Total pour Corpo				14 603 761,41 $	16 790 674,68 $	15 332 124,01 $
Total pour 014 Fonds des dépenses en immobilisations					14 603 761,41 $	16 790 674,68 $	15 332 124,01 $
040 Fonds des Autres dépenses financées par emprunt	Corpo	4806 - Urbanisme Et Mobilite,Dir. Mobilite	55863 - Programme d'aménagement des rues - Local - Corpo - Protection	1.Travaux	463 166,40 $	532 525,57 $	486 266,82 $
				2.Contingences	46 316,64 $	53 252,55 $	48 626,68 $
		Total pour 4806 - Urbanisme Et Mobilite,Dir. Mobilite			509 483,04 $	585 778,12 $	534 893,50 $
		4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	18200 - Remplacement des entrées de service en plomb privées - Corpo - Protection	1.Travaux	172 401,20 $	198 218,28 $	180 999,71 $
				2.Contingences	17 240,12 $	19 821,83 $	18 099,97 $
		Total pour 4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau			189 641,32 $	218 040,11 $	199 099,68 $
	Total pour Corpo				699 124,36 $	803 818,23 $	733 993,18 $
Total pour 040 Fonds des Autres dépenses financées par emprunt					699 124,36 $	803 818,23 $	733 993,18 $
Total général					**15 302 885,77 $**	**17 594 492,91 $**	**16 066 117,19 $**

Récapitulatif par payeur - Travaux-Contingences-Incidences

Requérant	Compétence	Requérant - Description	Montant avec taxes Travaux	Montant avec taxes Contingences	Montant avec taxes Incidences
014 Fonds des dépenses en immobilisations	Agglo	EAU-DRE-4905	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	Corpo	EAU-DRE-4905	9 556 399,60 $	955 639,96 $	770 332,50 $
		Urban.mobi.-Mobilité-4806	4 403 934,00 $	449 011,12 $	655 357,50 $
Total pour 014 Fonds des dépenses en immobilisations			13 960 333,60 $	1 404 651,08 $	1 425 690,00 $
040 Fonds des Autres dépenses financées par emprunt	Corpo	EAU-DRE-4905	198 218,28 $	19 821,83 $	0,00 $
		Urban.mobi.-Mobilité-4806	532 525,57 $	53 252,55 $	0,00 $
Total pour 040 Fonds des Autres dépenses financées par emprunt			730 743,85 $	73 074,38 $	0,00 $
Total général			**14 691 077,45 $**	**1 477 725,46 $**	**1 425 690,00 $**

Total	**17 594 492,91 $**

Fonds - payeur	%
014 Fonds des dépenses en immobilisations	95,4%
012 Fonds des conduits souterrains	0,0%
040 Fonds des Autres dépenses financées par emprunt	4,6%
Total	95,4%

Répartition des coûts par règlement d'emprunt

GDD **1227231024**

Requérant	Règlement d'emprunt	Type de montant	Montant avant taxes	Montant avec taxes	Montant net ristournes des taxes	
4806 - Urbanisme Et Mobilite,Dir. Mobilite	15-019 Travaux réfection du réseau routier CM15 0223	1.Travaux	185 261,20 $	213 004,06 $	194 501,10 $	
		2.Contingences	18 526,12 $	21 300,41 $	19 450,11 $	
	Total pour 15-019 Travaux réfection du réseau routier CM15 0223		203 787,32 $	234 304,47 $	213 951,21 $	
	19-012 Travaux aménagement rues sur réseau local VDM CM 19 0227	1.Travaux	1 370 167,78 $	1 575 350,41 $	1 438 504,90 $	
		2.Contingences	137 016,78 $	157 535,04 $	143 850,49 $	
		3.Incidences	570 000,00 $	655 357,50 $	598 428,75 $	
	Total pour 19-012 Travaux aménagement rues sur réseau local VDM CM 19 0227		2 077 184,56 $	2 388 242,95 $	2 180 784,14 $	LOCAL
	19-023 Programme aménagement des rues du réseau artériel CM19 0359	1.Travaux	2 274 911,53 $	2 615 579,53 $	2 388 372,74 $	
		2.Contingences	234 986,45 $	270 175,67 $	246 706,40 $	
	Total pour 19-023 Programme aménagement des rues du réseau artériel CM19 0359		2 509 897,98 $	2 885 755,21 $	2 635 079,14 $	
	Revenu/Dépenses Bell	1.Travaux	463 166,40 $	532 525,57 $	486 266,82 $	
		2.Contingences	46 316,64 $	53 252,55 $	48 626,68 $	
	Total pour Revenu/Dépenses Bell		509 483,04 $	585 778,12 $	534 893,50 $	
Total pour 4806 - Urbanisme Et Mobilite,Dir. Mobilite			5 300 352,90 $	6 094 080,74 $	5 564 708,00 $	
4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	21-011_Renouv. actifs réseaux second.d'aqua.et.égou. CM21 0194	1.Travaux	8 311 719,59 $	9 556 399,60 $	8 726 266,60 $	
		2.Contingences	831 171,96 $	955 639,96 $	872 626,66 $	
		3.Incidences	670 000,00 $	770 332,50 $	703 416,25 $	
	Total pour 21-011_Renouv. actifs réseaux second.d'aqua.et. égou. CM21 0194		9 812 891,55 $	11 282 372,06 $	10 302 309,52 $	
	Revenu/Dépense Plomb partie privée	1.Travaux	172 401,20 $	198 218,28 $	180 999,71 $	
		2.Contingences	17 240,12 $	19 821,83 $	18 099,97 $	
	Total pour Revenu/Dépense Plomb partie privée		189 641,32 $	218 040,11 $	199 099,68 $	
Total pour 4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau			10 002 532,87 $	11 500 412,17 $	10 501 409,20 $	
Total général			**15 302 885,77 $**	**17 594 492,91 $**	**16 066 117,19 $**	
	Total pour Revenu/Dépense Plomb partie privée		189 641,32 $	218 040,11 $	199 099,68 $	
Total pour 4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau			10 002 532,87 $	11 500 412,17 $	10 501 409,20 $	

15 302 885,77 $	17 594 492,91 $	16 066 117,20 $

BUDGET REQUIS - TRAVAUX-CONTINGENCES-INCIDENCES

	GDD	1227231024								
Compétence	**Requérant**	**Projet Investi payeur**	**Sous-projet**	**Projet SIMON**	**Sous-projet Description**	**Budget requis total** (travaux, contingences et incidences)	**Budget requis 2022**	**Budget requis 2023**	**Budget requis 2024**	**Budget requis Ultérieur**
Agglo	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts - Agglo - Protection	2218100055	189827	- Incidences prof. remplacement entrée service en plomb partie publique	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
		Total pour 18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts - Agglo - Protection				0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	Total pour 4905 - Eau,Dir. Reseaux D'Eau					0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
Total pour Agglo						0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
Corpo	4806 - Urbanisme Et Mobilite, Dir. Mobilite	55856 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel - Corpo - Protection	2155856041	189554	Gilford, de Mentana à de la Roche - Réhabilitation Chaussée	213 951,21 $	0,00 $	213 951,21 $	0,00 $	0,00 $
		Total pour 55856 - Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel - Corpo - Protection				213 951,21 $	0,00 $	213 951,21 $	0,00 $	0,00 $
		55863 - Programme d'aménagement des rues - Local - Corpo - Protection	2255863006	190698	Giford, De Mentana à de La Roche - Trottoirs et bordures construction	1 276 039,20 $	1 276 039,20 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
			2255863007	190701	Gilford, de Garnier à Papineau - Incidences profe., techn. et achat Trottoir	598 428,75 $	299 214,38 $	299 214,38 $	0,00 $	0,00 $
			2255863008	190703	Gilford, Mentana à De la Roche - Chaussée souple construction	306 316,19 $	306 316,19 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
			2255863010	190706	- Travaux Bell avec entente	534 893,50 $	267 446,75 $	267 446,75 $	0,00 $	0,00 $
		Total pour 55863 - Programme d'aménagement des rues - Local - Corpo - Protection				2 715 677,64 $	2 149 016,51 $	566 661,13 $	0,00 $	0,00 $
		59070 - Programme d'aménagement des rues - Artériel - Corpo - Protection	2159070185	189551	Gilford, De la Roche à Garnier - Trottoirs et bordures construction	1 695 640,41 $	0,00 $	1 695 640,41 $	0,00 $	0,00 $
			2259070004	189888	Gilford, de La Roche à Garnier - Chaussée souple construction	695 624,27 $	0,00 $	695 624,27 $	0,00 $	0,00 $
			2259070032	190708	Gilford - de Mentana à Garnier - Éclairage de rue	108 846,40 $	108 846,40 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
			2259070034	190710	Gilford/Christophe Colomb et Gilford/De la Roche - Feux de circulation et signalisation lumineuse	134 968,06 $	134 968,06 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
		Total pour 59070 - Programme d'aménagement des rues - Artériel - Corpo - Protection				2 635 079,14 $	243 814,47 $	2 391 264,68 $	0,00 $	0,00 $
	Total pour 4806 - Urbanisme Et Mobilite,Dir. Mobilite					5 564 708,00 $	2 392 830,98 $	3 171 877,02 $	0,00 $	0,00 $
	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts - Corpo - Protection	1456122010	167425	Mentana, de Mont-Royal à Gilford - Réhabilitation Égouts pluviaux, combinés et sanitaires	408 590,24 $	408 590,24 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
			1461221040	150709	Gilford, de Mentana à Garnier- Construction Aqueduc sec.	3 202 436,95 $	1 601 218,47 $	1 601 218,47 $	0,00 $	0,00 $
			1461221060	150710	Gilford, de Mentana à Garnier - Incidences prof. reconst. aqueduc sec.	703 416,25 $	351 708,13 $	351 708,13 $	0,00 $	0,00 $
			2218100049	189820	Gilford, de Mentana à Garnier - Items communs - frais généraux	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
			2218100050	189821	De La Roche, de Gilford à Saint-Joseph - Réhabilitation Aqueduc sec.	414 815,87 $	414 815,87 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $

			2218100051	189822	De La Roche, de Gilford à Saint-Joseph - Incidences prof. réhab. aqueduc sec.	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
			2218100052	189824	Gilford, de Garnier à Marquette - Réhabilitation Égouts pluviaux, combinés et sanitaires	764 728,24 $	382 364,12 $	382 364,12 $	0,00 $	0,00 $
			2218100054	189826	- Entrée de service en plomb partie publique	1 168 632,23 $	584 316,11 $	584 316,11 $	0,00 $	0,00 $
			2218100056	189829	Gilford, de Garnier à Marquette - Réhabilitation Aqueduc sec.	2 400 756,38 $	0,00 $	2 400 756,38 $	0,00 $	0,00 $
			2218100057	189830	Gilford, de Garnier à Marquette - Incidences prof. réhab. aqueduc sec.	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
			2218100058	189831	Mentana, de Mont-Royal à Gilford - Incidences prof. réhab. égouts combinés et sanitaires	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
			2218100059	189832	Boyer, de Gilford à Laurier - Réhabilitation Égouts pluviaux, combinés et sanitaires	497 303,43 $	497 303,43 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
			2218100061	189834	Brébeuf, de Mont-Royal à Saint-Joseph - Réhabilitation Égouts pluviaux, combinés et sanitaires	565 312,82 $	0,00 $	565 312,82 $	0,00 $	0,00 $
			2218100062	189835	Brébeuf, de Mont-Royal à Saint-Joseph - Incidences prof. réhab. égouts combinés et sanitaires	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
			2218100063	189836	Fabre, de Gilford à Saint-Joseph - Réhabilitation Égouts pluviaux, combinés et sanitaires	176 317,13 $	0,00 $	176 317,13 $	0,00 $	0,00 $
		Total pour 18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts - Corpo - Protection				10 302 309,52 $	4 240 316,36 $	6 061 993,15 $	0,00 $	0,00 $
		18200 - Remplacement des entrées de service en plomb privées - Corpo - Protection	2218200001	189828	- Entrée de service en plomb partie privée	199 099,68 $	99 549,84 $	99 549,84 $	0,00 $	0,00 $
		Total pour 18200 - Remplacement des entrées de service en plomb privées - Corpo - Protection				199 099,68 $	99 549,84 $	99 549,84 $	0,00 $	0,00 $
	Total pour 4905 - Eau,Dir. Reseaux D'Eau					10 501 409,20 $	4 339 866,20 $	6 161 542,99 $	0,00 $	0,00 $
Total pour Corpo						16 066 117,19 $	6 732 697,18 $	9 333 420,01 $	0,00 $	0,00 $
Total général						**16 066 117,19 $**	**6 732 697,18 $**	**9 333 420,01 $**	**0,00 $**	**0,00 $**

Montréal

SOUMISSION 313901 - PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

Secteur	Travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Gilford, Mentana, Boyer, de la Roche, de Brébeuf, de Lanaudière, Garnier et Fabre
rue Gilford entre la rue de Mentana et l'avenue Papineau rue de Mentana entre l'av. du Mont-Royal et la rue Gilford rue Boyer entre la rue Gilford et l'av. Laurier rue de la Roche entre la rue Gilford et le boul. Saint-Joseph rue de Brébeuf entre l'av. du Mont-Royal et le boul. Saint-Joseph rue de Lanaudière entre l'av. du Mont-Royal et la rue Gilford rue Garnier entre l'av. du Mont-Royal et la rue Gilford rue Fabre entre la rue Gilford et le boul. Saint-Joseph	Les travaux sont répartis en 6 phases et une phase préparatoire. **Délai** : 480 jours **-** Réalisation 2022 et 2023 **PHASE 0 (préparatoire) :** Installation du réseau d'eau temporaire dans le cadre du projet; **Horaire de travail** : Lundi à vendredi 7h à 19h, Samedi 8h à 19h et Dimanche 9h à 19h **Horaire de travail sur l'av. Papineau** : Lun à ven 9h30 à 15h30, Sam 8h à 19h et Dim 9h à 19h **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à - Entraver partiellement et / ou fermer complètement et maintenir une circulation locale sur les rues Gilford, de Mentana, Boyer, av. Christophe-Colomb, Poitevin, de la Roche, de Brébeuf, Chambord, de Lanaudière, Garnier, Fabre et Marquette ; - Entraver partiellement l'av. Papineau et maintenir une voie par direction. **PHASE 1** : Réhabilitation d'égout sur la rue de Mentana entre l'av. du Mont-Royal et la rue Gilford (Phase 1A), sur la rue Boyer entre la rue Gilford et l'av. Laurier (Phase 1B), sur la rue de Brébeuf entre l'av. du Mont-Royal et le boul. Saint-Joseph (Phase 1C), sur la rue Fabre entre la rue Gilford et le boul. Saint-Joseph (Phase 1D) et sur la rue Gilford entre les rues Garnier et Marquette (Phase 1E). **Horaire de travail :** Lundi à vendredi 7h à 19h, Samedi 8h à 19h et Dimanche 9h à 19h **Horaire de travail sur l'av. du Mont-Royal** : Lundi à vendredi 9h30 à 15h30, Samedi 8h à 19h et Dimanche 9h à 19h **Horaire de travail sur le boul. Saint-Joseph** : Lundi à vendredi 9h30 à 15h30, Samedi 8h à 19h et Dimanche 9h à 19h **Maintien de la mobilité :** L'Entrepreneur est autorisé à - Fermer complètement et maintenir une circulation locale seulement les rues de Mentana (Phase 1A), Boyer (Phase 1B), de Brébeuf (Phase 1C), Fabre (Phase 1D) et Gilford (Phase 1E); - Fermer la direction est de l'avenue du Mont-Royal et maintenir une voie en direction ouest lors des travaux de réhabilitation d'égout sur les rues de Mentana (Phase 1A) et de Brébeuf (Phase 1C); - Entraver partiellement le boulevard Saint-Joseph et maintenir minimalement 1 voie de circulation lors des travaux de réhabilitation d'égout sur les rues Boyer (Phase 1B), de Brébeuf (Phase 1C) et Fabre (Phase 1D). **PHASE 2A** : Travaux de conduite d'eau, d'égout, de Bell, de feux de circulation, d'éclairage et de voirie sur la rue Gilford de la rue de Mentana à la rue de la Roche **Horaire de travail** : Lundi à vendredi 7h à 19h, Samedi 8h à 19h et Dimanche 9h à 19h **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à - Fermer complètement la rue Gilford entre les rues de Mentana et de Brébeuf et maintenir une circulation locale seulement; - Fermer complètement les rues transversales (de Mentana, Boyer, Christophe-Colomb, Poitevin et de la Roche) lorsque les travaux se situent dans les intersections et maintenir une circulation locale seulement.

PHASE 2B : Travaux de conduite d'eau, de Bell, d'éclairage et de voirie sur la rue Gilford de la rue Chambord à la rue Garnier

Horaire de travail : Lundi à vendredi 7h à 19h, Samedi 8h à 19h et Dimanche 9h à 19h

Maintien de la mobilité : L'Entrepreneur est autorisé à
- Fermer complètement la rue Gilford entre les rues Chambord et Fabre et maintenir une circulation locale seulement;
- Démolir l'îlot de béton situé dans l'intersection formée des rues Gilford et Chambord et aménager une chaussée temporaire dans le but d'aménager la rue Chambord à sens unique vers le nord entre l'av. du Mont-Royal et le boul. Saint-Joseph. Cet aménagement a pour but de réduire l'impact sur l'école Paul Bruchési pendant les travaux;
- Fermer complètement les rues transversales (de Lanaudière et Garnier) lorsque les travaux se situent dans les intersections et maintenir une circulation locale seulement.

PHASE 2C : Travaux de conduite d'eau, de Bell, d'éclairage et de voirie sur la rue Gilford de la de la Roche à la rue Chambord

Horaire de travail : Lundi à vendredi 7h à 19h, Samedi 8h à 19h et Dimanche 9h à 19h

Maintien de la mobilité: L'Entrepreneur est autorisé à
- Fermer complètement la rue Gilford entre les rues de la Roche et de Lanaudière et maintenir une circulation locale seulement;
- Fermer complètement les rues transversales (de Brébeuf, Chambord et de Lanaudière) lorsque les travaux se situent dans les intersections et maintenir une circulation locale seulement.

PHASE 3 : Réhabilitation d'aqueduc sur la rue de la Roche entre la rue Gilford et le boul. Saint-Joseph (Phase 3A) et sur la rue Gilford entre la rue Garnier à l'av. Papineau (Phase 3B)

Horaire de travail : Lundi à vendredi 7h à 19h, Samedi 8h à 19h et Dimanche 9h à 19h

Horaire de travail du boul. Saint-Joseph : Lun à ven 7h à 19h, Sam 8h à 19h et Dim 9h à 19h

Maintien de la mobilité: L'Entrepreneur est autorisé à
- Fermer complètement la rue de la Roche et maintenir une circulation locale seulement (Phase 3A);
- Entraver partiellement le boul. Saint-Joseph et maintenir 2 voies en direction est lors des travaux de réhabilitation d'aqueduc sur la rue de la Roche (Phase 3A);
- Fermer complètement la rue Gilford et les rues transversales (Marquette et Fabre) et maintenir une circulation locale seulement (Phase 3B).

PHASE 4 : Travaux de remplacement des entrées de service en plomb sur la rue Garnier entre l'av. du Mont-Royal et la rue Gilford (Phase 4A) et sur la rue de Lanaudière entre l'av. du Mont-Royal et la rue Gilford (Phase 4B)

Horaire de travail : Lundi à vendredi 7h à 19h, Samedi 8h à 19h et Dimanche 9h à 19h

Maintien de la mobilité: L'Entrepreneur est autorisé à
- Fermer complètement la rue Garnier et maintenir une circulation locale seulement (Phase 4A);
- Fermer complètement la rue de Lanaudière et maintenir une circulation locale seulement (Phase 4B).

PHASE 5 : Planage et pavage de la rue Gilford entre l'av. Papineau et la rue Garnier

Horaire de travail : Lundi à vendredi 7h à 19h, Samedi 8h à 19h et Dimanche 9h à 19h

Horaire de travail sur l'av. Papineau : Lundi à vendredi 9h30 à 15h30, Samedi 8h à 19h et Dimanche 9h à 19h

Maintien de la mobilité: L'Entrepreneur est autorisé à
- Fermer complètement la rue Gilford entre la rue Garnier et l'av. Papineau et maintenir une circulation locale seulement;
- Fermer complètement les rues transversales (Fabre et Marquette) et maintenir une circulation locale seulement;
- Entraver partiellement la rue Garnier et l'avenue Papineau en direction sud.

	PHASE 6 : **P**avage de la couche de surface sur la rue Gilford entre la rue de Mentana et la rue Garnier **Horaire de travail** : Lundi à vendredi 7h à 19h, Samedi 8h à 19h et Dimanche 9h à 19h **Maintien de la mobilité**: L'Entrepreneur est autorisé à - Fermer complètement la rue Gilford entre les rues de Mentana et de Brébeuf ainsi que les rues transversales (de Mentana, Boyer, Poitevin, Christophe-Colomb et de la Roche) et maintenir une circulation locale seulement (Phase 6A); - Fermer complètement la rue Gilford entre les rues de la Roche et Fabre ainsi que les rues transversales (de Brébeuf, Chambord, de Lanaudière et Garnier) et maintenir une circulation locale seulement (Phase 6B). - L'Entrepreneur est autorisé à fermer les liens cyclables sur les rues Gilford, de Mentana, de la Roche, Christophe-Colomb, de Brébeuf et Garnier et rediriger les cyclistes vers les liens cyclables dans le secteur et implanter des chemins de détour pour les cyclistes. Certains liens cyclables ne peuvent être fermés simultanément et sont précisés dans le DTSI-M. - L'Entrepreneur doit prévoir la relocalisation du stationnement sur rue réservé aux résidents SRRR.
Mesures de gestion des impacts applicables	- Installation, à l'approche du chantier de construction, de panneaux d'information générale pour informer les usagers, à l'avance, que des travaux auront lieu; - Installation, à l'approche du chantier de construction, de panneaux d'information générale pour informer les cyclistes, à l'avance, que des travaux auront lieu et que les liens cyclables seront fermés; - Présence de signaleurs pour assurer la sécurité des usagers de la route (incluant les piétons et cyclistes) aux abords du chantier lors des accès chantier (entrée ou sortie), lors des manœuvres des véhicules de l'Entrepreneur dans les voies de circulation, ou à la demande du Directeur; - Lors des travaux d'excavation, l'Entrepreneur est autorisé à travailler sur des tronçons de 30 mètres maximum; - Installer des repères visuels de type T-RV-7 pour séparer les voies de circulation de la zone des travaux; - Présence des plaques en acier pour redonner accès aux riverains ou à la circulation en dehors des heures de travail, si requis; - Maintenir la mobilité, l'accessibilité universelle et la protection des travailleurs et des usagers de la route; - Maintenir/aménager et sécuriser les passages piétonniers, cyclistes et les accès aux propriétés, le cas échéant aux abords de l'aire des travaux; - Maintien de l'accès aux bâtiments commerciaux et résidentiels en tout temps lors des travaux; - Travaux à réaliser pendant les vacances scolaires afin de réduire les impacts sur l'école primaire Paul Bruchési; - L'Entrepreneur doit avertir le Directeur avant de réaliser des travaux pouvant affecter les opérations de la STM ainsi que les entreprises du secteur; - Protection des aires de travail et des excavations dans la zone de travaux à l'aide de clôtures autoportantes pour éviter l'accès au chantier par des piétons; - Coordination / harmonisation de la signalisation à prévoir avec la piétonisation de l'av. du Mont-Royal et autres chantiers planifiés dans le secteur; - Installation de PMVM pour les travaux impactant l'av. du Mont-Royal, le boulevard Saint-Joseph et la rue de la Roche; - L'Entrepreneur doit installer des chemins de détour lors des travaux pour chaque fermeture de rue ou direction. Ces chemins de détours sont illustrés au devis technique spécial infrastructures « Maintien et gestion de la mobilité » (DTSI-M); - Des aménagements de chantier, tel que de l'habillage et de la signalétique sont à implanter pour le présent contrat.

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 29 octobre 2020

LOISELLE INC.
A/S MONSIEUR SÉBASTIEN CLAVEAU
280, BOUL PIE-XII
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD (QC) J6S 6P7

N° de décision : 2020-DAMP-1751
N° de client : 2700004312

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous :

EXCAVATION LOISELLE
EXCAVATION LOISELLE ET FRÈRES, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
LOISELLE ENVIRONNEMENT, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
LOISELLE EXCAVATION, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
LOISELLE EXPLOITATION ET ENTRETIEN ROUTIER, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
LOISELLE FORAGE, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
LOISELLE OUVRAGES D'ART, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.

le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. LOISELLE INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **28 octobre 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Chantal Hamel

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan (7e étage)
Montréal (Québec) H3C 0G4

Le 25 mars 2022

Monsieur Frédéric Boucher
Gestionnaire principal approvisionnement de réseau
Bell Canada
600, rue Jean-Talon Est, 8e étage
Montréal (Québec) H2R 3A9

Objet : **Travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Gilford, Mentana, Boyer, de la Roche, de Brébeuf, de Lanaudière, Garnier et Fabre**

Soumission : 313901

Monsieur,

Dans le cadre des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Gilford, Mentana, Boyer, de la Roche, de Brébeuf, de Lanaudière, Garnier et Fabre, Bell Canada a décidé de faire des interventions sur leurs actifs.

Comme convenu, ces travaux seront exécutés par un entrepreneur mandaté par la Ville et par un sous-traitant accrédité par Bell Canada. La Ville a procédé à un appel d'offres et l'adjudicataire recommandé pour octroi est :

- Entrepreneur général : Loiselle inc.
- Sous-traitant accrédité par Bell Canada : Construction NRC inc.

Le montant des travaux payé par Bell est évalué à **585 778,12 $ (taxes incluses)**. Ce montant correspond à 543 289,18 $ (contingences et taxes incluses), soit l'estimation de Bell plus une majoration de 15 % auquel s'ajoute une quote-part pour les coûts associés aux items communs et aux coûts associés au maintien de la mobilité. À cet effet, vous trouverez, annexé à la présente, un tableau de calcul de la répartition des coûts, le bordereau du sous-projet associé aux travaux de Bell soumis par l'adjudicataire recommandé, de même que le bordereau des items communs et des travaux de reconstruction.

...2

Lors de l'exécution des travaux, si l'entrepreneur devait rencontrer certains imprévus (sols contaminés, élévation de roc, etc.) et liés à sa portion des travaux, les coûts réels engendrés par ces contraintes seraient l'objet d'un avis de changement préparé et signé par le surveillant de Bell Canada et pourraient être facturés en sus de l'estimation initiale si le montant prévu en contingence était insuffisant.

Par la signature de la présente, Bell Canada s'engage à assurer la surveillance des travaux de sa portion du projet et à assumer le coût réel des travaux, sur présentation des factures et pièces justificatives de l'entrepreneur général ci-haut mentionné. L'Entrepreneur sera payé entièrement par la Ville et Bell Canada sera facturée par la Ville selon la portion à sa charge.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec Charles Grondin, ing., chargé de projet au 438-354-8847.

Prière de nous retourner cette lettre dûment signée par une personne autorisée par Bell Canada avant le 1er avril 2022 afin que notre Direction puisse transmettre le dossier aux instances de la Ville pour octroi du contrat.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Yvan Péloquin Signature numérique de Yvan Péloquin
Date : 2022.03.25 13:27:16 -04'00'

Yvan Péloquin, ing.
Chef de division conception des travaux

J'ai lu, je comprends et j'accepte les modalités qui précèdent et souhaite que la Ville de Montréal procède à l'octroi du contrat et à la réalisation des travaux du projet.

J'ai signé le 6 Avril 2022, à Montréal.

Frédéric Boucher

Frédéric Boucher, Ing.
Gest. Principale – Réseau d'accès

p. j. Bordereau de soumission du projet incluant de la portion du projet de Bell Canada de la soumission de même que le bordereau des items communs et des travaux de reconstruction ainsi que les documents relatifs au sous-traitant accrédité par Bell Canada
Tableau de calcul de la répartition des coûts de Bell

c. c. M Charles Grondin, chargé de projet, conception des travaux

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

RUE GILFORD
DE LA RUE DE MENTANA À L'AVENUE PAPINEAU

RUE DE MENTANA
DE L'AVENUE MONT-ROYAL À LA RUE GILFORD

RUE BOYER
DE LA RUE GILFORD À L'AVENUE LAURIER

RUE DE LA ROCHE
DE LA RUE GILFORD AU BOULEVARD SAINT-JOSEPH

RUE DE BRÉBEUF
DE L'AVENUE MONT-ROYAL AU BOULEVARD SAINT-JOSEPH

RUE DE LANAUDIÈRE
DE L'AVENUE MONT-ROYAL À LA RUE GILFORD

RUE GARNIER
DE L'AVENUE MONT-ROYAL À LA RUE LA MENNAIS

RUE FABRE
DE LA RUE GILFORD AU BOULEVARD SAINT-JOSEPH

TRAVAUX D'ÉGOUT, DE CONDUITES D'EAU SECONDAIRES, DE VOIRIE, D'ÉCLAIRAGE ET DE FEUX DE CIRCULATION

ARRONDISSEMENT(S): LE PLATEAU-MONT-ROYAL

TITRE	No. PLAN	No. FEUILLE
ÉGOUT, AQUEDUC ET VOIRIE		
Page titre, localisation et liste de plans	PL-EA-01 (00/04)	0
Reconstruction d'égout, de conduites d'eau secondaires et de voirie dans la rue Gilford - Ch. 0+80 @ 2+55,6	PL-EA-01 (01/04)	1
Reconstruction d'égout, de conduites d'eau secondaires et de voirie dans la rue Gilford - Ch. 2+51,6 @ 4+41,5	PL-EA-01 (02/04)	2
Reconstruction d'égout, de conduites d'eau secondaires et de voirie dans la rue Gilford - Ch. 4+35,5 @ 6+25	PL-EA-01 (03/04)	3
Détails des éléments de voirie dans la rue Gilford	PL-EA-01 (04/04)	4
Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans la rue De La Roche, entre Gilford et Saint-Joseph	PL-AQ-2022-07	5
Travaux de réhabilitation de conduites d'eau et de chaussée dans la rue Gilford, entre Garnier et Papineau	PL-AQ-VO-2022-09	6
Travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans la rue De Mentana, entre Mont-Royal E. et Gilford	PLA-EG-2022-01	7
Travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans la rue Boyer, entre Gilford et Laurier E.	PLA-EG-2022-09	8
Travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans la rue De Brébeuf, entre Mont-Royal E. et Saint-Joseph E.	PLA-EG-2022-24AB	9 & 10
Travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans la rue Fabre, entre Gilford et Saint-Joseph E.	PLA-EG-2022-30	11
Travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans la rue Gilford, entre Garnier et Marquette	PLA-EG-2022-44	12
Travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans la rue Garnier, entre Mont-Royal E. et La Mennais	PLA-ESP-2022-21	13
Travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans la rue De Lanaudière, entre Mont-Royal E. et Gilford	PLA-ESP-2022-22	14

TITRE	No. PLAN	No. FEUILLE
ÉCLAIRAGE		
Amélioration de l'éclairage de rue, rue Gilford entre De Mentana et Garnier	PL-ER-01	15
BELL		
I38948_401	401	16
I38948_402	402	17
I38948_403	403	18
I38948_404	404	19
I38948_405	405	20
I38948_406	406	21
I38948_407	407	22
I38948_408	408	23

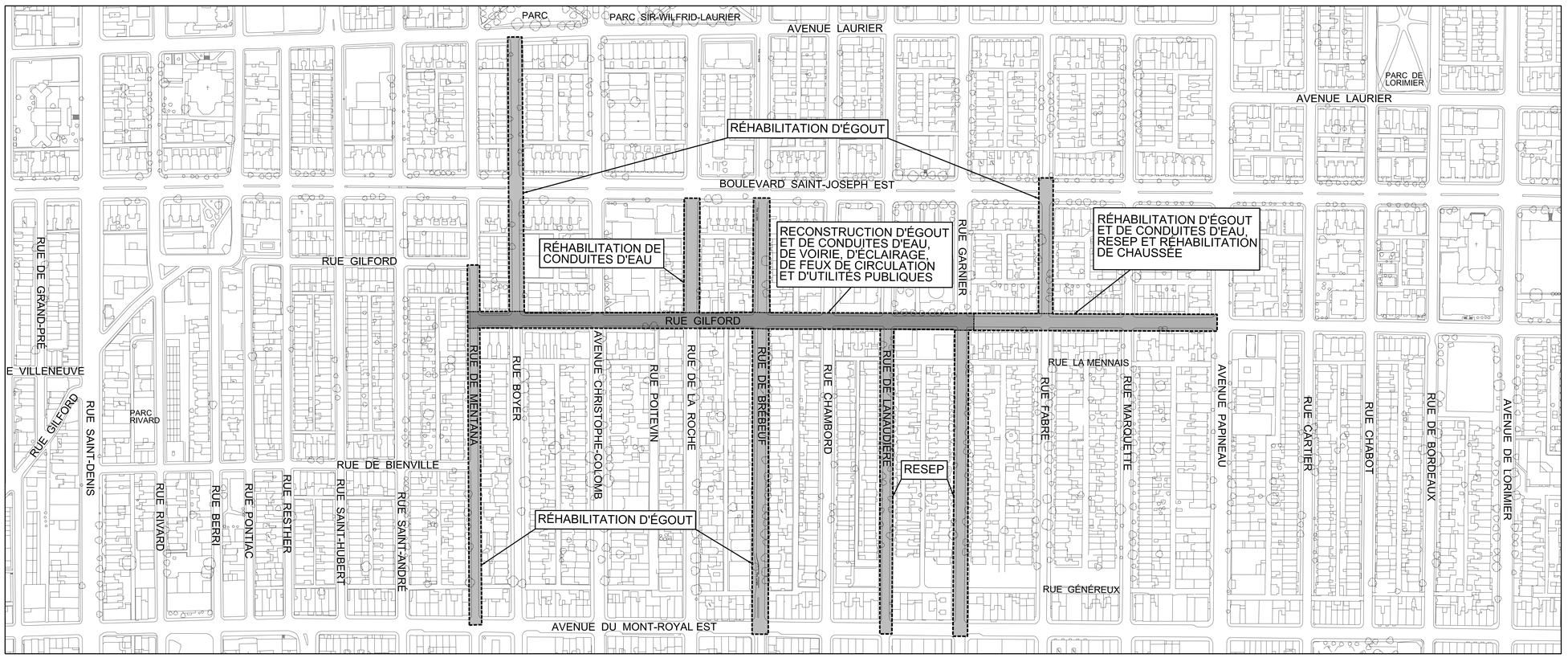

PLAN DE LOCALISATION

Notes

Cartouche révisé le : 2019/07/10

Émission

No.	Date	Description	Préparé par:
000	2022-02-04	Émis pour appel d'offres	C.G.

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C0G4

Intervenants

Élaboré par:
- AAAA-MM-JJ
- AAAA-MM-JJ
Philippe Fournier, dess. 2021-12-20

Préparé par:
Charles Grondin ,ing.

Sceau de l'ingénieur(e): INGÉNIEUR Charles Grondin 2022-02-15

Original signé le: 2022-02-15

Projet: **Travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Gilford, de Mentana, Boyer, de la Roche, de Brébeuf, de Lanaudière, Garnier et Fabre**

Arrondissement(s): **Le Plateau-Mont-Royal**

Nature des travaux:
Travaux d'égout, de conduites d'eau secondaires, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation

Titre du plan:
Page titre, localisation et liste des plans

DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

AO:	No. de plan:	Feuillet:	Émission:	Page:
313901	PL-EA-01	0/4	000	00

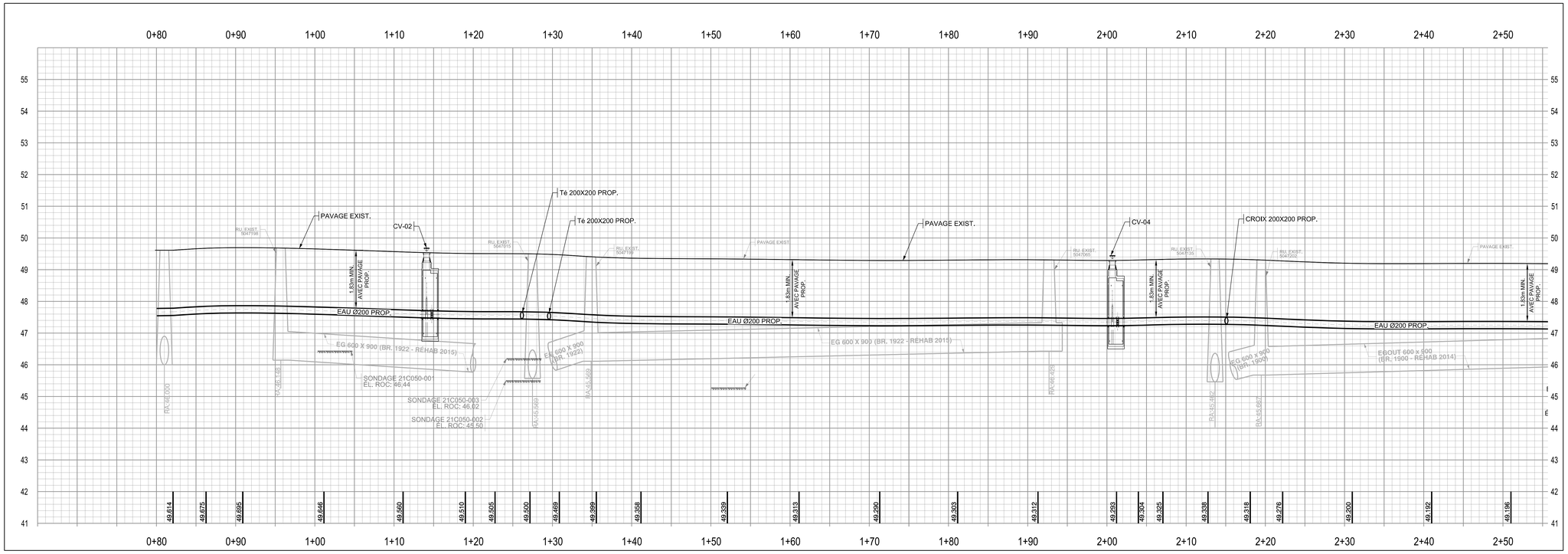

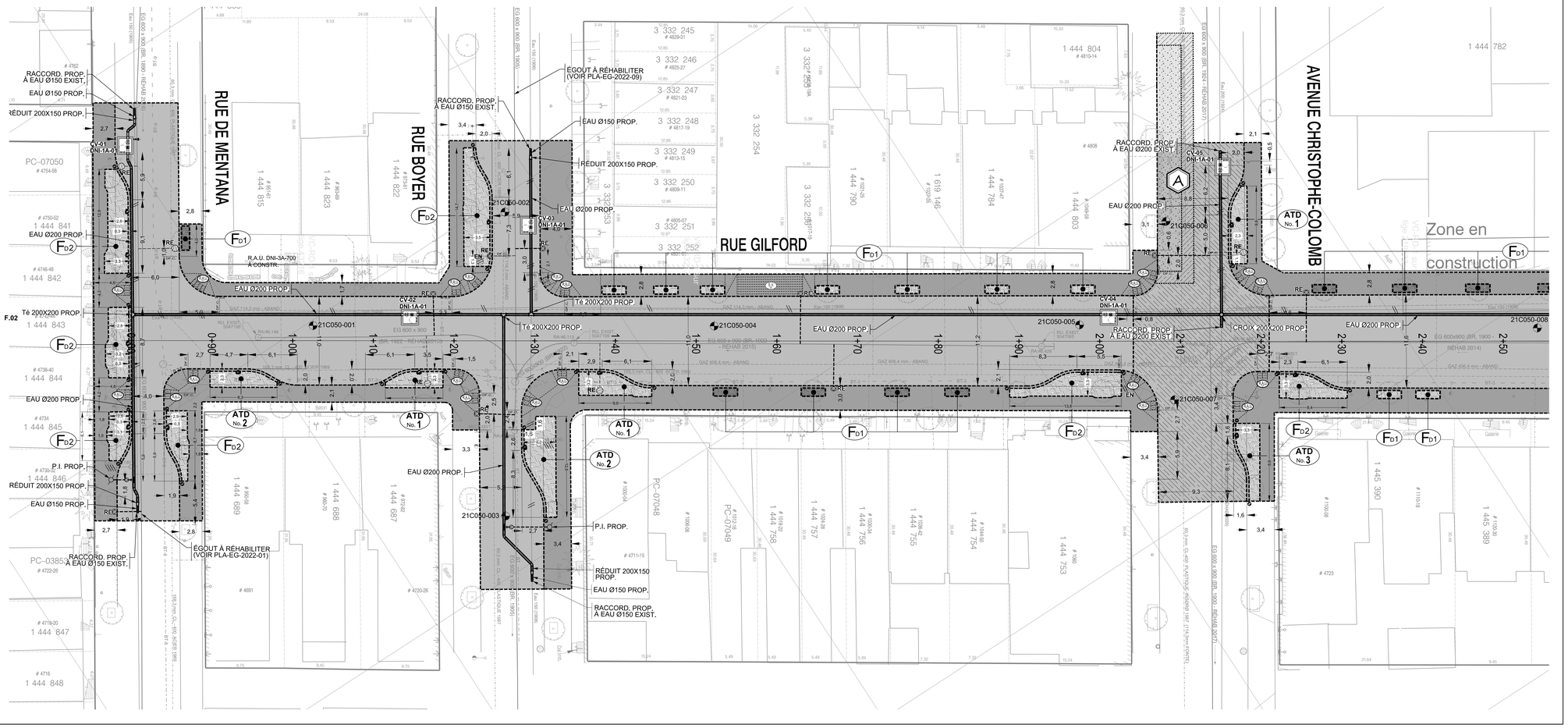

Légende Éléments existants

Eau
- Conduite d'eau
- Boîte de vanne
- Bouche à clé de vanne
- Vanne de poteau d'incendie
- Vanne de gicleur
- Regard d'eau
- Bouche à clé de branchement
- Poteau d'incendie

Égout
- Conduite d'égout unitaire ou sanitaire
- Conduite d'égout pluvial
- Regard d'égout
- Puisard de trottoir
- Puisard circulaire
- Puisard rectangulaire

Utilités publiques
- Conduite Bell
- Conduite Gaz
- Conduite Hydro-Québec
- Conduite CSEM
- Regard Bell
- Cabine téléphonique
- Regard de la STM
- Grille voute triple
- Regard électrique
- Voute transformateur
- Regard Hydro-Québec
- Regard électrique
- Vanne Énergir (Gaz Métro)
- Regard gazoduc
- Entrée de gaz
- Lampadaire simple
- Feux de circulation simple
- Feux de circulation double
- Hauban
- Conduite abandonnée

Aménagement
- Arbre
- Entrée de porte
- Entrée pour véhicules
- Marche
- Escalier
- Bollard
- Poteau
- Fossé
- Muret
- Haut et bas de talus
- Limite de propriété
- Limite de boisé
- Haie
- Clôture
- Sondage/Forage

Abréviations

EXIST.	Conduite ou structure existante
PROP.	Conduite ou structure proposée
RE.	Structure à remplacer
NS.	Nouvelle structure
EN.	Structure à enlever
AB.	Structure à abandonner
BA.	Béton Armé
BAC.	Béton Acier
BR.	Brique
FG.	Fonte grise
FD.	Fonte ductile
RACC.	Raccord
RAD.	Radier
F.	Feuillet
T.	Tuyau
H.P.	Haute pression
B.P.	Basse pression

Notes Particulières

Massifs d'utilités publiques à supporter ou à briser et à reconstruire, si requis.

Orientation

REPÈRE GÉODÉSIQUE: 64KM102

Saint-Joseph Est / Saint-Hubert

ALTITUDE: 53,172 m (CGVD28)

LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83 (SCRS).

Cartouche révisé le : 2019 / 07 / 10

Plan de localisation

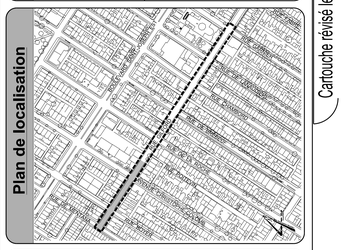

Notes

1. La localisation des conduits et massifs d'utilités publiques est donnée à titre indicatif seulement;
2. Les conduites d'eau secondaires existantes sont en fonte grise, sauf indication contraire;
3. De façon générale, les conduites d'eau existantes et/ou abandonnées ne sont pas montrées aux profils;
4. Les distances et les dégagements minimaux à respecter entre les conduites, les branchements, les structures et les obstacles sont prévus au DTNI-1A;
5. Sauf indication contraire, le diamètre des conduites et des raccords montrés au plan sont en millimètre.

Références

Plan de la géomatique:	140157a-scrs	
Plan de géométrie:	XXXX-XX-XX-SARA-XX	
Plans et profils:	PPXXXXX,PPXXXXX	
	Étude(s) technique(s):	Fiche(s) technique(s):
Eau	Hakim-Amichi, ing. 2013-12-11	Andrea-Rodriguez, ing. 2021-07-07
Égout	XXX-XXX AAAA-MM-JJ XXX-XXX AAAA-MM-JJ XXX-XXX AAAA-MM-JJ	XXX-XXX AAAA-MM-JJ XXX-XXX AAAA-MM-JJ XXX-XXX AAAA-MM-JJ

Légende: éléments proposés

- Reconstruction de chaussée (Voir DTSI-V art. 7.1.1)
- Reconstruction de chaussée (Voir DTSI-V art. 7.1.2)
- Trottoir à reconstruire
- Construction de dalle d'autobus
- Construction de dalle de transition
- Ø.: (mm) — EAU Ø PROP. — Conduite d'eau
- Ø.: (mm) — ÉGOUT Ø PROP. — Conduite d'égout
- Numérotation — CV-XX, DNI-1A-XXX — Chambre de vanne — N° de croquis (voir DTNI-1A)
- RPU: Regard-puisard unitaire; RP: Regard pluvial; RS: Regard sanitaire; RU: Regard unitaire — Numérotation — RX-XX, DNI-1A-XXX — Regard d'égout circulaire — N° de croquis (voir DTNI-1A)
- RP: Regard pluvial; RS: Regard sanitaire; RU: Regard unitaire — Numérotation — RX-XX — Regard d'égout rectangulaire
- Numérotation — PI-XX, DNI-1A-204 — Poteau d'incendie — N° de croquis (voir DTNI-1A)
- Puisard de rue — Numérotation
- Puisard de trottoir — PU-XX
- Puisard dalot
- Bouche à clé de vanne (DNI-1A-203)
- Conduite ou structure à enlever
- Conduite ou structure à abandonner
- Sens d'écoulement
- Limite de chaussée

★ Symbole agrandi pour plus de clarté

Émission

No.	Date	Description	Préparé par:
000	2022-02-17	Émis pour appel d'offres	C.G.
B	2021-10-29	Émis pour commentaires 50%	C.G.
A	2021-09-24	Émis pour intégration 10%	C.G.

Intervenants

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C0G4

Élaboré par: -	AAAA-MM-JJ
-	AAAA-MM-JJ
Madani Lerguet	2021-10-29
Préparé par: Charles Grondin, ing.	Original signé le: 2022-02-17

Sceau de l'ingénieur(e): Charles Grondin, ingénieur, 20144

Projet:

Travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Gilford, de Mentana, Boyer, de la Roche, de Brébeuf, de Lanaudière, Garnier et Fabre

Arrondissement(s): **Le Plateau-Mont-Royal**

Nature des travaux:

Travaux d'égout, de conduite d'eau secondaires, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation

Titre du plan:

Reconstruction d'égout, de conduites d'eau secondaires et de voirie dans la rue Gilford

Plan et Profil

Ch. 00+80 @ 02+55,6

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle: HORZ.:1:200 VERT.: 1:50 (4 2 0 4 8 12 (mètre))

A.O.:	No. de plan:	Feuillet:	Émission:	Page:
313901	PL-EA-01	1/4	000	01

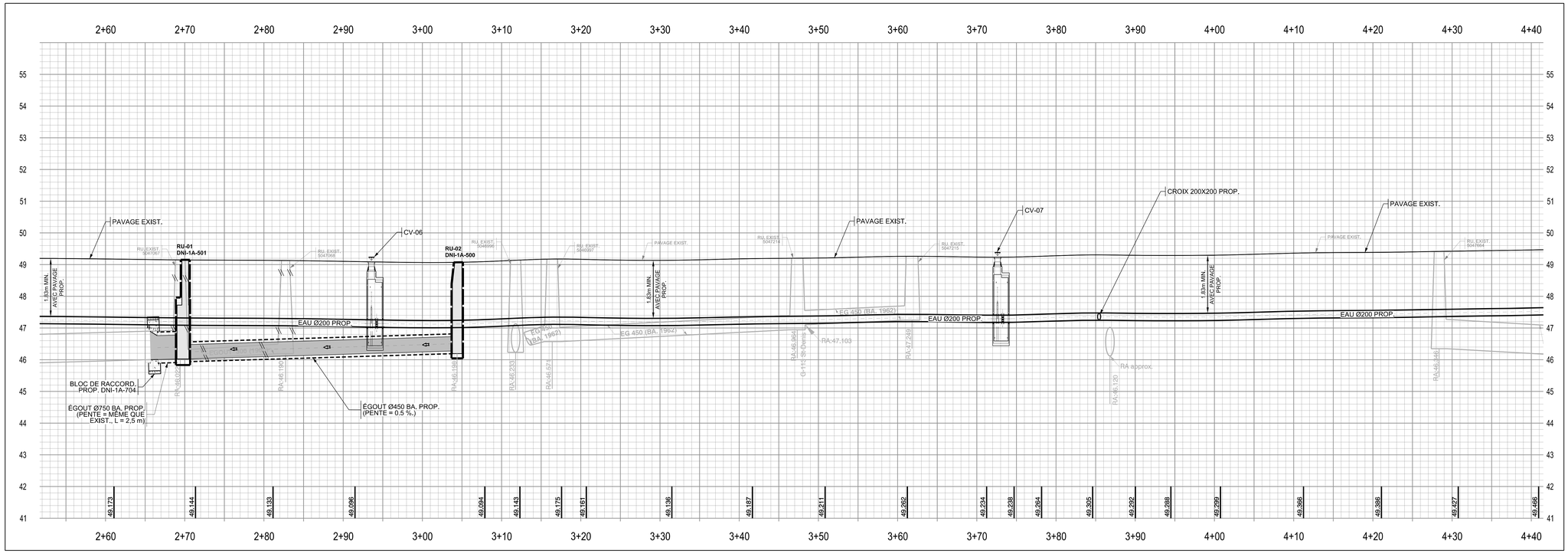

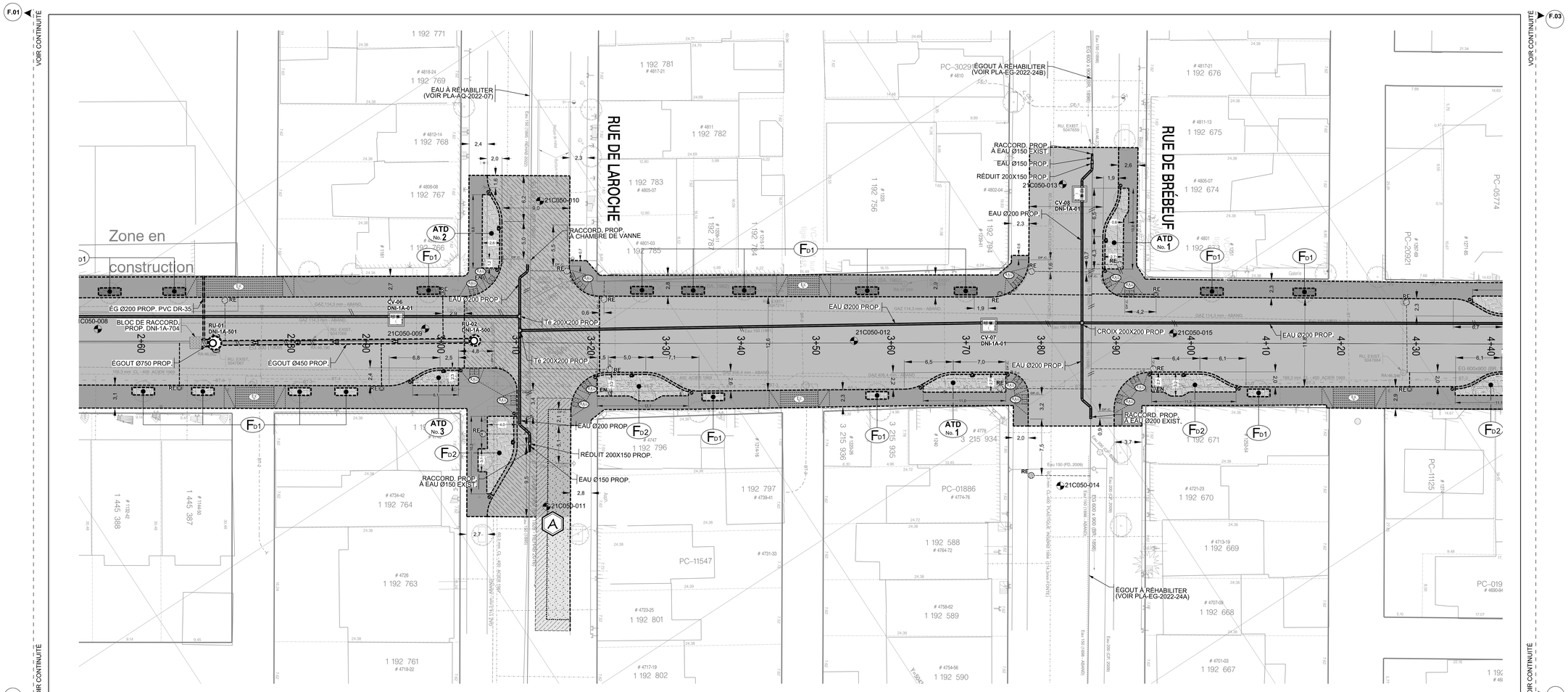

Légende: éléments proposés

- Reconstruction de chaussée (Voir DTSI-V art. 7.1.1)
- Reconstruction de chaussée (Voir DTSI-V art. 7.1.2)
- Trottoir à reconstruire
- Construction de dalle d'avidrus
- Construction de dalle de transition
- EAU Ø PROP. — Ø.: (mm) — Conduite d'eau
- ÉGOUT Ø PROP. — Ø.: (mm) — Conduite d'égout
- CV-XX, DNI-1A-XXX — Numérotation — Chambre de vanne — N° de croquis (voir DTNI-1A)
- RX-XX, DNI-1A-XXX — Numérotation — Regard d'égout circulaire — N° de croquis (voir DTNI-1A) — RPU: Regard-puisard unitaire; RP: Regard pluvial; RS: Regard sanitaire; RU: Regard unitaire
- RX-XX — Numérotation — Regard d'égout rectangulaire — RP: Regard pluvial; RS: Regard sanitaire; RU: Regard unitaire
- PI-XX, DNI-1A-204 — Numérotation — Poteau d'incendie — N° de croquis (voir DTNI-1A)
- Puisard de rue
- Puisard de trottoir — PU-XX — Numérotation
- Puisard dalot
- Bouche à clé de vanne (DNI-1A-203)
- Conduite ou structure à enlever
- Conduite ou structure à abandonner
- Sens d'écoulement
- Limite de chaussée

★ Symbole agrandi pour plus de clarté

Orientation

REPÈRE GÉODÉSIQUE: 64KM102

Saint-Joseph Est / Saint-Hubert

ALTITUDE: 53,172 m (CGVD28)

LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83 (SCRS).

Plan de localisation

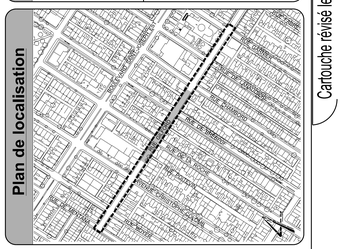

Notes

1. La localisation des conduits et massifs d'utilités publiques est donnée à titre indicatif seulement;
2. Les conduites d'eau secondaires existantes sont en fonte grise, sauf indication contraire;
3. De façon générale, les conduites d'eau existantes et/ou abandonnées ne sont pas montrées aux profils;
4. Les distances et les dégagements minimaux à respecter entre les conduites, les branchements, les structures et les obstacles sont prévus au DTNI-1A;
5. Sauf indication contraire, le diamètre des conduites et des raccords montrés au plan sont en millimètre.

Références

Plan de la géomatique:	140157a-scrs
Plan de géométrie:	XXXX-XX-XX-SARA-XX
Plans et profils:	PPXXXXX,PPXXXXX

	Étude(s) technique(s):		Fiche(s) technique(s):	
Eau	Hakim-Amichi, Ing.	2013-12-11	Andrea-Rodriguez, ing.	2021-07-07
Égout	XXX-XXX	AAAA-MM-JJ	XXX-XXX	AAAA-MM-JJ
	XXX-XXX	AAAA-MM-JJ	XXX-XXX	AAAA-MM-JJ
	XXX-XXX	AAAA-MM-JJ	XXX-XXX	AAAA-MM-JJ

Émission

No.	Date	Description	Préparé par:
000	2022-02-14	Émis pour appel d'offres	C.G.
B	2021-10-29	Émis pour commentaires 50%	C.G.
A	2021-09-24	Émis pour intégration 10%	C.G.

Cartouche révisé le : 2019/07/10

Intervenants

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C0G4

Élaboré par: -	AAAA-MM-JJ
-	AAAA-MM-JJ
Madani Lerguet	2021-10-29

Préparé par: Charles Grondin, ing.

Sceau de l'ingénieur(e): INGÉNIEUR Charles Grondin 25454 QUÉBEC

Originalisé le: 2022-02-15

Projet:

Travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Gilford, de Mentana, Boyer, de la Roche, de Brébeuf, de Lanaudière, Garnier et Fabre

Arrondissement(s): **Le Plateau-Mont-Royal**

Nature des travaux:

Travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation

Titre du plan:

Reconstruction d'égout, de conduites d'eau secondaires et de voirie dans la rue Gilford

Plan et Profil

Ch. 02+51,6 @ 04+41,5

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle: HORZ.:1:200 VERT.: 1:50 (mètre) 4 2 0 4 8 12

A.O.:	No. de plan:	Feuillet:	Émission:	Page:
313901	PL-EA-01	2/4	000	02

Légende Éléments existants

Eau

- Conduite d'eau
- Boîte de vanne
- Bouche à clé de vanne
- Vanne de poteau d'incendie
- Vanne de glcleur
- Regard d'eau
- Bouche à clé de branchement
- Poteau d'incendie

Égout

- Conduite d'égout unitaire ou sanitaire
- Conduite d'égout pluvial
- Regard d'égout
- Puisard de trottoir
- Puisard circulaire
- Puisard rectangulaire

Utilités publiques

- Conduite Bell
- Conduite Gaz
- Conduite Hydro-Québec
- Conduite CSEM
- Regard Bell
- Cabine téléphonique
- Regard de la STM
- Grille voute triple
- Regard électrique
- Voute transformateur
- Regard Hydro-Québec
- Regard électrique
- Regard gazoduc
- Entrée de gaz
- Lampadaire simple
- Feux de circulation simple
- Feux de circulation double
- Hauban
- Conduite abandonnée

Aménagement

- Arbre
- Entrée de porte
- Entrée pour véhicules
- Marche
- Escalier
- Bollard
- Poteau
- Fossé
- Muret
- Haut et bas de talus
- Limite de propriété
- Limite de boisé
- Haie
- Clôture
- Sondage/Forage

Abréviations

EXIST.	Conduite ou structure existante	FG.	Fonte grise
PROP.	Conduite ou structure proposée	FD.	Fonte ductile
RE.	Structure à remplacer	RACC.	Raccord
NS.	Nouvelle structure	RAD.	Radier
EN.	Structure à enlever	F.	Feuillet
AB.	Structure à abandonner	T.	Tuyau
BA.	Béton Armé	H.P.	Haute pression
BAC.	Béton Acier	B.P.	Basse pression
BR.	Brique		

Notes Particulières

Massifs d'utilités publiques à supporter ou à briser et à reconstruire, si requis.

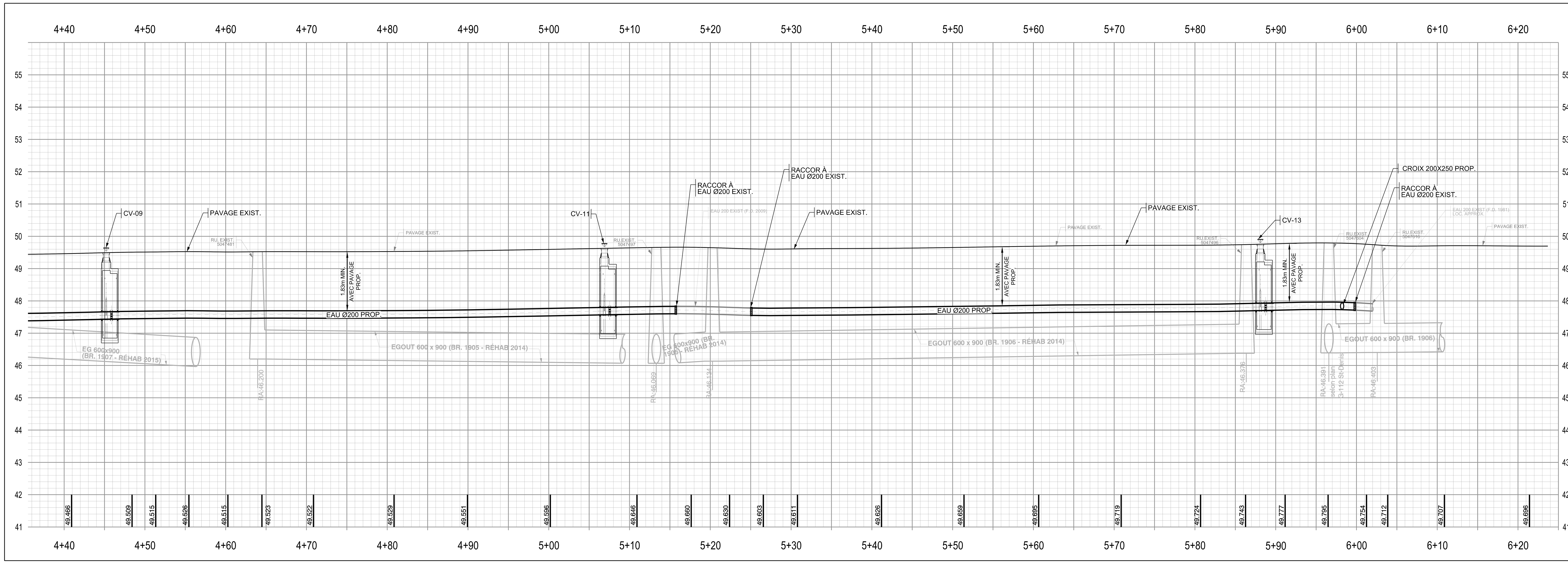

F.02 VOIR CONTINUITÉ

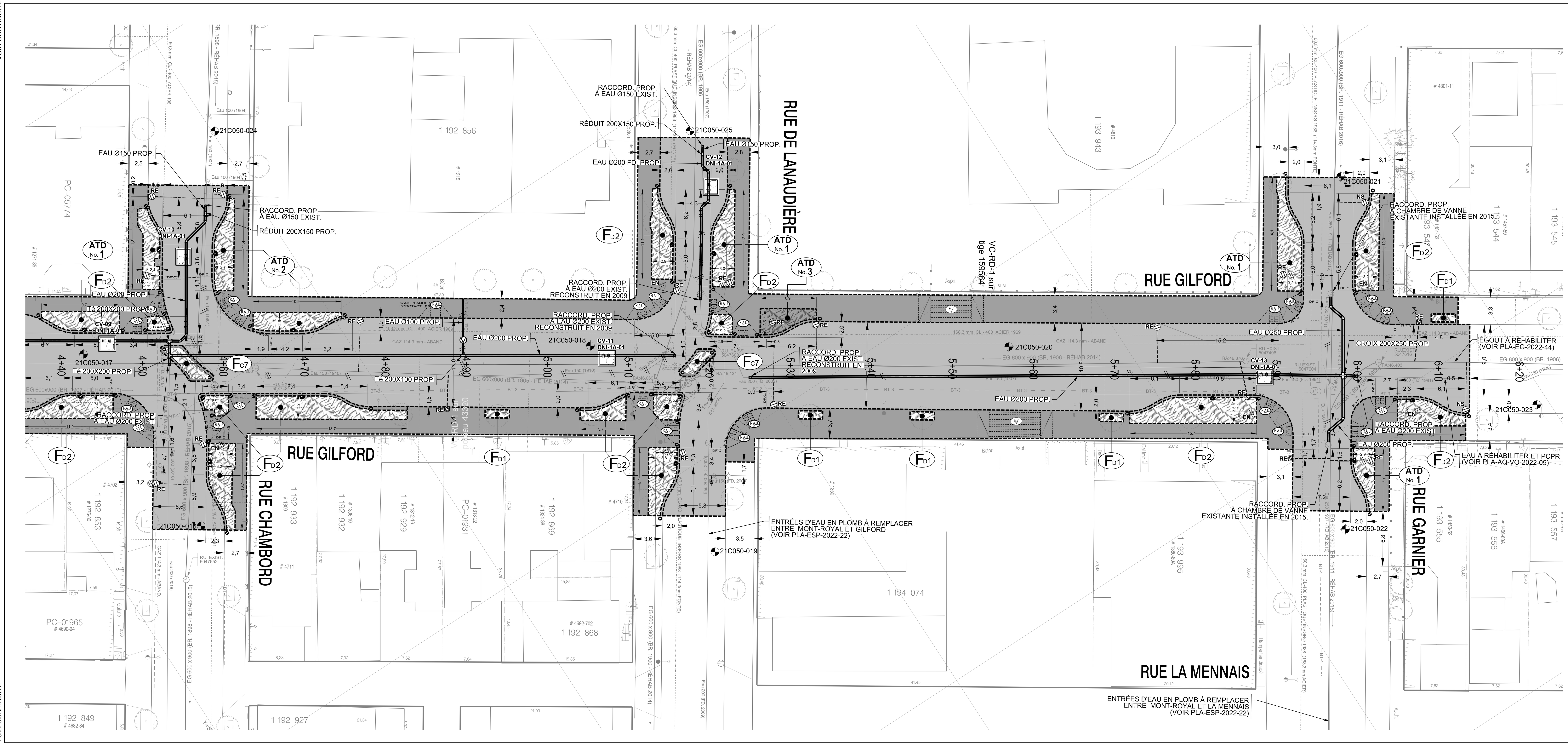

F.02 VOIR CONTINUITÉ

Orientation

REPÈRE GÉODÉSIQUE: 64KM102
Saint-Joseph Est / Saint-Hubert
ALTITUDE: 53,172 m (CGVD28)
LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83 (SCRS).

Cartouche révisé le : 2019 / 07 / 10

Plan de localisation

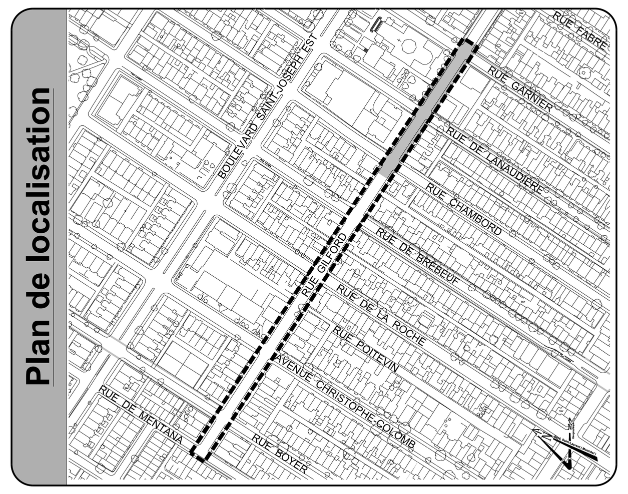

Notes

1. La localisation des conduits et massifs d'utilités publiques est donnée à titre indicatif seulement;
2. Les conduites d'eau secondaires existantes sont en fonte grise, sauf indication contraire;
3. De façon générale, les conduites d'eau existantes et/ou abandonnées ne sont pas montrées aux profils;
4. Les distances et les dégagements minimaux à respecter entre les conduites, les branchements, les structures et les obstacles sont prévus au DTNI-1A;
5. Sauf indication contraire, le diamètre des conduites et des raccords montrés au plan sont en millimètre.

Références

Plan de la géomatique:	140157a-scrs	
Plan de géométrie:	XXXX-XX-XX-SARA-XX	
Plans et profils:	PPXXXXX,PPXXXXX	
	Étude(s) technique(s):	Fiche(s) technique(s):
Eau	Hakim-Amichi, ing. 2013-12-11	Andrea-Rodriguez, ing. 2021-07-07
Égout	XXX-XXX AAAA-MM-JJ XXX-XXX AAAA-MM-JJ XXX-XXX AAAA-MM-JJ	XXX-XXX AAAA-MM-JJ XXX-XXX AAAA-MM-JJ XXX-XXX AAAA-MM-JJ

Légende: éléments proposés

- Reconstruction de chaussée (Voir DTSI-V art. 7.1.1)
- Construction de dalle d'autobus
- Reconstruction de chaussée (Voir DTSI-V art. 7.1.2)
- Construction de dalle de transition
- Trottoir à reconstruire
- Ø.: (mm) EAU Ø PROP. — Conduite d'eau
- Ø.: (mm) ÉGOUT Ø PROP. — Conduite d'égout
- Numérotation; CV-XX DNI-1A-XXX; N° de croquis (voir DTNI-1A) — Chambre de vanne
- RPU: Regard-puisard unitaire; RP: Regard pluvial; RS: Regard sanitaire; RU: Regard unitaire; Numérotation; RX-XX DNI-1A-XXX; N° de croquis (voir DTNI-1A) — Regard d'égout circulaire
- RP: Regard pluvial; RS: Regard sanitaire; RU: Regard unitaire; Numérotation; RX-XX — Regard d'égout rectangulaire
- Numérotation; PI-XX DNI-1A-204; N° de croquis (voir DTNI-1A) — Poteau d'incendie
- Puisard de rue / Puisard de trottoir / Puisard dalot — PU-XX Numérotation
- * Bouche à clé de vanne (DNI-1A-203)
- Conduite ou structure à enlever
- Conduite ou structure à abandonner
- Sens d'écoulement
- Limite de chaussée

* Symbole agrandi pour plus de clarté

Émission

No.	Date	Description	Préparé par:
000	2022-02-14	Émis pour appel d'offres	C.G.
B	2021-10-29	Émis pour commentaires 50%	C.G.
A	2021-09-24	Émis pour intégration 10%	C.G.

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C0G4

Intervenants

Élaboré par:
- AAAA-MM-JJ
- AAAA-MM-JJ
Madani Lerguet 2021-10-29

Préparé par:
Charles Grondin, ing.

Sceau de l'ingénieur(e): INGÉNIEUR Charles Grondin 5045411 QUÉBEC
Original signé le: 2022-02-15

Projet:
Travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Gilford, de Mentana, Boyer, de la Roche, de Brébeuf, de Lanaudière, Garnier et Fabre

Arrondissement(s): **Le Plateau-Mont-Royal**

Nature des travaux:
Travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation

Titre du plan:
Reconstruction d'égout, de conduites d'eau secondaires et de voirie dans la rue Gilford
Plan et Profil
Ch. 04+35,5 @ 06+25

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle: HORZ.:1:200 VERT.: 1:50 — 4 2 0 4 8 (mètre) 12

A.O.:	No. de plan:	Feuillet:	Émission:	Page:
313901	PL-EA-01	3/4	000	03

Légende Éléments existants

Eau		Égout		Utilités publiques			Aménagement		
Conduite d'eau	Regard d'eau	Conduite d'égout unitaire ou sanitaire	Puisard rectangulaire	Conduite Bell	Cabine téléphonique	Regard Hydro-Québec	Lampadaire simple	Arbre	Bollard	Limite de propriété
Boîte de vanne	Bouche à clé de branchement	Conduite d'égout pluvial		Conduite Gaz	Regard de la STM	Regard électrique	Feux de circulation simple	Entrée de porte	Poteau	Limite de boisé
Bouche à clé de vanne	Poteau d'incendie	Regard d'égout		Conduite Hydro-Québec	Grille voute triple	Vanne Énergir (Gaz Métro)	Feux de circulation double	Entrée pour véhicules	Fossé	Haie
Vanne de poteau d'incendie		Puisard de trottoir		Conduite CSEM	Regard électrique	Regard gazoduc	Hauban	Marche	Muret	Clôture
Vanne de gicleur		Puisard circulaire		Regard Bell	Voute transformateur	Entrée de gaz	Conduite abandonnée	Escalier	Haut et bas de talus	Sondage/Forage

Abréviations

EXIST.	Conduite ou structure existante
PROP.	Conduite ou structure proposée
RE.	Structure à remplacer
NS.	Nouvelle structure
EN.	Structure à enlever
AB.	Structure à abandonner
BA.	Béton Armé
BAC.	Béton Acier
BR.	Brique
FG.	Fonte grise
FD.	Fonte ductile
RACC.	Raccord
RAD.	Radier
F.	Feuillet
T.	Tuyau
H.P.	Haute pression
B.P.	Basse pression

Notes Particulières

Massifs d'utilités publiques à supporter ou à briser et à reconstruire, si requis.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1227231024

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Loiselle inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Gilford, Mentana, Boyer, de la Roche, de Brébeuf, de Lanaudière, Garnier et Fabre. Dépense totale de 17 594 492,91 $ (contrat : 14 691 077,45 $, contingences: 1 477 725,46 $, incidences : 1 425 690,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 313901 - 4 soumissionnaires. Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 585 778,12 $, taxes incluses (contrat entente : 532 525,56 $ + contingences : 53 252,56 $), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Info_comptable_ GDD 1227231024_DRE.xlsx

GDD 1227231024_SUM_VF.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Samia KETTOU
Préposée au budget
Tél : (514) 872-7091

Co-auteur : Hui Li
Préposée au budget

Cédric Ago
Conseiller budgétaire

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-04-07

Francis PLOUFFE
agent de gestion des ressources financieres
Tél : 514-872-0893

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CE : 20.013

2022/05/11
09:00

Dossier # : 1227231024

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Loiselle inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Gilford, Mentana, Boyer, de la Roche, de Brébeuf, de Lanaudière, Garnier et Fabre. Dépense totale de 17 594 492,91 $ (contrat : 14 691 077,45 $, contingences: 1 477 725,46 $, incidences : 1 425 690,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 313901 - 4 soumissionnaires. Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 585 778,12 $, taxes incluses (contrat entente : 532 525,56 $ + contingences : 53 252,56 $), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente

Rapport_CEC_SMCE227231024.pdf

Dossier # :1227231024

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidence

Mme Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

Mme Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

Mme Daphney Colin
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Mme Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Mme Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Le 16 mai 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE227231024

Accorder un contrat à Loiselle inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Gilford, Mentana, Boyer, de la Roche, de Brébeuf, de Lanaudière, Garnier et Fabre. Dépense totale de 17 594 492,91 $ (contrat: 14 691 077,45 $, contingences: 1 477 725,46 $, incidences : 1 425 690,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 313901 - 4 soumissionnaires. Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 585 778,12 $, taxes incluses (contrat entente: 532 525,56 $ + contingences: 53 252,56 $), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente

ORIGINAL SIGNÉ
Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ
Myriam Laforce
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE227231024

Accorder un contrat à Loiselle inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Gilford, Mentana, Boyer, de la Roche, de Brébeuf, de Lanaudière, Garnier et Fabre. Dépense totale de 17 594 492,91 $ (contrat : 14 691 077,45 $, contingences: 1 477 725,46 $, incidences : 1 425 690,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 313901 - 4 soumissionnaires. Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 585 778,12 $, taxes incluses (contrat entente : 532 525,56 $ + contingences : 53 252,56 $), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente

À sa séance du 20 avril 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le contrat ci-dessus, qui répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M$.*

Le 5 mai 2022, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat, qui trouve son origine dans le besoin de réhabilitation de diverses conduites d'eau secondaires dans un secteur bien précis de l'arrondissement du Plateau–Mont-Royal. Profitant de ces travaux de reconstruction d'infrastructures souterraines, le Service de l'urbanisme et de la mobilité et l'arrondissement ont demandé que soient réalisés des travaux de réhabilitation de la chaussée, de réfection de l'éclairage de rue et de réaménagement d'une piste cyclable, travaux qui sont inclus au présent contrat.

L'appel d'offres public associé à ce processus d'octroi de contrat a été publié le 21 février 2022, pour une période de 30 jours. Ce sont 15 entreprises qui ont pris le

cahier des charges, dont quatre ont finalement déposé une soumission. Durant la période d'appel d'offres, six addendas ont été émis. Les personnes-ressources du SIRR ont expliqué aux commissaires la teneur de ces addendas et leur impact sur le coût estimé du contrat.

L'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels internes, de même que celui entre les première et deuxième plus basses soumissions conformes étant négligeables, le SIRR recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Les commissaires ont demandé et reçu des précisions et clarifications, entre autres, sur les conséquences que pourrait avoir l'émission de multiples addendas sur une courte période pendant le processus d'appel d'offres sur l'intérêt des preneurs du cahier des charges à déposer une soumission. On a également demandé si le contrat à l'étude aurait pu être assorti d'une clause de boni pour permettre une réalisation accélérée des travaux. Enfin, les personnes-ressources ont été invitées à indiquer les raisons pour lesquelles il a été prévu que le projet se réalise en deux phases. Les explications fournies ont été à la satisfaction de la Commission.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :

- *Contrat de plus de 10 M$;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE227231024 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.014

2022/05/11
09:00

Dossier # : 1229479002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets partenaires
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	Plan de transport
Objet :	Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à Roxboro Excavation Inc. pour la réalisation des travaux de construction de la phase 4 du lot Jean-Talon du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB Pie-IX), dans le boulevard Pie-IX à l'intersection de la rue Jean-Talon - Dépense totale de 22 477 613,38 $ (contrat de 18 836 000,00 $, contingences de 2 825 400,00 $ et incidences de 816 213,38 $), taxes incluses - Appel d'offres public 202107 (5 soum.) / Autoriser une dépense totale pour la Ville de Montréal de 1 363 613,61 $ taxes incluses (contrat de 1 176 166,49 $, contingences de 176 424,97 $ et incidences de 11 022,15 $).

Il est recommandé :
1- d'accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à l'entreprise Roxboro Excavation Inc., plus bas soumissionnaire conforme, d'un montant de 21 661 400,00 $ taxes incluses, pour la réalisation des travaux de construction de la phase 4 du lot Jean-Talon dans le boulevard Pie-IX à l'intersection de la rue Jean-Talon, dans le cadre du projet intégré SRB Pie-IX, conformément aux documents de l'appel d'offres public 202107;

2- d'autoriser une dépense totale pour la Ville de Montréal de 1 363 613,61 $ taxes incluses (contrat de 1 176 166,49 $, contingences de 176 424,97 $ et incidences de 11 022,15$);

3- de procéder à une évaluation du rendement de Roxboro Excavation Inc.

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville central.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2022-04-08 16:04

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1229479002**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets partenaires
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	Plan de transport
Objet :	Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à Roxboro Excavation Inc. pour la réalisation des travaux de construction de la phase 4 du lot Jean-Talon du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB Pie-IX), dans le boulevard Pie-IX à l'intersection de la rue Jean-Talon - Dépense totale de 22 477 613,38 $ (contrat de 18 836 000,00 $, contingences de 2 825 400,00 $ et incidences de 816 213,38 $), taxes incluses - Appel d'offres public 202107 (5 soum.) / Autoriser une dépense totale pour la Ville de Montréal de 1 363 613,61 $ taxes incluses (contrat de 1 176 166,49 $, contingences de 176 424,97 $ et incidences de 11 022,15 $).

CONTENU

CONTEXTE

Le projet SRB Pie-IX est un projet intégré codirigé par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal. Le volet transport collectif du projet vise l'aménagement de treize (13) kilomètres de voies réservées (onze (11) kilomètres à Montréal et deux kilomètres à Laval) entre la rue Notre-Dame à Montréal et le boulevard Saint-Martin à Laval. Sur le territoire montréalais, à l'exception de l'approche du métro Pie-IX, les voies réservées seront situées au centre du boulevard Pie-IX. Le projet prévoit la construction de vingt stations (dix-huit (18) à Montréal et deux à Laval) et la construction d'un stationnement incitatif à proximité du boulevard Saint-Martin à Laval. Le projet prévoit également l'installation de systèmes de transport intelligents (STI) dans les stations et au niveau du corridor (mesures préférentielles aux feux de circulation), ainsi que l'intégration avec les systèmes technologiques en place ou prévus par les différents transporteurs.
En plus du lot Laval, situé entre les boul. Saint-Martin et Levesque à Laval, le projet est séparé en cinq (5) lots distincts de travaux sur le territoire montréalais :

- Lot Nord : Rue d'Amos à boulevard des Grandes-Prairies;

- Lot Centre : Boulevard des Grandes-Prairies à rue Everett;
- Lot Jean-Talon : Rue Everett à rue Bélair (4 phases);
- Lot Sud : Rue Bélair à l'avenue Pierre-De Coubertin;
- Lot Notre-Dame : Avenue Pierre-De Coubertin à la rue Notre-Dame.

Actuellement, le lot Laval est terminé et les lots Nord, Centre et Sud seront finalisés à l'automne 2022. La phase 3 du lot Jean-Talon est en cours de réalisation. La phase 4 du lot Jean-Talon, l'objet de ce sommaire, est prévue débuter bientôt et constitue la dernière phase de ce lot. Le lot Notre-Dame est en phase de conception des plans et devis.

Pour sa part, la Ville de Montréal s'intègre au projet en réalisant les travaux nécessaires aux deux volets suivants :

- Reconstruction et requalification des infrastructures municipales (voirie et réseaux souterrains);
- Bonification de l'aménagement du domaine public (verdissement, élargissement des trottoirs et mobilier urbain).

Préalablement au lancement des travaux du projet intégré SRB Pie-IX en 2018, la Ville de Montréal et l'ARTM ont conclu une entente détaillée pour la réalisation du projet, laquelle établit le partage des responsabilités relatives à la réalisation des travaux, la mise en service, la mise en exploitation et la clôture du projet.

Aussi en 2018, la STM a confié au bureau de projet SRB Pie-IX le mandat de réaliser le tunnel piétonnier devant relier l'édicule principal et l'édicule secondaire projetés à l'intersection du boulevard Pie-IX et de la rue Jean-Talon, dans le cadre du projet du Prolongement de la Ligne Bleue du métro (PLBM). Cette approche permet l'intégration au projet SRB Pie-IX des travaux requis dans le cadre du projet PLBM dans l'emprise du boulevard Pie-IX dans une même entrave. La jonction directe du tunnel piétonnier du projet PLBM à la station SRB dans l'intersection Pie-IX/Jean-Talon permet aussi la création d'un pôle intermodal.

Pour l'intégration de ce volet des travaux, un contrat a été adjugé par la STM pour le Bureau de projet SRB Pie-IX à l'entreprise SNC-Lavalin pour l'obtention de services professionnels concernant la conception des plans et devis du lot Jean-Talon (AO STM-6085-02-18-90). Ce mandat fut modifié en 2020 afin de permettre la segmentation en phases des travaux du Lot Jean-Talon.

Le présent sommaire vise l'approbation du contrat de construction qui fait suite à l'appel d'offres public # 202107 portant sur la réalisation du lot Jean-Talon (phase 4) du projet intégré SRB Pie-IX (voir le schéma de localisation en pièce jointe).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM21 0580 – 18 mai 2021 - Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à KF Construction inc. pour la réalisation des travaux de construction de la phase 3 du lot Jean-Talon du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB Pie-IX), dans le boulevard Pie-IX à l'intersection de la rue Jean-Talon - Dépense totale de 36 728 444,44 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 202106 (3 soum.)
CM20 0805 - 25 août 2020 - Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à Demix inc. pour la réalisation des travaux de construction de la phase 2 du lot Jean-Talon du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB Pie-IX), dans le boulevard Pie-IX à l'intersection de la rue Jean-Talon - Dépense totale de 11 925 180,36 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel

d'offres public 202105 (5 soum.)

CG18 0502 – 20 septembre 2018 - Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à EBC inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot Sud du tronçon montréalais, dans le cadre du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX, pour une somme maximale de 75 676 545 $, taxes incluses - Appel d'offres public 212003 (3 soum.) / Autoriser une dépense totale de 88 469 719,98 $, taxes, contingences et incidences incluses, ainsi qu'un revenu de 173 138,27 $, taxes incluses, pour les incidences de la CSEM remboursables par l'ARTM conformément à l'entente intervenue entre la Ville et l'ARTM (CG18 0234);

CM18 1142 – 17 septembre 2018 - Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à EBC inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot Nord du tronçon montréalais dans le cadre du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX, pour une somme maximale de 55 972 336,46 $, taxes incluses - Appel d'offres public 212001 (4 soum.) / Autoriser une dépense totale de 65 740 233,75 $, taxes, contingences et incidences incluses, ainsi qu'un revenu de 1 372 046,82 $, taxes incluses, pour les incidences de la CSEM qui sont remboursables par l'ARTM selon l'entente intervenue entre l'ARTM et la Ville (CG18 0234);

CM18 1141 – 17 septembre 2018 - Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à EBC inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot Centre du tronçon montréalais dans le cadre du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX, pour une somme maximale de 60 269 895 $, taxes incluses - Appel d'offres public 212002 (4 soum.) / Autoriser une dépense totale de 70 668 488,93 $, taxes, contingences et incidences incluses, ainsi qu'un revenu de 737 205,01 $, taxes incluses, pour les incidences de la CSEM qui sont remboursables par l'ARTM selon l'entente intervenue entre l'ARTM et la Ville (CG18 0234);

CG18 0234 - 26 avril 2018 - Approuver le projet d'entente détaillée entre l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal établissant la répartition des responsabilités relatives à l'étape 2 du projet de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'implantation du tronçon Montréal d'un service rapide par bus (SRB), consistant en la réalisation des travaux, la mise en service, la mise en exploitation et la clôture du projet;

CM18 0486 - 23 avril 2018 - Autoriser la modification du contrat accordé conjointement par la Ville et l'Agence métropolitaine de transport (AMT), maintenant devenue l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), à Aecom Consultants Inc. le 23 février 2016, pour la somme de 9 074 807,74 $, majorant ainsi le montant du contrat à 10 376 494 $, taxes incluses, relativement à la préparation des plans et devis d'ingénierie détaillée du Projet SRB-PIE-IX, tronçon montréalais (CM16 0238) / Autoriser une dépense additionnelle de 623 289,82 $ représentant la part payable par la Ville, celle de l'ARTM étant de 678 397,34 $, soit une majoration totale du contrat de 1 301 687,16 $, taxes incluses / Autoriser l'exercice par la Ville de Montréal, conjointement avec l'ARTM, de l'option d'accompagnement technique en chantier prévue au contrat / Autoriser, à cet effet, une dépense additionnelle de 546 473 $, taxes incluses, pour la Ville de Montréal, celle de l'ARTM étant de 1 275 104,90 $ - Considérant ce qui précède la dépense totale de la Ville associée à ce contrat est alors majorée de 3 216 756 $ à 3 892 205,02 $, taxes incluses, majorant le montant total du contrat de 9 074 807,74 $ à 12 198 070,90 $;

CG15 0703 - 26 novembre 2015 - Approuver le projet d'entente détaillée entre l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et la Ville de Montréal pour la mise sur pied d'un bureau de projet intégré visant la reconstruction et la requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'implantation de la portion montréalaise d'un système rapide par bus (SRB) / Autoriser l'embauche de 8 personnes requises pour la création du bureau de projet / Autoriser une

dépense globale de 2 714 947 $, taxes non applicables.

Une liste plus exhaustive de décisions antérieures est mise en pièce jointe du présent sommaire décisionnel.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet l'octroi d'un contrat à Roxboro Excavation inc. pour la réalisation des travaux du lot Jean-Talon (phase 4), incluant les travaux suivants : maintien de la circulation, démolition et démantèlement d'ouvrages existants, construction de conduites d'aqueduc secondaire et d'égouts, modifications au réseau CSEM, construction des approches des abris du SRB Pie-IX, construction de nouveaux aménagements de surface (trottoirs, terre-plein et chaussée pour voies réservées du SRB et voies banales du boulevard Pie-IX), ainsi que la plantation de nouveaux arbres.

Appel d'offres

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO le 10 janvier 2022.

L'ouverture, initialement prévue le 25 février, fut reportée au 1er mars 2022. La durée totale de publication a donc été de 49 jours de calendrier, ce qui est supérieur au minimum requis en vertu de la Loi sur les cités et villes. La soumission est valide pendant les 120 jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 29 juin 2022.

Au total, trois (3) addenda ont été émis dans le cadre de l'appel d'offres. Voir contenu sommaire en pièce jointe.

Contraintes de réalisation

Plusieurs mesures sont intégrées au cahier des charges afin de réduire les impacts causés par les travaux sur les citoyens, les commerces et les institutions avoisinantes, notamment en termes de durée des travaux, incluants :

- Délai de réalisation d'environ 17 mois. Les travaux doivent être terminés à l'automne 2023;
- Les travaux sont prévus principalement dans une fermeture du Boulevard Pie-IX déjà réalisée dans le cadre de la phase 3 du Lot Jean-Talon;
- La coordination des travaux avec ceux du Secteur névralgique Jean-Talon;
- Maintien de l'accès aux commerces, riverains et aux institutions;
- Le respect des restrictions imposées par la réglementation municipale concernant notamment les nuisances, le bruit, la circulation et l'occupation du domaine public;
- L'horaire normal de travail est entre 7h00 et 23h00 (avec restrictions pour le bruit excessif après 20h) du lundi au vendredi, et de 7h00 à 19h00 le samedi et le dimanche;
- L'application de pénalités en cas de non-respect de l'échéancier, entre autres.

Les principales pénalités applicables au présent contrat sont comme suit :

- Le non-respect du délai accordé pour certaines phases et activités critiques décrites dans le cahier des clauses administratives et spéciales (CCAS), incluant la date de fin prévue, est passible d'une pénalité de 0.01 % de la valeur du contrat (avant taxes) par jour (calendrier) de retard pour chaque phase de travaux. La pénalité est sans plafond;
- Le non-respect de l'une ou l'autre des clauses du Devis technique

Environnement (Cahier ENV) relatif à l'environnement est passible d'une pénalité de trois mille dollars (3 000 $) par événement;
- Le non-respect des lois, règlements, règles de l'art et bonnes pratiques en matière de santé et sécurité est passible d'une pénalité de deux cents (200 $) à quatre mille dollars (4 000 $) par événement;
- Des pénalités spécifiques à certains travaux sont également applicables à Roxboro Excavation inc. et sont décrites dans les différents devis techniques.

JUSTIFICATION

Le projet du Prolongement de la Ligne Bleue du métro doit permettre le déploiement du métro vers les arrondissements situés au Nord-Est de l'île de Montréal. Les travaux sont prévus selon un échéancier qui sera normalement confirmé en 2022. L'achalandage anticipé en 2031 sera de plus de 50 000 déplacements par jour. La station de l'intersection Pie-IX/Jean-Talon sera alors la plus utilisée du prolongement en période de pointe AM.
Le tunnel piétonnier intégré au Lot Jean-Talon répond à l'objectif de créer un pôle intermodal sur le site de la station Pie-IX. Le tunnel piétonnier entre les quais du SRB et les édicules de la station de métro à l'intersection Pie-IX/Jean-Talon permet d'assurer la fluidité des échanges, un meilleur confort et une meilleure sécurité des usagers. L'achalandage anticipé à l'horizon 2031 entre le SRB et le métro via le tunnel piétonnier atteindra normalement plus de 2000 personnes par heure de pointe AM ou PM.

Les actifs de la Ville non visés par les besoins du projet intégré SRB Pie-IX ou du Prolongement de la ligne Bleue du métro dans le secteur du Lot Jean-Talon sont relativement en bon état. Ces derniers sont très peu touchés par les travaux du Lot Jean-Talon.

Analyse des soumissions

Suite à l'appel d'offres, il y a eu seize (16) preneurs de cahier des charges. Cinq (5) entreprises ont déposé une soumission et onze (11) n'ont pas déposée, soit 31% et 69%, respectivement. Les entreprises qui n'ont pas déposé de soumission n'ont pas fourni les raisons de désistement.

Le tableau des résultats ci-joint présente les résultats de l'appel d'offres, soit les noms des soumissionnaires conformes, leur prix proposé et l'estimation des professionnels externes, le tout incluant les taxes. On y présente également l'écart entre la plus basse soumission et l'estimation de contrôle, ainsi que l'écart entre la deuxième plus basse soumission et la plus basse soumission.

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (TAXES INCLUSES)	**(CONTINGENCES + VARIATION DE QUANTITÉS)** (TAXES INCLUSES)	**TOTAL** (TAXES INCLUSES)
ROXBORO EXCAVATION INC.	18 836 000,00 $	2 825 400,00 $	21 661 400,00 $
DUROKING (9200-2088 QUÉBEC INC.)	19 534 628,02 $	2 930 194,20 $	22 464 822,22 $
K.F. CONSTRUCTION INC.	19 700 000,00 $	2 955 000,00 $	22 655 000,00 $
DEMIX CONTRUCTION UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.	23 516 943,38 $	3 527 541,51 $	27 044 484,89 $
EBC INC.	24 258 243,86 $	3 638 736,58 $	27 896 980,44 $
Dernière estimation réalisée (externe)	15 337 068,17 $	2 300 560,23 $	17 637 628,40 $
Écart entre la plus basse soumission et la dernière estimation ($)			3 498 931,83 $

Écart entre la plus basse soumission et la dernière estimation (%)	22,8 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse soumission ($)	698 628,02 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse soumission (%)	3,7 %

Le bureau de projet a mandaté la firme externe GLT+ Services conseils pour produire une estimation des coûts de travaux à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main-d'œuvre réels du marché actuel. L'estimation produite par la firme GLT+ Services conseils est de 15 337 068,17 $. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation de la firme GLT+ Services conseils est de 3 498 931,83 $, soit 22,8 %.

L'analyse des écarts de prix entre l'estimation précédente et la soumission de Roxboro Excavation inc. (voir pièce jointe) indique que les différences les plus significatives se situent dans les disciplines suivantes. Pour celles-ci, les prix soumis par Roxboro Excavation présentent des écarts importants avec l'estimation de GLT+ (favorables au maître d'ouvrage), mais aussi par rapport à la moyenne des prix des soumissions reçues :

- Voirie;
- Environnement.

Ces éléments feront l'objet d'un suivi particulier par l'équipe de surveillance afin de s'assurer que les travaux soient réalisés conformément aux besoins et contraintes énoncés au Cahier des charges.

L'analyse a aussi permis d'identifier des écarts importants entre l'estimation de GLT+ (défavorable au maître d'ouvrage), sans toutefois que l'écart par rapport à la moyenne des prix des soumissions reçues soit important. Les disciplines concernées sont :

- Structure ;
- Maintien de la circulation ;
- CSEM.

Pour ces derniers, on considère que les prix soumis sont représentatifs des contraintes particulières des travaux. Nous ne pouvons pas justifier exactement ces écarts, mais la surchauffe du marché, la rareté de la main-d'oeuvre disponible, les contraintes et les impacts de la période de pandémie en plus de la guerre en Europe peuvent expliquer les coûts élevés présentés par les soumissionnaires.

Contrat conjoint Ville, ARTM

En vertu de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c.c-19) et l'Entente relative à la réalisation des travaux et mise en service du SRB Pie-IX, le contrat résultant du présent appel d'offres liera Roxboro Excavation inc. à la Ville et l'ARTM. Le contrat est donc octroyé de façon conjointe et mutuellement conditionnelle par les instances de la Ville et de l'ARTM. Le contrat doit être présenté pour approbation finale au Conseil municipal de Montréal le 16 mai 2022 et au Conseil d'administration de l'ARTM le 26 mai 2022.

Le comité directeur formé pour le projet intégré SRB Pie-IX est composé d'un représentant des organisations suivantes : MTQ, SQI, STM, ARTM, Ville de Montréal et du bureau de projet SRB Pie-IX. Une recommandation émanant du comité directeur suivra au mois de mai ou juin prochain afin d'octroyer le contrat de réalisation des travaux du lot Jean-Talon à Roxboro Excavation inc. Chacun des promoteurs partenaires du projet siégeant sur ce comité est solidaire de ladite recommandation.

Le présent dossier doit être soumis à la Commission permanente sur l'examen des contrats, car il répond aux critères suivants:

1. Le contrat comporte une dépense de plus de 10 M$;
2. Il s'agit d'un contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ et pour lequel il y a un écart de plus de 20% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Roxboro Excavation inc. possède l'autorisation valide de l'AMP (valide jusqu'au 18 juin 2023), conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics. Cette entreprise est inscrite au registre des entreprises autorisées de l'AMP. L'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ni de la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville de Monréal (LFRI). Roxboro Excavation inc. détient également une attestation de revenu Québec valide. Les documents relatifs à ces autorisations sont joints au dossier.

La dépense nette de ce contrat d'exécution de travaux (construction) étant supérieure à 1 000 000 $, l'adjudicataire devra faire l'objet d'une évaluation de son rendement conformément à l'encadrement administratif en vigueur (Directive no C-OG-APP-D-22-001 du 31 mars 2022).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat des travaux du Lot Jean-Talon est de 18 836 000,00 $ (taxes incluses). Ces coûts sont assumés par la Ville (volets requalification et bonification) et l'ARTM (volets SRB et tunnel piétonnier) le tout conformément à l'entente pour la réalisation des travaux, mise en service, mise en exploitation et clôture du projet (Résolution CG18 0234 du 26 avril 2018).
L'enveloppe de contingences est de 2 825 400,00 $ (taxes incluses), soit 15 % du coût de la soumission. Le montant des contingences n'est pas inscrit au bordereau de soumission.
Les frais incidents de 816 213,38 $ (taxes incluses) comprennent uniquement les frais et dépenses de la Commission des services électriques de Montréal.
Le coût total du mandat (contrat, contingences et incidences) est de 22 477 613,38$ (taxes incluses).

Le partage du coût des travaux intégrés au Lot Jean-Talon entre les partenaires se présente comme suit :

ARTM - travaux complémentaires au tunnel piétonnier (STM) :

Le coût des travaux à la charge de l'ARTM – tunnel piétonnier (STM) est de 6 003 323,64 $ (taxes incluses), soit 31,87 % du montant de la soumission. À ce montant est ajouté 15% pour couvrir les travaux contingents, soit 900 498,55 $ (taxes incluses) et 656 158,83 $ (taxes incluses), soit 80,39 % du montant total des coûts d'incidences de la CSEM.

L'ARTM – partie travaux complémentaires au tunnel piétonnier - s'engage donc à raison d'un montant total de 7 559 981,01 $ taxes incluses.

ARTM – partie SRB :

Le coût des travaux à la charge de l'ARTM – partie SRB est de 11 656 509,88 $ (taxes incluses), soit 61,88 % du montant de la soumission. À ce montant est ajouté 15% pour couvrir les travaux contingents, soit 1 748 476,48 $ (taxes incluses) et 149 032,40 $ (taxes

incluses), soit 18,26 % du montant total des coûts d'incidences de la CSEM.

L'ARTM – partie SRB s'engage donc à raison d'un montant total de 13 554 018,76 $ taxes incluses.

VILLE :

Le coût des travaux pour la bonification de l'aménagement et les travaux d'infrastructure à la charge de la Ville est de 1 176 166,49 $ (taxes incluses), soit 6,24 % du montant de la soumission. À ce montant est ajouté 15 % pour couvrir les travaux contingents, soit 176 424,97 $ (taxes incluses) et 11 022,15 $ (taxes incluses), soit 1,35 % du montant total des coûts d'incidences de la CSEM.

La Ville s'engage donc à raison d'un montant total de 1 363 613,61 $ taxes incluses.

Incidences CSEM :

La Ville émettra un engagement de gestion pour un montant de 816 213,38 $ (taxes incluses), afin de réserver les fonds nécessaires pour payer les dépenses incidentes de la CSEM. Ces montants seront ensuite remboursés en totalité par l'ARTM à la Ville (revenu et dépenses). Une intervention au GDD de la part de la CSEM est nécessaire.

Le sommaire de la répartition des coûts entre la Ville et l'ARTM pour ce contrat est représenté en pièce jointe.

Sources de financement Ville :

L'essentiel du montant dont la Ville de Montréal a la responsabilité (sauf frais incidents de la CSEM) est financé par le règlement d'emprunt 16 033, d'un montant de financement de 33 300 000 $

Détails du partage de coûts des travaux RTU :

Le partage de coûts est conforme aux discussions et ententes établies entre la Ville et ses différents partenaires. Les principaux éléments du partage de coût avec les RTU sont comme suit:

L'ARTM assume une part des coûts relatifs au déplacement du réseau CSEM pour les besoins du SRB (18,26%), la STM assume la part pour les besoins de construction du Tunnel piétonnier STM (80,39%), puis la Ville assume la dernière part (1,35%). La somme de ces parts totalise l'ensemble des coûts des travaux sur le réseau CSEM.

La CSEM n'assume aucun coût des travaux pour le Lot Jean-Talon.

La dépense à la charge de la Ville sera assumée entièrement par la Ville centrale.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des Finances.

MONTRÉAL 2030

A. Plan stratégique Montréal 2030
Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030. Notamment en permettant d'accroître et de diversifier l'offre de transport en fournissant des options de mobilité durable

(active, partagée, collective et sobre en carbone) intégrées, abordables et accessibles pour toutes et tous.

B. Test Climat

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats des engagements en changements climatiques. Il est cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment en développant le transport collectif afin d'aider la collectivité montréalaise à atteindre la carboneutralité d'ici 2050.

C. ADS+ (analyse différenciée entre les sexes - inclusion, équité, accessibilité universelle).

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. Il permet notamment l'amélioration du caractère universellement accessible de Montréal.

La grille d'analyse Montréal 2030 se retrouve en pièces jointes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Impact sur la circulation : Les travaux occasionneront une fermeture complète de la rue Jean-Talon et du boulevard Pie-IX durant la principale phase de travaux, dont la durée est d'un peu plus de 2 ans (en cours depuis l'été 2021). Compte tenu de l'ampleur du projet intégré SRB Pie-IX et de son impact majeur sur la mobilité du secteur, la planification des entraves sur la circulation a été faite à l'échelle du Secteur névralgique Jean-Talon (sous la gouverne d'AGIR – Section planification intégrée).

Suite à des analyses de mobilité, certains projets intégrés, ainsi que des projets non intégrés, ont été reportés, retardés ou devancés dans le but d'éviter les conflits de mobilité et cela sur les axes parallèles et transversaux. De plus, des interventions préalables à la réalisation du projet ont été planifiées de façon à optimiser les entraves à la circulation.

Impact sur projet de tiers : Une décision tardive ou défavorable dans ce dossier compromettrait l'échéancier global de réalisation du projet intégré SRB Pie-IX.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans le contexte actuel relatif au COVID19, aucun impact spécifique ou additionnel n'est produit par une décision des instances conforme à la recommandation soumise dans ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le Bureau de projet du SRB Pie-IX s'assurera du volet communications en collaboration étroite avec les responsables des communications pour l'ensemble des promoteurs (ARTM, MTQ, STM, Ville de Montréal) dans ce dossier, afin de mettre en évidence les motifs justifiant la recommandation de l'octroi de ce contrat.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif - 20 avril 2022
Commission d'examen des contrats - 4 mai 2022
Comité exécutif - 11 mai 2022
Conseil municipal - 16 mai 2022
CA de l'ARTM - 26 mai 2022
Rencontre de démarrage des travaux - Juin 2022

Début des travaux - juillet 2022
Fin des travaux - automne 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Serge A BOILEAU)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique CLAUDE
ingenieur(e)

Tél : 438 354-1249
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-03-30

Isabelle LEBRUN
Chef de division - Grands projets partenaires

Tél : 514 872-4685
Télécop. :

Tatiane Pallu
Cheffe de section, bureau de projet SRB PIe-IX
TEL : 514-758-3598

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit CHAMPAGNE

Directeur par intérim
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2022-04-08

Directeur par intérim
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2022-04-08

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1229479002
Unité administrative responsable : SIRR - DGPP
Projet : SRB Pie-IX

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	x		

2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

#1. Réduire de 55 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2023 et devenir carboneutre d'ici 2050;

#3. Accroître et diversifier l'offre de transport en fournissant des options de mobilité durable (active, partagée, collective et sobre en carbone) intégrées, abordables et accessibles pour toutes et tous;

#14 : Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité.

#19. Offrir à l'ensemble des Montréalais et Montréalaises des milieux de vie sécuritaire et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins;

#20 Accroître l'attractivité, prospérité et rayonnement de la métropole

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu?

#1. Avoir une flotte d'autobus 90 % électrique d'ici 2030 sur le corridor Pie-IX.

#3. Projet de transport en commun avec une offre semblable à celle du métro, avec des abris sécuritaires et confortables, avec une offre inclusive pour les personnes à mobilité réduite;

#14. Mobilisation commerciale aux abords du boul. Pie-IX et création d'associations commerçantes regroupant les commerces le long de l'axe Pie-IX (ex. Association des commerçants de Charleroi et Pie-IX, dans l'arrondissement de Montréal-Nord) en vue d'accroître leur visibilité en chantier ainsi que leur prospérité suite aux travaux. Création d'une identité ainsi que des outils de communication et de rayonnement pour les commerçants dont un site internet, un logo pour l'association des commerçants, une infolettre, une page Facebook dédiée, etc. Subventions dans le cadre du programme Artère en Transformation.

#19. Construction des abris SRB en site propre, sécuritaire et accessible. Bonification de l'aménagement urbain sur le boulevard Pie-IX, avec des trottoirs élargis où possible, plantation de plusieurs arbres et verdissement du secteur;

#20. Reconstruction complète du boulevard Pie-IX, incluant la chaussée, trottoirs, mobilier urbain, feux de circulation, éclairage et bonification de l'aménagement urbain, incluant du verdissement. Lien entre Laval et Montréal.

Section B - Test climat

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	x		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	x		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		x	

Section C - ADS+*

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	x		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	x		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	x		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	x		

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

www.glt.ca

Saint-Hubert, 14 mars 2022

Monsieur Sami-François Guay, ing. M. Urb. MBA
Chargé de lot
BUREAU DE PROJET SRB PIE-IX
10 007, boulevard Pie-IX
Montréal (Québec) H1H 0C1

Objet : **Analyse des écarts**
Entente-Cadre #20-18277-1
Boulevard Pie-IX - Projet intégré service rapide par bus (SRB)
Lot Jean-Talon - Phase 4
Appel d'offres public #202107
N/D # S2020-053-013 – SRB Pie-IX, Jean-Talon, Lot #4

Monsieur,

Il nous fait plaisir de vous soumettre nos commentaires relativement aux prix reçus concernant l'appel d'offres mentionné en rubrique.

Selon notre compréhension, cette demande consiste à expliquer les différences monétaires majeures au projet, particulièrement, pour les disciplines liées à la Structure, le Maintien de circulation et les travaux concernant la CSEM. Vous trouverez ci-joint, une analyse des écarts qui identifie et commente les différences monétaires majeures au projet.

Si des informations supplémentaires s'avéraient nécessaires, nous vous invitons à communiquer avec le soussigné.

Espérant le tout à votre satisfaction, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

_____
Haythem Bseyhia, ECC, ESCQ, associé
Estimateur senior - Économie de la construction et estimation

GLT+ Inc
3839, boulevard. Taschereau, bureau 101, Saint-Hubert (Québec) Canada J4T 2G4
Téléphone : 450 679-7500
Télécopieur : 450 679-7141

Services d'économie de la construction

Projet intégré Service Rapide par Bus (SRB) –
Boulevard Pie-IX – Lot Jean-Talon – Phase 4
Appel d'offres publiques # 202107

ANALYSE DES ÉCARTS

No. dossier : S2020-053-013
Révision : 0

Date : 14 Mars 2022

INTRODUCTION

Le Bureau de projet SRB Pie-IX, par l'entremise du Service des Infrastructures du réseau routier (SIRR), Division gestion de projets et économie de la construction, a procédé à une demande de services professionnels en économie de la construction à GLT+ Inc. « ci-après GLT+ ». Le mandat consiste à réaliser une analyse des écarts de coûts et de rédiger les explications relatives aux différentiels de prix en référence aux soumissions reçues pour l'appel d'offres #202107. L'analyse des écarts des prix a été réalisée en fonction de la soumission déposée par l'entrepreneur Roxboro Inc. et de l'estimation de contrôle réalisé par les économistes de la construction de GLT+.

Compréhension du mandat

Le mandat assigné à GLT+ consiste à se prononcer sur les prix déposés par l'entrepreneur Roxboro Inc. Cette analyse permet d'identifier et d'expliquer les variances majeures des coûts soumis associés à chaque élément étudié du bordereau des prix de la soumission de Roxboro Inc.

Tableau comparatif des écarts

					1	2	3	4	5	
		GLT+	Écart entre GLT+ et PBSC (*)		ROXBORO	DUROKING	KF	DEMIX	EBC	Prix moyen
Onglet	Description	Montant	Montant	% (**)	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant
01	Organisation de chantier	1 197 371 $	62 371 $	0.47%	1 135 000 $	1 180 000 $	1 700 000 $	2 000 000 $	1 470 000 $	1 497 000 $
02	Voirie	4 946 797 $	907 664 $	6.80%	4 039 133 $	4 457 425 $	5 464 058 $	4 229 696 $	7 432 072 $	5 124 477 $
03	Égout	1 076 360 $	(160 342 $)	-1.20%	1 236 702 $	1 020 678 $	1 527 350 $	1 314 676 $	3 149 363 $	1 649 754 $
04	Aqueduc	367 179 $	(237 459 $)	-1.78%	604 638 $	626 841 $	609 699 $	529 599 $	1 026 625 $	679 480 $
05	Structure	856 800 $	(581 352) $	-4.36%	1 438 152 $	1 715 500 $	1 500 000 $	1 799 568 $	1 280 000 $	1 546 644 $
06	Éclairage	448 657 $	(10 151 $)	-0.08%	458 808 $	487 752 $	409 943 $	478 516 $	410 683 $	449 140 $
07	Feux de circulation	380 194 $	4 987 $	0.04%	375 207 $	445 361 $	375 207 $	437 203 $	375 029 $	401 601 $
08	Environnement	363 767 $	227 267 $	1.70%	136 500 $	210 910 $	218 400 $	331 710 $	329 500 $	245 404 $
09	Maintien de la circulation	932 761 $	(1 675 882 $)	-12.56%	2 608 643 $	2 082 611 $	1 412 680 $	4 722 490 $	2 046 295 $	2 574 544 $
10	Architecture du paysage	628 557 $	(9 877 $)	-0.07%	638 434 $	836 906 $	653 007 $	690 750 $	616 983 $	687 216 $
11	STI	149 780 $	(90 661 $)	-0.68%	240 441 $	285 663 $	240 441 $	280 363 $	240 562 $	257 494 $
12	Marquage et Signalisation	87 459 $	26 162 $	0.20%	61 297 $	138 247 $	75 925 $	126 713 $	72 498 $	94 936 $
13	RTU - CSEM	1 827 023 $	(1 463 245 $)	-10.97%	3 290 268 $	3 455 928 $	2 865 581 $	3 391 003 $	2 621 660 $	3 124 888 $
14	RTU - Énergir	37 184 $	(69 216 $)	-0.52%	106 400 $	19 680 $	68 800 $	95 360 $	13 036 $	60 655 $
15	RTU - Bell	39 591 $	26 522 $	0.20%	13 069 $	26 824 $	13 069 $	26 317 $	14 406 $	18 737 $
TOTAL		13 339 481 $	(3 043 211) $	-22.8%	16 382 692 $	16 990 327 $	17 134 160 $	20 453 963 $	21 098 712 $	18 411 970 $

(*) : PBSC plus bas soumisionnaire conforme "Roxboro"
(**) : pourcentage d'éract sur le montant global

ANALYSE DE LA SOUMISSION DE ROXBORO

❖ 05 - STATION JEAN-TALON - STRUCTURE

➢ 05.01.03 – Coffrage :

Un écart de 160 009.10 $ est observé entre les deux entités, GLT+ a soumis un prix global 389 990,90 $ en regard à 550 000,00 $ pour Roxboro Inc., GLT+ a appliqué un prix unitaire de 150$/m² par m² de surface de contact avec le béton en coût direct pour une quantité totale de coffrage de 1751m². De plus, un supplément de 35 $/m² a été ajouté au prix de coffrage pour les travaux de finition du béton calculé sur 819m² des surfaces apparentes, et ce, tel que décrit dans le devis. Le montant proposé déposé par Roxboro Inc. nous apparaît élevé en fonction de la nature des travaux et de l'envergure du projet.

➢ 05.01.04 – Béton :

L'estimation de GLT+ est à 142 449.67 $ comparativement à 350 000.00 $ pour Roxboro Inc., soit 59% d'écart. GLT+ a calculé ses coûts en utilisant un mélange standard de 35Mpa de type C1, tel que décrit au devis. La quantité de béton a été évaluée à 450m³ et GLT+ a intégré à son estimation une perte de 3% sur la fourniture du béton pour un coût de

revient à 315.55 $/m³ incluant, des frais de fourniture du béton, les frais d'installation du béton ainsi que l'utilisation d'une pompe à béton. Le prix unitaire déposé par Roxboro Inc. s'élève à 777 $/m³ pour la même quantité de béton. Aucun élément particulier lié à cet ouvrage ne justifie cet écart.

- **05.01.05 – Armature :**

GLT+ estime la quantité totale d'armature pour cet ouvrage à 30 909 kg pour un montant global de 214 341.53 $ pour un prix unitaire de 6,93 $/kg en regard au prix déposé par Roxboro Inc. à 315 000 $ soit, un prix unitaire évalué à 10,19 $/kg. GLT+ considère que le prix de Roxboro Inc. est au-dessus du prix moyen du marché actuel. De même, on observe que le prix de Roxboro Inc. est aussi élevé en rapport aux prix soumis par les autres entrepreneurs soumissionnaires au projet. Aucune difficulté particulière à cet ouvrage ne reflète le prix élevé de Roxboro Inc. Par contre, il faut souligner que Roxboro Inc. doit se conformer aux prix soumis et déposés au BSDQ par les sous-traitants spécialisés en acier d'armature.

❖ **09 - MAINTIEN DE LA CIRCULATION**

- **9.01.01 - Maintien de la circulation et signalisation temporaire:**

Des montants de 662 227.56 $ et de 2 394 524.89 $ ont été respectivement estimés par GLT+ et Roxboro Inc. soit, un écart de l'ordre de 1 732 297.33 $ qui représente un pourcentage de 72%. GLT+ a suivi les exigences du Maintien de circulation de la Ville de Montréal et des conditions particulières du projet, se faisant en considérant la présence à temps plein d'un coordonnateur en signalisation pour la coordination opérationnelle avec les autres lots dans la zone des travaux. De plus, GLT+ a pris en considération la prise en charge des fermetures complètes du boulevard Pie-IX, entre les rues Everett et Bélair, et de la rue Jean-Talon, entre les 22e et 23e Avenue, à partir du 1er juin, et ce, jusqu'au 10 octobre 2023 la date de fin des travaux. Le coût journalier établi par GLT+ s'élève à 1 313 $ versus 4 751 $ pour Roxboro Inc., pour 504 jours de délai d'exécution. Il nous apparaît que Roxboro Inc. ainsi que les autres entrepreneurs soumissionnaires ont surévalué de beaucoup la valeur des coûts du Maintien de la circulation. L'écart de prix ne peut être expliqué que par un ajout élevé de signaleur au projet.

❖ **13 - RTU - CSEM**

GLT+ a estimé 1 827 023$ la valeur de ces travaux comparativement à 3 290 268 $ pour Roxboro Inc., ce qui résulte à un écart de 44%. Cet écart de prix ne peut être expliqué que par les prix obtenus par Roxboro Inc. des sous-traitants spécialisés soumissionnaires via le BSDQ. Il est certain que le manque de main-d'œuvre et la difficulté d'approvisionnement des matériaux et des équipements dans ce secteur peuvent répondre de cet écart majeur.

CONCLUSION

Suite à l'analyse des prix soumis au bordereau des prix unitaires de l'entrepreneur Roxboro Inc., voici des éléments à retenir sur cette analyse d'écarts, soient :

- GLT+ a intégré à son estimation un pourcentage d'administration et de profits de 15% pour un projet de type « intégré ». Par ailleurs, aucun pourcentage de gestion de risque n'a été appliqué sur ce projet;
- Les contraintes et les impacts de la Covid-19 ainsi que la surchauffe du marché actuel répondent en partie à l'écart de prix entre l'estimation des coûts de GLT+ et les prix soumis par Roxboro Inc. - La capacité limitée des bassins de main-d'œuvre et la volatilité des marchés se reflètent sur les prix élevés des entrepreneurs.

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
801 Brennan, 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES # 202107

Date de publication : 2022-01-10
Date d'ouverture : 2022-03-01

Liste des preneurs du cahier des charges

	PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES
1	9200-2088 QUÉBEC INC.
2	CEGERCO INC.
3	CHAREX INC.
4	CONSTRUCTION N.R.C. INC.
5	DEMIX CONSTRUCTION UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.
6	EBC INC.
7	ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC.
8	HANCOR OF CANADA INC.
9	K.F. CONSTRUCTION INC.
10	LE GROUPE LÉCUYER LTÉE
11	LE GROUPE LML LTÉE
12	LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.
13	NÉOLECT INC.
14	POMERLEAU INC.
15	ROXBORO EXCAVATION INC.
16	SYSTEMES RBAINS INC.

No. d'Addenda	Contenu sommaire
1 31 janv.	1. Cahier des charges a. Section III – Clauses administratives spéciales (CCAS) : modifications aux art. 2, 3, 6 et 33. b. Section IV – Formulaire de soumission : modifications de certaines quantités c. Section VII – Devis techniques : modifications aux Cahiers mode de paiement (PAIE), Égout et aqueduc (EGA), Architecture du paysage (ARCH), feu de circulation (FEU) et CSEM (W). d. Section VIII – Plans : modifications plans Démolition (DEM) (1 plan modifié), Égout et Aqueduc (EGA) (3 plans modifiés), Architecture de paysage (ARCH) (1 plan ajouté), Électricité (EEE) (2 plans modifiés), Feux de circulation (FEU) (4 plans modifiés) 2. Transmission du Tableau de Questions et Réponses
2 15 fév.	1. Cahier des charges a. Section I – Instructions aux soumissionnaires : modification de la date d'ouverture b. Section IV – Formulaire de soumission : modifications de certaines quantités c. Section VII – Devis techniques : modifications aux Cahiers mode de paiement (PAIE), Égout et aqueduc (EGA) et ajout du Cahier Bell. d. Section VIII – Plans : modifications plans Égout et Aqueduc (EGA) (1 plan modifié), Électricité (EEE) (2 plans modifiés), Feux de circulation (FEU) (2 plans modifiés), Voirie (VOI) (3 plans modifiés) et ajout des plans Bell (1 plan ajouté). 2. Transmission du Tableau de Questions et Réponses
3 22 fév.	1. Cahier des charges a. Section III – Clauses administratives spéciales (CCAS) : art. 5.2 Coordination des travaux b. Section V – Devis techniques normalisés : Mise à jour du DTNI-1b c. Section VII – Devis techniques : modifications aux Cahiers PAIE (mode de paiement), EGA (Égout et aqueduc). 2. Transmission du Tableau de Questions et Réponses

REVENU QUÉBEC

LEW-700
2017-11

Attestation de Revenu Québec

Cette attestation est délivrée à la personne suivante :

ROXBORO EXCAVATION INC.
1620, NEWMAN CRES
DORVAL (QUEBEC) H9P 2R8

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1142760280

Elle atteste que la personne dont le nom figure ci-dessus répond, à la date de délivrance, aux conditions suivantes :

- Elle a produit les déclarations et les rapports exigés en vertu des lois fiscales québécoises.
- Elle n'a pas de compte en souffrance à l'endroit du ministre du Revenu du Québec en vertu de ces lois fiscales ou, si elle a un compte en souffrance, elle se trouve dans l'une ou l'autre des situations suivantes :
  - le recouvrement de ses dettes a été légalement suspendu;
  - des dispositions ont été convenues avec elle pour assurer le paiement de ses dettes, et elle n'est pas en défaut à cet égard.

Cette attestation est délivrée sous réserve des droits du ministre du Revenu, qui peut notamment procéder à toute vérification, à toute inspection, à tout examen ou à toute enquête. Le ministre peut aussi établir toute détermination, toute imposition et toute cotisation. Enfin, il peut rendre toute décision et recouvrer tout montant relativement à la personne dont le nom figure ci-dessus.

Numéro de l'attestation : 902150-FHZB-0870714
Date et heure de délivrance de l'attestation : 9 décembre 2021 à 17 h 14 min 39 s
Date de fin de la période de validité de l'attestation : 31 mars 2022

Certaines personnes pourraient être assujetties, selon certaines lois, aux obligations relatives à l'attestation de Revenu Québec, notamment l'obligation de vérifier l'authenticité de cette attestation. Pour plus d'information concernant les contrats visés par l'attestation de Revenu Québec, consultez notre site Internet au **www.revenuquebec.ca**.

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 19 juin 2020

ROXBORO EXCAVATION INC.
A/S MONSIEUR CHARLES GARIÉPY THÉORÊT
1620, NEWMAN CRESCENT
DORVAL (QC) H9P 2R8

N° de décision : 2020-DAMP-1583
N° de client : 2700005963

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous PRÉCO FONDATIONS, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. ROXBORO EXCAVATION INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **18 juin 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Chantal Hamel

Montréal

GDD : 1229479002 / AO #202107

Description : Travaux du lot Jean-Talon Phase 4

Entreprise : Roxboro Excavation inc.

	Coût Total des Travaux - $	Ville de Montréal	ARTM volet SRB	ARTM volet tunnel
Répartition partenaires		6,24%	61,88%	31,87%
Total travaux soumis	**16 382 691,89 $**	**1 022 975,85 $**	**10 138 299,52 $**	**5 221 416,51 $**
TPS - 5%	819 134,59 $	51 148,79 $	506 914,98 $	261 070,83 $
TVQ - 9,975%	1 634 173,52 $	102 041,84 $	1 011 295,38 $	520 836,30 $
Sous-total des travaux - taxes incluses	**18 836 000,00 $**	**1 176 166,49 $**	**11 656 509,88 $**	**6 003 323,64 $**
Contingences - 15%	**2 457 403,78 $**	**153 446,38 $**	**1 520 744,93 $**	**783 212,48 $**
TPS - 5%	122 870,19 $	7 672,32 $	76 037,25 $	39 160,62 $
TVQ - 9,975%	245 126,03 $	15 306,28 $	151 694,31 $	78 125,44 $
Sous-total des contingences - taxes incluses	**2 825 400,00 $**	**176 424,97 $**	**1 748 476,48 $**	**900 498,55 $**
Coût total des travaux + contingences - avant taxes	18 840 095,67 $	1 176 422,23 $	11 659 044,45 $	6 004 628,99 $
Coût total des travaux + contingences - taxes incluses	**21 661 400,00 $**	**1 352 591,46 $**	**13 404 986,36 $**	**6 903 822,18 $**

	Coût Total des Travaux - $	Ville de Montréal	ARTM volet SRB	ARTM volet tunnel
Répartition partenaires		1,35%	18,26%	80,39%
**** Incidences de la CSEM non taxables***	**585 630,94 $**	**7 908,16 $**	**106 930,44 $**	**470 792,34 $**
**** Incidences de la CSEM***	**200 550,07 $**	**2 708,41 $**	**36 618,36 $**	**161 223,30 $**
TPS - 5%	10 027,50 $	135,42 $	1 830,92 $	8 061,17 $
TVQ - 9,975%	20 004,87 $	270,16 $	3 652,68 $	16 082,02 $
Sous-total des incidences - Net ristourne	**796 183,44 $**	**10 751,39 $**	**145 375,25 $**	**640 056,80 $**
Sous-total des incidences - taxes incluses	**816 213,38 $**	**11 022,15 $**	**149 032,40 $**	**656 158,83 $**

Sous total des travaux + contingence + incidences (tx. Incl.)	**22 477 613,38 $**	**1 363 613,61 $**	**13 554 018,76 $**	**7 559 981,01 $**

*** La Ville de Montréal emettra un engagement de gestion afin de couvrir la dépense des incidences de la CSEM. Le coût des incidences sera assumé à 100% par l'ARTM. Une intervention au GDD de la part de la CSEM est nécessaire.**

Informations additionnelles - Service de finances Ville de Montréal

Grand catégorie d'actif - Categorie d'actif - Ville de Montréal	Montant Ville Avant taxes	# sous projet SIMON
12010 - Égouts pluviaux, combinés, sanitaires - Construction (D.V. 40 ans)	301 688,57 $	À CRÉER
17020 - Rues base souple - Construction (D.V.27 ans)	508 549,13 $	À CRÉER
17030 - Trottoirs et bordures (D.V.40 ans)	115 877,28 $	À CRÉER
13020 - Conduites d'eau secondaires - Construction (D.V.40 ans)	5 497,40 $	À CRÉER
19010 - Lampadaires et systèmes d'éclairage (D.V.20 ans)	33 863,83 $	À CRÉER
19520 - Conduits souterrains (D.V.40 ans)	57 499,64 $	À CRÉER
Contingence	**153 446,38 $**	À CRÉER
Sous-total	**1 176 422,23 $**	

Prévision de dépenses 2021/2023 - Ville de Montréal - Avant taxes	2022	2023	2024	TOTAL
12010 - Égouts pluviaux, combinés, sanitaires - Construction (D.V. 40 ans)	211 182,00 $	90 506,57 $	- $	301 688,57 $
17020 - Rues base souple - Construction (D.V.27 ans)	152 564,74 $	355 984,39 $	- $	508 549,13 $
17030 - Trottoirs et bordures (D.V.40 ans)	34 763,18 $	81 114,09 $	- $	115 877,28 $
13020 - Conduites d'eau secondaires - Construction (D.V.40 ans)	5 497,40 $	- $	- $	5 497,40 $
19010 - Lampadaires et systèmes d'éclairage (D.V.20 ans)	13 545,53 $	20 318,30 $	- $	33 863,83 $
19520 - Conduits souterrains (D.V.40 ans)	17 249,89 $	40 249,75 $	- $	57 499,64 $
Contingence	61 378,55 $	92 067,83 $	- $	153 446,38 $
Montant taxes incluses	**496 181,30 $**	**680 240,93 $**	**- $**	**1 176 422,23 $**

Coûts VM

	Coût avec taxes	Coût net	
Contrat - Travaux	3 782 985.63 $	3 454 370.11 $	payé par la VM et imputé à la VM
Dépenses contingentes	567 447.84 $	518 155.52 $	payé par la VM et imputé à la VM
Dépenses incidentes			
Laboratoire (sols contaminés)	10 951.30 $	10 000.00 $	
Laboratoires	27 378.26 $	25 000.00 $	
Surveillance externe	164 874.62 $	150 552.50 $	
Autres dépenses	27 378.26 $	25 000.00 $	
sous-total	230 582.44 $	210 552.50 $	
Conception et/ou frais généraux	585 630.94 $	585 630.94 $	
sous-total	585 630.94 $	585 630.94 $	
Total budget d'incidences	816 213.38 $	796 183.44 $	payé par la CSEM et imputé à la VM
TOTAL	**5 166 646.85 $**	**4 768 709.07 $**	
	5 166 646.85 $	4 768 709.07 $	

RÉSUMÉ DES INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Réalisé par la Direction des infrastructures (SIRR)

Identification

No de l'appel d'offres : 202107 — No du GDD :

Titre de l'appel d'offres : Projet intégré Service Rapide par Bus (SRB) – Boulevard Pie-IX – Lot Jean-Talon – Phase 4

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 10 / 1 / 2022 — Ouverture originalement prévue le : 22 / 2 / 2022

Ouverture faite le : 1 / 3 / 2022 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 49 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 3

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 16 — Nbre de soumissions reçues : 5 — % de réponses : 31

Nbre de soumissions rejetées : 0 — % de rejets : 0,0

Soumission(s) rejetée(s) (nom) | Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs — Date d'échéance initiale : 29 - 6 - 2022

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

(Les prix des soumissions et l'AMP ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant) **Total $**
ROXBORO EXCAVATION INC.	18 836 000,00 $
DUROKING (9200-2088 QUÉBEC INC.)	19 534 628,02 $
K.F. CONSTRUCTION INC.	19 700 000,00 $
DEMIX CONSTRUCTION UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.	23 516 943,38 $
EBC INC.	24 258 243,86 $

Estimation	**externe**	15 337 068,17 $

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation	3 498 931,83	**22,8%**
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse	698 628,02	**3,7%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** X — **NON**

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ		X	AMP		X	***Joindre l'attestation de l'AMP, le cas échéant***
RENA		X	Revenu Qc		X	

Préparé par l'équipe Sollicitation des marchés et conformité de la Division de la gestion de projets et économie de la construction

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

Dossier # : 1229479002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets partenaires
Objet :	Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à Roxboro Excavation Inc. pour la réalisation des travaux de construction de la phase 4 du lot Jean-Talon du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB Pie-IX), dans le boulevard Pie-IX à l'intersection de la rue Jean-Talon - Dépense totale de 22 477 613,38 $ (contrat de 18 836 000,00 $, contingences de 2 825 400,00 $ et incidences de 816 213,38 $), taxes incluses - Appel d'offres public 202107 (5 soum.) / Autoriser une dépense totale pour la Ville de Montréal de 1 363 613,61 $ taxes incluses (contrat de 1 176 166,49 $, contingences de 176 424,97 $ et incidences de 11 022,15 $).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1582 Intervention et répartition des coûts GDD1229479002 (002).xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-04-07

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242
Division :

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1229479002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets partenaires
Objet :	Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à Roxboro Excavation Inc. pour la réalisation des travaux de construction de la phase 4 du lot Jean-Talon du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB Pie-IX), dans le boulevard Pie-IX à l'intersection de la rue Jean-Talon - Dépense totale de 22 477 613,38 $ (contrat de 18 836 000,00 $, contingences de 2 825 400,00 $ et incidences de 816 213,38 $), taxes incluses - Appel d'offres public 202107 (5 soum.) / Autoriser une dépense totale pour la Ville de Montréal de 1 363 613,61 $ taxes incluses (contrat de 1 176 166,49 $, contingences de 176 424,97 $ et incidences de 11 022,15 $).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

SIRR - 1229479002.xlsx1582 Intervention et répartition des coûts GDD1229479002.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie GODBOUT
Préposée au budget
Tél : 872-0721

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-04-08

Catherine TOUGAS
Conseillère budgétaire
Tél :
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CE : 20.014

2022/05/11
09:00

Dossier # : 1229479002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets partenaires
Objet :	Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à Roxboro Excavation Inc. pour la réalisation des travaux de construction de la phase 4 du lot Jean-Talon du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB Pie-IX), dans le boulevard Pie-IX à l'intersection de la rue Jean-Talon - Dépense totale de 22 477 613,38 $ (contrat de 18 836 000,00 $, contingences de 2 825 400,00 $ et incidences de 816 213,38 $), taxes incluses - Appel d'offres public 202107 (5 soum.) / Autoriser une dépense totale pour la Ville de Montréal de 1 363 613,61 $ taxes incluses (contrat de 1 176 166,49 $, contingences de 176 424,97 $ et incidences de 11 022,15 $).

Rapport_CEC_SMCE229479002.pdf

Dossier # :1229479002

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidence

Mme Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

Mme Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

Mme Daphney Colin
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Mme Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Mme Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Le 16 mai 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE229479002

Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à Roxboro Excavation Inc. pour la réalisation des travaux de construction de la phase 4 du lot Jean-Talon du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB Pie-IX), dans le boulevard Pie-IX à l'intersection de la rue Jean-Talon - Dépense totale de 22 477 613,38 $ (contrat de 18 836 000,00 $, contingences de 2 825 400,00 $ et incidences de 816 213,38 $), taxes incluses - Appel d'offres public 202107 (5 soum.) / Autoriser une dépense totale pour la Ville de Montréal de 1 363 613,61 $ taxes incluses (contrat de 1 176 166,49 $, contingences de 176 424,97 $ et incidences de 11 022,15 $)

ORIGINAL SIGNÉ
Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ
Myriam Laforce
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE229479002

Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à Roxboro Excavation Inc. pour la réalisation des travaux de construction de la phase 4 du lot Jean-Talon du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB Pie-IX), dans le boulevard Pie-IX à l'intersection de la rue Jean-Talon - Dépense totale de 22 477 613,38 $ (contrat de 18 836 000,00 $, contingences de 2 825 400,00 $ et incidences de 816 213,38 $), taxes incluses - Appel d'offres public 202107 (5 soum.) / Autoriser une dépense totale pour la Ville de Montréal de 1 363 613,61 $ taxes incluses (contrat de 1 176 166,49 $, contingences de 176 424,97 $ et incidences de 11 022,15 $)

À sa séance du 20 avril 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de plus de 10 M$*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe:*

  - Un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Le 5 mai 2022, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence. Mentionnons que la CEC est entièrement virtuelle depuis mars 2020 en raison de la pandémie.

Au cours de cette séance, les responsables de la Société de transport de Montréal et du Service des infrastructures du réseau routier ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat, qui porte sur la réalisation du lot Jean-Talon, soit la phase 4 du projet intégré du service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX.

Afin de mettre en contexte le présent processus d'octroi de contrat, les personnes invitées ont tout d'abord rappelé qu'un premier appel d'offres visant la réalisation de

l'ensemble des travaux pour ce projet avait dû être annulé en 2019 en raison de la réception d'une seule soumission conforme, dont le prix présentait un écart de l'ordre de plus de 60 % avec l'estimation de contrôle. Le choix a alors été fait de procéder plutôt par phases, une stratégie qui aurait permis au final une économie de près de 8 millions de dollars pour la Ville.

L'appel d'offres pour la phase 4 du projet a été publié le 10 janvier 2022, pour une période de 49 jours au cours de laquelle trois addendas ont été émis. Au total, ce sont 16 entreprises qui ont pris le cahier des charges. Cinq d'entre elles ont déposé une soumission, toutes jugées conformes. Tel que l'ont indiqué les personnes invitées, la plus basse soumission conforme présentait un écart de prix de près de 23 % avec l'estimation de contrôle réalisée pendant le processus d'appel d'offres, différence qui se situerait principalement dans l'estimation des coûts associés au maintien de la circulation dans le secteur concerné.

Les commissaires ont demandé et reçu des précisions et clarifications, entre autres, sur les raisons pour lesquelles l'écart du prix proposé pour le maintien de la circulation par l'adjudicataire par rapport à celui prévu dans l'estimation de contrôle est si élevé (de l'ordre de 180 %). Les explications fournies ont été à la satisfaction de la Commission, qui a par ailleurs reconnu la pertinence de la stratégie par phases privilégiée pour l'octroi de contrat pour ce projet, stratégie qui a non seulement permis des économies intéressantes, mais qui a aussi manifestement contribué à stimuler le marché.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources de la Société de transport de Montréal et du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :

- *Contrat de plus de 10 M$*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe:*

  - Un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire ;

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE229479002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.015

2022/05/11
09:00

Dossier # : 1227231028

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. , pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 12 732 865,20 $ (contrat: 11 345 100,64 $ + contingences: 1 134 510,06 $ + incidences: 253 254,50 $), taxes incluses. Appel d'offres public 469516 - 2 soumissionnaires

Il est recommandé :
1. d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 345 100,64 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 469516 ;

2. d'autoriser une dépense de 1 134 510,06 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 253 254,50 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale;

5. de procéder à une évaluation du rendement de Sanexen Services Environnementaux inc.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2022-04-08 15:24

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1227231028**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. , pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 12 732 865,20 $ (contrat: 11 345 100,64 $ + contingences: 1 134 510,06 $ + incidences: 253 254,50 $), taxes incluses. Appel d'offres public 469516 - 2 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux de réhabilitation de conduites d'eau par la technique de chemisage sont proposés par la Direction de réseaux d'eau (DRE) du Service de l'eau. Ils s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes et font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.
Cette technique de chemisage sans tranchée représente de nombreux avantages comparativement aux méthodes plus traditionnelles de reconstruction par excavation, notamment :

· Rapidité dans la réalisation des travaux;
· Réduction des perturbations sur les infrastructures environnantes;
· Rapidité de la remise en état des lieux;
· Réduction de la disposition des sols et des matériaux d'excavation.

Dans un contexte de déficit d'entretien des réseaux d'eau, les techniques de réhabilitation permettent le renouvellement d'un très grand nombre de conduites d'eau.

La longueur totale des conduites d'eau secondaire à réhabiliter par chemisage en 2022 sera d'environ vingt-six (26) kilomètres, ce qui représente un taux de renouvellement de l'ordre de 0,72 % de l'ensemble du réseau de la Ville.

Étant donné l'envergure de l'ensemble de ces travaux et la volonté de la Ville d'ouvrir le marché et d'encourager la concurrence, la Direction des infrastructures (DI) du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) a scindé le grand projet des travaux 2022 de

réhabilitation de conduites d'eau secondaires afin de recommander l'octroi de sept (7) contrats différents. La présente demande d'octroi de contrat #469516 vise la réhabilitation des conduites d'eau secondaires de l'arrondissement de Côte-Des-Neiges - Notre-Dame-De-Grâce. Ce projet est le cinquième des sept (7) projets prévus cette année.

La Direction des réseaux d'eau a mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM21 0735 - 17 juin 2021 - Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 2 068 197,51 $ (contrat:1 799 894,74 $ + contingences: 186 216,27 $ + incidences: 82 086,50 $), taxes incluses. Appel d'offres public 463220 - 2 soumissionnaires - 1217231053

CM21 0733 - 17 juin 2021 - Accorder un contrat à Foraction Inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 2 670 188,42 $ (contrat : 2 340 000,00 $ + contingences: 245 802,42 $ + incidences: 84 386,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 463219 - 2 soumissionnaires - 1217231049

CE21 1087 - 9 juin 2021 - Autoriser un budget de revenus et dépenses de 13 800 000,00 $ (taxes incluses) qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections privées de leurs branchements d'eau en plomb - 1218126003
CM21 0581 - 17 mai 2021 - Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 15 723 327,14 $ (contrat: 13 820 502,70 $ + contingences: 1 486 754,69 $ + incidences: 416 069,75 $), taxes incluses. Appel d'offres public 463211 - 2 soumissionnaires - 1217231032

CM21 0572 - 17 mai 2021 - Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 5 476 261,41 $ (contrat: 4 759 795,52 $ + contingences: 485 061,64 $ + incidences: 231 404,25 $), taxes incluses. Appel d'offres public 463217 - 2 soumissionnaires - 1217231018

CM21 0429 - 19 avril 2021 - Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 4 766 280,13 $ (contrat: 4 186 830,46 $ + contingences: 445 624,42 $ + incidences: 133 825,25 $), taxes incluses. Appel d'offres public 463216 - 2 soumissionnaires - 1217231017

CM21 0428 - 19 avril 2021 - Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 17 033 333,57 $ (contrat: 14 831 324,16 $ + contingences: 1 705 954,66 $ + incidences: 496 054,75 $), taxes incluses. Appel d'offres public 463215 - 2 soumissionnaires - 1217231006.

CM21 0425 - 19 avril 2021 - Accorder un contrat à Foraction Inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 7 879 923,84 $ (contrat: 7 011 000 $ + contingences: 726 499,59 $ + incidences: 142 424,25 $), taxes incluses. Appel d'offres public 463213 - 2 soumissionnaires - 1207231085.

CE21 0240 - 17 février 2021 - Autoriser un budget de revenus et dépenses de 13 800 000,00 $ (taxes incluses) qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections privées de leurs branchements d'eau en plomb. 1218126001

DESCRIPTION

Le présent contrat prévoit réhabiliter une longueur d'environ 4,1 kilomètres de conduites d'eau secondaires et les travaux seront réalisés dans l'arrondissement de Côte-Des-Neiges - Notre-Dame-De-Grâce.
La liste des rues où auront lieu les travaux est jointe au présent dossier.

Le projet comprend également le remplacement des branchements d'eau en plomb ou en matériaux non conformes dans la section privée et ce, conformément au règlement 20-030.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 1 134 510,06,00 $, taxes incluses, soit 10 % du coût du contrat.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, de marquage, de signalisation, ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés.

Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

Des pénalités peuvent être appliquées si l'entrepreneur ne respecte pas l'échéancier des travaux par rue. En effet, l'article 3.1.7 du cahier des clauses administratives spéciales du cahier des charges prévoit quatre (4) différentes pénalités:

1) le montant décrit au tableau ci-dessous par jour de retard pour le non-respect du délai maximal par rue selon sa cote d'impact identifiée au DTSI-M:

Cote d'impact	**Montant de pénalité par jour**
Cote majeure	3 500$
Cote 1	3 000$
Cote 2	2 000$
Cote 3	1 000$

2) 1 000,00 $ par jour de retard pour le non-respect du délai de transmission à chaque mercredi de l'échéancier global et de la planification hebdomadaire;
3) 1 000,00 $ par jour de retard pour le non-respect du délai de quarante-huit (48) heures pour le nettoyage de la rue;
4) 1 000,00 $ par jour de retard pour le non-respect du délai de la correction des déficiences.

Ces pénalités remplacent celles mentionnées à l'article 5.1.14.3 du Cahier des clauses administratives générales qui visent le respect du délai contractuel.

Aucun boni n'est prévu dans les documents d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse.

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses) (1)	**TOTAL** (taxes incluses)
Sanexen Services Environnementaux inc.	11 345 100,64 $	1 134 510,06 $	12 479 610,70 $
Foraction inc.	13 203 000,00 $	1 320 300,00 $	14 523 300,00 $
Dernière estimation réalisée ($)	12 946 959,49 $	1 294 695,95 $	14 241 655,44 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			-1 762 044,74 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			-12,4%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			2 043 689,30 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			16,4%

(1) Pour fins de présentation, le pourcentage de contingences calculé à partir de la soumission du plus bas soumissionnaire a été utilisé pour calculer les contingences reliées aux autres prix soumis.

La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

L'estimation de soumission est établie à partir des documents d'appel d'offres, durant la période d'appel d'offres par la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC). Cette estimation est basée sur les prix et taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel ainsi que sur tous les documents de l'appel d'offres.

La DGPÉC a procédé à l'analyse des deux (2) soumissions conformes reçues pour l'appel d'offres. Un écart favorable de 12.4 % a été constaté entre la plus basse soumission conforme (PBSC) et l'estimation de soumission.

Les écarts de prix se situent principalement et respectivement dans les articles suivants:

- Branchement d'eau de 50 mm et moins par torpillage ou tirage sur conduite existante;
- Branchement d'eau de 50 mm et moins en excavation sur conduite existante
- Conduite d'eau proposée en fonte ductile classe 350 (tranchée unique).

Considérant ces informations et vu l'écart favorable de 12.4 %, la DGPÉC appuie la recommandation d'octroyer le contrat.

Le présent dossier répond à deux (2) des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. En effet, le coût estimé des travaux dépasse les 10 000 000 $ et l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat

consécutif pour un contrat récurrent.

La Ville procédera à l'évaluation de rendement de l'adjudicataire Sanexen Services Environnementaux inc. dans le cadre du présent contrat d'exécution de travaux de construction, conformément aux critères indiqués au cahier des charges.

Le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

Une clause sur l'expérience du soumissionnaire est incluse dans les documents de l'appel d'offres # 469516 (voir en pièce jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 12 732 865,20 $, taxes incluses et comprend :
- un contrat avec Sanexen Services Environnementaux inc. pour un montant de 11 345 100,64 $ taxes incluses:
- 6 692 609,61 $: la partie subventionnée par la TECQ;
- 3 930 580,25 $: la portion non subventionnée;
- 721 910,78 $: la portion relative aux remplacements de branchements d'eau en plomb sur la section privée, conformément au règlement 20-030.

- plus des contingences de 1 134 510,06 $ taxes incluses:
- 669 260,96 $: la partie subventionnée par la TECQ;
- 393 058,02 $: la portion non subventionnée;
- 72 191,08 $: la portion relative aux remplacements de branchements d'eau en plomb sur la section privée, conformément au règlement 20-030.

- plus des incidences de 253 254,50 $ taxes incluses:
- 159 550,34 $: la partie subventionnée par la TECQ;
- 93 704,17 $: la portion non subventionnée.

Cette dépense de 12 732 865,20 $ taxes incluses (11 630 625,23 $ net de ristournes), sera répartie ainsi:
- Un coût net de 6 870 467,76 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale sera assumée par la ville centrale, lequel est financé par le règlement d'emprunt #21-011. Cette dépense est prévue au budget comme étant entièrement admissible à une subvention au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec), ne laissant aucune charge aux contribuables;

- Un coût net de 4 035 036,62 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale sera assumée par la ville centrale, lequel est financé par le règlement d'emprunt #21-011. Cette dépense est prévue au budget comme étant non admissible à une subvention et est à la charge du contribuable;

- Un coût net de 725 120,84 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale relatif aux remplacements d'entrées de service en plomb sur le domaine privé sera facturé aux citoyens concernés, conformément au règlement 20-030.

Cette dépense sera réalisée en 2022.

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en changements climatiques.
Le présent projet est assujetti au Règlement sur la traçabilité des sols contaminés excavés. Les clauses à cet effet ont été prévues dans les documents d'appel d'offres.

La grille d'analyse Montréal 2030 se retrouve en pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait avoir pour conséquence de devoir reconstruire certaines conduites au lieu de les réhabiliter, ce qui entraînerait des coûts beaucoup plus importants. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main-d'œuvre et des matériaux.
Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 29 juin 2022, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document *« Principes de gestion de la mobilité »*

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :
Commission permanente sur l'examen des contrats : 4 mai 2022
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.
Début des travaux : juin 2022
Fin des travaux : novembre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mahamadou TIRERA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau
Claudia SAMPEDRO, Service de l'eau
Karine CÔTÉ, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Raphaëlle HAMEL, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Pierre-Louis AUGUSTIN, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Farid OUARET, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Lecture :

Hermine Nicole NGO TCHA, 8 avril 2022
Farid OUARET, 7 avril 2022
Pierre-Louis AUGUSTIN, 5 avril 2022
Claudia SAMPEDRO, 5 avril 2022
Sophie LABERGE, 5 avril 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Benjamin RODRIGUEZ HIGUERA
ingenieur(e)

Tél : 514 237 6928
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-04-05

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean CARRIER
Chef de division
Tél : 514 872-0407
Approuvé le : 2022-04-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit CHAMPAGNE
Directeur par intérim
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2022-04-08

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 469516 — No du GDD : 1227231028

Titre de l'appel d'offres : Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme avec clause d'expérience

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 28 / 2 / 2022 — Ouverture originalement prévue le : 31 / 3 / 2022

Ouverture faite le : 31 / 3 / 2022 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 30 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 0 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 3 — Nbre de soumissions reçues : 2 — % de réponses : 67

Nbre de soumissions rejetées : 0 — % de rejets : 0,0

Soumissions rejetées (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 90 jrs — Date d'échéance initiale : 29 / 6 / 2022

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant)
	Total
SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.	11 345 100,64
FORACTION INC.	13 203 000,00

Estimation	**interne**	12 946 959,49

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation : **-12,4%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse : **16,4%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** X — **NON**

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ		X	AMP		X	***Joindre l'attestation de l'AMP, le cas échéant***
RENA		X	Revenu Qc		X	

Recommandation

Nom du soumissionnaire : SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.

Montant du contrat (incluant les taxes) ($) : 11 345 100,64

Montant des contingences ($) : 10,0% — 1 134 510,06

Montant des incidences ($) : 253 254,50

Date prévue de début des travaux : 13 / 6 / 2022 — Date prévue de fin des travaux : 12 / 11 / 2022

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : **1227231028**
Unité administrative responsable : SIRR, Direction des infrastructures, Division de la conception des projets
Projet : **AO 469516 Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal**

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	*x*		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

- Priorité 7 : Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'**habitation salubre, adéquate et abordable;**
- Priorité 18 : Assurer la **protection et le respect des droits humains** ainsi que l'**équité** sur l'ensemble du territoire;
- Priorité 20 : Accroître l'**attractivité**, la **prospérité** et le **rayonnement** de la métropole.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Les principaux bénéfices attendus sont de :
1. Garantir l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante à l'ensemble de la population montréalaise en minimisant les risques de rupture de services par la mise en place d'un plan de gestion des actifs.
2. Lutter contre le vieillissement du réseau et maintenir la capacité fonctionnelle des actifs des réseaux secondaires de distribution d'eau pour assurer la qualité des infrastructures sur son territoire.
3. Anticiper les bris par des analyses d'ingénierie reconnues dans le domaine.

Section B - Test climat

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**x**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**x**	

Section C - ADS+*

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier — Date : 04-04-2022

Direction des infrastructures — Révision : 0

Division de la conception des travaux — Chef de projet : Benjamin Rodriguez, ing.

LISTE DES RUES

Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal

Appel d'offres : 469516

# Plan	Rév.	# dossier DRE	Rue	De	À	Longueur (m)	Subvention (FIMEAU/ TECQ/ Non)
Arrondissement: Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâces							
CDN-AQ-2022-01	0	16-CDN-PTI-032	**Trans Island, avenue**	Lacombe, avenue	Dupuis, avenue	239	TECQ
CDN-AQ-2022-02	0	17-CDN-PTI-066-AQ	**Trans Island, avenue**	Plamondon, avenue	Limite nord arrondissement	264	Non Souvb.
CDN-AQ-2022-03	0	17-CDN-PTI-075-AQ	**Mayrand, rue**	Sax, rue	Altherton, rue	155	TECQ
CDN-AQ-2022-04	0	17-CDN-PTI-082-AQ	**Ellendale, avnue**	Decelles, avenue	McShane, avenue	304	TECQ
CDN-AQ-2022-05	0	17-CDN-PTI-084-AQ	**Édouard-Montpetit,**	Gatineau, avenue	Decelles, avenue	200	TECQ
CDN-AQ-2022-07	0	19-CDN-PTI-036-AQ1	**Victoria, avenue**	Jean-Brillant, rue	Édouard-Montpetit,	265	TECQ
CDN-AQ-2022-08	0	19-CDN-PTI-037-AQ1	**Kent, avenue de**	Victoria, avenue	Lemieux, rue	232	TECQ
CDN-AQ-2022-09	0	20-CDN-PTI-001-AQ	**McLynn, avenue**	Bourret, avenue	Van Horne, avenue	303	TECQ
CDN-AQ-2022-10	0	20-CDN-PTI-011-AQ1	**Vimy, avenue de**	Vimy, avenue de	Van Horne, avenue	265	Non Souvb.
CDN-AQ-2022-11	0	20-CDN-PTI-021-AQ1	**Cavendish, boulevard**	Cavendish, boulevard	Sherbrooke Ouest, rue	228	TECQ
CDN-AQ-2022-12	0	20-CDN-PTI-022-AQ1	**Miller, avenue**	Kingston, chemin de	Roslyn, avenue	189	Non Souvb.
CDN-AQ-2022-13AB	0	20-CDN-PTI-031-AQ1	**Patricia, avenue**	Sherbrooke Ouest, rue	Somerled, avenue	520	TECQ
CDN-AQ-2022-14	0	20-CDN-PTI-039-AQ1	**Fulton, rue**	Lemieux, rue	Westbury, avenue de	236	Non Souvb.
CDN-AQ-2022-15	0	21-CDN-PTI-041-AQ1	**Namur, rue de**	Décarie, boulevard	Namur, rue de	146	TECQ
CDN-AQ-2022-17	0	21-CDN-PTI-057-AQ1	**Prince-of-Wales, avenue**	Monkland, avenue de	Terrebonne, rue de	315	Non Souvb.
CDN-AQ-2022-18	0	21-CDN-PTI-063-AQ1	**Kent, avenue de**	Légaré, rue	Lavoie, rue	280	Non Souvb.
					Total :	4141	

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

Services des infrastructures du réseau routier (SIRR) — Direction des infrastructures

Titre	Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal.				
Entrepreneur	Sanexen Envoronnementaux inc.				
Soumission	469 516	GDD	122 - 7231 - 028	Responsable	Benjamin Rodriguez — Date 2022-04-07
Projet #01	18 100	Client payeur :	Service de l'eau - DRE		Corpo

#01-01 Sous-projet — 22 - 18 100 - 011 — n° Simon 188 249

Réhabilitation d'aqueduc secondaire (portion suvbentionnée TECQ)

		avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		5 820 925,95 $	6 692 609,61 $	6 111 244,63 $
Travaux contingents	10 %	582 092,60 $	669 260,96 $	611 124,46 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		6 403 018,55 $	7 361 870,57 $	6 722 369,09 $
Sous-total complet du sous-projet		6 403 018,55 $	7 361 870,57 $	6 722 369,09 $

#01-02 Sous-projet — 22 - 18 100 - 142 — n° Simon 190 755

Réhabilitation d'aqueduc secondaire (portion non suvbentionnée)

		avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		3 418 639,05 $	3 930 580,25 $	3 589 143,67 $
Travaux contingents	10 %	341 863,91 $	393 058,02 $	358 914,37 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		3 760 502,96 $	4 323 638,27 $	3 948 058,04 $
Sous-total complet du sous-projet		3 760 502,96 $	4 323 638,27 $	3 948 058,04 $

#01-03 Sous-projet — 22 - 18 100 - 012 — n° Simon 188 250

Incidences et services professionnels (portion suvbentionnée TECQ)

	Dépenses incidentes	taxation	avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
Tech	Utilités publiques	Normal	39 690,00 $	45 633,58 $	41 669,54 $
Pro	Gestion des impacts (services internes)	Non	11 970,00 $	11 970,00 $	11 970,00 $
Tech	Division de la voirie - Marquage et signalisa	Non	15 750,00 $	15 750,00 $	15 750,00 $
Tech	Laboratoire - contrôle qualitatitf par firme (t	Normal	59 220,00 $	68 088,20 $	62 173,60 $
Pro	Surveillance environnementale	Normal	15 750,00 $	18 108,56 $	16 535,53 $
	Sous-total des incidence du sous-projet		142 380,00 $	159 550,34 $	148 098,67 $
	Sous-total complet du sous-projet		142 380,00 $	159 550,34 $	148 098,67 $

#01-04 Sous-projet — 22 - 18 100 - 143 — n° Simon 190 756

Incidences et services professionnels (**portion non suvbentionnée**)

	Dépenses incidentes	taxation	avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
Tech	Utilités publiques	Normal	23 310,00 $	26 800,67 $	24 472,59 $
Pro	Gestion des impacts (services internes)	Non	7 030,00 $	7 030,00 $	7 030,00 $
Tech	Division de la voirie - Marquage et signalisa	Non	9 250,00 $	9 250,00 $	9 250,00 $
Tech	Laboratoire - contrôle qualitatitf par firme (t	Normal	34 780,00 $	39 988,31 $	36 514,65 $
Pro	Surveillance environnementale	Normal	9 250,00 $	10 635,19 $	9 711,34 $
	Sous-total des incidence du sous-projet		83 620,00 $	93 704,17 $	86 978,58 $
	Sous-total complet du sous-projet		83 620,00 $	93 704,17 $	86 978,58 $

SOMMAIRE du projet Investi

Projet #01 — 18 100 — Client payeur : Service de l'eau - DRE — Corpo

		avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		9 239 565,00 $	10 623 189,86 $	9 700 388,30 $
Travaux contingents	10,00 %	923 956,50 $	1 062 318,99 $	970 038,83 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		10 163 521,50 $	11 685 508,84 $	10 670 427,13 $

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

Services des infrastructures du réseau routier (SIRR) — Direction des infrastructures

Titre: Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal.

Entrepreneur: Sanexen Envoronnementaux inc.

Soumission: 469 516 | GDD: 122 - 7231 - 028 | Responsable: Benjamin Rodriguez | Date: 2022-04-07

Dépenses incidentes	226 000,00 $	253 254,50 $	235 077,25 $
Sous-total complet du projet investi	**10 389 521,50 $**	**11 938 763,34 $**	**10 905 504,38 $**

Projet #02: 18 200 | Client payeur : Service de l'eau - DRE | Corpo

#02-01 Sous-projet: 22 - 18 100 - 706 | n° Simon: 188 251 | Travaux RSEP - Partie Privée

		Montants avant taxe	avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		627 885,00 $	721 910,78 $	659 200,76 $
Travaux contingents	10 %	62 788,50 $	72 191,08 $	65 920,08 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		690 673,50 $	794 101,86 $	725 120,84 $
Sous-total complet du sous-projet		690 673,50 $	794 101,86 $	725 120,84 $

SOMMAIRE du projet Investi

Projet #02 18 200 | Client payeur : Service de l'eau - DRE | Corpo

		Montants avant taxe	avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		627 885,00 $	721 910,78 $	659 200,76 $
Travaux contingents	10,00 %	62 788,50 $	72 191,08 $	65 920,08 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		690 673,50 $	794 101,86 $	725 120,84 $
Dépenses incidentes		0,00 $	0,00 $	0,00 $
Sous-total complet du projet investi		**690 673,50 $**	**794 101,86 $**	**725 120,84 $**

Récapitulatif des tous les payeurs

		Montants avant taxe	avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		9 867 450,00 $	11 345 100,64 $	10 359 589,07 $
Travaux contingents	10,00 %	986 745,00 $	1 134 510,06 $	1 035 958,91 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		10 854 195,00 $	12 479 610,70 $	11 395 547,98 $
Dépenses incidentes		226 000,00 $	253 254,50 $	235 077,25 $
Total des montants maximum autorisés		**11 080 195,00 $**	**12 732 865,20 $**	**11 630 625,23 $**

Répartition par payeur :

Corpo	100,0%	11 630 625,23 $
Total	100,0%	**11 630 625,23 $**

817

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 16 mars 2020

SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.
A/S MONSIEUR RÉJEAN LOISELLE
9935, RUE DE CHÂTEAUNEUF
ENTRÉE 1, BUREAU 200
BROSSARD (QC) J4Z 3V4

N° de décision : 2020-DAMP-1273
N° de client : 2700007373

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous :

EXCAVA-TECH
REGENERATION
SANEXEN

EXCAVA-TECH DÉNEIGEMENT
REGÉNÉRATION
SANEXEN ENVIRONMENTAL SERVICES INC.

le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **15 mars 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Chantal Hamel

10. Expérience du Soumissionnaire

Le Soumissionnaire doit joindre à sa soumission, en utilisant le formulaire **ANNEXE – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE**, l'information relative à deux (2) contrats qui incluent des travaux dont la nature est comparable à ceux visés par le présent Appel d'offres. Il doit être l'Adjudicataire de ces contrats (donc, ne pas avoir réalisé les travaux à titre de sous-traitant) et ces contrats doivent avoir été exécutés au cours des cinq (5) dernières années[1] ou qui sont en cours d'exécution, et comportant une longueur minimale cumulative de **1 000 m** en longueur de travaux de chemisage de conduites d'eau potable réalisés à la date d'ouverture des soumissions.

Un contrat dont la nature est semblable aux travaux visés par le présent Appel d'offres se définit comme étant un projet qui inclut des travaux de réhabilitation de conduite d'eau potable, incluant les interventions sur les branchements d'eau, dont le Soumissionnaire aurait géré toutes les disciplines des travaux, ainsi que le maintien de la circulation, les entraves et les chemins de détour.

Pour chaque contrat, le Soumissionnaire doit indiquer les informations suivantes, en utilisant **IMPÉRATIVEMENT** le formulaire **ANNEXE – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE** prévu à la Section VI « ANNEXES » du Cahier des charges :

- l'année de réalisation;
- la description du projet et la nature des travaux (incluant la longueur des travaux de chemisage de conduites d'eau potable réalisée);
- le nom de l' (des) arrondissement(s) ou de la (des) municipalité(s) et de l'artère;
- la valeur du contrat et la valeur des travaux réalisés à la date d'ouverture du présent appel d'offres;
- le nom de l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux et ses coordonnées;
- le nom du donneur d'ouvrage.

Le Soumissionnaire doit cocher la case prévue à cet effet dans la « Liste de rappel » de la section VI « ANNEXES » du Cahier des charges.

ATTENTION – REJET AUTOMATIQUE DE LA SOUMISSION

Le défaut de fournir avec la soumission le Formulaire ANNEXE – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE prévu à la Section VI « ANNEXES » du Cahier des charges dûment complété et référant à deux (2) contrats conformément aux exigences énoncées ci-dessus, ENTRAÎNERA LE REJET AUTOMATIQUE DE LA SOUMISSION. En aucun cas, la Ville ne permettra au Soumissionnaire de corriger un tel défaut ou vice qui s'y rattache, et ce, nonobstant l'article 3.4.1 des Instructions aux Soumissionnaires.

Les pièces justificatives acceptées comprennent notamment la dernière facture cumulative des travaux exécutés (décompte progressif) ou toutes autres factures ou preuves pertinentes qui permettent la qualification de la soumission au regard des critères d'admissibilité, soit:

- **Adjudicataire du contrat;**
- **Nature des travaux (incluant la longueur des travaux de chemisage de conduites d'eau potable réalisée);**
- **Année(s) d'exécution des travaux;**
- **Montant du contrat;**
- **Montant des travaux réalisés et facturés.**

Note 1 : le certificat d'acceptation provisoire doit avoir été obtenu au cours des 5 dernières années.

Montréal

SOUMISSION 469516 - PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

<table>
<tr><th colspan="2">Secteur</th><th>Travaux de réhabilitation de conduites d'eau par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal</th></tr>
<tr><td><u>Arrondissements</u></td><td><u>Rues</u></td><td rowspan="2">Les travaux sont répartis sur diverses rues pour lesquelles les exigences spécifiques et particulières du maintien de la mobilité ont été identifiées à l'Annexe M1 du DTSI-M.</td></tr>
<tr><td>Côte-Des-Neige-Notre-Dame-De-Grâce</td><td>Cavendish</td></tr>
<tr><td colspan="2">CDN-AQ-2022-11
Boulevard Cavendish
De Cavendish à Sherbrooke Ouest</td><td>Occupation :
- Fermeture complète du boulevard Cavendish en direction Nord entre les rues Saint-Jacques et Sherbrooke Ouest.
- Fermeture complète du boulevard Cavendish en direction Nord avec le maintien de la circulation locale entre les boulevards de Maisonneuve Ouest et Cavendish.
- Maintien d'une voie par direction de 4 m chacune, sur le boulevard Cavendish direction Sud, dont une à contresens entre les rues Saint-Jacques et Sherbrooke Ouest.
- Maintien d'une voie de 3,5 m en direction Est à l'approche des travaux, uniquement les fins de semaine.
Horaire de travail : Lundi au Vendredi 7h à 19h. Samedi de 10h à 18h et Dimanche de 9h à 18h</td></tr>
<tr><td colspan="2">Mesures de gestion des impacts applicables à toutes les rues</td><td>- En fonction de la localisation du chantier et des établissements situés à proximité, certains travaux doivent être réalisés à une période spécifique de la semaine et/ou de l'année conformément à l'Annexe M1;

- Présence de signaleur(s) pour assurer une saine gestion des mouvements sur le réseau routier au niveau des travaux incluant les piétons, cyclistes, les accès chantier, lors des manoeuvres de machinerie et au niveau des écoles et hôpitaux;

- Dans les secteurs commerciaux et industriels, mise en place de mesures particulières de gestion des impacts (maintien des accès, maintien des services de collecte et contrainte d'entreposage des matériaux);

- Maintenir les accès aux services d'urgences lors de travaux à proximité d'établissement de santé ou de casernes du service d'incendie;

- Relocaliser les zones de livraison, les zones pour personnes à mobilité réduite, les SRRR et les zones des taxis affectées par les travaux sur les rues avoisinantes;
- L'entrepreneur doit implanter un chemin de détour et/ou un itinéraire facultatif lors d'une fermeture complète de rue ou d'une direction selon les exigences à l'Annexe M1;

-Maintenir la piste cyclable en tout temps via un détour ou permettre l'interruption sur
une courte distance avec la présence d'un signaleur selon les exigences de l'Annexe M1;

- Maintenir les voies réservées aux autobus en tout temps ou prévoir un relâchement sur un maximum d'un tronçon selon les exigences à l'Annexe M1.

-L'entrepreneur doit coordonner ces travaux avec la STM et obtenir leur approbation préalablement. Aviser de la date et de la nature des entraves ayant un impact sur le réseau de la STM au moins 10 jours à l'avance via l'adresse courriel : gestiondesreseaux@stm.info ;</td></tr>
</table>

Secteur	Travaux de réhabilitation de conduites d'eau par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal
	- Des plaques d'acier pour circulation sont prévues pour redonner les voies de circulation en dehors des heures de travail, si spécifié à l'Annexe M1; - À la Demande du Directeur en phase de réalisation, une modification aux feux de circulation existants ou l'ajout de feux temporaire par la Ville de Montréal peut être exigé(e) pour améliorer la mobilité; - Installation à l'avance, aux approches du chantier, de panneaux d'information générale pour informer les usagers de la localisation des travaux ainsi que la date de début et leur durée; - L'entrepreneur doit faciliter, durant les travaux, la circulation des personnes à mobilité réduite tel que prévu au DTNI-8A; - Le réseau d'aqueduc temporaire ne doit pas constituer un obstacle sur les trottoirs. Des pentes d'accès sécuritaire doivent être réalisées, au besoin, afin de permettre le passage des personnes à mobilité réduite.

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
801 Brennan, 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES # 469516

Date de publication : 2022-02-28
Date d'ouverture : 2022-03-31

Liste des preneurs du cahier des charges

	PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES
1	DEMIX CONSTRUCTION UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.
2	FORACTION INC.
3	SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1227231028

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. , pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 12 732 865,20 $ (contrat: 11 345 100,64 $ + contingences: 1 134 510,06 $ + incidences: 253 254,50 $), taxes incluses. Appel d'offres public 469516 - 2 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Info_comptable_GDD 1227231028_DRE.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mahamadou TIRERA
Agent comptable - analyste

Tél : (514) 872-8464

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-04-08

Francis PLOUFFE
Agent(e) de gestion des ressources financieres
Tél : (514) 280-6614
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CE : 20.015

2022/05/11
09:00

Dossier # : 1227231028

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. , pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 12 732 865,20 $ (contrat: 11 345 100,64 $ + contingences: 1 134 510,06 $ + incidences: 253 254,50 $), taxes incluses. Appel d'offres public 469516 - 2 soumissionnaires

Rapport_CEC_SMCE227231028.pdf

Dossier # :1227231028

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

Mme Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

Mme Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

Mme Daphney Colin
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Mme Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Mme Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Le 16 mai 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE227231028

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 12 732 865,20 $ (contrat: 11 345 100,64 $ + contingences: 1 134 510,06 $ + incidences: 253 254,50 $), taxes incluses. Appel d'offres public 469516 - 2 soumissionnaires

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Myriam Laforce
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE227231028

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 12 732 865,20 $ (contrat: 11 345 100,64 $ + contingences: 1 134 510,06 $ + incidences: 253 254,50 $), taxes incluses. Appel d'offres public 469516 - 2 soumissionnaires

À sa séance du 20 avril 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de plus de 10 M$*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel :*

  - l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.

Le 5 mai 2022, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables de la Direction des infrastructures au Service des infrastructures du réseau routier ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat.

D'entrée de jeu, il a été expliqué que les travaux visés sont proposés par la Direction des réseaux d'eau du Service de l'eau et portent sur la réhabilitation de conduites d'eau par la technique de chemisage sans tranchée. Les personnes-ressources ont précisé qu'étant donné son envergure et la volonté d'ouvrir le marché, le grand projet des travaux 2022 de renouvellement du réseau des conduites d'eau secondaires de la Ville a été scindé par la Direction des infrastructures afin que sept contrats différents soient octroyés. Le contrat à l'étude est le cinquième des sept contrats prévus cette année et concerne la réhabilitation d'environ 4,1 km de conduites d'eau secondaire dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

L'appel d'offres associé à ce contrat a paru sur une période de 30 jours à partir du 28 février 2022. Au terme de cette période, on a compté trois preneurs du cahier des charges et deux soumissions conformes déposées. La Direction des infrastructures recommande l'octroi du contrat au plus bas d'entre eux, qui en est à son troisième contrat consécutif pour un contrat récurrent. Selon les responsables du dossier, cette situation s'explique par le nombre limité d'entrepreneurs spécialisés dans le domaine.

Les commissaires ont demandé et reçu des précisions et clarifications, entre autres, sur le mode de vérification de la conformité aux lois et règlements des processus d'appel d'offres mis de l'avant par le Service et sur la collaboration d'autres unités d'affaires de la Ville à cette vérification. Dans l'ensemble, les explications fournies ont été à la satisfaction de la Commission.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :

- *Contrat de plus de 10 M$*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel :*

  - l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent ;

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE227231028 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.016

2022/05/11
09:00

Dossier # : 1227231031

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	Plan de transport
Objet :	Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc., pour des travaux de voirie et d'éclairage à divers endroits de la Ville de Montréal dans les arrondissements de LaSalle, Verdun, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 2 773 191,51 $ (contrat : 2 084 941,88 $ + contingences: 312 741,28 $ + incidences: 375 508,35 $), taxes incluses. Appel d'offres public 437410 - 4 soumissionnaires

Il est recommandé :
1. d'accorder à Les Entrepreneurs Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie et d'éclairage à divers endroits de la Ville de Montréal dans les arrondissements de Lasalle, Verdun, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Riviére-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 084 941,88 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 437410 ;

2. d'autoriser une dépense de 312 741,28 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 375 508,35 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. de procéder à l'évaluation de rendement de Les Entrepreneurs Bucaro inc.;

5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 5,79 % par la ville centrale pour un montant de 160 520,21 $ et à 94,21 % par l'agglomération de Montréal pour un montant de 2 612 671,30 $, toutes taxes incluses.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2022-04-21 18:00

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1227231031**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	Plan de transport
Objet :	Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc., pour des travaux de voirie et d'éclairage à divers endroits de la Ville de Montréal dans les arrondissements de LaSalle, Verdun, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 2 773 191,51 $ (contrat : 2 084 941,88 $ + contingences: 312 741,28 $ + incidences: 375 508,35 $), taxes incluses. Appel d'offres public 437410 - 4 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le Plan de transport adopté en juin 2008 prévoit un ensemble de mesures visant à accroître les déplacements actifs sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal. L'objectif étant de favoriser l'émergence de nouveaux liens cyclables sur le territoire des arrondissements et des villes liées dans la perspective d'accroître les déplacements actifs et d'encourager l'utilisation du vélo à des fins utilitaires et non seulement de loisirs.
Une modification à ce Plan de transport concernant la mise-à-jour du réseau cyclable projeté de l'Île de Montréal a été approuvée par le Conseil d'agglomération en 2015. Une deuxième mise-à-jour a été rendue nécessaire en 2019 pour ajouter des liens cyclables projetés dans le cadre du Réseau express vélo (REV). Une troisième mise-à-jour est en cours pour permettre à l'agglomération de poursuivre le développement du réseau cyclable. Le potentiel cumulatif de voies cyclables, selon cette dernière mise-à-jour, est de 1815 kilomètres, alors que le réseau cyclable actuel compte 1034 kilomètres.

Dans ce contexte, l'agglomération se doit de poursuivre le développement du réseau cyclable et de continuer à offrir aux cyclistes des conditions de déplacement qui soient optimales, sécuritaires, attirantes et compétitives par rapport aux autres modes de transport. Les nouvelles infrastructures à mettre en place doivent donner un accès le plus direct possible aux pôles d'emplois, aux services ainsi qu'aux zones commerciales, touristiques, institutionnelles et autres, de telle sorte qu'un transfert modal soit possible et encouragé.

Le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) poursuit – via son Programme de maintien du réseau cyclable– sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau cyclable, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués à la protection du réseau cyclable d'agglomération témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer le confort et la sécurité des cyclistes.

Aussi, la Direction des réseaux d'eau (DRE) a examiné le dossier et est d'accord de voter les crédits tels que décrits dans le sommaire décisionnel.

Les travaux de remplacement des entrées de service en plomb (directive S-DRE-SE-D-2021-03) s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

La Direction des Infrastructures (DI) agissant en tant qu'exécutant du projet devra tenir la DRE informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. Tout au long des travaux, la DI doit utiliser les outils développés par la DRE pour le remplacement des entrées de service en plomb et lui transmettre à la fin des travaux tous les livrables prévus à la directive.

La Direction des réseaux d'eau, ainsi que la Direction de la mobilité du SUM ont mandaté la Direction des infrastructures du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE21 1087 - 9 juin 2021 - Autoriser un budget de revenus et dépenses de 13 800 000,00 $ (taxes incluses) qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections privées de leurs branchements d'eau en plomb (1218126003).
CE 21 0240 - 17 février 2021 - Autoriser un budget de revenus et dépenses de 13 800 000,00 $, taxes incluses, qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections privées de leurs branchements d'eau en plomb (1218126001);

CG15 0118 - 26 février 2015 - Adoption - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) - Modification au Plan de transport 2008 (1144368010).

DESCRIPTION

Les travaux de voirie et d'éclairage pour l'aménagement de pistes cyclables à divers endroits de la ville de Montréal consistent, sans s'y limiter, en la construction de pistes cyclables et d'un sentier piéton en criblure de pierre, le planage-revêtement et la reconstruction de chaussée afin d'améliorer le drainage suite à la construction des avancées de trottoir, les travaux de marquage et de signalisation verticale, la construction des bases et conduits, la construction de l'éclairage et le remplacement des entrées de services en plomb. La longueur totale des interventions sur ces tronçons est d'environ 3000 mètres répartis sur les arrondissements suivants : Lasalle, Verdun, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Rivière-des-Prairies-Pointes-aux-Trembles.
Une liste de rues ainsi que les plans des travaux en surface se trouvent en pièces jointes.

Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont

été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 312 741,28 $, taxes incluses, soit une moyenne pondérée de 15 % du coût du contrat.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, d'horticulture, de signalisation écrite, de gestion des impacts, d'éclairage de rue, ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés, incluant les dépenses prévues pour la traçabilité de ces sols.

Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

Des pénalités peuvent être appliquées si l'entrepreneur ne respecte pas l'échéancier des travaux par rue. En effet, l'article 3.1.7 du cahier des clauses administratives spéciales du cahier des charges prévoit quatre (4) différentes pénalités:

1) 1 000,00 $ par jour pour le non respect du délai maximal par rue de type 1 (Locale);
2) 1 360,00 $ par jour pour le non respect du délai maximal par rue de type 2 (Collectrice).

Ces pénalités sont des pénalités complémentaires à celles mentionnées à l'article 5.1.14.3 du Cahier des clauses administratives générales qui visent le respect du délai contractuel.

Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse soumission. Dans le présent dossier l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels est de -0,7%, favorable à la Ville.

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	2 084 941,88 $	312 741,28 $	2 397 683,16 $
COJALAC INC.	2 187 227,77 $	328 084,17 $	2 515 311,94 $
LES PAVAGES CÉKA INC.	2 377 229,77 $	356 584,47 $	2 733 814,24 $
EUROVIA QUEBEC CONSTRUCTION INC.	2 642 233,81 $	396 335,07 $	3 038 568,88 $
Dernière estimation réalisée ($)	2 099 222,07 $	314 883,31 $	2 414 105,38 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			(16 422,22 $)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			-0,7 %

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*	117 628,77 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*	4,9 %

(1) Pour fins de présentation, le pourcentage de contingences calculé à partir de la soumission du plus bas soumissionnaire a été utilisé pour calculer les contingences reliées aux autres prix soumis.

La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

L'estimation de soumission de la firme GLT+ inc., mandatée par la Division gestion de projets et économie de la construction (DGPEC), est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, selon les prix et les taux réels du marché actuel des matériaux, des équipements et de la main d'œuvre ainsi que sur tous les documents de l'appel d'offres.

En considérant ces informations et dans ce contexte, la DGPEC appuie la recommandation d'octroyer le contrat.

La Ville procédera à l'évaluation de rendement de l'adjudicataire Les Entrepreneurs Bucaro inc. dans le cadre du présent contrat d'exécution de travaux de construction, conformément aux critères indiqués au cahier des charges.

Le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 2 773 191,51 $, taxes incluses, comprenant:
- un contrat avec Les Entrepreneurs Bucaro inc. pour un montant de 2 084 941,88 $ taxes incluses;
- plus des contingences 312 741,28 $ taxes incluses;
- plus des incidences de 375 508,35 $ taxes incluses

Cette dépense totale est assumée à 5,79 % par la ville centrale pour un montant de 160 520,21 $, taxes incluses et à 94,21 % par l'agglomération pour un montant de 2 612 671,30 $, taxes incluses puisqu'elle concerne le réseau cyclable qui est de compétence d'agglomération en vertu de la loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Cette dépense totale de 2 773 191,51 $, taxes incluses, représente un coût net de 2 532 293,48 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé et réparti comme suit :

Portion Service de l'urbanisme et de la mobilité

Un montant maximal de 2 385 717,14 $ net de ristournes, assumé à 100% par l'agglomération, lequel est financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 20-043 pistes cyclables CG20 0711.

Portion Service de l'eau

Un montant maximal de 107 293,80 $ net de ristournes relatif aux remplacements des entrées de service en plomb sur le domaine public, lequel est financé par le règlement d'emprunt # 21-011_Renouvellement des actifs des réseaux secondaires d'aqueduc et égouts CM21- 0194. Le montant total est à la charge du contribuable.

Les coûts assumés par la DRE pour ces travaux sont définis dans l'intervention du Service des finances. Les travaux de remplacement des entrées de service en plomb ou en acier galvanisé en contact ou ayant été en contact avec du plomb pour la partie publique seront financés par le règlement d'emprunt # 21-011. Le remplacement des entrées de service en plomb ou en acier galvanisé en contact ou ayant été en contact avec du plomb pour la partie privée ne sont pas subventionnables. Les coûts nets relatifs à ces travaux seront facturés aux propriétaires des bâtiments concernés conformément au règlement 20-030. Selon le calendrier prévisionnel indiqué au sommaire décisionnel, les travaux de remplacement d'entrées de service en plomb seront réalisés en 2022.

Portion des entrées de service en plomb domaine privé

Un montant maximal de 39 282,55 $ net de ristournes relatif aux remplacements des entrées de service en plomb sur le domaine privé, sera facturé aux citoyens concernés, conformément au règlement # 20-030.

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.
La grille d'analyse Montréal 2030 se retrouve en pièces jointes.

Le présent projet est assujetti au Règlement sur la traçabilité des sols contaminés excavés. Les clauses à cet effet ont été prévues dans les documents d'appel d'offres.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 27 juin 2022, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.
L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la mobilité».

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée en accord avec le Service de l'expérience

citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dates Visées:
Octroi du contrat : suite à l'adoption du présent dossier par l'instance décisionnelle visée
Début des travaux : Juillet 2022.
Fin des travaux : octobre 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Patrick RICCI, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Damien LE HENANFF, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Valérie G GAGNON, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Karine CÔTÉ, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Manli Joëlle CHEN, Service de l'eau
François GODEFROY, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Farid CHABOUNI, LaSalle
Richard C GAGNON, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Abdelwahid BEKKOUCHE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Jean CARDIN, Verdun

Lecture :

Manli Joëlle CHEN, 12 avril 2022
Damien LE HENANFF, 6 avril 2022
Valérie G GAGNON, 6 avril 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mohammed ABDELLAOUI
ingenieur

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-04-05

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-2285
Télécop. :

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean CARRIER
Directeur des infrastructures
Tél : 514 243-8284
Approuvé le : 2022-04-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit CHAMPAGNE
Directeur par intérim
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2022-04-21

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 437410 — No du GDD : 1227231031

Titre de l'appel d'offres : Travaux de voirie et d'éclairage à divers endroits de la Ville de Montréal dans les arrondissements de Lasalle, Verdun, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 7 / 3 / 2022 — Ouverture originalement prévue le : 29 / 3 / 2022

Ouverture faite le : 29 / 3 / 2022 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 21 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 2 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
18 / 3 / 2022	Modifications apportées au DTSI-E, au bordereau et plan d'électricité	3 500,00
23 / 3 / 2022	Tableau des questions et réponses	Aucun

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 13 — Nbre de soumissions reçues : 4 — % de réponses : 31

Nbre de soumissions rejetées : 0 — % de rejets : 0,0

Soumissions rejetées (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 90 jrs — Date d'échéance initiale : 27 / 6 / 2022

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes (Les prix de soumission et l'AMP ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant) **Total**
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	2 084 941,88
COJALAC INC.	2 187 227,77
LES PAVAGES CÉKA INC.	2 377 229,77
EUROVIA QUEBEC CONSTRUCTION INC.	2 642 233,81

Estimation	**externe**	2 099 222,07

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation : **-0,7%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse : **4,9%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** ☐ **NON** X

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ	☐	X	AMP	☐	X	***Joindre l'attestation de l'AMP, le cas échéant***
RENA	☐	X	Revenu Qc	☐	X	

Recommandation

Nom du soumissionnaire : LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.

Montant du contrat (incluant les taxes) ($) : 2 084 941,88

Montant des contingences ($) : 15,0% — 312 741,28

Montant des incidences ($) : 375 508,35

Date prévue de début des travaux : 4 / 7 / 2022 — Date prévue de fin des travaux : 21 / 10 / 2022

Légende Éléments existants

Eau :
- Conduite d'eau
- Bouche à clé de vanne
- Boîte de vanne
- Vanne de poteau d'incendie
- Vanne de gicleur
- Regard d'eau
- Vanne entrée d'eau
- Poteau d'incendie

Égout :
- Conduite d'égout unitaire ou sanitaire
- Conduite d'égout pluvial
- Regard d'égout
- Puisard de trottoir
- Puisard circulaire
- Puisard rectangulaire

Utilités publiques :
- UP Bell
- UP Gaz
- UP Hydro-Québec
- UP CSEM
- Regard Bell
- Cabine téléphonique
- Regard de la STM
- Grille voute triple
- Regard électrique
- Voute transformateur
- Regard Hydro-Québec
- Regard électrique
- Vanne Énergir (Gaz Métro)
- Regard gazoduc
- Entrée de gaz
- Lampadaire simple
- Feux de circulation simple
- Feux de circulation double
- Hauban

Aménagement :
- Arbre
- Entrée de porte
- Entrée de garage
- Marche
- Escalier
- Bollard
- Poteau
- Fossé
- Voie ferrée
- Haut et bas de talus
- Muret
- Boisé
- Haie
- Clôture
- Sondage/Forage

Légende Éléments projetés

- Nouveau puisard de rue
- Puisard de rue
- Puisard dalot
- Grille carrée
- Puisard de trottoir
- Repère géodésique
- Structure à enlever
- Regard chambre H.Q.
- Regard chambre d'égout
- Regard chambre de Bell
- Borne-fontaine
- Bouche à clé
- Bouche à clé de gaz
- Regard chambre de la CSEM
- Chambre d'aqueduc
- Regard chambre d'aqueduc
- Manchon de parcomètre
- Manchon
- Ancienne chambre de transformateur (vieux modèle)
- Chambre de transformateur
- Chambre de transformateur (Hydro-Québec)
- Sondage / forage
- DF.C. Début-Fin de courbe
- Symboles grossis pour plus de clarté.
- Début,B. / Fin,B. Début, Fin de bordures

Légende Éléments à démolir

- Base à remplacer
- Base à construire
- Base existante
- Base à briser ou à enlever

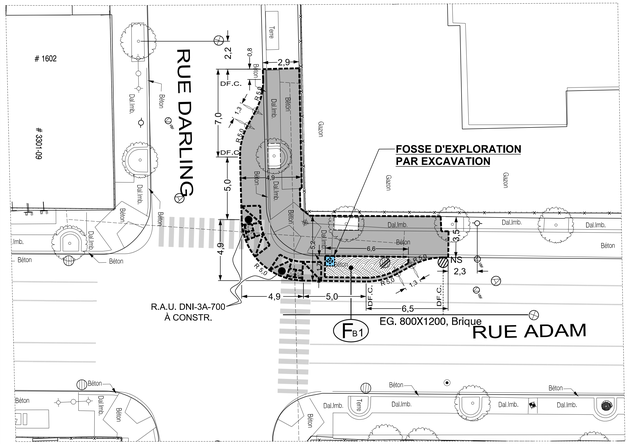

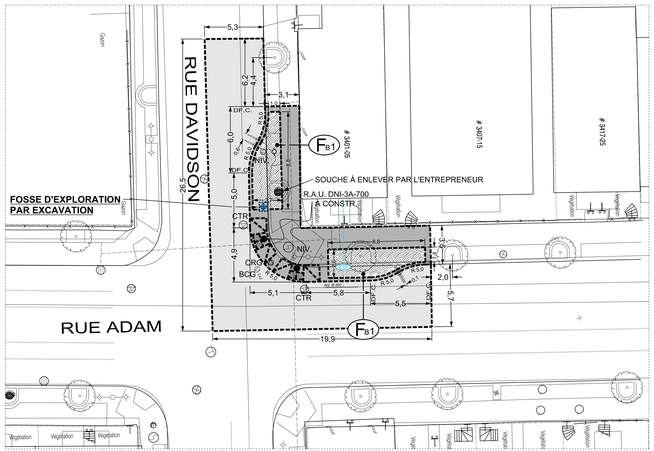

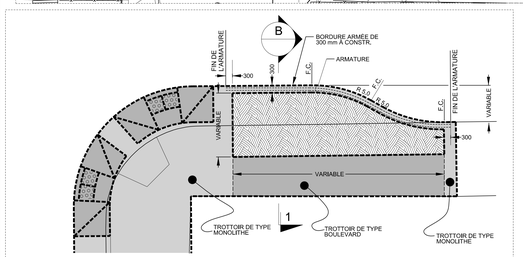

FOSSE DE PLANTATION EN SAILLIES DE TYPE : FB1

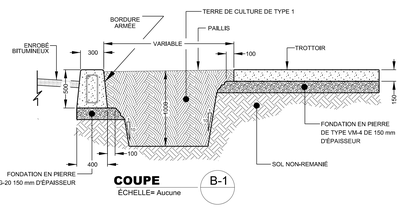

COUPE
ÉCHELLE= Aucune

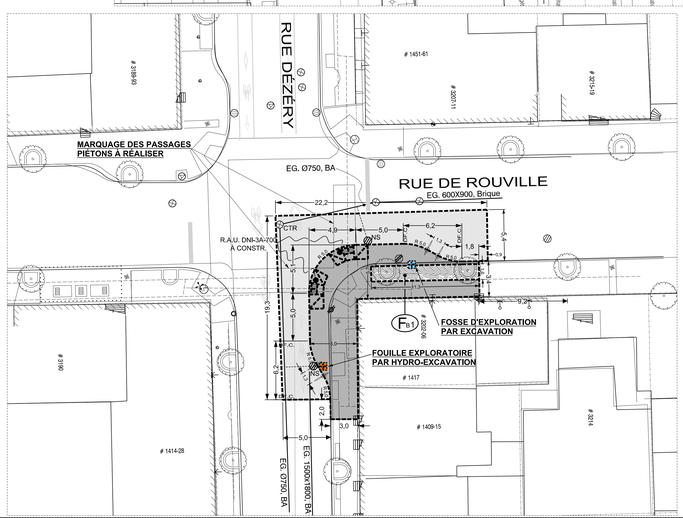

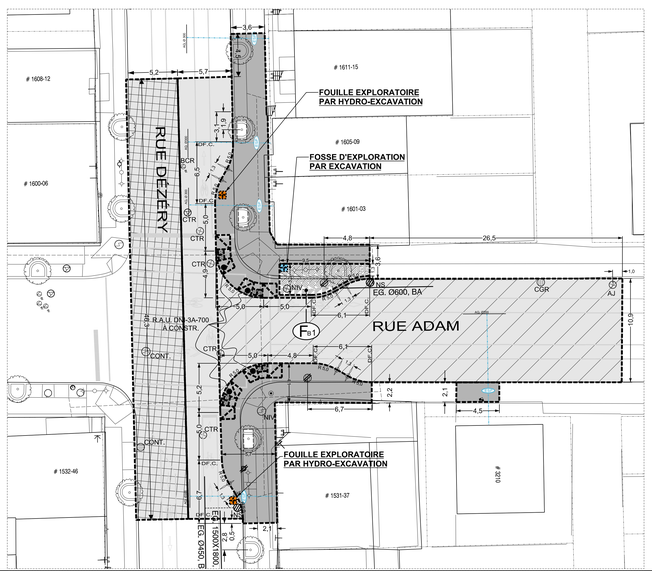

LÉGENDE DES FOSSES DE PLANTATIONS :

FB - FOSSE DE PLANTATION " AVEC ARBRE " PROFONDEUR DE 1000 mm

FB1 - EN TROTTOIR AVEC BORDURE DE BÉTON ARMÉE

Technique (s) :

RECONSTRUCTION DE LA CHAUSSÉE
- PRÉPARATION DES SOLS D'INFRASTRUCTURES;
- GÉOTEXTILE DE SÉPARATION;
- MATÉRIAUX RECYCLÉS DE TYPE MR-1 OU MR-2 DE 500 mm D'ÉPAISSEUR *;
- PIERRE CONCASSÉE DE TYPE MG 20 DE 200 mm D'ÉPAISSEUR
- COUCHE DE BASE D'UN ENROBÉ DE TYPE ESG-10, 3B, 2, PG 64H-28 DE 50 mm D'ÉPAISSEUR ;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,2 L/m² ;
- COUCHE DE SURFACE D'UN ENROBÉ DE TYPE ESG-10, 3B, 2, PG 64H-28 DE 50 mm D'ÉPAISSEUR ;
- * LES MATÉRIAUX RECYCLÉS DEVRONT ÊTRE MIS EN PLACE EN DEUX COUCHES DE 250 mm;

PLANAGE-REVÊTEMENT
- PLANAGE DU REVÊTEMENT SUR UNE ÉPAISSEUR DE 50 mm;
- RÉPARATION DES DÉFAUTS DANS LA SURFACE PLANÉE;
- RÉPARATION EN PROFONDEUR DE LA DALLE, LORSQUE REQUISE;
- NETTOYAGE DE LA SURFACE PLANÉE;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,3 L/m² ;
- COUCHE DE SURFACE D'UN ENROBÉ DE TYPE ESG-10, 3B, 2, PG 64H-28 DE 50 mm D'ÉPAISSEUR ;

RÉFECTION DE COUPE DE CHAUSSÉE (VOIR DNI-3B-400 ET DNI-3B-401)

Références

Plan d'arpentage:	XXX
Plan EGA:	XXX
Plan BC:	XXX
Plan géométrie:	XXX

Légende

- NS — Nouvelle structure
- Conduite ou structure à enlever
- Conduite ou structure à abandonner
- AJ — Ajustement de cadre ajustable
- CTR — Cadre et tampon à remplacer
- CGR — Cadre et grille à remplacer
- BCR — Extension de bouche à clé de vanne à remplacer
- SCR — Section de cheminée à remplacer
- SPR — Section de puisard à remplacer
- SPA — Section de cheminée de puits d'accès à remplacer
- CRG — Couvercle de repère géodésique à niveler
- AR — Anneau de rehaussement en fonte
- RAU — Rampe d'accès universel
- BCG — Bouche à clé de borne d'essai de gaz à niveler
- CONT. — À contourner
- PR — Puisard à remplacer
- NIV. — À niveler

Orientation

REPÈRE GÉODÉSIQUE: XXMMXXX

LE FOND DE PLAN EST ISSU DE LA CARTOGRAPHIE DE LA VILLE DE MONTRÉAL.

LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83.

Plan de localisation

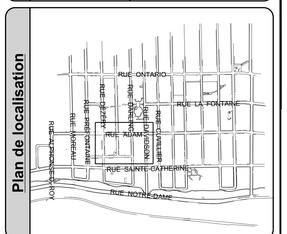

Émission

No.	Date	Description	Préparé par:
000	2022 / 02 / 17	Émis pour appel d'offres	Mohammed ABDELLAOUI

Intervenants

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C-0G4

Élaboré par:
R. CÔTÉ / A. PERRON, ag. tech. | RELEVÉ TERRAIN | 2021 / 11 / 27
Caroline CIMON, dess | MISE EN PLAN | 2022 / 02 / 17
. | AAAA / MM / JJ

Préparé par:
Mohammed ABDELLAOUI, ing.

Sceau de l'ingénieur(e):
2022-02-21

Originál signé le:

Visite

Projet:

rue Dézéry coin de Rouville et coin Adam
rue Adam coin Darling et coin Davidson

Arrondissement(s): **Mercier - Hochelaga - Maisonneuve**

Nature des travaux:

Travaux de voirie

Titre du plan:

Construction de la chaussée, de saillies et trottoir

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES. SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle: 1 : 200

AO:	No. de plan:	Feuillet:	Émission:	Page:
437410	PL-VO-01	1/1	000	01

Technique (s) :

CONSTRUCTION DE PISTE CYCLABLE

- PRÉPARATION DES SOLS D'INFRASTRUCTURES;
- GÉOTEXTILE DE RENFORCEMENT;
- PIERRE CONCASSÉE DE TYPE MG 20 DE 400 mm D'ÉPAISSEUR *
- COUCHE DE SURFACE D'UN ENROBÉ DE TYPE EC-10, 3B, 2, PG 58S -28 DE 50 mm D'ÉPAISSEUR ;

* LA PIERRE CONCASSÉE DEVRA ÊTRE MISE EN PLACE EN DEUX COUCHES DE 200 mm ;

Références

Plan d'arpentage: XXX

Plan EGA: XXX

Plan BC: XXX

Plan géométrie: XXX

Légende

NS — Nouvelle structure
// — Conduite ou structure à enlever
/// — Conduite ou structure à abandonner
AJ — Ajustement de cadre ajustable
CTR — Cadre et tampon à remplacer
CGR — Cadre et grille à remplacer
BCR — Extension de bouche à clé de vanne à remplacer
SCR — Section de cheminée à remplacer
SPR — Section de puisard à remplacer
SPA — Section de cheminée de puits d'accès à remplacer
CRG — Couvercle de repère géodésique à niveler
AR — Anneau de rehaussement en fonte
RAU — Rampe d'accès universel
BCG — Bouche à clé de borne d'essai de gaz à niveler
CONT. — À contourner
PR — Puisard à remplacer
NIV. — À niveler

Orientation

REPÈRE GÉODÉSIQUE: XXXMXXX
RUE / RUE
ALTITUDE: XX.XXX m
LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83.

Plan de localisation

BOULEVARD CHAMPLAIN
AVENUE STEPHENS

Émission

No.	Date	Description	Préparé par:
000	2022 / 02 / 17	Éms pour appel d'offres	Mohammed ABDELLAOUI

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C-0G4

Intervenants

Élaboré par:
R. CÔTÉ / A. PERRON, ag. tech. (RELEVÉ TERRAIN) 2021 / 05 / 12
Patrick COLLAS / Caroline CIMON,dess. (MISE EN PLAN) 2022 / 02 / 17
- AAAA / MM / JJ

Voirie

Préparé par:
Mohammed ABDELLAOUI, ing.

Sceau de l'ingénieur(e):
2022-02-21
Original signé le:

Projet: **Canal de l'aqueduc**

Entre l'av. Stephens et l'av. Valiquette

Arrondissement(s): **Verdun**

Nature des travaux: **Travaux de voirie et d'éclairage**

Titre du plan: **Construction d'une pistes cyclables, d'un sentier pédestre et reconstruction de trottoirs, là où requis.**

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle: 1:200 — 0 1,25 2,5 5,0 7,5 10,0 (mètres)

AO:	No. de plan:	Feuillet:	Émission:	Page:
437410	PL-VO-02	1 / 1	000	-

Légende Éléments existants

Eau :

- Conduite d'eau
- Bouche à clé de vanne
- Boîte de vanne
- Vanne de poteau d'incendie
- Vanne de gicleur
- Regard d'eau
- Vanne entrée d'eau
- Poteau d'incendie

Égout :

- Conduite d'égout unitaire ou sanitaire
- Conduite d'égout pluvial
- Regard d'égout
- Puisard de trottoir
- Puisard circulaire
- Puisard rectangulaire

Utilites publiques :

- UP Bell
- UP Gaz
- UP Hydro-Québec
- UP CSEM
- Regard Bell
- Cabine téléphonique
- Regard de la STM
- Grille voute triple
- Regard électrique
- Voute transformateur
- Regard Hydro-Québec
- Regard électrique
- Vanne Énergir (Gaz Métro)
- Regard gazoduc
- Entrée de gaz
- Lampadaire simple
- Feux de circulation simple
- Feux de circulation double
- Hauban

Aménagement :

- Arbre
- Entrée de porte
- Entrée de garage
- Marche
- Escalier
- Bollard
- Poteau
- Fossé
- Voie ferrée
- Haut et bas de talus
- Muret
- Boisé
- Haie
- Clôture
- Sondage/Forage

Légende Éléments ajoutés

- Nouveau puisard de rue
- Puisard de rue
- Puisard dalot
- Grille carrée
- Puisard de trottoir
- Repère géodésique
- Structure à enlever
- Regard chambre H.Q.
- Regard chambre d'égout
- Regard chambre de Bell
- Borne-fontaine
- Bouche à clé
- Bouche à clé de gaz
- Regard chambre de la CSEM
- Chambre d'aqueduc
- Regard chambre d'aqueduc
- Manchon de parcomètre
- Manchon
- Ancienne chambre de transformateur (vieux modèle)
- Chambre de transformateur
- Chambre de transformateur (Hydro-Québec)
- Sondage / forage
- DF.C. Début-Fin de courbe
- Symboles grossis pour plus de clarté.

Légende Éclairage

- Base à remplacer
- Base à construire
- Base existante
- Base à briser ou à enlever

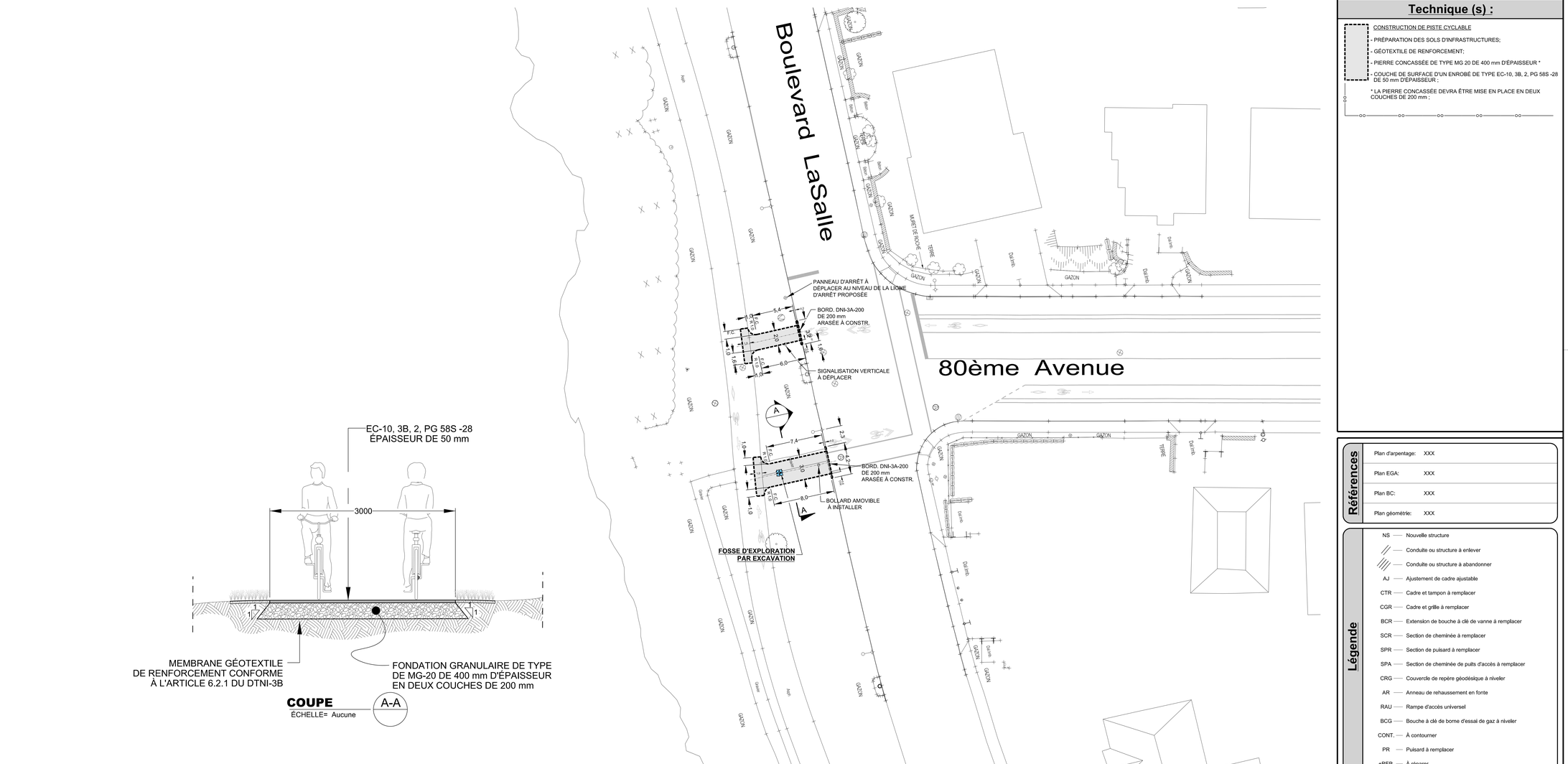

COUPE A-A

ÉCHELLE= Aucune

Technique (s) :

CONSTRUCTION DE PISTE CYCLABLE

- PRÉPARATION DES SOLS D'INFRASTRUCTURES;
- GÉOTEXTILE DE RENFORCEMENT;
- PIERRE CONCASSÉE DE TYPE MG 20 DE 400 mm D'ÉPAISSEUR *
- COUCHE DE SURFACE D'UN ENROBÉ DE TYPE EC-10, 3B, 2, PG 58S -28 DE 50 mm D'ÉPAISSEUR ;

* LA PIERRE CONCASSÉE DEVRA ÊTRE MISE EN PLACE EN DEUX COUCHES DE 200 mm ;

Références

Plan d'arpentage:	XXX
Plan EGA:	XXX
Plan BC:	XXX
Plan géométrie:	XXX

Légende

- NS — Nouvelle structure
- Conduite ou structure à enlever
- Conduite ou structure à abandonner
- AJ — Ajustement de cadre ajustable
- CTR — Cadre et tampon à remplacer
- CGR — Cadre et grille à remplacer
- BCR — Extension de bouche à clé de vanne à remplacer
- SCR — Section de cheminée à remplacer
- SPR — Section de puisard à remplacer
- SPA — Section de cheminée de puits d'accès à remplacer
- CRG — Couvercle de repère géodésique à niveler
- AR — Anneau de rehaussement en fonte
- RAU — Rampe d'accès universel
- BCG — Bouche à clé de borne d'essai de gaz à niveler
- CONT. — À contourner
- PR — Puisard à remplacer
- +REP. — À réparer

Orientation

REPÈRE GÉODÉSIQUE: XXKMXXX

RUE / RUE

ALTITUDE: XX,XXX m

LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83.

Plan de localisation

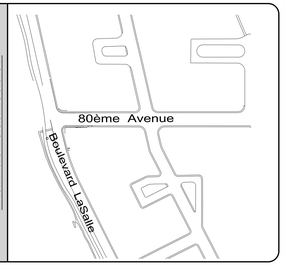

Émission

No.	Date	Description	Préparé par:
000	2022 / 02 / 17	Émis pour appel d'offres	Mohammed ABDELLAOUI

Intervenants

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C-0G4

Voirie

Élaboré par:
R. CÔTÉ / A. PERRON, ag. tech. (RELEVÉ TERRAIN) 2021 / 05 / 12
Patrick COLLAS / Caroline CIMON,dess. (MISE EN PLAN) 2022 / 02 / 17
. AAAA / MM / JJ

Préparé par:
Mohammed ABDELLAOUI, ing.

Sceau de l'ingénieur(e):

2022-02-21
Original signé le:

Projet:

80ème Avenue

À l'intersection du boulevard LaSalle

Arrondissement(s): **LaSalle**

Nature des travaux:

Travaux de voirie.

Titre du plan:

Construction de pistes cyclables et reconstruction de bordures, là où requis.

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle: 1:200

0 1,25 2,5 5,0 7,5 10,0 (mètres)

AO:	No. de plan:	Feuillet:	Émission:	Page:
437410	PL-VO-03	1 / 1	000	-

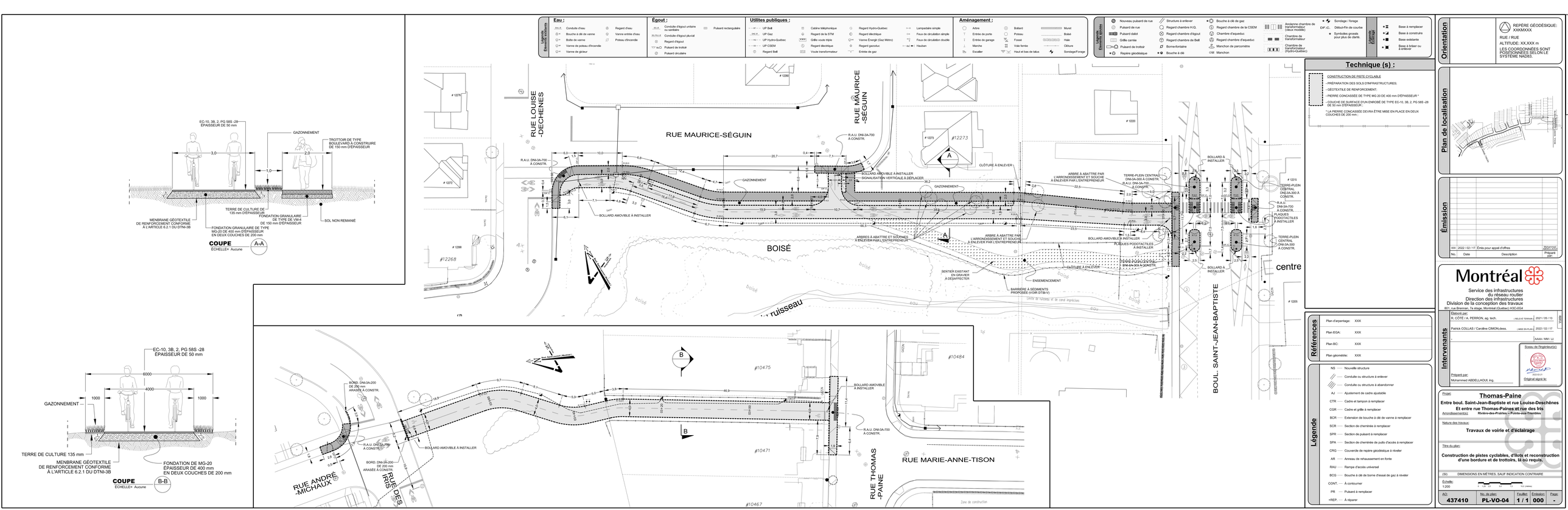

Technique (s) :

CONSTRUCTION DE PISTE CYCLABLE

- PRÉPARATION DES SOLS D'INFRASTRUCTURES;
- GÉOTEXTILE DE RENFORCEMENT;
- PIERRE CONCASSÉE DE TYPE MG 20 DE 400 mm D'ÉPAISSEUR *
- COUCHE DE SURFACE D'UN ENROBÉ DE TYPE EC-10, 3B, 2, PG 58S -28 DE 50 mm D'ÉPAISSEUR;

* LA PIERRE CONCASSÉE DEVRA ÊTRE MISE EN PLACE EN DEUX COUCHES DE 200 mm ;

Orientation

REPÈRE GÉODÉSIQUE: XXXMXXX

RUE / RUE

ALTITUDE: XX.XXX m

LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83.

Plan de localisation

Émission

No.	Date	Description	Préparé par:
000	2022 / 02 / 17	Émis pour appel d'offres	Mohammed ABDELLAOUI

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C-0G4

Intervenants

Dessiné par: R. CÔTÉ / A. PERRON, ag. tech. — Vérifié le: YYMMJJ — 2021 / 05 / 13

Approuvé par: Patrick COLLAS / Caroline CIMON,dess. — Vérifié le: AAAA / MM / JJ — 2022 / 02 / 17

Préparé par: Mohammed ABDELLAOUI, ing. — Original signé le: AAAA / MM / JJ

Sceau de l'ingénieur(e):

Références

Plan d'arpentage:	XXX
Plan EGA:	XXX
Plan BC:	XXX
Plan géométrie:	XXX

Légende

NS	Nouvelle structure
	Conduite ou structure à enlever
	Conduite ou structure à abandonner
AJ	Ajustement de cadre ajustable
CTR	Cadre et tampon à remplacer
CGR	Cadre et grille à remplacer
BCR	Extension de bouche à clé de vanne à remplacer
SCR	Section de cheminée à remplacer
SPR	Section de puisard à remplacer
SPA	Section de cheminée de puits d'accès à remplacer
CRG	Couvercle de repère géodésique à niveler
AR	Anneau de rehaussement en fonte
RAU	Rampe d'accès universel
BCG	Bouche à clé de borne d'essai de gaz à niveler
CONT.	À contourner
PR	Puisard à remplacer
«REP»	À réparer

Thomas-Paine

Entre boul. Saint-Jean-Baptiste et rue Louise-Deschênes Et entre rue Thomas-Paines et rue des Iris

Arrondissement(s): Rivière-des-Prairies / Pointe-aux-Trembles

Nature des travaux:

Travaux de voirie et d'éclairage

Titre du plan:

Construction de pistes cyclables, d'îlots et reconstruction d'une bordure et de trottoirs, là où requis.

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle: 1:200

AO	No. du plan:	Feuille	Entretoise	Page
437410	PL-VO-04	1 / 1	000	-

437410

Travaux de voirie et d'éclairage à divers endroits de la Ville de Montréal dans les arrondissements de Lasalle, Verdun, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

Arrondissement	Numéro de plan	Rue	De	À	Travaux
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	PL-VO-01	Adam	Davidson	Dézéry	- Trottoir et avancées de Trottoir (± 700 m.ca.) - Fosses de plantation (± 135 m.ca.) - Reconstruction et réfection de chaussée (± 1070 m.ca.) - Planage-revêtement (± 255 m.ca.) - Remplacement des entrées de services en plomb (± 5 unité)
		Dézéry	Adam	Rouville	
Verdun	PL-VO-02	Champlain	Valiquette	Stephens	- Construction de piste cyclable et sentier piéton (± 1470 m.ca.) - Reconstruction de trottoirs (± 120 m.ca.) - Piste cyclable et sentier piéton à abandonner (± 520 m.ca.) - Travaux de marquage (± 360 m.l.) - Construction de base et conduits pour l'éclairage (± 130 m.l.)
Lasalle	PL-VO-03	80e Avenue	Lasalle	Lasalle	- Raccordement de la piste cyclable (± 60 m.ca.) - Travaux de marquage et signalisation verticale dans la boucle de la 80e Avenue, la rue Bayne et la 90e Avenue (± 1650 m.l.)
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	PL-VO-04	Thomas-Paine	Saint-Jean-Baptiste	Des Iris	- Construction de piste cyclable (± 1000 m.ca.) - Construction de trottoirs (± 400 m.ca.) - Sentier piéton à abandonner (± m.ca.) - Travaux de marquage (± 660 m.l.) - Construction de base et conduits pour l'éclairage (± 230 m.l.)

INFORMATIONS SUR LE PROJET

ÉTAPE 1 - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Titre du projet	Travaux de voirie et d'éclairage à divers endroits de la Ville de Montréal dans les arrondissements de Lasalle, Verdun, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

GDD	N° Référence (#Soumission)	Arrondissement emplacement des travaux [1]	Date [2]	Unité d'affaires Exécutant
1227231031	437410	Arrond. multiples pour toute la Ville	2022-04-20	Infra.réseau routier-Infra

	Nom des rues ou de la Place ou du parc	de	à	Type de rue [3]
rue 1	Intersection 80 Av et Boul. Lasalle			Artérielle
rue 2	Boucle 80 Av, Bayne et 90 Av			Locale
rue 3	Boulevard Champlain	Rolland	un point à l'ouest de la rue Stephens	Artérielle
rue 4	Piste Cyclabe Thomas-Paine	Boul. Saint-Jean-Baptiste	Des Iris	Locale
rue 5	Rue Adam	Davidson	Dézéry	Locale
rue 6	Dézéry	Adam	De Rouville	Locale
rue 7	Dézéry/Adam			

ÉTAPE 16 - COMPLÉTER LES INFORMATIONS POUR LES INCIDENCES DE LA VILLE

INSTRUCTIONS

Sélectionner les dépenses incidences associées à chaque sous-projet et inscrire le montant avant taxes associé à la dépense.

										Taux de la Ville		Taux CSÉM				
										Taxes	Net	Taxes	Net			
										1,14975	1,049875	1,14975	1,008479			
Sous-projet incidences #1	Projet SIMON	Incidences - Description	Requérant	Projet Investi	#	Dépenses incidentes du sous-projet incidences #1	Taxes	Type d'incidences	Montant avant taxes	Montant avec taxes	Montant net ristourne taxes	Total Incidences avant taxes	Total Incidences avec taxes	Total Incidences net ristourne taxes	OBJET SIMON	AUTRE SIMON
2245000005	190096	- Incidences professionnelles, techniques et achat Piste cyclable construction	nisme Et Mobilite,	45000 - Vélo : Réseau Express Vélo et développement du réseau cyclable - Agglo - Développement	1.1	Laboratoire - Surveillance environnementale (gestion des sols excavés, des eaux, et/ou biogaz) par firme externe	Ville	Pro	162 000,00 $	186 259,50 $	170 079,75 $	318 272,86 $	365 934,22 $	334 146,72 $	54301	070003
					1.2	Traces Québec - gestion et traçabilité des sols contaminés	Ville	Pro	4 497,82 $	5 171,37 $	4 722,15 $				54301	070003
					1.3	Laboratoire - Contrôle qualitatif des matériaux par firme externe	Ville	Pro	38 418,85 $	44 172,07 $	40 334,99 $				54301	070003
					1.4	Utilités publiques: travaux et/ou surveillance exécutés par des tiers (déplacement ou modification de RTU appartenant au tiers) et frais de gestion	Ville	Tech	34 014,73 $	39 108,44 $	35 711,21 $				54590	070003
					1.5	Éclairage temporaire et/ou permanent par firme externe	Ville	Tech	8 000,00 $	9 198,00 $	8 399,00 $				54590	070003
					1.6	Gestion des impacts par firme externe	Ville	Pro	2 841,46 $	3 266,97 $	2 983,18 $				54301	070003
					1.7	Plantation par firme externe	Ville	Tech	61 500,00 $	70 709,63 $	64 567,31 $				54590	070003
					1.8	Marquage et signalisation par firme externe	Ville	Tech	7 000,00 $	8 048,25 $	7 349,13 $				54590	070003
Sous-projet incidences #2	Projet SIMON	Incidences - Description	Requérant	Projet Investi	#	Dépenses incidentes du sous-projet incidences #2	Taxes	Type d'incidences	Montant avant taxes	Montant avec taxes	Montant net ristourne taxes	Total Incidences avant taxes	Total Incidences avec taxes	Total Incidences net ristourne taxes	OBJET SIMON	AUTRE SIMON
2218100115	190061	Dézéry/Adam - Incidences professionnelles remplacement entrée service en plomb partie publique	Eau,Dir.Reseaux	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts - Corpo - Protection	2.1	Laboratoire - Surveillance environnementale (gestion des sols excavés, des eaux, et/ou biogaz) par firme externe	Ville	Pro	3 000,00 $	3 449,25 $	3 149,63 $	8 327,14 $	9 574,13 $	8 742,46 $	54301	070003
					2.2	Traces Québec - gestion et traçabilité des sols contaminés	Ville	Pro	302,18 $	347,43 $	317,25 $				54301	070003
					2.3	Laboratoire - Contrôle qualitatif des	Ville	Pro	2 581,15 $	2 967,68 $	2 709,88 $				54301	070003
					2.4	Utilités publiques: travaux et/ou surveillance exécutés par des tiers (déplacement ou modification de RTU	Ville	Tech	2 285,27 $	2 627,49 $	2 399,25 $				54590	070003
					2.5	Gestion des impacts par firme externe	Ville	Pro	158,54 $	182,28 $	166,45 $				54301	070003

PARTAGE DES COÛTS

ÉTAPE 14 - PARTAGER LES COÛTS ENTRE LES DIFFÉRENTS PAYEURS (voir les instructions plus bas)

Si des tiers participent au projet:
Vérifier avec l'entente de chaque tiers que le montant des travaux et le montant des contingences respecent les montants de l'entente. Si le montant des travaux et/ou des contingences d'un tiers est supérieur à celui de l'entente, alors il faudra attribuer le surplus aux autres payeurs en inscrivant les nouveaux montants dans les colonnes AC et AD de cette section et en informer ces payeurs pour obtenir leurs autorisation.

Sous-projet - Soumission	Projet SIMON - Soumission	Description - Bordereaux de la soumission	Sous-projet - Payeur	Projet SIMON - Payeur	Prix de l'entrepreneur Montant avant taxes	% contingences	# du partage	1	2	3	4	Travaux - Montant avant taxes après partages	Contingences - Montant avant taxes après partages	Contingences - Nouveaux %	Travaux - Montant avant taxes après partages	Contingences - Montant avant taxes après partages	Contingences - Nouveaux %
							Payeur	SUM	DRE	SUM	SUM						
							Travaux partagés	Items communs	Items communs	Trottoir	Éclairage						
							% Contingence [4]	15,00%	15,00%	15,00%	15,00%						
2245000002	190093	- Items communs - frais généraux	2245000002 [5]	190093 [6]	204 110,00 $	15,00%		-191 260,26 $	-12 849,74 $			- $	(0,00) $		- $	(0,00) $	
2245000003	190094	- Piste cyclable construction	2245000003 [7]	190094 [8]	1 027 508,35 $	15,00%		191 260,26 $		398 515,00$	81 941,80 $	1 699 225,41 $	254 883,81 $	15,00%	1 699 225,41 $	254 883,81 $	15,00%
2245000004	190095	- Éclairage de rue	2245000004 [9]	190095 [10]	81 941,80 $	15,00%					-81 941,80 $	- $	- $		- $	- $	
2218200024	190062	- Entrée de service en plomb partie privée	2218200024 [11]	190062 [12]	32 536,00 $	15,00%						32 536,00 $	4 880,40 $	15,00%	32 536,00 $	4 880,40 $	15,00%
2218100114	190060	- Entrée de service en plomb partie publique	2218100114 [13]	190060 [14]	68 776,00 $	15,00%			12 849,74 $			81 625,74 $	12 243,86 $	15,00%	81 625,74 $	12 243,86 $	15,00%
2259070018	190326	- Trottoirs et bordures construction	2259070018 [15]	190326 [16]	398 515,00 $	15,00%				-398 515,00$		- $	- $		- $	- $	
					1 813 387,15 $	**272 008,07 $**		**0,00 $**	**0,00 $**	**0,00 $**	**0,00 $**	**1 813 387,15 $**	**272 008,07 $**		**1 813 387,15 $**	**272 008,07 $**	
				Totaux avec taxes	**2 084 941,88 $**	**312 741,28 $**						**2 084 941,88 $**	**312 741,28 $**				
				Grand total	**2 397 683,16 $**							**2 397 683,16 $**					

RÉCAPITULATIF DES MONTANTS

		Montants du contrat		
		Avant taxe	Avec taxes	Net de ristournes des taxes
Travaux		1 813 387,15 $	2 084 941,88 $	1 903 829,83 $
Contingences	**15,00%**	272 008,07 $	312 741,28 $	285 574,48 $
Sous-total travaux et contingences		2 085 395,22 $	2 397 683,16 $	2 189 404,31 $
Incidences		326 600,00 $	375 508,35 $	342 889,18 $
Total des montants maximum autorisés		**2 411 995,22 $**	**2 773 191,51 $**	**2 532 293,48 $**

Récapitulatif par payeur - Travaux-Contingences-Incidences

Requérant	Compétence	Requérant - Description	Montant avec taxes Travaux	Montant avec taxes Contingences	Montant avec taxes Incidences
014 Fonds des dépenses en immobilisations	Agglo	Urban.mobi.-Mobilité-4806	1 953 684,42 $	293 052,66 $	365 934,22 $
	Corpo	EAU-DRE-4905	93 849,19 $	14 077,38 $	9 574,13 $
		Urban.mobi.-Mobilité-4806	- $	- $	0,00 $
Total pour 014 Fonds des dépenses en immobilisations			2 047 533,61 $	307 130,04 $	375 508,35 $
040 Fonds des Autres dépenses financées par emprunt	Corpo	EAU-DRE-4905	37 408,27 $	5 611,24 $	0,00 $
Total pour 040 Fonds des Autres dépenses financées par emprunt			37 408,27 $	5 611,24 $	0,00 $
Total général			**2 084 941,88 $**	**312 741,28 $**	**375 508,35 $**

BUDGET REQUIS - TRAVAUX-CONTINGENCES-INCIDENCES

Payeur	Compétence	Requérant	Requérant description	Projet Investi payeur	Sous-projet	Projet SIMON	Sous-projet Description	Budget requis total (travaux, contingences et incidences)	Budget requis 2022	Budget requis 2023	Budget requis 2024	Budget requis Ultérieur
Agglo	Agglo	4806 - Urbar	Urban.mobi.-Mobilité-4806	45000 - Vélo : Réseau Express Vélo et développement du réseau cyclable - Agglo - Développement	2245000002	190093	- Items communs - frais généraux	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
					2245000003	190094	- Piste cyclable construction	2 051 570,42 $	2 051 570,42 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
					2245000004	190095	- Éclairage de rue	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
					2245000005	190096	- Incidences professionnelles, techniques et achat Piste cyclable construction	334 146,72 $	334 146,72 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
				Total pour 45000 - Vélo : Réseau Express Vélo et développement du réseau cyclable - Agglo - Développement				2 385 717,14 $	2 385 717,14 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
			Total pour Urban. mobi.-Mobilité-4806					2 385 717,14 $	2 385 717,14 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	Total pour Agglo							2 385 717,14 $	2 385 717,14 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
Total pour Agglo								2 385 717,14 $	2 385 717,14 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
Corpo	Corpo	4806 - Urbar	Urban.mobi.-Mobilité-4806	59070 - Programme d'aménagement des rues - Artériel - Corpo - Protection	2259070018	190326	- Trottoirs et bordures construction	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
					2259070019	190327	- Incidences professionnelles, techniques et achat Trottoir	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
				Total pour 59070 - Programme d'aménagement des rues - Artériel - Corpo - Protection				0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
			Total pour Urban. mobi.-Mobilité-4806					0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
		4905 - Eau,[	EAU-DRE-4905	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts - Corpo - Protection	2218100114	190060	- Entrée de service en plomb partie publique	98 551,35 $	98 551,35 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
					2218100115	190061	Dézéry/Adam - Incidences professionnelles remplacement entrée service en plomb partie publique	8 742,46 $	8 742,46 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
				Total pour 18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts - Corpo - Protection				107 293,80 $	107 293,80 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
				18200 - Remplacement des entrées de service en plomb privées - Corpo - Protection	2218200024	190062	- Entrée de service en plomb partie privée	39 282,54 $	39 282,54 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
				Total pour 18200 - Remplacement des entrées de service en plomb privées - Corpo - Protection				39 282,54 $	39 282,54 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
			Total pour EAU-DRE-4905					146 576,35 $	146 576,35 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
	Total pour Corpo							146 576,35 $	146 576,35 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
Total pour Corpo								146 576,35 $	146 576,35 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
Total général								**2 532 293,48 $**	**2 532 293,48 $**	**0,00 $**	**0,00 $**	**0,00 $**

Montréal

SOUMISSION 437410 - PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

Secteur	Travaux de voirie et d'éclairage à divers endroits de la Ville de Montréal dans les arrondissements de LaSalle, Verdun, MHM et RDP-PAT
	Les travaux sont répartis sur quatre sites. **Délai** : 110 jours - 2022
PL-VO-01 Rue Adam, aux intersection Dézéry, Darling et Davidson ainsi que l'intersection des rues Dézéry et de Rouville	Travaux de voirie sur la rue Adam, aux intersections Dézéry, Darling et Davidson ainsi qu'à l'intersection Dézéry/de Rouville **Horaire de travail** : Lundi à vendredi 7h à 19h, samedi et dimanche 9h à 17h **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à - Fermer complètement les rues Adam, Davidson et la Fontaine et détourner les vélos entre les rues Dézéry et Davidson avec mise en place d'un chemin de détour sur des aménagements cyclistes existants; - Fermer complètement la rue Dézéry lors des travaux dans l'intersection Dézéry/de Rouville avec le maintien de la circulation cycliste dans l'intersection; - Ne pas entraver l'intersection Dézéry/de Rouville en même temps que les autres travaux de cette phase
PL-VO-02 Piste cyclable du canal de l'aqueduc au niveau des rues Stephens, Roland et du boul. Champlain	Travaux de construction du nouveau tracé de la piste cyclable du canal de l'aqueduc au niveau des rues Stephens, Roland et du boul. Champlain **Horaire de travail** : Lundi à vendredi 7h à 19h, samedi et dimanche 9h à 17h **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à - Mettre en place un chemin de détour vélo; - Entraver partiellement – un côté à la fois – la rue Stephens; - Entraver partiellement la piste cyclable existante lors des travaux de raccordement du nouveau tracé. Gérer les cyclistes à l'aide de signaleurs et les obliger à descendre du vélo;
PL-VO-03 Intersection du Boul. LaSalle et la 80e avenue et la 80e avenue, la 90e avenue et la rue Bayne	Travaux de construction du chemin d'accès vers la piste cyclable au niveau de l'intersection entre le boul. LaSalle et la 80e avenue et marquage des bandes cyclables sur la 80e avenue, la 90e avenue et la rue Bayne **Horaire de travail** : Lundi à vendredi 7h à 19h, samedi et dimanche 9h à 17h **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à - Maintenir une voie de circulation par direction sur le boul. LaSalle; - Entraver partiellement la piste cyclable au niveau des travaux avec une obligation de descendre du vélo et dévier les cyclistes;
PL-VO-04 Rues Louise-Dechêne, Maurice-Séguin, Thomas-Paine, des Iris et le boul. Saint-Jean-Baptsite	Travaux de construction de piste cyclable, de trottoir, de bordures, d'éclairage et de marquage sur les rues Louise-Dechêne, Maurice-Séguin, Thomas Paine, des Iris et le boulevard Saint-Jean-Baptiste **Horaire de travail** : Lundi à vendredi 7h à 19h, samedi et dimanche 9h à 17h

PL-VO-04 (Suite)	**Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à - Entraver partiellement les rues en travaux lors des travaux de trottoirs; - Fermer complètement la rue des Iris entre les rues Marcelle-Gauvreau et André-Michaux lors des travaux de construction de conduits électriques; - Maintenir une voie de circulation partagée par direction sur le boul. Saint-Jean-Baptiste lors des travaux de trottoirs; - Maintenir une voie de circulation gérée en alternance sur le boul. Saint-Jean-Baptiste lors des travaux de construction des îlots centraux;
Mesures de gestion des impacts applicables	- Installation, à l'approche du chantier de construction, de panneaux d'information générale pour informer les usagers, à l'avance, que des travaux auront lieu; - Présence de signaleurs pour assurer la sécurité des usagers de la route (incluant les piétons et cyclistes) aux abords du chantier lors des accès chantier (entrée ou sortie), lors des manœuvres des véhicules de l'Entrepreneur dans les voies de circulation, ou à la demande du Directeur; - Lors des travaux d'excavation, l'Entrepreneur est autorisé à travailler sur des tronçons de 30 mètres maximum; - Utiliser des repères visuels de type T-RV-10 pour séparer les voies de circulation à contresens, si requis; - Installer des repères visuels de type T-RV-7 pour séparer les voies de circulation de la zone des travaux; - Présence des plaques en acier pour redonner accès aux riverains ou à la circulation en dehors des heures de travail, si requis; - Maintenir la mobilité, l'accessibilité universelle et la protection des travailleurs et des usagers de la route; - Maintenir/aménager et sécuriser les passages piétonniers, cyclistes et les accès aux propriétés, le cas échéant aux abords de l'aire des travaux; - Maintien de l'accès aux bâtiments commerciaux et résidentiels en tout temps lors des travaux; - L'Entrepreneur doit avertir le Directeur avant de réaliser des travaux pouvant affecter les opérations de la STM ainsi que les entreprises du secteur; - Protection des aires de travail et des excavations dans la zone de travaux à l'aide de clôtures autoportantes pour éviter l'accès au chantier par des piétons; - L'Entrepreneur doit installer des chemins de détour lors des travaux pour chaque fermeture de rue ou direction. Ces chemins de détours sont illustrés au devis technique spécial infrastructures « Maintien et gestion de la mobilité » (DTSI-M);

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 19 mars 2020

LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.
A/S MONSIEUR ANDREA BUCARO
10441, AV BALZAC
MONTRÉAL-NORD (QC) H1H 3L6

N° de décision : 2020-DAMP-1283
N° de client : 2700022178

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. LES ENTREPRENEURS BUCARO INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **18 mars 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics

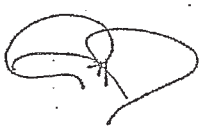

Chantal Hamel

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
801 Brennan, 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES # 437410

Date de publication : 2022-03-07
Date d'ouverture : 2022-03-29

Liste des preneurs du cahier des charges

	PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES
1	COJALAC INC.
2	CONSTRUCTION N.R.C. INC.
3	CONSTRUCTION VIATEK INC.
4	DEMIX CONSTRUCTION UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.
5	ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC.
6	EUROVIA QUEBEC CONSTRUCTION INC.
7	GLT+INC.
8	GROUPE THERMO-LITE INC.
9	LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.
10	LES PAVAGES CÉKA INC.
11	NÉOLECT INC.
12	PAVAGES MÉTROPOLITAIN INC.
13	SYSTEMES URBAINS INC.

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1227231031
Unité administrative responsable : Service Des Infrastructures Du Réseau Routier
Projet : Travaux de voirie et d'éclairage à divers endroits de la Ville de Montréal dans les arrondissements de Lasalle, Verdun, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	X		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

Priorité 1 : Réduire de 55 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050;

Priorité 2 : Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision;

Priorité 3 : Accroitre et diversifier l'offre de transport en fournissant des options de mobilité durable (active, partagée, collective et sobre en carbone) intégrées, abordables et accessibles pour toutes et tous;

Priorité 4 : Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité;

Priorité 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins;

Priorité 20 : Accroitre l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Le programme s’inscrit dans les engagements de l'administration municipale visant une augmentation de la part modale du vélo de 2,5 % en 2015 à 15 % d'ici 2025. Il a pour but de favoriser l'utilisation du vélo et de maximiser ses bénéfices pour la société en termes de mobilité, de santé et de réduction des gaz à effet de serre.

Les infrastructures visent à valoriser le vélo comme moyen de transport à part entière à l’année longue en offrant aux Montréalais.es un réseau cyclable sécuritaire, accessible et attrayant.

Le nombre de kilomètres de rues aménagées avec un lien cyclable est passé de 400 km en 2008 à 1007 km en 2020.

Section B - Test climat

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	X		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			X
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			X

Section C - ADS+*

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	X		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	X		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	X		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			X

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1227231031

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc., pour des travaux de voirie et d'éclairage à divers endroits de la Ville de Montréal dans les arrondissements de LaSalle, Verdun, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 2 773 191,51 $ (contrat : 2 084 941,88 $ + contingences: 312 741,28 $ + incidences: 375 508,35 $), taxes incluses. Appel d'offres public 437410 - 4 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Info_comptable_GDD 1227231031_DRE.xlsx

Certification des fonds_GDD 1227231031_SUM.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
Préposée au budget
Tél : 514 872-3580

Co-auteur:
Mahamadou Tirera
Agent comptable analyste

Francis Plouffe
Agent de gestion des ressources financières

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-04-14

Étienne GUIMOND
Conseiller(ère) budgétaire
Tél : 514 872-7363

Division : Div. Conseil Et Soutien Financier - Point De Serv. Brennan

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.017

2022/05/11
09:00

Dossier # : 1228009002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 1 403 637,80 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0901 « Systèmes intérieurs », contrat accordé à ITR Acoustique MTL inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0042), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 10 761 223,10 $ à 12 164 860,89 $, taxes et contingences incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 1 403 637,80 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0901 « Systèmes intérieurs », contrat accordé à ITR Acoustique MTL inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0042), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 10 761 223,10 $ à 12 164 860,89 $, taxes et contingences incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 55,20 % par la ville centre et 44,80 % par l'agglomération.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2022-04-21 14:48

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1228009002**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 1 403 637,80 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0901 « Systèmes intérieurs », contrat accordé à ITR Acoustique MTL inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0042), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 10 761 223,10 $ à 12 164 860,89 $, taxes et contingences incluses.

CONTENU

CONTEXTE

L'hôtel de Ville est le bâtiment phare de l'Administration municipale et la maison des citoyens de Montréal. L'hôtel de Ville est situé au coeur de la *« Cité administrative historique »* de Montréal. Le bâtiment est protégé en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel.*
Le présent projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de Ville englobe les travaux qui visent à maintenir ou à rétablir l'état physique du bâtiment afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation et ce, tout en réduisant l'indice de vétusté et les risques de défaillances techniques. Le projet porte sur :

- La mise en valeur et la restauration patrimoniale de l'édifice hôtel de Ville;
- La mise aux normes du bâtiment, notamment des systèmes électromécaniques et de sécurité incendie;
- Amélioration de l'accessibilité à la maison des citoyennes et des citoyens, ainsi que de l'accessibilité universelle, de la flexibilité des aménagements et de l'optimisation de l'allocation des espaces.

La portée détaillée du programme de travaux a été établie selon les besoins prioritaires qui répondent aux objectifs du projet dans le respect des paramètres (budget, échéancier, portée).

Le projet intègre des mesures de développement durable dans le but d'obtenir la certification « *LEED V4 exploitation et entretien des bâtiments existants* » de niveau Or.

Le projet est réalisé selon le mode « *Gérance de construction* » : les phases de conception et de construction sont ainsi réalisées en lots et l'exécution des travaux est scindée en plus de 50 lots de travaux, incluant le présent lot L0901 « Systèmes intérieurs », s'effectuant

successivement ou concurremment et donnant lieu à des contrats distincts que la Ville contracte directement avec des entrepreneurs spécialisés.

La livraison de l'hôtel de ville est prévue à la fin de l'année 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG22 0189 – 24 Mars 2022 - Accorder un contrat à 9250-6518 Québec Inc, (Ébénisterie Architecturale Labelle), pour la réalisation des travaux de construction du lot L0601 « Ébénisterie » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 3 543 773,25 $, taxes incluses (contrat : 2 953 144,37 $ + contingences : 590 628,87 $) - Appel d'offres public IMM-15758 - (1 soumissionnaire).
CG22 0182 – 24 Mars 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 263 660,67 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0202 « Démolition sélective », contrat accordé à Démospec déconstruction inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0447), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 010 699,24 $ à 1 274 359,91 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0109 – 24 Février 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 283 818,95 $, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux du lot L0701 « Toiture », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) ltée (CG21 0546), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 805 269,90 $ à 2 089 088,85 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0108 – 24 Février 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 180 138,41 $, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et armature » pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CG21 0019), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 155 288,22 $ à 2 335 426,63 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0107 – 24 Février 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 68 431,40 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0703 « Ignifugation », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Mongrain inc. (CG21 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 615 516,36 $ à 683 947,76 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0038 – 27 Janvier 2022 - Accorder un contrat à la firme GLT+ pour la fourniture de services professionnels spécialisés en coordination de chantier d'une durée de 12 mois avec une option de renouvellement de 12 mois pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 289 737,00 $, taxes incluses (contrat : 241 447,50 $ + contingences : 48 289,50 $) - Appel d'offres public 21-18912 (1 soumissionnaire)

CG22 0035 – 27 Janvier 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 574 946,41 $, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité », contrat accordé à Les installations électriques Pichette inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0387), majorant ainsi le montant total du contrat de 15 141 448,67 $ à 15 716 395,08 $, taxes et contingences incluses

CG22 0034 – 27 Janvier 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 436 871,16 $, taxes

incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie », contrat accordé à Plomberie Richard Jubinville inc., dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0391), majorant ainsi le montant total du contrat de 9 453 819,38 $, à 9 890 690,54 $, taxes et contingences incluses

CG22 0033 – 27 Janvier 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 081 384,54 $, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2301 « Ventilation », contrat accordé à HVAC inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0197), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 7 011 635,40 $ à 8 093 019,94 $, taxes et contingences incluses

CG21 0584 du 30 septembre 2021 - Autoriser une dépense additionnelle au contrat de base de 867 534,45 $, taxes incluses, et une dépense additionnelle aux contingences de 526 447,61 $, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, dans le cadre du contrat accordé aux firmes Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 8 204 974,90 $ à 9 598 956,96 $, taxes et contingences incluses / Approuver l'avenant no 1 à cet effet.

CG21 0546 du 30 septembre 2021 - Accorder un contrat à Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) ltée pour la réalisation des travaux de construction de la toiture, lot L0701, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 805 269,90 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15699 (3 soum.)

CG21 0493 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à Toiture Trois Étoiles inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0708 « Solins, gouttières et accessoires de toiture » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 253 162,60 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15755 (2 soum.)

CG21 0454 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à la firme CIMA+ S.E.N.C., pour des services professionnels spécialisés en coordination de chantier d'une durée de 12 mois avec une option de renouvellement de 12 mois pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 173 842,20 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18591 (1 soum.)

CG21 0447 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à Démospec déconstruction inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0202 « Démolition sélective » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 010 699,24 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15694 (2 soum.)

CG21 0446 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à 9028-4043 Québec inc. faisant affaires sous Bousada pour la réalisation des travaux de construction du lot L0903 « Revêtement de sols souples » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 794 658,91 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15685 (4 soum.)

CG21 0445 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à Guy Brunelle inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0902 « Peinture » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 737 794,58 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15680 (3 soum.)

CG21 0433 du 26 août 2021 - Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec Distribution,

pour la fourniture de services associés au raccordement du bâtiment au réseau électrique avec accroissement de charge pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 478 526,77 $, taxes et contingences incluses.

CG21 0377 du 17 juin 2021 - Autoriser une dépense additionnelle de 569 345,56 $, taxes incluses, à titre de contingences pour réaliser les travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CG19 0324), majorant ainsi la dépense totale de 8 301 133,20 $ à 8 870 478,77 $, taxes et contingences incluses

CG21 0283 du 20 mai 2021 - Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0502 « Métaux ouvrés » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 680 267,65 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15686 (1 soum.).

CG21 0249 du 20 mai 2021 - Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0505 « Structure d'acier de la salle polyvalente » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 244 863,07 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15673 (1 soum.)

CG21 0208 du 22 avril 2021 - Accorder un contrat à Mongrain inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0703 « Ignifugation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 615 516,36 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15684 (1 soum.).

CG21 0192 du 22 avril 2021 - Accorder un contrat à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0706 « Imperméabilisation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 326 454,27 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15676 (2 soum., 1 seul conforme).

CG21 0142 du 25 mars 2021 - Accorder un contrat à Échafauds Plus (Laval) pour la réalisation des travaux de construction du lot L0176 « Échafaudages » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 480 958,07 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15683 (2 soum., 1 seul conforme).

CG21 0124 du 25 mars 2021 - Accorder un contrat à Vitrerie RD ltée pour la réalisation des travaux de construction du lot L0804 « Vitrage intérieur » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 647 915,32 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15676 - (1 seul soum.).

CG21 0123 du 25 mars 2021 - Accorder un contrat à Unicel Architectural Corp. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0805 « Murs rideaux » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 954 965,92 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15678 - (1 seul soum.).

DB219057007 du 9 mars 2021 - Autoriser un rehaussement de 21 731,65 $ (incluant taxes), du contrat gré à gré, à J. Flams transport & excavation pour le déneigement du chantier de construction de l'hôtel de ville lors de la saison 2020-2021 dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal.

(DA208864003) Majorant ainsi le montant total à autoriser de 20 598,92 $, taxes incluses, incluant contingences à 42 330,57 $, taxes incluses, prévisions et contingences).

CG21 0084 du 25 févier 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0100 « Entrepreneur général » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 4 085 665,71 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15682 (1 soum.).

DB219057005 du 15 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à WILLIAM SCOTSMAN pour la location de roulottes de chantier pour les travailleurs dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 100 520,34 $, taxes incluses (contrat : 91 382,13 $ + contingences : 9 138,21 $).

DB219057004 du 5 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à Groupe PRODEM pour la démolition de dalles et de bordures de béton dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 102 316,26 $, taxes incluses (contrat: 93 014,78 $ + contingences: 9 301,48 $)

DB219057003 du 5 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à UCIT Online Security Inc. (DBA Stealth Monitoring) pour un système de surveillance par caméras du chantier dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 97 700,01 $, taxes incluses (contrat: 88 818,19 $ + contingences : 8 881,82 $).

DB219057002 du 5 février 2021 - Accorder un contrat sur invitation de 66 225,60 $ (incluant taxes) à Expert nettoyage EXPN pour le nettoyage et désinfection des aires de repos et des installations sanitaires dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal et autoriser une dépense maximale de 79 470,72 $ (incluant taxes et contingences).

DA218115001 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat de 19 643,48 $ (incluant taxes) à Béton concept A.M. pour la réalisation des travaux de construction du Lot 0304 «Renforts de carbone» dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal et autoriser une dépense maximale de 23 572,18 $ (incluant taxes et contingences) – Appel d'offres publiques IMM-15671.

CG21 0042 du 28 janvier 2021- Accorder un contrat à ITR Acoustique MTL Inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0901 « Systèmes intérieurs » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 10 761 223,10 $, taxes incluses (contrat : 9 357 585,30 $ + contingences : 1 403 637,80 $) – Appel d'offres public IMM-15526 - (2 soumissionnaires).

CG21 0019 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et armature » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 2 155 288,22 $, taxes incluses (contrat : 1 874 163,67 $ + contingences : 281 124,55 $) – Appel d'offres public IMM-15529 - (1 soumissionnaire).

CG21 0017 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L3104 « Excavation, blindage et remblais » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal – Dépense totale de 1 172 802,49 $, taxes incluses (contrat : 1 019 828,25 $ + contingences : 152 974,24 $) - Appel d'offres public IMM-15530 (1 seul soumissionnaire).

CG21 0015 du 28 janvier 2021 - Autoriser un ajustement de 141 736,05 $, taxes incluses, à

titre de contingences, dans le cadre du contrat de construction à 9130-9989 Québec inc. (Groupe Prodem) pour réaliser les travaux de construction du lot L0201 «Démolition et décontamination» faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville (CG20 0037), majorant ainsi le montant total à autoriser de 4 110 345,43 $ (taxes et contingences incluses) à 4 252 081,48 $ (taxes et contingences incluses).

DB219057001 du 12 janvier 2021 - Autoriser une dépense additionnelle de 5 518,80 $ (incluant taxes) à Plomberie Benoît Prévost Division drainage pour les travaux de vérification de la plomberie dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal. Cette dépense additionnelle majore la dépense maximale totale à 10 761,66 $ (incluant taxes).

CE20 1920 du 2 décembre 2020 - Accorder un contrat à la firme CIMA+ S.E.N.C., pour des services professionnels en gestion financière (construction) pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 309 052,80 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18407 (4 soumissionnaires conformes et 2 non conformes).

CE20 1623 du 28 octobre 2020 - Accorder un contrat à Axia Services pour la fourniture de main-d'oeuvre de gardien de sécurité pour des services de surveillance continue des lieux, une période de 2 ans, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 467 704,64 $, taxes incluses (contrat : 406 699,69 $ + contingences : 61 004,95 $) - Appel d'offres public 20-18238 - (8 soumissionnaires).

CG20 0447 du 24 septembre 2020 - Accorder un contrat à Summa Métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0501 « Charpente métallique » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 974 470,61 $, taxes incluses (contrat : 847 365,75 $ + contingences : 127 104,86 $) - Appel d'offres public IMM-15519 - (3 soumissionnaires, 2 conformes).

CG20 0391 du 27 août 2020 - Accorder un contrat à Plomberie Richard Jubinville inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie et chauffage » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 9 453 819,38 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15509 (2 soum.)

CG20 0387 du 27 août 2020 - Accorder un contrat à Les installations électriques Pichette inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 15 141 448,67 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15511 (4 soum.)

CM20 0820 du 24 août 2020 - Approuver le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Éco Performance pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal visant la transition et l'innovation énergétiques, donnant droit à une subvention évaluée à 272 116,00 $ pour réaliser des travaux de récupération de chaleur et d'ajustement de systèmes mécaniques.

CG20 0197 du 23 avril 2020 - Accorder un contrat à HVAC inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2301 « Ventilation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 7 011 635,40 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15507 (4 soum.)

CG20 0031 du 30 janvier 2020 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la

réalisation des travaux de construction du lot L0602 « Restauration fenêtres » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 8 536 217,70 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15432 (1 soum.).

CG19 0384 du 22 août 2019 - Accorder un contrat de construction à St-Denis Thompson Inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L0803 « Nouvelles fenêtres de bois » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 1 374 919,34 $ taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15431 (1 soum.).

CG19 0324 du 20 juin 2019 - Accorder à St-Denis Thompson Inc. le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 8 301 133,20 $, taxes incluses | Appel d'offres public IMM-15429 (4 soum.).

CG19 0184 du 18 avril 2019 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 4 696 657,85 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15426 (3 soum.).

CG18 0606 du 22 novembre 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 270 565,32 $, taxes incluses, soit 1 052 228,01 $, taxes incluses, pour les services de base en architecture et ingénierie, 157 834,20 $, taxes incluses, pour les contingences (15%) et 60 503,11 $, taxes incluses, pour les incidences (5%), dans le cadre du contrat des services professionnels en architecture et en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) au projet de restauration patrimoniale, mise aux normes et certification LEED de l'hôtel de ville accordé aux firmes *Beaupré Michaud et associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et associés* (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 344 658,32 $ à 8 615 223,64 $, taxes, contingences et incidences incluses.

CG18 0555 du 25 octobre 2018 - Autoriser une dépense de 12 675 350,34 $, taxes, contingences et incidences incluses, pour les services professionnels en gérance de construction liés au projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville / Approuver le contrat par lequel Pomerleau inc.,firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 12 071 762,23 $, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16961.

CG17 0372 du 24 août 2017 - Autoriser une dépense de 7 344 658,32 $, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture, en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) ainsi que pour des services professionnels de divers consultants afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance de travaux liés à la mise aux normes et à la certification LEED de l'hôtel de ville - Contrat 15193 - Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant / Approuver un projet de convention par lequel Beaupré Michaud et associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et associés, équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 6 994 912,69 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16188 et selon les conditions stipulées au projet de convention.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à augmenter le montant des contingences associées au contrat de

construction de ITR Acoustique MTL inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L0901 « Systèmes intérieurs » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de Ville de Montréal, ceci en fonction des connaissances actuelles sur les travaux accessoires requis pour répondre aux conditions du bâtiment qui sont définies au fil de l'avancement des travaux.
L'augmentation des dépenses concerne spécifiquement le budget de contingences, mis en place pour couvrir toute modification constituant un accessoire au contrat, et ne change donc pas la nature de ce dernier, conformément à l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ C. C-19.

JUSTIFICATION

Une provision pour contingences de 15 % du montant du contrat total, soit 1 403 637,80 $ incluant les taxes, a été prévue initialement lors de l'octroi.
En date du 31 mars 2022, le pourcentage d'avancement des travaux est d'environ 38 %.

Les professionnels estiment actuellement qu'une somme additionnelle de 280 727,56 $, taxes incluses, pour des contingences, soit une majoration de l'ordre de 3 % de la valeur du contrat, s'avère nécessaire pour couvrir les éléments suivants :

- Suite aux travaux de démolition, plusieurs cloisons existantes ont été découvertes et certaines d'entre elles se sont avérées dangereuses. Leur instabilité causait des problèmes, aussi des travaux de démolition et de reconstruction ont dû être effectuées.
- Travaux de ragréage dû au déplacement de plusieurs éléments électromécaniques ayant créé des ouvertures non prévues dans des cloisons.
- Suite à la difficulté d'avoir des soumissionnaires au lot *Toiture* , la décision de retirer les parapets (en bois) à ce lot a été prise. Ces travaux de parapets ont donc été ajoutés au lot 0901.
- Des travaux dans l'existant ont entraîné des ajustements, des soufflages de murs et autres travaux additionnels à ceux initialement prévus.

À cette somme, il est demandé l'ajout de contingences de 12 % sur les travaux restants soit un montant de 1 122 910,24 $.

	Pourcentages	**Montant taxes incluses**
Contrat octroyé - travaux		9 357 585,30 $
Contrat octroyé - contingences	15 %	1 403 637,80 $
Total - Contrat octroyé		10 761 223,10 $
Rehaussement contingences	**15 %**	**1 403 637,80 $**
Total - Contrat après rehaussement		**12 164 860,89 $**

Les contingences de 15 % initialement prévues au contrat sont rehaussées de 15 % pour un total de 30 % de la valeur totale du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant des contingences de 1 403 637,80 $ est porté à 2 807 275,59 $, soit une majoration de 1 403 637,80 $, taxes incluses. Ce montant proviendra du PDI 2022-2031 du SGPI.
La dépense totale à autoriser passe donc de 10 761 223,10 $ à 12 164 860,89 $, taxes incluses. Cette dépense additionnelle sera couverte selon la répartition suivante :

- Un montant de 774 808,07 $, taxes incluses, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence municipale 21-027 - Travaux de rénovation de l'hôtel de Ville;
- Un montant de 628 829,73 $, taxes incluses, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 21-011 - Travaux de rénovation de l'hôtel de ville.

Le taux de répartition de la dépense entre la ville centre et l'agglomération pour ce contrat est établi sur la base du pourcentage d'occupation des espaces dans l'édifice de l'hôtel de ville.

La répartition de l'hôtel de ville en 2022 est de 44,80 % agglo et de 55,20 % corpo, selon les taux d'occupation qui évoluent dans le temps.

Le tableau des coûts est inclus dans la section des pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte de Montréal 2030, des engagements en changement climatique et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un éventuel retard à l'obtention de l'autorisation de la hausse des contingences au contrat de ITR Acoustique MTL inc. pour le lot L0901 pourrait mettre à risque la complétion des travaux de systèmes intérieurs, ce qui aurait une incidence directe sur la séquence des travaux au chantier et potentiellement sur la date de livraison du projet.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Outre les mesures recommandées par la CNESST, la Covid-19 n'a aucun impact sur ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue à cette étape du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation au comité exécutif : 11 mai 2022
Approbation par le conseil municipal : 16 mai 2022
Approbation par le conseil d'agglomération : 19 mai 2022
Fin des travaux : fin 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Françoise TURGEON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric ST-HILAIRE
Concepteur des aménagements - projets corporatifs

Tél : 438-925-1952
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-04-07

Jean CAPPELLI
Chef de division - Projets Corporatifs

Tél : 514-977-9883
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2022-04-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne ROUILLARD
Directrice- Gestion immobilière et exploitation
Tél : 514 872-9097
Approuvé le : 2022-04-19

SGPI

Division de la gestion immobilière
Section Corporatif

No. de projet: IM-PR-15-0006 **Projet: Rénover l'Hôtel de Ville_Phase 2**
Nom d'ouvrage : Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville
No. de l'ouvrage: 001

No. Contrat: 15526
Lot 0901: Systèmes intérieurs
No. GDD: 1228009002
Étape: Octroi de contrat

ITR Acoustiques MTL inc.

				Tps 5,0%	Tvq 9,975%	Total
Contrat:	**Montants pour travaux forfaitaires**	**%**	**$**			
	Conditions générales	7,0%	568 000,00	28 400,00	56 658,00	**653 058,00**
	Parois et cloisons verticales	39,8%	3 240 331,00	162 016,55	323 223,02	**3 725 570,57**
	Horizontaux / Plafonds	26,2%	2 128 547,00	0,00	0,00	**2 128 547,00**
	Enduits et ragréages	19,2%	1 565 724,00			
	Salle Multifonctionnelle No,01-125	2,2%	181 765,00			
	Volets coupe feu	2,0%	161 460,00			
	Montants pour items à prix unitaires					
	Section C	3,6%	292 973,00	14 648,65	29 224,06	**336 845,71**
	Sous-total :	**100,0%**	**8 138 800,00**	**406 940,00**	**811 845,30**	**9 357 585,30**
	Contingences	15,0%	1 220 820,00	61 041,00	121 776,80	1 403 637,80
	Rehaussement contingences	15,0%	1 220 820,00	61 041,00	121 776,80	1 403 637,80
	Total - Contrat :		**10 580 440,00**	**529 022,00**	**1 055 398,89**	**12 164 860,89**
Incidences:	Dépenses générales					
	Dépenses spécifiques					
	Total - Incidences :	0,0%	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Coût des travaux (Montant à autoriser)		**10 580 440,00**	**529 022,00**	**1 055 398,89**	**12 164 860,89**
Ristournes:	Tps 100,00%			529 022,00		529 022,00
	Tvq 50,0%				527 699,45	527 699,45
	Coût après rist. (Montant à emprunter)		**10 580 440,00**	**0,00**	**527 699,45**	**11 108 139,45**

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1228009002*
Unité administrative responsable : *Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs*
Projet : *Projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

1. *Réduire de 55 % les **émissions de GES** sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050*
10. *Accroître la **participation et l'engagement des citoyennes et citoyens** à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au coeur des processus de décision*
11. *Offrir une **expérience citoyenne** simplifiée, fluide et accessible à toutes les citoyennes et tous les citoyens, et contribuer à réduire la fracture numérique*
12. *Miser sur la **transparence, l'ouverture et le partage des données** ainsi que l'appropriation des technologies émergentes pour améliorer la prise de décision individuelle et collective*
15. *Soutenir la **vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif**, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire*

.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

1. Le projet vise l'obtention de la certification LEED V4 Exploitation et entretien des bâtiments existants de niveau Or. L'édifice deviendra carboneutre suite à l'intégration de nouvelles sources d'énergies renouvelables dont l'aérothermie pour réduire de façon significative sa consommation énergétique.

10. Avec ce projet, nous recherchons la pérennité d'un bâtiment historique qui répond aux besoins d'aujourd'hui et de demain tout en créant un véritable lieu d'échange. Tout en maintenant ses éléments patrimoniaux, un accent a été mis sur l'atteinte des plus hauts standards d'accessibilité universelle, mais également sur l'augmentation du nombre d'espaces ouverts à la population montréalaise ainsi qu'aux touristes locaux et internationaux. Grâce aux mesures de restauration patrimoniale et aux travaux de modernisation rendus nécessaires, l'hôtel de ville de Montréal sera un lieu convivial et accueillant adapté aux besoins des citoyennes et des citoyens et à la vie démocratique

11. La population montréalaise pourra profiter d'espaces citoyens plus ouverts et accessibles dans le nouvel hôtel de ville de Montréal. Le projet actualisé de l'hôtel de ville comprend notamment l'ajout d'un espace muséal avec l'installation de bornes interactives et l'aménagement d'une exposition permanente sur la démocratie municipale et l'histoire de la Cité administrative et de l'hôtel de ville ainsi que la création d'un coin café qui respectent les plus hauts standards de l'accessibilité universelle. De plus, de nouveaux lieux pourront être découverts lors de visites, tels que le balcon de la salle du conseil historiquement fermé au public.

12. La population montréalaise pourra profiter d'espaces citoyens plus ouverts et accessibles dans le nouvel hôtel de ville de Montréal. Le projet actualisé de l'hôtel de ville comprend notamment l'ajout d'un espace muséal avec l'installation de bornes interactives et l'aménagement d'une exposition permanente sur la démocratie municipale et l'histoire de la Cité administrative et de l'hôtel de ville ainsi que la création d'un coin café qui respectent les plus hauts standards de l'accessibilité universelle. De plus, de nouveaux lieux pourront être découverts lors de visites, tels que le balcon de la salle du conseil historiquement fermé au public.

15. De nouveaux éléments ont été intégrés pour renforcer l'appropriation citoyenne du lieu et deux nouvelles œuvres d'art seront installés et accompagneront le quotidien des personnes qui visitent l'hôtel de ville. L'exécution des travaux de restauration de la fenestration, de la maçonnerie, des plâtres et des boiseries sont exécutés par des artisanats qui agissent en tant qu'experts. Ils sont retenus et se démarquent des travailleurs habituels de la construction par leur savoir-faire ainsi que par leurs connaissances, leurs compétences et leurs expertises uniques

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**X**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	**X**		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?	**X**		

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**X**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**X**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**X**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	**X**		

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1228009002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 1 403 637,80 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0901 « Systèmes intérieurs », contrat accordé à ITR Acoustique MTL inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0042), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 10 761 223,10 $ à 12 164 860,89 $, taxes et contingences incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1228009002 - Travaux de construction du lot L0901 Hôtel-de-Ville.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-0946

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-04-14

Jean-François DOYLE
C/S PDS-HDV
Tél : 514 217-3574
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.018

2022/05/11
09:00

Dossier # : 1228009004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 136 337,36 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2301 « Ventilation », contrat accordé à HVAC inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0197), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 8 093 019,94 $ à 8 229 357,30 $, taxes et contingences incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 136 337,36 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2301 « Ventilation », contrat accordé à HVAC inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0197), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 8 093 019,94 $ à 8 229 357,30 $, taxes et contingences incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 55,20 % par la ville centre et 44,80 % par l'agglomération.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2022-04-21 14:50

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1228009004**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 136 337,36 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2301 « Ventilation », contrat accordé à HVAC inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0197), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 8 093 019,94 $ à 8 229 357,30 $, taxes et contingences incluses.

CONTENU

CONTEXTE

L'hôtel de Ville est le bâtiment phare de l'Administration municipale et la maison des citoyens de Montréal. L'hôtel de Ville est situé au coeur de la *« Cité administrative historique »* de Montréal. Le bâtiment est protégé en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel.*
Le présent projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de Ville englobe les travaux qui visent à maintenir ou à rétablir l'état physique du bâtiment afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation et ce, tout en réduisant l'indice de vétusté et les risques de défaillances techniques. Le projet porte sur :

- La mise en valeur et la restauration patrimoniale de l'édifice hôtel de Ville;
- La mise aux normes du bâtiment, notamment des systèmes électromécaniques et de sécurité incendie;
- Amélioration de l'accessibilité à la maison des citoyennes et des citoyens, ainsi que de l'accessibilité universelle, de la flexibilité des aménagements et de l'optimisation de l'allocation des espaces.

La portée détaillée du programme de travaux a été établie selon les besoins prioritaires qui répondent aux objectifs du projet dans le respect des paramètres (budget, échéancier, portée).

Le projet intègre des mesures de développement durable dans le but d'obtenir la certification « *LEED V4 exploitation et entretien des bâtiments existants* » de niveau Or.

Le projet est réalisé selon le mode « *Gérance de construction* » : les phases de conception et de construction sont ainsi réalisées en lots et l'exécution des travaux est scindée en plus de 50 lots de travaux, incluant le présent lot L2301 « Ventilation », s'effectuant successivement ou concurremment et donnant lieu à des contrats distincts que la Ville

contracte directement avec des entrepreneurs spécialisés.

La livraison de l'hôtel de ville est prévue à la fin de l'année 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG22 0189 – 24 Mars 2022 - Accorder un contrat à 9250-6518 Québec Inc, (Ébénisterie Architecturale Labelle), pour la réalisation des travaux de construction du lot L0601 « Ébénisterie » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 3 543 773,25 $, taxes incluses (contrat : 2 953 144,37 $ + contingences : 590 628,87 $) - Appel d'offres public IMM-15758 - (1 soumissionnaire).
CG22 0182 – 24 Mars 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 263 660,67 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0202 « Démolition sélective », contrat accordé à Démospec déconstruction inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0447), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 010 699,24 $ à 1 274 359,91 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0109 – 24 Février 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 283 818,95 $, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux du lot L0701 « Toiture », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) ltée (CG21 0546), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 805 269,90 $ à 2 089 088,85 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0108 – 24 Février 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 180 138,41 $, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et armature » pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CG21 0019), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 155 288,22 $ à 2 335 426,63 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0107 – 24 Février 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 68 431,40 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0703 « Ignifugation », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Mongrain inc. (CG21 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 615 516,36 $ à 683 947,76 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0038 – 27 Janvier 2022 - Accorder un contrat à la firme GLT+ pour la fourniture de services professionnels spécialisés en coordination de chantier d'une durée de 12 mois avec une option de renouvellement de 12 mois pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 289 737,00 $, taxes incluses (contrat : 241 447,50 $ + contingences : 48 289,50 $) - Appel d'offres public 21-18912 (1 soumissionnaire)

CG22 0035 – 27 Janvier 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 574 946,41 $, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité », contrat accordé à Les installations électriques Pichette inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0387), majorant ainsi le montant total du contrat de 15 141 448,67 $ à 15 716 395,08 $, taxes et contingences incluses

CG22 0034 – 27 Janvier 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 436 871,16 $, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201

« Plomberie », contrat accordé à Plomberie Richard Jubinville inc., dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0391), majorant ainsi le montant total du contrat de 9 453 819,38 $, à 9 890 690,54 $, taxes et contingences incluses

CG22 0033 – 27 Janvier 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 081 384,54 $, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2301 « Ventilation », contrat accordé à HVAC inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0197), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 7 011 635,40 $ à 8 093 019,94 $, taxes et contingences incluses

CG21 0584 du 30 septembre 2021 - Autoriser une dépense additionnelle au contrat de base de 867 534,45 $, taxes incluses, et une dépense additionnelle aux contingences de 526 447,61 $, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, dans le cadre du contrat accordé aux firmes Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 8 204 974,90 $ à 9 598 956,96 $, taxes et contingences incluses / Approuver l'avenant no 1 à cet effet.

CG21 0546 du 30 septembre 2021 - Accorder un contrat à Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) ltée pour la réalisation des travaux de construction de la toiture, lot L0701, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 805 269,90 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15699 (3 soum.)

CG21 0493 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à Toiture Trois Étoiles inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0708 « Solins, gouttières et accessoires de toiture » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 253 162,60 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15755 (2 soum.)

CG21 0454 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à la firme CIMA+ S.E.N.C., pour des services professionnels spécialisés en coordination de chantier d'une durée de 12 mois avec une option de renouvellement de 12 mois pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 173 842,20 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18591 (1 soum.)

CG21 0447 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à Démospec déconstruction inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0202 « Démolition sélective » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 010 699,24 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15694 (2 soum.)

CG21 0446 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à 9028-4043 Québec inc. faisant affaires sous Bousada pour la réalisation des travaux de construction du lot L0903 « Revêtement de sols souples » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 794 658,91 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15685 (4 soum.)

CG21 0445 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à Guy Brunelle inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0902 « Peinture » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 737 794,58 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15680 (3 soum.)

CG21 0433 du 26 août 2021 - Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec Distribution, pour la fourniture de services associés au raccordement du bâtiment au réseau électrique

avec accroissement de charge pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 478 526,77 $, taxes et contingences incluses.

CG21 0377 du 17 juin 2021 - Autoriser une dépense additionnelle de 569 345,56 $, taxes incluses, à titre de contingences pour réaliser les travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CG19 0324), majorant ainsi la dépense totale de 8 301 133,20 $ à 8 870 478,77 $, taxes et contingences incluses

CG21 0283 du 20 mai 2021 - Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0502 « Métaux ouvrés » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 680 267,65 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15686 (1 soum.).

CG21 0249 du 20 mai 2021 - Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0505 « Structure d'acier de la salle polyvalente » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 244 863,07 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15673 (1 soum.)

CG21 0208 du 22 avril 2021 - Accorder un contrat à Mongrain inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0703 « Ignifugation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 615 516,36 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15684 (1 soum.).

CG21 0192 du 22 avril 2021 - Accorder un contrat à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0706 « Imperméabilisation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 326 454,27 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15676 (2 soum., 1 seul conforme).

CG21 0142 du 25 mars 2021 - Accorder un contrat à Échafauds Plus (Laval) pour la réalisation des travaux de construction du lot L0176 « Échafaudages » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 480 958,07 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15683 (2 soum., 1 seul conforme).

CG21 0124 du 25 mars 2021 - Accorder un contrat à Vitrerie RD ltée pour la réalisation des travaux de construction du lot L0804 « Vitrage intérieur » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 647 915,32 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15676 - (1 seul soum.).

CG21 0123 du 25 mars 2021 - Accorder un contrat à Unicel Architectural Corp. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0805 « Murs rideaux » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 954 965,92 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15678 - (1 seul soum.).

DB219057007 du 9 mars 2021 - Autoriser un rehaussement de 21 731,65 $ (incluant taxes), du contrat gré à gré, à J. Flams transport & excavation pour le déneigement du chantier de construction de l'hôtel de ville lors de la saison 2020-2021 dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal. (DA208864003) Majorant ainsi le montant total à autoriser de 20 598,92 $, taxes incluses,

incluant contingences à 42 330,57 $, taxes incluses, prévisions et contingences).

CG21 0084 du 25 févier 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0100 « Entrepreneur général » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 4 085 665,71 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15682 (1 soum.).

DB219057005 du 15 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à WILLIAM SCOTSMAN pour la location de roulottes de chantier pour les travailleurs dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 100 520,34 $, taxes incluses (contrat : 91 382,13 $ + contingences : 9 138,21 $).

DB219057004 du 5 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à Groupe PRODEM pour la démolition de dalles et de bordures de béton dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 102 316,26 $, taxes incluses (contrat: 93 014,78 $ + contingences: 9 301,48 $)

DB219057003 du 5 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à UCIT Online Security Inc. (DBA Stealth Monitoring) pour un système de surveillance par caméras du chantier dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 97 700,01 $, taxes incluses (contrat: 88 818,19 $ + contingences : 8 881,82 $).

DB219057002 du 5 février 2021 - Accorder un contrat sur invitation de 66 225,60 $ (incluant taxes) à Expert nettoyage EXPN pour le nettoyage et désinfection des aires de repos et des installations sanitaires dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal et autoriser une dépense maximale de 79 470,72 $ (incluant taxes et contingences).

DA218115001 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat de 19 643,48 $ (incluant taxes) à Béton concept A.M. pour la réalisation des travaux de construction du Lot 0304 «Renforts de carbone» dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal et autoriser une dépense maximale de 23 572,18 $ (incluant taxes et contingences) – Appel d'offres publiques IMM-15671.

CG21 0042 du 28 janvier 2021- Accorder un contrat à ITR Acoustique MTL Inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0901 « Systèmes intérieurs » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 10 761 223,10 $, taxes incluses (contrat : 9 357 585,30 $ + contingences : 1 403 637,80 $) – Appel d'offres public IMM-15526 - (2 soumissionnaires).

CG21 0019 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et armature » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 2 155 288,22 $, taxes incluses (contrat : 1 874 163,67 $ + contingences : 281 124,55 $) – Appel d'offres public IMM-15529 - (1 soumissionnaire).

CG21 0017 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L3104 « Excavation, blindage et remblais » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal – Dépense totale de 1 172 802,49 $, taxes incluses (contrat : 1 019 828,25 $ + contingences : 152 974,24 $) - Appel d'offres public IMM-15530 (1 seul soumissionnaire).

CG21 0015 du 28 janvier 2021 - Autoriser un ajustement de 141 736,05 $, taxes incluses, à titre de contingences, dans le cadre du contrat de construction à 9130-9989 Québec inc.

(Groupe Prodem) pour réaliser les travaux de construction du lot L0201 «Démolition et décontamination» faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville (CG20 0037), majorant ainsi le montant total à autoriser de 4 110 345,43 $ (taxes et contingences incluses) à 4 252 081,48 $ (taxes et contingences incluses).

DB219057001 du 12 janvier 2021 - Autoriser une dépense additionnelle de 5 518,80 $ (incluant taxes) à Plomberie Benoît Prévost Division drainage pour les travaux de vérification de la plomberie dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal. Cette dépense additionnelle majore la dépense maximale totale à 10 761,66 $ (incluant taxes).

CE20 1920 du 2 décembre 2020 - Accorder un contrat à la firme CIMA+ S.E.N.C., pour des services professionnels en gestion financière (construction) pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 309 052,80 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18407 (4 soumissionnaires conformes et 2 non conformes).

CE20 1623 du 28 octobre 2020 - Accorder un contrat à Axia Services pour la fourniture de main-d'oeuvre de gardien de sécurité pour des services de surveillance continue des lieux, une période de 2 ans, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 467 704,64 $, taxes incluses (contrat : 406 699,69 $ + contingences : 61 004,95 $) - Appel d'offres public 20-18238 - (8 soumissionnaires).

CG20 0447 du 24 septembre 2020 - Accorder un contrat à Summa Métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0501 « Charpente métallique » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 974 470,61 $, taxes incluses (contrat : 847 365,75 $ + contingences : 127 104,86 $) - Appel d'offres public IMM-15519 - (3 soumissionnaires, 2 conformes).

CG20 0391 du 27 août 2020 - Accorder un contrat à Plomberie Richard Jubinville inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie et chauffage » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 9 453 819,38 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15509 (2 soum.)

CG20 0387 du 27 août 2020 - Accorder un contrat à Les installations électriques Pichette inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 15 141 448,67 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15511 (4 soum.)

CM20 0820 du 24 août 2020 - Approuver le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Éco Performance pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal visant la transition et l'innovation énergétiques, donnant droit à une subvention évaluée à 272 116,00 $ pour réaliser des travaux de récupération de chaleur et d'ajustement de systèmes mécaniques.

CG20 0197 du 23 avril 2020 - Accorder un contrat à HVAC inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2301 « Ventilation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 7 011 635,40 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15507 (4 soum.)

CG20 0031 du 30 janvier 2020 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0602 « Restauration fenêtres » faisant partie

du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 8 536 217,70 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15432 (1 soum.).

CG19 0384 du 22 août 2019 - Accorder un contrat de construction à St-Denis Thompson Inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L0803 « Nouvelles fenêtres de bois » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 1 374 919,34 $ taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15431 (1 soum.).

CG19 0324 du 20 juin 2019 - Accorder à St-Denis Thompson Inc. le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 8 301 133,20 $, taxes incluses | Appel d'offres public IMM-15429 (4 soum.).

CG19 0184 du 18 avril 2019 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 4 696 657,85 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15426 (3 soum.).

CG18 0606 du 22 novembre 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 270 565,32 $, taxes incluses, soit 1 052 228,01 $, taxes incluses, pour les services de base en architecture et ingénierie, 157 834,20 $, taxes incluses, pour les contingences (15%) et 60 503,11 $, taxes incluses, pour les incidences (5%), dans le cadre du contrat des services professionnels en architecture et en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) au projet de restauration patrimoniale, mise aux normes et certification LEED de l'hôtel de ville accordé aux firmes *Beaupré Michaud et associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et associés* (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 344 658,32 $ à 8 615 223,64 $, taxes, contingences et incidences incluses.

CG18 0555 du 25 octobre 2018 - Autoriser une dépense de 12 675 350,34 $, taxes, contingences et incidences incluses, pour les services professionnels en gérance de construction liés au projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville / Approuver le contrat par lequel Pomerleau inc.,firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 12 071 762,23 $, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16961.

CG17 0372 du 24 août 2017 - Autoriser une dépense de 7 344 658,32 $, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture, en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) ainsi que pour des services professionnels de divers consultants afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance de travaux liés à la mise aux normes et à la certification LEED de l'hôtel de ville - Contrat 15193 - Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant / Approuver un projet de convention par lequel Beaupré Michaud et associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et associés, équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 6 994 912,69 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16188 et selon les conditions stipulées au projet de convention.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à augmenter le montant des contingences associées au contrat de construction de HVAC inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L2301 «

Ventilation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de Ville de Montréal, ceci en fonction des connaissances actuelles sur les travaux accessoires requis pour répondre aux conditions du bâtiment qui sont définies au fil de l'avancement des travaux.
L'augmentation des dépenses concerne spécifiquement le budget de contingences, mis en place pour couvrir toute modification constituant un accessoire au contrat, et ne change donc pas la nature de ce dernier, conformément à l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ C. C-19.

JUSTIFICATION

Une provision pour contingences de 20 % du montant du contrat total, soit 973 838,25 $ incluant les taxes, a été prévue initialement lors de l'octroi.
Une première augmentation des contingences de 22,2 % a été approuvée, soit 1 081 384,54 $ incluant les taxes (CG22 0033).

En date du 31 mars 2022, le pourcentage d'avancement des travaux est d'environ 70 %.

Les professionnels estiment actuellement qu'une somme additionnelle de 136 337,36 $, taxes incluses, pour des contingences, soit une majoration de l'ordre de 2,8 % de la valeur du contrat, s'avère nécessaire pour couvrir les éléments suivants :

- Suite à une demande de la Ville de cloisonner la zone d'assistance citoyen de la salle du conseil avec un panneau transparent, les professionnels rencontrent des problématiques causées par des conditions existantes (accessibilité de la mécanique, poutre dissimulée au plafond) et doivent modifier la conception en mécanique.
- Cabanons de persiennes : les professionnels avaient placé ces travaux dans le lot *métaux ouvrés* mais, ceci aurait dû être dans le lot *ventilation* . C'est un élément préfabriqué.
- Suite à des conditions existantes, certains nouveaux appareils ventilo-convecteurs et diffuseurs ainsi que leur méthode d'installation doivent être coordonnés et modifiés.
- Ajout d'achat de pièces supplémentaires liées aux nouveaux appareils électromécaniques, non prévues au contrat.
- Demande de compensation pour le prolongement de l'échéancier découlant d'enjeux de coordination et de séquence des travaux en chantier.

	Pourcentages	**Montant taxes incluses**
Contrat octroyé - travaux		4 869 191,25 $
Contrat octroyé - contingences	20 %	973 838,25 $
Contrat octroyé - incidences	20 %	1 168 605,90 $
Total - Contrat octroyé		7 011 635,40 $
Rehaussement contingences 01	22,2 %	1 081 384,54 $
Rehaussement contingences 02	**2,8 %**	**136 337,36 $**
Total des contingences	**45 %**	**2 191 560,15 $**
Total - Contrat après rehaussement		**8 229 357,30 $**

Le pourcentage des contingences initiales au contrat de 20 %, augmenté une première fois de 22,2%, est rehaussé une seconde fois de 2,8 % pour un total de 45 % de la valeur totale du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant des contingences de 2 055 222,79 $ est porté à 2 191 560,15 $, soit une majoration de 136 337,36 $, taxes incluses. Ce montant proviendra du PDI 2022-2031 du SGPI.
La dépense totale à autoriser passe donc de 8 093 019,94 $ à 8 229 357,30 $, taxes incluses. Cette dépense additionnelle sera couverte selon la répartition suivante :

- Un montant de 75 258,22 $, taxes incluses, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence municipale 21-027 - Travaux de rénovation de l'hôtel de Ville;
- Un montant de 61 079,14 $, taxes incluses, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 21-011 - Travaux de rénovation de l'hôtel de ville.

Le taux de répartition de la dépense entre la ville centre et l'agglomération pour ce contrat est établi sur la base du pourcentage d'occupation des espaces dans l'édifice de l'hôtel de ville.

La répartition de l'hôtel de ville en 2022 est de 44,80 % agglo et de 55,20 % corpo, selon les taux d'occupation qui évoluent dans le temps.

Le tableau des coûts est inclus dans la section des pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte de Montréal 2030, des engagements en changement climatique et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un éventuel retard à l'obtention de l'autorisation de la hausse des contingences au contrat de HVAC inc. pour le lot L2301 pourrait mettre à risque la complétion des travaux de ventilation, ce qui aurait une incidence directe sur la séquence des travaux au chantier et potentiellement sur la date de livraison du projet.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Outre les mesures recommandées par la CNESST, la Covid-19 n'a aucun impact sur ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue à cette étape du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation au comité exécutif : 11 mai 2022
Approbation par le conseil municipal : 16 mai 2022
Approbation par le conseil d'agglomération : 19 mai 2022
Fin des travaux : fin 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Françoise TURGEON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric ST-HILAIRE
Concepteur des aménagements - projets corporatifs

Tél : 438-925-1952
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-04-10

Jean CAPPELLI
Chef de division - Projets Corporatifs

Tél : 514-977-9883
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2022-04-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne ROUILLARD
Directrice- Gestion immobilière et exploitation
En remplacement de Sophie Lalonde
Tél : 514 872-9097
Approuvé le : 2022-04-19

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1228009004*
Unité administrative responsable : *Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs*
Projet : *Projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

1. *Réduire de 55 % les **émissions de GES** sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050*
10. *Accroître la **participation et l'engagement des citoyennes et citoyens** à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au coeur des processus de décision*
11. *Offrir une **expérience citoyenne** simplifiée, fluide et accessible à toutes les citoyennes et tous les citoyens, et contribuer à réduire la fracture numérique*
12. *Miser sur la **transparence, l'ouverture et le partage des données** ainsi que l'appropriation des technologies émergentes pour améliorer la prise de décision individuelle et collective*
15. *Soutenir la **vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif**, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire*

.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

1. Le projet vise l'obtention de la certification LEED V4 Exploitation et entretien des bâtiments existants de niveau Or. L'édifice deviendra carboneutre suite à l'intégration de nouvelles sources d'énergies renouvelables dont l'aérothermie pour réduire de façon significative sa consommation énergétique.

10. Avec ce projet, nous recherchons la pérennité d'un bâtiment historique qui répond aux besoins d'aujourd'hui et de demain tout en créant un véritable lieu d'échange. Tout en maintenant ses éléments patrimoniaux, un accent a été mis sur l'atteinte des plus hauts standards d'accessibilité universelle, mais également sur l'augmentation du nombre d'espaces ouverts à la population montréalaise ainsi qu'aux touristes locaux et internationaux. Grâce aux mesures de restauration patrimoniale et aux travaux de modernisation rendus nécessaires, l'hôtel de ville de Montréal sera un lieu convivial et accueillant adapté aux besoins des citoyennes et des citoyens et à la vie démocratique

11. La population montréalaise pourra profiter d'espaces citoyens plus ouverts et accessibles dans le nouvel hôtel de ville de Montréal. Le projet actualisé de l'hôtel de ville comprend notamment l'ajout d'un espace muséal avec l'installation de bornes interactives et l'aménagement d'une exposition permanente sur la démocratie municipale et l'histoire de la Cité administrative et de l'hôtel de ville ainsi que la création d'un coin café qui respectent les plus hauts standards de l'accessibilité universelle. De plus, de nouveaux lieux pourront être découverts lors de visites, tels que le balcon de la salle du conseil historiquement fermé au public.

12. La population montréalaise pourra profiter d'espaces citoyens plus ouverts et accessibles dans le nouvel hôtel de ville de Montréal. Le projet actualisé de l'hôtel de ville comprend notamment l'ajout d'un espace muséal avec l'installation de bornes interactives et l'aménagement d'une exposition permanente sur la démocratie municipale et l'histoire de la Cité administrative et de l'hôtel de ville ainsi que la création d'un coin café qui respectent les plus hauts standards de l'accessibilité universelle. De plus, de nouveaux lieux pourront être découverts lors de visites, tels que le balcon de la salle du conseil historiquement fermé au public.

15. De nouveaux éléments ont été intégrés pour renforcer l'appropriation citoyenne du lieu et deux nouvelles œuvres d'art seront installés et accompagneront le quotidien des personnes qui visitent l'hôtel de ville. L'exécution des travaux de restauration de la fenestration, de la maçonnerie, des plâtres et des boiseries sont exécutés par des artisanats qui agissent en tant qu'experts. Ils sont retenus et se démarquent des travailleurs habituels de la construction par leur savoir-faire ainsi que par leurs connaissances, leurs compétences et leurs expertises uniques

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**X**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	**X**		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?	**X**		

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**X**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**X**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**X**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	**X**		

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

SGPI

Division de la gestion immobilière
Section Corporatif

No. de projet: IM-PR-15-0006 **Projet: Rénover l'Hôtel de Ville_Phase 2**
Nom d'ouvrage : Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville
No. de l'ouvrage: 001

No. Contrat: 15507
Lot 2301: Ventilation
No. GDD: 1228009004
Étape: Octroi de contrat

HVAC inc.

					Tps 5,0%		Tvq 9,975%		Total
Contrat:	**Montants pour travaux forfaitaires**		**%**	**$**					
	Conditions générales (incluant admin. & profit)		11,7%	497 000,00	24 850,00		49 575,75		**571 425,75**
	15-050 - Équilibrage		0,8%	32 000,00	1 600,00		3 192,00		**36 792,00**
	15-260 - Calorifuges		11,0%	464 000,00	23 200,00		46 284,00		**533 484,00**
	15-700 - Réfrigération		9,2%	388 000,00	19 400,00		38 703,00		**446 103,00**
	15-800 - Ventilation climatisation		65,1%	2 758 500,00	137 925,00		275 160,38		**3 171 585,38**
	Autres travaux de ventilation		0,2%	10 000,00	500,00		997,50		**11 497,50**
	Mise en marche / Mise en service des installations		0,4%	15 500,00	775,00		1 546,13		**17 821,13**
	Allocation		1,7%	70 000,00	3 500,00		6 982,50		**80 482,50**
	Sous-total :		100,0%	**4 235 000,00**	**211 750,00**		**422 441,25**		**4 869 191,25**
	Contingences		20,0%	847 000,00	42 350,00		84 488,25		973 838,25
	Rehaussement contingences 01		22,2%	940 538,85	47 026,94		93 818,75		1 081 384,54
	Rehaussement contingences 02		2,8%	118 580,00	5 929,00		11 828,36		136 337,36
	Total - Contrat :			**6 141 118,85**	**307 055,94**		**612 576,61**		**7 060 751,40**
Incidences:	Dépenses générales								
	Dépenses spécifiques								
	Total - Incidences :		20,0%	**1 016 400,00**	**50 820,00**		**101 385,90**		**1 168 605,90**
	Coût des travaux (Montant à autoriser)			**7 157 518,85**	**357 875,94**		**713 962,51**		**8 229 357,30**
Ristournes:	Tps	100,00%			357 875,94				357 875,94
	Tvq	50,0%					356 981,25		356 981,25
	Coût après rist. (Montant à emprunter)			**7 157 518,85**	**0,00**		**356 981,25**		**7 514 500,10**

2022-04-20

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1228009004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 136 337,36 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2301 « Ventilation », contrat accordé à HVAC inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0197), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 8 093 019,94 $ à 8 229 357,30 $, taxes et contingences incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1228009004 - Travaux de construction lot L2310 Hôtel-de-Ville.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-0946

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-04-14

Jean-François DOYLE
C/S PDS-HDV
Tél : 514 217-3574
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.019

2022/05/11
09:00

Dossier # : 1228009005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 1 316 647,71 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité », contrat accordé à Les installations électriques Pichette inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0387), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 15 716 395,08 $ à 17 033 042,79 $, taxes et contingences incluses

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 1 316 647,71 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité », contrat accordé à Les installations électriques Pichette inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0387), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 15 716 395,08 $ à 17 033 042,79 $, taxes et contingences incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 55,20 % par la ville centre et 44,80 % par l'agglomération.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2022-04-21 14:52

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1228009005**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 1 316 647,71 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité », contrat accordé à Les installations électriques Pichette inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0387), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 15 716 395,08 $ à 17 033 042,79 $, taxes et contingences incluses

CONTENU

CONTEXTE

L'hôtel de Ville est le bâtiment phare de l'Administration municipale et la maison des citoyens de Montréal. L'hôtel de Ville est situé au coeur de la *« Cité administrative historique »* de Montréal. Le bâtiment est protégé en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel.*
Le présent projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de Ville englobe les travaux qui visent à maintenir ou à rétablir l'état physique du bâtiment afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation et ce, tout en réduisant l'indice de vétusté et les risques de défaillances techniques. Le projet porte sur :

- La mise en valeur et la restauration patrimoniale de l'édifice hôtel de Ville;
- La mise aux normes du bâtiment, notamment des systèmes électromécaniques et de sécurité incendie;
- Amélioration de l'accessibilité à la maison des citoyennes et des citoyens, ainsi que de l'accessibilité universelle, de la flexibilité des aménagements et de l'optimisation de l'allocation des espaces.

La portée détaillée du programme de travaux a été établie selon les besoins prioritaires qui répondent aux objectifs du projet dans le respect des paramètres (budget, échéancier, portée).

Le projet intègre des mesures de développement durable dans le but d'obtenir la certification « *LEED V4 exploitation et entretien des bâtiments existants* » de niveau Or.

Le projet est réalisé selon le mode « *Gérance de construction* » : les phases de conception et de construction sont ainsi réalisées en lots et l'exécution des travaux est scindée en plus de 50 lots de travaux, incluant le présent lot L2601 « Électricité », s'effectuant

successivement ou concurremment et donnant lieu à des contrats distincts que la Ville contracte directement avec des entrepreneurs spécialisés.

La livraison de l'hôtel de ville est prévue à la fin de l'année 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG22 0189 – 24 Mars 2022 - Accorder un contrat à 9250-6518 Québec Inc, (Ébénisterie Architecturale Labelle), pour la réalisation des travaux de construction du lot L0601 « Ébénisterie » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 3 543 773,25 $, taxes incluses (contrat : 2 953 144,37 $ + contingences : 590 628,87 $) - Appel d'offres public IMM-15758 - (1 soumissionnaire).
CG22 0182 – 24 Mars 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 263 660,67 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0202 « Démolition sélective », contrat accordé à Démospec déconstruction inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0447), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 010 699,24 $ à 1 274 359,91 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0109 – 24 Février 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 283 818,95 $, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux du lot L0701 « Toiture », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) ltée (CG21 0546), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 805 269,90 $ à 2 089 088,85 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0108 – 24 Février 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 180 138,41 $, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et armature » pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CG21 0019), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 155 288,22 $ à 2 335 426,63 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0107 – 24 Février 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 68 431,40 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0703 « Ignifugation », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Mongrain inc. (CG21 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 615 516,36 $ à 683 947,76 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0038 – 27 Janvier 2022 - Accorder un contrat à la firme GLT+ pour la fourniture de services professionnels spécialisés en coordination de chantier d'une durée de 12 mois avec une option de renouvellement de 12 mois pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 289 737,00 $, taxes incluses (contrat : 241 447,50 $ + contingences : 48 289,50 $) - Appel d'offres public 21-18912 (1 soumissionnaire)

CG22 0035 – 27 Janvier 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 574 946,41 $, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité », contrat accordé à Les installations électriques Pichette inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0387), majorant ainsi le montant total du contrat de 15 141 448,67 $ à 15 716 395,08 $, taxes et contingences incluses

CG22 0034 – 27 Janvier 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 436 871,16 $, taxes

incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie », contrat accordé à Plomberie Richard Jubinville inc., dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0391), majorant ainsi le montant total du contrat de 9 453 819,38 $, à 9 890 690,54 $, taxes et contingences incluses

CG22 0033 – 27 Janvier 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 081 384,54 $, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2301 « Ventilation », contrat accordé à HVAC inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0197), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 7 011 635,40 $ à 8 093 019,94 $, taxes et contingences incluses

CG21 0584 du 30 septembre 2021 - Autoriser une dépense additionnelle au contrat de base de 867 534,45 $, taxes incluses, et une dépense additionnelle aux contingences de 526 447,61 $, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, dans le cadre du contrat accordé aux firmes Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 8 204 974,90 $ à 9 598 956,96 $, taxes et contingences incluses / Approuver l'avenant no 1 à cet effet.

CG21 0546 du 30 septembre 2021 - Accorder un contrat à Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) ltée pour la réalisation des travaux de construction de la toiture, lot L0701, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 805 269,90 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15699 (3 soum.)

CG21 0493 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à Toiture Trois Étoiles inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0708 « Solins, gouttières et accessoires de toiture » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 253 162,60 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15755 (2 soum.)

CG21 0454 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à la firme CIMA+ S.E.N.C., pour des services professionnels spécialisés en coordination de chantier d'une durée de 12 mois avec une option de renouvellement de 12 mois pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 173 842,20 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18591 (1 soum.)

CG21 0447 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à Démospec déconstruction inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0202 « Démolition sélective » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 010 699,24 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15694 (2 soum.)

CG21 0446 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à 9028-4043 Québec inc. faisant affaires sous Bousada pour la réalisation des travaux de construction du lot L0903 « Revêtement de sols souples » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 794 658,91 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15685 (4 soum.)

CG21 0445 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à Guy Brunelle inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0902 « Peinture » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 737 794,58 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15680 (3 soum.)

CG21 0433 du 26 août 2021 - Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec Distribution,

pour la fourniture de services associés au raccordement du bâtiment au réseau électrique avec accroissement de charge pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 478 526,77 $, taxes et contingences incluses.

CG21 0377 du 17 juin 2021 - Autoriser une dépense additionnelle de 569 345,56 $, taxes incluses, à titre de contingences pour réaliser les travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CG19 0324), majorant ainsi la dépense totale de 8 301 133,20 $ à 8 870 478,77 $, taxes et contingences incluses

CG21 0283 du 20 mai 2021 - Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0502 « Métaux ouvrés » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 680 267,65 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15686 (1 soum.).

CG21 0249 du 20 mai 2021 - Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0505 « Structure d'acier de la salle polyvalente » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 244 863,07 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15673 (1 soum.)

CG21 0208 du 22 avril 2021 - Accorder un contrat à Mongrain inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0703 « Ignifugation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 615 516,36 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15684 (1 soum.).

CG21 0192 du 22 avril 2021 - Accorder un contrat à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0706 « Imperméabilisation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 326 454,27 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15676 (2 soum., 1 seul conforme).

CG21 0142 du 25 mars 2021 - Accorder un contrat à Échafauds Plus (Laval) pour la réalisation des travaux de construction du lot L0176 « Échafaudages » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 480 958,07 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15683 (2 soum., 1 seul conforme).

CG21 0124 du 25 mars 2021 - Accorder un contrat à Vitrerie RD ltée pour la réalisation des travaux de construction du lot L0804 « Vitrage intérieur » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 647 915,32 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15676 - (1 seul soum.).

CG21 0123 du 25 mars 2021 - Accorder un contrat à Unicel Architectural Corp. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0805 « Murs rideaux » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 954 965,92 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15678 - (1 seul soum.).

DB219057007 du 9 mars 2021 - Autoriser un rehaussement de 21 731,65 $ (incluant taxes), du contrat gré à gré, à J. Flams transport & excavation pour le déneigement du chantier de construction de l'hôtel de ville lors de la saison 2020-2021 dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal.

(DA208864003) Majorant ainsi le montant total à autoriser de 20 598,92 $, taxes incluses, incluant contingences à 42 330,57 $, taxes incluses, prévisions et contingences).

CG21 0084 du 25 févier 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0100 « Entrepreneur général » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 4 085 665,71 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15682 (1 soum.).

DB219057005 du 15 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à WILLIAM SCOTSMAN pour la location de roulottes de chantier pour les travailleurs dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 100 520,34 $, taxes incluses (contrat : 91 382,13 $ + contingences : 9 138,21 $).

DB219057004 du 5 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à Groupe PRODEM pour la démolition de dalles et de bordures de béton dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 102 316,26 $, taxes incluses (contrat: 93 014,78 $ + contingences: 9 301,48 $)

DB219057003 du 5 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à UCIT Online Security Inc. (DBA Stealth Monitoring) pour un système de surveillance par caméras du chantier dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 97 700,01 $, taxes incluses (contrat: 88 818,19 $ + contingences : 8 881,82 $).

DB219057002 du 5 février 2021 - Accorder un contrat sur invitation de 66 225,60 $ (incluant taxes) à Expert nettoyage EXPN pour le nettoyage et désinfection des aires de repos et des installations sanitaires dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal et autoriser une dépense maximale de 79 470,72 $ (incluant taxes et contingences).

DA218115001 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat de 19 643,48 $ (incluant taxes) à Béton concept A.M. pour la réalisation des travaux de construction du Lot 0304 «Renforts de carbone» dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal et autoriser une dépense maximale de 23 572,18 $ (incluant taxes et contingences) – Appel d'offres publiques IMM-15671.

CG21 0042 du 28 janvier 2021- Accorder un contrat à ITR Acoustique MTL Inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0901 « Systèmes intérieurs » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 10 761 223,10 $, taxes incluses (contrat : 9 357 585,30 $ + contingences : 1 403 637,80 $) – Appel d'offres public IMM-15526 - (2 soumissionnaires).

CG21 0019 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et armature » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 2 155 288,22 $, taxes incluses (contrat : 1 874 163,67 $ + contingences : 281 124,55 $) – Appel d'offres public IMM-15529 - (1 soumissionnaire).

CG21 0017 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L3104 « Excavation, blindage et remblais » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal – Dépense totale de 1 172 802,49 $, taxes incluses (contrat : 1 019 828,25 $ + contingences : 152 974,24 $) - Appel d'offres public IMM-15530 (1 seul soumissionnaire).

CG21 0015 du 28 janvier 2021 - Autoriser un ajustement de 141 736,05 $, taxes incluses, à

titre de contingences, dans le cadre du contrat de construction à 9130-9989 Québec inc. (Groupe Prodem) pour réaliser les travaux de construction du lot L0201 «Démolition et décontamination» faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville (CG20 0037), majorant ainsi le montant total à autoriser de 4 110 345,43 $ (taxes et contingences incluses) à 4 252 081,48 $ (taxes et contingences incluses).

DB219057001 du 12 janvier 2021 - Autoriser une dépense additionnelle de 5 518,80 $ (incluant taxes) à Plomberie Benoît Prévost Division drainage pour les travaux de vérification de la plomberie dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal. Cette dépense additionnelle majore la dépense maximale totale à 10 761,66 $ (incluant taxes).

CE20 1920 du 2 décembre 2020 - Accorder un contrat à la firme CIMA+ S.E.N.C., pour des services professionnels en gestion financière (construction) pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 309 052,80 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18407 (4 soumissionnaires conformes et 2 non conformes).

CE20 1623 du 28 octobre 2020 - Accorder un contrat à Axia Services pour la fourniture de main-d'oeuvre de gardien de sécurité pour des services de surveillance continue des lieux, une période de 2 ans, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 467 704,64 $, taxes incluses (contrat : 406 699,69 $ + contingences : 61 004,95 $) - Appel d'offres public 20-18238 - (8 soumissionnaires).

CG20 0447 du 24 septembre 2020 - Accorder un contrat à Summa Métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0501 « Charpente métallique » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 974 470,61 $, taxes incluses (contrat : 847 365,75 $ + contingences : 127 104,86 $) - Appel d'offres public IMM-15519 - (3 soumissionnaires, 2 conformes).

CG20 0391 du 27 août 2020 - Accorder un contrat à Plomberie Richard Jubinville inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie et chauffage » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 9 453 819,38 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15509 (2 soum.)

CG20 0387 du 27 août 2020 - Accorder un contrat à Les installations électriques Pichette inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 15 141 448,67 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15511 (4 soum.)

CM20 0820 du 24 août 2020 - Approuver le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Éco Performance pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal visant la transition et l'innovation énergétiques, donnant droit à une subvention évaluée à 272 116,00 $ pour réaliser des travaux de récupération de chaleur et d'ajustement de systèmes mécaniques.

CG20 0197 du 23 avril 2020 - Accorder un contrat à HVAC inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2301 « Ventilation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 7 011 635,40 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15507 (4 soum.)

CG20 0031 du 30 janvier 2020 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la

réalisation des travaux de construction du lot L0602 « Restauration fenêtres » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 8 536 217,70 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15432 (1 soum.).

CG19 0384 du 22 août 2019 - Accorder un contrat de construction à St-Denis Thompson Inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L0803 « Nouvelles fenêtres de bois » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 1 374 919,34 $ taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15431 (1 soum.).

CG19 0324 du 20 juin 2019 - Accorder à St-Denis Thompson Inc. le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 8 301 133,20 $, taxes incluses | Appel d'offres public IMM-15429 (4 soum.).

CG19 0184 du 18 avril 2019 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 4 696 657,85 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15426 (3 soum.).

CG18 0606 du 22 novembre 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 270 565,32 $, taxes incluses, soit 1 052 228,01 $, taxes incluses, pour les services de base en architecture et ingénierie, 157 834,20 $, taxes incluses, pour les contingences (15%) et 60 503,11 $, taxes incluses, pour les incidences (5%), dans le cadre du contrat des services professionnels en architecture et en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) au projet de restauration patrimoniale, mise aux normes et certification LEED de l'hôtel de ville accordé aux firmes *Beaupré Michaud et associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et associés* (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 344 658,32 $ à 8 615 223,64 $, taxes, contingences et incidences incluses.

CG18 0555 du 25 octobre 2018 - Autoriser une dépense de 12 675 350,34 $, taxes, contingences et incidences incluses, pour les services professionnels en gérance de construction liés au projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville / Approuver le contrat par lequel Pomerleau inc.,firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 12 071 762,23 $, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16961.

CG17 0372 du 24 août 2017 - Autoriser une dépense de 7 344 658,32 $, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture, en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) ainsi que pour des services professionnels de divers consultants afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance de travaux liés à la mise aux normes et à la certification LEED de l'hôtel de ville - Contrat 15193 - Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant / Approuver un projet de convention par lequel Beaupré Michaud et associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et associés, équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 6 994 912,69 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16188 et selon les conditions stipulées au projet de convention.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à augmenter le montant des contingences associées au contrat de

construction de Les installations électriques Pichette inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L2601 « Électricité » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de Ville de Montréal, ceci en fonction des connaissances actuelles sur les travaux accessoires requis pour répondre aux conditions du bâtiment qui sont définies au fil de l'avancement des travaux.
L'augmentation des dépenses concerne spécifiquement le budget de contingences, mis en place pour couvrir toute modification constituant un accessoire au contrat, et ne change donc pas la nature de ce dernier, conformément à l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ C. C-19.

JUSTIFICATION

Une provision pour contingences de 15 % du montant du contrat total, soit 1 645 809,64 $ incluant les taxes, a été prévue initialement lors de l'octroi.
Une première augmentation des contingences de 5,2 % a été approuvée, soit 574 946,41 $ incluant les taxes (CG22 0035).

En date du 31 mars 2022, le pourcentage d'avancement des travaux est d'environ 73 %.

Les professionnels estiment actuellement qu'une somme additionnelle de 669 295,92 $, taxes incluses, pour des contingences, soit une majoration de l'ordre de 6,1 % de la valeur du contrat, s'avère nécessaire pour couvrir les éléments suivants :

- Plusieurs modifications au niveau des appareils d'éclairage;
- Nouvelles demandes en fibre optique, en caméras et en contrôle d'accès;
- Ajout de nouveaux conduits pour l'informatique à la demande de la Ville;
- Travaux relatifs aux télétravail, ajout de prises monuments de planchers à la demande de la Ville;
- Remplacement de conduits entre les salles de serveurs.

À cette somme, il est demandé l'ajout de contingences de 5,9 % sur les travaux restants soit un montant de 647 351,79 $.

	Pourcentages	**Montant taxes incluses**
Contrat octroyé - travaux		10 972 064,25 $
Contrat octroyé - contingences	15 %	1 645 809,64 $
Contrat octroyé - incidences	20 %	2 523 574,78 $
Total - Contrat octroyé		15 141 448,67 $
Rehaussement contingences 01	5,2 %	574 946,41 $
Rehaussement contingences 02	**12 %**	**1 316 647,71 $**
Total des contingences	**32,2 %**	**3 537 403,76 $**
Total - Contrat après rehaussement		**17 033 042,79 $**

Les contingences de 15 % initialement prévues au contrat, augmentées une première fois de 5,2 %, sont rehaussées une seconde fois de 12 % pour un total de 32,2 % de la valeur totale du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant des contingences de 2 220 756,05 $ est porté à 3 537 403,76 $, soit une majoration de 1 316 647,71 $, taxes incluses. Ce montant proviendra du PDI 2022-2031 du SGPI.
La dépense totale à autoriser passe donc de 15 716 395,08 $ à 17 033 042,79 $, taxes

incluses. Cette dépense additionnelle sera couverte selon la répartition suivante :

- Un montant de 726 789,54 $, taxes incluses, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence municipale 21-027 - Travaux de rénovation de l'hôtel de Ville;
- Un montant de 589 858,17 $, taxes incluses, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 21-011 - Travaux de rénovation de l'hôtel de ville.

Le taux de répartition de la dépense entre la ville centre et l'agglomération pour ce contrat est établi sur la base du pourcentage d'occupation des espaces dans l'édifice de l'hôtel de ville.

La répartition de l'hôtel de ville en 2022 est de 44,80 % agglo et de 55,20 % corpo, selon les taux d'occupation qui évoluent dans le temps.

Le tableau des coûts est inclus dans la section des pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte de Montréal 2030, des engagements en changement climatique et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un éventuel retard à l'obtention de l'autorisation de la hausse des contingences au contrat de Les installations électriques Pichette inc. pour le lot L2601 pourrait mettre à risque la complétion des travaux en électricité, ce qui aurait une incidence directe sur la séquence des travaux au chantier et potentiellement sur la date de livraison du projet.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Outre les mesures recommandées par la CNESST, la Covid-19 n'a aucun impact sur ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue à cette étape du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation au comité exécutif : 11 mai 2022
Approbation par le conseil municipal : 16 mai 2022
Approbation par le conseil d'agglomération : 19 mai 2022
Fin des travaux : fin 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Françoise TURGEON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric ST-HILAIRE
Concepteur des aménagements - projets corporatifs

Tél : 438-925-1952
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-04-10

Jean CAPPELLI
Chef de division - Projets Corporatifs

Tél : 514-977-9883
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2022-04-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne ROUILLARD
Directrice- Gestion immobilière et exploitation
En remplacement de Sophie Lalonde
Tél : 514 872-9097
Approuvé le : 2022-04-20

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1228009005*
Unité administrative responsable : *Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs*
Projet : *Projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

1. *Réduire de 55 % les **émissions de GES** sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050*
10. *Accroître la **participation et l'engagement des citoyennes et citoyens** à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au coeur des processus de décision*
11. *Offrir une **expérience citoyenne** simplifiée, fluide et accessible à toutes les citoyennes et tous les citoyens, et contribuer à réduire la fracture numérique*
12. *Miser sur la **transparence, l'ouverture et le partage des données** ainsi que l'appropriation des technologies émergentes pour améliorer la prise de décision individuelle et collective*
15. *Soutenir la **vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif**, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire*

.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

1. Le projet vise l'obtention de la certification LEED V4 Exploitation et entretien des bâtiments existants de niveau Or. L'édifice deviendra carboneutre suite à l'intégration de nouvelles sources d'énergies renouvelables dont l'aérothermie pour réduire de façon significative sa consommation énergétique.

10. Avec ce projet, nous recherchons la pérennité d'un bâtiment historique qui répond aux besoins d'aujourd'hui et de demain tout en créant un véritable lieu d'échange. Tout en maintenant ses éléments patrimoniaux, un accent a été mis sur l'atteinte des plus hauts standards d'accessibilité universelle, mais également sur l'augmentation du nombre d'espaces ouverts à la population montréalaise ainsi qu'aux touristes locaux et internationaux. Grâce aux mesures de restauration patrimoniale et aux travaux de modernisation rendus nécessaires, l'hôtel de ville de Montréal sera un lieu convivial et accueillant adapté aux besoins des citoyennes et des citoyens et à la vie démocratique

11. La population montréalaise pourra profiter d'espaces citoyens plus ouverts et accessibles dans le nouvel hôtel de ville de Montréal. Le projet actualisé de l'hôtel de ville comprend notamment l'ajout d'un espace muséal avec l'installation de bornes interactives et l'aménagement d'une exposition permanente sur la démocratie municipale et l'histoire de la Cité administrative et de l'hôtel de ville ainsi que la création d'un coin café qui respectent les plus hauts standards de l'accessibilité universelle. De plus, de nouveaux lieux pourront être découverts lors de visites, tels que le balcon de la salle du conseil historiquement fermé au public.

12. La population montréalaise pourra profiter d'espaces citoyens plus ouverts et accessibles dans le nouvel hôtel de ville de Montréal. Le projet actualisé de l'hôtel de ville comprend notamment l'ajout d'un espace muséal avec l'installation de bornes interactives et l'aménagement d'une exposition permanente sur la démocratie municipale et l'histoire de la Cité administrative et de l'hôtel de ville ainsi que la création d'un coin café qui respectent les plus hauts standards de l'accessibilité universelle. De plus, de nouveaux lieux pourront être découverts lors de visites, tels que le balcon de la salle du conseil historiquement fermé au public.

15. De nouveaux éléments ont été intégrés pour renforcer l'appropriation citoyenne du lieu et deux nouvelles œuvres d'art seront installés et accompagneront le quotidien des personnes qui visitent l'hôtel de ville. L'exécution des travaux de restauration de la fenestration, de la maçonnerie, des plâtres et des boiseries sont exécutés par des artisanats qui agissent en tant qu'experts. Ils sont retenus et se démarquent des travailleurs habituels de la construction par leur savoir-faire ainsi que par leurs connaissances, leurs compétences et leurs expertises uniques

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**X**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	**X**		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?	**X**		

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**X**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**X**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**X**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	**X**		

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

SGPI

Division de la gestion immobilière
Section Corporatif

No. de projet: IM-PR-15-0006 **Projet: Rénover l'Hôtel de Ville_Phase 2**
Nom d'ouvrage : Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville
No. de l'ouvrage: 001

No. Contrat: 15511
Lot 2601: Électricité
No. GDD: 1228009005
Étape: Octroi de contrat

Les installations électriques Pichette inc.

				Tps 5,0%	Tvq 9,975%	Total
Contrat:	**Montants pour travaux forfaitaires**	**%**	**$**			
	Conditions générales (incluant admin. & profit)	0,7%	68 000,00	3 400,00	6 783,00	**78 183,00**
	Exigences générales / Appareillage	22,1%	2 108 585,00	105 429,25	210 331,35	**2 424 345,60**
	Éclairage	32,5%	3 098 298,00	154 914,90	309 055,23	**3 562 268,13**
	Distribution électrique et mise à la terre	38,4%	3 661 701,00	183 085,05	365 254,67	**4 210 040,72**
	Alarme Incendie	2,2%	211 114,00	10 555,70	21 058,62	**242 728,32**
	Audiovisuel	1,9%	183 788,00	9 189,40	18 332,85	**211 310,25**
	Mise en marche / service des installations	0,9%	82 730,00	4 136,50	8 252,32	**95 118,82**
	UPS	1,2%	110 784,00	5 539,20	11 050,70	**127 373,90**
	Salle polyvalente	0,2%	18 000,00	900,00	1 795,50	**20 695,50**
	Sous-total :	**100,0%**	**9 543 000,00**	**477 150,00**	**951 914,25**	**10 972 064,25**
	Contingences	15,0%	1 431 450,00	71 572,50	142 787,14	1 645 809,64
	Rehaussement contingences 01	5,2%	500 062,11	25 003,11	49 881,20	574 946,41
	Rehaussement contingences 02	12,0%	1 145 160,00	57 258,00	114 229,71	1 316 647,71
	Total - Contrat :		**12 619 672,11**	**630 983,61**	**1 258 812,29**	**14 509 468,01**
Incidences:	Dépenses générales					
	Dépenses spécifiques					
	Total - Incidences :	20,0%	**2 194 890,00**	**109 744,50**	**218 940,28**	**2 523 574,78**
	Coût des travaux (Montant à autoriser)		**14 814 562,11**	**740 728,11**	**1 477 752,57**	**17 033 042,79**
Ristournes:	Tps 100,00%			740 728,11		740 728,11
	Tvq 50,0%				738 876,29	738 876,29
	Coût après rist. (Montant à emprunter)		**14 814 562,11**	**0,00**	**738 876,29**	**15 553 438,40**

2022-04-20

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1228009005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 1 316 647,71 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité », contrat accordé à Les installations électriques Pichette inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0387), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 15 716 395,08 $ à 17 033 042,79 $, taxes et contingences incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1228009005 - Travaux de construction lot L2601 - Hôtel-de-Ville.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-0946

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-04-20

Jean-François DOYLE
C/S PDS-HDV
Tél : 514 217-3574
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.020

2022/05/11
09:00

Dossier # : 1219057020

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 165 553,94 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0903 « Revêtements de sols souples », contrat accordé à 9028-4043 Québec inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0446), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 794 658,91 $ à 960 212,85 $, taxes et contingences incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 165 553,94 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0903 « Revêtements de sols souples », contrat accordé à 9028-4043 Québec inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0446), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 794 658,91 $ à 960 212,85 $, taxes et contingences incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 55,20 % par la ville centre et 44,80 % par l'agglomération.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2022-04-21 14:57

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1219057020**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 165 553,94 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0903 « Revêtements de sols souples », contrat accordé à 9028-4043 Québec inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0446), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 794 658,91 $ à 960 212,85 $, taxes et contingences incluses.

CONTENU

CONTEXTE

L'hôtel de Ville est le bâtiment phare de l'Administration municipale et la maison des citoyens de Montréal. L'hôtel de Ville est situé au coeur de la *« Cité administrative historique »* de Montréal. Le bâtiment est protégé en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel.*
Le présent projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de Ville englobe les travaux qui visent à maintenir ou à rétablir l'état physique du bâtiment afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation et ce, tout en réduisant l'indice de vétusté et les risques de défaillances techniques. Le projet porte sur :

- La mise en valeur et la restauration patrimoniale de l'édifice hôtel de Ville;
- La mise aux normes du bâtiment, notamment des systèmes électromécaniques et de sécurité incendie;
- Amélioration de l'accessibilité à la maison des citoyennes et des citoyens, ainsi que de l'accessibilité universelle, de la flexibilité des aménagements et de l'optimisation de l'allocation des espaces.

La portée détaillée du programme de travaux a été établie selon les besoins prioritaires qui répondent aux objectifs du projet dans le respect des paramètres (budget, échéancier, portée).

Le projet intègre des mesures de développement durable dans le but d'obtenir la certification « *LEED V4 exploitation et entretien des bâtiments existants* » de niveau Or.

Le projet est réalisé selon le mode « *Gérance de construction* » : les phases de conception et de construction sont ainsi réalisées en lots et l'exécution des travaux est scindée en plus de 50 lots de travaux, incluant le présent lot L0903 « Revêtements de sols souples »,

s’effectuant successivement ou concurremment et donnant lieu à des contrats distincts que la Ville contracte directement avec des entrepreneurs spécialisés.

La livraison de l'hôtel de ville est prévue à la fin de l'année 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG22 0189 – 24 Mars 2022 - Accorder un contrat à 9250-6518 Québec Inc, (Ébénisterie Architecturale Labelle), pour la réalisation des travaux de construction du lot L0601 « Ébénisterie » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 3 543 773,25 $, taxes incluses (contrat : 2 953 144,37 $ + contingences : 590 628,87 $) - Appel d'offres public IMM-15758 - (1 soumissionnaire).
CG22 0182 – 24 Mars 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 263 660,67 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0202 « Démolition sélective », contrat accordé à Démospec déconstruction inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0447), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 010 699,24 $ à 1 274 359,91 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0109 – 24 Février 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 283 818,95 $, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux du lot L0701 « Toiture », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) ltée (CG21 0546), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 805 269,90 $ à 2 089 088,85 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0108 – 24 Février 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 180 138,41 $, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et armature » pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CG21 0019), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 155 288,22 $ à 2 335 426,63 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0107 – 24 Février 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 68 431,40 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0703 « Ignifugation », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Mongrain inc. (CG21 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 615 516,36 $ à 683 947,76 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0038 – 27 Janvier 2022 - Accorder un contrat à la firme GLT+ pour la fourniture de services professionnels spécialisés en coordination de chantier d'une durée de 12 mois avec une option de renouvellement de 12 mois pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 289 737,00 $, taxes incluses (contrat : 241 447,50 $ + contingences : 48 289,50 $) - Appel d'offres public 21-18912 (1 soumissionnaire)

CG22 0035 – 27 Janvier 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 574 946,41 $, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité », contrat accordé à Les installations électriques Pichette inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0387), majorant ainsi le montant total du contrat de 15 141 448,67 $ à 15 716 395,08 $, taxes et contingences incluses

CG22 0034 – 27 Janvier 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 436 871,16 $, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie », contrat accordé à Plomberie Richard Jubinville inc., dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0391), majorant ainsi le montant total du contrat de 9 453 819,38 $, à 9 890 690,54 $, taxes et contingences incluses

CG22 0033 – 27 Janvier 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 081 384,54 $, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2301 « Ventilation », contrat accordé à HVAC inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0197), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 7 011 635,40 $ à 8 093 019,94 $, taxes et contingences incluses

CG21 0584 du 30 septembre 2021 - Autoriser une dépense additionnelle au contrat de base de 867 534,45 $, taxes incluses, et une dépense additionnelle aux contingences de 526 447,61 $, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, dans le cadre du contrat accordé aux firmes Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 8 204 974,90 $ à 9 598 956,96 $, taxes et contingences incluses / Approuver l'avenant no 1 à cet effet.

CG21 0546 du 30 septembre 2021 - Accorder un contrat à Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) ltée pour la réalisation des travaux de construction de la toiture, lot L0701, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 805 269,90 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15699 (3 soum.)

CG21 0493 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à Toiture Trois Étoiles inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0708 « Solins, gouttières et accessoires de toiture » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 253 162,60 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15755 (2 soum.)

CG21 0454 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à la firme CIMA+ S.E.N.C., pour des services professionnels spécialisés en coordination de chantier d'une durée de 12 mois avec une option de renouvellement de 12 mois pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 173 842,20 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18591 (1 soum.)

CG21 0447 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à Démospec déconstruction inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0202 « Démolition sélective » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 010 699,24 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15694 (2 soum.)

CG21 0446 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à 9028-4043 Québec inc. faisant affaires sous Bousada pour la réalisation des travaux de construction du lot L0903 « Revêtement de sols souples » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 794 658,91 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15685 (4 soum.)

CG21 0445 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à Guy Brunelle inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0902 « Peinture » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 737 794,58 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15680 (3 soum.)

CG21 0433 du 26 août 2021 - Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec Distribution, pour la fourniture de services associés au raccordement du bâtiment au réseau électrique avec accroissement de charge pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 478 526,77 $, taxes et contingences incluses.

CG21 0377 du 17 juin 2021 - Autoriser une dépense additionnelle de 569 345,56 $, taxes incluses, à titre de contingences pour réaliser les travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CG19 0324), majorant ainsi la dépense totale de 8 301 133,20 $ à 8 870 478,77 $, taxes et contingences incluses

CG21 0283 du 20 mai 2021 - Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0502 « Métaux ouvrés » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 680 267,65 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15686 (1 soum.).

CG21 0249 du 20 mai 2021 - Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0505 « Structure d'acier de la salle polyvalente » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 244 863,07 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15673 (1 soum.)

CG21 0208 du 22 avril 2021 - Accorder un contrat à Mongrain inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0703 « Ignifugation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 615 516,36 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15684 (1 soum.).

CG21 0192 du 22 avril 2021 - Accorder un contrat à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0706 « Imperméabilisation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 326 454,27 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15676 (2 soum., 1 seul conforme).

CG21 0142 du 25 mars 2021 - Accorder un contrat à Échafauds Plus (Laval) pour la réalisation des travaux de construction du lot L0176 « Échafaudages » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 480 958,07 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15683 (2 soum., 1 seul conforme).

CG21 0124 du 25 mars 2021 - Accorder un contrat à Vitrerie RD ltée pour la réalisation des travaux de construction du lot L0804 « Vitrage intérieur » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 647 915,32 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15676 - (1 seul soum.).

CG21 0123 du 25 mars 2021 - Accorder un contrat à Unicel Architectural Corp. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0805 « Murs rideaux » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 954 965,92 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15678 - (1 seul soum.).

DB219057007 du 9 mars 2021 - Autoriser un rehaussement de 21 731,65 $ (incluant taxes), du contrat gré à gré, à J. Flams transport & excavation pour le déneigement du chantier de construction de l'hôtel de ville lors de la saison 2020-2021 dans le cadre du projet de

restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal. (DA208864003) Majorant ainsi le montant total à autoriser de 20 598,92 $, taxes incluses, incluant contingences à 42 330,57 $, taxes incluses, prévisions et contingences).

CG21 0084 du 25 févier 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0100 « Entrepreneur général » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 4 085 665,71 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15682 (1 soum.).

DB219057005 du 15 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à WILLIAM SCOTSMAN pour la location de roulottes de chantier pour les travailleurs dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 100 520,34 $, taxes incluses (contrat : 91 382,13 $ + contingences : 9 138,21 $).

DB219057004 du 5 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à Groupe PRODEM pour la démolition de dalles et de bordures de béton dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 102 316,26 $, taxes incluses (contrat: 93 014,78 $ + contingences: 9 301,48 $)

DB219057003 du 5 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à UCIT Online Security Inc. (DBA Stealth Monitoring) pour un système de surveillance par caméras du chantier dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 97 700,01 $, taxes incluses (contrat: 88 818,19 $ + contingences : 8 881,82 $).

DB219057002 du 5 février 2021 - Accorder un contrat sur invitation de 66 225,60 $ (incluant taxes) à Expert nettoyage EXPN pour le nettoyage et désinfection des aires de repos et des installations sanitaires dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal et autoriser une dépense maximale de 79 470,72 $ (incluant taxes et contingences).

DA218115001 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat de 19 643,48 $ (incluant taxes) à Béton concept A.M. pour la réalisation des travaux de construction du Lot 0304 «Renforts de carbone» dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal et autoriser une dépense maximale de 23 572,18 $ (incluant taxes et contingences) – Appel d'offres publiques IMM-15671.

CG21 0042 du 28 janvier 2021- Accorder un contrat à ITR Acoustique MTL Inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0901 « Systèmes intérieurs » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 10 761 223,10 $, taxes incluses (contrat : 9 357 585,30 $ + contingences : 1 403 637,80 $) – Appel d'offres public IMM-15526 - (2 soumissionnaires).

CG21 0019 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et armature » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 2 155 288,22 $, taxes incluses (contrat : 1 874 163,67 $ + contingences : 281 124,55 $) – Appel d'offres public IMM-15529 - (1 soumissionnaire).

CG21 0017 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L3104 « Excavation, blindage et remblais » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal – Dépense totale de 1 172 802,49 $, taxes incluses (contrat : 1 019 828,25 $ + contingences : 152 974,24 $) - Appel d'offres public IMM-15530 (1 seul soumissionnaire).

CG21 0015 du 28 janvier 2021 - Autoriser un ajustement de 141 736,05 $, taxes incluses, à titre de contingences, dans le cadre du contrat de construction à 9130-9989 Québec inc. (Groupe Prodem) pour réaliser les travaux de construction du lot L0201 «Démolition et décontamination» faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville (CG20 0037), majorant ainsi le montant total à autoriser de 4 110 345,43 $ (taxes et contingences incluses) à 4 252 081,48 $ (taxes et contingences incluses).

DB219057001 du 12 janvier 2021 - Autoriser une dépense additionnelle de 5 518,80 $ (incluant taxes) à Plomberie Benoît Prévost Division drainage pour les travaux de vérification de la plomberie dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal. Cette dépense additionnelle majore la dépense maximale totale à 10 761,66 $ (incluant taxes).

CE20 1920 du 2 décembre 2020 - Accorder un contrat à la firme CIMA+ S.E.N.C., pour des services professionnels en gestion financière (construction) pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 309 052,80 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18407 (4 soumissionnaires conformes et 2 non conformes).

CE20 1623 du 28 octobre 2020 - Accorder un contrat à Axia Services pour la fourniture de main-d'oeuvre de gardien de sécurité pour des services de surveillance continue des lieux, une période de 2 ans, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 467 704,64 $, taxes incluses (contrat : 406 699,69 $ + contingences : 61 004,95 $) - Appel d'offres public 20-18238 - (8 soumissionnaires).

CG20 0447 du 24 septembre 2020 - Accorder un contrat à Summa Métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0501 « Charpente métallique » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 974 470,61 $, taxes incluses (contrat : 847 365,75 $ + contingences : 127 104,86 $) - Appel d'offres public IMM-15519 - (3 soumissionnaires, 2 conformes).

CG20 0391 du 27 août 2020 - Accorder un contrat à Plomberie Richard Jubinville inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie et chauffage » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 9 453 819,38 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15509 (2 soum.)

CG20 0387 du 27 août 2020 - Accorder un contrat à Les installations électriques Pichette inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 15 141 448,67 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15511 (4 soum.)

CM20 0820 du 24 août 2020 - Approuver le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Éco Performance pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal visant la transition et l'innovation énergétiques, donnant droit à une subvention évaluée à 272 116,00 $ pour réaliser des travaux de récupération de chaleur et d'ajustement de systèmes mécaniques.

CG20 0197 du 23 avril 2020 - Accorder un contrat à HVAC inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2301 « Ventilation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 7 011 635,40 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15507 (4 soum.)

CG20 0031 du 30 janvier 2020 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0602 « Restauration fenêtres » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 8 536 217,70 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15432 (1 soum.).

CG19 0384 du 22 août 2019 - Accorder un contrat de construction à St-Denis Thompson Inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L0803 « Nouvelles fenêtres de bois » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 1 374 919,34 $ taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15431 (1 soum.).

CG19 0324 du 20 juin 2019 - Accorder à St-Denis Thompson Inc. le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 8 301 133,20 $, taxes incluses | Appel d'offres public IMM-15429 (4 soum.).

CG19 0184 du 18 avril 2019 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 4 696 657,85 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15426 (3 soum.).

CG18 0606 du 22 novembre 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 270 565,32 $, taxes incluses, soit 1 052 228,01 $, taxes incluses, pour les services de base en architecture et ingénierie, 157 834,20 $, taxes incluses, pour les contingences (15%) et 60 503,11 $, taxes incluses, pour les incidences (5%), dans le cadre du contrat des services professionnels en architecture et en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) au projet de restauration patrimoniale, mise aux normes et certification LEED de l'hôtel de ville accordé aux firmes *Beaupré Michaud et associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et associés* (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 344 658,32 $ à 8 615 223,64 $, taxes, contingences et incidences incluses.

CG18 0555 du 25 octobre 2018 - Autoriser une dépense de 12 675 350,34 $, taxes, contingences et incidences incluses, pour les services professionnels en gérance de construction liés au projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville / Approuver le contrat par lequel Pomerleau inc.,firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 12 071 762,23 $, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16961.

CG17 0372 du 24 août 2017 - Autoriser une dépense de 7 344 658,32 $, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture, en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) ainsi que pour des services professionnels de divers consultants afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance de travaux liés à la mise aux normes et à la certification LEED de l'hôtel de ville - Contrat 15193 - Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant / Approuver un projet de convention par lequel Beaupré Michaud et associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et associés, équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 6 994 912,69 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16188 et selon les conditions stipulées au projet de convention.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à augmenter le montant des contingences associées au contrat de construction de 9028-4043 Québec inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L0903 « Revêtements de sols souples » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de Ville de Montréal, ceci en fonction des connaissances actuelles sur les travaux accessoires requis pour répondre aux conditions du bâtiment qui sont définies au fil de l'avancement des travaux.
L'augmentation des dépenses concerne spécifiquement le budget de contingences, mis en place pour couvrir toute modification constituant un accessoire au contrat, et ne change donc pas la nature de ce dernier, conformément à l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ C. C-19.

JUSTIFICATION

Une provision pour contingences de 20 % du montant du contrat total, soit 132 443,15 $ incluant les taxes, a été prévue initialement lors de l'octroi.
En date du 31 mars 2022, le pourcentage d'avancement des travaux est d'environ 0 %.

Les professionnels estiment actuellement qu'une somme additionnelle de 165 553,94 $, taxes incluses, pour des contingences, soit une majoration de l'ordre de 25 % de la valeur du contrat, s'avère nécessaire pour couvrir les éléments suivants :

- Modification de la finition de la dalle de béton au niveau du 1er sous-sol dans les zones des archives et des ateliers.
- Suite à des ouvertures exploratoires et des exercices de resurfaçage sur le plancher des niveaux 3 et 4, les chapes de béton déficientes en surface doivent être retirées en totalité afin de construire un nouveau support solide et adéquat pouvant recevoir les nouveaux revêtement de plancher.

	Pourcentages	**Montant taxes incluses**
Contrat octroyé - travaux		662 215,76 $
Contrat octroyé - contingences	20 %	132 443,15 $
Total - Contrat octroyé		794 658,91 $
Rehaussement contingences	**25 %**	**165 553,94 $**
Total des contingences	**45 %**	**297 997,09 $**
Total - Contrat après rehaussement		**960 212,85 $**

Les contingences de 20 % initialement prévues au contrat sont rehaussées de 25 % pour un total de 45 % de la valeur totale du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant des contingences de 132 443,15 $ est porté à 297 997,09 $, soit une majoration de 165 553,94 $, taxes incluses. Ce montant proviendra du PDI 2022-2031 du SGPI.
La dépense totale à autoriser passe donc de 794 658,91 $ à 960 212,85 $, taxes incluses.
Cette dépense additionnelle sera couverte selon la répartition suivante :

- Un montant de 91 385,77 $, taxes incluses, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence municipale 21-027 - Travaux de rénovation de l'hôtel de Ville;
- Un montant de 74 168,17 $, taxes incluses, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 21-011 - Travaux de rénovation de l'hôtel de ville.

Le taux de répartition de la dépense entre la ville centre et l'agglomération pour ce contrat est établi sur la base du pourcentage d'occupation des espaces dans l'édifice de l'hôtel de ville.

La répartition de l'hôtel de ville en 2022 est de 44,80 % agglo et de 55,20 % corpo, selon les taux d'occupation qui évoluent dans le temps.

Le tableau des coûts est inclus dans la section des pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte de Montréal 2030, des engagements en changement climatique et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un éventuel retard à l'obtention de l'autorisation de la hausse des contingences au contrat de 9028-4043 Québec inc. pour le lot L0903 pourrait mettre à risque la complétion des travaux de revêtements de sols souples, ce qui aurait une incidence directe sur la séquence des travaux au chantier et potentiellement sur la date de livraison du projet.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Outre les mesures recommandées par la CNESST, la Covid-19 n'a aucun impact sur ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue à cette étape du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation au comité exécutif : 11 mai 2022
Approbation par le conseil municipal : 16 mai 2022
Approbation par le conseil d'agglomération : 19 mai 2022
Fin des travaux : fin 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Françoise TURGEON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric ST-HILAIRE
Concepteur des aménagements - projets corporatifs

Tél : 438-925-1952
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-04-12

Jean CAPPELLI
Chef de division - Projets Corporatifs

Tél : 514-977-9883
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2022-04-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne ROUILLARD
Directrice- Gestion immobilière et exploitation
En remplacement de Sophie Lalonde
Tél : 514 872-9097
Approuvé le : 2022-04-20

SGPI

Division de la gestion immobilière
Section Corporatif

No. de projet: IM-PR-15-0006 **Projet: Rénover l'Hôtel de Ville_Phase 2**
Nom d'ouvrage : Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville
No. de l'ouvrage: 001

No. Contrat: 15685
Lot 0903: Revêtements de sols souples
No. GDD: 1219057020
Étape: Octroi de contrat

Bousada Bromont 9028-4043 Québec Inc.

					Tps 5,0%		Tvq 9,975%		Total
Contrat:	**Montants pour travaux forfaitaires**		**%**	**$**					
	Conditions générales		1,2%	6 780,00	339,00		676,31		**7 795,31**
	Carreaux couvre-sol souples		53,0%	305 000,00	15 250,00		30 423,75		**350 673,75**
	Tapis et moquette		45,9%	264 185,00			0,00		**264 185,00**
	Montants pour items à prix unitaires								
	Mesures sanitaires COVID		0,0%	0,00	0,00		0,00		**0,00**
	Sous-total :		**100,0%**	**575 965,00**	**28 798,25**		**57 452,51**		**662 215,76**
	Contingences		20,0%	115 193,00	5 759,65		11 490,50		132 443,15
	Rehaussement contingences		25,0%	143 991,25	7 199,56		14 363,13		165 553,94
	Total - Contrat :			**835 149,25**	**41 757,46**		**83 306,14**		**960 212,85**
Incidences:	Dépenses générales								
	Dépenses spécifiques								
	Total - Incidences :		0,0%	**0,00**	**0,00**		**0,00**		**0,00**
	Coût des travaux (Montant à autoriser)			**835 149,25**	**41 757,46**		**83 306,14**		**960 212,85**
Ristournes:	Tps	100,00%			41 757,46				41 757,46
	Tvq	50,0%					41 653,07		41 653,07
	Coût après rist. (Montant à emprunter)			**835 149,25**	**0,00**		**41 653,07**		**876 802,32**

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1219057020*
Unité administrative responsable : *Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs*
Projet : *Projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

*1. Réduire de 55 % les **émissions de GES** sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050*
*10. Accroître la **participation et l'engagement des citoyennes et citoyens** à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au coeur des processus de décision*
*11. Offrir une **expérience citoyenne** simplifiée, fluide et accessible à toutes les citoyennes et tous les citoyens, et contribuer à réduire la fracture numérique*
*12. Miser sur la **transparence, l'ouverture et le partage des données** ainsi que l'appropriation des technologies émergentes pour améliorer la prise de décision individuelle et collective*
*15. Soutenir la **vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif**, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire*

.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

1. Le projet vise l'obtention de la certification LEED V4 Exploitation et entretien des bâtiments existants de niveau Or. L'édifice deviendra carboneutre suite à l'intégration de nouvelles sources d'énergies renouvelables dont l'aérothermie pour réduire de façon significative sa consommation énergétique.

10. Avec ce projet, nous recherchons la pérennité d'un bâtiment historique qui répond aux besoins d'aujourd'hui et de demain tout en créant un véritable lieu d'échange. Tout en maintenant ses éléments patrimoniaux, un accent a été mis sur l'atteinte des plus hauts standards d'accessibilité universelle, mais également sur l'augmentation du nombre d'espaces ouverts à la population montréalaise ainsi qu'aux touristes locaux et internationaux. Grâce aux mesures de restauration patrimoniale et aux travaux de modernisation rendus nécessaires, l'hôtel de ville de Montréal sera un lieu convivial et accueillant adapté aux besoins des citoyennes et des citoyens et à la vie démocratique

11. La population montréalaise pourra profiter d'espaces citoyens plus ouverts et accessibles dans le nouvel hôtel de ville de Montréal. Le projet actualisé de l'hôtel de ville comprend notamment l'ajout d'un espace muséal avec l'installation de bornes interactives et l'aménagement d'une exposition permanente sur la démocratie municipale et l'histoire de la Cité administrative et de l'hôtel de ville ainsi que la création d'un coin café qui respectent les plus hauts standards de l'accessibilité universelle. De plus, de nouveaux lieux pourront être découverts lors de visites, tels que le balcon de la salle du conseil historiquement fermé au public.

12. La population montréalaise pourra profiter d'espaces citoyens plus ouverts et accessibles dans le nouvel hôtel de ville de Montréal. Le projet actualisé de l'hôtel de ville comprend notamment l'ajout d'un espace muséal avec l'installation de bornes interactives et l'aménagement d'une exposition permanente sur la démocratie municipale et l'histoire de la Cité administrative et de l'hôtel de ville ainsi que la création d'un coin café qui respectent les plus hauts standards de l'accessibilité universelle. De plus, de nouveaux lieux pourront être découverts lors de visites, tels que le balcon de la salle du conseil historiquement fermé au public.

15. De nouveaux éléments ont été intégrés pour renforcer l'appropriation citoyenne du lieu et deux nouvelles œuvres d'art seront installés et accompagneront le quotidien des personnes qui visitent l'hôtel de ville. L'exécution des travaux de restauration de la fenestration, de la maçonnerie, des plâtres et des boiseries sont exécutés par des artisanats qui agissent en tant qu'experts. Ils sont retenus et se démarquent des travailleurs habituels de la construction par leur savoir-faire ainsi que par leurs connaissances, leurs compétences et leurs expertises uniques

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**X**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	**X**		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?	**X**		

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**X**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**X**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**X**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	**X**		

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1219057020

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 165 553,94 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0903 « Revêtements de sols souples », contrat accordé à 9028-4043 Québec inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0446), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 794 658,91 $ à 960 212,85 $, taxes et contingences incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1219057020 - Travaux lot L0903 Hôtel-de-Ville.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-0946

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-04-20

Jean-François DOYLE
C/S PDS-HDV
Tél : 514 217-3574
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.021

2022/05/11
09:00

Dossier # : 1228009006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 92 059,84 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0703 « Ignifugation », contrat accordé à Mongrain Inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0208), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 683 947,76 $ à 776 007,60 $, taxes et contingences incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 92 059,84 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0703 « Ignifugation », contrat accordé à Mongrain Inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0208), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 683 947,76 $ à 776 007,60 $, taxes et contingences incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 55,20 % par la ville centre et à 44,80 % par l'agglomération.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2022-04-21 14:49

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1228009006**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 92 059,84 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0703 « Ignifugation », contrat accordé à Mongrain Inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0208), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 683 947,76 $ à 776 007,60 $, taxes et contingences incluses.

CONTENU

CONTEXTE

L'hôtel de Ville est le bâtiment phare de l'Administration municipale et la maison des citoyens de Montréal. L'hôtel de Ville est situé au coeur de la *« Cité administrative historique »* de Montréal. Le bâtiment est protégé en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel.*
Le présent projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de Ville englobe les travaux qui visent à maintenir ou à rétablir l'état physique du bâtiment afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation et ce, tout en réduisant l'indice de vétusté et les risques de défaillances techniques. Le projet porte sur :

- La mise en valeur et la restauration patrimoniale de l'édifice hôtel de Ville;
- La mise aux normes du bâtiment, notamment des systèmes électromécaniques et de sécurité incendie;
- L'amélioration de l'accessibilité à la maison des citoyennes et des citoyens, ainsi que de l'accessibilité universelle, de la flexibilité des aménagements et de l'optimisation de l'allocation des espaces.

La portée détaillée du programme de travaux a été établie selon les besoins prioritaires qui répondent aux objectifs du projet dans le respect des paramètres (budget, échéancier, portée).

Le projet intègre des mesures de développement durable dans le but d'obtenir la certification « *LEED V4 exploitation et entretien des bâtiments existants* » de niveau Or.

Le projet est réalisé selon le mode « *Gérance de construction* » : les phases de conception et de construction sont ainsi réalisées en lots et l'exécution des travaux est scindée en plus de 50 lots de travaux, incluant le présent lot L0703 « Ignifugation », s'effectuant

successivement ou concurremment et donnant lieu à des contrats distincts que la Ville contracte directement avec des entrepreneurs spécialisés.

La livraison de l'hôtel de ville est prévue à la fin de l'année 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG22 0189 – 24 Mars 2022 - Accorder un contrat à 9250-6518 Québec Inc, (Ébénisterie Architecturale Labelle), pour la réalisation des travaux de construction du lot L0601 « Ébénisterie » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 3 543 773,25 $, taxes incluses (contrat : 2 953 144,37 $ + contingences : 590 628,87 $) - Appel d'offres public IMM-15758 - (1 soumissionnaire).
CG22 0182 – 24 Mars 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 263 660,67 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0202 « Démolition sélective », contrat accordé à Démospec déconstruction inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0447), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 010 699,24 $ à 1 274 359,91 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0109 – 24 Février 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 283 818,95 $, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux du lot L0701 « Toiture », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) ltée (CG21 0546), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 805 269,90 $ à 2 089 088,85 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0108 – 24 Février 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 180 138,41 $, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et armature » pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CG21 0019), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 155 288,22 $ à 2 335 426,63 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0107 – 24 Février 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 68 431,40 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0703 « Ignifugation », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Mongrain inc. (CG21 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 615 516,36 $ à 683 947,76 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0038 – 27 Janvier 2022 - Accorder un contrat à la firme GLT+ pour la fourniture de services professionnels spécialisés en coordination de chantier d'une durée de 12 mois avec une option de renouvellement de 12 mois pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 289 737,00 $, taxes incluses (contrat : 241 447,50 $ + contingences : 48 289,50 $) - Appel d'offres public 21-18912 (1 soumissionnaire)

CG22 0035 – 27 Janvier 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 574 946,41 $, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité », contrat accordé à Les installations électriques Pichette inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0387), majorant ainsi le montant total du contrat de 15 141 448,67 $ à 15 716 395,08 $, taxes et contingences incluses

CG22 0034 – 27 Janvier 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 436 871,16 $, taxes

incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie », contrat accordé à Plomberie Richard Jubinville inc., dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0391), majorant ainsi le montant total du contrat de 9 453 819,38 $, à 9 890 690,54 $, taxes et contingences incluses

CG22 0033 – 27 Janvier 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 081 384,54 $, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2301 « Ventilation », contrat accordé à HVAC inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0197), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 7 011 635,40 $ à 8 093 019,94 $, taxes et contingences incluses

CG21 0584 du 30 septembre 2021 - Autoriser une dépense additionnelle au contrat de base de 867 534,45 $, taxes incluses, et une dépense additionnelle aux contingences de 526 447,61 $, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, dans le cadre du contrat accordé aux firmes Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 8 204 974,90 $ à 9 598 956,96 $, taxes et contingences incluses / Approuver l'avenant no 1 à cet effet.

CG21 0546 du 30 septembre 2021 - Accorder un contrat à Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) ltée pour la réalisation des travaux de construction de la toiture, lot L0701, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 805 269,90 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15699 (3 soum.)

CG21 0493 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à Toiture Trois Étoiles inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0708 « Solins, gouttières et accessoires de toiture » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 253 162,60 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15755 (2 soum.)

CG21 0454 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à la firme CIMA+ S.E.N.C., pour des services professionnels spécialisés en coordination de chantier d'une durée de 12 mois avec une option de renouvellement de 12 mois pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 173 842,20 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18591 (1 soum.)

CG21 0447 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à Démospec déconstruction inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0202 « Démolition sélective » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 010 699,24 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15694 (2 soum.)

CG21 0446 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à 9028-4043 Québec inc. faisant affaires sous Bousada pour la réalisation des travaux de construction du lot L0903 « Revêtement de sols souples » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 794 658,91 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15685 (4 soum.)

CG21 0445 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à Guy Brunelle inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0902 « Peinture » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 737 794,58 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15680 (3 soum.)

CG21 0433 du 26 août 2021 - Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec Distribution,

pour la fourniture de services associés au raccordement du bâtiment au réseau électrique avec accroissement de charge pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 478 526,77 $, taxes et contingences incluses.

CG21 0377 du 17 juin 2021 - Autoriser une dépense additionnelle de 569 345,56 $, taxes incluses, à titre de contingences pour réaliser les travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CG19 0324), majorant ainsi la dépense totale de 8 301 133,20 $ à 8 870 478,77 $, taxes et contingences incluses

CG21 0283 du 20 mai 2021 - Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0502 « Métaux ouvrés » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 680 267,65 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15686 (1 soum.).

CG21 0249 du 20 mai 2021 - Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0505 « Structure d'acier de la salle polyvalente » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 244 863,07 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15673 (1 soum.)

CG21 0208 du 22 avril 2021 - Accorder un contrat à Mongrain inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0703 « Ignifugation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 615 516,36 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15684 (1 soum.).

CG21 0192 du 22 avril 2021 - Accorder un contrat à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0706 « Imperméabilisation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 326 454,27 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15676 (2 soum., 1 seul conforme).

CG21 0142 du 25 mars 2021 - Accorder un contrat à Échafauds Plus (Laval) pour la réalisation des travaux de construction du lot L0176 « Échafaudages » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 480 958,07 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15683 (2 soum., 1 seul conforme).

CG21 0124 du 25 mars 2021 - Accorder un contrat à Vitrerie RD ltée pour la réalisation des travaux de construction du lot L0804 « Vitrage intérieur » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 647 915,32 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15676 - (1 seul soum.).

CG21 0123 du 25 mars 2021 - Accorder un contrat à Unicel Architectural Corp. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0805 « Murs rideaux » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 954 965,92 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15678 - (1 seul soum.).

DB219057007 du 9 mars 2021 - Autoriser un rehaussement de 21 731,65 $ (incluant taxes), du contrat gré à gré, à J. Flams transport & excavation pour le déneigement du chantier de construction de l'hôtel de ville lors de la saison 2020-2021 dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal.

(DA208864003) Majorant ainsi le montant total à autoriser de 20 598,92 $, taxes incluses, incluant contingences à 42 330,57 $, taxes incluses, prévisions et contingences).

CG21 0084 du 25 févier 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0100 « Entrepreneur général » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 4 085 665,71 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15682 (1 soum.).

DB219057005 du 15 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à WILLIAM SCOTSMAN pour la location de roulottes de chantier pour les travailleurs dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 100 520,34 $, taxes incluses (contrat : 91 382,13 $ + contingences : 9 138,21 $).

DB219057004 du 5 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à Groupe PRODEM pour la démolition de dalles et de bordures de béton dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 102 316,26 $, taxes incluses (contrat: 93 014,78 $ + contingences: 9 301,48 $)

DB219057003 du 5 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à UCIT Online Security Inc. (DBA Stealth Monitoring) pour un système de surveillance par caméras du chantier dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 97 700,01 $, taxes incluses (contrat: 88 818,19 $ + contingences : 8 881,82 $).

DB219057002 du 5 février 2021 - Accorder un contrat sur invitation de 66 225,60 $ (incluant taxes) à Expert nettoyage EXPN pour le nettoyage et désinfection des aires de repos et des installations sanitaires dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal et autoriser une dépense maximale de 79 470,72 $ (incluant taxes et contingences).

DA218115001 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat de 19 643,48 $ (incluant taxes) à Béton concept A.M. pour la réalisation des travaux de construction du Lot 0304 «Renforts de carbone» dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal et autoriser une dépense maximale de 23 572,18 $ (incluant taxes et contingences) – Appel d'offres publiques IMM-15671.

CG21 0042 du 28 janvier 2021- Accorder un contrat à ITR Acoustique MTL Inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0901 « Systèmes intérieurs » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 10 761 223,10 $, taxes incluses (contrat : 9 357 585,30 $ + contingences : 1 403 637,80 $) – Appel d'offres public IMM-15526 - (2 soumissionnaires).

CG21 0019 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et armature » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 2 155 288,22 $, taxes incluses (contrat : 1 874 163,67 $ + contingences : 281 124,55 $) – Appel d'offres public IMM-15529 - (1 soumissionnaire).

CG21 0017 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L3104 « Excavation, blindage et remblais » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal – Dépense totale de 1 172 802,49 $, taxes incluses (contrat : 1 019 828,25 $ + contingences : 152 974,24 $) - Appel d'offres public IMM-15530 (1 seul soumissionnaire).

CG21 0015 du 28 janvier 2021 - Autoriser un ajustement de 141 736,05 $, taxes incluses, à

titre de contingences, dans le cadre du contrat de construction à 9130-9989 Québec inc. (Groupe Prodem) pour réaliser les travaux de construction du lot L0201 «Démolition et décontamination» faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville (CG20 0037), majorant ainsi le montant total à autoriser de 4 110 345,43 $ (taxes et contingences incluses) à 4 252 081,48 $ (taxes et contingences incluses).

DB219057001 du 12 janvier 2021 - Autoriser une dépense additionnelle de 5 518,80 $ (incluant taxes) à Plomberie Benoît Prévost Division drainage pour les travaux de vérification de la plomberie dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal. Cette dépense additionnelle majore la dépense maximale totale à 10 761,66 $ (incluant taxes).

CE20 1920 du 2 décembre 2020 - Accorder un contrat à la firme CIMA+ S.E.N.C., pour des services professionnels en gestion financière (construction) pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 309 052,80 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18407 (4 soumissionnaires conformes et 2 non conformes).

CE20 1623 du 28 octobre 2020 - Accorder un contrat à Axia Services pour la fourniture de main-d'oeuvre de gardien de sécurité pour des services de surveillance continue des lieux, une période de 2 ans, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 467 704,64 $, taxes incluses (contrat : 406 699,69 $ + contingences : 61 004,95 $) - Appel d'offres public 20-18238 - (8 soumissionnaires).

CG20 0447 du 24 septembre 2020 - Accorder un contrat à Summa Métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0501 « Charpente métallique » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 974 470,61 $, taxes incluses (contrat : 847 365,75 $ + contingences : 127 104,86 $) - Appel d'offres public IMM-15519 - (3 soumissionnaires, 2 conformes).

CG20 0391 du 27 août 2020 - Accorder un contrat à Plomberie Richard Jubinville inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie et chauffage » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 9 453 819,38 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15509 (2 soum.)

CG20 0387 du 27 août 2020 - Accorder un contrat à Les installations électriques Pichette inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 15 141 448,67 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15511 (4 soum.)

CM20 0820 du 24 août 2020 - Approuver le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Éco Performance pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal visant la transition et l'innovation énergétiques, donnant droit à une subvention évaluée à 272 116,00 $ pour réaliser des travaux de récupération de chaleur et d'ajustement de systèmes mécaniques.

CG20 0197 du 23 avril 2020 - Accorder un contrat à HVAC inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2301 « Ventilation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 7 011 635,40 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15507 (4 soum.)

CG20 0031 du 30 janvier 2020 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la

réalisation des travaux de construction du lot L0602 « Restauration fenêtres » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 8 536 217,70 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15432 (1 soum.).

CG19 0384 du 22 août 2019 - Accorder un contrat de construction à St-Denis Thompson Inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L0803 « Nouvelles fenêtres de bois » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 1 374 919,34 $ taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15431 (1 soum.).

CG19 0324 du 20 juin 2019 - Accorder à St-Denis Thompson Inc. le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 8 301 133,20 $, taxes incluses | Appel d'offres public IMM-15429 (4 soum.).

CG19 0184 du 18 avril 2019 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 4 696 657,85 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15426 (3 soum.).

CG18 0606 du 22 novembre 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 270 565,32 $, taxes incluses, soit 1 052 228,01 $, taxes incluses, pour les services de base en architecture et ingénierie, 157 834,20 $, taxes incluses, pour les contingences (15%) et 60 503,11 $, taxes incluses, pour les incidences (5%), dans le cadre du contrat des services professionnels en architecture et en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) au projet de restauration patrimoniale, mise aux normes et certification LEED de l'hôtel de ville accordé aux firmes *Beaupré Michaud et associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et associés* (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 344 658,32 $ à 8 615 223,64 $, taxes, contingences et incidences incluses.

CG18 0555 du 25 octobre 2018 - Autoriser une dépense de 12 675 350,34 $, taxes, contingences et incidences incluses, pour les services professionnels en gérance de construction liés au projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville / Approuver le contrat par lequel Pomerleau inc.,firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 12 071 762,23 $, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16961.

CG17 0372 du 24 août 2017 - Autoriser une dépense de 7 344 658,32 $, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture, en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) ainsi que pour des services professionnels de divers consultants afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance de travaux liés à la mise aux normes et à la certification LEED de l'hôtel de ville - Contrat 15193 - Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant / Approuver un projet de convention par lequel Beaupré Michaud et associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et associés, équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 6 994 912,69 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16188 et selon les conditions stipulées au projet de convention.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à augmenter le montant des contingences associées au contrat de

construction de Mongrain Inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L0703 « Ignifugation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de Ville de Montréal, ceci en fonction des connaissances actuelles sur les travaux accessoires requis pour répondre aux conditions du bâtiment qui sont définies au fil de l'avancement des travaux.
L'augmentation des dépenses concerne spécifiquement le budget de contingences, mis en place pour couvrir toute modification constituant un accessoire au contrat, et ne change donc pas la nature de ce dernier, conformément à l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ C. C-19.

JUSTIFICATION

Une provision pour contingences de 15 % du montant du contrat total, soit 80 284,74 $ incluant les taxes, a été prévue initialement lors de l'octroi.
Une première augmentation des contingences de 12,8 % a été approuvée, soit 68 431,40 $ incluant les taxes (CG22 0107).

En date du 31 mars 2022, le pourcentage d'avancement des travaux est d'environ 65 %.

Les professionnels estiment actuellement qu'une somme additionnelle de 26 761,58 $, taxes incluses, pour des contingences, soit une majoration de l'ordre de 5 % de la valeur du contrat, s'avère nécessaire pour couvrir les éléments suivants :

- En coordination avec les travaux en électromécanique, des éléments de structures doivent être ajoutés pour renforcer des ouvertures (murs, plafonds). Certains de ces éléments doivent être ignifugés.
- Des travaux d'ignifugation additionnels suite aux passages de l'électromécanique (séquençage).
- Certains changements en architecture, suite à des conditions existantes, entraînent l'ajout d'ignifugation pour respecter la conformité des séparations coupe-feu.

À cette somme, il est demandé l'ajout de contingences de 12,2 % sur les travaux restants, soit un montant de 65 298,26 $.

	Pourcentages	**Montant (taxes incluses)**
Contrat octroyé - travaux		535 231,62 $
Contrat octroyé - contingences	15 %	80 284,74 $
Total - Contrat octroyé		615 516,36 $
Rehaussement contingences 01	12,8 %	68 431,40 $
Rehaussement contingences 02	**17,2 %**	**92 059,84 $**
Total des contingences	**45 %**	**240 775,98 $**
Total - Contrat après rehaussement		**776 007,60 $**

Les contingences de 15 % initialement prévues au contrat, augmentées une première fois de 12,8 %, sont rehaussées une seconde fois de 17,2 % pour un total de 45 % de la valeur totale du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant des contingences de 148 716,14 $ est porté à 240 775,98 $, soit une majoration de 92 059,84 $, taxes incluses. Ce montant proviendra du PDI 2022-2031 du SGPI.
La dépense totale à autoriser passe donc de 683 947,76 $ à 776 007,60 $, taxes incluses.
Cette dépense additionnelle sera couverte selon la répartition suivante :

- Un montant de 50 817,03 $, taxes incluses, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence municipale 21-027 - Travaux de rénovation de l'hôtel de Ville;
- Un montant de 41 242,81 $, taxes incluses, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 21-011 - Travaux de rénovation de l'hôtel de ville.

Le taux de répartition de la dépense entre la ville centre et l'agglomération pour ce contrat est établi sur la base du pourcentage d'occupation des espaces dans l'édifice de l'hôtel de ville.

La répartition de l'hôtel de ville en 2022 est de 44,80 % agglo et de 55,20 % corpo, selon les taux d'occupation qui évoluent dans le temps.

Le tableau des coûts est inclus dans la section des pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte de Montréal 2030, des engagements en changement climatique et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un éventuel retard à l'obtention de l'autorisation de la hausse des contingences au contrat de Mongrain Inc. pour le lot L0703 pourrait mettre à risque la complétion des travaux d'ignifugation, ce qui aurait une incidence directe sur la séquence des travaux au chantier et potentiellement sur la date de livraison du projet.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Outre les mesures recommandées par la CNESST, la Covid-19 n'a aucun impact sur ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue à cette étape du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation au comité exécutif : 11 mai 2022
Approbation par le conseil municipal : 16 mai 2022
Approbation par le conseil d'agglomération : 19 mai 2022
Fin des travaux : fin 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Françoise TURGEON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric ST-HILAIRE
Concepteur des aménagements - projets corporatifs

Tél : 438-925-1952
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-04-13

Jean CAPPELLI
Chef de division - Projets Corporatifs

Tél : 514-977-9883
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2022-04-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne ROUILLARD
Directrice- Gestion immobilière et exploitation
Tél : 514 872-9097
Approuvé le : 2022-04-19

SGPI

Division de la gestion immobilière
Section Corporatif

No. de projet: IM-PR-15-0006 **Projet: Rénover l'Hôtel de Ville_Phase 2**
Nom d'ouvrage : Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville
No. de l'ouvrage: 001

No. Contrat: 15684
Lot 0703: Ignifugation
No. GDD: 1228009006
Étape: Octroi de contrat

Mongrain Inc.

					Tps 5,0%		Tvq 9,975%		Total
Contrat:	**Montants pour travaux forfaitaires**		**%**	**$**					
	Conditions générales		3,4%	16 000,00	800,00		1 596,00		**18 396,00**
	Parois et cloisons verticales		96,3%	448 520,00	22 426,00		44 739,87		**515 685,87**
							0,00		**0,00**
	Montants pour items à prix unitaires								
	Mesures sanitaires COVID		0,2%	1 000,00	50,00		99,75		**1 149,75**
	Sous-total :		**100,0%**	**465 520,00**	**23 276,00**		**46 435,62**		**535 231,62**
	Contingences		15,0%	69 828,00	3 491,40		6 965,34		80 284,74
	Rehaussement contingences 01		12,8%	59 518,50	2 975,93		5 936,97		68 431,40
	Rehaussement contingences 02		**17,2%**	**80 069,44**	**4 003,47**		**7 986,93**		**92 059,84**
	Total - Contrat :			**674 935,94**	**33 746,80**		**67 324,86**		**776 007,60**
Incidences:	Dépenses générales								
	Dépenses spécifiques								
	Total - Incidences :		0,0%	**0,00**	**0,00**		**0,00**		**0,00**
	Coût des travaux (Montant à autoriser)			**674 935,94**	**33 746,80**		**67 324,86**		**776 007,60**
Ristournes:	Tps	100,00%			33 746,80				33 746,80
	Tvq	50,0%					33 662,43		33 662,43
	Coût après rist. (Montant à emprunter)			**674 935,94**	**0,00**		**33 662,43**		**708 598,37**

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1228009006*
Unité administrative responsable : *Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs*
Projet : *Projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

1. *Réduire de 55 % les **émissions de GES** sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050*
10. *Accroître la **participation et l'engagement des citoyennes et citoyens** à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au coeur des processus de décision*
11. *Offrir une **expérience citoyenne** simplifiée, fluide et accessible à toutes les citoyennes et tous les citoyens, et contribuer à réduire la fracture numérique*
12. *Miser sur la **transparence, l'ouverture et le partage des données** ainsi que l'appropriation des technologies émergentes pour améliorer la prise de décision individuelle et collective*
15. *Soutenir la **vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif**, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire*

.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

1. Le projet vise l'obtention de la certification LEED V4 Exploitation et entretien des bâtiments existants de niveau Or. L'édifice deviendra carboneutre suite à l'intégration de nouvelles sources d'énergies renouvelables dont l'aérothermie pour réduire de façon significative sa consommation énergétique.

10. Avec ce projet, nous recherchons la pérennité d'un bâtiment historique qui répond aux besoins d'aujourd'hui et de demain tout en créant un véritable lieu d'échange. Tout en maintenant ses éléments patrimoniaux, un accent a été mis sur l'atteinte des plus hauts standards d'accessibilité universelle, mais également sur l'augmentation du nombre d'espaces ouverts à la population montréalaise ainsi qu'aux touristes locaux et internationaux. Grâce aux mesures de restauration patrimoniale et aux travaux de modernisation rendus nécessaires, l'hôtel de ville de Montréal sera un lieu convivial et accueillant adapté aux besoins des citoyennes et des citoyens et à la vie démocratique

11. La population montréalaise pourra profiter d'espaces citoyens plus ouverts et accessibles dans le nouvel hôtel de ville de Montréal. Le projet actualisé de l'hôtel de ville comprend notamment l'ajout d'un espace muséal avec l'installation de bornes interactives et l'aménagement d'une exposition permanente sur la démocratie municipale et l'histoire de la Cité administrative et de l'hôtel de ville ainsi que la création d'un coin café qui respectent les plus hauts standards de l'accessibilité universelle. De plus, de nouveaux lieux pourront être découverts lors de visites, tels que le balcon de la salle du conseil historiquement fermé au public.

12. La population montréalaise pourra profiter d'espaces citoyens plus ouverts et accessibles dans le nouvel hôtel de ville de Montréal. Le projet actualisé de l'hôtel de ville comprend notamment l'ajout d'un espace muséal avec l'installation de bornes interactives et l'aménagement d'une exposition permanente sur la démocratie municipale et l'histoire de la Cité administrative et de l'hôtel de ville ainsi que la création d'un coin café qui respectent les plus hauts standards de l'accessibilité universelle. De plus, de nouveaux lieux pourront être découverts lors de visites, tels que le balcon de la salle du conseil historiquement fermé au public.

15. De nouveaux éléments ont été intégrés pour renforcer l'appropriation citoyenne du lieu et deux nouvelles œuvres d'art seront installés et accompagneront le quotidien des personnes qui visitent l'hôtel de ville. L'exécution des travaux de restauration de la fenestration, de la maçonnerie, des plâtres et des boiseries sont exécutés par des artisanats qui agissent en tant qu'experts. Ils sont retenus et se démarquent des travailleurs habituels de la construction par leur savoir-faire ainsi que par leurs connaissances, leurs compétences et leurs expertises uniques

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**X**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	**X**		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?	**X**		

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**X**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**X**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**X**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	**X**		

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1228009006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 92 059,84 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0703 « Ignifugation », contrat accordé à Mongrain Inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0208), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 683 947,76 $ à 776 007,60 $, taxes et contingences incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1228009006 - Travaux de construction du lot L0703 Hôtel-de-Ville.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-0946

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-04-14

Jean-François DOYLE
C/S PDS-HDV
Tél : 514 217-3574
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.022

2022/05/11
09:00

Dossier # : 1228009003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 657 657,00 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie et chauffage », contrat accordé à Plomberie Richard Jubinville inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0391), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 9 890 690,54 $ à 10 548 347,54 $, taxes et contingences incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 657 657,00 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie et chauffage », contrat accordé à Plomberie Richard Jubinville inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0391), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 9 890 690,54 $ à 10 548 347,54 $, taxes et contingences incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 55,20 % par la ville centre et 44,80 % par l'agglomération.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2022-04-21 14:49

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1228009003**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 657 657,00 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie et chauffage », contrat accordé à Plomberie Richard Jubinville inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0391), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 9 890 690,54 $ à 10 548 347,54 $, taxes et contingences incluses.

CONTENU

CONTEXTE

L'hôtel de Ville est le bâtiment phare de l'Administration municipale et la maison des citoyens de Montréal. L'hôtel de Ville est situé au coeur de la *« Cité administrative historique »* de Montréal. Le bâtiment est protégé en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel.*
Le présent projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de Ville englobe les travaux qui visent à maintenir ou à rétablir l'état physique du bâtiment afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation et ce, tout en réduisant l'indice de vétusté et les risques de défaillances techniques. Le projet porte sur :

- La mise en valeur et la restauration patrimoniale de l'édifice hôtel de Ville;
- La mise aux normes du bâtiment, notamment des systèmes électromécaniques et de sécurité incendie;
- Amélioration de l'accessibilité à la maison des citoyennes et des citoyens, ainsi que de l'accessibilité universelle, de la flexibilité des aménagements et de l'optimisation de l'allocation des espaces.

La portée détaillée du programme de travaux a été établie selon les besoins prioritaires qui répondent aux objectifs du projet dans le respect des paramètres (budget, échéancier, portée).

Le projet intègre des mesures de développement durable dans le but d'obtenir la certification « *LEED V4 exploitation et entretien des bâtiments existants* » de niveau Or.

Le projet est réalisé selon le mode « *Gérance de construction* » : les phases de conception et de construction sont ainsi réalisées en lots et l'exécution des travaux est scindée en plus de 50 lots de travaux, incluant le présent lot L2201 « Plomberie et chauffage », s'effectuant

successivement ou concurremment et donnant lieu à des contrats distincts que la Ville contracte directement avec des entrepreneurs spécialisés.

La livraison de l'hôtel de ville est prévue à la fin de l'année 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG22 0189 – 24 Mars 2022 - Accorder un contrat à 9250-6518 Québec Inc, (Ébénisterie Architecturale Labelle), pour la réalisation des travaux de construction du lot L0601 « Ébénisterie » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 3 543 773,25 $, taxes incluses (contrat : 2 953 144,37 $ + contingences : 590 628,87 $) - Appel d'offres public IMM-15758 - (1 soumissionnaire).
CG22 0182 – 24 Mars 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 263 660,67 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0202 « Démolition sélective », contrat accordé à Démospec déconstruction inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0447), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 010 699,24 $ à 1 274 359,91 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0109 – 24 Février 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 283 818,95 $, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux du lot L0701 « Toiture », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) ltée (CG21 0546), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 805 269,90 $ à 2 089 088,85 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0108 – 24 Février 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 180 138,41 $, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et armature » pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CG21 0019), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 155 288,22 $ à 2 335 426,63 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0107 – 24 Février 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 68 431,40 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0703 « Ignifugation », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Mongrain inc. (CG21 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 615 516,36 $ à 683 947,76 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0038 – 27 Janvier 2022 - Accorder un contrat à la firme GLT+ pour la fourniture de services professionnels spécialisés en coordination de chantier d'une durée de 12 mois avec une option de renouvellement de 12 mois pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 289 737,00 $, taxes incluses (contrat : 241 447,50 $ + contingences : 48 289,50 $) - Appel d'offres public 21-18912 (1 soumissionnaire)

CG22 0035 – 27 Janvier 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 574 946,41 $, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité », contrat accordé à Les installations électriques Pichette inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0387), majorant ainsi le montant total du contrat de 15 141 448,67 $ à 15 716 395,08 $, taxes et contingences incluses

CG22 0034 – 27 Janvier 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 436 871,16 $, taxes

incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie », contrat accordé à Plomberie Richard Jubinville inc., dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0391), majorant ainsi le montant total du contrat de 9 453 819,38 $, à 9 890 690,54 $, taxes et contingences incluses

CG22 0033 – 27 Janvier 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 081 384,54 $, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2301 « Ventilation », contrat accordé à HVAC inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0197), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 7 011 635,40 $ à 8 093 019,94 $, taxes et contingences incluses

CG21 0584 du 30 septembre 2021 - Autoriser une dépense additionnelle au contrat de base de 867 534,45 $, taxes incluses, et une dépense additionnelle aux contingences de 526 447,61 $, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, dans le cadre du contrat accordé aux firmes Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 8 204 974,90 $ à 9 598 956,96 $, taxes et contingences incluses / Approuver l'avenant no 1 à cet effet.

CG21 0546 du 30 septembre 2021 - Accorder un contrat à Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) ltée pour la réalisation des travaux de construction de la toiture, lot L0701, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 805 269,90 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15699 (3 soum.)

CG21 0493 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à Toiture Trois Étoiles inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0708 « Solins, gouttières et accessoires de toiture » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 253 162,60 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15755 (2 soum.)

CG21 0454 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à la firme CIMA+ S.E.N.C., pour des services professionnels spécialisés en coordination de chantier d'une durée de 12 mois avec une option de renouvellement de 12 mois pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 173 842,20 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18591 (1 soum.)

CG21 0447 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à Démospec déconstruction inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0202 « Démolition sélective » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 010 699,24 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15694 (2 soum.)

CG21 0446 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à 9028-4043 Québec inc. faisant affaires sous Bousada pour la réalisation des travaux de construction du lot L0903 « Revêtement de sols souples » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 794 658,91 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15685 (4 soum.)

CG21 0445 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à Guy Brunelle inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0902 « Peinture » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 737 794,58 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15680 (3 soum.)

CG21 0433 du 26 août 2021 - Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec Distribution,

pour la fourniture de services associés au raccordement du bâtiment au réseau électrique avec accroissement de charge pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 478 526,77 $, taxes et contingences incluses.

CG21 0377 du 17 juin 2021 - Autoriser une dépense additionnelle de 569 345,56 $, taxes incluses, à titre de contingences pour réaliser les travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CG19 0324), majorant ainsi la dépense totale de 8 301 133,20 $ à 8 870 478,77 $, taxes et contingences incluses

CG21 0283 du 20 mai 2021 - Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0502 « Métaux ouvrés » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 680 267,65 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15686 (1 soum.).

CG21 0249 du 20 mai 2021 - Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0505 « Structure d'acier de la salle polyvalente » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 244 863,07 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15673 (1 soum.)

CG21 0208 du 22 avril 2021 - Accorder un contrat à Mongrain inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0703 « Ignifugation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 615 516,36 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15684 (1 soum.).

CG21 0192 du 22 avril 2021 - Accorder un contrat à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0706 « Imperméabilisation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 326 454,27 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15676 (2 soum., 1 seul conforme).

CG21 0142 du 25 mars 2021 - Accorder un contrat à Échafauds Plus (Laval) pour la réalisation des travaux de construction du lot L0176 « Échafaudages » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 480 958,07 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15683 (2 soum., 1 seul conforme).

CG21 0124 du 25 mars 2021 - Accorder un contrat à Vitrerie RD ltée pour la réalisation des travaux de construction du lot L0804 « Vitrage intérieur » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 647 915,32 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15676 - (1 seul soum.).

CG21 0123 du 25 mars 2021 - Accorder un contrat à Unicel Architectural Corp. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0805 « Murs rideaux » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 954 965,92 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15678 - (1 seul soum.).

DB219057007 du 9 mars 2021 - Autoriser un rehaussement de 21 731,65 $ (incluant taxes), du contrat gré à gré, à J. Flams transport & excavation pour le déneigement du chantier de construction de l'hôtel de ville lors de la saison 2020-2021 dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal.

(DA208864003) Majorant ainsi le montant total à autoriser de 20 598,92 $, taxes incluses, incluant contingences à 42 330,57 $, taxes incluses, prévisions et contingences).

CG21 0084 du 25 févier 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0100 « Entrepreneur général » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 4 085 665,71 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15682 (1 soum.).

DB219057005 du 15 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à WILLIAM SCOTSMAN pour la location de roulottes de chantier pour les travailleurs dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 100 520,34 $, taxes incluses (contrat : 91 382,13 $ + contingences : 9 138,21 $).

DB219057004 du 5 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à Groupe PRODEM pour la démolition de dalles et de bordures de béton dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 102 316,26 $, taxes incluses (contrat: 93 014,78 $ + contingences: 9 301,48 $)

DB219057003 du 5 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à UCIT Online Security Inc. (DBA Stealth Monitoring) pour un système de surveillance par caméras du chantier dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 97 700,01 $, taxes incluses (contrat: 88 818,19 $ + contingences : 8 881,82 $).

DB219057002 du 5 février 2021 - Accorder un contrat sur invitation de 66 225,60 $ (incluant taxes) à Expert nettoyage EXPN pour le nettoyage et désinfection des aires de repos et des installations sanitaires dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal et autoriser une dépense maximale de 79 470,72 $ (incluant taxes et contingences).

DA218115001 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat de 19 643,48 $ (incluant taxes) à Béton concept A.M. pour la réalisation des travaux de construction du Lot 0304 «Renforts de carbone» dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal et autoriser une dépense maximale de 23 572,18 $ (incluant taxes et contingences) – Appel d'offres publiques IMM-15671.

CG21 0042 du 28 janvier 2021- Accorder un contrat à ITR Acoustique MTL Inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0901 « Systèmes intérieurs » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 10 761 223,10 $, taxes incluses (contrat : 9 357 585,30 $ + contingences : 1 403 637,80 $) – Appel d'offres public IMM-15526 - (2 soumissionnaires).

CG21 0019 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et armature » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 2 155 288,22 $, taxes incluses (contrat : 1 874 163,67 $ + contingences : 281 124,55 $) – Appel d'offres public IMM-15529 - (1 soumissionnaire).

CG21 0017 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L3104 « Excavation, blindage et remblais » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal – Dépense totale de 1 172 802,49 $, taxes incluses (contrat : 1 019 828,25 $ + contingences : 152 974,24 $) - Appel d'offres public IMM-15530 (1 seul soumissionnaire).

CG21 0015 du 28 janvier 2021 - Autoriser un ajustement de 141 736,05 $, taxes incluses, à

titre de contingences, dans le cadre du contrat de construction à 9130-9989 Québec inc. (Groupe Prodem) pour réaliser les travaux de construction du lot L0201 «Démolition et décontamination» faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville (CG20 0037), majorant ainsi le montant total à autoriser de 4 110 345,43 $ (taxes et contingences incluses) à 4 252 081,48 $ (taxes et contingences incluses).

DB219057001 du 12 janvier 2021 - Autoriser une dépense additionnelle de 5 518,80 $ (incluant taxes) à Plomberie Benoît Prévost Division drainage pour les travaux de vérification de la plomberie dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal. Cette dépense additionnelle majore la dépense maximale totale à 10 761,66 $ (incluant taxes).

CE20 1920 du 2 décembre 2020 - Accorder un contrat à la firme CIMA+ S.E.N.C., pour des services professionnels en gestion financière (construction) pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 309 052,80 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18407 (4 soumissionnaires conformes et 2 non conformes).

CE20 1623 du 28 octobre 2020 - Accorder un contrat à Axia Services pour la fourniture de main-d'oeuvre de gardien de sécurité pour des services de surveillance continue des lieux, une période de 2 ans, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 467 704,64 $, taxes incluses (contrat : 406 699,69 $ + contingences : 61 004,95 $) - Appel d'offres public 20-18238 - (8 soumissionnaires).

CG20 0447 du 24 septembre 2020 - Accorder un contrat à Summa Métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0501 « Charpente métallique » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 974 470,61 $, taxes incluses (contrat : 847 365,75 $ + contingences : 127 104,86 $) - Appel d'offres public IMM-15519 - (3 soumissionnaires, 2 conformes).

CG20 0391 du 27 août 2020 - Accorder un contrat à Plomberie Richard Jubinville inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie et chauffage » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 9 453 819,38 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15509 (2 soum.)

CG20 0387 du 27 août 2020 - Accorder un contrat à Les installations électriques Pichette inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 15 141 448,67 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15511 (4 soum.)

CM20 0820 du 24 août 2020 - Approuver le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Éco Performance pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal visant la transition et l'innovation énergétiques, donnant droit à une subvention évaluée à 272 116,00 $ pour réaliser des travaux de récupération de chaleur et d'ajustement de systèmes mécaniques.

CG20 0197 du 23 avril 2020 - Accorder un contrat à HVAC inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2301 « Ventilation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 7 011 635,40 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15507 (4 soum.)

CG20 0031 du 30 janvier 2020 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la

réalisation des travaux de construction du lot L0602 « Restauration fenêtres » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 8 536 217,70 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15432 (1 soum.).

CG19 0384 du 22 août 2019 - Accorder un contrat de construction à St-Denis Thompson Inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L0803 « Nouvelles fenêtres de bois » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 1 374 919,34 $ taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15431 (1 soum.).

CG19 0324 du 20 juin 2019 - Accorder à St-Denis Thompson Inc. le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 8 301 133,20 $, taxes incluses | Appel d'offres public IMM-15429 (4 soum.).

CG19 0184 du 18 avril 2019 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 4 696 657,85 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15426 (3 soum.).

CG18 0606 du 22 novembre 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 270 565,32 $, taxes incluses, soit 1 052 228,01 $, taxes incluses, pour les services de base en architecture et ingénierie, 157 834,20 $, taxes incluses, pour les contingences (15%) et 60 503,11 $, taxes incluses, pour les incidences (5%), dans le cadre du contrat des services professionnels en architecture et en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) au projet de restauration patrimoniale, mise aux normes et certification LEED de l'hôtel de ville accordé aux firmes *Beaupré Michaud et associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et associés* (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 344 658,32 $ à 8 615 223,64 $, taxes, contingences et incidences incluses.

CG18 0555 du 25 octobre 2018 - Autoriser une dépense de 12 675 350,34 $, taxes, contingences et incidences incluses, pour les services professionnels en gérance de construction liés au projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville / Approuver le contrat par lequel Pomerleau inc.,firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 12 071 762,23 $, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16961.

CG17 0372 du 24 août 2017 - Autoriser une dépense de 7 344 658,32 $, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture, en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) ainsi que pour des services professionnels de divers consultants afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance de travaux liés à la mise aux normes et à la certification LEED de l'hôtel de ville - Contrat 15193 - Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant / Approuver un projet de convention par lequel Beaupré Michaud et associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et associés, équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 6 994 912,69 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16188 et selon les conditions stipulées au projet de convention.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à augmenter le montant des contingences associées au contrat de

construction de Plomberie Richard Jubinville inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L2201 « Plomberie et chauffage » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de Ville de Montréal, ceci en fonction des connaissances actuelles sur les travaux accessoires requis pour répondre aux conditions du bâtiment qui sont définies au fil de l'avancement des travaux.
L'augmentation des dépenses concerne spécifiquement le budget de contingences, mis en place pour couvrir toute modification constituant un accessoire au contrat, et ne change donc pas la nature de ce dernier, conformément à l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ C. C-19.

JUSTIFICATION

Une provision pour contingences de 15 % du montant du contrat total, soit 1 233 106,88 $ incluant les taxes, a été prévue initialement lors de l'octroi.
Une première augmentation des contingences de 5,3 % a été approuvée, soit 436 871,16 $ incluant les taxes (CG22 0034).

En date du 31 mars 2022, le pourcentage d'avancement des travaux est d'environ 60 %.

Les professionnels estiment actuellement qu'une somme additionnelle de 57 544,99 $, taxes incluses, pour des contingences, soit une majoration de l'ordre de 0,7 % de la valeur du contrat, s'avère nécessaire pour couvrir les éléments suivants :

- Suite à une analyse par la RBQ, ajout des travaux pour la conformité d'équipements existants tels que échangeurs de vapeur-eau.
- Modification de la plomberie temporaire de chantier.
- Avancement actuel des travaux et enjeux de coordination et séquence des travaux en chantier (ventilation, plomberie et gicleurs).

Additivement, l'actuel rehaussement du budget des contingences de 600 112,01 $ (7,3 %) est demandé afin de combler l'incertitude sur les travaux restants.

	Pourcentages	**Montant taxes incluses**
Contrat octroyé - travaux		8 220 712,50 $
Contrat octroyé - contingences	15 %	1 233 106,88 $
Total - Contrat octroyé		9 453 819,38 $
Rehaussement contingences 01	5,3 %	436 871,16 $
Rehaussement contingences 02	**8 %**	**657 657,00 $**
Total des contingences	**28,3 %**	**2 327 635,04 $**
Total - Contrat après rehaussement		**10 548 347,54 $**

Les contingences de 15 % initialement prévues au contrat, augmentées une première fois de 5,3 %, sont rehaussées une seconde fois de 8 % pour un total de 28,3 % de la valeur totale du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant des contingences de 1 669 978,04 $ est porté à 2 327 635,04 $, soit une majoration de 657 657,00 $, taxes incluses. Ce montant proviendra du PDI 2022-2031 du SGPI.
La dépense totale à autoriser passe donc de 9 890 690,54 $ à 10 548 347,54 $, taxes incluses. Cette dépense additionnelle sera couverte selon la répartition suivante :

- Un montant de 363 026,66 $, taxes incluses, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence municipale 21-027 - Travaux de rénovation de l'hôtel

de Ville;
- Un montant de 294 630,34 $, taxes incluses, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 21-011 - Travaux de rénovation de l'hôtel de ville.

Le taux de répartition de la dépense entre la ville centre et l'agglomération pour ce contrat est établi sur la base du pourcentage d'occupation des espaces dans l'édifice de l'hôtel de ville.

La répartition de l'hôtel de ville en 2022 est de 44,80 % agglo et de 55,20 % corpo, selon les taux d'occupation qui évoluent dans le temps.

Le tableau des coûts est inclus dans la section des pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte de Montréal 2030, des engagements en changement climatique et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un éventuel retard à l'obtention de l'autorisation de la hausse des contingences au contrat de Plomberie Richard Jubinville inc. pour le lot L2201 pourrait mettre à risque la complétion des travaux de plomberie et chauffage, ce qui aurait une incidence directe sur la séquence des travaux au chantier et potentiellement sur la date de livraison du projet.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Outre les mesures recommandées par la CNESST, la Covid-19 n'a aucun impact sur ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue à cette étape du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation au comité exécutif : 11 mai 2022
Approbation par le conseil municipal : 16 mai 2022
Approbation par le conseil d'agglomération : 19 mai 2022
Fin des travaux : fin 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Françoise TURGEON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric ST-HILAIRE
Concepteur des aménagements - projets corporatifs

Tél : 438-925-1952
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-04-12

Jean CAPPELLI
Chef de division - Projets Corporatifs

Tél : 514-977-9883
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2022-04-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne ROUILLARD
Directrice- Gestion immobilière et exploitation
En remplacement de Sophie Lalonde
Tél : 514 872-9097
Approuvé le : 2022-04-19

SGPI

Division de la gestion immobilière
Section Corporatif

No. de projet: IM-PR-15-0006 **Projet: Rénover l'Hôtel de Ville_Phase 2**
Nom d'ouvrage : Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville
No. de l'ouvrage: 001

No. Contrat: 15509
Lot 2201: Plomberie et chauffage
No. GDD: 1228009003
Étape: Octroi de contrat

Plomberie Richard Jubinville inc.

				Tps 5,0%		Tvq 9,975%		Total
Contrat:	**Montants pour travaux forfaitaires**	**%**	**$**					
	Conditions générales (incluant admin. & profit)	2,1%	152 100,00	7 605,00		15 171,98		**174 876,98**
	Équilibrage	0,8%	56 500,00	2 825,00		5 635,88		**64 960,88**
	Calorifuge	11,0%	790 020,00	39 501,00		78 804,50		**908 325,50**
	Plomberie	21,1%	1 505 150,00	75 257,50		150 138,71		**1 730 546,21**
	Réseaux de gaz	0,1%	10 300,00	515,00		1 027,43		**11 842,43**
	Réservoir de carburant, enlèvement et installation	0,1%	7 000,00	350,00		698,25		**8 048,25**
	Chauffage et eau refroidie	62,0%	4 436 030,00	221 801,50		442 493,99		**5 100 325,49**
	Parasismique	1,1%	78 000,00	3 900,00		7 780,50		**89 680,50**
	Mise en marche / Mise en service des installations	1,0%	74 900,00	3 745,00		7 471,28		**86 116,28**
	Allocation	0,6%	40 000,00	2 000,00		3 990,00		**45 990,00**
	Sous-total :	**100,0%**	**7 150 000,00**	**357 500,00**		**713 212,50**		**8 220 712,50**
	Contingences	15,0%	1 072 500,00	53 625,00		106 981,88		1 233 106,88
	Rehaussement contingences 01	5,3%	379 970,57	18 998,53		37 902,06		436 871,16
	Rehaussement contingences 02	8,0%	572 000,00	28 600,00		57 057,00		657 657,00
	Total - Contrat :		**9 174 470,57**	**458 723,53**		**915 153,44**		**10 548 347,54**
Incidences:	Dépenses générales							
	Dépenses spécifiques							
	Total - Incidences :	0,0%	**0,00**	**0,00**		**0,00**		**0,00**
	Coût des travaux (Montant à autoriser)		**9 174 470,57**	**458 723,53**		**915 153,44**		**10 548 347,54**
Ristournes:	Tps 100,00%			458 723,53				458 723,53
	Tvq 50,0%					457 576,72		457 576,72
	Coût après rist. (Montant à emprunter)		**9 174 470,57**	**0,00**		**457 576,72**		**9 632 047,29**

2022-04-20

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1228009003*
Unité administrative responsable : *Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs*
Projet : *Projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

1. *Réduire de 55 % les **émissions de GES** sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050*
10. *Accroître la **participation et l'engagement des citoyennes et citoyens** à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au coeur des processus de décision*
11. *Offrir une **expérience citoyenne** simplifiée, fluide et accessible à toutes les citoyennes et tous les citoyens, et contribuer à réduire la fracture numérique*
12. *Miser sur la **transparence, l'ouverture et le partage des données** ainsi que l'appropriation des technologies émergentes pour améliorer la prise de décision individuelle et collective*
15. *Soutenir la **vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif**, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire*

.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

1. Le projet vise l'obtention de la certification LEED V4 Exploitation et entretien des bâtiments existants de niveau Or. L'édifice deviendra carboneutre suite à l'intégration de nouvelles sources d'énergies renouvelables dont l'aérothermie pour réduire de façon significative sa consommation énergétique.

10. Avec ce projet, nous recherchons la pérennité d'un bâtiment historique qui répond aux besoins d'aujourd'hui et de demain tout en créant un véritable lieu d'échange. Tout en maintenant ses éléments patrimoniaux, un accent a été mis sur l'atteinte des plus hauts standards d'accessibilité universelle, mais également sur l'augmentation du nombre d'espaces ouverts à la population montréalaise ainsi qu'aux touristes locaux et internationaux. Grâce aux mesures de restauration patrimoniale et aux travaux de modernisation rendus nécessaires, l'hôtel de ville de Montréal sera un lieu convivial et accueillant adapté aux besoins des citoyennes et des citoyens et à la vie démocratique

11. La population montréalaise pourra profiter d'espaces citoyens plus ouverts et accessibles dans le nouvel hôtel de ville de Montréal. Le projet actualisé de l'hôtel de ville comprend notamment l'ajout d'un espace muséal avec l'installation de bornes interactives et l'aménagement d'une exposition permanente sur la démocratie municipale et l'histoire de la Cité administrative et de l'hôtel de ville ainsi que la création d'un coin café qui respectent les plus hauts standards de l'accessibilité universelle. De plus, de nouveaux lieux pourront être découverts lors de visites, tels que le balcon de la salle du conseil historiquement fermé au public.

12. La population montréalaise pourra profiter d'espaces citoyens plus ouverts et accessibles dans le nouvel hôtel de ville de Montréal. Le projet actualisé de l'hôtel de ville comprend notamment l'ajout d'un espace muséal avec l'installation de bornes interactives et l'aménagement d'une exposition permanente sur la démocratie municipale et l'histoire de la Cité administrative et de l'hôtel de ville ainsi que la création d'un coin café qui respectent les plus hauts standards de l'accessibilité universelle. De plus, de nouveaux lieux pourront être découverts lors de visites, tels que le balcon de la salle du conseil historiquement fermé au public.

15. De nouveaux éléments ont été intégrés pour renforcer l'appropriation citoyenne du lieu et deux nouvelles œuvres d'art seront installés et accompagneront le quotidien des personnes qui visitent l'hôtel de ville. L'exécution des travaux de restauration de la fenestration, de la maçonnerie, des plâtres et des boiseries sont exécutés par des artisanats qui agissent en tant qu'experts. Ils sont retenus et se démarquent des travailleurs habituels de la construction par leur savoir-faire ainsi que par leurs connaissances, leurs compétences et leurs expertises uniques

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**X**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	**X**		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?	**X**		

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**X**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**X**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**X**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	**X**		

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1228009003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 657 657,00 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie et chauffage », contrat accordé à Plomberie Richard Jubinville inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0391), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 9 890 690,54 $ à 10 548 347,54 $, taxes et contingences incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1228009003 - Travaux de plomberie et chauffage lot L2201 Hôtel-de-Ville.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-0946

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-04-14

Jean-François DOYLE
C/S PDS-HDV
Tél : 514 217-3574
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.023

2022/05/11
09:00

Dossier # : 1228009001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 224 899,64 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et Armature », contrat accordé à St-Denis Thompson inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0019), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 2 335 426,63 $ à 2 560 326,28 $, taxes et contingences incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 224 899,64 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et Armature », contrat accordé à St-Denis Thompson inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0019), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 2 335 426,63 $ à 2 560 326,28 $, taxes et contingences incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 55,20 % par la ville centre et à 44,80 % par l'agglomération.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2022-04-21 14:47

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1228009001**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 224 899,64 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et Armature », contrat accordé à St-Denis Thompson inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0019), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 2 335 426,63 $ à 2 560 326,28 $, taxes et contingences incluses.

CONTENU

CONTEXTE

L'hôtel de Ville est le bâtiment phare de l'Administration municipale et la maison des citoyens de Montréal. L'hôtel de Ville est situé au coeur de la *« Cité administrative historique »* de Montréal. Le bâtiment est protégé en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel.*
Le présent projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de Ville englobe les travaux qui visent à maintenir ou à rétablir l'état physique du bâtiment afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation et ce, tout en réduisant l'indice de vétusté et les risques de défaillances techniques. Le projet porte sur :

- La mise en valeur et la restauration patrimoniale de l'édifice hôtel de Ville;
- La mise aux normes du bâtiment, notamment des systèmes électromécaniques et de sécurité incendie;
- L'amélioration de l'accessibilité à la maison des citoyennes et des citoyens, ainsi que de l'accessibilité universelle, de la flexibilité des aménagements et de l'optimisation de l'allocation des espaces.

La portée détaillée du programme de travaux a été établie selon les besoins prioritaires qui répondent aux objectifs du projet dans le respect des paramètres (budget, échéancier, portée).

Le projet intègre des mesures de développement durable dans le but d'obtenir la certification « *LEED V4 exploitation et entretien des bâtiments existants* » de niveau Or.

Le projet est réalisé selon le mode « *Gérance de construction* » : les phases de conception et de construction sont ainsi réalisées en lots et l'exécution des travaux est scindée en plus de 50 lots de travaux, incluant le présent lot L0301 « Béton, coffrage et Armature »,

s’effectuant successivement ou concurremment et donnant lieu à des contrats distincts que la Ville contracte directement avec des entrepreneurs spécialisés.

La livraison de l'hôtel de ville est prévue à la fin de l'année 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG22 0189 – 24 Mars 2022 - Accorder un contrat à 9250-6518 Québec Inc, (Ébénisterie Architecturale Labelle), pour la réalisation des travaux de construction du lot L0601 « Ébénisterie » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 3 543 773,25 $, taxes incluses (contrat : 2 953 144,37 $ + contingences : 590 628,87 $) - Appel d'offres public IMM-15758 - (1 soumissionnaire).
CG22 0182 – 24 Mars 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 263 660,67 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0202 « Démolition sélective », contrat accordé à Démospec déconstruction inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0447), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 010 699,24 $ à 1 274 359,91 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0109 – 24 Février 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 283 818,95 $, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux du lot L0701 « Toiture », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) ltée (CG21 0546), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 805 269,90 $ à 2 089 088,85 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0108 – 24 Février 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 180 138,41 $, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et armature » pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CG21 0019), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 155 288,22 $ à 2 335 426,63 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0107 – 24 Février 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 68 431,40 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0703 « Ignifugation », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Mongrain inc. (CG21 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 615 516,36 $ à 683 947,76 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0038 – 27 Janvier 2022 - Accorder un contrat à la firme GLT+ pour la fourniture de services professionnels spécialisés en coordination de chantier d'une durée de 12 mois avec une option de renouvellement de 12 mois pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 289 737,00 $, taxes incluses (contrat : 241 447,50 $ + contingences : 48 289,50 $) - Appel d'offres public 21-18912 (1 soumissionnaire)

CG22 0035 – 27 Janvier 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 574 946,41 $, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité », contrat accordé à Les installations électriques Pichette inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0387), majorant ainsi le montant total du contrat de 15 141 448,67 $ à 15 716 395,08 $, taxes et contingences incluses

CG22 0034 – 27 Janvier 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 436 871,16 $, taxes

incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie », contrat accordé à Plomberie Richard Jubinville inc., dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0391), majorant ainsi le montant total du contrat de 9 453 819,38 $, à 9 890 690,54 $, taxes et contingences incluses

CG22 0033 – 27 Janvier 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 081 384,54 $, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2301 « Ventilation », contrat accordé à HVAC inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0197), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 7 011 635,40 $ à 8 093 019,94 $, taxes et contingences incluses

CG21 0584 du 30 septembre 2021 - Autoriser une dépense additionnelle au contrat de base de 867 534,45 $, taxes incluses, et une dépense additionnelle aux contingences de 526 447,61 $, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, dans le cadre du contrat accordé aux firmes Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 8 204 974,90 $ à 9 598 956,96 $, taxes et contingences incluses / Approuver l'avenant no 1 à cet effet.

CG21 0546 du 30 septembre 2021 - Accorder un contrat à Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) ltée pour la réalisation des travaux de construction de la toiture, lot L0701, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 805 269,90 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15699 (3 soum.)

CG21 0493 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à Toiture Trois Étoiles inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0708 « Solins, gouttières et accessoires de toiture » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 253 162,60 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15755 (2 soum.)

CG21 0454 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à la firme CIMA+ S.E.N.C., pour des services professionnels spécialisés en coordination de chantier d'une durée de 12 mois avec une option de renouvellement de 12 mois pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 173 842,20 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18591 (1 soum.)

CG21 0447 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à Démospec déconstruction inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0202 « Démolition sélective » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 010 699,24 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15694 (2 soum.)

CG21 0446 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à 9028-4043 Québec inc. faisant affaires sous Bousada pour la réalisation des travaux de construction du lot L0903 « Revêtement de sols souples » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 794 658,91 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15685 (4 soum.)

CG21 0445 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à Guy Brunelle inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0902 « Peinture » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 737 794,58 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15680 (3 soum.)

CG21 0433 du 26 août 2021 - Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec Distribution,

pour la fourniture de services associés au raccordement du bâtiment au réseau électrique avec accroissement de charge pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 478 526,77 $, taxes et contingences incluses.

CG21 0377 du 17 juin 2021 - Autoriser une dépense additionnelle de 569 345,56 $, taxes incluses, à titre de contingences pour réaliser les travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CG19 0324), majorant ainsi la dépense totale de 8 301 133,20 $ à 8 870 478,77 $, taxes et contingences incluses

CG21 0283 du 20 mai 2021 - Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0502 « Métaux ouvrés » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 680 267,65 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15686 (1 soum.).

CG21 0249 du 20 mai 2021 - Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0505 « Structure d'acier de la salle polyvalente » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 244 863,07 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15673 (1 soum.)

CG21 0208 du 22 avril 2021 - Accorder un contrat à Mongrain inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0703 « Ignifugation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 615 516,36 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15684 (1 soum.).

CG21 0192 du 22 avril 2021 - Accorder un contrat à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0706 « Imperméabilisation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 326 454,27 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15676 (2 soum., 1 seul conforme).

CG21 0142 du 25 mars 2021 - Accorder un contrat à Échafauds Plus (Laval) pour la réalisation des travaux de construction du lot L0176 « Échafaudages » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 480 958,07 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15683 (2 soum., 1 seul conforme).

CG21 0124 du 25 mars 2021 - Accorder un contrat à Vitrerie RD ltée pour la réalisation des travaux de construction du lot L0804 « Vitrage intérieur » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 647 915,32 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15676 - (1 seul soum.).

CG21 0123 du 25 mars 2021 - Accorder un contrat à Unicel Architectural Corp. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0805 « Murs rideaux » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 954 965,92 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15678 - (1 seul soum.).

DB219057007 du 9 mars 2021 - Autoriser un rehaussement de 21 731,65 $ (incluant taxes), du contrat gré à gré, à J. Flams transport & excavation pour le déneigement du chantier de construction de l'hôtel de ville lors de la saison 2020-2021 dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal.

(DA208864003) Majorant ainsi le montant total à autoriser de 20 598,92 $, taxes incluses, incluant contingences à 42 330,57 $, taxes incluses, prévisions et contingences).

CG21 0084 du 25 févier 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0100 « Entrepreneur général » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 4 085 665,71 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15682 (1 soum.).

DB219057005 du 15 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à WILLIAM SCOTSMAN pour la location de roulottes de chantier pour les travailleurs dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 100 520,34 $, taxes incluses (contrat : 91 382,13 $ + contingences : 9 138,21 $).

DB219057004 du 5 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à Groupe PRODEM pour la démolition de dalles et de bordures de béton dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 102 316,26 $, taxes incluses (contrat: 93 014,78 $ + contingences: 9 301,48 $)

DB219057003 du 5 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à UCIT Online Security Inc. (DBA Stealth Monitoring) pour un système de surveillance par caméras du chantier dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 97 700,01 $, taxes incluses (contrat: 88 818,19 $ + contingences : 8 881,82 $).

DB219057002 du 5 février 2021 - Accorder un contrat sur invitation de 66 225,60 $ (incluant taxes) à Expert nettoyage EXPN pour le nettoyage et désinfection des aires de repos et des installations sanitaires dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal et autoriser une dépense maximale de 79 470,72 $ (incluant taxes et contingences).

DA218115001 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat de 19 643,48 $ (incluant taxes) à Béton concept A.M. pour la réalisation des travaux de construction du Lot 0304 «Renforts de carbone» dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal et autoriser une dépense maximale de 23 572,18 $ (incluant taxes et contingences) – Appel d'offres publiques IMM-15671.

CG21 0042 du 28 janvier 2021- Accorder un contrat à ITR Acoustique MTL Inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0901 « Systèmes intérieurs » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 10 761 223,10 $, taxes incluses (contrat : 9 357 585,30 $ + contingences : 1 403 637,80 $) – Appel d'offres public IMM-15526 - (2 soumissionnaires).

CG21 0019 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et armature » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 2 155 288,22 $, taxes incluses (contrat : 1 874 163,67 $ + contingences : 281 124,55 $) – Appel d'offres public IMM-15529 - (1 soumissionnaire).

CG21 0017 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L3104 « Excavation, blindage et remblais » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal – Dépense totale de 1 172 802,49 $, taxes incluses (contrat : 1 019 828,25 $ + contingences : 152 974,24 $) - Appel d'offres public IMM-15530 (1 seul soumissionnaire).

CG21 0015 du 28 janvier 2021 - Autoriser un ajustement de 141 736,05 $, taxes incluses, à

titre de contingences, dans le cadre du contrat de construction à 9130-9989 Québec inc. (Groupe Prodem) pour réaliser les travaux de construction du lot L0201 «Démolition et décontamination» faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville (CG20 0037), majorant ainsi le montant total à autoriser de 4 110 345,43 $ (taxes et contingences incluses) à 4 252 081,48 $ (taxes et contingences incluses).

DB219057001 du 12 janvier 2021 - Autoriser une dépense additionnelle de 5 518,80 $ (incluant taxes) à Plomberie Benoît Prévost Division drainage pour les travaux de vérification de la plomberie dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal. Cette dépense additionnelle majore la dépense maximale totale à 10 761,66 $ (incluant taxes).

CE20 1920 du 2 décembre 2020 - Accorder un contrat à la firme CIMA+ S.E.N.C., pour des services professionnels en gestion financière (construction) pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 309 052,80 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18407 (4 soumissionnaires conformes et 2 non conformes).

CE20 1623 du 28 octobre 2020 - Accorder un contrat à Axia Services pour la fourniture de main-d'oeuvre de gardien de sécurité pour des services de surveillance continue des lieux, une période de 2 ans, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 467 704,64 $, taxes incluses (contrat : 406 699,69 $ + contingences : 61 004,95 $) - Appel d'offres public 20-18238 - (8 soumissionnaires).

CG20 0447 du 24 septembre 2020 - Accorder un contrat à Summa Métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0501 « Charpente métallique » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 974 470,61 $, taxes incluses (contrat : 847 365,75 $ + contingences : 127 104,86 $) - Appel d'offres public IMM-15519 - (3 soumissionnaires, 2 conformes).

CG20 0391 du 27 août 2020 - Accorder un contrat à Plomberie Richard Jubinville inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie et chauffage » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 9 453 819,38 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15509 (2 soum.)

CG20 0387 du 27 août 2020 - Accorder un contrat à Les installations électriques Pichette inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 15 141 448,67 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15511 (4 soum.)

CM20 0820 du 24 août 2020 - Approuver le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Éco Performance pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal visant la transition et l'innovation énergétiques, donnant droit à une subvention évaluée à 272 116,00 $ pour réaliser des travaux de récupération de chaleur et d'ajustement de systèmes mécaniques.

CG20 0197 du 23 avril 2020 - Accorder un contrat à HVAC inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2301 « Ventilation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 7 011 635,40 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15507 (4 soum.)

CG20 0031 du 30 janvier 2020 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la

réalisation des travaux de construction du lot L0602 « Restauration fenêtres » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 8 536 217,70 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15432 (1 soum.).

CG19 0384 du 22 août 2019 - Accorder un contrat de construction à St-Denis Thompson Inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L0803 « Nouvelles fenêtres de bois » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 1 374 919,34 $ taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15431 (1 soum.).

CG19 0324 du 20 juin 2019 - Accorder à St-Denis Thompson Inc. le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 8 301 133,20 $, taxes incluses | Appel d'offres public IMM-15429 (4 soum.).

CG19 0184 du 18 avril 2019 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 4 696 657,85 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15426 (3 soum.).

CG18 0606 du 22 novembre 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 270 565,32 $, taxes incluses, soit 1 052 228,01 $, taxes incluses, pour les services de base en architecture et ingénierie, 157 834,20 $, taxes incluses, pour les contingences (15%) et 60 503,11 $, taxes incluses, pour les incidences (5%), dans le cadre du contrat des services professionnels en architecture et en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) au projet de restauration patrimoniale, mise aux normes et certification LEED de l'hôtel de ville accordé aux firmes *Beaupré Michaud et associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et associés* (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 344 658,32 $ à 8 615 223,64 $, taxes, contingences et incidences incluses.

CG18 0555 du 25 octobre 2018 - Autoriser une dépense de 12 675 350,34 $, taxes, contingences et incidences incluses, pour les services professionnels en gérance de construction liés au projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville / Approuver le contrat par lequel Pomerleau inc.,firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 12 071 762,23 $, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16961.

CG17 0372 du 24 août 2017 - Autoriser une dépense de 7 344 658,32 $, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture, en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) ainsi que pour des services professionnels de divers consultants afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance de travaux liés à la mise aux normes et à la certification LEED de l'hôtel de ville - Contrat 15193 - Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant / Approuver un projet de convention par lequel Beaupré Michaud et associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et associés, équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 6 994 912,69 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16188 et selon les conditions stipulées au projet de convention.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à augmenter le montant des contingences associées au contrat de

construction de St-Denis Thompson inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et Armature » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de Ville de Montréal, ceci en fonction des connaissances actuelles sur les travaux accessoires requis pour répondre aux conditions du bâtiment qui sont définies au fil de l'avancement des travaux.
L'augmentation des dépenses concerne spécifiquement le budget de contingences, mis en place pour couvrir toute modification constituant un accessoire au contrat, et ne change donc pas la nature de ce dernier, conformément à l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ C. C-19.

JUSTIFICATION

Une provision pour contingences de 15 % du montant du contrat total, soit 281 124,55 $ incluant les taxes, a été prévue initialement lors de l'octroi.
Une première augmentation des contingences de 9,6 % a été approuvée, soit 80 138,41 $ incluant les taxes (CG22 0108).

En date du 07 mars 2022, le pourcentage d'avancement des travaux est d'environ 65 %.

Les professionnels estiment actuellement qu'une somme additionnelle de 121 820,64 $, taxes incluses, pour des contingences, soit une majoration de l'ordre de 6,5 % de la valeur du contrat, s'avère nécessaire pour couvrir les éléments suivants :

- Des conditions existantes qui requièrent d'étendre les zones prévues des travaux de la dalle de béton au sous-sol 1 dû à une augmentation de la quantité de réparation en sous oeuvre. De plus, un changement de design est prévu afin de faciliter l'exécution des travaux.
- Des conditions existantes demandant des travaux supplémentaires sur la dalle de béton, suite de l'enlèvement des équipements du système d'étagère dans le local de la voûte.
- Des ouvertures supplémentaires à boucher, sur tous les niveaux, dans le but d'assurer l'intégrité coupe-feu entre différents éléments.
- La sécurisation de la jonction supérieure de plusieurs murs de béton et de terracotta avec la dalle; ceux-ci ayant été fragilisés suite à la démolition des plafonds aux sous-sols 1 et 2.

À cette somme, il est demandé l'ajout de contingences de 5,5 % sur les travaux restants soit un montant de 103 079,00 $.

	Pourcentages	**Montant taxes incluses**
Contrat octroyé - travaux		1 874 163,67 $
Contrat octroyé - contingences	15 %	281 124,55 $
Total - Contrat octroyé		2 155 288,22 $
Rehaussement contingences 01	9,6 %	180 138,41 $
Rehaussement contingences 02	**12 %**	**224 899,64 $**
Total des contingences	**36,6 %**	**686 162,61 $**
Total - Contrat après rehaussement		**2 560 326,28 $**

Les contingences de 15 % initialement prévues au contrat et augmentées une première fois de 9,6 %, sont rehaussées une seconde fois de 12 % pour un total de 36,6 % de la valeur totale du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant des contingences de 461 262,97 $ est porté à 686 162,61 $, soit une majoration de 224 899,64 $, taxes incluses. Ce montant proviendra du PDI 2022-2031 du SGPI.
La dépense totale à autoriser passe donc de 2 335 426,63 $ à 2 560 326,28 $, taxes incluses. Cette dépense additionnelle sera couverte selon la répartition suivante :

- Un montant de 124 144,60 $, taxes incluses, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence municipale 21-027 - Travaux de rénovation de l'hôtel de Ville;
- Un montant de 100 755,04 $, taxes incluses, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 21-011 - Travaux de rénovation de l'hôtel de ville.

Le taux de répartition de la dépense entre la ville centre et l'agglomération pour ce contrat est établi sur la base du pourcentage d'occupation des espaces dans l'édifice de l'hôtel de ville.

La répartition de l'hôtel de ville en 2022 est de 44,80 % agglo et de 55,20 % corpo, selon les taux d'occupation qui évoluent dans le temps.

Le tableau des coûts est inclus dans la section des pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte de Montréal 2030, des engagements en changement climatique et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un éventuel retard à l'obtention de l'autorisation de la hausse des contingences au contrat de St-Denis Thompson inc. pour le lot L0301 pourrait mettre à risque la complétion des travaux de béton, de coffrage et d'armature, ce qui aurait une incidence directe sur la séquence des travaux au chantier et potentiellement sur la date de livraison du projet.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Outre les mesures recommandées par la CNESST, la Covid-19 n'a aucun impact sur ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue à cette étape du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation au comité exécutif : 11 mai 2022
Approbation par le conseil municipal : 16 mai 2022
Approbation par le conseil d'agglomération : 19 mai 2022
Fin des travaux : fin 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric ST-HILAIRE
Concepteur des aménagements - projets corporatifs

Tél : 438-925-1952
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-03-23

Jean CAPPELLI
Chef de division - Projets Corporatifs

Tél : 514-977-9883
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Penelope DARCY
cheffe de division de projets Sécurité publique et Espace pour la vie
En remplacement de Michel SOULIÈRES
Tél : 514 242-6693
Approuvé le : 2022-04-06

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne ROUILLARD
Directrice- Gestion immobilière et exploitation

Tél : 514 872-9097
Approuvé le : 2022-04-19

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1228009001*
Unité administrative responsable : *Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs*
Projet : *Projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

1. *Réduire de 55 % les **émissions de GES** sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050*
10. *Accroître la **participation et l'engagement des citoyennes et citoyens** à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au coeur des processus de décision*
11. *Offrir une **expérience citoyenne** simplifiée, fluide et accessible à toutes les citoyennes et tous les citoyens, et contribuer à réduire la fracture numérique*
12. *Miser sur la **transparence, l'ouverture et le partage des données** ainsi que l'appropriation des technologies émergentes pour améliorer la prise de décision individuelle et collective*
15. *Soutenir la **vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif**, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire*

.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

1. Le projet vise l'obtention de la certification LEED V4 Exploitation et entretien des bâtiments existants de niveau Or. L'édifice deviendra carboneutre suite à l'intégration de nouvelles sources d'énergies renouvelables dont l'aérothermie pour réduire de façon significative sa consommation énergétique.

10. Avec ce projet, nous recherchons la pérennité d'un bâtiment historique qui répond aux besoins d'aujourd'hui et de demain tout en créant un véritable lieu d'échange. Tout en maintenant ses éléments patrimoniaux, un accent a été mis sur l'atteinte des plus hauts standards d'accessibilité universelle, mais également sur l'augmentation du nombre d'espaces ouverts à la population montréalaise ainsi qu'aux touristes locaux et internationaux. Grâce aux mesures de restauration patrimoniale et aux travaux de modernisation rendus nécessaires, l'hôtel de ville de Montréal sera un lieu convivial et accueillant adapté aux besoins des citoyennes et des citoyens et à la vie démocratique

11. La population montréalaise pourra profiter d'espaces citoyens plus ouverts et accessibles dans le nouvel hôtel de ville de Montréal. Le projet actualisé de l'hôtel de ville comprend notamment l'ajout d'un espace muséal avec l'installation de bornes interactives et l'aménagement d'une exposition permanente sur la démocratie municipale et l'histoire de la Cité administrative et de l'hôtel de ville ainsi que la création d'un coin café qui respectent les plus hauts standards de l'accessibilité universelle. De plus, de nouveaux lieux pourront être découverts lors de visites, tels que le balcon de la salle du conseil historiquement fermé au public.

12. La population montréalaise pourra profiter d'espaces citoyens plus ouverts et accessibles dans le nouvel hôtel de ville de Montréal. Le projet actualisé de l'hôtel de ville comprend notamment l'ajout d'un espace muséal avec l'installation de bornes interactives et l'aménagement d'une exposition permanente sur la démocratie municipale et l'histoire de la Cité administrative et de l'hôtel de ville ainsi que la création d'un coin café qui respectent les plus hauts standards de l'accessibilité universelle. De plus, de nouveaux lieux pourront être découverts lors de visites, tels que le balcon de la salle du conseil historiquement fermé au public.

15. De nouveaux éléments ont été intégrés pour renforcer l'appropriation citoyenne du lieu et deux nouvelles œuvres d'art seront installés et accompagneront le quotidien des personnes qui visitent l'hôtel de ville. L'exécution des travaux de restauration de la fenestration, de la maçonnerie, des plâtres et des boiseries sont exécutés par des artisanats qui agissent en tant qu'experts. Ils sont retenus et se démarquent des travailleurs habituels de la construction par leur savoir-faire ainsi que par leurs connaissances, leurs compétences et leurs expertises uniques

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**X**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	**X**		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?	**X**		

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**X**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**X**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**X**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	**X**		

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

SGPI

Division de la gestion immobilière
Section Corporatif

No. de projet: IM-PR-15-0006 **Projet: Rénover l'Hôtel de Ville_Phase 2**
Nom d'ouvrage : Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville
No. de l'ouvrage: 001

No. Contrat: 15529
Lot 0301: Béton, coffrage et armature
No. GDD: 1228009001
Étape: Octroi de contrat

St-Denis Thompson inc.

				Tps 5,0%	Tvq 9,975%	Total
Contrat:	**Montants pour travaux forfaitaires**	**%**	**$**			
	Conditions générales	1,2%	20 000,00	1 000,00	1 995,00	**22 995,00**
	Travaux de béton intérieur	57,8%	941 607,00	47 080,35	93 925,30	**1 082 612,65**
	Travaux de béton de la chaufferie	30,0%	489 498,00	24 474,90	48 827,43	**562 800,33**
				0,00	0,00	**0,00**
				0,00	0,00	**0,00**
	Montants pour items à prix unitaires					
	Section C	11,0%	178 956,90	8 947,85	17 850,95	**205 755,70**
	Sous-total :	**100,0%**	**1 630 061,90**	**81 503,10**	**162 598,67**	**1 874 163,67**
	Contingences	15,0%	244 509,29	12 225,46	24 389,80	281 124,55
	Rehaussement contingences 01	9,6%	156 676,16	7 833,81	15 628,45	180 138,41
	Rehaussement contingences 02	12,0%	195 607,43	9 780,37	19 511,84	224 899,64
	Total - Contrat :		**2 226 854,77**	**111 342,74**	**222 128,76**	**2 560 326,28**
Incidences:	Dépenses générales					
	Dépenses spécifiques					
	Total - Incidences :	0,0%	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Coût des travaux (Montant à autoriser)		**2 226 854,77**	**111 342,74**	**222 128,76**	**2 560 326,28**
Ristournes:	Tps	100,00%		111 342,74		111 342,74
	Tvq	50,0%			111 064,38	111 064,38
	Coût après rist. (Montant à emprunter)		**2 226 854,77**	**0,00**	**111 064,38**	**2 337 919,15**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1228009001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 224 899,64 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et Armature », contrat accordé à St-Denis Thompson inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0019), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 2 335 426,63 $ à 2 560 326,28 $, taxes et contingences incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1228009001 - Augmentation travaux de construction du lot L0301 Hôtel-de-Ville.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-03-29

Diane NGUYEN
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0549
Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.024

2022/05/11
09:00

Dossier # : 1229057003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme GLT+ Inc. pour les services professionnels spécialisés en économie de la construction d'une durée de 2 ans pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 413 164,96 $, taxes incluses (contrat : 359 273,88 $ + contingences : 53 891,08 $) - Appel d'offres public 22-19167 (3 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'accorder à la firme GLT+ Inc., ce dernier ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de 2 ans, le contrat pour la fourniture de services professionnels en économie de la construction pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 359 273,88 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19167;
2. d'autoriser une dépense de 53 891,08 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 44,80 % par l'agglomération et à 55,20 % par la ville centre.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2022-04-21 17:39

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1229057003**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme GLT+ Inc. pour les services professionnels spécialisés en économie de la construction d'une durée de 2 ans pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 413 164,96 $, taxes incluses (contrat : 359 273,88 $ + contingences : 53 891,08 $) - Appel d'offres public 22-19167 (3 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

L'hôtel de ville est le bâtiment phare de l'Administration municipale et la maison des citoyens de Montréal. L'hôtel de ville est situé au coeur de la *«Cité administrative historique»* de Montréal. Le bâtiment est protégé en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* .
Le présent projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville englobe les travaux qui visent à maintenir ou à rétablir l'état physique du bâtiment afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation et ce, tout en réduisant l'indice de vétusté et les risques de défaillances techniques. Le projet porte sur :

- la mise en valeur et la restauration patrimoniale de l'édifice hôtel de ville;
- la mise aux normes du bâtiment, notamment des systèmes électromécaniques et de sécurité incendie;
- amélioration de l'accessibilité à la maison des citoyennes et des citoyens, ainsi que de l'accessibilité universelle, de la flexibilité des aménagements et de l'optimisation de l'allocation des espaces.

La portée détaillée du programme de travaux a été établie selon les besoins prioritaires qui répondent aux objectifs du projet dans le respect des paramètres (budget, échéancier, portée).

Le projet intègre des mesures de développement durable dans le but d'obtenir la certification «*LEED V4 exploitation et entretien des bâtiments existants* » de niveau Or.

Le projet est réalisé selon le mode « *Gérance de construction* » : les phases de conception et de construction sont ainsi réalisées en lots et l'exécution des travaux est scindée en plus de 50 lots de travaux, s'effectuant successivement ou concurremment et donnant lieu à des contrats distincts que la Ville contracte directement avec des entrepreneurs spécialisés.

La livraison de l'hôtel de ville est prévue à la fin de l'année 2023.

Approche proposée

Afin de répondre aux besoins immédiats du chantier, il est nécessaire de recruter une ressource spécialisé en économie de la construction dans l'objectif de faire effectuer des missions d'estimation visant à assurer le respect du budget du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal.

L'appel d'offres public 22-19167, publié le 9 février 2022 dans le Journal de Montréal, ainsi que dans le Système Électronique d'Appel d'Offres (SEAO) du gouvernement du Québec, a procuré aux soumissionnaires un délai de trente-six (36) jours pour obtenir les documents nécessaires auprès du SEAO et déposer leur soumission. Les soumissions demeurent valides pour une période de cent quatre vingt (180) jours suivant la date d'ouverture des soumissions, soit le 10 septembre 2022.

Trois (3) addendas ont été publiés et la nature de ceux-ci est résumée dans le tableau suivant :

Addenda	Date d'émission	Description	Impact monétaire
No. 1	2022-02-17	Réponses aux questions	Non
No. 2	2022-02-24	Réponses aux questions	Non
No. 3	2022-03-08	Réponses aux questions et report de dates	Oui

L'addenda 3 a eu un impact de 5 jours sur la date d'ouverture des soumissions. Initialement prévue le 10 mars 2022, elle a été reportée au 15 mars 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG22 0189 – 24 Mars 2022 - Accorder un contrat à 9250-6518 Québec Inc, (Ébénisterie Architecturale Labelle), pour la réalisation des travaux de construction du lot L0601 « Ébénisterie » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 3 543 773,25 $, taxes incluses (contrat : 2 953 144,37 $ + contingences : 590 628,87 $) - Appel d'offres public IMM-15758 - (1 soumissionnaire).
CG22 0182 – 24 Mars 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 263 660,67 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0202 « Démolition sélective », contrat accordé à Démospec déconstruction inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0447), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 010 699,24 $ à 1 274 359,91 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0109 – 24 Février 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 283 818,95 $, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux du lot L0701 « Toiture », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) ltée (CG21 0546), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 805 269,90 $ à 2 089 088,85 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0108 – 24 Février 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 180 138,41 $, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et armature » pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux

normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CG21 0019), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 155 288,22 $ à 2 335 426,63 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0107 – 24 Février 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 68 431,40 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0703 « Ignifugation », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Mongrain inc. (CG21 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 615 516,36 $ à 683 947,76 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0038 – 27 Janvier 2022 - Accorder un contrat à la firme GLT+ pour la fourniture de services professionnels spécialisés en coordination de chantier d'une durée de 12 mois avec une option de renouvellement de 12 mois pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 289 737,00 $, taxes incluses (contrat : 241 447,50 $ + contingences : 48 289,50 $) - Appel d'offres public 21-18912 (1 soumissionnaire)

CG22 0035 – 27 Janvier 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 574 946,41 $, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité », contrat accordé à Les installations électriques Pichette inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0387), majorant ainsi le montant total du contrat de 15 141 448,67 $ à 15 716 395,08 $, taxes et contingences incluses

CG22 0034 – 27 Janvier 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 436 871,16 $, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie », contrat accordé à Plomberie Richard Jubinville inc., dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0391), majorant ainsi le montant total du contrat de 9 453 819,38 $, à 9 890 690,54 $, taxes et contingences incluses

CG22 0033 – 27 Janvier 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 081 384,54 $, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2301 « Ventilation », contrat accordé à HVAC inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0197), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 7 011 635,40 $ à 8 093 019,94 $, taxes et contingences incluses

CG21 0584 du 30 septembre 2021 - Autoriser une dépense additionnelle au contrat de base de 867 534,45 $, taxes incluses, et une dépense additionnelle aux contingences de 526 447,61 $, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, dans le cadre du contrat accordé aux firmes Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 8 204 974,90 $ à 9 598 956,96 $, taxes et contingences incluses / Approuver l'avenant no 1 à cet effet.

CG21 0546 du 30 septembre 2021 - Accorder un contrat à Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) ltée pour la réalisation des travaux de construction de la toiture, lot L0701, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 805 269,90 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15699 (3 soum.)

CG21 0493 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à Toiture Trois Étoiles inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0708 « Solins, gouttières et accessoires de toiture » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de

l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 253 162,60 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15755 (2 soum.)

CG21 0454 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à la firme CIMA+ S.E.N.C., pour des services professionnels spécialisés en coordination de chantier d'une durée de 12 mois avec une option de renouvellement de 12 mois pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 173 842,20 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18591 (1 soum.)

CG21 0447 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à Démospec déconstruction inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0202 « Démolition sélective » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 010 699,24 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15694 (2 soum.)

CG21 0446 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à 9028-4043 Québec inc. faisant affaires sous Bousada pour la réalisation des travaux de construction du lot L0903 « Revêtement de sols souples » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 794 658,91 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15685 (4 soum.)

CG21 0445 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à Guy Brunelle inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0902 « Peinture » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 737 794,58 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15680 (3 soum.)

CG21 0433 du 26 août 2021 - Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec Distribution, pour la fourniture de services associés au raccordement du bâtiment au réseau électrique avec accroissement de charge pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 478 526,77 $, taxes et contingences incluses.

CG21 0377 du 17 juin 2021 - Autoriser une dépense additionnelle de 569 345,56 $, taxes incluses, à titre de contingences pour réaliser les travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CG19 0324), majorant ainsi la dépense totale de 8 301 133,20 $ à 8 870 478,77 $, taxes et contingences incluses

CG21 0283 du 20 mai 2021 - Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0502 « Métaux ouvrés » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 680 267,65 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15686 (1 soum.).

CG21 0249 du 20 mai 2021 - Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0505 « Structure d'acier de la salle polyvalente » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 244 863,07 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15673 (1 soum.)

CG21 0208 du 22 avril 2021 - Accorder un contrat à Mongrain inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0703 « Ignifugation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 615 516,36 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15684 (1 soum.).

CG21 0192 du 22 avril 2021 - Accorder un contrat à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc. pour la

réalisation des travaux de construction du lot L0706 « Imperméabilisation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 326 454,27 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15676 (2 soum., 1 seul conforme).

CG21 0142 du 25 mars 2021 - Accorder un contrat à Échafauds Plus (Laval) pour la réalisation des travaux de construction du lot L0176 « Échafaudages » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 480 958,07 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15683 (2 soum., 1 seul conforme).

CG21 0124 du 25 mars 2021 - Accorder un contrat à Vitrerie RD ltée pour la réalisation des travaux de construction du lot L0804 « Vitrage intérieur » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 647 915,32 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15676 - (1 seul soum.).

CG21 0123 du 25 mars 2021 - Accorder un contrat à Unicel Architectural Corp. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0805 « Murs rideaux » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 954 965,92 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15678 - (1 seul soum.).

DB219057007 du 9 mars 2021 - Autoriser un rehaussement de 21 731,65 $ (incluant taxes), du contrat gré à gré, à J. Flams transport & excavation pour le déneigement du chantier de construction de l'hôtel de ville lors de la saison 2020-2021 dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal. (DA208864003) Majorant ainsi le montant total à autoriser de 20 598,92 $, taxes incluses, incluant contingences à 42 330,57 $, taxes incluses, prévisions et contingences).

CG21 0084 du 25 févier 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0100 « Entrepreneur général » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 4 085 665,71 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15682 (1 soum.).

DB219057005 du 15 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à WILLIAM SCOTSMAN pour la location de roulottes de chantier pour les travailleurs dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 100 520,34 $, taxes incluses (contrat : 91 382,13 $ + contingences : 9 138,21 $).

DB219057004 du 5 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à Groupe PRODEM pour la démolition de dalles et de bordures de béton dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 102 316,26 $, taxes incluses (contrat: 93 014,78 $ + contingences: 9 301,48 $)

DB219057003 du 5 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à UCIT Online Security Inc. (DBA Stealth Monitoring) pour un système de surveillance par caméras du chantier dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 97 700,01 $, taxes incluses (contrat: 88 818,19 $ + contingences : 8 881,82 $).

DB219057002 du 5 février 2021 - Accorder un contrat sur invitation de 66 225,60 $ (incluant taxes) à Expert nettoyage EXPN pour le nettoyage et désinfection des aires de repos et des installations sanitaires dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal et autoriser une dépense maximale de 79 470,72 $

(incluant taxes et contingences).

DA218115001 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat de 19 643,48 $ (incluant taxes) à Béton concept A.M. pour la réalisation des travaux de construction du Lot 0304 «Renforts de carbone» dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal et autoriser une dépense maximale de 23 572,18 $ (incluant taxes et contingences) – Appel d'offres publiques IMM-15671.

CG21 0042 du 28 janvier 2021- Accorder un contrat à ITR Acoustique MTL Inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0901 « Systèmes intérieurs » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 10 761 223,10 $, taxes incluses (contrat : 9 357 585,30 $ + contingences : 1 403 637,80 $) – Appel d'offres public IMM-15526 - (2 soumissionnaires).

CG21 0019 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et armature » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 2 155 288,22 $, taxes incluses (contrat : 1 874 163,67 $ + contingences : 281 124,55 $) – Appel d'offres public IMM-15529 - (1 soumissionnaire).

CG21 0017 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L3104 « Excavation, blindage et remblais » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal – Dépense totale de 1 172 802,49 $, taxes incluses (contrat : 1 019 828,25 $ + contingences : 152 974,24 $) - Appel d'offres public IMM-15530 (1 seul soumissionnaire).

CG21 0015 du 28 janvier 2021 - Autoriser un ajustement de 141 736,05 $, taxes incluses, à titre de contingences, dans le cadre du contrat de construction à 9130-9989 Québec inc. (Groupe Prodem) pour réaliser les travaux de construction du lot L0201 «Démolition et décontamination» faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville (CG20 0037), majorant ainsi le montant total à autoriser de 4 110 345,43 $ (taxes et contingences incluses) à 4 252 081,48 $ (taxes et contingences incluses).

DB219057001 du 12 janvier 2021 - Autoriser une dépense additionnelle de 5 518,80 $ (incluant taxes) à Plomberie Benoît Prévost Division drainage pour les travaux de vérification de la plomberie dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal. Cette dépense additionnelle majore la dépense maximale totale à 10 761,66 $ (incluant taxes).

CE20 1920 du 2 décembre 2020 - Accorder un contrat à la firme CIMA+ S.E.N.C., pour des services professionnels en gestion financière (construction) pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 309 052,80 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18407 (4 soumissionnaires conformes et 2 non conformes).

CE20 1623 du 28 octobre 2020 - Accorder un contrat à Axia Services pour la fourniture de main-d'oeuvre de gardien de sécurité pour des services de surveillance continue des lieux, une période de 2 ans, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 467 704,64 $, taxes incluses (contrat : 406 699,69 $ + contingences : 61 004,95 $) - Appel d'offres public 20-18238 - (8 soumissionnaires).

CG20 0447 du 24 septembre 2020 - Accorder un contrat à Summa Métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0501 « Charpente métallique » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 974 470,61 $, taxes incluses (contrat : 847

365,75 $ + contingences : 127 104,86 $) - Appel d'offres public IMM-15519 - (3 soumissionnaires, 2 conformes).

CG20 0391 du 27 août 2020 - Accorder un contrat à Plomberie Richard Jubinville inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie et chauffage » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 9 453 819,38 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15509 (2 soum.)

CG20 0387 du 27 août 2020 - Accorder un contrat à Les installations électriques Pichette inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 15 141 448,67 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15511 (4 soum.)

CM20 0820 du 24 août 2020 - Approuver le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Éco Performance pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal visant la transition et l'innovation énergétiques, donnant droit à une subvention évaluée à 272 116,00 $ pour réaliser des travaux de récupération de chaleur et d'ajustement de systèmes mécaniques.

CG20 0197 du 23 avril 2020 - Accorder un contrat à HVAC inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2301 « Ventilation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 7 011 635,40 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15507 (4 soum.)

CG20 0031 du 30 janvier 2020 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0602 « Restauration fenêtres » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 8 536 217,70 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15432 (1 soum.).

CG19 0384 du 22 août 2019 - Accorder un contrat de construction à St-Denis Thompson Inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L0803 « Nouvelles fenêtres de bois » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 1 374 919,34 $ taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15431 (1 soum.).

CG19 0324 du 20 juin 2019 - Accorder à St-Denis Thompson Inc. le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 8 301 133,20 $, taxes incluses | Appel d'offres public IMM-15429 (4 soum.).

CG19 0184 du 18 avril 2019 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 4 696 657,85 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15426 (3 soum.).

CG18 0606 du 22 novembre 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 270 565,32 $, taxes incluses, soit 1 052 228,01 $, taxes incluses, pour les services de base en architecture et ingénierie, 157 834,20 $, taxes incluses, pour les contingences (15%) et 60 503,11 $, taxes incluses, pour les incidences (5%), dans le cadre du contrat des services professionnels en architecture et en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) au projet de restauration patrimoniale, mise aux normes et certification LEED de l'hôtel de ville accordé aux firmes *Beaupré Michaud et associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et associés* (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 344 658,32 $ à 8 615

223,64 $, taxes, contingences et incidences incluses.

CG18 0555 du 25 octobre 2018 - Autoriser une dépense de 12 675 350,34 $, taxes, contingences et incidences incluses, pour les services professionnels en gérance de construction liés au projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville / Approuver le contrat par lequel Pomerleau inc.,firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 12 071 762,23 $, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16961.

CG17 0372 du 24 août 2017 - Autoriser une dépense de 7 344 658,32 $, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture, en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) ainsi que pour des services professionnels de divers consultants afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance de travaux liés à la mise aux normes et à la certification LEED de l'hôtel de ville - Contrat 15193 - Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant / Approuver un projet de convention par lequel Beaupré Michaud et associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et associés, équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 6 994 912,69 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16188 et selon les conditions stipulées au projet de convention.

DESCRIPTION

La Ville de Montréal souhaite intégrer un estimateur de la construction à son équipe dans l'objectif de faire effectuer des missions d'estimation visant à assurer le respect du budget du projet pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal. Ce projet est sous la responsabilité du Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI) de la Ville de Montréal.
L'estimateur de la construction devra préparer, sur demande de la Ville, plusieurs estimations des coûts de construction reliés à des demandes de changements suivis de recommandations durant la période de réalisation du projet afin de guider la Ville dans sa prise de décision.

Les services professionnels d'estimateur de la construction se résument essentiellement comme suit :

a. Analyser et vérifier les données fournies par la ville et ses partenaires dans le cadre de l'analyse du coût des demandes de modifications, de compensations et de réclamations présentées par les entrepreneurs. L'adjudicataire va mener la négociation séance tenante en présence des entrepreneurs, du gérant de construction ainsi que des professionnels du projet;
b. Visiter les sites de travaux;
c. Proposer une optimisation permettant de réaliser des économies sans changer la nature du projet et ses objectifs et enjeux;
d. Estimer et comparer les prix de construction dans le cadre de l'analyse des demandes de modification en fonction de matériaux, procédés, plannings, fournisseurs, budgets différents. Le but restera d'atteindre les meilleurs rapports qualité/prix et réponses aux besoins/prix;
e. Justifier les estimations avancées et, le cas échéant, les écarts de coûts constatés;
f. Rédiger des rapports d'estimation;
g. Prendre fait et cause pour la Ville dans toute action intentée dans le cadre du présent projet;
h. Rendre tout autre service non décrit précédemment, mais requis par le directeur.

Le tout en phase de réalisation.

Ce mandat pourrait se poursuivre au-delà de la fin prévue des travaux pour les ordres de changements, et les réclamations éventuelles, le cas échéant.

La quantité prévisionnelle est basée sur la présence à temps plein d'une ressource pour une période d'une durée maximale de 2 ans (3 360 heures).

JUSTIFICATION

Le tableau ci-dessous présente le résultat de l'appel d'offres public 22-19167 pour lequel il y a eu six (6) preneurs du cahier des charges pour ce lot, parmi lesquels trois (3) ont déposé une soumission (50 %).
Un suivi a été effectué auprès des autres preneurs du cahier des charges pour connaître les raisons pour lesquelles ils n'ont pas déposé de soumission. Les raisons fournies sont les suivantes :
- carnet de commande bien rempli;
- caractère restrictif de la demande;
- engagement dans d'autres projets ne permettant pas de remplir le contrat dans les délais requis.

Les trois soumissions jugées conformes en vertu des dispositions des documents d'appel d'offres ont été remises par :

- **GLT+ Inc.**
- CONSULTANTA LEGICO-CHP INC.
- MACOGEP INC.

SOUMISSIONS CONFORMES	**NOTE INTÉRIM**	**NOTE FINALE**	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
GLT+ Inc.	79,2	3,60	**359 273,88 $**	**53 891,08 $**	**413 164,96 $**
MACOGEP INC.	76,5	3,16	399 837,06 $	59 975,56 $	459 812,62 $
CONSULTANTS LEGICO-CHP INC.	70,3	3,00	401 768,64 $	60 265,29 $	462 033,93 $
Dernière estimation réalisée			463 579,20 $	69 536,88 $	533 116,08 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*					-104 305,32 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					-22,5 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)*					40 563,18 $
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*					11,29 %

Les montants inscrits dans le présent tableau comprennent les taxes applicables au moment de la date d'ouverture des soumissions.

Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation

- l'estimation avant ouverture des soumissions a été évaluée à 463 579,20 $ pour une période de deux (2) ans.

- Le plus bas soumissionnaire conforme a soumissionné un montant de 359 273,88 $ pour une période de deux (2) ans.

On retrouve alors un écart de -104 305,32 $ représentant -22,5 %. L'écart peut être expliqué par la surévaluation de la rémunération d'un économiste de la construction. L'évaluation a été faite pour un chargé de projet au prix de 120 $ / heure comparativement au plus bas soumissionnaire qui a soumis un taux horaire de 93 $ / heure, soit un écart de 17 $ / l'heure.

Analyse du résultat de l'appel d'offres

Conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D21-001, l'évaluation du rendement de l'adjudicataire n'est pas requise. L'évaluation de risque a été effectuée et a conclu qu'il n'existe pas un risque significatif.

La firme GLT+ Inc. ne figure pas au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) au moment de la rédaction du présent dossier.

Pareillement, le Registre des entreprises ne fait état d'aucune irrégularité et le contractant n'est pas visé par la Liste des personnes déclarées non conformes en application du Règlement de gestion contractuelle de la Ville, ni par la Liste des firmes à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le plus bas soumissionnaire jugé conforme par le comité de sélection, GLT + Inc., s'engage à réaliser la totalité du mandat pour un montant de 359 273,88 $, incluant les taxes.
La provision pour contingences de 15 %, soit 53 891,08 $, incluant taxes, servira à couvrir tous les imprévus et demandes supplémentaires au projet.

La dépense totale à autoriser est donc de 413 164,96 $, incluant les taxes et les contingences.

La part du projet # 66034 « Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville », est financée comme suit :

Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI) :

- un montant maximal de 228 067,06 $ sera financé par le Règlement d'emprunt de compétence municipale 21-027 - Travaux de rénovation de l'hôtel de ville;

- un montant de 185 097,90 $ sera financé par le Règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 21-011 - Travaux de rénovation de l'hôtel de ville.

Le taux de répartition de la dépense entre la Ville centre et l'agglomération pour ce contrat est établi sur la base du pourcentage d'occupation des espaces dans l'édifice de l'hôtel de ville. La répartition de l'hôtel de ville en 2022 est de 44,80 % agglo et de 55,20 % corpo, selon les taux d'occupation qui évoluent dans le temps.

Elle est répartie de la façon suivante : 37,5 % en 2022, 50 % en 2023 et 12,5 % en 2024.

Le tableau des coûts est inclus dans la section des pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte de Montréal 2030, des engagements en changement climatique et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce contrat permettra de renforcer l'équipe pour une estimation juste des directives et nombreuses demande de modifications des différents lots de travaux. Le projet comporte plus de 50 contrats de travaux de construction. La nouvelle ressource en estimation permettra d'avoir l'heure juste sur le budget des travaux afin d'aider au bon fonctionnement des étapes subséquentes.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Outre les mesures recommandées par la CNESST, la Covid-19 n'a aucun impact sur ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n’est prévue à cette étape du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation par le comité exécutif : 11 mai 2022
Début du contrat : 11 mai 2022
Fin du contrat : 5 mai 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Alexandre MUNIZ)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline DOYON
Conceptrice des aménagements - immeubles

Tél : 438-824-9986
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-04-14

Jean CAPPELLI
Chef de division - Projets Corporatifs

Tél : 514-977-9883
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2022-04-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne ROUILLARD
Directrice- Gestion immobilière et exploitation
En remplacement de Sophie Lalonde
Tél : 514 872-9097
Approuvé le : 2022-04-21

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1229057003*
Unité administrative responsable : *Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs*
Projet : *Projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

*1. Réduire de 55 % les **émissions de GES** sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050*
*10. Accroître la **participation et l'engagement des citoyennes et citoyens** à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au coeur des processus de décision*
*11. Offrir une **expérience citoyenne** simplifiée, fluide et accessible à toutes les citoyennes et tous les citoyens, et contribuer à réduire la fracture numérique*
*12. Miser sur la **transparence, l'ouverture et le partage des données** ainsi que l'appropriation des technologies émergentes pour améliorer la prise de décision individuelle et collective*
*15. Soutenir la **vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif**, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire*

.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

1. Le projet vise l'obtention de la certification LEED V4 Exploitation et entretien des bâtiments existants de niveau Or. L'édifice deviendra carboneutre suite à l'intégration de nouvelles sources d'énergies renouvelables dont l'aérothermie pour réduire de façon significative sa consommation énergétique.

10. Avec ce projet, nous recherchons la pérennité d'un bâtiment historique qui répond aux besoins d'aujourd'hui et de demain tout en créant un véritable lieu d'échange. Tout en maintenant ses éléments patrimoniaux, un accent a été mis sur l'atteinte des plus hauts standards d'accessibilité universelle, mais également sur l'augmentation du nombre d'espaces ouverts à la population montréalaise ainsi qu'aux touristes locaux et internationaux. Grâce aux mesures de restauration patrimoniale et aux travaux de modernisation rendus nécessaires, l'hôtel de ville de Montréal sera un lieu convivial et accueillant adapté aux besoins des citoyennes et des citoyens et à la vie démocratique

11. La population montréalaise pourra profiter d'espaces citoyens plus ouverts et accessibles dans le nouvel hôtel de ville de Montréal. Le projet actualisé de l'hôtel de ville comprend notamment l'ajout d'un espace muséal avec l'installation de bornes interactives et l'aménagement d'une exposition permanente sur la démocratie municipale et l'histoire de la Cité administrative et de l'hôtel de ville ainsi que la création d'un coin café qui respectent les plus hauts standards de l'accessibilité universelle. De plus, de nouveaux lieux pourront être découverts lors de visites, tels que le balcon de la salle du conseil historiquement fermé au public.

12. La population montréalaise pourra profiter d'espaces citoyens plus ouverts et accessibles dans le nouvel hôtel de ville de Montréal. Le projet actualisé de l'hôtel de ville comprend notamment l'ajout d'un espace muséal avec l'installation de bornes interactives et l'aménagement d'une exposition permanente sur la démocratie municipale et l'histoire de la Cité administrative et de l'hôtel de ville ainsi que la création d'un coin café qui respectent les plus hauts standards de l'accessibilité universelle. De plus, de nouveaux lieux pourront être découverts lors de visites, tels que le balcon de la salle du conseil historiquement fermé au public.

15. De nouveaux éléments ont été intégrés pour renforcer l'appropriation citoyenne du lieu et deux nouvelles œuvres d'art seront installés et accompagneront le quotidien des personnes qui visitent l'hôtel de ville. L'exécution des travaux de restauration de la fenestration, de la maçonnerie, des plâtres et des boiseries sont exécutés par des artisanats qui agissent en tant qu'experts. Ils sont retenus et se démarquent des travailleurs habituels de la construction par leur savoir-faire ainsi que par leurs connaissances, leurs compétences et leurs expertises uniques

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**X**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	**X**		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?	**X**		

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**X**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**X**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**X**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	**X**		

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

SGPI

Division de la gestion immobilière
Section Corporatif

No. de projet: IM-PR-15-0006 **Projet: Rénover l'Hôtel de Ville_Phase 2**
Nom d'ouvrage : Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville
No. de l'ouvrage: 001

No. Contrat: 22-19167
Services professionnels en économiste de la constrcution
No. GDD: 1229057003
Étape: Octroi de contrat

GLT+

						Tps 5,0%		**Tvq** 9,975%		**Total**
Contrat:	**Montants forfaitaires**	**Heures**	**Taux**	**%**	**$**					
	Économiste de la construction	3360	93,00 $	100,0%	312 480,00	15 624,00		31 169,88		**359 273,88**
	Sous-total :			**100,0%**	**312 480,00**	**15 624,00**		**31 169,88**		**359 273,88**
	Contingences			15,0%	46 872,00	2 343,60		4 675,48		53 891,08
	Total - Contrat :				**359 352,00**	**17 967,60**		**35 845,36**		**413 164,96**
Incidences:	Dépenses générales									
	Dépenses spécifiques									
	Total - Incidences :			0,0%	**0,00**	**0,00**		**0,00**		**0,00**
	Coût des travaux (Montant à autoriser)				**359 352,00**	**17 967,60**		**35 845,36**		**413 164,96**
Ristournes:	Tps		100,00%			17 967,60				17 967,60
	Tvq		50,0%					17 922,68		17 922,68
	Coût après rist. (Montant à emprunter)				**359 352,00**	**0,00**		**17 922,68**		**377 274,68**

ÉVALUATION DE RISQUE – CONTRAT

Complexité du processus de réalisation
Ce facteur traite de la complexité de la réalisation, par exemple le nombre de processus distincts en cause et les difficultés que présente chacun d'eux. Il est lié à la difficulté de réalisation et de vérification des caractéristiques du produit, du service ou des travaux définies dans les spécifications. La complexité de réalisation peut représenter un risque élevé de non-conformité, particulièrement si l'adjudicataire n'est pas en mesure de gérer ce type de complexité. À titre d'exemple les contrats pour l'acquisition des produits suivants correspondent à ce critère :

- *Tuyaux haute pression pour aqueduc;*
- *Habits de combat d'incendie;*
- *Supports à vélo design.*

Énoncé du niveau de risque	Pointage
Seulement quelques processus simples requis;	0
Un nombre appréciable de processus simples requis;	2
Quelques processus complexes requis;	[6]
Un nombre appréciable de processus complexes requis;	8
Un grand nombre de processus complexes requis.	10

Historique des non-conformités de la nature du contrat
L'évaluation de ce facteur doit tenir compte, à la lumière des expériences passées, de l'importance des non-conformités rencontrées, de leur impact sur les utilisateurs ainsi que de la fréquence d'apparition des défauts. Ce critère vise à évaluer le risque posé par la nature du contrat et non par l'adjudicataire. Le domaine du vêtement, notamment, est souvent cité en exemple pour des produits comme les :

- *Uniformes;*
- *Gants de travail;*
- *Vêtements de travail généraux;*
- *Vêtements de protection;*
- *Chaussures de sécurité.*

Énoncé du niveau de risque	Pointage
Aucune expérience passée de non-conformité avec ce produit;	[0]
Peu de non-conformités ayant un impact limité sur les utilisateurs des produits;	2
Non-conformités occasionnelles ayant quelquefois un certain impact sur les utilisateurs des produits;	6
Non-conformités régulières ayant toujours un impact sur les utilisateurs des produits;	8
Non-conformités régulières des caractéristiques critiques et produits souvent non fonctionnels pour l'utilisateur.	10

Impact sur le citoyen
Ce facteur expose la relation entre les non-conformités des produits et la qualité du service offert au citoyen. Il tient aussi compte de l'image de la Ville. En général, les devis comportent des règles de sécurité et de prévention des accidents qui doivent être respectées avec rigueur par les adjudicataires.

- *Les activités de déneigement sont un exemple pertinent de ce type de dossier parce qu'elles entraînent plusieurs inconvénients ainsi que des dangers pour les citoyens, notamment les entraves à la circulation, les interdictions de stationner, le bruit des appareils quand les chargements sont effectués la nuit, etc.*
- *Le bac roulant est un autre exemple pertinent de ce type de dossier. Fourni au citoyen pour la cueillette des ordures et le recyclage, la qualité de ses composantes ainsi que sa vie utile ont un impact majeur sur le citoyen.*

Énoncé du niveau de risque	Pointage
Non-conformités ayant peu ou pas d'impact sur la qualité des services offerts aux citoyens;	[0]
Non-conformités ayant quelquefois un impact limité sur la qualité des services offerts aux citoyens;	2
Non-conformités ayant régulièrement un impact limité sur la qualité des services offerts aux citoyens;	6
Non-conformités ayant un impact considérable sur la qualité des services ou un impact limité sur l'image de la Ville auprès des citoyens;	8
Impossibilité de dispenser le service au citoyen à cause des non-conformités du produit ou impact considérable sur l'image de la Ville auprès des contribuables.	10

Impacts économiques
Ces considérations portent sur les conséquences économiques des défaillances et sur leurs conséquences. En plus des coûts de production ou d'installation, ces considérations incluent d'autres facteurs comme les frais relatifs aux responsabilités devant la loi, les garanties, les dédommagements, les réparations à pied d'œuvre ainsi que les arrêts de service à la suite de défaillances. Ces impacts économiques ne sont pas directement reliés à la valeur du contrat, mais aux conséquences des erreurs, aux réalisations incomplètes ou qui ne correspondent pas aux exigences de la Ville. Les exemples suivants peuvent être cités :

- *Services bancaires ou financiers;*
- *Consultation en estimation de projets;*
- *Services-conseil en finance ou en fiscalité;*
- *Services-conseil en actuariat;*
- *Production et envoi des comptes de taxe.*

Énoncé du niveau de risque	Pointage
Entraîne des inconvénients ou des coûts négligeables;	0
Compromet dans une certaine mesure la qualité du service fourni par une installation;	[2]
Compromet de façon appréciable la qualité du service fourni par une installation et entraîne des coûts appréciables;	6
Compromet sérieusement la qualité du service fourni par une installation et entraîne des coûts considérables;	8
Entraîne la perte totale des services fournis et des coûts importants.	10

Nouvelle technologie
L'utilisation de nouvelles technologies peu courantes à la Ville comporte des risques. Leur application dans le contexte municipal peut conduire à certains imprévus compte tenu des conditions particulières d'utilisation propre à ce milieu. Voici quelques exemples :

- *Peinture de signalisation à base d'eau;*
- *Nouveaux mélanges d'enrobés bitumineux.*

Énoncé du niveau de risque	Pointage
Aucune nouvelle technologie;	[0]
Technologie éprouvée à l'exception de certains nouveaux éléments;	2
Mélange de nouvelle technologie et d'approche traditionnelle;	6
Nouvelle technologie à l'exception de certains éléments faisant appel à une technologie connue et traditionnelle;	8
Nouvelle technologie impliquant de nouvelles connaissances, de nouveaux processus et de nouveaux équipements.	10

Performance de l'adjudicataire.
Ce critère est le seul qui prend en considération la performance de l'adjudicataire. Le risque est considéré comme très élevé s'il est inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

Énoncé du niveau de risque	Pointage
Adjudicataire non inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant;	[0]
Adjudicataire inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant.	10

Résultat de l'évaluation de risques			
Dossier d'achat	22-19167	Date	
Description	Services professionnels spécialisés en économiste de la construction d'une durée de 2 ans pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de M		
Unité d'affaires	18-05-06		
Responsable(s)	Guy Daigneault		
Montant estimé $	463 579,20$		

Calcul du score total

Critères évalués	Pointage	Critères évalués	Pointage	
Complexité de réalisation	6	Nouvelle technologie	0	
Impact économique	2	Impacts sur le citoyen	0	
Historique des non-conformités de la nature du contrat	0	Performance de l'adjudicataire	0	
Total	8	+	0	=8

Le dossier doit faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation de rendement si :

- Un pointage de 10 a été attribué à au moins un des critères
- Le pointage total est de 30 et plus

Signature Caroline Doyon Signature numérique de Caroline Doyon Date : 2022.04.13 17:51:19 -04'00' Nom _____ Poste _____

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1229057003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Objet :	Accorder un contrat à la firme GLT+ Inc. pour les services professionnels spécialisés en économie de la construction d'une durée de 2 ans pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 413 164,96 $, taxes incluses (contrat : 359 273,88 $ + contingences : 53 891,08 $) - Appel d'offres public 22-19167 (3 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

22-19167_Intervention V2.pdf

22-19167_Tableau de notes.pdf

22-19167_SEAO _ Liste des commandes.pdf

22-19167 PV.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Alexandre MUNIZ
Agent d'approvisionnement 2
Tél : 514-872-1028

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-04-21

Elie BOUSTANI
Chef de section
Tél : 514 838-4519
Division : Acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 22-19167

No du GDD : 1229057003

Titre de l'appel d'offres : Acquisition de services professionnels en économiste de la construction pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal.

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 9 - 2 - 2022

Ouverture originalement prévue le : 10 - 3 - 2022

Ouverture faite le : 15 - 3 - 2022

Date du comité de sélection : 5 - 4 - 2022

Nombre d'addenda émis durant la période : 3

Date du dernier addenda émis : 8 - 3 - 2022

Délai total accordé aux soumissionnaires : 36 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 6

Nbre de soumissionnaires : 3

Nbre de soumissionnaires rejetés : 0

% de réponses : 50

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 15 - 9 - 2022

Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

SOUMISSIONNAIRES	Montant soumis (TTI)	√
GLT+ inc.	359 273,88 $	√
MACOGEP INC.	399 837,06 $	
CONSULTANTS LEGICO-CHP INC.	401 768,64 $	

Information additionnelle

Tel que défini dans les documents d'appel d'offres, l'octroi s'effectue au soumissionnaire ayant obtenu le pointage le plus élevé suite à l'application du système de pondération décrit à l'appel d'offres. La soumission de GLT+ inc. est conforme, cette dernière a obtenu le pointage le plus élevé suite à l'application du système de pondération, elle est donc recommandée comme adjudicataire. En date du 13 avril 2022, l'entreprise recommandée n'est pas inscrite au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'est pas présente sur la Liste des personnes ayant contrevenu au Règlement de Gestion Contractuelle, n'est pas rendue non-conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle et n'est pas inscrite à la Liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI). L'autorisation de l'AMP n'est pas nécéssaire pour cet appel d'offres. La raison invoquée pour le non-dépôt d'une soumission est: 1-Nos engagements dans d'autres projets ne nous permettent pas d'effectuer le vôtre dans le délai requis, 2-Notre carnet de commandes est complet présentement.

Préparé par : Alexandre Muniz, Agent d'approvisionnement II

Le 13 - 4 - 2022

22-19167 - Acquisition de services professionnels en économiste de la construction pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Méthodologie proposée 15%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 10%	Qualification et expérience du personnel affecté au mandat 30%	Qualification et expérience du chargé de projet (de l'économiste de la construction) 30%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
GLT+ inc.	3,50	7,67	12,33	8,33	23,00	24,33	79,2	359 273,88 $	3,60	1
CONSULTANTS LEGICO-CHP INC.	3,33	8,00	9,33	6,00	23,67	20,00	70,3	401 768,64 $	3,00	3
MACOGEP INC.	3,67	7,67	10,83	5,67	23,67	25,00	76,5	399 837,06 $	3,16	2
0							-		-	
0							-		-	

Comité	
Date	mardi 05-04-2022
Heure	10 h 00
Lieu	Visioconférence Google Meet

Multiplicateur d'ajustement
10000

Agent d'approvisionnement	Alexandre Muniz

Facteur «K»	50

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 22-19167
Numéro de référence : 1564615
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Acquisition de services professionnels en économiste de la construction pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal.

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
CIMA+ S.E.N.C. 2147 de la Province Longueuil, QC, j4g 1y6 http://www.cima.ca	Madame Linda Fontaine Téléphone : 514 337-2462 Télécopieur : 514 281-1632	**Commande : (2002303)** 2022-02-21 6 h 06 **Transmission :** 2022-02-21 6 h 06	3671983 - 22-19167_Addenda #1 2022-02-21 6 h 06 - Téléchargement 3677701 - 22-19167_Addenda #2 2022-02-24 15 h 12 - Courriel 3686353 - 22-19167_Addenda #3 2022-03-08 10 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
CONSULTANTS LEGICO-CHP INC. 4080 boul. Le Corbusier bur. 203 Laval, QC, H7L5R2 https://www.legicochp.com	Monsieur Daniel Paquin Téléphone : 514 842-1355 Télécopieur :	**Commande : (1996871)** 2022-02-10 9 h 36 **Transmission :** 2022-02-10 9 h 36	3671983 - 22-19167_Addenda #1 2022-02-17 15 h 19 - Courriel 3677701 - 22-19167_Addenda #2 2022-02-24 15 h 12 - Courriel 3686353 - 22-19167_Addenda #3 2022-03-08 10 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
GLT+ inc. 3839 boulevard Taschereau, bureau 101 Saint-Hubert, QC, J4T 2G4 http://www.glt.ca	Madame Anne Boivin Téléphone : 450 679-7500 Télécopieur : 450 679-7141	**Commande : (1997412)** 2022-02-10 16 h 06 **Transmission :** 2022-02-10 16 h 06	3671983 - 22-19167_Addenda #1 2022-02-17 15 h 19 - Courriel 3677701 - 22-19167_Addenda #2 2022-02-24 15 h 12 - Courriel 3686353 - 22-19167_Addenda #3 2022-03-08 10 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
MACOGEP INC. 1255 boulevard Robert-Bourassa, bureau 700 Montréal, QC, H3B 3W1	Madame Anne-Marie Froment Téléphone : 514 223-9001 Télécopieur : 514 670-2814	**Commande : (1996740)** 2022-02-10 7 h 42 **Transmission :** 2022-02-10 7 h 42	3671983 - 22-19167_Addenda #1 2022-02-17 15 h 19 - Courriel 3677701 - 22-19167_Addenda #2 2022-02-24 15 h 12 - Courriel 3686353 - 22-19167_Addenda #3 2022-03-08 10 h 54 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

PRICEWATERHOUSECOOPERS S.R.L./ S.E.N.C.R.L. 1250, boul. René-Lévesque Ouest Bureau 2500 Montréal, QC, H3B4Y1	Madame Nadia Bergeron Téléphone : 514 529-1431 Télécopieur :	**Commande : (1996323)** 2022-02-09 12 h 10 **Transmission :** 2022-02-09 12 h 10	3671983 - 22-19167_Addenda #1 2022-02-17 15 h 19 - Courriel 3677701 - 22-19167_Addenda #2 2022-02-24 15 h 12 - Courriel 3686353 - 22-19167_Addenda #3 2022-03-08 10 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
WSP CANADA INC. 1135, boulevard Lebourgneuf Québec Québec, QC, G2K 0M5 http://www.wspgroup.com	Madame Martine Gagnon Téléphone : 418 623-2254 Télécopieur : 418 624-1857	**Commande : (1997824)** 2022-02-11 10 h 48 **Transmission :** 2022-02-11 10 h 48	3671983 - 22-19167_Addenda #1 2022-02-17 15 h 19 - Courriel 3677701 - 22-19167_Addenda #2 2022-02-24 15 h 12 - Courriel 3686353 - 22-19167_Addenda #3 2022-03-08 10 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2022 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1229057003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Objet :	Accorder un contrat à la firme GLT+ Inc. pour les services professionnels spécialisés en économie de la construction d'une durée de 2 ans pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 413 164,96 $, taxes incluses (contrat : 359 273,88 $ + contingences : 53 891,08 $) - Appel d'offres public 22-19167 (3 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1229057003 - Économie de la construction Hôtel-de-Ville.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-04-19

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.025

2022/05/11
09:00

Dossier # : 1227000006

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division gestion des actifs routiers et cyclables
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme 841 8748 Canada Inc. (GIE), pour des services professionnels en auscultation du réseau routier de la Ville de Montréal en 2022 - Dépense totale de 157 322,59 $, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19181 - (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :
1. d'accorder à 841 8748 Canada Inc. (GIE)., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de services professionnels pour l'auscultation du réseau routier de la Ville de Montréal en 2022, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 157 322,59 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19181;

2. de procéder à une évaluation du rendement de 841 8748 Canada Inc. (GIE);

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2022-05-01 16:33

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1227000006**

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division gestion des actifs routiers et cyclables
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme 841 8748 Canada Inc. (GIE), pour des services professionnels en auscultation du réseau routier de la Ville de Montréal en 2022 - Dépense totale de 157 322,59 $, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19181 - (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal poursuit sa mission de planifier les activités de réhabilitation et de reconstruction des chaussées du réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.
Les investissements alloués au maintien du réseau routier témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, et la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

Après avoir adopté et mis en place deux (2) plans d'intervention intégrés eau-voirie en 2012 et en 2016, lesquels ont donné un portrait clair et détaillé de l'état du réseau routier et des besoins en investissement, il s'avère que malgré les efforts importants déployés par la Ville, le déficit d'investissement et d'entretien dans le réseau routier reste important.

Afin de bien établir les besoins en investissement, la Ville de Montréal poursuit la mise en œuvre des meilleures pratiques de gestion d'actifs et ainsi assure une gestion efficace et efficiente de ses infrastructures municipales dont ses actifs routiers. Une action importante pour mieux planifier les investissements consiste en la mise à jour, par un exercice d'auscultation, de la base de données sur l'état du réseau routier. Cet outil permet une évaluation adéquate du réseau routier par la mesure des différents indicateurs de l'état de la chaussée. Une évaluation systématique de l'état du réseau routier afin d'effectuer une mise à jour des indicateurs d'état constitue la base alimentant les systèmes de prise de décision. Les données à jour permettent d'évaluer les efforts à mettre en place et de tirer les conclusions appropriées quant à l'évaluation des différents programmes d'investissement et de s'assurer que ces programmes recommandent à la fois les interventions nécessaires aux bons endroits, au bon moment et en utilisant les techniques appropriées pour une intervention efficiente. Le tout dans une perspective d'amélioration de la sécurité des usagers, notamment les plus vulnérables, et de préservation d'une bonne qualité de vie dont le but ultime est de contribuer à l'atteinte des objectifs d'une mobilité durable et d'assurer un niveau de service à la hauteur des attentes des citoyens.

L'exercice d'auscultation des chaussées est un service nécessitant des équipements et des expertises spécialisés dont la Ville de Montréal ne dispose pas. D'autre part, les ententes-

cadres présentement en vigueur ne couvrent pas cette activité spécialisée. Les informations recueillies de la présente campagne d'auscultation proposée permettra une mise à jour importante de la base de données du réseau routier local de la Ville de Montréal, qui n'a pas pu être actualisée depuis 2015. C'est dans ce contexte que la Division de la gestion stratégique des actifs a lancé, par l'entremise du Service de l'approvisionnement, un appel d'offres public portant le numéro 22-19181.

Cet appel d'offres a été publié sur le site électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) et dans le journal Le Devoir du 16 février 2022 au 22 mars 2022. La durée de la publication a été de 33 jours calendrier, ce qui respecte le délai minimum requis. Le délai de validité des soumissions est de 180 jours calendrier à partir de la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 18 septembre 2022.

Aucun (0) addenda n'a été émis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA208934001 – 15 août 2020 - Accorder un contrat de services professionnels à la firme 841 8748 Canada Inc. (GIE) pour l'auscultation du réseau routier de la Ville de Montréal en 2020 pour une dépense totale de 129 701,00$ taxes incluses - Appel d'offres public 20-18060, deux soumissionnaires conformes
CE17 1207 - 2 août 2017 - Accorder un contrat de services professionnels à la firme 841 8748 Canada Inc. (GIE) pour l'auscultation du réseau routier de la Ville de Montréal 2017-2020 pour une dépense totale de 574 874,99 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15977, trois soumissionnaires conformes.

CE17 0484 - 5 avril 2017 - Accorder un contrat de services professionnels à la firme SNC-Lavalin GEM Québec inc. pour l'auscultation des zones d'arrêts d'autobus sur le réseau routier de la Ville de Montréal pour une dépense totale de 195 157,54 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15598, deux soumissionnaires conformes.

CE15 0645 - 15 avril 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Groupe Qualitas inc. Pour l'auscultation des chaussées sur le territoire de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 633 296,35 $, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14169, un soumissionnaire conforme.

DESCRIPTION

Afin de pouvoir planifier les interventions sur le réseau routier de manière efficace et efficiente et afin d'actualiser le plan d'intervention, la Division de la gestion stratégique des actifs du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) de la Ville de Montréal souhaite réaliser une nouvelle évaluation de la condition des rues locales en 2022.
L'objet du présent dossier est donc d'accorder un contrat de services professionnels à la firme 841 8748 Canada Inc (GIE) afin de réaliser l'auscultation de l'ensemble des rues du réseau local de chacun des 19 arrondissements de la Ville de Montréal. Ce réseau local comprend 2 138 km de chaussées.

Les honoraires seront payés selon le prix unitaire indiqué au bordereau de soumission.

JUSTIFICATION

Lors de l'appel d'offres public 22-19181, sur six (6) preneurs du cahier des charges, deux (2) ont déposé une soumission et quatre (4) n'en ont pas déposée, ce qui représente respectivement des ratios de 33 % et 66 %.
Le comité de sélection a eu lieu le 12 avril 2022, par télé-conférence. Le tableau ci-dessous présente l'évaluation des deux soumissions :

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
841 8748 Canada inc. (GIE)	80,2	8,27	157 322,59 $	0,00 $	157 322,59 $
SNC – LAVALIN INC.	80,8	7,00	186 820,58 $	0,00 $	186 820,58 $
Dernière estimation réalisée			331 852,34 $	0,00 $	331 852,34 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) (l'adjudicataire - estimation)					-174 529,75 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) 100 x (l'adjudicataire - estimation)/estimation					-52,6%
Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire ($) (2e meilleure note finale - adjudicataire)					-29 497,99 $
Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) 100 x (2e meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire					-18,8%

L'adjudicataire recommandé est le soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage dans le cadre d'un système d'évaluation à deux enveloppes pour l'octroi d'un contrat de services professionnels. À la suite de l'analyse de conformité administrative par le Service de l'approvisionnement et de l'évaluation des soumissions par le comité de sélection, la firme 841 8748 Canada Inc (GIE) a obtenu la plus haute note finale. Les deux (2) soumissionnaires ont obtenu une note intérimaire supérieure à la note de passage.

L'offre déposée par la firme 841 8748 Canada Inc (GIE) s'élève à un montant de 157 322,59 $ taxes incluses. Cette offre est inférieure à l'estimation de soumission réalisée par la Division de la gestion stratégique des actifs qui s'élève à 331 852,34 $, taxes incluses. La différence est de 174 529,75 $, soit 52,6 %.

La différence observée entre le prix estimé et le prix soumissionné par le plus bas soumissionnaire peut être reliée à un facteur ou à une combinaison de nombreux facteurs dont les dépenses pour l'administration et la gestion du personnel et des équipements de l'entreprise. Cet écart peut également être relié à d'autres facteurs ou une combinaison de celles-ci, dont l'estimation basée sur les coûts historiques, la stratégie d'affaires de la Ville de Montréal, les décisions d'affaires de l'entreprise.

L'offre soumise par le deuxième meilleur soumissionnaire s'élève à un montant de 186 820,58 $, taxes incluses, ce qui donne un écart de 29 497,99 $ avec la soumission de l'adjudicataire, soit 18,8%.

Étant donné qu'il a été demandé de fournir un prix unitaire pour couvrir l'ensemble des livrables demandés, la différence observée entre le prix soumissionné par le plus bas soumissionnaire et celui du deuxième meilleur soumissionnaire est donc due uniquement au prix unitaire soumissionné. L'écart entre les prix unitaires soumissionnés peut être relié à un facteur ou une combinaison de nombreux facteurs dont les salaires des employés, les dépenses pour le personnel et les équipements, la surveillance et/ou la supervision du personnel ainsi que les frais de mobilisation et de démobilisation.

Cet écart peut également être relié à de nombreux autres facteurs, dont le service à la clientèle, la qualité des livrables, les ressources à la disposition de l'entreprise, l'expérience du soumissionnaire dans ce type de projet, les décisions d'affaires de l'entreprise ayant soumissionné et la situation des marchés au moment du dépôt des soumissions.

Les firmes doivent détenir une attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP)

confirmant qu'elles sont inscrites au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (REA). La confirmation que l'adjudicataire recommandé est inscrit au REA en date du 13 avril 2022 se trouve en pièce jointe.

L'adjudicataire recommandé n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI), ni sur le registre des personnes inadmissibles ou ayant contrevenu au règlement sur la gestion contractuelle en date du 26 avril 2022.

L'évaluation du risque pour ce contrat de fourniture de services professionnels, dont la dépense nette est inférieure à 500 000$, ayant identifié un risque significatif, l'adjudicataire devra faire l'objet d'une évaluation de son rendement conformément à l'encadrement administratif en vigueur (Directive no C-OG-APP-D-22-001 du 31 mars 2022).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total des travaux à effectuer par l'adjudicataire s'élève à un montant maximum de 157 322,59 $ taxes incluses, ce qui représente un coût net de ristournes de 143 656,49 $.
Les travaux seront financés à même le budget de fonctionnement de la Division de la gestion stratégique des actifs de la Direction de la mobilité.
Les relevés et l'analyse des résultats seront réalisés en 2022.

Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale. Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030. Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature des activités à réaliser dans le cadre du présent dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une décision favorable permettra à la Division de la gestion stratégique des actifs d'effectuer une mise à jour indispensable de la base de données sur l'état du réseau routier de la Ville de Montréal afin de planifier, intégrer et mettre en œuvre un plan d'intervention pour une gestion efficiente et efficace des actifs de voirie.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'adjudicataire devra suivre les recommandations de la CNESST, de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) et de la Direction régionale de la santé publique de Montréal (DRSP) en lien avec la COVID-19 pour la réalisation des travaux. Notamment, le port du masque de procédure (chirurgical) et la protection oculaire (lunette de sécurité ou visière) sont requis en tout temps lorsqu'il n'est pas possible de conserver une distance sécuritaire de 2 mètres entre les travailleurs. Les outils et les équipements partagés devront être désinfectés entre chaque passation et le port des gants est également requis en tout temps. L'adjudicataire doit également fournir du désinfectant. Les lieux de pause et de dîner doivent être suffisamment grands pour permettre la distanciation physique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications. Toutefois, des avis aux partenaires seront émis selon les besoins d'entraves sur le réseau.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption par le Comité exécutif (CE) et octroi du contrat de services professionnels : 11 mai 2022
Réalisation du mandat d'auscultation : juin-octobre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Diana GOROPCEANU)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sarra ZOUAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stanley LEUNG
Ingenieur(e)

Tél : 514 872-6376
Télécop. : 000-0000

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-04-22

Dominic VACHON
Ingénieur - Chef de section conception - Ponts et tunnels

Tél : 514 872-3326
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Hugues BESSETTE
Chef de Division ing.

Tél : 514 872-5798

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lucie CAREAU
directeur(-trice) de service - urbanisme et mobilite

Tél :

Approuvé le : 2022-04-28

Approuvé le : 2022-04-28

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **mardi, 12 avril 2022 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : 8418748 CANADA INC.
Adresse du siège social : 8550, CH DE LA CÔTE-DE-LIESSE, BUR. 100, SAINT-LAURENT, QC, H4T 1H2, CANADA

Numéro de client à l'AMP : 3000624940
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1168871011

Autres noms d'affaires
• GIE

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la demande d'information.

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1227000006
Unité administrative responsable : La Division de la Gestion Stratégique des Actifs de la Direction de la Mobilité du Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM)
Projet : -

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

12. Miser sur la transparence, l'ouverture et le partage des données ainsi que l'appropriation des technologies émergentes pour améliorer la prise de décision individuelle et collective

19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins

20. Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

12. Miser sur la transparence, l'ouverture et le partage des données ainsi que l'appropriation des technologies émergentes pour améliorer la prise de décision individuelle et collective

La Ville de Montréal reconnaît que l'accès ouvert aux données, qu'elle produit et possède, présente des avantages du point de vue de la transparence de l'administration publique, de la vie démocratique et sociale, du développement économique et de l'efficacité organisationnelle. À cet effet, les démarches seront entreprises afin de faire publier certains indicateurs de condition des chaussées du réseau routier de condition des chaussées du réseau routier issus de cette campagne d'auscultation tout en respectant les règles, les modalités et les orientations de la politique sur les données ouvertes de la Ville de Montréal.

19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins

20. Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole

Afin de bien établir les besoins d'investissement, la Ville de Montréal poursuit la mise en œuvre des meilleures pratiques de gestion d'actifs et ainsi assure une gestion efficace et efficiente de ses infrastructures municipales dont ses actifs routiers. Une action importante pour mieux planifier les investissements consiste en la mise à jour, par un exercice d'auscultation, de la base de données sur l'état du réseau routier. Cet outil permet une évaluation adéquate du réseau routier par la mesure des différents indicateurs de l'état de la chaussée. Une évaluation systématique de l'état du réseau routier afin d'effectuer une mise à jour des indicateurs d'état constitue la base alimentant les systèmes de prise de décision. Les données à jour permettent d'évaluer les efforts à mettre en place et de tirer les conclusions appropriées quant à l'évaluation des différents programmes d'investissement et de s'assurer que ces programmes recommandent à la fois les interventions nécessaires aux bons endroits, au bon moment et en utilisant les techniques appropriées pour une intervention efficiente. Le tout dans une perspective d'amélioration de la sécurité des usagers, notamment les plus vulnérables, et de préservation d'une bonne qualité de vie dont le but ultime est de contribuer à l'atteinte des objectifs d'une mobilité durable et d'assurer un niveau de service à la hauteur des attentes des citoyens.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		**x**	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**x**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**x**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion		**x**	
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale		**x**	
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		**x**	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**x**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1227000006

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division gestion des actifs routiers et cyclables
Objet :	Accorder un contrat à la firme 841 8748 Canada Inc. (GIE), pour des services professionnels en auscultation du réseau routier de la Ville de Montréal en 2022 - Dépense totale de 157 322,59 $, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19181 - (2 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

22-19181 Intervention.pdf 22-19181 Detcah.pdf 22-19181 PV.pdf

22-19181 Résultat comité de sélection résumé.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Diana GOROPCEANU
Agente d'approvisionnement niv.2
Tél : 514 280 0867

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-04-27

Denis LECLERC
Chef de Section - Direction Acquisition
Tél : 514 838 4519
Division :

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 22-19181 — No du GDD : 1227000006

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels pour l'auscultation du réseau routier local 2022

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 16 - 2 - 2022

Ouverture originalement prévue le : 22 - 3 - 2022

Ouverture faite le : 22 - 3 - 2022

Date du comité de sélection : 12 - 4 - 2022

Nombre d'addenda émis durant la période : 0

Date du dernier addenda émis : - -

Délai total accordé aux soumissionnaires : 33 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 6

Nbre de soumissions reçues : 2

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 33,33

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 18 - 9 - 2022

Date d'échéance révisée : 18 - 9 - 2022

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
8418748 CANADA INC. (GIE)	157 322,59 $	√	
SNC-LAVALIN INC.	186 820,58 $		

Information additionnelle

Les raisons invoquées pour le non-dépôt d'une soumission: (1) ne fournisse pas les produits ou les services demandés; (1) engagements dans d'autres projets ne leur permettent pas d'effectuer ce projet dans le délai requis; aucune réponse de la part des autres preneurs de cahier de charge;

Préparé par : Diana Goropceanu — Le 20 - 4 - 2022

22-19181 - Services professionnels pour l'auscultation du réseau routier local 2022

FIRME	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
SNC-LAVALIN INC.	80,8	186 820,58 $	7,00	2
8418748 CANADA INC. (GIE)	80,2	157 322,59 $	8,27	1
0	-		-	
0	-		-	
0	-		-	
Agent d'approvisionnement				

Comité	
Date	mardi 12-04-2022
Heure	9 h 30
Lieu	Google meet

Multiplicateur d'ajustement
10000

Facteur «K»	50

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 22-19181
Numéro de référence : 1571968
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Services professionnels pour l'auscultation du réseau routier local 2022

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
8418748 Canada Inc. 8550 Cote de Liesse Montréal, QC, H4T 1H2 NEQ : 1168871011	Madame Hadis Yarahnadi Téléphone : 514 284-6085 Télécopieur :	**Commande : (2001778)** 2022-02-18 10 h 33 **Transmission :** 2022-02-18 10 h 33	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Englobe 505, boulevard du Parc-Technologique, bureau 200 Québec, QC, G1P4S9 http://www.englobecorp.com NEQ : 1167280206	Madame Annie Vachon Téléphone : 1418 227-6161 Télécopieur :	**Commande : (2001656)** 2022-02-18 9 h 11 **Transmission :** 2022-02-18 9 h 11	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
FNX-INNOV INC. 433, rue Chabanel Ouest, 12e étage Montréal, QC, H2N 2J8 http://www.fnx-innov.com NEQ : 1174002437	Madame Sophie Pelletier Téléphone : 450 686-6008 Télécopieur : 450 686-9662	**Commande : (2000621)** 2022-02-16 15 h 43 **Transmission :** 2022-02-16 15 h 43	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
LES SERVICES EXP INC. 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal, QC, H3A 3C8 NEQ : 1167268128	Madame Isabelle Milette Téléphone : 819 803-6651 Télécopieur : 819 478-2994	**Commande : (2000489)** 2022-02-16 14 h 16 **Transmission :** 2022-02-16 14 h 16	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
SNC-LAVALIN INC. 455 Boul René-Lévesque Ouest, 8ème étage Montréal, QC, H2Z 1Z3 NEQ : 1142775999	Monsieur Mohamed El Salahi Téléphone : 514 393-8000 Télécopieur :	**Commande : (2001104)** 2022-02-17 11 h 48 **Transmission :** 2022-02-17 11 h 48	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Ville de Sept-Îles 601, boul. des Montagnais Sept-Iles, QC, G4R2R4 http://www.ville.sept-iles.qc.ca NEQ :	Monsieur Oussama Boulahia Téléphone : 418 964-3225 Télécopieur : 418 964-3251	**Commande : (2016998)** 2022-03-17 9 h 23 **Transmission :** 2022-03-17 9 h 23	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Organisme public.

© 2003-2022 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1227000006

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division gestion des actifs routiers et cyclables
Objet :	Accorder un contrat à la firme 841 8748 Canada Inc. (GIE), pour des services professionnels en auscultation du réseau routier de la Ville de Montréal en 2022 - Dépense totale de 157 322,59 $, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19181 - (2 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Intervention_financière_1227000006.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sarra ZOUAOUI
Préposée au budget
Tél : 514 872-5597

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-04-28

Julie MOTA
Agente de gestion des ressources financières
Tél : 514 868-3837
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.026

2022/05/11
09:00

Dossier # : 1223867002

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du développement du logement abordable
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver une entente entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal (STM) relative au projet d'aménagement du parvis du métro Rosemont / Autoriser une dépense totale de 2 491 925,39 $ taxes incluses

Il est recommandé :
d'approuver une entente entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal (STM) relative au projet d'aménagement du parvis du métro Rosemont;

d'autoriser une dépense totale de 2 491 925,39 $ taxes incluses;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2022-05-02 11:31

Signataire : Peggy BACHMAN

_____

directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1223867002**

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du développement du logement abordable
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver une entente entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal (STM) relative au projet d'aménagement du parvis du métro Rosemont / Autoriser une dépense totale de 2 491 925,39 $ taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

L'emplacement du métro Rosemont et ses abords sont les dernières parcelles du site, jadis occupées par les anciens ateliers municipaux Rosemont, qui seront mis en valeur par la Ville de Montréal (la "Ville").
Le siège social de l'Office municipal d'habitation de Montréal ("OMHM"), actuellement en chantier, ainsi que l'aménagement du parvis du métro, sont les dernières interventions à être réalisées par le Service de l'habitation ("SH") sur ce site.

Les travaux de l'OMHM devraient se terminer en septembre 2022 alors que la Société de transport de Montréal ("STM") devrait débuter les derniers travaux correctifs aux équipements du métro à l'été 2022. La Ville souhaite ainsi profiter du chantier de la STM pour confier à ces derniers la réalisation des travaux d'aménagement du parvis et ainsi terminer l'aménagement du site.

Les travaux de la STM consistent à remplacer la membrane d'étanchéité du tunnel et des quais de la station de métro Rosemont. L'excavation sera réalisée à l'endroit où se trouve l'accès à la boucle d'autobus (rue Saint-Vallier) et le stationnement adjacent à l'édicule du métro, du côté Sud du boulevard Rosemont. Le stationnement sera remplacé par un espace public conçu par la Direction du développement du territoire et des études techniques de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie. Tous les travaux se déroulent sur la voirie locale.

Les travaux pris en charge par la Ville consisteront à effectuer un réaménagement complet de l'espace public limitrophe à la station du métro Rosemont, soit par l'ajout de bancs publics, d'arbres et de zones plantées. De plus, la piste cyclable adjacente à la bibliothèque Marc-Favreau sera améliorée et bonifiée. Un feu de circulation adjacent à la piste cyclable sera aussi déplacé.

La STM octroiera au cours des prochaines semaines, par un processus d'appel d'offres public

respectant les règles d'adjudication de la Ville, un contrat à un entrepreneur afin de réaliser l'ensemble des travaux précités. Ces travaux débuteront à l'été 2022 et se termineront à l'automne 2022.

La STM facturera ensuite la Ville pour les différents travaux dont le financement lui incombe selon les dépenses réelles soumises à la Ville au rythme de l'avancement des travaux. Les coûts imputables à la Ville seront assumés par le Service de l'habitation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

La décision déléguée D1226895007. (# GDD 2226895007). Mme Sylvie Blais : D'ajouter et de préciser la vocation du lot 5 727 997 du cadastre du Québec, situé au sud-est du boulevard Rosemont et au nord-est de la rue Saint-Denis, dans l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie, lot crée dans l'opération cadastrale préparée par monsieur Christian Viel, arpenteur-géomètre, le 5 juin 2017, minute 365.

DESCRIPTION

La construction du parvis du métro Rosemont viendra s'appuyer sur l'utilisation de nouvelles méthodes réalisées en respect des préceptes du développement durable, soit par l'ajout de zones de plantation et de matériaux perméables.
Ainsi, le ratio de verdissement sur l'entièreté de l'espace sera revu et amélioré. L'ajout de quelques arbres aux espaces verdis du parvis du métro viendront agrémenter l'espace public.

De plus, des bancs de béton viendront ceinturer les zones plantées. Ceci encouragera la création d'une ambiance à échelle humaine et à favoriser les rencontres entre les citoyens du quartier. La nouvelle place publique sera aussi composée de nouveaux bancs publics.

La place sera entièrement réalisée en pavé uni. La gestion des eaux de ruissellement sera assurée par les fosses de plantation et par un système de drainage adéquat afin d'évacuer l'eau des axes piétonniers.

La configuration de ce nouvel espace public contribuera aussi à une circulation plus fluide des personnes.

Les aspects reliés à la sécurité seront aussi bonifiés. Les zones de traverses piétonnes seront améliorées et sécurisées. De ce fait, une clôture sera installée, ce qui empêchera les personnes de traverser à des endroits inopportuns qui pourraient causer des accidents potentiels avec les autobus sur la rue Saint-Vallier.

JUSTIFICATION

La signature d'une entente entre la Ville de Montréal et la STM est nécessaire afin que cette dernière puisse agir à titre de gestionnaire du projet quant à la réalisation des travaux du parvis et pour qu'elle puisse mandater, suite à un appel d'offres public, un entrepreneur pour la réalisation de l'ensemble des travaux liés au projet. La prise en charge des travaux par la STM permet aussi à la Ville de diminuer les délais entre la livraison du projet de l'OMHM et la complétion des aménagements au sol.
Nous rappelons que la disposition de la Loi sur les cités et Villes habilitant la Ville à signer cette entente avec la STM requiert que l'adjudication du contrat pour les Travaux devra s'effectuer après l'adoption de la résolution du conseil municipal et de la signature de ladite entente.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux associés au remplacement des membranes d'étanchéité du métro seront assumés par la STM incluant la remise en état des aménagements de surface. La STM assumera aussi une partie des coûts de construction du parvis équivalente aux coûts de remise en état des aménagements existants.
Le coût des travaux et frais maximal des aménagements de surface du parvis, identifié comme étant le Projet Ville à l'entente, est estimé à 2 491 925,39 $ taxes et contingences incluses et sera assumé par le Service de l'habitation à partir de son Programme d'investissements nécessaire au développement immobilier (PDI 40130).

Un montant maximal de 2 275 460,03 $, net de ristournes, sera assumé par le 40130 Programme d'investissements nécessaires au développement immobilier et il sera financé par les règlements d'emprunt de compétence locale : 15-096 et 17-071 pour le financement des travaux d'infrastructures incluant les prérequis et les ouvrages de surdimensionnement nécessaires à la réalisation de nouveaux projets immobiliers et par le 16-063 pour le financement de travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction d'immeubles, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements.

Les paiements seront effectués sur deux années, soit les années 2022 et 2023.

Les informations financières détaillées apparaissent dans l'intervention du service des finances.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. La grille d'analyse Montréal 2030 apparaît en pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une décision tardive ou défavorable dans le présent dossier pourrait mener à un aménagement du parvis en 2023 soit près d'un an suivant l'occupation de l'immeuble de l'OMHM.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact relié à la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

A titre de gestionnaire de projet, la Société de Transport de Montréal sera responsable des communications liées aux différentes étapes liées à l'implantation du projet de construction d'une place publique située aux abords du métro Rosemont.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation de l'entente par le Comité exécutif : Mercredi le 11 mai 2022.
Approbation de l'entente par le Conseil municipal : Lundi le 16 mai 2022.

L'appel d'offres par la STM a été lancé lundi le 21 février.
Fin de la période pour les addendas : 12 avril.
L'ouverture des enveloppes sera effectuée le 21 avril.
Début des travaux : Juin 2022.
Fin des travaux de la place publique : novembre 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Amelie CHARTIER-GABELIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Guylaine DÉZIEL, Rosemont - La Petite-Patrie
Gil-Philippe LACOURSIERE, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Guylaine DÉZIEL, 14 avril 2022
Gil-Philippe LACOURSIERE, 14 avril 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain V VAILLANCOURT
Conseiller en développement de l'habitation

Tél : 438 829-9814
Télécop. : 514 872-3883

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-03-28

Jean-François MORIN
c/d soutien projets gestion programmes habitation

Tél : 5142424923
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Clotilde TARDITI
Directrice - Habitation
Tél :
Approuvé le : 2022-05-02

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1223867002*
Unité administrative responsable : *Service de l'habitation*
Projet : *Approuver une entente entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal (STM) relative au projet d'aménagement du parvis du métro Rosemont. Dépense totale de 2 491 925,39 $ taxes incluses.*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	non	s. o.
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	X		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *7-* Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** 7- Pour la période 2022 à 2031, les acquisitions projetées permettront la réalisation de nouveaux logements abordables ainsi que le maintien de logements abordables existants.			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● **Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990** ● **Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030** ● **Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales** ● **Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050**			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**X**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**X**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**X**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1223867002

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du développement du logement abordable
Objet :	Approuver une entente entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal (STM) relative au projet d'aménagement du parvis du métro Rosemont / Autoriser une dépense totale de 2 491 925,39 $ taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Entente & Annexe - VdM - STM - Parvis de rosemont_VISÉE.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Amelie CHARTIER-GABELIER
Avocate
Tél : 438 862 3684

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-04-29

Amelie CHARTIER-GABELIER
Avocate
Tél : 438 862 3684
Division : Droit contractuel

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
29 avril 2022
POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

MANDAT DE RÉALISATION DE TRAVAUX
RÉAMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC EN FRONT DE LA STATION DE MÉTRO ROSEMONT

ENTRE :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836 et en vertu de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19)

Ci-après désigné : « **VILLE** »

ET :

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL, personne morale de droit public, dûment instituée en vertu de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, chapitre S-30.01), ayant son siège au 800, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 1170, Montréal, Québec, H5A 1J6, représentée par Marie-Claude Léonard, directrice générale et Sylvain Joly, Secrétaire corporatif, dûment autorisés aux fins des présentes en vertu du *Règlement prévoyant l'exercice des pouvoirs du conseil d'administration et du directeur général, et la signature de certains actes, documents ou écrits de la Société de transport de Montréal* (R-011)

Ci-après désignée : « **STM** »

ATTENDU QUE la STM a pour mission d'exploiter une entreprise de transport collectif par bus et par métro sur le territoire de l'agglomération de la Communauté métropolitaine de Montréal;

ATTENDU QUE la VILLE exploite un espace public en front de la station de métro Rosemont;

ATTENDU QUE la STM, dans le cadre de ses programmes de maintien d'infrastructures, procèdera à des travaux à la station de métro Rosemont notamment pour y effectuer la réfection de la membrane d'étanchéité (« Projet STM »);

ATTENDU QUE dans le cadre du Projet STM, la STM doit réaliser des interventions directement adjacentes à l'espace public exploité par la Ville;

ATTENDU QUE la VILLE désire bénéficier de la mise en place de ce chantier pour mandater incidemment la STM afin de réaliser des travaux de réaménagement de l'espace public en front de la station de métro Rosemont lequel est la propriété de

la VILLE (« Projet VILLE »);

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt du public que l'ensemble des travaux soient réalisés en même temps;

ATTENDU QUE l'article 92.4 *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01) permet à la STM de recevoir un mandat de réaliser des travaux de la part d'un organisme comme la VILLE;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 572.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la VILLE peut mandater et s'unir de gré à gré et à titre gratuit avec la STM dans le but d'exécuter des travaux.

CONSÉQUEMMENT, LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT :

1. PRÉAMBULE

1.1 Le préambule fait partie intégrante de la présente entente.

2. OBJET

2.1 La VILLE désire mandater la STM pour la conception, la réalisation et la surveillance des travaux du Projet VILLE.

2.2 Les travaux du Projet VILLE requis sont immédiatement adjacents au périmètre du chantier de réfection de la membrane d'étanchéité de la station Rosemont et sont plus amplement détaillés aux plans lesquels sont annexés à la présente entente comme **« Annexe A »** pour en faire partie intégrante.

2.3 La présente entente a pour objet de confier à la STM la gestion du Projet VILLE dans le cadre du Projet STM et d'établir les droits et obligations des parties dans le cadre de sa réalisation.

2.4 À cette fin, la VILLE délègue notamment à la STM le pouvoir de gérer l'ensemble des démarches requises à la réalisation des travaux du Projet VILLE et d'effectuer les paiements en conformité aux dispositions de la présente entente.

2.5 La STM, ou son entrepreneur, sera le maître d'ouvrage des travaux du Projet VILLE.

3. DURÉE

3.1 La présente entente entre en vigueur au moment de sa signature. Elle prend fin lorsque toutes les obligations en découlant auront été exécutées par les parties.

3.2 Tout au long de l'exécution de la présente entente, les parties s'engagent à collaborer entièrement l'une envers l'autre afin d'en réaliser l'objet et conviennent de poser tout autre acte et de signer tout autre document ou écrit que l'une d'elles pourrait raisonnablement demander aux fins de donner effet à la présente entente.

4. DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES

4.1 À la date de signature de la présente entente, l'appel d'offres STM-6000018210 lancé par la STM le 22 février 2022 et amendé le 12 avril 2022 intègre les documents relatifs aux travaux du Projet VILLE, notamment les plans émis pour appel d'offres, les clauses techniques, générales et particulières, le bordereau de soumission ainsi que l'estimation des coûts de travaux ayant été préparés par la STM et révisés conjointement avec la VILLE.

4.2 Les plans émis pour construction découlant de l'appel d'offres, pour la partie Projet VILLE, seront également révisés par la VILLE et approuvés par la VILLE préalablement au début des travaux du Projet VILLE. Pour l'émission de ceux-ci, il est entendu que la VILLE sera responsable de tout frais supplémentaires ou réclamation découlant d'un retard dans l'émission des plans pour construction pour la partie Projet VILLE et lui étant imputable.

5. GESTION DU CONTRAT

5.1 Le contrat découlant de l'appel d'offres **STM-6000018210** sera géré par la STM et le demeurera. La STM effectuera notamment tous les paiements à l'entrepreneur retenu aux termes de celui-ci.

5.2 La STM s'engage à ce que le contrat découlant de l'appel d'offres mentionné ci-dessus respecte les articles 477.4 et 573 à 573.3.4 de la *Loi sur les cités et villes* et il sera assujetti au Règlement sur la gestion contractuelle de la STM (R-175).

5.3 La surveillance de l'ensemble des travaux sera réalisée par la STM. Sur réception d'un préavis raisonnable, la Ville pourra accéder au chantier et procéder à une inspection des travaux du Projet VILLE. En aucun cas toutefois la VILLE ne pourra accéder au chantier sans être accompagnée d'un représentant de la STM ou de son entrepreneur.

5.4 La STM sera le seul répondant auprès de l'entrepreneur pour les décisions à prendre en cours d'exécution des travaux. Toute demande de changement concernant ou affectant directement ou indirectement les travaux du Projet VILLE, entraînant ou non une augmentation des coûts de tels travaux, devra faire, sauf en cas d'urgence tel qu'énoncé au paragraphe suivant, l'objet d'une approbation préalable du représentant de la VILLE. Ce

dernier aura quatre (4) jours ouvrables suivant la transmission d'une telle demande de la STM pour formuler ses commentaires et un délai additionnel de vingt-quatre heures (24h) ouvrables pour donner son approbation ou son refus, à défaut de quoi son acceptation sera réputée. En cas de nécessité de décision immédiate sur le chantier, il est entendu que le représentant de la VILLE aura douze (12h) pour donner son approbation préalable ou son refus suivant la transmission de la demande de la STM, à défaut de quoi son acceptation sera réputée. Le cas échéant, tout retard, tout frais supplémentaires ou réclamation découlant de ce délai d'approbation ou de son refus devront être assumés en totalité par la VILLE.

5.5 Il est entendu qu'en cas d'urgence présentant un danger imminent pour les travailleurs ou le public ou risquant de compromettre sérieusement l'intégrité des infrastructures existantes, aucune autorisation préalable de la VILLE ne sera requise. Toutefois, la STM devra néanmoins aviser sans délai la VILLE dès qu'elle aura connaissance d'un tel cas d'urgence. Dans l'éventualité où un tel cas d'urgence survient, la STM devra fournir une reddition de compte des travaux exécutés en urgence concernant les travaux du Projet VILLE.

5.6 Il est également entendu que les hausses de quantités prévues au bordereau de soumission pour les travaux du Projet VILLE devront être approuvées au préalable par la VILLE conformément aux délais prévus ci-dessus, à moins qu'elles découlent d'un cas d'urgence tel qu'énoncé au paragraphe précédent.

5.7 Pour la réalisation des travaux du Projet VILLE, la VILLE s'engage au versement intégral du coût réel de ceux-ci ainsi que sa quote-part des services professionnels et des coûts de gestion contractuelle, lesquels seront d'un maximum de **vingt pour cent (20%)** du coût réel des travaux du Projet VILLE. Cette quote-part couvre tous les frais professionnels et coûts de gestion contractuelle et incluent notamment tous les frais liés à la conception, la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les frais de laboratoire ainsi que les frais de gestion du Projet par la STM, autant en lien avec les contrats de services professionnels que le contrat pour l'exécution des travaux.

5.8 En date des présentes, le coût estimé des travaux du Projet VILLE incluant les contingences et les frais relatifs aux services professionnels et de gestion contractuelle requis pour les travaux de la VILLE est de **2 491 925,39$** (taxes incluses). L'estimé des travaux et la quote-part des frais professionnels et de gestion contractuelle sont ci-après collectivement appelés l'(« **Engagement financier** »).

5.9 Le paiement des coûts du Projet VILLE sera effectué par la VILLE comme suit :

- Le coût des travaux, des services professionnels (incluant les services de conception) et des frais de gestion contractuelle, sera payable sur présentation par la STM des décomptes progressifs et de toute documentation à leur appui. Sur réception de ces décomptes, la VILLE devra acquitter la facture produite par la STM dans un délai de trente (30) jours de sa réception en autant que soit respecté les conditions du présent paragraphe, par virement électronique au montant requis à l'attention de la STM.

5.10 Nonobstant ce qui précède, il est entendu que pour l'année 2022, les factures de la STM ne pourront excéder 1 000 000,00$, taxes incluses. Le reliquat sera facturé selon la mécanique prévue l'article 5.9, durant l'année 2023.

5.11 Il est entendu que la STM devra aviser la VILLE dès qu'elle a connaissance que les coûts des travaux du Projet VILLE pourraient excéder l'Engagement financier de la VILLE de quelque façon que ce soit malgré les efforts raisonnables déployés par la STM pour maintenir les coûts à ceux prévus à l'Engagement financier. À la suite de cet avis, la Ville devra obtenir une autorisation préalable du conseil municipal avant de pouvoir autoriser toute dépense additionnelle requise, le cas échéant.

5.12 La VILLE reconnaît qu'elle pourrait assumer une partie ou la totalité des coûts supplémentaires facturés à la STM par son entrepreneur dans le cadre du Projet STM advenant que le Projet VILLE entraîne le maintien d'une mobilisation de chantier à lui seul, au-delà de l'échéancier initialement prévu ou révisé pour le Projet STM, et ce, en l'absence d'une faute, d'un défaut, d'une omission ou d'une négligence de la part de la STM, de l'entrepreneur de la STM, de ses sous-traitants ou fournisseurs.

5.13 La STM procédera aux inspections en vue de la réception provisoire et l'acceptation définitive de tous les travaux prévus aux présentes en présence du représentant de la VILLE pour les travaux du Projet VILLE. La STM s'engage à transmettre un avis à la VILLE dès la réalisation des travaux du Projet VILLE et des correctifs, le cas échéant. Dans les dix (10) jours suivants la réception d'un tel avis, la VILLE devra confirmer par écrit à la STM qu'elle est satisfaite de l'exécution des travaux du Projet VILLE ou lui faire part de ses réserves. Le cas échéant, la STM s'engage à adresser ces réserves à toute personne responsable de donner suite aux réserves émises par la VILLE. Si la VILLE ne transmet aucune confirmation ou réserve dans le délai convenu au présent paragraphe, la VILLE sera réputée être satisfaite de l'exécution des travaux du Projet VILLE.

5.14 La STM s'engage à transmettre à la VILLE copie des quittances de l'entrepreneur retenu et de ses sous-traitants pour les travaux du Projet VILLE.

5.15 À compter de la réception définitive des travaux, la STM cédera en faveur de la VILLE ses droits, recours et garanties, le cas échéant, à l'égard des travaux pour le Projet VILLE. Ainsi, à compter de cette date, la VILLE pourra directement faire valoir des recours concernant tout défaut de qualité des travaux effectués pour elle et exonère la STM de toute responsabilité quant à la qualité de ces travaux.

5.16 Il est entendu qu'en cas de désistement par la VILLE préalablement à l'adjudication du contrat de construction par la STM, la VILLE sera tenue au paiement intégral d'un montant représentant **vingt pour cent (20%)** des travaux du Projet VILLE du bordereau de prix prévue à l'appel d'offres STM-6000018210 afin de couvrir les frais et honoraires engagés par la STM dans le cadre du Projet VILLE.

6. DROIT DE PROPRIÉTÉ

6.1 Chaque partie reste propriétaire de ses actifs et deviendra propriétaire des ouvrages réalisés pour son compte.

7. REPRÉSENTANT DÉSIGNÉ ET AVIS

7.1 Pour toute décision concernant les travaux faisant l'objet de la présente entente, la VILLE désigne son **Chargé de projets – Division des études techniques**, à titre de représentant désigné. La STM désigne quant à elle son **Directeur de projets** assigné à la réalisation du projet de réfection de la membrane d'étanchéité de la station Rosemont.

7.2 Également, tout avis qu'une partie doit donner à l'autre en vertu de la présente entente doit être envoyé à ces personnes ou leur représentant :

- **<u>VILLE DE MONTRÉAL</u>**:

  À l'attention de :
  M. Gil-Philippe Lacoursière, chargé de projets
  Division des études techniques
  Direction du développement du territoire et des études techniques
  Arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie
  5650, rue d'Iberville, 2e étage
  Montréal (Québec) H2G 2B3
  gil-philippe.lacoursiere@montreal.ca

- **SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL**

  À l'attention de :
  Me Sylvain Joly, Secrétaire corporatif et Directeur – Affaires juridiques
  800, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 1170
  Montréal (Québec) H5A 1J6
  SecretaireCorporatif@stm.info

8. RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

8.1 Les parties reconnaissent avoir pris connaissance de leur Règlement concernant la gestion contractuelle respectifs adoptés en vertu de l'article 103.2 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, RLRQ, c. S-30.01, disponible à l'adresse suivante : http://www.stm.info/fr/a-propos/gouvernance-d-entreprise/les-reglements-et-politiques/reglement-r-175 ainsi qu'en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19, disponible à l'adresse suivante : https://montreal.ca/reglements-municipaux/recherche/60d7eebefd653158035a5a91.

9. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

9.1 Sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements* personnels (RLRQ, c. A-2.1), les parties reconnaissent que toute information, donnée ou autre renseignement fourni dans le cadre de la présente entente sont de nature confidentielle et chacune des parties s'engage à ne pas divulguer de telle information, donnée ou renseignement, ni à en faire quelque utilisation que ce soit à l'extérieur du cadre expressément prévu aux présentes, sauf si autorisé préalablement par écrit à se faire. Les dispositions du présent paragraphe survivront à toute résiliation de la présente entente et resteront en vigueur nonobstant telle résiliation.

9.2 La présente entente peut être modifiée par écrit et doit être approuvée par les instances compétentes des deux parties. Elle peut être résiliée avec le consentement mutuel de celles-ci.

9.3 La présente entente peut être signée en autant d'exemplaires que les parties le jugent nécessaire et, lorsqu'ainsi signés, tous ces exemplaires ont la même validité, lient toutes les parties qui les ont signés et ne constituent ensemble qu'un seul et même document. La réception d'une page de signature de la présente entente dûment signée par une partie, par télécopieur, courrier électronique ou autre moyen électronique est reconnue véritable et lie cette partie de la même façon que si cette présente entente avait été signée de façon manuscrite par cette partie.

9.4 Les parties font élection de domicile aux adresses mentionnées ci-haut.

9.5 La présente entente et tout différend s'y rattachant est interprétée en vertu des lois du Québec qui s'appliquent à celles-ci.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ LA PRÉSENTE ENTENTE COMME SUIT :

VILLE DE MONTRÉAL :

À Montréal, le 2022

_____
Me Domenico Zambito

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL :

À Montréal, le 2022

_____
Marie-Claude Léonard
Directrice générale

À Montréal, le 2022

_____
Me Sylvain Joly
Secrétaire corporatif

« ANNEXE A »
PLANS DE TRAVAUX – PROJET VILLE

CONCEPT SCHÉMATIQUE *

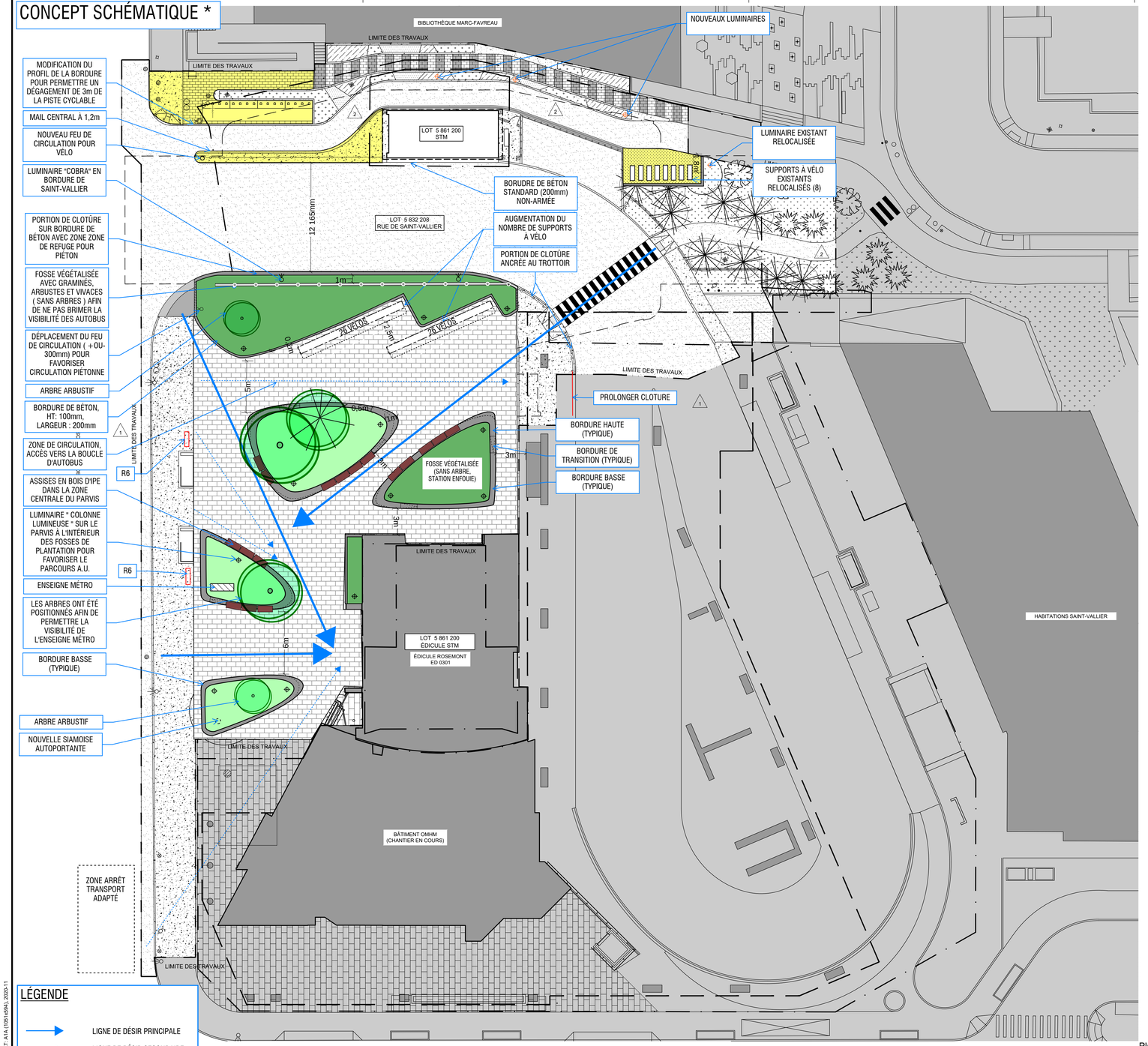

LÉGENDE

- LIGNE DE DÉSIR PRINCIPALE
- LIGNE DE DÉSIR SECONDAIRE

LÉGENDE SYMBOLES

- PROFIL DE LA STATION SOUTERRAINE
- PROFIL DU BÂTIMENT DE L'OMHM
- LIMITE DES TRAVAUX
- LIGNE DE LOTISSEMENT
- NOUVELLE CLÔTURE EN ACIER PEINT, VOIR DÉTAIL PAGE 1303
- CLOTURE EXISTANTE RÉINSTALLÉE SUR NOUVELLE BORDURE DE BÉTON.
- PAVÉ UNI RÉINSTALLÉ, VOIR CIVIL
- NOUVEAU PAVÉ UNI TYPE 1, VOIR CIVIL
- NOUVEAU PAVÉ UNI TYPE 2, VOIR CIVIL
- TRAVAUX DE PAVÉ UNI RÉALISÉ PAR LE CHANTIER DE L'OMHM.
- NOUVEAU PAVAGE, VOIR CIVIL.
- NOUVELLE SURFACE EN BÉTON, VOIR CIVIL.
- GAZON EXISTANT CONSERVÉ.
- NOUVELLE SURFACE GAZONÉ, VOIR DEVIS.
- NOUVEAUX ARBRES, VOIR PAGE 1301
- BORNE FONTAINE EXISTANTE, VOIR CIVIL
- PUISARD EXISTANT, VOIR CIVIL
- FEUX DE CIRCULATION EXISTANT, VOIR CIVIL
- FEUX DE CIRCULATION EXISTANT RELOCALISÉ, VOIR CIVIL
- LAMPADAIRE DE RUE EXISTANT, VOIR CIVIL
- LAMPADAIRE EXISTANT RELOCALISÉ VOIR ÉLECTRICITÉ
- NOUVEAU LAMPADAIRE, VOIR ÉLECTRICITÉ
- NOUVEAU LAMPADAIRE, VOIR ÉLECTRICITÉ

NOTES

GÉNÉRALES:

** L'ÉDICULE D'ACCÈS À LA STATION ROSEMONT AINSI QUE TOUS LES BÂTIMENTS RIVERAINS DONT UNE FAÇADE OU AUTRES PARTIES DU DIT BÂTIMENT EST CONTIGUES AVEC LA LIMITES DES TRAVAUX ET QUI N'EST PAS VISÉ PAR LES TRAVAUX EN COURS DEVRONT ÊTRE PROTÉGÉS ET REPARÉS SI ENDOMMAGÉ PAR LES TRAVAUX DU CHANTIER.

EXISTANT ET DÉMANTÈLEMENT:

- R01 ABRIBUS EXISTANTS RÉINSTALLÉS PAR QUÉBÉCOR, VOIR ÉLECTRICITÉ POUR BRANCHEMENT. QTÉ: (2X)
- R02 ARMOIRE BELL EXISTANTE RELOCALISÉE, VOIR PLAN BELL
- R03 CORBEILLE EXISTANTE, DE TYPE DUO À RÉINSTALLER, VOIR DOCUMENTATIONS JOINTES AU DEVIS DESSIN: # DS 2-477-128
- R04 BOLARDS EXISTANTS À RÉINSTALLER.
- R05 SUPPORTS À VÉLO EXISTANTS À RÉINSTALLER, VOIR DÉTAIL 4/1303.
- R06 BANCS EXISTANTS À RÉINSTALLER.

NOUVEAU

- N01 NOUVELLES BORDURES ET BANCS-BORDURES VOIR PLAN 1302
- N02 NOUVEAU BATEAU-PAVÉ AVEC TUILES PODOTACTILES, VOIR CIVIL
- N03 NOUVELLE CORBEILLE DE TYPE DUO, VOIR DOCUMENTATIONS JOINTES AU DEVIS, DESSINS : #DS 2-477-128
- N04 NOUVEAU SUPPORT À VÉLO FOURNI ET INSTALLÉ PAR L'ADJUDICATAIRE VOIR DÉTAIL 1/1303
- N05 NOUVEAU SUPPORT À VÉLO BIXI (HORS CONTRAT) VOIR ÉLECTRICITÉ POUR BRANCHEMENT.
- N06 ANNULÉE
- N07 NOUVELLE SIGNALISATION, VOIR CIVIL
- N08 NOUVELLE ENSEIGNE DE MÉTRO, VOIR PLAN EN ANNEXE B-039, VOIR STRUCTURE POUR LA BASE ET VOIR ÉLECTRICITÉ POUR BRANCHEMENT.
- N09 NOUVELLE ENSEIGNE DIRECTIONNELLE SUR FEU DE CIRCULATION, VOIR DÉTAIL 5/1303
- N10 ANNULÉE
- N11 NOUVELLE DALLE DE BÉTON POUR L'ABRIS-BUS AVEC MISE À LA TERRE, VOIR CIVIL
- N12 NOUVEAU RACCORD POMPIER AUTOPORTANT, VOIR PROTECTION INCENDIE
- N13 NOUVELLE BORDURE ARASÉE, VOIR CIVIL
- N14 NOUVELLE BORDURE DE BÉTON AVEC OUVERTURES PONCTUELLES POUR DRAINAGE DE L'EAU VERS LES PLANTATIONS, VOIR CIVIL
- N15 RÉFECTION DU PVN, VOIR PLAN 1211
- N16 NOUVELLE PORTE EN ACIER PEINT, RÉALISÉE TEL QUE LA CLOTÛRE EXISTANTE. PRÉVOIR QUINCAILLERIE POUR POSE D'UN CADENAS
- N17 NOUVELLE BORDURE DE BÉTON, VOIR CIVIL.
- N18 NOUVELLE PISTE CYCLABLE, VOIR CIVIL POUR SIGNALISATION ET MARQUAGE AU SOL
- N19 NOUVEAU MARQUAGE AU SOL, VOIR CIVIL
- N20 NOUVELLE FOSSE DE PLANTATION, VOIR PLAN 1301
- N21 NOUVEAU CANIVEAU, VOIR CIVIL
- N22 NOUVEAU DÉPÔT À NEIGE, VOIR CIVIL

Plan d'implantation
Échelle: 1:200

1201

* À NOTER QUE LA REPRÉSENTATION DU CONCEPT EST À TITRE REPRÉSENTATIF POUR EXPRIMER LES INTENTIONS GÉNÉRALES. LES ASPECTS TECHNIQUES DU CONCEPT SONT ACTUELLEMENT EN COURS DE VALIDATION PAR L'ÉQUIPE TECHNIQUE.

Plan clé:

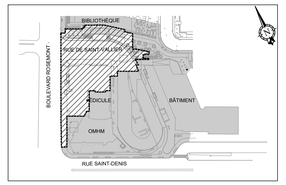

Notes:

Ce document d'ingénierie est la propriété de la STM et protégé par la loi. Il est destiné exclusivement aux fins qui y sont mentionnées. Toute reproduction ou adaptation, partielle ou totale, est strictement prohibée sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de la STM.

Ce dessin doit être imprimé sur un papier format 1051 x 594 afin de respecter l'échelle indiquée.

L'adjudicataire doit vérifier toutes les dimensions sur place et est tenu d'aviser le représentant désigné de toutes omissions.

CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE CONSTRUCTION

no	date	description	vérifié	app. adm.
0	2022-04-12	Émis pour entente ville projet: 39.51.06-C07	L.B.	M.R.

révisions

Émetteur:

GRANDS PROGRAMMES DE MAINTIEN DES ACTIFS MÉTRO

Sceau:

Client:

stm

Localisation:

LIGNE 2
2S68 Rosemont

Titre du contrat:

Réfection de la membrane d'étanchéité - Station Rosemont

Titre du dessin:

Plan d'implantation
Construction

Préparé par: Laurence Bourbeau Arch.	Approbation administrative: Michel Rochon, ing. en chef
Dessiné par: Carl Roux	Vérifié par: Laurence Bourbeau, Arch.
Numéro d'appel d'offres: 6000018210	Échelle: Indiquée / Unité de mesure: mm
Numéro du plan: MA-PD-BA-AR-417-99-2S68-14569	Date: 2022-04-12
Numéro du projet / contrat: 39.51.06 - C07	Feuille: 1201 19/20

FORMAT: A1A (1051x594), 2020-11

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1223867002

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du développement du logement abordable
Objet :	Approuver une entente entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal (STM) relative au projet d'aménagement du parvis du métro Rosemont / Autoriser une dépense totale de 2 491 925,39 $ taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds GDD1223867002 2.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Fanny LALONDE-GOSSELIN
Agente de gestion des ressources financières
Tél : (514) 872-8914

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-04-22

Christian BORYS
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5676
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.027

2022/05/11
09:00

Dossier # : 1227796001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le virement d'une somme de 2 M$ de compétence d'agglomération de l'enveloppe reçue du ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec dans le cadre de l'Entente de 150 M$ et son prolongement vers un centre de responsabilité de compétence de la ville centre / Accorder une contribution financière non-récurrente de 1,85 M$ à l'Agence de mobilité durable pour soutenir l'innovation et faire avancer la mobilité durable, de 2022 à 2024 / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé au comité exécutif :
d'autoriser le virement d'une somme de 2 M$ de compétence d'agglomération de l'enveloppe reçue du ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec dans le cadre de l'Entente de 150 M$ et son prolongement vers un centre de responsabilité de compétence de la ville centre, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

De recommandé au conseil municipal :

- d'accorder une contribution financière non-récurrente de 1,85 M$ à l'Agence de mobilité durable pour soutenir l'innovation et faire avancer la mobilité durable, de 2022 à 2024;

- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2022-04-25 10:07

Signataire : Alain DUFORT

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1227796001**

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le virement d'une somme de 2 M$ de compétence d'agglomération de l'enveloppe reçue du ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec dans le cadre de l'Entente de 150 M$ et son prolongement vers un centre de responsabilité de compétence de la ville centre / Accorder une contribution financière non-récurrente de 1,85 M$ à l'Agence de mobilité durable pour soutenir l'innovation et faire avancer la mobilité durable, de 2022 à 2024 / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La mobilité est porteuse d'avenir pour la collectivité montréalaise. Elle joue un rôle clé dans la construction d'une métropole plus verte et plus résiliente, et prend tout son sens dans le contexte actuel de lutte contre les changements climatiques et de retour post-pandémique. Le virage vers une mobilité plus verte et agile se concrétise notamment par le biais de l'Agence de mobilité durable (AMD), un partenaire paramunicipal responsable, entre autres, de gérer la bordure entre la rue et le trottoir.

L'AMD a débuté ses activités le 1er janvier 2020. Elle regroupe l'ensemble des métiers du stationnement qui incluent des activités de la *Société en commandite Stationnement de Montréal* (SCSM) et de la *Section de l'application du règlement de stationnement* (SARS) du SPVM. Les activités de l'AMD sont encadrées par la Charte de la Ville de Montréal, de laquelle découlent ses lettres patentes. L'Agence de mobilité durable a déposé une demande de contribution financière pour la réalisation d'un projet, afin d'appuyer la vitalité économique de Montréal.

Le présent sommaire décisionnel concerne la modification à la compétence de 2 M$ reçu du MEI dans le cadre de l'Entente de 150 M$ et son prolongement pour qu'il soit de compétence de la ville centre afin d'attribuer une contribution financière maximale et non-récurrente de 1 850 000 $ à l'Agence de mobilité durable, sur une période de deux ans.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 0543 - 3 avril 2019
Approuver le projet d'avenant à la convention d'aide financière de 150 M$ entre le ministre de l'Économie et de l'innovation du Québec et la Ville de Montréal

CG18 0245 – 26 avril 2018
Approuver la stratégie de développement économique 2018-2022

CG18 0240 – 16 avril 2018
Approuver le plan économique conjoint Ville de Montréal - Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) du Québec / Approuver le projet de convention d'aide financière de 150 M$ entre le MESI et la Ville / Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel attendu

DESCRIPTION

Le Projet présenté par l'Agence de mobilité durable vise à faire avancer la «mobilité durable», poursuivre la cellule d'innovation et animer l'éco-système de la mobilité, en accord avec sa mission et ses compétences pour appuyer la vitalité économique de Montréal. L'Agence de mobilité durable demande ainsi à la Ville de Montréal une contribution de 1 850 000 $, pour la réalisation de son Projet qui s'échelonne sur une période de 18 mois.
Dans le cadre de son Projet, l'AMD mettra en œuvre des activités autour de trois volets :

1) **Faire avancer la mobilité durable** :

- Améliorer l'accessibilité aux pôles d'emplois et commerciaux;
- Appuyer les changements de pratique en logistique et livraison urbaine;

2) **Cellule d'innovation** :

- Soutenir l'innovation et l'économie circulaire en mobilité durable;

3) **Animer l'écosystème de la mobilité :**

- Rassembler les acteurs de la mobilité et assurer le rayonnement des initiatives en mobilité.

Le Projet soumis par l'AMD vise essentiellement à produire des analyses et des recommandations en lien avec l'accessibilité des pôles d'emplois, la logistique et la livraison urbaine, ainsi qu'en économie circulaire. La demande vise également à tirer des leçons de l'utilisation d'innovations et à diffuser ces résultats qui seront disponibles pour l'écosystème. Finalement, le projet vise aussi à diffuser les connaissances et l'expertise de l'Agence, à animer et faire rayonner l'éco-système de la mobilité durable.

Un comité de suivi, formé de représentants de l'AMD et du Service du développement économique (SDÉ) de la Ville assurera le suivi de la mise en oeuvre et de la réalisation du Projet.

Afin de mettre en oeuvre cette entente de contribution financière, le présent dossier décisionnel vise aussi à modifier la répartition de l'Entente de 150 M$ et son prolongement afin qu'un montant de 2 M$ soit de compétence de la Ville centre.

JUSTIFICATION

Cette contribution financière à l'AMD permettra de :
- réaliser des analyses et des recommandations qui s'insèrent dans les travaux et les grands préoccupations du Service du développement économique, notamment en lien avec l'accessibilité aux zones d'emploi et en matière d'économie circulaire;
- d'être complémentaire aux autres mesures prises par le Service du développement économique et le Service de l'urbanisme et de la mobilité portant sur ces thématiques;
- de réaffirmer le rôle de la Ville dans le soutien à l'éco-système en mobilité durable.

Les interventions visées par le projet de convention avec l'AMD s'intègrent dans l'axe 3 (améliorer l'accessibilité des pôles d'emploi, la mobilité des personnes ainsi que la fluidité du transport et des marchandises) du plan d'action de développement économique du territoire

Bâtir Montréal de la stratégie économique *Accélérer Montréal* .

Aussi, l'AMD étant une organisation paramunicipale qui a compétence sur le territoire de la Ville de Montréal, il y a lieu d'ajuster la répartition agglo-locale de la somme reçue du MEI dans le cadre de l'entente de 150 M$ et son prolongement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu :
- d'autoriser le virement d'une somme de 2 M$ de compétence d'agglomération de l'enveloppe reçu du MEI dans le cadre de l'Entente de 150 M$ et son prolongement vers un centre de responsabilité de compétence locale : un montant de 925 K$ provenant de ce 2 M$ sera utilisé aux fins de la contribution financière pour l'année 2022. Les sommes excédentaires pourront soutenir d'autres projets associés à la mise en œuvre de la stratégie de planification économique conjointe de la Ville de Montréal.
- d'autoriser une dépense maximale de 1 850 000 $ répartie sur trois années selon la répartition prévue au tableau ci-dessous :

Organisme	2022	2023	2024	Total
Agence de mobilité durable	925 000 $	725 000 $	200 000 $	1 850 000 $

Les montants de 2023 et 2024 seront comptabilisés au budget de fonctionnement du Service du développement économique (enveloppe de 150 M$ et son prolongement). Ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera entièrement assumée par le budget de fonctionnement du Service du développement économique.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en changements climatiques, plus particulièrement des engagements en inclusion relatifs à la priorité 3 qui vise à "accroître et diversifier l'offre de transport en fournissant des options de mobilité durables (active, partagée, collective et sobre en carbone) intégrées, abordables et accessibles pour toutes et tous" (voir Pièces jointes).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas approuver le sommaire décisionnel aurait pour conséquence de ne pas permettre le versement de la contribution financière à l'Agence de mobilité durable et, conséquemment, l'Organisme ne pourrait réaliser son Projet.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact lié à la COVID-19 n'est anticipé.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications. Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme partenaire, tel que décrit à l'annexe 3 de la convention de contribution financière.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'entente de contribution financière - mai 2022;

- La réalisation des activités du Projet pour les années 2022 et 2023;
- Le dépôt des documents relatifs à la Reddition de compte pour ces années;
- La Reddition de compte finale en 2024.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mohamed OUALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Noémie LUCAS
Commissaire au développement économique

Tél : 514-868-3140
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-04-13

Alain MARTEL
Professionnel(le)(domaine d'expertise)-chef d'equipe

Tél : 514 872-8508
Télécop. : 514 872-0049

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Josée CHIASSON
directeur - mise en valeur des poles economiques
Tél : 514-868-7610
Approuvé le : 2022-04-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice

Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2022-04-22

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1217796001
Unité administrative responsable : Service du développement économique - Direction de la mise en valeur des pôles économiques - Division Programmes et partenariats
Projet : Accorder une contribution financière non-récurrente de 1,85 M$ à l'Agence de mobilité durable pour soutenir l'innovation et faire avancer la mobilité durable, de 2022 à 2024 / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser la modification à la répartition de l'enveloppe de 150 M$ et son prolongement reçue du ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec afin qu'une somme de 2 M$ soit de la compétence de la ville centre.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? • Le Projet de l'Agence de mobilité durable s'inscrit directement dans la priorité Transition écologique qui vise à "accroître et diversifier l'offre de transport en fournissant des options de mobilité durables (active, partagée, collective et sobre en carbone) intégrées, abordables et accessibles pour toutes et tous".			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** • Le Projet de l'Agence vise essentiellement à produire des analyse vise essentiellement à produire des analyses et des recommandations en lien avec l'accessibilité des pôles d'emplois, la logistique et la livraison urbaine, ainsi qu'en économie circulaire. Ces éléments s'inscrivent directement dans la priorité visée ci-haut.			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050 ● Absence de quantification. Les projets visent un approvisionnement local, mais l'absence de quantification ne permet pas d'évaluer l'impact des projets sur la réduction des émissions.	**X**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)? ● Les 3 projets viennent, dans une certaine mesure, contribuer à la réduction des îlots de chaleur et protéger la biodiversité. Cependant, cet impact n'est pas quantifié dans le cadre des projets ou de la démarche		**X**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**X**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion		**X**	

b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**X**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		**X**	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
18-038 (Codification administrative)

***MISE EN GARDE** : Cette codification a été préparée uniquement pour la commodité du lecteur et n'a aucune valeur officielle. Aucune garantie n'est offerte quant à l'exactitude du texte. Pour toutes fins légales le lecteur devra consulter la version officielle du règlement et de chacun de ses amendements.*

RÈGLEMENT DU CONSEIL DE LA VILLE SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

CODIFICATION ADMINISTRATIVE AU 21 JUIN 2021
(18-038, modifié par 18-038-1, 18-038-2)

Vu les articles 573.3.1.2 et 573.3.4 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

À l'assemblée du 18 juin 2018, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

CHAPITRE I
DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

SECTION I
DÉFINITIONS

1. Dans le présent document, les expressions ou les mots suivants signifient :

1° « autorisation de contracter » : autorisation délivrée conformément au chapitre V.II de la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1);

2° « communications d'influence » : les communications orales ou écrites avec un titulaire d'une charge publique en vue d'influencer ou pouvant raisonnablement être considérées comme étant susceptibles d'influencer la prise de décisions relativement à l'attribution ou l'adjudication d'un contrat, à l'exception des communications avec le Bureau de l'inspecteur général, le Bureau du contrôleur général et des suivantes :

a) les communications faites dans le cadre de procédures judiciaires ou juridictionnelles ou préalablement à de telles procédures;

b) les communications faites dans le cadre d'une séance publique de la Ville;

c) les communications faites par une personne ou un organisme énuméré aux articles 1 et 2 du Règlement relatif au champ d'application de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (RLRQ, chapitre T-11.011, r. 1);

d) les communications faites, en dehors de tout processus d'attribution ou d'adjudication d'un contrat, dans le seul but de faire connaître l'existence et les caractéristiques d'un produit ou d'un service auprès d'un titulaire d'une charge publique;

e) les communications faites dans le cadre de la négociation, postérieure à son attribution ou à son adjudication, des conditions d'exécution d'un contrat;

f) les communications faites dans le cadre de la négociation d'un contrat individuel ou collectif de travail ou de la négociation d'une entente collective de services professionnels, notamment une entente visée par la Loi sur l'assurance maladie (RLRQ, chapitre A-29);

g) les communications faites, dans le cadre de leurs attributions, par les titulaires d'une charge publique;

h) les communications faites en réponse à une demande écrite d'un titulaire d'une charge publique;

i) les communications dont la divulgation risquerait vraisemblablement de nuire à la sécurité d'un titulaire d'une charge publique ou de toute autre personne;

j) les communications ayant pour seul objet de s'enquérir de la nature ou de la portée des droits ou obligations d'un client, d'une entreprise ou d'un groupement en application de la loi;

3° « conflit d'intérêts » : il y a conflit d'intérêts lorsqu'il existe un risque, aux yeux d'une personne raisonnablement informée, que l'intérêt personnel d'une des personnes suivantes ou ses devoirs envers un autre client que la Ville, un ancien client ou un tiers nuisent à ses devoirs envers la Ville et, notamment, lorsqu'une de ces personnes agit pour un client ayant des intérêts opposés à ceux de la Ville ou lorsqu'une de ces personnes agit pour un client dont les intérêts sont de nature telle qu'il peut être porté à préférer certains d'entre eux par rapport à ceux de la Ville ou que son jugement et sa loyauté peuvent en être défavorablement affectés : le soumissionnaire ou l'adjudicataire, un de ses dirigeants ou administrateurs, un de ses employés affecté à la réalisation du contrat visé, un sous-contractant ou un employé d'un sous-contractant affectés à la réalisation du contrat visé;

4° « contingence » : conformément à l'article 573.3.0.4 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), toute modification à un contrat qui constitue un accessoire à celui-ci et qui n'en change pas la nature;

5° « contravention » : le fait de ne pas respecter une obligation ou une interdiction prévue au présent règlement ou de faire une déclaration ou une affirmation solennelle en vertu du présent règlement qui est incomplète ou inexacte de l'avis de la Ville;

6° « inadmissible » : s'entend de l'état d'une personne qui ne peut pas, pour la période déterminée en vertu de l'article 24 du présent règlement, présenter une soumission pour la conclusion d'un contrat avec la Ville ni conclure un tel contrat, un contrat de gré à gré ou un sous-contrat relié à de tels contrats;

7° « intervenant » : les soumissionnaires, les adjudicataires de contrats ou tout autre cocontractant de la Ville;

8° « période de soumission » : période entre le lancement d'un appel d'offres et l'octroi d'un contrat;

9° « personne liée » : désigne, selon le cas :

a) la personne morale pour laquelle la personne qui a contrevenu au présent règlement est administratrice, dirigeante ou détentrice, directement ou indirectement, d'actions du capital-actions qui lui confèrent au moins 10 % des droits de vote, pouvant être exercés en toutes circonstances et rattachés aux actions de la personne morale, et la société en nom collectif, en commandite ou en participation pour laquelle la personne qui a contrevenu au présent règlement est associée ou dirigeante;

b) le conjoint, le parent, le frère, la sœur ou l'enfant au premier degré de la personne physique déclarée inadmissible;

c) la personne à laquelle la personne déclarée inadmissible est associée au sein d'une société en nom collectif, en commandite ou en participation;

d) la personne morale ou la société en nom collectif, en commandite ou en participation qui est contrôlée par le conjoint, le parent, le frère, la sœur ou l'enfant au premier degré de la personne physique déclarée inadmissible;

10° « personne responsable de l'appel d'offres » : personne désignée à ce titre dans les documents d'appel d'offres;

11° « règlement » : le présent règlement sur la gestion contractuelle;

12° « situation conférant un avantage indu » : situation où une des personnes suivantes a été associée de quelque manière que ce soit à la préparation de l'appel d'offres ou a eu accès à des renseignements relatifs à l'appel d'offres qui ne sont pas rendus disponibles ou accessibles aux autres soumissionnaires et qui est de nature à conférer un avantage indu au soumissionnaire : i) le soumissionnaire, ii) un employé ou ancien employé du soumissionnaire, iii) un sous-contractant du soumissionnaire ou iv) un employé ou ancien employé d'un sous-contractant du soumissionnaire;

12.1° « soumissionnaire » : désigne, selon le cas, la personne qui s'est procuré les documents d'appel d'offres ou la personne qui a déposé une soumission dans le cadre de l'appel d'offres;

12.2° « titulaire d'une charge publique » : désigne un élu, un membre du personnel de cabinet ainsi qu'un fonctionnaire ou employé de la Ville;

13° « unité d'affaires » : un service de la Ville ou, lorsqu'il s'agit d'un arrondissement, l'arrondissement;

14° « variation des quantités » : une variation des quantités d'éléments prévus au contrat si une telle variation est permise en vertu de ce contrat;

15° « Ville » : la Ville de Montréal.

_____

18-038, a. 1; 18-038-1, a. 1.

SECTION II
OBJET

2. Le présent règlement a pour objectif de répondre aux obligations prévues à l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

_____

18-038, a. 2.

SECTION III
CHAMP D'APPLICATION

3. Le présent règlement s'applique aux démarches visant la conclusion d'un contrat, à tous les contrats conclus par la Ville ainsi qu'à tous les sous-contrats reliés à de tels contrats, et ce, peu importe leur valeur. Il est réputé faire partie intégrante de tous ces contrats.

_____

18-038, a. 3; 18-038-1, a. 2.

CHAPITRE II
MESURES VISÉES PAR L'ARTICLE 573.3.1.2 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

SECTION I
LIENS PERSONNELS OU D'AFFAIRES, CONFLIT D'INTÉRÊTS ET SITUATIONS CONFÉRANT UN AVANTAGE INDU

4. Dans le cadre d'un appel d'offres, tout membre d'un comité de sélection ou d'un comité technique a l'obligation de déclarer sans délai au secrétaire du comité de sélection ou technique les liens personnels ou d'affaires qu'il a :

1° avec un des soumissionnaires;

2° avec un des associés d'un soumissionnaire et, le cas échéant, un de ses dirigeants si le soumissionnaire est une société en nom collectif, en commandite ou en participation;

3° avec un des administrateurs d'un soumissionnaire et, le cas échéant, un de ses dirigeants de même qu'avec toute personne qui détient des actions de son capital-actions qui lui confèrent au moins 10 % des droits de vote, pouvant être exercés en toutes circonstances et rattachés aux actions de la personne morale si le soumissionnaire est une personne morale.

La Ville se réserve le droit de remplacer le membre visé par cette situation.

_____
18-038, a. 4.

5. En déposant sa soumission, le soumissionnaire déclare ne pas être en situation de conflit d'intérêts ni dans une situation lui conférant un avantage indu. L'adjudicataire doit également déclarer toute situation susceptible de le placer en conflit d'intérêts si elle survient pendant l'exécution du contrat.

_____
18-038, a. 5; 18-038-1, a. 3.

5.1. En déposant sa soumission, le soumissionnaire déclare tout lien, au sens du paragraphe 9° de l'article 1, que lui-même ou l'un de ses administrateurs, associés, dirigeants ou actionnaires détenteurs d'actions du capital-actions qui lui confèrent au moins 10 % des droits de vote peut avoir avec une personne qui a contrevenu au présent règlement. Il s'engage également à informer par écrit la Ville sans délai de l'existence de tout tel lien survenant en cours d'exécution de contrat.

_____
18-038-1, a. 4.

SECTION II
COMMUNICATIONS

_____
18-038; 18-038-1, a. 5.

SOUS-SECTION 1
COMMUNICATIONS DES SOUMISSIONNAIRES

_____
18-038; 18-038-1, a. 6.

6. Durant la période de soumission d'un appel d'offres, il est interdit au soumissionnaire ou à toute personne qui agit aux fins de ce dernier de communiquer avec une autre personne que la personne responsable de cet appel d'offres au sujet de celui-ci sauf lorsqu'il s'agit de discussions effectuées dans le cadre de l'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres conformément aux articles 573.1.0.5 et 573.1.0.6 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou dans le cadre des négociations qui sont effectuées conformément à l'article 573.1.0.10 de la même loi.

Le soumissionnaire peut toutefois communiquer avec la personne responsable du traitement et de l'examen des plaintes désignée conformément à l'article 573.3.1.3 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou avec le bureau de l'inspecteur général ou du contrôleur général au sujet du comportement de la personne responsable ou de l'intégrité du processus d'octroi du contrat.

_____
18-038, a. 6; 18-038-1, a. 7.

7. *[Abrogé]*.

_____
18-038, a. 7; 18-038-1, a. 8.

SOUS-SECTION 2
LOBBYISME

8. Lorsque des communications d'influence ont eu lieu pour l'obtention d'un contrat de gré à gré, le cocontractant doit affirmer solennellement par écrit à la Ville, le cas échéant, que ces communications ont été effectuées conformément au présent règlement, à la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (RLRQ, chapitre T-11.011), au Code de déontologie des lobbyistes et aux avis du Commissaire au lobbyisme.

Le cocontractant doit également faire état par écrit, le cas échéant, des personnes par qui et avec qui les communications d'influence ont été effectuées en vue de l'obtention du contrat et affirmer solennellement que cette liste est complète.

_____
18-038, a. 8; 18-038-1, a. 9.

9. Durant la période de soumission d'un appel d'offres, il est interdit à un soumissionnaire ou à toute personne qui agit aux fins de ce dernier d'effectuer une communication d'influence avec un titulaire d'une charge publique au sujet de cet appel d'offres, même par une personne inscrite au registre des lobbyistes.

En déposant une soumission, le soumissionnaire affirme solennellement qu'il n'y a pas eu et qu'il n'y aura pas de communication d'influence conformément au premier alinéa.

_____

18-038, a. 9; 18-038-1, a. 10.

10. Tout titulaire d'une charge publique doit collaborer aux opérations de vérification et d'enquête du Commissaire au lobbyisme dans son mandat visant à assurer le respect de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (RLRQ, chapitre T-11.011) et du Code de déontologie des lobbyistes.

_____

18-038, a. 10; 18-038-1, a. 11.

11. Tout titulaire d'une charge publique qui est approché par une personne cherchant à influencer, au sens du paragraphe 2° de l'article 1, une prise de décision sur un sujet visé par le présent règlement, doit demander à cette personne si elle est inscrite au registre des lobbyistes. Dans le cas contraire, le titulaire d'une charge publique doit l'informer de l'existence de la loi précitée et de l'obligation de s'inscrire au registre des lobbyistes avant de poursuivre sa démarche et en informer le Commissaire au lobbyisme.

_____

18-038, a. 11; 18-038-1, a. 12.

SECTION III
CONFIDENTIALITÉ

12. La composition des comités de sélection et technique, les dossiers évalués, les délibérations et les recommandations formulées sont confidentiels.

Tous les documents relatifs à la tenue d'un comité de sélection, notamment les notes personnelles et l'évaluation individuelle de chacun de ses membres, doivent être obligatoirement conservés par la Ville pour la période requise pour ce type de documents en vertu du calendrier des délais de conservation des documents de la Ville, une telle période ne pouvant toutefois être inférieure à un an suivant la fin du contrat.

Le secrétaire et les membres du comité de sélection et technique doivent signer le formulaire intitulé Engagement solennel des membres joint en annexe au présent règlement.

Malgré le premier alinéa, dans le cadre des concours de design et d'architecture, la composition des comités de sélection et technique n'est pas confidentielle.

_____

18-038, a. 12.

13. Tout intervenant ou titulaire d'une charge publique doit agir avec loyauté et respecter la confidentialité des informations dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions ou, le cas échéant, de l'exécution de son contrat, à moins que la loi ou un tribunal n'en dispose autrement.

_____

18-038, a. 13; 18-038-1, a. 13.

SECTION IV
PRÉVENTION DE LA FRAUDE ET DE MANŒUVRES DOLOSIVES

_____

18-038; 18-038-1, a. 14.

14. Nul ne peut, directement ou indirectement, dans le contexte de la préparation ou présentation d'une soumission ou dans le cadre de la conclusion d'un contrat de gré à gré ou de l'exécution de tout contrat de la Ville, effectuer ou tenter d'effectuer de la fraude, une manœuvre dolosive ou participer ou tenter de participer à un autre acte susceptible d'affecter l'intégrité du processus d'appels d'offres ou de sélection du cocontractant de gré à gré ou l'exécution de tout contrat.

_____

18-038, a. 14; 18-038-1, a. 15.

SECTION V
SOUS-CONTRACTANT ET PERSONNE LIÉE

_____

18-038; 18-038-1, a. 16.

15. Le cocontractant de la Ville ne peut pas faire affaires avec des sous-contractants inadmissibles ou avec une personne qui leur est liée au sens du paragraphe 9° de l'article 1 dans le cadre de l'exécution du contrat sauf si la Ville l'autorise expressément en vertu du deuxième alinéa de l'article 28 ou des articles 29 ou 30.

Dès que le cocontractant a connaissance d'une violation, par son sous-contractant, au présent règlement, il doit en informer la Ville immédiatement.

_____

18-038, a. 15; 18-038-1, a. 17.

16. Sauf si la Ville l'autorise expressément, une personne inadmissible ou une personne qui lui est liée au sens du paragraphe 9° de l'article 1, autre qu'un sous-contractant, ne peut travailler ou avoir un quelconque intérêt dans le cadre d'un contrat de la Ville et d'un sous-contrat s'y rattachant. Le cocontractant de la Ville ne peut pas permettre ni tolérer de telles situations.

_____

18-038, a. 16; 18-038-1, a. 18.

SECTION VI
GESTION CONTRACTUELLE

17. Les actes de gestion contractuelle prévus au deuxième alinéa de l'article 18 et aux articles 19 et 20 peuvent être posés par le fonctionnaire responsable du contrat et désigné à cette fin par le directeur de l'unité d'affaires concernée, ou par son représentant désigné, et doivent être documentés.

Pour tout acte ne respectant pas les paramètres prévus à ces articles, l'autorisation de l'instance décisionnelle compétente de la Ville pour l'octroi du contrat est requise.

_____
18-038, a. 17; 18-038-1, a. 19.

SOUS-SECTION 1
VARIATION DES QUANTITÉS

18. Dans les contrats à prix unitaire, la Ville peut autoriser un budget pour les variations des quantités.

Lorsqu'un tel budget est autorisé, chaque élément à prix unitaire prévu au contrat ne peut être augmenté d'un pourcentage supérieur à celui de ce budget.

_____
18-038, a. 18.

SOUS-SECTION 2
UTILISATION DU BUDGET ALLOUÉ AUX CONTINGENCES

19. Le budget alloué aux contingences peut être augmenté de la somme correspondant à une variation des quantités à la baisse ou à un retrait d'éléments prévus au contrat dans la mesure où le montant total du budget de contingences n'excède pas 20 % du montant total du contrat, incluant les taxes applicables, dans le respect des limites ci-après énoncées :

1° pour un contrat d'une valeur inférieure à 10 000 000 $, incluant toutes les taxes applicables, le budget alloué aux contingences peut être augmenté d'une somme maximale de 500 000 $, incluant toutes les taxes applicables;

2° pour un contrat d'une valeur de 10 000 000 $ à 19 999 999,99 $, incluant toutes les taxes applicables, le budget alloué aux contingences peut être augmenté d'une somme maximale de 1 000 000 $, incluant toutes les taxes applicables;

3° pour un contrat d'une valeur de 20 000 000 $ à 50 000 000 $, incluant toutes les taxes applicables, le budget alloué aux contingences peut être augmenté d'une somme maximale de 2 500 000 $, incluant toutes les taxes applicables;

4° pour un contrat dont la valeur est supérieure à 50 000 000 $, incluant toutes les taxes applicables, le budget alloué aux contingences peut être augmenté d'une somme maximale de 5 000 000 $, incluant toutes les taxes applicables.

_____

18-038, a. 19.

20. Le budget alloué aux contingences ne peut être utilisé que dans les cas suivants :

1° pour payer la dépense associée à une contingence;

2° pour payer la dépense associée à une variation des quantités lorsque qu'aucun autre budget n'est disponible à cette fin;

3° pour payer, conformément aux termes du contrat, la dépense associée à une augmentation d'honoraires rémunérés à pourcentage.

_____

18-038, a. 20.

SECTION VII
COLLABORATION AVEC L'INSPECTEUR GÉNÉRAL

21. Conformément à l'article 57.1.9 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), les personnes visées à cet article et tous représentants de celles-ci doivent notamment permettre à l'inspecteur général ou à ses représentants d'examiner tout livre, registre ou dossier ou d'obtenir tout renseignement pertinent à la réalisation de son mandat. Elles doivent également permettre à l'inspecteur général et à ses représentants d'utiliser tout ordinateur, tout matériel ou toute autre chose se trouvant sur les lieux visités pour accéder à des données pertinentes à la réalisation de son mandat et contenues dans un appareil électronique, un système informatique ou un autre support ou pour vérifier, examiner, traiter, copier ou imprimer de telles données.

En outre, elles doivent également permettre à l'inspecteur général et à ses représentants de pénétrer, à toute heure raisonnable, dans un bâtiment ou sur un terrain pour procéder à l'examen prévu au premier alinéa et lui prêter toute aide raisonnable.

De plus, tout intervenant ou tout administrateur, dirigeant ou employé de celles-ci doit offrir une pleine et entière collaboration à l'inspecteur général et à ses représentants désignés dans le cadre de ses opérations de vérification et d'inspection liées à un contrat visé par le présent règlement. Il doit répondre de façon complète et véridique, dans les plus brefs délais, à toute demande provenant de l'inspecteur général ou de ses représentants désignés. Il doit notamment se présenter à l'heure et à l'endroit désignés par l'inspecteur général ou ses représentants afin de répondre aux demandes de renseignements de ceux-ci.

_____

18-038, a. 21; 18-038-1, a. 20.

CHAPITRE III
CONTRAVENTIONS AU RÈGLEMENT

22. Tout titulaire d'une charge publique qui contrevient sciemment au présent règlement est passible des sanctions prévues par l'article 573.3.4 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

_____
18-038, a. 22; 18-038-1, a. 21.

23. *[Abrogé]*.

_____
18-038, a. 23; 18-038-1, a. 22.

24. La Ville peut, en cas de contravention aux articles 5, 5.1, 6, 8, 9, 13, 14, 15 ou 16, à sa seule discrétion et suivant la réception d'une recommandation à cet effet, prévoir l'une ou l'autre, ou une combinaison, des sanctions suivantes :

1° déclarer inadmissible le contrevenant pour une période maximale de 5 ans. Le cas échéant, devient également inadmissible toute personne liée, au sens du paragraphe 9° a) de l'article 1, à ce dernier ainsi que toute personne pour laquelle il agissait lors de la contravention;

2° lorsque la contravention est commise en cours d'exécution de contrat, imposer au cocontractant toute pénalité monétaire ne pouvant excéder le montant le moins élevé entre 10 % de la valeur du contrat au moment de l'octroi et :

a) 10 000 $, s'il s'agit d'un contrat dont la valeur est inférieure à 100 000 $;

b) 50 000 $, s'il s'agit d'un contrat dont la valeur est inférieure à 1 000 000 $;

c) 100 000 $, s'il s'agit d'un contrat dont la valeur est inférieure à 10 000 000 $;

d) 200 000 $, s'il s'agit d'un contrat dont la valeur est de 10 000 000 $ ou plus;

3° imposer toute mesure particularisée de contrôle adaptée à la contravention commise.

Aux fins du paragraphe 1° du premier alinéa, la durée de l'inadmissibilité aux contrats de la Ville et sous-contrats débute à la date de la décision de l'instance décisionnelle compétente de la Ville, sous réserve de l'article 32.

_____
18-038, a. 24; 18-038-1, a. 23; 18-038-2, a. 1.

24.1. La Ville ne peut imposer une sanction prévue à l'article 24 que si les conditions suivantes sont remplies :

1° elle fait suite au constat d'une contravention à l'un ou l'autre des articles 5, 5.1, 6, 8, 9, 13, 14, 15 ou 16 du présent règlement;

2° le constat de la contravention et la sanction recommandée sont consignés par écrit dont copie a été transmise au contrevenant;

3° un délai d'au moins 10 jours de la réception de la copie de l'écrit visé au paragraphe 2° a été accordé au contrevenant afin qu'il puisse transmettre, par écrit, tout commentaire à la personne désignée dans l'avis transmis par la Ville;

4° les commentaires transmis en vertu du paragraphe 3° ont été examinés et considérés, le cas échéant.

La sanction devient définitive en étant approuvée par l'instance décisionnelle compétente de la Ville. Une copie de la décision est transmise au contrevenant.

_____

18-038-1, a. 24.

24.2. La Ville détermine la sanction à imposer conformément à l'article 24 en tenant compte notamment des facteurs suivants :

1° les avantages tirés du fait de la commission de la contravention;

2° le degré de planification lié à la contravention et la période au cours de laquelle elle a été commise;

3° les conséquences de la contravention pour la Ville;

4° les contraventions et les sanctions antérieures pour des agissements similaires;

5° l'adoption de mesures en vue de réduire la probabilité de commission d'autres contraventions.

_____

18-038-1, a. 24.

25. Lorsqu'une personne contrevient à l'article 5 dans le cadre d'un processus d'appel d'offres, sa soumission en réponse à cet appel d'offres est automatiquement rejetée. Si la Ville découvre une telle contravention en cours d'exécution de contrat, l'article 28 s'applique même si la Ville ne l'a pas déclarée inadmissible.

_____

18-038, a. 25.

25.1. Lorsqu'une personne contrevient à l'article 5.1, 6 ou 21 dans le cadre d'un processus d'appel d'offres, la Ville peut, à sa seule discrétion, rejeter la soumission de cette personne en réponse à cet appel d'offres. Si la Ville découvre une telle contravention en cours d'exécution de contrat, l'article 28 s'applique même si la Ville ne l'a pas déclarée inadmissible.

_____

18-038-1, a. 25.

25.2. Lorsqu'une personne déclare, conformément à l'article 5.1, avoir un lien avec une personne inadmissible et qui lui est liée au sens du paragraphe 9° de l'article 1, la Ville peut, à sa seule discrétion, rejeter la soumission de cette personne en réponse à cet appel d'offres. Lorsqu'une telle déclaration survient en cours d'exécution de contrat, l'article 28 s'applique même si la Ville ne l'a pas déclarée inadmissible. Le cas échéant, l'article 24.1 s'applique en y faisant les adaptations nécessaires.

_____

18-038-1, a. 25.

26. *[Abrogé]*.

_____

18-038, a. 26; 18-038-1, a. 26.

27. *[Abrogé]*.

_____

18-038, a. 27; 18-038-1, a. 26.

28. Pour tout contrat ou sous-contrat en cours d'exécution avec une personne inadmissible, le cocontractant est réputé en défaut d'exécuter son contrat.

Cependant, la Ville peut, à sa seule discrétion, permettre la poursuite de l'exécution du contrat ou du sous-contrat.

Dans tous les cas où une garantie d'exécution est encaissée par la Ville et qu'elle s'avère insuffisante, le cocontractant est responsable de payer à la Ville la différence en argent entre le montant de sa soumission pour la portion du contrat qui reste à réaliser à la date de la résiliation et le coût encouru par la Ville pour compléter l'exécution du contrat résilié en plus d'être tenu de payer à la Ville tous les dommages résultant de son défaut.

_____

18-038, a. 28.

29. La Ville peut conclure un contrat et permettre la conclusion d'un sous-contrat avec une personne inadmissible lorsqu'elle est la seule en mesure :

1° de fournir une assurance, des matériaux, du matériel ou des services après que les vérifications documentées et sérieuses ont été effectuées pour s'assurer de l'unicité de ce fournisseur dans l'ensemble des territoires visés par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés publics applicable à la Ville;

2° aux fins de l’utilisation d’un progiciel ou d’un logiciel :

a) d’assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels ou logiciels existants;

b) de protéger des droits exclusifs tels les droits d’auteur, les brevets ou les licences exclusives;

c) de faire de la recherche ou du développement;

d) de produire un prototype ou un concept original;

3° d’exécuter des travaux d’enlèvement, de déplacement ou de reconstruction de conduites ou d’installations d’aqueduc, d’égout, d’électricité, de gaz, de vapeur, de télécommunication, d’huile ou d’autre fluide, à titre de propriétaire des conduites ou des installations;

4° de faire l’entretien d’équipements spécialisés parce qu’elle les a fabriqués ou parce qu’elle a désigné un représentant pour ce faire;

5° d’exécuter des travaux sur l’emprise d’une voie ferrée exploitée comme telle, et ce, pour un prix qui correspond à celui qu’une entreprise exécutant généralement de tels travaux exige normalement pour ceux-ci;

6° de céder à la Ville un immeuble ou un droit réel, tel que, mais sans limitation, une servitude, dont la Ville a besoin pour toutes fins municipales.

_____

18-038, a. 29.

30. La Ville peut conclure un contrat et permettre la conclusion d’un sous-contrat avec une personne inadmissible :

1° lorsque ses services professionnels sont nécessaires dans le cadre d’un recours devant un tribunal, un organisme ou une personne exerçant des fonctions judiciaires ou juridictionnelles, dans la mesure toutefois où tel contrat de services professionnels fait suite à un rapport ou à un document préparé par cette personne à la demande de la Ville;

2° pour lui permettre de développer un site dont elle est propriétaire ou pour lequel elle a un mandat exclusif de ce faire;

3° lorsqu'elle a conclu un premier contrat de services professionnels relatif à la conception de plans et devis à la suite d'une demande de soumissions afin que cette personne procède à l'adaptation ou à la modification de tels plans et devis pour la réalisation des travaux aux fins desquels ils ont été préparés ou afin qu'elle procède à la surveillance liée à une telle adaptation ou modification ou, dans le cadre d'un contrat à prix forfaitaire, à une prolongation de la durée des travaux;

4° lorsqu'elle détient son autorisation de contracter;

5° lorsqu'il s'agit d'un contrat de location immobilière.

_____

18-038, a. 30; 18-038-1, a. 27.

31. La Ville tient un registre des personnes inadmissibles ou qui ont contrevenu au présent règlement.

_____

18-038, a. 31; 18-038-1, a. 28.

CHAPITRE IV
RÉCIDIVE

32. Lorsqu'une personne déjà inadmissible contrevient au présent règlement, sa période d'inadmissibilité est prolongée, le cas échéant, pour la durée déterminée en vertu de l'article 24 pour l'acte qui a été commis. Cette période d'inadmissibilité est prolongée de la même manière pour toute personne qui lui est liée au sens du paragraphe 9° de l'article 1 déjà inadmissible ainsi que pour toute personne déjà inadmissible pour laquelle elle agissait lors de la contravention.

_____

18-038, a. 32; 18-038-1, a. 29.

CHAPITRE V
GRÉ À GRÉ ET MESURES POUR FAVORISER LA ROTATION DES ÉVENTUELS COCONTRACTANTS

_____

18-038; 18-038-1, a. 30.

33. La Ville peut conclure de gré à gré tout contrat comportant une dépense d'au moins 25 000 $ mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après demande de soumissions publique en vertu de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

_____

18-038, a. 33.

34. La Ville ne peut conclure un contrat de gré à gré en vertu de l'article 33 avec une personne avec laquelle elle a conclu un contrat de gré à gré en vertu de cet article si ce contrat est en cours ou est terminé depuis moins de 90 jours et relève de la même unité d'affaires responsable du contrat visé.

Le premier alinéa du présent article ne s'applique pas dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

1° si la personne soumet un prix inférieur à celui offert par 2 autres personnes en mesure de réaliser le contrat ou par la seule autre, le cas échéant, en mesure de réaliser le contrat qui a un établissement au Québec;

2° s'il s'agit d'un contrat qui peut être conclu de gré à gré en vertu de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

_____

18-038, a. 34; 18-038-1, a. 31.

CHAPITRE V.1
MESURES POUR FAVORISER LES BIENS ET SERVICES QUÉBÉCOIS ET LES ÉTABLISSEMENTS AU QUÉBEC

_____

18-038-2, a. 2.

34.1. Pour tout contrat comportant une dépense d'au moins 25 000 $ mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après demande de soumissions publique en vertu de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), la Ville sollicite au moins 3 fournisseurs, assureurs ou entrepreneurs qui offrent des biens ou services québécois ou qui ont un établissement au Québec, s'ils s'en trouvent, en mesure de réaliser le contrat.

Les mesures prévues au premier alinéa doivent demeurer en vigueur minimalement jusqu'au 25 juin 2024.

_____

18-038-2, a. 2.

CHAPITRE VI
MESURES TRANSITOIRES ET FINALES

35. Le présent règlement remplace la politique de gestion contractuelle en vigueur après le 22 août 2016 devenue le Règlement sur la gestion contractuelle le 1er janvier 2018. Il s'applique à tout processus d'appel d'offres et à tout contrat, y compris ceux en cours au moment de son adoption.

Toutefois, cette politique devenue règlement le 1er janvier 2018, continue de s'appliquer à tout acte posé avant l'entrée en vigueur du présent règlement.

_____

18-038, a. 35.

36. Toute personne inscrite au registre des personnes inadmissibles en vertu de l'application de la politique de gestion contractuelle en vigueur avant le 23 août 2016 qui n'a pas d'autorisation de contracter ainsi que toute personne inscrite audit registre en vertu de l'application de la politique de gestion contractuelle en vigueur après le 22 août 2016 devenue le Règlement sur la gestion contractuelle le 1er janvier 2018 demeure inscrite audit registre jusqu'à la date de fin de la période d'interdiction prévue.

_____

18-038, a. 36.

ANNEXE 1
ENGAGEMENT SOLENNEL

_____

Cette codification du Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle (18-038) contient les modifications apportées par les règlements suivants :

- *18-038-1 Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle (18-038), adopté à l'assemblée du 23 mars 2020;*
- *18-038-2 Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle (18-038), adopté à l'assemblée du 14 juin 2021.*

ANNEXE 1

Montréal

Engagement solennel

Unité d'affaires : _____

Mandat : Appel d'offres XX-XXXXX

(TITRE) _____

Nous, soussigné(e)s, nous engageons, en notre qualité de membres du présent comité de sélection [ou technique], à agir fidèlement et conformément au mandat qui nous a été confié, sans partialité, faveur ou considération, selon l'éthique. De plus, nous ne révélerons et ne ferons connaître, sans y être tenu(e)s, quoi que ce soit dont nous aurions eu connaissance dans l'exercice de nos fonctions, sauf aux membres du présent comité de sélection [ou technique] et à son secrétaire.

De plus, advenant le cas où l'un de nous apprendrait qu'une personne associée de l'un des fournisseurs ou actionnaire ou encore membre du conseil d'administration de l'un d'eux lui est apparentée ou entretient avec lui des liens personnels proches, il en avertirait sans délai le secrétaire du comité de sélection [ou technique].

Signature des membres du comité de sélection [ou technique]

Nom (lettres moulées)	Provenance (sigle)	Signature
_____	_____	
_____	_____	
_____	_____	
_____	_____	
_____	_____	

Signature du secrétaire du comité de sélection [ou technique]

_____

Signé à _____, le _____

Dernière mise à jour : 21 juin 2021

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée Me Domenico Zambito, assistant-greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836 et en vertu de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après, appelée la « **Ville** »

ET : **AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE**, personne morale, constituée sous l'autorité de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4, dont l'adresse principale est le 200-640, rue Saint-Paul Ouest, Montréal, Québec, H3C 1L9, agissant et représentée par Laurent Chevrot, directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : 755904273
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1227093133

Ci-après, appelé l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme agit comme paramunicipale qui a notamment pour mission de développer et de gérer le stationnement ainsi qu'un réseau de bornes de recharge pour les véhicules électriques, tel que prévu par la Charte de la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE l'Organisme agit comme paramunicipale à qui la Ville a confié la gestion, le développement et la promotion du stationnement tarifé et de la mobilité urbaine conformément à ses lettres patentes dans le cadre d'une entente intervenue entre les Parties et approuvée par le conseil municipal par la résolution CM19 1364;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE la Ville et l'Organisme se préoccupent de l'état d'urgence que présente la situation sanitaire occasionnée par la COVID-19;

ATTENDU QUE la Ville reconnaît que la réalisation du Projet de l'Organisme peut nécessiter certains ajustements ou adaptations, en cohérence avec la mission de l'Organisme en raison de la pandémie de la COVID-19 afin de répondre adéquatement aux besoins de la clientèle visée de l'Organisme;

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti suivant la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : les conditions relatives au Plan d'action et à la reddition de compte;

2.3 « **Annexe 3** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.4 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.5 « Plan d'action » un document présentant une programmation détaillée des activités ou initiatives à réaliser pour chacun des thèmes du Projet, une description qualitative des

bénéfices ou des retombées anticipés, une liste des activités de communications prévues ainsi qu'un budget prévisionnel en lien avec la programmation proposée;

2.6 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.7 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.8 « **Responsable** » : Directrice de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.9 « **Unité administrative** » : Service du développement économique de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, il est entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.1.3 exceptionnellement, et dans le contexte où la crise relative à la pandémie de COVID-19 a un impact sur la réalisation du Projet, soumettre, pour approbation du Responsable, toute demande ayant pour objet, le cas échéant, de réviser les modalités de réalisation du Projet;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés relatifs au Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

4.3.1 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.3.2 adresser toute communication à la Ville en français; il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment, l'affichage de l'Organisme dans les installations de la Ville et à l'extérieur sur le domaine de la Ville, lesquels devront respecter l'article 58 de la Charte de la langue française, à savoir qu'ils soient rédigés en français, ou qu'ils soient exprimés en français et dans une autre langue, avec nette prédominance du français sur l'autre langue en terme de visibilité.

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** »), et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements relatifs le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, il est entendu que cette forme et ces

paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Cette Reddition de compte doit lui être remise au plus tard le 31 mars de chaque année et doit couvrir la période comprise entre la signature de la présente convention et le 31 décembre pour la première année et la période du 1er janvier d'une année au 31 décembre de l'année suivante pour les années subséquentes.

Nonobstant l'alinéa 2 ci-dessus, au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les cent quatre-vingt (180) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville à l'adresse courriel suivante : conformitecontractuelle@bvgmtl.ca (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que

telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les quinze (15) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcé contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seul toute la responsabilité à l'égard des tiers et assumer seul la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale **de un million huit cent cinquante-mille dollars** (1 850 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

5.2.1 Pour l'année **2022 :**

5.2.1.1 une somme maximale de cent cinquante mille (150 000 $) dans les trente (30) jours suivant la signature de la Convention;

5.2.1.2 une somme maximale de six cent vingt-cinq mille dollars (625 000 $) dans les trente (30) jours suivant le dépôt d'un Plan d'action du Projet, à la satisfaction de la Responsable;

5.2.1.3 une somme maximale de cent cinquante mille dollars (150 000 $) dans les trente (30) jours suivant le dépôt de la Reddition de compte intérimaire, à la satisfaction de la Responsable.

5.2.2 Pour l'année **2023 :**

5.2.2.1 une somme maximale de cinq cent soixante quinze mille dollars (575 000 $) dans les trente (30) jours suivant le dépôt de la Reddition de compte annuelle 2022 à la satisfaction de la Responsable;

5.2.2.2 une somme maximale de cent cinquante mille dollars (150 000 $) dans les trente (30) jours suivant le dépôt de la Reddition de compte intérimaire, à la satisfaction de la Responsable;

5.2.3 Pour l'année **2024 :**

5.2.3.1 une somme maximale de cent mille dollars (100 000 $) dans les trente (30) jours suivant le dépôt de la Reddition de compte annuelle 2023 à la satisfaction de la Responsable;

5.2.3.2 une somme maximale de cent mille dollars (100 000 $) dans

les trente (30) jours suivant le dépôt d'un bilan final 2022-2023 du Projet à la satisfaction de la Responsable;

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

6.3 L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit :

6.3.1 de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants avec la Ville ou avec l'Organisme;

6.3.2 de tout contrat conclu avec un autre organisme ou entité qui compte, au sein de son conseil d'administration ou parmi ses dirigeants, un membre du conseil d'administration ou un dirigeant de l'Organisme ;

6.3.3 de tout contrat conclu avec une personne liée, au sens du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville, à l'Organisme, à l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants, le tout, en faisant les adaptations nécessaires;

6.3.4 de toute commission, salaire, honoraires, rabais ou avantage quelconque pouvant découler de la présente convention, autre qu'un don symbolique ou protocolaire, dont il pourrait bénéficier directement ou indirectement, versé à l'une ou l'autre des personnes physiques ou morales visées aux paragraphes 6.3.1 à 6.3.4.

6.4 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 ou 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées

dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le **1er mai 2024.**

Il est toutefois entendu que la terminaison de la présente Convention, pour quelque raison que ce soit, ne met pas fin à toute disposition de la Convention qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les droits de propriété intellectuelle rattachés aux rapports, documents et produits à livrer préparés dans le cadre de la présente convention (ci-après les « **Rapports** ») appartiennent exclusivement à l'Organisme, tout comme les droits de propriété y

afférents.

L'Organisme accorde par les présentes à la Ville une licence irrévocable, perpétuelle, mondiale, libre de redevances et pouvant faire l'objet de sous-licences l'autorisant à utiliser, à publier, à adapter, à modifier, à traduire et à copier les Rapports en tout ou en partie.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle relatifs au Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 200-640, rue Saint-Paul Ouest, Montréal, Québec, H3C 1L9, et tout avis doit être adressé à l'attention du Directeur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6 et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de ..... 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Domenico Zambito, greffier adjoint

Le .....e jour de ..... 20__

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

Par : _____
Laurent Chevrot, directeur général

Cette convention a été approuvée par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le e jour de ……. 20__ (Résolution (CM ……..).

ANNEXE 1
PROJET

Le Projet est décrit dans le dossier de demande de contribution financière de l'Organisme daté du 21 avril 2022, joint à cette annexe et constitue partie intégrante de la présente Convention

Dossier de demande de contribution financière

ANNEXE 2

CONDITIONS RELATIVES AU PLAN D'ACTION ET À LA REDDITION DE COMPTE

1. **Documents de Reddition de compte**

Délais de transmission

- Pour l'année **2022 :**

    - Le Plan d'action, à la satisfaction de la Responsable, transmis dans les trente jours suivant la signature de la Convention;
    -
    - Une Reddition de compte intérimaire pour la période se terminant le 1er octobre 2022, à la satisfaction de la Responsable, transmise au plus tard le 1er novembre 2022.

- Pour l'année **2023** :

    - Une Reddition de compte annuelle faisant état des réalisations du Projet pour l'année 2022, à la satisfaction de la Responsable, transmise entre le 31 janvier et le 31 mars 2023;

    - Une Reddition de compte intérimaire pour la période se terminant le 30 juin 2023, à la satisfaction de la Responsable, transmise entre le 31 juillet et le 15 septembre 2023.

- Pour l'année **2024** :

    - Une Reddition de compte annuelle faisant état des réalisations du Projet pour l'année 2023, à la satisfaction de la Responsable, transmise entre le 31 janvier et le 31 mars 2024;

    - Un bilan final à la satisfaction de la Responsable, avec analyse et constats, faisant état des retombées des réalisations des deux années visées par la Convention (2022 à 2023), transmis au plus tard le 31 mars 2024.

Reddition de compte

Chaque reddition de compte doit prendre la forme d'un rapport comprenant notamment, pour la période concernée, les éléments suivants :

- L'état d'avancement des actions liées au Plan d'action;

- Un tableau de suivi des cibles avec les indicateurs détaillés dans la présente Annexe et ceux identifiés par le Comité et approuvés par la Responsable;

- Un bilan de visibilité et une liste des activités de communications réalisées en lien avec l'Annexe 3;

- Un bilan financier détaillant les dépenses (notamment : salaires, honoraires professionnels), les revenus, le cas échéant, et indiquant les écarts avec les budgets prévisionnels prévus au Plan d'action de la période concernée.

De plus, la Reddition de compte finale doit prendre la forme d'un rapport comprenant l'ensemble des éléments énumérés ci-haut ainsi qu'un bilan des constats et des perspectives d'avenir pour le Projet.

COMITÉ DE SUIVI

La Ville et l'Organisme conviennent de former un comité de suivi (ci-après le « Comité ») composé de deux (2) représentants de chacune des Parties. Les représentants de la Ville sont : la Responsable ou ses représentants autorisés. Les représentants de l'Organisme sont nommés par son conseil d'administration.

Le rôle de ce Comité est :

- d'assurer le suivi et le bon fonctionnement général de la Convention;

- d'échanger sur l'évolution des différents thèmes inclus dans le Projet et les ajustements apportés au Plan d'action par l'Organisme;

- de s'assurer que les ressources financières fournies par la Ville sont, versées et utilisées conformément aux dispositions de la présente Convention;

- d'établir les règles de régie interne du Comité;

La fréquence de tenue des rencontres de ce Comité est laissée à la libre appréciation des Parties. Toutefois, les Parties conviennent de la tenue d'au moins un Comité par an.

2. Indicateurs

Tous les rapports de Reddition de compte doivent comprendre notamment les retombées et livrables obtenus en lien avec les indicateurs et cibles suivants. À noter que d'autres indicateurs seront identifiés par le Comité et approuvés par la Responsable, suite au dépôt du Plan d'action par l'Organisme. Le suivi de l'ensemble de ces cibles et indicateurs devra être inclus à la Reddition de compte.

Thème 1 - Améliorer l'accessibilité aux pôles d'emploi

Indicateur	Cible	Livrable à fournir
Balisage des actions des partenaires pour favoriser la mobilité au sein des pôles d'emploi ou commerciaux	1 analyse des actions (2022) 1 analyse Forces, faiblesses, opportunités et menaces des projets/initiatives réalisées ou en cours par les partenaires (2022) 1 rapport (2022)	Synthèse du balisage des actions réalisées ou en cours 1 FFOM Rapport et sommaire des recommandations de mesures d'accessibilité aux pôles d'emplois
Élaboration d'une stratégie d'accessibilité aux pôles d'emploi ou commerciaux	1 stratégie (2023)	Stratégie d'accessibilité aux pôles d'emploi ou commerciaux

Thème 2 - Appuyer les changements de pratique en logistique et livraison urbaine

Indicateur	Cible	Livrable à fournir
Analyse réglementaire et recommandations pour favoriser l'usage d'espaces de stationnement hors rue à des fins d'activités de logistique durable	1 analyse réglementaire et émission de recommandations (2022)	Analyse réglementaire et recommandations

Diagnostic des enjeux, irritants et besoins	1 diagnostic (2022)	Diagnostic des enjeux, irritants et besoins
Participation et contribution aux chantiers des partenaires de l'éco-système: 1. Vision logistique 2. Label de livraison 3. Guide des bonnes pratiques 4. Filière vélos-cargos	6 partenaires (2022)	Description sommaire des chantiers et de la contribution de l'Organisme Nombre de rencontres tenues
Planification d'un projet pilote de micro-hub	1 planification détaillée (2023)	Planification détaillée incluant notamment la liste des partenaires au projet et les rôles et responsabilités de chacun

Thème 3 - Soutenir l'innovation et l'économie circulaire en mobilité durable

Indicateur	Cible	Livrable à fournir
Projets d'expérimentation (sous réserve du financement du MEI)	2 projets (2022) 1 analyse (2022) 1 stratégie de diffusion (2022)	Description sommaire des projets Analyse des enjeux de mobilité durables adressés par les projets Description sommaire des actions visant à diffuser les résultats et des partenaires ciblés
Exploration sur les initiatives de mutualisation d'espaces privés et publics	1 analyse (2022)	Analyse des initiatives de mutualisation d'espaces privés et publics
Balisage international des projets d'économie circulaire en mobilité durable	1 balisage (2022)	Balisage international des projets d'économie circulaire en mobilité durable
Documentation de la mise en application des principes de l'économie circulaire dans les opérations de l'Agence	1 analyse (2023)	Analyse de la mise en application des principes de l'économie circulaire dans les opérations de l'Agence

Thème 4 - Rassembler les acteurs de la mobilité et assurer le rayonnement des initiatives en mobilité

Indicateur	Cible	Livrable à fournir
Organiser des événements visant à faire rayonner l'expertise et les projets de l'Agence	2 événements (2022) 6 événements (2023)	Liste et description sommaire des événements réalisés Liste des participants
Participation à des groupes de travail et réseaux professionnels	3 réseaux et groupes de travail (2022)	Liste et description sommaire des objectifs de participation de l'Organisme à ces groupes et réseaux Description sommaire des retombées associées
Présentations lors de congrès et conférences	3 congrès et conférences, par année (2022 et 2023)	Description sommaire de la présentation réalisée
Mise en place de relations avec partenaires ciblés sur le plan national et international	1 rencontre nationale (2023) 1 rencontre internationale (2023)	Description sommaire des présentations, des rencontres organisées et des partenaires ciblés

ANNEXE 3
PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

L'Agence de mobilité durable s'engage à respecter toutes les dispositions du présent protocole de visibilité dans le cadre de la Convention conclue avec la Ville relativement au Projet de l'Organisme.

1. Engagements de l'Organisme

1.1 S'assurer que la Ville a annoncé officiellement le partenariat avant d'émettre une première communication publique;

1.2 Présenter et faire approuver un plan de communication expliquant les moyens qui seront utilisés pour communiquer avec la population montréalaise sur le projet et leur fréquence prévue, et en assurer la réalisation afin de fournir une visibilité à la Ville conforme aux exigences de la présente Annexe;

1.3 Respecter les modalités et les délais d'approbation prévus à la présente Annexe;

1.4 Permettre à la Ville de participer aux activités de relations publiques et médias, telles que définies au point 2.2;

1.5 S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent toutes les clauses de la présente Annexe.

2. Communications

2.1 Reconnaissance des contributions

2.1.1 Faire état de la contribution de la Ville dans toutes les communications écrites, notamment les communiqués de presse, les médias sociaux et le site internet, ainsi que toutes les communications verbales dans le cadre d'événements médiatiques, en utilisant l'une des mentions suivantes :

- Mention minimale : « réalisé avec le soutien financier de la Ville de Montréal.»
- Mention complète : « ce (nom du projet) a été réalisé au (nom du site), un site de la Ville de Montréal avec son soutien financier. »

2.1.2 Apposer le logo de la Ville sur tous les outils de communication et ce peu importe le format et le support utilisé (imprimé, numérique, télé, radio),

notamment : les publicités, les affiches, les dépliants, le site Internet, les infolettres, les panneaux remerciant les partenaires;

- Le logo de la Ville peut faire partie d'un regroupement de logos avec les autres partenaires publics au Projet;

- S'assurer que le logo de la Ville est mis en évidence afin de représenter équitablement son soutien financier dans la réalisation du Projet;

- Dans le cas où l'insertion du logo de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter l'une des mentions proposées à 2.1.1.

2.2 Relations médias et événements publics

2.2.1 Informer la Responsable du Projet, par écrit, de toute activité de presse ou de relations publiques visant à faire connaître les projets soutenus dans le cadre du projet au moins trente (30) jours ouvrables avant la date de cette activité;

2.2.2 Lors d'une annonce importante ou d'un événement public organisé dans le cadre de la présente convention, l'Organisme doit informer la Responsable du Projet afin qu'elle puisse :

- Inclure un message officiel dans les communications écrites, incluant les communiqués de presse, au moins quinze (15) jours ouvrables avant la date limite de livraison du matériel pour impression;

- Inviter par écrit un-e représentant-e politique de la mairie de Montréal à participer aux annonces importantes et aux conférences de presse un minimum de vingt (20) jours ouvrables à l'avance;

- Dans l'éventualité où un-e représentant-e officiel-le aurait accepté de participer à une annonce importante ou à un événement public, s'assurer de coordonner, d'effectuer un suivi et de valider les règles protocolaires en matière d'événements publics;

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville, ainsi que ceux qu'ils ont mandatés (influenceurs, photographes, vidéastes, etc.), et valider avec eux que les personnes peuvent faire l'objet d'une captation visuelle.

2.3 Publicité et promotion

2.3.1 Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média;

2.3.2 Avant d'entreprendre toute démarche avec des commanditaires potentiels, l'Organisme devra s'assurer que ces derniers sont en lien avec les orientations de la Ville;

2.3.3 S'assurer de la présence des logos de la Ville sur le plan de fin de toutes les vidéos produites, web ou télé;

2.3.4 Lors d'un événement public ou d'une annonce importante, offrir à la Ville au moins dix (10) jours ouvrables à l'avance, et si le contexte s'y prête, la possibilité de:

- installer des bannières promotionnelles (ou d'autres supports à être déterminés);
- installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure sur un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi et situé dans un secteur fréquenté afin de permettre une interaction avec le public;
- adresser un message promotionnel aux participants, qui sera rédigé par la Responsable du Projet, lorsqu'il y a la présence d'un animateur.

2.4 Bilan de visibilité

2.4.1 Remettre à la Responsable un bilan lors du dépôt de la Reddition de compte, incluant une copie ou une photo des outils de communication, une revue de presse, et tout indicateur permettant d'évaluer les retombées des projets ou activités réalisées, tels que: le nombre de participants, le taux de satisfaction de sondages, le nombre d'impressions médias, etc.

3. Modalités

3.1 Normes graphiques et linguistiques

3.1.1 S'assurer de respecter les règles d'utilisation du logo de la Ville détaillées dans le guide de normes graphiques.

3.1.2 Ne pas utiliser le nom, les logos et les marques officielles de la Ville en dehors du contexte de la présente convention, sans avoir obtenu le consentement au préalable;

3.1.3 Respecter l'ordre convenu pour le positionnement des logos de la Ville et des autres partenaires sur tous les outils de communication définis à 2.1.2;

3.1.4 Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (L.R.Q., c.C-11).

3.2 Approbations

3.2.1 Soumettre pour approbation à la Responsable, au moins dix (10) jours ouvrables avant la diffusion, tous les documents qui ont trait aux clauses 2.1. et 2.2, incluant :

- Les communiqués de presse et les avis médias;
- Toutes publications soulignant la contribution financière de la Ville.

3.2.2 Soumettre pour approbation au Service de l'expérience citoyenne et des communications (visibilite@montreal.ca) de la Ville le positionnement des logos et des mentions requises, sur toutes les communications imprimées et numériques, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur envoi pour impression ou leur diffusion.

3.3 Contacts

Service de l'expérience citoyenne et des communications de la Ville de Montréal

Pour obtenir le logo et le guide de normes graphiques de la Ville, ou pour toute question portant sur ce sujet, veuillez écrire à : visibilite@montreal.ca

AGENCE
DE MOBILITÉ
DURABLE
MONTRÉAL

Demande de contribution financière pour soutenir l'innovation et faire avancer la mobilité durable

Présentée au Service du développement économique de la Ville de Montréal

---

Laurent Chevrot, Directeur général, Agence de mobilité durable

Courriel : lchevrot@agencemobilitedurable.ca

21 avril 2022

Table des matières

Présentation de l'organisme 3

Mission 3

Historique 3

Gouvernance et composition du conseil d'administration 4

Offre de service et réalisations 5

Contexte de la demande 7

Réponse aux besoins et enjeux de la Ville de Montréal 7

Réponse aux plans et politiques de la Ville de Montréal 7

Description du projet proposé 9

Types d'activités prévues 9

Objectifs 9

Activités et clientèle visée 11

Liste des partenaires confirmés ou en discussion 11

Montant de la demande 14

Organigramme de l'Agence et ressources du projet 15

Présentation de l'équipe de projet 15

Budget du projet et distribution de l'effort prévisionnel 18

Budget prévisionnel du projet 18

Projets, calendrier de déploiement et livrables 19

Thème 1 : Améliorer l'accessibilité aux pôles d'emploi et commerciaux 19

Thème 2 : Appuyer les changements de pratique en logistique et livraison urbaine 21

Thème 3 : Soutenir l'innovation et l'économie circulaire en mobilité durable 24

Thème 4 : Rassembler les acteurs de la mobilité et assurer le rayonnement des initiatives en mobilité 27

Présentation de l'organisme

Mission

Afin d'améliorer la qualité de vie et d'appuyer la vitalité économique, l'Agence de mobilité durable met son expertise au service de la Ville de Montréal afin de faciliter le partage équitable de l'espace et l'accessibilité de la ville pour tous. L'Agence est un acteur clé permettant à la Ville d'agir pour devenir plus résiliente.

L'Agence innove pour une mobilité plus durable en gérant les espaces qui lui sont confiés dans la bordure et dans les stationnements hors rue, par ses activités de surveillance de l'espace public sur le territoire montréalais et par une information améliorée à la collectivité.

L'Agence mise sur sa capacité opérationnelle et d'expérimentation pour appuyer la Ville de Montréal et ses partenaires dans l'atteinte de leurs objectifs, tout en fédérant les acteurs de la mobilité.

Historique

L'Agence de mobilité durable, société paramunicipale de la Ville de Montréal, a débuté ses activités le 1er janvier 2020. Elle regroupe l'ensemble des métiers du stationnement qui incluent des activités de la *Société en commandite Stationnement de Montréal* (SCSM) et de la *Section de l'application du règlement de stationnement* (SARS) du SPVM.

Plusieurs dates marquantes ont mené à la création de l'organisme.

1995 – Délégation de la gestion du stationnement public tarifé à la SCSM

Conformément à l'article 2 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4, la "Charte") une entente intervenue entre la Ville de Montréal et la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM) confie à la SCSM la responsabilité de gérer le stationnement tarifé sur le territoire de la Ville de Montréal. L'objectif de cette entente était de rendre le stationnement tarifé plus rentable.

2004 et 2008 – Plans d'urbanisme et de transport de la Ville de Montréal

Ces deux plans marquants pour le développement de Montréal préconisent qu'une gestion stratégique du stationnement constitue un levier important dans le cadre des stratégies urbaines envisagées, notamment en favorisant la mise en valeur du territoire et la réduction de l'utilisation de l'automobile au profit du transport collectif et du vélo.

2016 – Politique de stationnement de la Ville de Montréal

La *Politique de stationnement de la Ville de Montréal* offre l'occasion de réfléchir sur la gestion, le développement et la gouvernance du stationnement pour l'ensemble du territoire de Montréal. La politique recommande trois actions prioritaires, dont la création d'un organisme municipal de gestion du stationnement.

2018 – Annonce de la création d'un organisme municipal ayant pour mission de développer et mettre en place des actions innovantes en matière de mobilité

La Ville de Montréal annonce la création de l'Agence de mobilité durable.

Ce nouvel organisme contribuera à la mise en œuvre des plans et des politiques de la Ville en matière de mobilité durable, d'urbanisme, de qualité de vie, de développement économique, de ville intelligente et d'environnement.

2020 – Création de l'Agence de mobilité durable

Depuis le début de ses activités, le 1er janvier 2020, l'Agence regroupe l'ensemble des métiers du stationnement, qui incluent des activités de la SCSM et de la *Section de l'application du règlement de stationnement* (SARS) du SPVM.

Juin 2021 – Adoption du premier Plan stratégique organisationnel de l'Agence par le Comité exécutif et dépôt au Conseil municipal

À l'instar des autres services et organismes paramunicipaux de la Ville de Montréal, l'Agence de mobilité durable doit se doter d'un plan stratégique, fondée sur les orientations de la Ville, notamment celles de Montréal 2030, et le Projet de Ville, document de vision préalable au Plan d'urbanisme et de mobilité.

Gouvernance et composition du conseil d'administration

En tant qu'organisation paramunicipale, l'Agence s'inscrit dans le processus de gouvernance municipale ainsi que dans ses mécanismes de reddition de comptes. Elle doit soumettre son plan d'affaires triennal et son budget en vue de son approbation par le conseil municipal. Son budget est aussi déposé au conseil municipal pour approbation, étudié par la Commission des finances et de l'administration et fait l'objet d'un audit du vérificateur général de la Ville de Montréal. De plus, l'Agence doit produire et publier annuellement un rapport d'activités selon la forme et le contenu convenu avec la Ville.

Par ailleurs, l'Agence compte sur un conseil d'administration composé d'un maximum de onze membres et de deux représentants de la Ville à titre d'observateurs. Les membres sont nommés par le comité exécutif de la Ville de Montréal qui désigne également la présidence du conseil d'administration. De plus, le comité exécutif de la Ville nomme le directeur général de l'Agence sous recommandation de son conseil d'administration.

Les membres actuels du conseil d'administration de l'Agence sont :

- Isabelle Cadrin, Administratrice de sociétés et Directrice générale adjointe, Ville de Montréal de 2018 à 2020
  Présidente du Conseil d'administration
- Benoit Bessette, Vice-président, Stratégie et planification, Lavergne
  Président du Comité Ressources humaines et communications, Vice-Président du Conseil d'administration, membre du Comité Gouvernance et éthique
- Renée Piette, Experte en conformité et en vérification des marchés financiers au Canada
  Trésorière, Présidente du Comité Audit, finances et gestion des risques, membre du Comité Gouvernance et éthique, et responsable de l'éthique
- Marie Côté, Productrice associée - Développement international HUB MONTRÉAL,
  Membre du Comité Innovations, stratégies et développement durable et membre du Comité Audit, finances et gestion des risques
- Sherazad Adib, Directrice séniore, Catalyst
  Membre du Comité Innovations, stratégies et développement durable et membre du Comité Ressources humaines et communications
- Catherine Morency, Professeure et Titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur la Mobilité des personnes, Polytechnique Montréal
  Présidente du Comité Innovations, stratégies et développement durable et membre du Comité Ressources humaines et communications
- André Goyer, Avocat
  Président du Comité Gouvernance et éthique et membre du Comité Audit, finances et gestion des risques

Observateurs de la Ville de Montréal

- Raoul Cyr, Directeur, Comptabilité et informations financières, membre du Comité audit, finances et gestion des risques
- À déterminer en remplacement de Luc Gagnon (mandat terminé le 12 mars 2022), Directeur de service, urbanisme et mobilité, membre du Comité gouvernance et éthique, membre du Comité Ressources humaines et communications, membre du Comité Innovations, stratégies et développement durable

Offre de service et réalisations

L'Agence est un organisme paramunicipal qui s'engage à assumer les responsabilités prévues à ses lettres patentes et à la Charte de la Ville ainsi qu'à l'entente cadre avec la Ville dans le respect des orientations municipales et dans une optique de mobilité durable. Dans ce cadre, la Ville s'attend à ce que l'Agence élabore son plan d'affaires triennal et le soumette au comité exécutif pour approbation par le conseil municipal. L'Agence mise sur les technologies et les données à toutes les étapes du cycle d'activités

en vue de mettre en œuvre son plan d'action efficacement et d'offrir un service optimal à la collectivité.

Les activités de l'Agence sont notamment encadrées par la Charte de la Ville et par ses lettres patentes délivrées par le lieutenant-gouverneur du Québec le 13 février 2019 et son entente cadre avec la Ville.

L'objet de l'entente cadre est d'établir les obligations de la Ville et les conditions des responsabilités que la Ville confie à l'Agence quant à la gestion, au développement et à la promotion du stationnement tarifé et de la mobilité urbaine conformément à la Charte de la Ville de Montréal et ses lettres patentes.

Dans le cadre de la Charte de la Ville de Montréal ainsi que ses lettres patentes, l'Agence a pour objet :

- D'assurer la gestion et le développement de la fonction du stationnement sur le territoire de la Ville de Montréal, notamment en proposant des stratégies de développement, en appliquant les orientations et politiques municipales, en visant à simplifier et à harmoniser les pratiques municipales, en assurant le développement technologique, en développant un réseau de bornes de recharges pour véhicules électriques ainsi qu'en prenant toute autres mesures reliées à la fonction de stationnement;
- De moduler l'offre en stationnement afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens et d'assurer la vitalité économique comme formulé dans la politique municipale de stationnement et appliquer ses principes directeurs;
- De soutenir les actions qui favorisent la mobilité urbaine, laquelle doit entre autres répondre aux besoins de déplacement en offrant une meilleure intégration des modes de transports, de la tarification, des systèmes d'information et de l'aménagement de l'espace public;
- De formuler des recommandations à la Ville de Montréal en matière de stationnement et de mobilité.

Contexte de la demande

Réponse aux besoins et enjeux de la Ville de Montréal

La création de l'Agence de mobilité durable est le résultat d'une réflexion qui a été lancée avec les plans d'urbanisme et de transport de la Ville de Montréal (2004 et 2008), selon lesquels la gestion stratégique du stationnement est un levier important pour favoriser une mobilité plus durable. En 2016, cette réflexion a mené à la Politique de stationnement de la Ville de Montréal, dont une des trois priorités était la création d'un organisme municipal de gestion du stationnement.

Ainsi, depuis le 1er janvier 2020, l'Agence de mobilité durable regroupe l'ensemble des métiers du stationnement, qui incluent des activités auparavant gérées par la Société en commandite Stationnement de Montréal (SCSM) et le Service de l'application du règlement de stationnement (SARS) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).

Grâce à la contribution financière du SDÉ, l'Agence compte faire avancer la mobilité durable, poursuivre les activités de la cellule d'innovation et animer l'écosystème de la mobilité en accord avec sa mission et son rôle pour appuyer la vitalité économique de Montréal. Ce projet s'inscrit dans les compétences de l'Agence en matière de stationnement et d'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques. Ce soutien témoigne de la volonté de la Ville de propulser les initiatives de mobilité urbaine dans le contexte de l'urgence climatique, ainsi que de profiter de la relance économique pour appuyer la transformation du secteur du transport.

Réponse aux plans et politiques de la Ville de Montréal

Dans l'élaboration de son *Plan stratégique organisationnel,* l'Agence a tenu compte de son champ d'actions déterminé dans ses documents constitutifs, soit :

- La Charte de la Ville de Montréal;
- Les lettres patentes de l'Agence;
- L'entente-cadre entre la Ville de Montréal et l'Agence;
- Le document d'orientations à l'égard de l'Agence préparé par le Service de l'urbanisme et de la mobilité.

L'Agence a également considéré les orientations stratégiques, les objectifs et les modes d'intervention privilégiés par les instances gouvernementales et municipales. Étant donné sa nature opérationnelle, l'Agence se doit de reconnaître qu'elle est l'une des organisations responsables de la mise en œuvre de ces orientations afin d'assurer la pertinence des actions proposées, de les prioriser et d'établir les objectifs de chacune. Le

Plan stratégique organisationnel de l'Agence confirme son intention de participer à l'atteinte collective de ces objectifs.

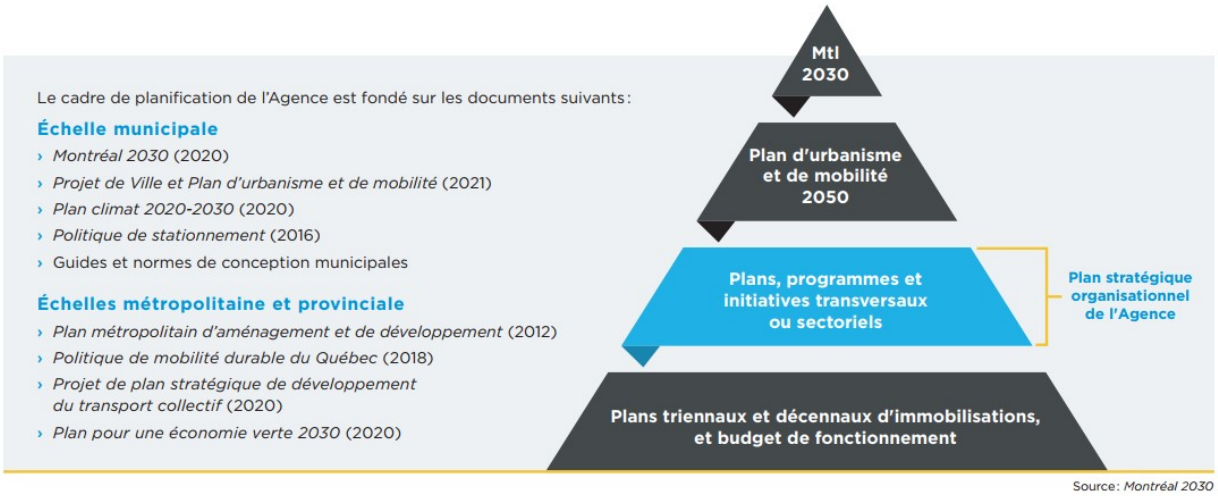

Par ailleurs, l'action de l'Agence s'inscrit en continuité avec la stratégie de développement économique 2018-2022 *Accélérer Montréal*, qui identifie le transport et la mobilité comme un secteur à haut potentiel. Des liens sont aussi établis avec le plan de relance économique 2021 *Agir Maintenant* qui met entre autres l'accent sur la relance du centre-ville en lien avec le retour des travailleurs, sur la vitalité commerciale notamment par le soutien aux Sociétés de développement commercial (SDC) et aux associations commerciales et sur le virage vers l'économie circulaire. Le projet s'inscrit aussi dans le 3e axe d'intervention du plan d'action *Bâtir Montréal* qui vise à *Améliorer l'accessibilité des pôles d'emploi, la mobilité des personnes ainsi que la fluidité du transport des marchandises*.

Description du projet proposé

Types d'activités prévues

Grâce à la contribution financière du SDÉ, l'Agence compte faire avancer la mobilité durable, poursuivre les activités de la cellule d'innovation et animer l'écosystème de la mobilité et en accord avec sa mission et son rôle en matière de stationnement et d'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques, pour appuyer la vitalité économique de Montréal. Ce besoin a été exprimé très clairement par plusieurs parties prenantes consultées durant l'exercice de préparation du PSO de l'Agence. Elles ont affirmé que l'Agence pourrait devenir un moteur de changement si elle arrivait à réunir les forces vives et à se positionner comme une organisation fédératrice mettant à profit les connaissances et l'expertise de cet écosystème.

Objectifs

Les 3 volets du projet permettent d'atteindre 4 grands objectifs. Ceux-ci seront réalisés par l'entremise de 5 types d'activités.

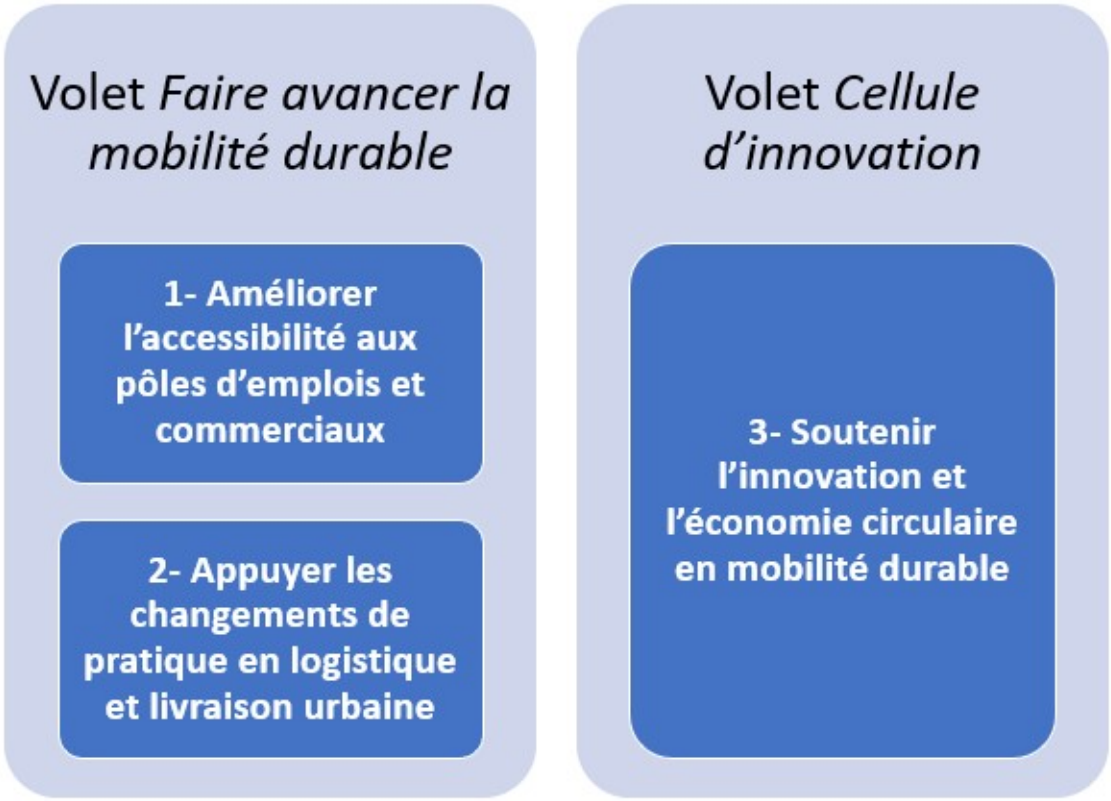

Volet *Faire avancer la mobilité durable*

1. Améliorer l'accessibilité aux pôles d'emplois et commerciaux: Plusieurs pôles d'emplois et commerciaux à Montréal font face à des défis de mobilité. Parfois, ils souffrent d'un manque d'accès autre qu'en voiture individuelle. Les entreprises des secteurs concernés font même état de difficultés à recruter, notamment des jeunes, à retenir leurs professionnels et à attirer la clientèle. Plus globalement, le dynamisme économique de la Ville dépend de la capacité à accéder à ces pôles d'emplois et commerciaux et pas seulement dans les quartiers centraux.

   L'atteinte de cet objectif sera l'occasion d'accompagner des changements de pratiques plus écologiques chez les employeurs et commerçants.

2. Appuyer les changements de pratique en logistique et livraison urbaine : L'explosion du commerce en ligne, des pratiques d'approvisionnement des commerces et industries non-optimales et la volonté de transformation de la ville notamment en matière de mobilité durable et de réduction des nuisances, imposent des changements profonds dans les pratiques de logistique et de livraison.

Volet *Cellule d'innovation*

3. Soutenir l'innovation et l'économie circulaire en mobilité durable : De nombreuses innovations sont apparues et apparaissent dans le monde de la mobilité. Certaines sont éphémères, d'autres des tendances lourdes. La Ville est constamment sollicitée pour se positionner, soutenir ou réagir. De plus, de nouveaux modèles économiques et de gouvernance doivent être développés pour favoriser le partage d'infrastructures et d'espaces et ainsi augmenter la circularité sur le territoire montréalais. Il s'agit d'un levier de développement économique important et d'un élément de réponse aux objectifs environnementaux ambitieux que la Ville s'est fixée

Volet *Animer l'écosystème de la mobilité*

4. Rassembler les acteurs de la mobilité et assurer le rayonnement des initiatives en mobilité durable : L'Agence sera appelée à déployer différentes activités en lien avec son rôle d'expertise et pour stimuler, animer et faire rayonner l'écosystème. Elle souhaite non seulement contribuer à développer les connaissances, mais aussi à les diffuser dans l'optique de devenir un agent de changement. Elle compte notamment organiser des événements pour échanger sur les questions

de mobilité et être un collaborateur actif du projet de *Cité de la Mobilité* porté par *Propulsion Québec.*

Activités et clientèle visée

Pour répondre à ces grandes thématiques, l'Agence agira selon 5 types **d'activités** inspirés directement de son PSO.

1. **Développer la connaissance** : Mener des analyses, études et projets de collecte de données afin de renforcer la connaissance et la compréhension des enjeux et solutions

   Clientèle visée : Ville, Opérateurs de modes durables, SDC et associations de commerçants
2. **Animer des tables de concertation et participer aux initiatives de nos partenaires :** Mobiliser les partie-prenantes et les expertises autour d'une problématique, d'un enjeu ou d'un objectif commun

   Clientèle visée : Écosystème de la mobilité durable, milieu académique
3. **Expérimenter :** Offrir la capacité opérationnelle de l'Agence pour faciliter l'expérimentation dans le but de devenir un précurseur dans l'utilisation ou de tester des hypothèses. L'appui du SDÉ permettra d'amorcer une réflexion sur les aspects règlementaire pouvant appuyer l'innovation. Il contribuera aussi aux efforts de l'Agence pour partager les bonnes pratiques et apprentissages tirés lors de ces expérimentations.

   Clientèle visée : PME et jeunes pousses, milieu académique, Ville
4. **Diffuser la connaissance :** Contribuer aux initiatives et participer en tant qu'experts aux invitations de l'écosystème, développer un canal de diffusion de la connaissance, par exemple à travers des événements récurrents

   Clientèle visée : Écosystème de la mobilité durable, milieu académique, grand public
5. **Participer à des événements pour faire rayonner le savoir-faire montréalais :** Positionner l'Agence dans des événements de l'échelle locale à l'échelle internationale

   Clientèle visée : Entreprises en mobilité durable, grappes industrielles, Ville

Liste des partenaires confirmés ou en discussion

Montréal compte sur un écosystème de la mobilité diversifié et dynamique. Ces nombreux acteurs représentent une grande force pour stimuler l'émergence de changements en faveur d'une mobilité plus durable. À cet effet, plusieurs parties prenantes consultées dans

le cadre de l'élaboration du *Plan stratégique organisationnel* ont affirmé que l'Agence pourrait devenir un moteur de changement si elle arrivait à réunir ces forces vives et à se positionner comme une organisation fédératrice mettant à profit les connaissances et l'expertise de cet écosystème. De plus, la revue des pratiques d'organisations similaires à l'international a permis de démontrer que la structure de l'Agence, qui allie connaissances en mobilité et expertise opérationnelle, est source de multiples possibilités.

Parmi celles-ci, la possibilité de rassembler et de valoriser les connaissances et les expériences a dominé les échanges. Plusieurs parties prenantes possèdent une expertise sur la mobilité à Montréal, mais le défi de rassembler celles-ci, de diffuser les bons coups et de créer une synergie entre les organisations reste entier. Autrement dit, plusieurs parties prenantes de l'écosystème recherchent un leadership permettant de traiter des questions de mobilité durable avec cohérence et favoriser un dialogue et une prise de décision fondée sur des données factuelles est très clair.

Afin d'occuper un rôle actif dans l'écosystème de mobilité durable et d'y exercer un leadership, l'Agence engagera un dialogue avec des parties prenantes issues de milieux diversifiés pour les rassembler autour d'objectifs commun par le biais d'interventions en matière d'animation de l'écosystème et de partage d'information. Ces relations permettront de conjuguer les efforts et de multiplier l'impact des interventions de toutes les parties.

Par ailleurs, l'Agence compte, à travers ses différents projets, collaborer avec les différents services de la Ville et arrondissements touchés. À cet effet, l'Agence réalise présentement une tournée de ses partenaires pour présenter le PSO et sa vision pour les prochaines années.

Afin d'identifier les parties prenantes les plus stratégiques, permettant l'atteinte des objectifs fixés par l'Agence dans le cadre du projet, une analyse en fonction de l'expertise en mobilité durable et de l'influence sur les champs d'intervention de l'Agence a été développée. Elle permet d'identifier 4 grands types de parties prenantes avec, pour chacun, un type d'engagement qui lui est propre.

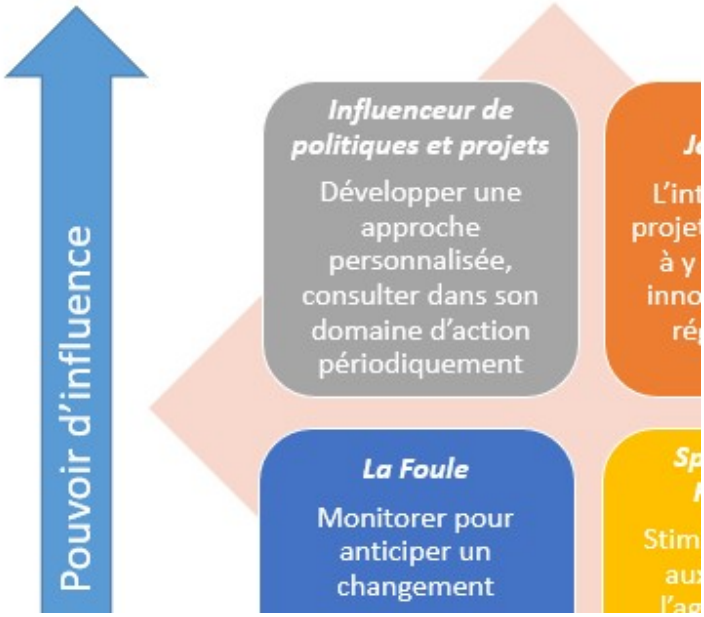

Une cartographie préliminaire des parties prenantes en fonction de ce modèle a été développée par l'Agence. La grande majorité de ces parties prenantes ont été contactées lors de l'exercice d'élaboration du PSO de l'Agence et pourront contribuer, à leur manière, à la réalisation du projet.

Selon les besoins des différentes parties prenantes, l'Agence pourra tel que spécifié dans son *Plan stratégique organisationnel* :

- Participer au développement de la connaissance sur le stationnement et les comportements de mobilité.

- Diffuser le savoir et l'expertise de l'Agence et de ses partenaires.
- Valoriser l'expertise terrain et la capacité opérationnelle de l'Agence pour la réalisation de projets d'expérimentation.
- Constituer un réseau d'experts et de parties prenantes.
- Organiser des événements ouverts à tous pour échanger sur les questions de mobilité.

En agissant de la sorte, l'Agence contribuera à rassembler les acteurs de la mobilité, tel que souhaité par les parties prenantes consultées dans le cadre de l'élaboration du *Plan stratégique organisationnel.* De plus, elle stimulera l'émergence d'actions et de nouvelles initiatives qui favoriseront la mobilité durable, notamment par des projets d'expérimentation, et l'atteintes des orientations d'urbanisme, de mobilité et de développement économique de la Ville.

Montant de la demande

L'Agence souhaite obtenir un soutien de 1,85 M $ réparti sur une période de 18 mois pour faire avancer la mobilité durable, poursuivre les activités de la cellule d'innovation et animer l'écosystème de la mobilité.

Les activités de l'Agence étant presque entièrement financées par la Ville de Montréal, son budget sera déposé à la Commission des finances et de l'administration en vue de son approbation par le conseil municipal. Ses états financiers annuels font l'objet d'un audit du vérificateur général de la Ville de Montréal et de l'auditeur externe de la Ville. De plus, l'Agence continuera de produire et publier annuellement un rapport d'activités selon la forme et le contenu convenu avec la Ville.

Organigramme de l'Agence et ressources du projet

La demande de soutien vise à l'Agence compte faire avancer la mobilité durable, poursuivre les activités de la cellule d'innovation et animer l'écosystème de la mobilité. Ces activités seront principalement réalisées au sein de la direction des stratégies d'affaires et de mobilité. Pour y arriver, 3 personnes se sont ajoutées à cette équipe à la fin de l'année 2021 et 4 autres s'ajouteront au début de l'année 2022. Ces personnes étaient toutes auparavant à l'emploi de Jalon Mtl.

De plus, certaines ressources de soutien à l'organisation ont été réparties dans d'autres équipes, notamment aux communications et aux ressources humaines.

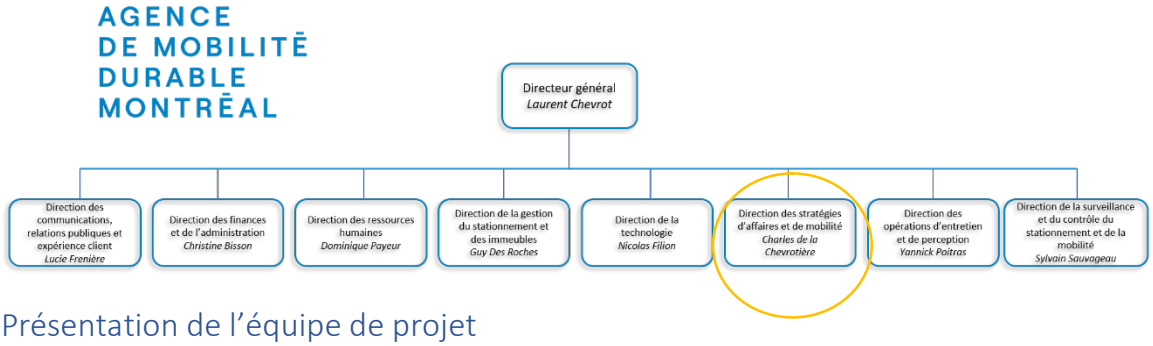

Présentation de l'équipe de projet

Charles de la Chevrotière, Directeur, Stratégies d'affaires et de mobilité

Urbaniste de profession, Charles possède près de vingt années dans le domaine de la planification des transports et de l'aménagement, tant dans les secteurs public et privé. Fervent partisan du repartage de l'espace public, il s'intéresse particulièrement au lien entre le design urbain et le comportement des usagers qui en découle, aux questions relatives au (re)développement urbain découlant du renouvellement des infrastructures et aux stratégies informationnelles appliquées à la planification urbaine. Depuis juin 2020, Charles est Directeur Stratégies d'affaires et de mobilité à l'Agence de mobilité durable.

Rolando Sarmiento, Chef de service, Stratégies d'affaires

Ingénieur de formation, Rolando cumule plus de 30 ans d'expérience dans différents secteurs de l'ingénierie civile et municipale, au Canada et en Amérique latine, dont 20 ans en gestion de projets. De plus, Rolando est détenteur d'une maîtrise en analyse et planification des transports de l'école Polytechnique de Montréal.

Antoine Sambin, Chef de service, Stratégies de mobilité (Embauche en janvier 2022)

Antoine possède vingt ans d'expérience dans le domaine du transport et de la mobilité urbaine. Son expertise est centrée sur le lancement de services et de produits innovants

ainsi que sur l'amélioration de l'expérience client. Dans ses précédents postes en Europe et en Asie, Antoine a travaillé sur le développement de nouveaux véhicules et services de mobilité pour PSA Peugeot Citroën, il a coordonné l'innovation marketing des réseaux de transports collectifs de Transdev, il a lancé avec succès le service d'autocar interurbain européen Ouibus et il a modernisé l'expérience passager des tramways de Hong Kong.

Julie Bachand-Marleau, Conseillère principale, Planification stratégique et développement durable

Urbaniste de profession, Julie est détentrice d'une maîtrise d'urbanisme de l'Université McGill. Elle évolue dans le domaine du transport et de la mobilité depuis plus de 10 ans. Elle occupait jusqu'à tout récemment le poste de *Conseillère, Développement des réseaux* à l'*Autorité régionale de transport métropolitain* (ARTM).

Mickaël Brard, Conseiller principal, Stratégies de mobilité (Embauche en septembre 2021)

Détenteur d'une maîtrise en administration des affaires, Mickael possède quinze années d'expérience en conseil et gestion de projets et particulièrement à titre de de Chef de pratique en mobilité durable chez Jalon Montréal. Ses domaines de prédilections tournent autour de l'électrification, la logistique urbaine, les enjeux de résilience et plus largement les questions de changements climatiques.

Julien Faucher, Conseiller principal, Données de mobilité

Détenteur d'une maîtrise recherche en génie civil avec une spécialisation en transport, Julien possède plusieurs années d'expérience dans le domaine de la gestion et l'analyse de données massives à la *Chaire de mobilité de l'École Polytechnique Montréal* au *Réseau de transport de Longueuil* et à *l'Autorité régionale de transport métropolitain*. Au cours de ces années, Julien a permis l'organisation d'ensemble de données démographiques et de transport, le développement d'outils de visualisation et a activement participé au suivi de la réalisation et de la validation des résultats de l'enquête Origine-Destination 2018.

Laurent Gauthier, Conseiller principal, Méthode et recherche

Membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec, Laurent œuvre dans le domaine de l'analyse et de la modélisation et se concentre principalement sur les secteurs du transport et de la mobilité depuis maintenant 5 ans.

Mathieu Séguin, Conseiller principal, Relations partenariales et institutionnelles

Mathieu détient une maîtrise en science politique, spécialisée en administration publique, et possède plusieurs années d'expérience en stratégies d'affaires ministérielles. Avant son arrivée à l'Agence, il occupait le poste de responsable de soutien aux élus dans le domaine de la mobilité au cabinet de la mairesse et du comité exécutif de la Ville de Montréal.

Randall Ascui, Conseiller principal, Rayonnement de l'expertise et réseaux professionnels

Depuis les 18 dernières années, Randall a œuvré à titre de directeur des ventes, de la commercialisation et des partenariats dans l'univers du design et de l'architecture sur le plan canadien et international. Il a entre autres participé à l'organisation du premier Sommet mondial du design 2017 à Montréal. Il a aussi fait partie de l'agence PID englobant le SIDIM, le magazine Intérieurs, en plus d'avoir organisé le gala des Grands Prix du design pendant de nombreuses années. Il amène sa vaste expérience en financement et partenariats, afin de faire progresser une cause qui lui tient à cœur : la mobilité intelligente et partagée.

Victor Char, Conseiller, Stratégies de mobilité

Détenteur d'un baccalauréat en urbanisme, membre de l'Ordre des urbanistes du Québec, Victor est aussi un professionnel agréé LEED ND. Il a débuté sa carrière dans le milieu du développement immobilier et du service-conseil en urbanisme. Cette expérience l'amena au cours des dernières années à s'intéresser à l'impact du développement urbain sur les comportements en mobilité, ainsi qu'au déploiement de projets menant à un changement de comportements.

Annick Di Lalla, Conseillère, Stratégies de mobilité

Détentrice d'un baccalauréat en sociologie avec mineure en études féministes, Annick démontre un intérêt marqué pour les enjeux sociaux et environnementaux. Son expérience dans les milieux institutionnels et communautaires, mais aussi son esprit critique, sa curiosité et son sens de la collaboration l'amènent à favoriser le développement de nouvelles pratiques plus inclusives et durables.

Véronique Laurin, Conseillère, Programmes et communauté d'intérêt (Embauche en janvier 2022)

Véronique possède une vaste expérience en communication et en animation de communautés. Son habileté à rassembler des acteurs provenant de plusieurs horizons l'a récemment amenée à assurer l'animation du Chantier auto-solo. Il s'agit d'une table transdisciplinaire qui s'intéresse à notre attachement à la voiture individuelle et aux outils, principalement psychosociaux, pour favoriser les changements vers des comportement de mobilité plus durables.

Tomy Mestas, Conseiller, Stratégies de mobilité (Embauche en octobre 2021)

Détenteur d'une maitrise en Design industriel, Tomy a travaillé au cours des dernières années chez Jalon sur plusieurs projets de mobilité urbaine. Il s'intéresse notamment au lien entre le design et le changement de comportements des usagers et dans l'adoption des principes de développement durable au travers du processus de conception des projets.

Budget du projet et distribution de l'effort prévisionnel

Budget prévisionnel du projet

Types de dépense par objectif	**Montant estimé**
Améliorer l'accessibilité aux pôles d'emplois et commerciaux	**680 000 $**
Ressources humaines	*530 000 $*
Services professionnels	*150 000 $*
Soutenir l'innovation et l'économie circulaire en mobilité durable	**290 000 $**
Ressources humaines	*290 000 $*
Appuyer les changements de pratique en logistique et livraison urbaine	**490 000 $**
Ressources humaines	*390 000 $*
Services professionnels	*100 000 $*
Rassembler les acteurs de la mobilité et assurer le rayonnement des initiatives en mobilité durable	**390 000 $**
Ressources humaines	*320 000 $*
Événements	*70 000 $*
Total	**1 850 000 $**

Budget sur 18 mois à titre indicatif

Les ressources directement allouées au projet seront principalement issues de l'équipe de la direction des stratégies d'affaires et de mobilité auxquelles pourront se greffer des professionnels d'autres directions, selon les projets. Un plan d'action détaillé couvrant l'ensemble de la durée de la demande précisera les éléments prévus au budget prévisionnel dans les 30 jours suivants la signature de l'entente.

Projets, calendrier de déploiement et livrables

Thème 1 : Améliorer l'accessibilité aux pôles d'emploi et commerciaux

Contexte

Le dynamisme économique de la Ville dépend de la capacité à accéder aux pôles d'emplois et commerciaux, qu'ils soient ou non dans des quartiers centraux. Toutefois, plusieurs d'entre eux font face à des défis de mobilité, dont le manque d'accès autre qu'en voiture individuelle, ce qui entraîne d'autres effets négatifs tels que les difficultés de recrutement et de rétention des employés, ou même à attirer la clientèle.

De nombreux acteurs travaillent déjà sur les questions d'accès et de mobilité au sein de pôles d'emploi ou commerciaux. D'autres initiatives et projets pilotes technologiques ont aussi été déployés dans un passé récent auprès de secteurs d'emplois ou grands générateurs de déplacement, portés par une diversité de partenaires (CGD, CCMM, *Netlift*, *Coop Carbone*, etc.).

Projet : L'Agence propose, en concertation active et en complémentarité avec les acteurs déjà à pied d'œuvre, de mettre à profit son expertise en matière de stationnement dans le cadre de projets de mobilité durable par une analyse sur l'accessibilité à un pôle d'emploi et commercial et l'élaboration d'une stratégie d'accessibilité à ce secteur.

Collaborateurs envisagés

- SDÉ, pour l'identification du secteur d'analyse et démarchage;
- CGD Métropolitains et PME Montréal, pour le démarchage auprès des entreprises du secteur identifié;
- Partenaires en mobilité (BIXI, Communauto, STM, etc.), pour la définition d'actions en vue d'une éventuelle mise en œuvre des solutions envisagées;
- Partenaires privés ou organisationnels à déterminer, notamment pour accompagner l'Agence dans la définition de la solution de mobilité envisagée.

Phases :

Phase 1 - 2022 – Récension de pratiques éprouvées pour améliorer l'accessibilité à des pôles d'emploi et commerciaux et identification d'un secteur

En concertation avec les CGD et d'autres partenaires, l'objectif est de réaliser une synthèse des apprentissages d'actions actuelles et passées, à Montréal et ailleurs, pour être en mesure de recommander une stratégie d'accessibilité adaptée aux pôles d'emplois et commerciaux.

- Récension des actions en cours ou passées, afin d'identifier les stratégies adaptées et les capacités physiques et numériques pertinentes de l'Agence pour favoriser la mobilité au sein de pôle d'emplois ou commerciaux.
- Revue des pôles d'emploi et commerciaux montréalais nécessitant une amélioration de l'accessibilité au travers d'une méthodologie à convenir afin de bien saisir les enjeux en cours selon les différents types de territoire.

Livrables :

- Synthèse du balisage des stratégies possibles, outils et projets déjà en place pour répondre aux enjeux d'accessibilité des pôles, incluant une analyse FFOM des projets ou initiatives en cours ou passés par les partenaires déjà sur le terrain.
- Recommandation de mesures d'accessibilité aux pôles d'emplois et commerciaux.
- Identification en collaboration avec le SDÉ d'un secteur potentiel pour l'élaboration d'une stratégie d'amélioration de l'accessibilité.

Phase 2 - 2023 – Analyse des enjeux, besoins et attentes et élaboration de la stratégie d'amélioration de l'accessibilité

En collaboration avec les parties prenantes installées dans le secteur identifié, l'Agence mettra à profit son expertise en mobilité durable identifier les enjeux, besoins et attentes de ces derniers afin de contribuer à l'élaboration d'une stratégie d'accessibilité.

- Suivant les mesures identifiées dans la première phase, l'Agence proposera les solutions les mieux adaptées aux besoins et attentes identifiées afin de solutionner les enjeux relevés.
- Une stratégie sera ensuite élaborée, recommandant à la fois les mesures à mettre en place et les rôles et responsabilités de chacune des parties prenantes.

Livrables

- Planification détaillée de la stratégie.
- Proposition de charte d'engagement des différentes parties prenantes au projet définissant les rôles et responsabilités de chacun.

Thème 2 : Appuyer les changements de pratique en logistique et livraison urbaine

Contexte

L'explosion du commerce en ligne, des pratiques d'approvisionnement des commerces et industries non-optimales en matière de mobilité et la volonté de transformation de la ville notamment en matière de mobilité durable et de réduction des nuisances, imposent des changements profonds dans les pratiques de logistique et de livraison.

Différentes approches et solutions ont été évaluées et testées ces dernières années à Montréal et partout dans le monde, celles-ci visent parallèlement à rationnaliser et concentrer la demande, réduire les nuisances des activités de livraison et optimiser au regard de la mobilité les pratiques.

Ainsi les pistes de solutions tournent généralement autour de :

- Décentralisation, mini-hubs, micro-hubs
- Micro-logistique, cyclo-logistique, électrification et adaptation des véhicules au contexte urbain dense
- Consolidation et mutualisation d'infrastructures et d'actifs
- Gestion incitative des stationnements dédiés à la livraison
- Restrictions de circulations
- Maillage entre commerces et acteurs qui souhaitent s'investir ou mettre à disposition des ressources

Étant donné ses connaissances en logistique urbaine et son rôle de gestionnaire de la bordure et d'espaces publics hors-rue, l'Agence peut contribuer à ces changements, particulièrement en analysant le potentiel d'utilisation des terrains sous sa gestion.

Projet : Analyse règlementaire en lien avec le déploiement de projets pilotes de logistique urbaine sur la bordure ou des terrains gérés par l'Agence

Collaborateurs

- Gouvernement du Québec : MAMH, MTQ
- Ville de Montréal : SDÉ, SUM
- COOP Carbone
- Partenaires privés à déterminer

2022 – Volet analyse règlementaire et gouvernance en vue du déploiement de projets pilotes

L'ouverture de mini-hubs mutualisés, tout comme le déploiement de micro-hubs de type satellites et relais pour les activités de livraison à vélo sur des espaces extérieurs se heurtent à la question de la réglementation de l'usage de l'espace public ou d'espaces destinés au stationnement.

De même, la gouvernance, les conditions et la prise de décision autour de ces questions sont à élaborer avant la mise en place d'un cadre favorable et adapté à la réalité du terrain en matière d'agilité, d'intégration au contexte urbain, d'équité, de sécurité et de modèle économique. Si l'analyse démontre que le cadre légal le permet, l'Agence vise à déployer des projets, sur les espaces dont la gestion lui est confiée du fait de son rôle de gestionnaire de la bordure et d'espaces de stationnement hors-rue. Cette réflexion sera menée en collaboration avec le SUM.

En parallèle l'Agence propose de contribuer à l'avancement de plusieurs projets menés par des partenaires en partageant et diffusant sa connaissance et en favorisant la cohérence entre les différentes initiatives en lien avec les pratiques d'utilisation de l'espace à des fins de livraisons.

Livrables :

- Analyse réglementaire et recommandation pour favoriser l'usage d'espaces de stationnements hors rues à des fins d'activités de logistique durable.
- Analyse et classification des enjeux/irritants/besoins (phase de diagnostic)
- Recherche de solution :
    - Identification de pistes possibles (phase d'idéation) et balisage de solutions établies
    - Entrevues d'acteurs à des lieux et sites clés
- Participation et contribution aux chantiers des partenaires de l'écosystème
    - Vision logistique (SUM)
    - Création d'un label de Livraison (COOP Carbone, MAMH, MTQ)
    - Guide des bonnes pratiques (SDÉ, SUM)
    - Création d'une filière de vélos-cargos (SDÉ, Propulsion Québec)

2023 – Volet planification

L'étude réglementaire et de gouvernance permettra d'identifier les éventuels changements nécessaires. La planification anticipera ces changements en vue d'une pérennisation future des expérimentations. La collaboration avec la Ville et des arrondissements moteurs permettra de s'aligner dès le départ sur les cibles et idéalement de ne pas devoir attendre les changements. Le risque demeure néanmoins.

La clarification réglementaire permettra d'aborder la question de l'utilisation et du déploiement de casiers électroniques de livraison et de micro-hub. Un document de

stratégie de mise en œuvre sous forme de recommandation à la Ville et aux partenaires de l'écosystème sera à élaborer.

L'Agence continuera son travail de contribution aux différents chantiers de l'écosystème avec, selon l'avancement des chantiers respectifs, une concentration sur la question des stationnements dédiés à la « livraison durable », qu'il s'agisse de véhicules électriques ou de vélos-cargos.

Livrables :

- Stratégie de déploiement de casiers électroniques et recommandation aux parties-prenantes
- Participation et contribution aux chantiers des partenaires de l'écosystème
    - Label de Livraison et mise en place d'avantages opérationnels tels que des stationnements de livraison réservés (COOP Carbone, MAMH, MTQ)

Thème 3 : Soutenir l'innovation et l'économie circulaire en mobilité durable

Contexte

De nombreuses innovations sont apparues et apparaissent dans le monde de la mobilité. Certaines sont éphémères, d'autres représentent des tendances lourdes. La Ville est constamment sollicitée pour se positionner, soutenir ou réagir. De plus, de nouveaux modèles économiques et de gouvernance doivent être développés pour favoriser le partage d'infrastructures et d'espaces et ainsi augmenter la circularité sur le territoire montréalais. Il s'agit d'un levier de développement économique important et d'un élément de réponse aux objectifs environnementaux ambitieux que la Ville s'est fixée. Ce thème pourrait se décliner selon 2 projets.

Projet – Soutenir l'innovation par le biais d'une Vitrine d'innovation

Collaborateurs

- Gouvernement du Québec : MEI, MTQ, MELCC
- PME MTL
- *Propulsion Québec*
- Incubateurs et accélérateurs, Entrepreneurs
- Opérateurs de services de mobilité partagée

Afin de promouvoir une approche cohérente, pérenne et partagée de l'innovation, à la fois au sein de l'Agence et auprès de diverses parties prenantes (PME, startups, autres types d'organisation, etc.), l'Agence met en place un programme nommé *Vitrine d'innovation*, pour faciliter l'expérimentation et la concrétisation de l'innovation entrepreneuriale. À l'heure actuelle, deux projets ont été retenus par le MEI et seront déployés au cours de l'année 2022.

- Test d'un petit véhicule électrique dans le cadre des activités de surveillance de l'Agence
- Test d'un dispositif pour mesurer le taux d'occupation des stationnements et qui sera intégré dans des panonceaux de l'Agence.

La contribution financière du MEI sera directement adressée aux entreprises pour la réalisation de leur projet pilote. L'appui financier du SDÉ permettra à l'Agence de développer son programme de vitrine d'innovation visant notamment à offrir un accompagnement aux entreprises en amont du dépôt de leur demande au MEI et de développer des analyses des projets réalisés au bénéfice de l'écosystème dans un objectif de partage de connaissances et de bonnes pratiques.

Livrables

2022 :

- Identification et analyse des enjeux de mobilité durable adressés par les projets futurs.
- En amont de l'appel à projet pour 2023, orientation de la planification des projets afin de répondre aux questions identifiées pour le bénéfice de l'écosystème de la mobilité durable.

2023 :

- Préparation de rapports sur les projets réalisés dans le cadre de la vitrine d'innovation et partage de ceux-ci à l'intérieur de l'écosystème de mobilité durable.
- Diffuser les analyses des projets à l'écosystème dans un objectif de partage de connaissances et de bonnes pratiques par exemple par le biais de présentations lors de forums spécialisés en partenariat avec *Propulsion Québec* et d'autres partenaires pertinents.

Projet – Soutenir le développement de l'économie circulaire en mobilité durable

Collaborateurs

- Gouvernement du Québec : MEI, MELCC
- PME MTL
- Incubateurs et accélérateurs, Entrepreneurs
- Opérateurs de services de mobilité partagée

La Ville de Montréal s'est donnée comme objectifs de tendre vers le zéro déchet en 2030 et la carboneutralité en 2050. Le secteur de l'économie circulaire a été identifié comme une source d'innovation qui pourra contribuer à l'atteinte de ces deux objectifs.

La mobilité durable pourrait représenter un domaine d'intérêt pour développer l'économie circulaire à Montréal. Toutefois, il n'est pas encore clair quelles initiatives seraient les plus pertinentes pour y arriver. En ce sens, l'Agence fera un balisage des différentes initiatives internationales afin de partager les bonnes pratiques pouvant s'appliquer au contexte montréalais, et ce, dans l'atteinte de la vision de l'Agence. Par ailleurs, l'Agence compte partager son expertise et les apprentissages fait à travers différents projets de mobilité durable, notamment en matière de mutualisation, pouvant s'inscrire dans le concept d'économie circulaire.

Livrables

2022

- Travail de définition de l'économie circulaire en mobilité durable et application potentielle au sein de l'Agence en respect de ses compétences et du cadre règlementaire.
- Balisage international des projets d'économie circulaire en mobilité durable
- Analyse sur les initiatives de mutualisations d'espaces privés et publics.

2023

- Vision progressive des opportunités et enjeux liés à la mutualisation d'espaces allant jusqu'à des espaces individuels.
- Documenter la mise en application des principes de l'économie circulaire dans les opérations de l'Agence (p.ex. transformation des bornes de paiement, actions permettant de favoriser le covoiturage) dans l'objectif de diffuser l'expérience de l'Agence pour le bénéfice de l'écosystème.

Thème 4 : Rassembler les acteurs de la mobilité et assurer le rayonnement des initiatives en mobilité

Contexte

L'Agence sera appelée à déployer différentes activités en lien avec son rôle d'expertise en matière de stationnement et d'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques et pour stimuler, animer et faire rayonner l'écosystème (acteurs publics et privés, secteur académiques, OBNL, etc.). Elle souhaite non seulement contribuer à développer les connaissances, mais aussi à les diffuser dans l'optique de devenir un agent de changement. Par ailleurs, ces activités doivent permettre d'en apprendre plus sur les bonnes pratiques des autres organisations pour nourrir les interventions futures.

Collaborateurs

Grappes, entreprises, organismes et autres acteurs de l'écosystème de mobilité montréalais et du Québec, par exemple :

- AQTr
- CRE-Montréal
- Propulsion Québec
- Chaires de recherche spécialisées en mobilité

Activités

Afin de rejoindre les acteurs de la mobilité durable, l'Agence compte organiser des événements pour échanger sur les questions de mobilité. Par ailleurs, elle souhaite partager son expertise et apprendre des bons coups des différentes organisations en étant un collaborateur actif au sein de différents groupes de travail. Elle sera aussi une partie prenante du projet de *Cité de la Mobilité* porté par *Propulsion Québec* qui vise à rassembler plusieurs acteurs de la mobilité durable au sein d'un même lieu.

Projet – Organiser des événements rassembleurs et partager l'expertise montréalaise en mobilité durable

Livrables

2022

- Organisation de 2 événements (midis-conférence, réseautage, autres) visant à faire rayonner l'expertise et les projets de l'Agence. Ces événements viseront à favoriser les apprentissages, diffuser et faire rayonner les connaissances de

l'Agence sur divers projets ou thématiques pour favoriser le partage de connaissances.

- Participation active à divers groupes de travail et réseaux professionnels (Propulsion Québec, Partenariat Climat, AQTr, collaborations avec le secteur académique) afin de positionner l'Agence comme leader incontournable sur les questions de mobilité et de la gestion de la bordure
- Au minimum, présentations de résultats de projets réalisés par l'Agence et d'apprentissages sur le stationnement et l'installation de bornes de recharge lors de 3 congrès et conférences (milieu professionnel et académique) s'adressant à l'écosystème de la mobilité
- Mettre en valeur les résultats des recherches académiques en mobilité durable pour favoriser le transfert de connaissances vers les acteurs publics et opérateurs.

2023

- Poursuite des activités événementielles de rayonnement et réseautage de 2022 en augmentant la cible à 6 événements par an et de présentations dans 3 congrès et conférences.
- Mise en place de relations plus actives avec les partenaires ciblés sur le plan national et international par des présentations à une rencontre nationale et une rencontre internationale.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1227796001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Objet :	Autoriser le virement d'une somme de 2 M$ de compétence d'agglomération de l'enveloppe reçue du ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec dans le cadre de l'Entente de 150 M$ et son prolongement vers un centre de responsabilité de compétence de la ville centre / Accorder une contribution financière non-récurrente de 1,85 M$ à l'Agence de mobilité durable pour soutenir l'innovation et faire avancer la mobilité durable, de 2022 à 2024 / Approuver un projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1227796001 - Agence de la mobilité durable.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mohamed OUALI
Préposé au Budget
Tél : (514) 872-4254

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-04-22

Christian VÉZINA
Chef de division
Tél : (483) 923-3561
Division : Service des finances - Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.028

2022/05/11
09:00

Dossier # : 1227231022

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division expertise et soutien technique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Accorder une contribution financière de vingt mille dollars (20 000 $) à Investissement Québec représenté par le Bureau de normalisation du Québec pour son mandat de révision de la norme NQ 2560-600 (Granulats - Matériaux recyclés fabriqués à partir de résidus de béton, d'enrobés bitumineux et de briques) - Approuver le projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

- d'accorder une contribution financière de 20 000 $ à Investissement Québec dans le cadre du mandat de son unité administrative, le Bureau de normalisation du Québec, pour la révision de la norme NQ 2560-600 (Granulats - Matériaux recyclés fabriqués à partir de résidus de béton, d'enrobés bitumineux et de briques) ;

- d'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et Investissement Québec, selon les modalités et conditions stipulées au projet de convention joint au présent dossier décisionnel;

- d'autoriser le greffier adjoint de la Ville, Me Domenico Zambito, à signer tout document relatif à cette convention;

- d'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2022-04-27 07:18

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1227231022**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division expertise et soutien technique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Accorder une contribution financière de vingt mille dollars (20 000 $) à Investissement Québec représenté par le Bureau de normalisation du Québec pour son mandat de révision de la norme NQ 2560-600 (Granulats - Matériaux recyclés fabriqués à partir de résidus de béton, d'enrobés bitumineux et de briques) - Approuver le projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

Le Bureau de normalisation du Québec (BNQ), une unité administrative d'Investissement Québec, est dûment accrédité par le Conseil canadien des normes à titre d'organisme de normalisation et de certification neutre et impartial lui conférant ainsi le droit d'élaborer des normes et des programmes de certification pour le compte du Système national de normes du Canada. Dans le cadre de sa mission, le BNQ est appelé à s'associer à plusieurs partenaires de l'industrie et à des municipalités du Québec pour définir et/ou réviser des normes et des protocoles de certification de fournisseurs en lien avec différents secteurs d'activités économiques. Depuis plusieurs années, la Ville de Montréal est invitée à participer aux travaux des comités de révision du BNQ comme partenaire du secteur municipal et a également contribué financièrement aux travaux du BNQ pour certains dossiers, notamment:
(2009) Îlots de chaleur urbain - 5 000 $
(2011) Révision norme canadienne sur les composts - 10 000 $
(2015) Nouvelle élaboration de norme BNQ 3009-600 – contamination des habitations par les moisissures - 22 500 $
(2019) Programme de reconnaissance de formations sur le contenu de la norme BNQ 3009-600 et BNQ 3009-610 – contamination des habitations par les moisissures et la mérule - 20 000 $
(2020) Nouvelle élaboration de norme sur la sécurité des véhicules lourds - 99 717 $

En 2002, à la demande de Recyc-Québec qui entend promouvoir auprès des municipalités et des donneurs d'ouvrages le recyclage des matériaux granulaires comme une option intéressante voire incontournable pour diminuer la quantité de matériaux neufs utilisés dans la construction des infrastructures routières et des remblais, le BNQ a élaboré la norme NQ 2560-600 concernant les matériaux recyclés fabriqués à partir de résidus de béton, d'enrobés bitumineux et de briques (voir la norme en pièce jointe). Cette norme classe et fixe les caractéristiques physiques, chimiques et intrinsèques ainsi que les caractéristiques de fabrication des matériaux recyclées utilisés comme granulats et fabriqués à partir de résidus de béton, d'enrobés bitumineux et de briques provenant de dépôts de matériaux secs ou de chantiers de construction ou de démolition. Cette norme définit ainsi des exigences techniques et environnementales à respecter pour l'utilisation de granulats recyclés dans le but d'assurer la qualité et la pérennité des infrastructures.

Après vingt ans depuis sa parution, il est maintenant impératif et justifié de procéder à la révision de cette norme afin que celle-ci demeure une référence pertinente par rapport aux besoins du milieu et des municipalités. En 2021, Le BNQ a donc demandé à plusieurs partenaires, dont la Ville de Montréal, un soutien financier pour amorcer et réaliser les travaux de révision de cette norme consensuelle. La démarche utilisée par le BNQ pour la révision d'une norme permet à tous les types d'organisations (fournisseurs, utilisateurs, municipalités, intérêt général), œuvrant dans le secteur d'activité concerné, de s'exprimer de manière égalitaire sur de nouvelles exigences techniques et environnementales reliées à la fabrication et l'utilisation de granulats recyclés dans la construction d'infrastructures.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Dans le cadre de son mandat de révision de la norme NQ 2560-600, la démarche et les travaux qui seront entrepris par le BNQ se détaillent sommairement comme suit:
Travaux préliminaires : ces travaux comprennent une recherche bibliographique et la consultation des gens du milieu par le normalisateur (BNQ) pour produire une version préliminaire du projet de révision de la norme. Ce document sera soumis aux membres d'un comité de normalisation, et soulève d'entrée de jeu les principales questions, enjeux et besoins auxquels doit répondre la révision de la norme;

Formation du comité de normalisation : Au moment de la formation du comité de normalisation, le normalisateur voit à réunir un nombre raisonnable de représentants des trois groupes d'intérêt concernés par le sujet de la norme, soit les fournisseurs, les utilisateurs et l'intérêt général (gouvernements, autorités de réglementation, laboratoires, spécialistes et établissements d'enseignement ou de recherche). Par sa contribution à la révision de la norme, la ville de Montréal sera représentée à ce comité de normalisation par un ingénieur expert de la Division Expertise et soutien technique du Service des infrastructures du réseau routier;

Étude en comité : Cette étape consiste en des réunions de travail visant à établir le consensus des membres du comité de normalisation sur le contenu de la nouvelle version de la norme. Le normalisateur doit organiser les réunions, préparer les avis de convocation et les ordres du jour, participer aux réunions à titre de secrétaire et d'animateur, rédiger les procès-verbaux et apporter les correctifs et mettre en forme le projet de norme de façon à refléter l'état des décisions prises par les membres. Le nombre de réunions nécessaires pour réviser une norme dépend de l'ampleur des travaux à réaliser, de la complexité du sujet et de l'obtention du consensus par les membres du comité de normalisation.

Correction et révision linguistiques : La correction et la révision linguistiques, effectuées par le BNQ, visent à s'assurer de la qualité de la langue et de la clarté du document.

Consultation publique : La consultation publique, d'une durée de 60 jours civils, a pour objectif de vérifier auprès du milieu concerné l'acceptabilité et l'adéquation de la nouvelle édition proposée. Le projet de norme est accessible au public dans le site Web du BNQ. Il est également envoyé aux divers organismes et personnes concernées par le sujet qui sont identifiés par le comité afin qu'ils puissent le commenter. Le but est de recueillir les commentaires des parties prenantes et d'élargir le consensus. Les commentaires reçus lors de la consultation publique sont retournés au comité afin qu'ils soient examinés en vue de parachever le document normatif en répondant de façon adéquate aux préoccupations exprimées par les personnes consultées.

Vote du comité : L'accord du comité de normalisation sur le contenu du projet de norme est confirmé par la tenue d'un vote écrit. Un bulletin de vote accompagné du projet de norme final est envoyé à chacun des membres du comité de normalisation. La durée du vote est de 30 jours civils. Le projet de norme est considéré comme approuvé lorsque le pourcentage des votes positifs correspond au moins à 75 % du total des votes positifs et des votes négatifs et que le pourcentage des votes positifs dans chacun des groupes d'intérêts est égal ou supérieur à 50 %.

Approbation et publication de la nouvelle édition de la norme : La nouvelle édition de la norme est publiée à la suite d'un vote favorable du comité de normalisation et après l'approbation de la direction du BNQ. La norme publiée par le BNQ fait ensuite partie intégrante du catalogue du BNQ accessible au public.

La Ville de Montréal a été sollicitée pour contribuer aux travaux du comité de normalisation du BNQ pour la révision de cette norme. Un représentant de la Ville serait également appelé à siéger sur le comité de normalisation du BNQ.

Il est recommandé de contribuer financièrement aux travaux de normalisation du BQN, spécifiques à la révision de la norme NQ 2560-600, pour un montant total de 20 000 $ et d'approuver, à cet effet, le projet de convention avec Investissement Québec.

JUSTIFICATION

L'utilisation des granulats recyclés dans la réalisation des infrastructures constitue un des axes d'intervention qui favorise l'atteinte des objectifs de recyclage des matériaux secs (résidus de béton, d'enrobés bitumineux et de briques) du Plan Directeur de Gestion des Matières Résiduelles (PDGMR 2020-2025) de la Ville de Montréal. La norme NQ 2560-600 souscrit ainsi à ces objectifs de recyclage des instances gouvernementales et municipales et promeut aux donneurs d'ouvrage un matériau recyclé qui répond à des exigences technique strictes qui assurent la qualité et la pérennité des ouvrages, conformément à la réglementation en vigueur. Cette norme est d'ailleurs citée dans les devis normalisés de la Ville (fascicules 10C et 10 D).
Après vingt ans depuis sa parution, il est maintenant impératif et justifié de procéder à la révision de la norme 2560-600 afin que celle-ci demeure une référence pertinente en lien avec les besoins du milieu et des municipalités d'une part, et que celle-ci s'arrime notamment avec les nouvelles exigences et spécifications des récentes réglementations provinciales en environnement d'autre part. Par ailleurs, en prenant part et en contribuant aux travaux de normalisation du BNQ, la Ville s'assure ainsi que la révision de cette norme tient compte des besoins et des attentes des municipalités mais également des spécificités propres à la réalité de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total des coûts estimés par la BNQ pour mener à terme tout le processus et les travaux du comité de normalisation sur la norme 2560-600 s'élève à 140 000 $.
L'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGTQ), la Société québécoise de récupération et de recyclage (Recyc-Québec), le ministère des transports (MTQ) et la ville de Québec ont été sollicités par le BNQ pour financer en partie ces travaux de normalisation, lesquels partenaires ont déjà confirmé leur soutien financier au projet de révision du BNQ pour des montants respectifs de 20 000 $, 50 000 $, 30 000 $ et 20 000 $.

La Ville de Montréal contribuera financièrement au projet de révision de la norme NQ 2560-600 pour un montant total de 20 000 $ payable en deux versements (10 000 $ en 2022 et 10 000 $ en 2023 avec le dépôt de la nouvelle norme révisée). Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement de la Direction des infrastructures, au poste budgétaire 2101

0010000 103240 03003 61900 016491

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 notamment en ce qui concerne la priorité 5.

Il est de ce fait cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) notamment par son incidence sur la réduction à la source de la production de matériaux granulaires et la réutilisation de matières résiduelles (matériaux sec de construction).

Finalement, l'objet du présent dossier n'a aucun lien avec l'inclusion, l'équité ou l'accessibilité universelle et ne contribue donc pas aux engagements de la Ville dans ces domaines.

La Grille d'analyse Montréal 2030 relative à ce dossier et qui détaille la contribution de ce projet à l'atteinte des objectifs que s'est fixé la Ville, se retrouve en pièces jointes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La durée totale des travaux du comité de révision et de la consultation pour la révision de la norme du BNQ est estimée à 21 mois.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le projet de convention avec Investissement Québec est un document issu de la banque des documents juridiques de la Ville dont le format et le contenu légal ont été validés par le contentieux de la Ville.
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain ROY
C/d Expertise et soutien technique

Tél : 514 872-3921
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-04-13

Sylvain ROY
C/d Expertise et soutien technique

Tél : 514 872-3921
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean CARRIER
Chef de division
Tél : 514 872-0407
Approuvé le : 2022-04-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Nathalie M MARTEL
Directrice
Tél : -
Approuvé le : 2022-04-26

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL,** personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6 et en vertu de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes*;*

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après, appelée la « **Ville** »

ET : **INVESTISSEMENT QUÉBEC,** société constituée en vertu de la Loi sur Investissement Québec (RLRQ, chapitre I-16.0.1), représentée par une de ses unités administratives, le bureau de normalisation du Québec, dont l'une des places d'affaires est située au 333, rue Franquet, Québec (Québec) G1P 4C7 représentée par Mme Julie Conseiller, directrice élaboration de normes et certification de produits, processus et service, légalement autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare,

Numéro d'inscription T.P.S. : 862834439 RT 0001
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1013387857 TQ 0001

Ci-après, appelé l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE le Bureau de normalisation du Québec, une unité administrative d'Investissement Québec, est dument accrédité par le Conseil canadien des normes (ci-après désigné « le CCN ») à titre d'organisme de normalisation et de certification neutre et impartial lui conférant ainsi le droit d'élaborer des normes et des programmes de certification pour le compte du Système national de normes du Canada;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGTQ), Société québécoise de récupération et de recyclage(Recyc-Québec), le ministère des transports (MTQ) et la ville de Québec ont été sollicités par l'Organisme et contribuent financièrement au projet pour des montants respectifs de 20 000 $, 50 000$, 30 000 $ et 20 000 $;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après, la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes* auquel il pourrait être assujetti suivant la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « Rapport annuel » *: document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;*

2.5 « Reddition de compte » *: les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;*

2.6 « **Responsable** » : Chef de la division Expertise et soutien technique ou son représentant dûment autorisé;

2.7 « **Unité administrative** » : Direction des infrastructures du Service des infrastructures du réseau routier

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme

4.1.2 assumer tous les coûts associés à la réalisation du Projet et assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés concernant le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

4.3.1 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.3.2 adresser toute communication à la Ville en français; il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment, l'affichage de l'Organisme dans les installations de la Ville et à l'extérieur sur le domaine de la Ville, lesquels devront respecter l'article 58 de la Charte de la langue française, à savoir qu'ils soient rédigés en français, ou qu'ils soient exprimés en français et dans une autre langue, avec nette prédominance du français sur l'autre langue en terme de visibilité;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, dans tout document, toute communication, toute activité, toute publicité, tout affichage, tout rapport de recherche ou tout document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après, la « **Publication** »), et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet; la Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements concernant le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable; cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable;

Cette Reddition de compte doit lui être remise au plus tard le 31 décembre de chaque année et doit couvrir la période comprise entre la signature de la présente Convention et le 31 décembre 2023.

Nonobstant l'alinéa 2 ci-dessus, au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après, la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées.

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps suite à un avis écrit de 10 jours ouvrables, durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant le Projet notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives; de plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution du Projet;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel au plus tard dans les trois cent soixante jours (360) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard trois cent soixante jours (360) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Responsabilité

4.6.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, toutes demandes, tous recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention; l'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, toute demande, tout recours ou toute poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcé contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.6.2 assumer seul toute la responsabilité à l'égard des tiers et assumer seul la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.6.3 nonobstant ce qui précède, la responsabilité de l'Organisme est cependant limitée à un montant équivalent à une (1) fois le montant total des contributions obtenues de la Ville.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de vingt mille dollars (20 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versement

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de dix mille dollars (10 000 $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention;

- un deuxième versement au montant de dix mille dollars (10 000 $), avec le dépôt d'une (1) version électronique PDF de la norme révisée à la Ville conformément aux dispositions de l'article 11 de la présente convention.

L'Organisme doit transmettre à la Ville, pour chacun des versements, une facture au montant du versement exigible. Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

6.3 L'Organisme doit notamment informer le Responsable, à sa demande, par écrit :

6.3.1 de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants avec la Ville ou avec l'Organisme;

6.3.2 de tout contrat conclu avec un autre organisme ou entité qui compte, au sein de son conseil d'administration ou parmi ses dirigeants, un membre du conseil d'administration ou un dirigeant de l'Organisme;

6.3.3 de tout contrat conclu avec une personne liée, au sens du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville, à l'Organisme, à l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants, le tout, en faisant les adaptations nécessaires;

6.4 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme, à l'exception de démarchage visant à obtenir des contributions financières dans le cadre de ce Projet.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans un délai de 15 jours ouvrables. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 ou 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2023.

Il est toutefois entendu que la terminaison de la présente Convention, pour quelque raison que ce soit, ne met pas fin à toute disposition de la Convention qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme n'est pas tenu de souscrire un contrat d'assurance spécifique pour le Projet.

ARTICLE 11
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les droits de propriété intellectuelle rattachés aux rapports, documents et produits à livrer préparés dans le cadre de la présente Convention (ci-après les, « **Rapports** ») appartiennent exclusivement à l'Organisme, tout comme les droits de propriété y afférents.

L'Organisme accorde par les présentes à la Ville une (1) version électronique PDF de la norme révisée dans le cadre du projet pour ses besoins internes. Toute autre reproduction ou distribution de la norme révisée devra être adressée et réalisée par l'entremise de l'Organisme.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, tout travail écrit, toute représentation ou toute activité ayant lieu sous son contrôle concernant le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention;

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 333, rue Franquet, Québec (Québec), G1P 4C7, et tout avis doit être adressé à l'attention du directeur principal. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 999, rue de Louvain Est, Montréal (Québec) H2M 1B3, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de 2022

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Domenico Zambito, greffier adjoint

Le .....e jour de 2022

INVESTISSEMENT QUÉBEC

Par : _____
Julie Conseiller, ing. Directrice élaboration de normes et certification de produits, processus et services

Cette Convention a été approuvée par le comité exécutif de la Ville de Montréal, le e jour de ……. 2022_ (Résolution CE…….).

ANNEXE 1

PROJET

Projet BNQ N° 57138 - Révision de la norme NQ 2560-600 Granulats — Matériaux recyclés fabriqués à partir de résidus de béton, d'enrobés bitumineux et de briques — Classification et caractéristiques

La Ville de Montréal démontre une forte volonté d'agir sur l'environnement et elle a au cœur de ses priorités le PDGMR 20-25 qui vise, notamment, une amélioration continue de la gestion des matières résiduelles. À cet effet, le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) ne pouvait omettre de s'adresser à la Ville de Montréal concernant son projet de révision de la norme NQ 2560-600 Granulats — Matériaux recyclés fabriqués à partir de résidus de béton, d'enrobés bitumineux et de briques — Classification et caractéristiques. Effectivement, la ville montre déjà la voie en s'intéressant au recyclage et à la saine gestion des encombrants et des matériaux de construction. C'est pourquoi ce projet s'inscrit dans la continuité des mesures déjà mises de l'avant; c'est-à-dire, dans la poursuite du traitement de ces matières par une approche axée sur l'économie circulaire en réutilisant un granulat recyclé de qualité.

Mise en contexte

C'est à la suite de l'initiative de Recyc-Québec que le BNQ a élaboré en 2002 la norme NQ 2560-600 concernant les matériaux recyclés fabriqués à partir de résidus de béton, d'enrobés bitumineux et de briques (voir la norme en pièce jointe). Cette norme permet de classifier ces matériaux recyclés et d'en définir les exigences techniques et environnementales.

La norme NQ 2560-600 Granulats — Matériaux recyclés fabriqués à partir de résidus de béton, d'enrobés bitumineux et de briques — Classification et caractéristiques a été élaborée il y a de nombreuses années et il est maintenant impératif de procéder à sa révision afin que celle-ci demeure une référence pertinente par rapport aux besoins du milieu.

Description sommaire des travaux

Le BNQ a donc demandé, en 2021, un soutien financier à la Ville de Montréal pour les travaux de révision de cette norme consensuelle. La démarche utilisée par le BNQ dans ce projet permet à tous les types d'organisations (fournisseurs, utilisateurs et intérêt général), œuvrant dans ce secteur d'activité, de s'exprimer de manière égalitaire sur les exigences techniques et environnementales reliées aux granulats recyclés.

Estimation des couts des travaux et échéancier

Le BNQ a sollicité la Ville de Montréal pour une contribution financière de 20 000 $ étant donné que la réalisation des travaux de révision nécessite un soutien financier total de 140 000 $ (montant forfaitaire avant taxes). La durée totale des travaux, basée sur une estimation de 6 réunions en comité, est estimée à 21 mois.

D’autres parties intéressées participeront au financement de ce projet : l’Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGTQ), la Société québécoise de récupération et de **recyclage (**Recyc-Québec), le ministère des transports (MTQ) et la ville de Québec.

DESCRIPTION DES TRAVAUX DE RÉVISION

Travaux préliminaires de préparation

Les travaux préliminaires comprennent une recherche bibliographique et la consultation des gens du milieu qui permettent au normalisateur d’en arriver à produire une version préliminaire du projet de révision de la norme. Ce document sera soumis aux membres d’un comité de normalisation. Au moment de la préparation de ce document préliminaire, le normalisateur met à profit son expérience du monde de la normalisation, pour produire un document qui soulève l’essentiel des questions à soumettre au comité de normalisation.

Formation du comité de normalisation

Au moment de la formation du comité de normalisation équilibré, le normalisateur voit à réunir un nombre raisonnable de représentants des trois groupes d’intérêt concernés par le sujet de la norme, soit les fournisseurs, les utilisateurs et l’intérêt général (gouvernements, autorités de règlementation, laboratoires qui font les essais, spécialistes et établissements d’enseignement ou de recherche).

Étude en comité

Le normalisateur enclenche ensuite l’étape de l’étude en comité, étape qui consiste, grâce à des réunions de travail, à établir le consensus des membres sur le contenu de la nouvelle version de la norme. Le normalisateur doit organiser les réunions, préparer les avis de convocation et les ordres du jour, participer aux réunions à titre de secrétaire et d’animateur, rédiger les procès-verbaux et apporter les correctifs et mettre en forme le projet de norme de façon à refléter l’état des décisions prises par les membres du comité de normalisation. Le nombre de réunions nécessaires pour réviser une norme dépend de l’ampleur des travaux à réaliser, de la complexité du sujet et de l’obtention du consensus par les membres du comité de normalisation.

Correction et révision linguistiques

La correction et la révision linguistiques, effectuées par le BNQ, visent à s'assurer de la qualité de la langue et de la clarté du document.

Consultation publique

La consultation publique, d'une durée de 60 jours civils, a pour objectif de vérifier auprès du milieu concerné l'acceptabilité et l'adéquation de la nouvelle édition proposée.

Le projet de norme est accessible au public dans le site Web du BNQ. Il est également envoyé aux divers organismes et personnes concernées par le sujet qui sont identifiés par le comité afin qu'ils puissent le commenter. Le but est de recueillir les commentaires des parties prenantes et d'élargir le consensus.

Les commentaires reçus lors de la consultation publique sont retournés au comité afin qu'ils soient examinés en vue de parachever le document normatif en répondant de façon adéquate aux préoccupations exprimées par les personnes consultées.

Vote du comité

L'accord du comité de normalisation sur le contenu du projet de norme est confirmé par la tenue d'un vote écrit. Un bulletin de vote accompagné du projet de norme final est envoyé à chacun des membres du comité de normalisation. La durée du vote est de 30 jours civils.

S'il y a lieu, le normalisateur doit tenter de résoudre les votes négatifs. Le projet de norme est considéré comme approuvé lorsque le pourcentage des votes positifs correspond au moins à 75 % du total des votes positifs et des votes négatifs et que le pourcentage des votes positifs dans chacun des groupes d'intérêts est égal ou supérieur à 50 %.

Approbation et publication de la nouvelle édition de la norme

La nouvelle édition de la norme est publiée à la suite d'un vote favorable du comité de normalisation et après l'approbation de la direction du BNQ. La norme publiée par le BNQ fait ensuite partie intégrante du catalogue du BNQ.

RÉPARTITION DU BUDGET DES TRAVAUX DE RÉVISION

N°	Travaux du BNQ	Estimation des couts (avant taxes)
	Partie 1 – Révision d'une norme consensuelle canadienne	
2	Activité 01 - Gestion de projet	**23 038 $**
3	Activité 20 - Préparation du document préliminaire	**15 965 $**
4	Activité 25 - Formation du comité	**5 735 $**
5	Activité 30 - Étude en comité	**55 685 $**
6	Activité 35 - Revue interne	**2 790 $**
7	Activité 40 - Consultation publique	**9 455 $**
8	Activité 45 - Réunion postconsultation publique	**10 495 $**
9	Activité 50 – Vote	**10 695 $**
10	Activité 60 – Publication	**1 705 $**
11	Activité 65 – Traduction	**4 437 $**
	Total :	**140 000 $**

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : **1227231022**
Unité administrative responsable : **Service des infrastructures du réseau routier**
Projet : **Révision de la norme NQ 2560-600 Granulats — Matériaux recyclés fabriqués à partir de résidus de béton, d'enrobés bitumineux et de briques**

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *Transition écologique :* *Priorité 5 – Tendre vers un avenir **zéro déchet**, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *La norme NQ2560-600 est une référence technique qui encadre les propriétés et l'utilisation des matériaux granulaires dans les travaux d'infrastructures. Cette norme fait partie intégrante des exigences formulées dans la majorité des devis de construction des municipalités et des donneurs d'ouvrage, et offre une option visant encourager et promouvoir la valorisation des matières résiduelles dans les travaux d'infrastructure, sans en compromettre la qualité et la pérennité. La révision de cette norme s'inscrit dans la poursuite de ces objectifs de développement durable.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**X**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**X**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**X**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1227231022

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division expertise et soutien technique
Objet :	Accorder une contribution financière de vingt mille dollars (20 000 $) à Investissement Québec représenté par le Bureau de normalisation du Québec pour son mandat de révision de la norme NQ 2560-600 (Granulats - Matériaux recyclés fabriqués à partir de résidus de béton, d'enrobés bitumineux et de briques) - Approuver le projet de convention à cette fin

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

SIRR - 1227231022.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie GODBOUT
Préposée au budget
Tél : 872-0721

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-04-14

Catherine TOUGAS
Conseillère budgétaire
Tél :
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.029

2022/05/11
09:00

Dossier # : 1229472001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Laboratoire d'innovation urbaine , Division stratégie d'affaires et partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Planification des déplacements dans l'agglomération
Projet :	-
Objet :	Approuver l'Addenda no. 1 à la convention de contribution financière conclue entre la Ville de Montréal et Jalon Mtl (CG21 0361) afin de modifier la date de terminaison de la convention au 31 janvier 2025 au lieu du 28 février 2023 et de réduire le montant maximal de la contribution financière à 1 235 000 $ au lieu de 1 954 667 $.

Il est recommandé :

1- d'approuver l'Addenda no. 1 à la convention de contribution financière conclue entre la Ville et Jalon Mtl (CG21 0361);

2- de modifier la date de terminaison de la convention au 31 janvier 2025;

3- de réduire le montant maximal de la contribution financière à 1 235 000 $.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2022-04-27 09:45

Signataire : Serge LAMONTAGNE

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1229472001**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Laboratoire d'innovation urbaine , Division stratégie d'affaires et partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Planification des déplacements dans l'agglomération
Projet :	-
Objet :	Approuver l'Addenda no. 1 à la convention de contribution financière conclue entre la Ville de Montréal et Jalon Mtl (CG21 0361) afin de modifier la date de terminaison de la convention au 31 janvier 2025 au lieu du 28 février 2023 et de réduire le montant maximal de la contribution financière à 1 235 000 $ au lieu de 1 954 667 $.

CONTENU

CONTEXTE

Le 14 mai 2019, Montréal gagnait le grand prix de 50 000 000$ au Défi des villes intelligentes du Canada. Il s'agit d'un appel à candidatures du ministère des infrastructures et des collectivités du Canada visant à financer des projets municipaux et encourageant les collectivités à adopter une approche axée sur les villes intelligentes pour améliorer la qualité de vie de leurs résidents grâce à l'innovation, aux données et aux technologies connectées. La candidature de Montréal porte sur la mobilité et l'accès à l'alimentation dans les quartiers, notamment des solutions en termes de mobilité de quartier sont proposées afin de rendre les déplacements plus efficaces et réduire l'utilisation de l'auto solo dans la grande région de Montréal. De plus, la candidature comprend une composante de partage de données sociales et de données en mobilité.

En septembre 2020, la Ville de Montréal s'est dotée d'une identité nominale, Montréal en commun, pour fédérer les projets montréalais issus du Défi des villes intelligentes, un concours du gouvernement du Canada (Infrastructure Canada). Montréal en commun(MeC) est une communauté d'innovation pilotée par la Ville de Montréal dont les partenaires expérimentent des solutions en accès à l'alimentation, en mobilité et en réglementation municipale dans un désir de repenser la ville. Cette communauté vise à accélérer les changements basés sur une utilisation éthique des données, vers de nouveaux modèles sociaux et environnementaux avec des projets qui contribuent à faire de Montréal une ville plus résiliente et plus juste.

L'ensemble des initiatives du Défi des villes intelligentes du Canada seront supportées par un axe dédié à la mise en valeur des données via deux pôles :

• Le pôle en données de mobilité visera à collecter, combiner et valoriser les données liées au transport, dans le but de générer une nouvelle compréhension des besoins et habitudes de déplacement sur le territoire montréalais et de mesurer l'impact des actions réalisées en

mobilité. L'objectif est de prendre des décisions basées sur des données probantes et ainsi obtenir une meilleure offre de service en mobilité.

• Le pôle de données sociales permettra de collecter des données sur la réalité sociale des Montréalais, incluant des données qualitatives comme des analyses ethnographiques, afin d'obtenir un degré de compréhension supérieur à ce que permettent des données quantitatives.

En plus de permettre de développer une culture de prise de décision appuyée par les données, de contribuer au dynamisme de la créativité et de l'innovation montréalaise s'appuyant sur des Communs technologiques, ces pôles seront intégrés dans une gouvernance d'ensemble visant à établir des critères d'éthique, de transparence et de respect de la vie privée.

Le rôle de Jalon Mtl (Jalon) dans le pôle de données en mobilité
Dans la candidature de la Ville de Montréal au Défi des villes intelligentes, Jalon a proposé d'intégrer son projet de plateforme numérique initié avec un financement du MEI dans le pôle de données en mobilité.
La contribution financière de Montréal en commun visait à mettre en place une version fonctionnelle de la plateforme qui pourrait être mise à la disposition des acteurs de la mobilité. Le rôle de Jalon Mtl visait également à valoriser les données grâce à la mobilisation de l'écosystème et avec des outils de visualisation de données interactifs et autres tableaux de bord.

En septembre 2020, la Direction générale de la Ville a demandé à l'Agence de mobilité durable (l'AMD) d'élaborer, en étroite collaboration avec les dirigeants de Jalon, du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) ainsi que du Service de développement économique (SDÉ) de la Ville, une stratégie d'intégration des activités et des équipes de celle-ci à celles de l'AMD.

Dans le contexte initial des travaux d'intégration, la Ville a décidé de soutenir Jalon dans la poursuite du développement de la plateforme de juillet 2021 au 31 décembre 2022. À cet effet, il a été décidé de poursuivre les travaux afin de permettre à Jalon de continuer à contribuer aux activités du pôle de données en mobilité en lui accordant une contribution financière de 1 954 667 $. Considérant que la Ville souhaite maintenant consolider ses actions entreprises en matière de mobilité au sein de la structure municipale, notamment au sein de la paramunicipale de l'Agence de mobilité durable, il a été convenu entre les parties d'ajuster les livrables, le montant et la date de fin d'entente.

À la date proposée de fin d'entente, une version fonctionnelle de la plateforme sera livrée afin que Jalon puisse la mettre à la disposition de l'écosystème des acteurs de la mobilité. Les aspects de mobilisation et de valorisation du pôle de données seront repris par les partenaires du pôle de données en mobilité du programme Montréal en commun.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG 220114 24 février 2022 - Approuver l'Addenda no. 2 à la convention de contribution financière conclue entre la Ville et Jalon Mtl (CG19 0517) afin de modifier la date de terminaison de la convention au 31 mai 2022 au lieu du 15 avril 2023 et de réduire le montant maximal de la contribution financière à 3,7 M$ au lieu de 4,625 M$.

CG 210361 - 17 juin 2021 - Accorder une contribution financière maximale de 1 954 667 $ à l'organisme et Jalon Mtl (Institut de l'électrification des transports intelligents), pour le projet de développement d'une plateforme numérique de données de mobilité qui s'inscrit dans le cadre de Montréal en commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada.

CE 200716 - 20 mai 2020 - Approuver le projet de convention de contribution financière d'une somme maximale de 50 000 000 $ entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada et la Ville de Montréal pour le projet du Défi des villes intelligentes, conditionnellement à l'obtention d'un décret d'autorisation du gouvernement du Québec en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ c M-30). Autoriser le Directeur du Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal à remettre au gouvernement du Canada les déclarations requises en vertu de la convention de contribution financière. Demander au gouvernement du Québec l'adoption d'un décret autorisant la Ville de Montréal à conclure la convention de contribution financière avec le gouvernement du Canada.

CG 200191 - 23 avril 2020 - Accorder un soutien financier maximal de 955 000 $ à l'organisme Jalon Mtl pour initier le projet de mise en place d'une plateforme numérique de mobilité qui s'inscrit dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada.

CE 191701 - 6 novembre 2019 -Autoriser un budget de dépenses additionnel équivalent aux revenus de subvention de 50 000 000$ (incluant les taxes). La subvention de 50 000 000 $ du gouvernement fédéral (Infrastructure Canada) sera versée dans le cadre de la compétition pancanadienne des villes intelligentes du Canada pour la réalisation des projets soumis dans la proposition gagnante de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

L'Addenda no. 1 à la convention de contribution financière conclue entre la Ville et Jalon prévoit des modifications à la date de terminaison de la convention et au montant total maximum de la contribution financière à verser, soit :

- La date de terminaison de la convention prévue au 28 février 2023 est modifiée au 31 janvier 2025;
- Le montant total de la contribution financière à verser est réduit à **1 235 000 $** au lieu de 1 954 667 $.;
- Les dates de dépôt des redditions de compte ainsi que celle du dernier versement de la contribution financière à l'organisme sont également ajustées en fonction de la date de terminaison de la convention en 2025.

JUSTIFICATION

Depuis plusieurs années, Montréal déploie beaucoup d'efforts en matière de partage et de valorisation des données afin d'optimiser la mobilité des personnes et des marchandises sur son territoire et d'atteindre ses objectifs de mobilité durable. La création par la Ville de l'AMD, une société paramunicipale, permet de renforcer le potentiel de valorisation et de partage des données de la ville et de ses partenaires. L'intégration de L'Agence de mobilité durable au pôle de données de Montréal en commun s'inscrit dans cette consolidation de ses appuis et ses actions dans ce domaine au sein d'un même organisme.

Également une reddition de compte sera produite et présentera:

• Un rapport des activités sur ce qui a été fait dans le cadre du projet de Jalon et des résultats obtenus;
• Les leçons apprises pertinentes pour les suites du projet ou pour d'autres partenaires;
• Une reddition de compte financière.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le tableau suivant présente la répartition des versements selon la convention initiale et ce qui est visé par l'Addenda no. 1. La somme indiquée à la colonne des années 2021 de la première ligne a déjà été versée. Un remboursement des sommes versées en trop sera effectué suite à la reddition finale.

Convention	2021	2022	Total
Convention initiale	1 235 000$	719 667 $	1 954 667 $
Convention modifiée Addenda no. 1	1 235 000$	0	1 235 000 $

Les sommes visées par la convention initiale et l'Addenda no. 1 sont déjà prévues au budget du Laboratoire d'innovation urbaine pour le programme du Défi des villes intelligentes.

Toutes les dépenses sont financées par la subvention de 50 000 000$ dans le cadre de la compétition pancanadienne du Défi des villes intelligentes d'Infrastructure Canada, ne laissant aucune charge aux contribuables montréalais.

MONTRÉAL 2030

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation de l'Addenda no. 1 permettra à la Ville et Jalon Mtl de terminer la convention en vigueur tel que prévu initialement. Ceci est requis afin que la Ville puisse consolider ses appuis et ses actions auprès de la société paramunicipale l'Agence de mobilité durable (AMD), laquelle a été créée dans le but de répondre aux besoins et aux attentes de la Ville en matière de mobilité durable et intelligente.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune activité de communication ne sera effectuée en lien avec le présent dossier décisionnel

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Tel que prévu à la convention; le dépôt de la reddition de compte bi-annuelle pour 2021 et 2022, la reddition de compte annuelle pour 2023 et 2024 et la terminaison de la convention au plus tard le 31 janvier 2025.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Patricia SANCHEZ)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Vincent DUSSAULT
conseiller(ere) en planification

Tél : 438-225-2442
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-04-20

Aldo RIZZI
Chef de division - stratégie d'affaires et partenatiats

Tél : 438-922-2416
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur SPSPO par intérim
Tél : 514 919-2169
Approuvé le : 2022-04-20

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public, dont l'hôtel de ville est situé au 275, rue Notre Dame Est, à Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée aux présentes par Me Yves Saindon, assistant-greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 et de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **JALON MTL (JALON),** personne morale, régie par la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, dont l'adresse principale est le 1000 rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, Québec, H3C 1G7, agissant et représentée par Danielle Charest, présidente et directrice générale, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : 730939691RT0001
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1224920349TQ0001

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme provoque et accompagne l'innovation et les changements de pratique pour rendre la mobilité plus durable;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « **Responsable** » : Aldo Rizzi, chef de division – direction du programme Défi des villes intelligentes de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.7 « **Unité administrative** » : **Laboratoire d'Innovation urbaine, direction générale.**

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme.

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

4.9 L'Organisme accepte que ses documents soient accessibles comme s'il était assujetti à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*;

À cette fin, l'Organisme s'engage envers la Ville à lui donner accès à tous ses documents sauf, les documents visés par le secret professionnel, si une demande d'accès à des documents qui lui appartiennent est déposée auprès de la Ville. Il ne peut en aucun cas invoquer les restrictions prévues par la Loi pour refuser de transmettre ces documents à la Ville;

Le traitement des documents de l'Organisme remis à la Ville sera assuré par le responsable de l'accès aux documents de la Ville et celui-ci donnera accès aux documents de l'Organisme en application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 **Contribution financière**

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale d'un million huit cent dix mille six cent soixante-sept dollars **(1 954 667 $),** incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 **Versements**

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant d'un million deux cent trente-cinq mille dollars **(1 235 000 $)** dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention;

- un deuxième versement au montant maximum de sept cent dix-neuf mille six cent soixante-sept dollars **(719 667 $),** au plus tard le **1er juin 2022** et conditionnellement à ce que le montant du premier versement ait été entièrement utilisé;

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

5.3 **Ajustement de la contribution financière**

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 **Aucun intérêt**

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à

payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le **28 février 2023**.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, pour la durée maximale du droit d'auteur prévue par la loi, sans limite territoriale, pour son propre usage et irrévocable, lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisé par l'Organisme, ses employés ou ses sous traitants. La Ville n'utilisera ces renseignements et ces documents qu'à des fins municipales.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

Par :

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 1000 rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, Québec, H3C 1G7 et tout avis doit être adressé à l'attention du président et directeur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, Montréal, QC, H3C 0G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN UN (1) EXEMPLAIRE, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le 2e jour de juillet 2021

VILLE DE MONTRÉAL

Assistant-greffier de la Ville,

Par :

Yves Saindon, avocat

Le .....17.....e jour de .....juin..... 2021

JALON

Par : DCharest
_____
Danielle Charest
Présidente et directrice générale

Cette convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le 17e jour de juin 2021. (Résolution: CG21 0361).

ANNEXE 1

PROJET
(Description du Projet)

Titre	Dossier de projet
Description et Utilité	La contribution financière visée par le présent dossier décisionnel porte sur le soutien à JALON pour lui permettre de réaliser ses activités jusqu'au 31 décembre 2022, conformément au dossier de projet déposé dans le cadre de la première entente. Il s'agit d'une seconde subvention. Par l'octroi de cette contribution financière, JALON pourra réaliser le projet de données de mobilité qui se subdivise en quatre grands chantiers de réalisation : **1) Mise en place de la Plateforme JALON** Le développement de la Plateforme JALON a débuté en mai 2018. La cible a toujours été de créer un environnement technologique sécuritaire, mais ouvert au plus grand nombre, capable d'accueillir la donnée mobilité et d'en faciliter la valorisation. De façon itérative, chaque composante et fonction sont réalisées, testées et présentées à nos collègues et partenaires externes. Cette approche par itération permet d'assurer la pertinence et la qualité des réalisations. De nombreuses rencontres à l'externe ont eu lieu pour présenter la Plateforme JALON et recueillir de précieux commentaires. La plateforme est déjà ouverte à plus d'une trentaine d'utilisateurs. Au quotidien, l'équipe de réalisation se réunit tous les jours pour prioriser le travail de la journée et pour résoudre les enjeux de développement ou opérationnels. Plus de 250 « récits utilisateurs » (ou fonctions) ont été développés pour finaliser une première version complète de la Plateforme JALON. **2) Développement d'une communauté** La Plateforme JALON n'a de valeur que si elle est utilisée. JALON ira à la rencontre de différents acteurs de l'écosystème de la mobilité pour présenter la Plateforme et les inviter à l'utiliser et à y contribuer. Au départ, le secteur académique sera ciblé, ce qui pourrait en tirer avantage réel. JALON pourra par la suite aller à la rencontre des entreprises, organismes communautaires et autres représentants d'entités publiques et parapubliques. Avec ces efforts, il sera possible d'augmenter le nombre d'utilisateurs de la Plateforme JALON en très peu de temps. **3) Création et diffusion de contenu**

Au-delà de la donnée mobilité, la Plateforme JALON doit servir le développement et la diffusion de la connaissance.

Plusieurs canaux de diffusion seront mis en place :

- portail web jalonmtl.services pour les utilisateurs plus expérimentés et techniques
- portail web jalonmtl.zone orienté pour les citoyens
- médias sociaux de notre organisation
- Montréal en Commun (pour le contenu pertinent)

JALON mettra en place plusieurs outils de création de contenu dont notamment une Plateforme analytique et de visualisation de données. Cet outil permettra de créer des tableaux, des graphiques et des cartes géographiques qui représentent des données de la Plateforme JALON. Des tableaux de bord dynamiques seront développés, ainsi qu'un outil d'interrogation de données géospatiales afin de faciliter le questionnement de ces données très complexes.

4) Innovation et expérimentation

Avec l'appui de FabMob, IVADO et de tout autre partenaire intéressé, la Plateforme JALON cherchera de nouveaux cas d'usage. Ceux-ci pourraient, à titre d'exemples, mener à développer de nouveaux contenus dans la Plateforme JALON, à aider une organisation externe dans ses activités courantes, à appuyer une autorité publique dans sa prise de décision.

Ces quatre chantiers de réalisation se dérouleront en parallèle. Les activités et livrables seront priorisés en fonction des cibles fixées par le Comité directeur de la Plateforme JALON. L'objectif est de bien orienter les efforts de réalisation en fonction de ce qui apportera le plus de valeur à la Plateforme JALON et à sa communauté d'utilisateurs et de contributeurs.

Livrables

Pour 2021:

Réalisation (nom livrable)	Description Réalisation	Date Prévue Fin
Plan de génération de contenu pour l'année 2022	Avec la version de lancement de la Plateforme JALON, l'équipe de projet pourra se concentrer sur les activités de création de contenu pour l'année 2022. Lors de l'événement de lancement, nous visons être en mesure de communiquer certains contenus planifiés pour 2022.	30-nov.-21
Version de lancement de la Plateforme JALON:	À l'heure actuelle, la Plateforme JALON est disponible en version BETA. JALON prévoit mettre en production différentes fonctions qui nous permettront d'atteindre la maturité nécessaire pour permettre un lancement officiel.	30-nov.-21

Mettre en place le cadre de gouvernance de données pour la Plateforme JALON (niveau 1)	Avec NordOuvert, nous allons participer au développement d'un cadre de gouvernance des données avec un niveau de maturité à cinq niveaux.	30-nov.-21
Conditions générales d'utilisation de la Plateforme JALON	En tant qu'intermédiaire entre propriétaires de données et les utilisateurs, la Plateforme JALON doit bien expliquer les conditions générales d'utilisation et les aligner avec les rattacher aux conditions d'utilisation dynamiques.	30-sept.-21
Documentation de l'API d'accès aux données	Cette documentation permettra aux organisations externes de se connecter programmatiquement à la Plateforme JALON.	31-août-21

Pour 2022

Réalisation (nom livrable)	Description Réalisation	Date Prévue Fin
Acquérir et déployer la Plateforme analytique et de visualisation de données	Cet outil sera utile pour déployer le contenu de la Plateforme.	31-jui.-22
Lancer le Programme d'expérimentation #2	Inviter les différents acteurs de l'écosystème à expérimenter avec la donnée mobilité de la Plateforme et à innover. L'équipe de la Plateforme Jalon assistera ces individus et organisations à tirer le maximum des données disponibles.	30-sep.-22
Portail web citoyen	Il est prévu de préparer un portail à l'attention des citoyens pour faciliter l'accès aux données mobilité pour ce groupe aux intérêts divers.	31-déc.-22
Design du portail	Concevoir le portail et préparer le système de design	31-mars.-22
Préparation du contenu	Nous lancerons une invitation générale à réaliser du matériel (articles, graphiques, applications, etc.) pour l'intégrer au Portail citoyen.	30-sept.-22

	Développement du portail	Réalisation technologique du Portail citoyen.	31-oct.-22
	Lancement du portail citoyen	Lancement à travers plusieurs communications et un événement.	31-déc.-22
	Activités de mobilisation	L'équipe ira au-devant des organisations et citoyens pour présenter la Plateforme Jalon et pour lancer l'invitation à partager et à contribuer. Des messages spécifiques seront préparés pour les groupes aux intérêts différents: entreprises, corporations municipales, citoyens, secteur académique, etc.	31-déc.-22
	Appuyer les projets "externes"	Il est prévu que les activités de mobilisation auront beaucoup de succès. Ce faisant, l'équipe de la Plateforme Jalon devra conserver une capacité suffisante pour appuyer ces organisations qui collaboreront. À ce moment-ci, il n'est pas possible de prévoir quels seront ces projets en 2022.	31-déc.-22
	Augmenter la maturité du cadre de gouvernance de données pour la Plateforme JALON (niveau 2)	Voir niveau de maturité de la gouvernance des données que proposera NordOuvert.	31-déc.-22
	Générer du contenu pour la Plateforme JALON	L'équipe de la Plateforme Jalon contribuera à ajouter du contenu (tel que planifié dans le Plan de génération de contenu en 2021) et selon la capacité résiduelle de l'équipe.	31-déc.-22

Responsabilités	• Réalisation du document : l'Organisme recevant la subvention • Suivi périodique : Le Responsable du dossier et /ou l'équipe du programme des villes intelligentes de l'Unité administrative; • Acceptation : Le comité de direction du Défi des villes intelligentes de l'Unité administrative.
Échéancier	Pour le 31 décembre 2021 : - remise de la documentation de l'API d'accès aux données au plus tard le 31 août 2021 - Remise des conditions générales d'utilisation de la plateforme au plus tard le 30 septembre 2021; - remise du cadre de gouvernance de données pour la Plateforme au plus tard le 30 novembre 2021; - Remise de la version de lancement de la plateforme JALON au plus tard le 30 novembre 2021.

	- remise du plan de génération de contenu pour 2022 au plus tard le 30 novembre 2021 Pour le 31 décembre 2022 : - Déploiement de la Plateforme analytique et de visualisation de données au plus tard le 31 juillet 2022; - Lancement du programme d'expérimentation #2 au plus tard le 30 septembre 2022; - Lancement du portail citoyen au plus tard le 31 décembre 2022. Remise de la reddition de compte bilan de fin d'entente au plus tard le 28 janvier 2023.
Principaux critères de qualité à respecter à la satisfaction du Responsable.	● Alignement et respect des engagements énoncés dans la candidature; ● Les informations présentées dans le document doivent être appuyées sur des faits ou des informations vérifiables. Si ce n'est pas possible, des hypothèses documentées peuvent aussi être acceptées;

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

Ce protocole de visibilité précise les principes et les modalités de communication qui guideront l'organisme subventionné dans la mise en œuvre du protocole d'entente préalablement convenu.

1. Visibilité

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité.

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. Communications

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville de Montréal et du Défi des villes intelligentes du Canada

- Faire état de la contribution de la Ville, du Défi des villes intelligentes et du Gouvernement du Canada et souligner le partenariat dans toutes les communications relatives au Projet.
- Sur les médias sociaux, souligner le partenariat et remercier la Ville et le Défi des villes intelligentes pour son soutien.
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville et du Défi des villes intelligentes lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.
- Apposer les logos de la Ville, du Défi des villes intelligentes et du Gouvernement du Canada sur tous ses outils de communication imprimés et électroniques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux web, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciement, les certificats de participation, etc.
- Les logos de de la Ville, du Défi des villes intelligentes et du Gouvernement du Canada devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule. Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'organisme doit ajouter le libellé suivant : ***Une initiative de la Ville de Montréal dans le cadre du Défi des villes intelligentes***
- Soumettre pour approbation (visibilite@montreal.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins **10 jours ouvrables** avant leur diffusion.

- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville, du Défi des villes intelligentes et du Gouvernement du Canada en clôture de toute publicité télé ou web. Les logos peuvent faire partie d'un regroupement de partenaires. Par contre, à titre de partenaires principaux, ils devront être mis en évidence.
- Ajouter les logos de la Ville, du Défi des villes intelligentes et du Gouvernement du Canada sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

2.2. Relations publiques et médias

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les blogueurs, photographes, caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville:
  - Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance;
  - Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet;
  - Offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.

Note : Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez utiliser le courriel suivant : mairesse@montreal.ca et consulter le site : https://mairesse.montreal.ca

2.3. Normes graphiques et linguistiques

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : montreal.ca/logo).
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres partenaires sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.).
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11).

2.4. Publicité et promotion

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média. Les dites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la

campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville https://montreal.ca/, du Défi des villes intelligentes et du Gouvernement du Canada sur le site Internet du Projet ou de l'événement.
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@montreal.ca) avant leur impression et leur diffusion.
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville.
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **30 jours ouvrables** à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité.
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques.
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants).
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité. Un message sera préparé à cet effet par la Ville.
- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité.
- S'assurer de la présence du logo de la Ville, du Défi des villes intelligentes et du Gouvernement du Canada dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics

- Inviter la mairesse et un représentant du Gouvernement du Canada à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse.
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville de Montréal.

Si vous avez des questions concernant le protocole de visibilité, vous pouvez joindre la Ville de Montréal à l'adresse courriel suivante : visibilite@montreal.ca

À noter : les organismes subventionnés doivent communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite à la mairesse doit être envoyée à l'adresse suivante : mairesse@montreal.ca.

Audit Trail

Document Details

Title	Entente 2 Jalon Subvention - CE21 0962.pdf
File Name	Entente 2 Jalon Subvention - CE21 0962.pdf
Document ID	dad604636c7c4552ac1ac80b2d66094c
Fingerprint	d9a76cd422670a3205d617514cc7947d
Status	Completed

Document History

Document Created	Document Created by Frédéric Power (frederic@jalonmtl.org) Fingerprint: d9a76cd422670a3205d617514cc7947d	17 June 2021 14:07 America/Toronto
Document Sent	Document Sent to Danielle Charest (danielle@jalonmtl.org)	17 June 2021 14:07 America/Toronto
Document Viewed	Document Viewed by Danielle Charest (danielle@jalonmtl.org) IP: 70.80.227.6	17 June 2021 14:20 America/Toronto
Document Signed	Document Signed by Danielle Charest (danielle@jalonmtl.org) IP: 70.80.227.6	17 June 2021 14:21 America/Toronto
Document Completed	This document has been completed. Fingerprint: a4e3d23e9f12c8187159f9fd4e285f8d	17 June 2021 14:21 America/Toronto

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'agglomération

Assemblée ordinaire du jeudi 17 juin 2021 Séance tenue le 17 juin 2021	Résolution: CG21 0361

Accorder une contribution financière maximale de 1 954 667 $ à l'organisme JALON MTL (Institut de l'électrification des transports intelligents), pour le projet de développement d'une plateforme numérique de données de mobilité qui s'inscrit dans le cadre de Montréal en commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 juin 2021 par sa résolution CE21 0962;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier maximal de 1 954 667 $ à l'organisme JALON MTL (Institut de l'électrification des transports intelligents) pour le projet de développement d'une plateforme numérique de données de mobilité qui s'inscrit dans le cadre de Montréal en commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada;

2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.42 1215890002
/mt

Valérie PLANTE
_____
Mairesse

Emmanuel TANI-MOORE
_____
Greffier de la Ville

(certifié conforme)

_____
Yves SAINDON
Assistant-greffier de la Ville

Signée électroniquement le 18 juin 2021

COPIE CERTIFIÉE

GREFFIER DE LA VILLE

Extrait authentique du procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération

Montréal	Assemblée du 23 janvier 2006 Séance(s) tenue(s) le(s) 23 janvier 2006 Numéro de la résolution CG06 0006

Article 30.05 **Signature des contrats, actes ou documents autorisés par le conseil d'agglomération**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2006, par sa résolution CE06 0026,

Il est

Proposé par le conseiller Claude Dauphin
Appuyé par le conseiller Frank Zampino

Et résolu :

d'autoriser la greffière à signer, pour et au nom de la ville, les contrats, actes ou documents dont la passation ou l'exécution est autorisée par le conseil d'agglomération, y compris ceux dont la conclusion ou l'exécution est déléguée conformément à la loi.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

Gérald Tremblay
Maire

Colette Fraser
Greffière adjointe

(certifié conforme)

GREFFIÈRE ADJOINTE

COPIE CERTIFIÉE

GREFFIER DE LA VILLE

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1229472001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Laboratoire d'innovation urbaine , Division stratégie d'affaires et partenariats
Objet :	Approuver l'Addenda no. 1 à la convention de contribution financière conclue entre la Ville de Montréal et Jalon Mtl (CG21 0361) afin de modifier la date de terminaison de la convention au 31 janvier 2025 au lieu du 28 février 2023 et de réduire le montant maximal de la contribution financière à 1 235 000 $ au lieu de 1 954 667 $.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons quant à sa validité et à sa forme l'addenda 1 à la convention de contribution financière intervenue entre la Ville de Montréal et Jalon MTL.

FICHIERS JOINTS

2022-04-22 Version finale visée Addenda 1 JALON.pdf

2022-04-22 Version finale visée Annexe 1-Addenda JALON.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie DOYON
Avocate
Tél : 514-872-6873

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-04-22

Julie DOYON
Avocate
Tél : 514-872-6873
Division : Droit contractuel

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME

22 avril 2022

POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

ADDENDA 1

À la convention de contribution financière intervenue entre la Ville de Montréal et Jalon Mtl – CG21 0361

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public, dont l'hôtel de ville est situé au 275, rue Notre Dame Est, à Montréal (Québec), agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 et de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **JALON MTL (JALON),** personne morale, régie par la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, dont l'adresse principale est le 1000 rue Saint-Jacques Ouest, Montréal (Québec) H3C 1G7, agissant et représentée par Danielle Charest, présidente et directrice générale, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : 730939691RT0001
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1224920349TQ0001

Ci-après appelée l' « **Organisme** »

La Ville et l'Organisme sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE les Parties ont conclu une convention dans laquelle la Ville verse une contribution financière à l'Organisme pour la poursuite du développement de la plateforme

numérique de données de mobilité, du développement de solutions numériques qui l'utilisent et la mobilisation d'une communauté d'acteurs autour de la valorisation, l'innovation et l'expérimentation en lien avec les données en mobilité, qui s'inscrit dans le volet mobilité de la candidature de la Ville dans le Défi des villes intelligentes du Canada, laquelle a été approuvée par le conseil d'agglomération par la résolution CG21 0361 en date du 17 juin 2021 (ci-après la « Convention initiale »);

ATTENDU QUE la Ville souhaite consolider ses actions entreprises en matière de mobilité au sein de la structure municipale, notamment au sein de l'Agence de mobilité durable, une société paramunicipale;

ATTENDU QUE la Ville et l'Organisme souhaitent modifier la Convention initiale, notamment modifier la date de fin et ajuster les livrables du projet en fonction de cette nouvelle date de fin, le tout en assurant à l'Organisme une sortie organisée et cohérente de projet, sans créer de situation qui mettrait l'Organisme en défaut face à ses obligations à l'égard de tiers, en particulier au niveau des sommes engagées;

ATTENDU QUE l'Organisme a déjà reçu un versement au montant de 1 235 000 $, que les Parties ont convenu que le Projet se terminera plus tard que prévu et que la Ville n'effectuera aucun autre versement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Le deuxième alinéa du paragraphe 4.5.1 de l'article 4.5 de la Convention initiale est remplacé par le suivant :

« Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison. Des Redditions de comptes complémentaires annuelles doivent être remises au Responsable aux dates indiquées dans l'Annexe 1; ».

2. L'article 5.1 de la Convention initiale est remplacé par l'article 5.1 suivant :

« En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale d'un million deux cent trente-cinq mille dollars (1 235 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet. ».

3. L'article 5.2 de la Convention initiale est remplacé par l'article 5.2 suivant :

« La somme sera remise à l'Organisme en un seul versement au montant d'un million deux cent trente-cinq mille dollars (1 235 000 $) dans les trente (30) jours de la signature de la

Convention. ».

4. L'article 8.3 de la Convention initiale est remplacé par l'article 8.3 suivant :

« Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci, étant entendu qu'advenant la résiliation de la présente Convention, toutes les sommes provisionnées selon les dispositions de l'Annexe 1 seront réputées constituer des sommes engagées. ».

5. Le premier alinéa de l'article 9 de la Convention initiale est remplacé comme suit :

« La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 janvier 2025. ».

6. L'Annexe 1 de la Convention initiale est remplacée par l'Annexe 1 jointe au présent addenda.

7. Tous les autres termes et conditions de la Convention initiale demeurent inchangés. En cas de divergence entre le présent addenda et la Convention initiale, le présent addenda aura priorité.

8. Le présent addenda prend effet à la date de la dernière signature des Parties.

LE PRÉSENT ADDENDA A ÉTÉ SIGNÉ, EN LA VILLE DE MONTRÉAL, PAR LES PARTIES À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de 2022

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Domenico Zambito, greffier adjoint

Le .....e jour de 2022

Jalon

Par : _____
Danielle Charest
Présidente et directrice générale

Cet addenda a été approuvé par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le e jour de …… 2022 (Résolution CG).

ANNEXE 1

Titre	Dossier de projet
Description et Utilité	La contribution financière visée par la présente Convention porte sur le soutien à JALON pour lui permettre de réaliser les livrables du Projet jusqu'au 31 janvier 2025, conformément au dossier de projet déposé dans le cadre de la première entente. Il s'agit d'une seconde subvention. Par l'octroi de cette contribution financière, JALON pourra réaliser le projet de données de mobilité qui se subdivise en quatre grands chantiers de réalisation : **1) Mise en place de la Plateforme JALON** Le développement de la Plateforme JALON a débuté en mai 2018. La cible a toujours été de créer un environnement technologique sécuritaire, mais ouvert au plus grand nombre, capable d'accueillir la donnée mobilité et d'en faciliter la valorisation. De façon itérative, chaque composante et fonction sont réalisées, testées et présentées à nos collègues et partenaires externes. Cette approche par itération permet d'assurer la pertinence et la qualité des réalisations. De nombreuses rencontres à l'externe ont eu lieu pour présenter la Plateforme JALON et recueillir de précieux commentaires. La plateforme est déjà ouverte à plus d'une trentaine d'utilisateurs. Au quotidien, l'équipe de réalisation se réunit tous les jours pour prioriser le travail de la journée et pour résoudre les enjeux de développement ou opérationnels. Plus de 250 « récits utilisateurs » (ou fonctions) ont été développés pour finaliser une première version complète de la Plateforme JALON. **2) Développement d'une communauté** La Plateforme JALON n'a de valeur que si elle est utilisée. JALON ira à la rencontre de différents acteurs de l'écosystème de la mobilité pour présenter la Plateforme et les inviter à l'utiliser et à y contribuer. Au départ, le secteur académique sera ciblé, ce qui pourrait en tirer un avantage réel. **3) Création et diffusion de contenu** Au-delà de la donnée mobilité, la Plateforme JALON doit servir le développement et la diffusion de la connaissance. Plusieurs canaux de diffusion seront mis en place : ● portail web jalonmtl.services pour les utilisateurs plus expérimentés et techniques ● médias sociaux de notre organisation ● Montréal en Commun (pour le contenu pertinent) **4) Innovation et expérimentation** Avec l'appui de FabMob, IVADO et de tout autre partenaire intéressé, la Plateforme JALON cherchera de nouveaux cas d'usage. Ceux-ci pourraient, à titre d'exemples, mener à développer

<table>
<tr><td></td><td>de nouveaux contenus dans la Plateforme JALON, à aider une organisation externe dans ses activités courantes, à appuyer une autorité publique dans sa prise de décision.

Ces quatre chantiers de réalisation se dérouleront en parallèle. Les activités et livrables seront priorisés en fonction des cibles fixées par le Comité directeur de la Plateforme JALON.

L'objectif est de bien orienter les efforts de réalisation en fonction de ce qui apportera le plus de valeur à la Plateforme JALON et à sa communauté d'utilisateurs et de contributeurs.</td></tr>
<tr><td>Livrables</td><td>Pour 2021 :
<table>
<tr><th>Réalisation (nom livrable)</th><th>Description Réalisation</th><th>Date Prévue Fin (JJ/MM/AAAA)</th></tr>
<tr><td>Version fonctionnelle de la Plateforme JALON</td><td>À l'heure actuelle, la Plateforme JALON est disponible en version BETA. JALON prévoit mettre en production différentes fonctions qui nous permettront d'atteindre la maturité nécessaire pour permettre un lancement officiel.</td><td>30 juin 2022</td></tr>
<tr><td>Mettre en place le cadre de gouvernance de données pour la Plateforme JALON (niveau 1)</td><td>Jalon va développer et mettre en place son cadre interne de gouvernance des données pour la Plateforme Jalon.</td><td>30 juin 2022</td></tr>
<tr><td>Conditions générales d'utilisation de la Plateforme JALON</td><td>En tant qu'intermédiaire entre propriétaires de données et les utilisateurs, la Plateforme JALON doit bien expliquer les conditions générales d'utilisation et les aligner avecles conditions d'utilisation dynamiques.</td><td>30 juin 2022</td></tr>
<tr><td>Documentation de l'API d'accès aux données</td><td>Cette documentation permettra aux organisations externes de se connecter programmatiquement à la Plateforme JALON.</td><td>31 août21</td></tr>
</table>
Pour 2022 (au plus tard le 30 juin 2022)
<table>
<tr><th>Réalisation (nom livrable)</th><th>Description Réalisation</th><th>Date Prévue Fin (JJ/MM/AAAA)</th></tr>
<tr><td>Activités de mobilisation</td><td>L'équipe ira au-devant des organisations et citoyens pour présenter la Plateforme Jalon et pour lancer l'invitation à partager et à contribuer. Des messages spécifiques</td><td>En fonction des opportunités de mobilisation</td></tr>
</table></td></tr>
</table>

	seront préparés pour les groupes aux intérêts différents: entreprises, corporations municipales, citoyens, secteur académique, etc.	
Appuyer les projets "externes"	Il est prévu que les activités de mobilisation auront beaucoup de succès. Ce faisant, l'équipe de la Plateforme Jalon devra conserver une capacité suffisante pour appuyer ces organisations avec lesquelles ils collaboreront. À ce moment-ci, il n'est pas possible de prévoir quels seront ces projets en 2022.	Selon les besoins exprimés 30 juin 2022
Générer du contenu pour la Plateforme Jalon	L'équipe de la Plateforme Jalon contribuera à ajouter du contenu et selon la capacité résiduelle de l'équipe.	Selon les opportunités 30 juin 2022
Licence Mobiclic	Octroyer une licence non-commerciale à FabMob pour l'application mobile Mobiclic (incluant le droit de la modifier pour faire évoluer l'application)	30 juin 2022

Pour la période de Reddition de compte débutant le 1er janvier 2022 et se terminant le 30 juin 2022 :

Livrables	Description Réalisation	Date Prévue Fin (JJ/MM/AAAA)
Mitacs - indice d'accessibilité	Suivi administratif des stages des trois premiers trimestres de 2022 et suivi des aspects contractuels pour l'ajout des partenaires requis à la pérennité du projet	30 septembre 2022
Conformité de la Plateforme Jalon	S'assurer que la Plateforme Jalon est sécurisée et respecte la Charte des données numériques de la Ville de Montréal. Réaliser une analyse de sécurité indépendante.	30 septembre 2022
Description des fonctionnalités clé développées	Sommaire des itérations réalisées à la plateforme pendant la période de la convention. Description des fonctions, services et améliorations à la Plateforme Jalon et de ses caractéristiques.	30 septembre 2022
Reddition juin 2022	Rapport de reddition pour la période débutant le 1er janvier 2022 et se terminant le 30 juin 2022	30 septembre 2022

<table>
<tr><td></td><td>Pour la période après le 1er juillet 2022, une somme maximum de 150 000 $ (excluant les taxes) sera provisionnée pour permettre à Jalon de compléter certains engagements avec des partenaires externes et les livrables à réaliser durant la période de Reddition de compte (« Sommes Provisionnées »)
<table>
<tr><th>Livrables</th><th>Description Réalisation</th><th>Date Prévue Fin (JJ/MM/AAAA)</th></tr>
<tr><td>Accompagnement administratif du projet Mitacs</td><td>Suivi administratif et paiement des stages de la grappe Mitacs</td><td>31 décembre 2022</td></tr>
<tr><td>Hébergement des applications des partenaires</td><td>Héberger sur les serveurs de Jalon les applications suivantes développées dans le cadre de Montréal en Commun (excluant toute nouvelle modification)
CurbLR
Back-end Mobiclic
Indices d’accessibilité
Projet iAccès</td><td>31 décembre 2024</td></tr>
<tr><td>Projet iAccès</td><td>Appuyer la réalisation du projet iAccès (Mir Mostafavi, Université Laval) : hébergement, capacité de traitement et expertise liée à la Plateforme Jalon.</td><td>31 décembre 2024</td></tr>
<tr><td>Redditions de compte complémentaires annuelles</td><td>Au plus tard le 31 janvier 2023, 2024 et 2025, rendre compte de l’utilisation au cours de l’année précédente des fonds engagés et provisionnés au 30 juin 2022 pour le projet iAccès et l’Hébergement des applications des partenaires</td><td>31 janv. 2023
31 janv. 2024
31 janv. 2025</td></tr>
</table></td></tr>
<tr><td>Responsabilités</td><td>Réalisation du document : l’Organisme recevant la subvention
Suivi périodique : Le Responsable du dossier et /ou l’équipe du programme des villes intelligentes de l’Unité administrative;
Acceptation : Le comité de direction du Défi des villes intelligentes de l’Unité administrative.</td></tr>
<tr><td>Échéancier</td><td>Compléter les livrables à la date indiquée dans la section « Livrables » du tableau.
Remise de la Reddition juin 2022 (bilan de fin d’entente) au plus tard le 30 septembre 2022.</td></tr>
<tr><td>Principaux critères de qualité à respecter à la satisfaction du Responsable</td><td>● Alignement et respect des engagements énoncés dans la candidature;
● Les informations présentées dans le document doivent être appuyées sur des faits ou des informations vérifiables. Si ce n’est pas possible, des hypothèses documentées peuvent aussi être acceptées;</td></tr>
</table>

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1229472001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Laboratoire d'innovation urbaine , Division stratégie d'affaires et partenariats
Objet :	Approuver l'Addenda no. 1 à la convention de contribution financière conclue entre la Ville de Montréal et Jalon Mtl (CG21 0361) afin de modifier la date de terminaison de la convention au 31 janvier 2025 au lieu du 28 février 2023 et de réduire le montant maximal de la contribution financière à 1 235 000 $ au lieu de 1 954 667 $.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

La contribution financière de 1 235 000 $ a été déjà versée en 2021 à l'organisme Jalon Montréal, selon la Résolution CG21 0361, donc aucun impact financier suite à l'addenda no. 1 objet de ce dossier décisionnel

FICHIERS JOINTS

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Patricia SANCHEZ
Préposée au budget
Tél : 514-872-6538

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-04-22

Mustapha CHBEL
Conseiller budgétaire
Tél : 514-872-0470
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.030

2022/05/11
09:00

Dossier # : 1229472002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Laboratoire d'innovation urbaine , Division stratégie d'affaires et partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Planification des déplacements dans l'agglomération
Projet :	-
Objet :	Approuver l'Addenda no. 1 à la convention de contribution financière conclue entre la Ville de Montréal et la Fabrique des Mobilités Québec (CG20 0382) afin de prolonger la durée de la convention initiale au 28 février 2023 au lieu du 31 octobre 2022, d'accorder une contribution financière additionnelle de 390 000 $ portant le montant maximal à 1 482 000 $, et d'ajouter des livrables au projet.

Il est recommandé :

1- d'approuver l'Addenda no. 1 à la convention de contribution financière conclue entre la Ville et la Fabrique des Mobilités Québec (CG20 0382);

2- de modifier la date de terminaison de la convention au 28 février 2023;

3- d'augmenter le montant maximal de la contribution financière à 1 482 000 $.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2022-04-27 09:44

Signataire : Serge LAMONTAGNE

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1229472002**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Laboratoire d'innovation urbaine , Division stratégie d'affaires et partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Planification des déplacements dans l'agglomération
Projet :	-
Objet :	Approuver l'Addenda no. 1 à la convention de contribution financière conclue entre la Ville de Montréal et la Fabrique des Mobilités Québec (CG20 0382) afin de prolonger la durée de la convention initiale au 28 février 2023 au lieu du 31 octobre 2022, d'accorder une contribution financière additionnelle de 390 000 $ portant le montant maximal à 1 482 000 $, et d'ajouter des livrables au projet.

CONTENU

CONTEXTE

Le 14 mai 2019, Montréal gagnait le grand prix de 50 000 000 $ au Défi des villes intelligentes du Canada (DVI). Il s'agit d'un appel de candidatures du ministère des Infrastructures et des Collectivités du Canada visant à financer des projets municipaux et encourageant les collectivités à adopter une approche axée sur les villes intelligentes pour améliorer la qualité de vie de leurs résidents grâce à l'innovation, aux données et aux technologies connectées. La candidature de Montréal porte sur la mobilité et l'accès à l'alimentation dans les quartiers, notamment des solutions en termes de mobilité de quartier sont proposées afin de rendre les déplacements plus efficaces et réduire l'utilisation du voiturage en solo dans l'agglomération montréalaise. De plus, la candidature comprend une composante de partage de données sociales et de données en mobilité.

En septembre 2020, la Ville de Montréal s'est dotée d'une identité nominale, Montréal en commun, pour fédérer les projets montréalais issus du Défi des villes intelligentes, un concours du gouvernement du Canada (Infrastructure Canada). Montréal en commun (MeC) est une communauté d'innovation pilotée par la Ville de Montréal dont les partenaires expérimentent des solutions en accès à l'alimentation, en mobilité et en réglementation municipale dans un désir de repenser la ville. Cette communauté vise à accélérer les changements basés sur une utilisation éthique des données, vers de nouveaux modèles sociaux et environnementaux avec des projets qui contribuent à faire de Montréal une ville plus résiliente et plus juste.

L'ensemble des initiatives du Défi des villes intelligentes du Canada seront supportées par un axe dédié à la mise en valeur des données via deux pôles :

• Le pôle en données de mobilité visera à collecter, combiner et valoriser les données liées au transport, dans le but de générer une nouvelle compréhension des besoins et habitudes de déplacements sur le territoire montréalais et de mesurer l'impact des actions réalisées en mobilité. L'objectif est de prendre des décisions basées sur des données probantes et ainsi obtenir une meilleure offre de service en mobilité.

• Le pôle de données sociales permettra de collecter des données sur la réalité sociale des Montréalais, incluant des données qualitatives comme des analyses ethnographiques, afin d'obtenir un degré de compréhension supérieur à ce que permettent des données quantitatives.

• Le Chantier sur la gouvernance des données permettra de créer et opérationnaliser un cadre de gouvernance parapluie, qui soit collaboratif, démocratique et adapté à l'ensemble de l'écosystème du DVI et verra également à définir les bases pour une mutualisation des données générées par les projets du DVI.

En plus de permettre de développer une culture de prise de décisions appuyée par les données, de contribuer au dynamisme de la créativité et de l'innovation montréalaise s'appuyant sur des communs technologiques, ces pôles seront intégrés dans une gouvernance d'ensemble visant à établir des critères d'éthique, de transparence et de respect de la vie privée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG20 0382 - 19 août 2020 - Accorder une contribution financière maximale de 1 092 000 $ à l'organisme Fabrique des Mobilités Québec pour un projet de valorisation des données en mobilité qui s'inscrit dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada.
CE 200716 - 20 mai 2020 - Approuver le projet de convention de contribution financière d'une somme maximale de 50 000 000 $ entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada et la Ville de Montréal pour le projet du Défi des villes intelligentes, conditionnellement à l'obtention d'un décret d'autorisation du gouvernement du Québec en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ c M-30). Autoriser le directeur du Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal à remettre au gouvernement du Canada les déclarations requises en vertu de la Convention de contribution financière. Demander au gouvernement du Québec l'adoption d'un décret autorisant la Ville de Montréal à conclure la Convention de contribution financière avec le gouvernement du Canada.

CG 200124 - 21 février 2020 - Accorder une contribution financière maximale de 150 000 $ à l'organisme Fabrique des Mobilités Québec (FabMobQC), pour initier le projet de valorisation des données en mobilité qui s'inscrit dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada.

CE 191701 - 6 novembre 2019 - Autoriser un budget de dépenses additionnel équivalent aux revenus de subvention de 50 000 000 $ (incluant les taxes). La subvention de 50 000 000 $ du gouvernement fédéral (Infrastructure Canada) sera versée dans le cadre de la compétition pancanadienne des villes intelligentes du Canada pour la réalisation des projets soumis dans la proposition gagnante de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

La contribution financière visée par le présent dossier décisionnel porte sur le projet de valorisation de données en mobilité de l'organisme Fabrique des Mobilités Québec, développé

et soumis par la Ville dans le cadre du dépôt de sa candidature au Défi des villes intelligentes du Canada.

Par l'octroi de cette contribution financière, FabMobQC avec les différentes parties prenantes de la Mobilité ainsi que du Défi pourra collecter, combiner et valoriser les données liées au transport, dans le but de générer une nouvelle compréhension des besoins et habitudes de déplacement sur le territoire montréalais et de mesurer l'impact des actions réalisées en mobilité. L'objectif est de permettre la prise de décisions basées sur des données probantes et ainsi obtenir une meilleure offre de service en mobilité. C'est pourquoi, FabMobQC dans le cadre du volet « Pôles » de données en mobilité du Défi des villes intelligentes de Montréal, souhaite accompagner la ville de Montréal dans sa capacité à devenir un territoire ouvert, ainsi que dans la mobilisation et accompagnement des différentes parties prenantes dans la livraison des prototypes de valorisation de données en mobilité et de définir des modèles visant un partage accru des données à travers l'écosystème montréalais.

La contribution financière accordée par la résolution CG20 0382 porte sur le projet de valorisation de données en mobilité de l'organisme Fabrique des Mobilités Québec, développé et soumis par la Ville dans le cadre du dépôt de sa candidature au Défi des villes intelligentes du Canada.

Par l'approbation de cette addenda, FabMobQC pourra participer aux travaux de mobilité intégrée et à des travaux complémentaires du pôle de données en mobilité.

Volet accompagnement des partenaires du pôle de données en mobilité

Avec l'aide de L'Agence de mobilité durable (Agence), la FabMobQC va accompagner les acteurs publics afin d'établir une feuille de route pour identifier les données prioritaires à collecter et valoriser pour soutenir l'atteinte des objectifs en mobilité durable de la ville de Montréal (Montréal 2030, Plan climat, Plan stratégique de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM)).

Volet accompagnement de l'écosystème de mobilité vers la mobilité intégrée

Afin de permettre à l'ARTM de valider les besoins et d'identifier les risques liés à l'implantation de sa stratégie numérique, la Fabrique de mobilité travaillera à identifier des projets d'expérimentations et de prototypes qui viseront à diminuer les risques du projet en lien avec la faisabilité technique, la désirabilité et la viabilité des solutions. Les expérimentations auront vocation à aider l'ARTM à accélérer le déploiement de solutions qui apporteront de la valeur aux citoyens.

De plus, les ajouts à l'entente initiale via l'addenda vont permettre à la Fabrique des mobilités Québec d'accompagner des partenaires de Montréal en commun pour faciliter l'adoption de la méthode Agile et la mise en oeuvre des approches par expérimentations.

Le projet de valorisation de données en mobilité est un projet réalisé sur plusieurs années à l'intérieur du cadre du Défi des villes intelligentes du Canada et qui sera appelé à s'enrichir et à évoluer au cours des prochaines années.

JUSTIFICATION

La Fabriques des mobilités Québec joue un rôle structurant dans le volet mobilité de Montréal en commun. Ses travaux et accompagnements de l'écosystème ont permis de faire progresser toutes les thématiques proposées dans le dossier de projet. Ainsi, les travaux ont permis de contribuer à l'identification et la préparation d'expérimentations pour le

covoiturage, de contribuer aux travaux préparatoires à l'intégration du taxi dans la mobilité intégrée, de faire différentes expérimentations en lien avec la bordure de rue (règles de signalisation avec CurbLR, validation de la signalisation avec Mobiclic), d'accompagner la gestion des données de Locomotion, ou de contribuer au projet de collecte de données ouvertes en mobilité de la Coop Carbone qui vise à mieux comprendre les enjeux et besoins de mobilité grâce aux traces GPS récoltées par l'application ***Ma Mobilité*** . Ses travaux sur la bordure de rue ont d'ailleurs été récompensés cet automne lors du Sommet canadien des données ouvertes.

De plus, FabMobQC a pu aider des partenaires de Montréal en commun à mieux intégrer les approches d'expérimentation et l'agilité dans la planification de projets. L'organisme a organisé plusieurs conférences et des webinaires sur le sujet en plus d'accompagner plus concrètement l'expérimentation de recharge de la carte OPUS de l'ARTM en 2021.

En attendant la mise en place d'une entente avec l'Agence de mobilité durable pour le projet d'un pôle de données en mobilité, nous souhaitons que FabMobQC accompagne la structuration du pôle de données (ateliers, animation d'un comité aviseur, mise en place d'un plan de travail et d'activités, etc.). Aussi, nous souhaitons que FabMobQC accompagne L'Autorité régionale de transport métropolitain avec le projet de mobilité intégrée et poursuive son travail en lien avec l'identification des formats de données utiles pour faciliter la découvrabilité des différents modes de transport qui devront être ajoutés dans la mobilité intégrée.

Pour ces raisons, nous recommandons l'ajout des livrables au projet, et une extension de la convention actuelle de 4 mois (jusqu'au 28 février 2023) pour accorder à la FabMobQC le temps nécessaire pour compléter les activités et livrables s'y rattachant. La somme additionnelle de 390 000 $ permettra donc de soutenir les réalisations escomptées.

Plusieurs livrables seront déposés par l'organisme, soit :

- Modèle de gouvernance de données;
- Résultats de la preuve de concept de valorisation des données du BTM;
- Résultats de la preuve de concept sur le thème du covoiturage et ses incitatifs;
- Bilan des opportunités de croisement et collecte des données pour valoriser les données;
- Documentations des expérimentations dans le cadre du pôle de données en mobilité et en mobilité intégrée;
- Documentation (capsule, tutoriel, guide) des méthodes d'expérimentation en mode Agile;
- Rapport d'activité;
- Reddition de compte.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une contribution financière maximale de 1 092 000 $ à la FabMobQC a été accordée le 19 août 2020 pour la production des livrables mentionnés en annexe 1 de la convention de contribution financière initiale se terminant le 31 octobre 2022. Un premier versement de 436 800 $ a été versé à la FabMobQC le 25 août 2020, un deuxième versement de 273 000 $ a été versé le 25 août 2021, et un troisième versement de 273 000 $ a été versé le 17 janvier 2022.

L'ensemble des activités liées au projet de valorisation des données en mobilité dans le cadre

du Défi des villes intelligentes représentent la somme de 1 482 000 $ incluant 250 000 $ qui provient du volet Mobilité intégrée du Défi des villes intelligentes. Cette somme est prévue au budget approuvé de 50 000 000$ du Laboratoire d'innovation urbaine pour le programme des villes intelligentes. Il est proposé ici de verser la somme de 390 000 $ additionnelle pour la production des livrables mentionnés ci-dessous.

Activités	Convention initiale	Addenda	Total
1 - Preuve de concept (POC) 1 - Bureau du taxi de Montréal (BTM)	273 000,00 $		
2 - POC 2 - POC 3 Preuve de trajet / Covoiturage / Incitatifs	185 640,00 $		
3 - POC 3 - Mobilité du quartier	185 640,00 $		
4 - POC 4 - Croisement des données	240 240,00 $		
5 - POC 5 - Gouvernance (modèle)	241 960,00 $		
Accompagnements pour les expérimentations de mobilité intégrée		250 000,00 $	
Accompagnements du pôle de données en mobilité		120 000,00 $	
Accompagnement des partenaires de Montréal en commun sur l'expérimentation d'affaires - approche Agile		20 000,00 $	
Autres (par exemple: activités administratives et de gestion de projet)	65 520,00 $		
TOTAL	**1 092 000,00 $**	**390 000,00 $**	**1 482 000,00 $**

À ce jour, en vertu de l'échéancier de versement tel que défini dans la convention de contribution financière, la Ville a versé 982 800 $ à FabMobQC pour la réalisation de son projet.
Le présent dossier concerne une compétence d'agglomération et n'a aucun impact sur le cadre financier des villes de l'agglomération et de la Ville de Montréal. La contribution financière de 1 482 000 $ sera imputée tel qui suit : 100 % au budget du Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal (LIUM) financé par la subvention de 50 000 000 $ du gouvernement du Canada, dans le cadre de la compétition pancanadienne du Défi des villes intelligentes d'Infrastructure Canada et ne laissant aucune charge aux contribuables.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, et des engagements en changements climatiques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans l'éventualité où cet addenda ne serait pas approuvé, l'organisme ne serait pas en mesure de continuer ses projets et soutenir le projet de pôle de données en mobilité ou d'accompagner l'ARTM pour la deuxième expérimentation du projet de mobilité intégrée.

Ce qui aurait également pour conséquence de compromettre le développement des initiatives associées décrites dans la candidature et potentiellement créer un impact sur le respect de l'engagement de la Ville de Montréal auprès d'Infrastructure Canada, qui a fixé à 5 ans (mars 2025) le délai maximum de réalisation des initiatives du Défi des villes intelligentes.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La pandémie a crée des incertitudes sur plusieurs modes de transport et a rendu les conditions d'expérimentation et les tendances de développement des modes alternatifs à l'auto difficiles à anticiper.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le partenaire suivra le protocole de visibilité instauré par la Ville de Montréal qui se trouve en annexe 2 de la convention de contribution.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Remise des résultats des expérimentations autour du modèle de gouvernance de données en continu tous les 6 mois jusqu'au 28 février 2023;
- Remise des résultats des expérimentations autour de valorisation des données du Bureau du taxi de Montréal en continu tous les 6 mois jusqu'au 28 février 2023;
- Remise des résultats des expérimentations autour de la preuve de concept sur le covoiturage en continu tous les 6 mois jusqu'au 28 février 2023;
- Remise du bilan des opportunités de croisement et de collecte des données le 28 février 2023;
- Remise du registre d'activités de mobilisation - en continu et version finale le 28 février 2023;
- Remise de la reddition de compte biannuelle aux 6 mois;

Remise de la reddition de compte et du bilan de fin d'entente au plus tard le 28 février 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Patricia SANCHEZ)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Vincent DUSSAULT
Conseiller innovation et mobilité

Tél : 438-225-2442
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-04-20

Aldo RIZZI
Chef de division - stratégie d'affaires et partenatiats

Tél : 438-922-2416
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur SPSPO par intérim
Tél : 514 919-2169
Approuvé le : 2022-04-20

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public, dont l'hôtel de ville est situé au 275, rue Notre Dame Est, à Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée aux présentes par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **LA FABRIQUE DES MOBILITÉS QUÉBEC (FABMOB QC),** personne morale, régie par la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, dont l'adresse principale est le 200-7275 rue Saint-Urbain, Montréal, Québec, H2R 2Y5, agissant et représentée par Elsa Bruyère, présidente, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : 793550070RT001
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1226082928TQ0001

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme suscite et accompagne l'action citoyenne dans le déploiement de projets collectifs locaux, pour la création de milieux de vie conviviaux, solidaires et écologiques;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « **Responsable** » : Aldo Rizzi, chef de division – direction du programme Défi des villes intelligentes de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.7 « **Unité administrative** » : **Laboratoire d'Innovation urbaine, direction générale.**

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme.

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

4.9 L'Organisme accepte que ses documents soient accessibles comme s'il était assujetti à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*;

À cette fin, l'Organisme s'engage envers la Ville à lui donner accès à tous ses documents sauf, les documents visés par le secret professionnel, si une demande d'accès à des documents qui lui appartiennent est déposée auprès de la Ville. Il ne peut en aucun cas invoquer les restrictions prévues par la Loi pour refuser de transmettre ces documents à la Ville;

Le traitement des documents de l'Organisme remis à la Ville sera assuré par le responsable de l'accès aux documents de la Ville et celui-ci donnera accès aux documents de l'Organisme en application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

ARTICLE 5

OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 **Contribution financière**

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de **un million quatre-vingt-douze mille dollars (1 092 000 $)**, incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 **Versements**

La somme sera remise à l'Organisme en **4** versements :

- un premier versement au montant de **quatre cent trente-six mille huit cent dollars** (**436 800** $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention;

- un deuxième versement au montant maximum de **deux cent soixante-treize mille dollars** (**273 000 $),** au plus tard le 28 février 2021 et conditionnellement à ce que le montant du premier versement ait été entièrement utilisé;

- un troisième versement au montant maximum de **deux cent soixante-treize mille dollars (273 000 $),** au plus tard le 31 août 2021 et conditionnellement à ce que le montant du deuxième versement ait été entièrement utilisé;

- un quatrième versement au montant maximum de **cent neuf mille deux cent dollars (109 200 $),** au plus tard le 31 mars 2022 et conditionnellement à ce que le montant du troisième versement ait été entièrement utilisé.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

5.3 **Ajustement de la contribution financière**

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 **Aucun intérêt**

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet au 1er août 2020 et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 octobre 2022.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, pour la durée maximale du droit d'auteur prévue par la loi, sans limite territoriale, pour son propre usage et irrévocable, lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisé par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants. La Ville n'utilisera ces renseignements et ces documents qu'à des fins municipales.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 200-7275 rue Saint-Urbain, Montréal, Québec, H2R 2Y5, et tout avis doit être adressé à l'attention du président du conseil d'administration. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, Montréal, QC, H3C 0G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de 2020

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon
Greffier

Le .....e jour de 2020

FABMOB QC

Par : _____
Elsa Bruyère
Présidente

Cette convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le e jour de 2020 (Résolution CG).

ANNEXE 1

PROJET
(Description du Projet)

Titre	**Valorisation des données en mobilité**
Description du Projet et raison d'être	Ce projet vise à réaliser la proposition faite par le partenaire lors du dépôt de sa fiche projet pour la mise en candidature de la Ville de Montréal au Défi des villes intelligentes (DVI) et affinée dans le dossier de projet soumis par l'organisme à l'issue d'une première convention de contribution. FabmobQC avec les différentes parties prenantes de la Mobilité ainsi que du DVI pourra collecter, combiner et valoriser les données liées au transport, dans le but de générer une nouvelle compréhension des besoins et habitudes de déplacement sur le territoire montréalais et de mesurer l'impact des actions réalisées en mobilité. L'objectif est de permettre la prise de décisions basées sur des données probantes et ainsi obtenir une meilleure offre de service en mobilité. C'est pourquoi, Fabrique des Mobilités Québec (FabmobQC) dans le cadre du volet Pôles de données en mobilité du Défi des villes intelligentes de Montréal, souhaite accompagner la Ville de Montréal dans sa capacité à devenir un territoire ouvert, ainsi que dans la mobilisation et accompagnement des différentes parties prenantes dans la livraison des prototypes de valorisation de données en mobilité et de définir des modèles visant un partage accru des données à travers l'écosystème montréalais. Le projet vise également à identifier, avec les parties prenantes, les besoins de gouvernance et à proposer des solutions qui ont de l'impact positif pour les citoyens de Montréal. La mise en place d'un modèle de gouvernance des données en mobilité permet de démocratiser l'accès aux données. Ainsi, les citoyens peuvent mieux comprendre les enjeux de la mobilité et contribuer à son développement de façon durable et inclusive. L'approche dans le cadre du pôle de mobilité a été divisée par initiatives qui visent à identifier des opportunités dans la gestion de données et dans le développement des communs technologiques. Le Projet mènera à la réalisation de plusieurs produits et livrables : **Un modèle de gouvernance de données basé sur :** ▪ La mobilisation de l'écosystème autour de l'open source et les communs technologiques; ▪ La création des standards des données en mobilité durable; ▪ La valorisation des données du transport; ▪ La création d'une gouvernance ouverte pour la gestion des données; ▪ La cartographie des opportunités liées à la gouvernance de données en mobilité durable; ▪ La cartographie des modèles d'affaires (pérennité) dans une gouvernance ouverte.

	Une preuve de concept de valorisation des données du Bureau du Taxi de Montréal (BTM) composée des éléments suivants : ▪ Cadre de conditions de partage de données; ▪ Création des ensembles de données pour permettre le croisement des données. **Une preuve de concept sur le thème du Covoiturage et ses incitatifs :** ▪ Analyse du registre covoiturage **Beta.gouv** en France pour la réplication au Québec; ▪ Création d'une démo pour montrer les trajets avec le registre; ▪ Plan d'expérimentation et soutien **Ouihop** dans l'exécution du projet avec la **SAAQ**; ▪ Certifications des trajets; ▪ Analyse de l'impact de la loi 17 sur le covoiturage. **Travailler des expérimentations autour du projet de Mobilité de quartier du DVI :** ▪ Collecte et gestion des données de Locomotion; ▪ Collecte de données sur les habitudes de déplacements; ▪ Visualisation de l'espace public (CurbLR, voie de rive); ▪ Analyse des différents modes de déplacements (croisement de données); ▪ Standardisation et visualisation des données sur les commerces locaux ▪ Identifications de synergies possibles avec les expérimentations menées par l'écosystème de la FabmobQC (France, Québec); **La création d'opportunités de croisement et collecte des données pour valoriser les données :** ▪ Analyse de l'outil **CurbLR** ▪ Participation à la création de données de voie de rive standardisées; ▪ Importation des données de signalisation d'un secteur test dans l'outil **CurbLR de Shared Street**; ▪ Création de CGU(conditions générales d'utilisation) pour accéder à des données de mobilité pour un ou des secteurs de la Ville; ▪ Analyse des données de mobilité en lien avec la voie de rive dans un ou des secteurs de la Ville; ▪ Valorisation de données : analyses, visualisation, publication de données ouvertes; ▪ Mobilisation des acteurs publics-privés et citoyens au travers d'atelier pour suggérer ce type de gouvernance. **Le rapport d'activités de mobilisation produit en continu et en version finale à l'issu du présent Projet indiquera :** ▪ La liste des activités de mobilisation globale et participation citoyenne et la participation à ces événements; ▪ Les bilans des activités. **La reddition de compte bi-annuelle sur ce qui a été produit présentera :** ▪ un résumé de ce qui a été fait pour réaliser le projet et des résultats obtenus;

	▪ un état de compte financier; ▪ les leçons apprises pertinentes pour les suites du projet ou pour d'autres partenaires. **La reddition de compte bilan de fin d'entente sur ce qui a été produit présentera:** ▪ Un résumé de ce qui a été fait pour développer le dossier de projet et des résultats obtenus; ▪ Les leçons apprises pertinentes pour les suites du projet ou pour d'autres partenaires complétant le même genre de document.
Composition	**Modèle de gouvernance de données** : ▪ Partage des résultats sur une plateforme publique; ▪ Documentation en format PDF; ▪ Documentation sur les standards de données en mobilité durable ▪ Documentation et publication Wiki sur la valorisation des données du transport; ▪ Documentation et évidences sur la création d'une gouvernance ouverte pour la gestion des données; ▪ Documentation, validation et résultats des expérimentations sur les initiatives BTM, Mobilité de quartier et Covoiturage; ▪ Documentation et cartographie des opportunités liées à la gouvernance de données en mobilité durable; ▪ Documentation et cartographie des modèles d'affaires (pérennité) dans une gouvernance ouverte. **Résultats de la preuve de concept de valorisation des données du BTM** : ▪ Documentation sur le cadre de partage (formats, standards, façon de partager de données); ▪ Documentation des résultats d'expérimentation et d'ouverture de données du Registre des taxis; ▪ Format xls, csv, sur la création des ensembles de données pour permettre le croisement des données; ▪ Documentation sur la mobilisation de l'écosystème autour de l'open source et des communs technologiques. **Résultats de la preuve de concept sur le thème du Covoiturage et ses incitatifs :** ▪ Documentation d'analyse du registre de covoiturage **de Beta.gouv** en France pour la réplication au Québec; ▪ Présentation démo des trajets et du registre; ▪ Documentation des résultats et plan d'expérimentation et validation des hypothèses sur le covoiturage; ▪ Documentation sur le plan d'expérimentation et soutien **Ouihop** dans l'exécution du projet avec la SAAQ; ▪ Documentation sur les évènements et l'analyse de l'impact de la loi 17 sur le covoiturage; ▪ Documentation sur la mobilisation de l'écosystème autour de l'open source et des communs technologiques.

	Bilan des opportunités de croisement et collecte des données pour valoriser les données ▪ Rapport d'analyse de l'outil **CurbLR**; ▪ Documentation et plan de résultats d'expérimentation et validations des hypothèses sur le croisement et la collecte des données; ▪ Documentation sur l'analyse spatio-temporelle de la rue; ▪ Publication sur le Wiki de la FabmobQC et GITLAB / GITHUB (données par la Ville de Montréal) de l'importation des données de signalisation d'un secteur test dans l'outil **CurbLR de Shared Street**; ▪ Documentation sur les Conditions générales d'utilisation pour accéder à des données de mobilité pour un ou plusieurs secteurs de la Ville; ▪ Documentation d'analyse des données de mobilité en lien avec la voie de rive dans un ou plusieurs secteurs de la Ville; ▪ Publication sur le Wiki et GITLAB / GITHUB (données par la Ville de Montréal) sur la valorisation de données; ▪ Documentation sur la mobilisation des acteurs publics-privés et citoyens au travers d'ateliers pour suggérer ce type de gouvernance. **Rapport d'activité** (gabarit fourni par le programme) **:** ▪ La raison d'être et objectifs des activités; ▪ Type d'activité; ▪ Nombre de participants; ▪ Bilan sommaire de l'activité. **Reddition de compte** (gabarit fourni par le programme) **:** ▪ Revue de ce qui a été livré; ▪ Présentation des résultats; ▪ Coûts et échéancier par livrable; ▪ Risques et enjeux qui se sont présentés; ▪ Leçons apprises; ▪ Recommandations sur les prochaines étapes en lien avec l'initiative.
Éléments potentiels d'accompagnement à la réalisation du Projet	▪ Documentation sur la situation actuelle; ▪ Analyse des besoins; ▪ Analyses des parties prenantes; ▪ Analyses de faisabilité; ▪ Résultat d'activités de prototypage; ▪ Tout autre document permettant d'enrichir la valeur des réalisations du Projet.
Responsabilités	▪ Réalisation du Projet : l'Organisme recevant la subvention ▪ Suivi périodique : Le Responsable du dossier et /ou l'équipe du programme des villes intelligentes de l'Unité administrative; ▪ Acceptation : le directeur du programme de l'Unité administrative.
Échéancier	▪ Remise des résultats des expérimentations autour du modèle de gouvernance de données en continu tous les 6 mois jusqu'au 31 mars 2022; ▪ Remise des résultats des expérimentations autour de valorisation des données du Bureau du Taxi de Montréal en continu tous les 6 mois jusqu'au 31 mars 2022; ▪ Remise des résultats des expérimentations autour de la preuve de concept sur le covoiturage en continu tous les 6 mois jusqu'au 31 mars 2022;

	▪ Remise du bilan des opportunités de croisement et de collecte des données le 31 mars 2022; ▪ Remise du registre d'activités de mobilisation - en continu et version finale le 31 mars 2022; ▪ Remise de la reddition de compte bi-annuelle aux 6 mois; ▪ Remise de la reddition de compte de bilan de fin d'entente au plus tard le 30 octobre 2022 (un mois après la date de fin de l'entente).
Principaux critères de qualité à respecter	▪ Alignement et respect des engagements énoncés dans la candidature; ▪ Les informations présentées dans le document doivent être appuyés sur des faits ou des informations vérifiables. Si ce n'est pas possible, des hypothèses documentées peuvent aussi être acceptées; ▪ Le Projet répond aux besoins de la communauté et est utilisé.

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

Ce protocole de visibilité précise les principes et les modalités de communication qui guideront l'organisme subventionné dans la mise en œuvre du protocole d'entente préalablement convenu.

1. Visibilité

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité.

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. Communications

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville de Montréal et du Défi des villes intelligentes du Canada

- Faire état de la contribution de la Ville, du Défi des villes intelligentes et du Gouvernement du Canada et souligner le partenariat dans toutes les communications relatives au Projet.
- Sur les médias sociaux, souligner le partenariat et remercier la Ville et le Défi des villes intelligentes pour son soutien.
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville et du Défi des villes intelligentes lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.
- Apposer les logos de la Ville, du Défi des villes intelligentes et du Gouvernement du Canada sur tous ses outils de communication imprimés et électroniques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux web, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciement, les certificats de participation, etc.
- Les logos de de la Ville, du Défi des villes intelligentes et du Gouvernement du Canada devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule. Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'organisme doit ajouter le libellé suivant : ***Une initiative de la Ville de Montréal dans le cadre du Défi des villes intelligentes***
- Soumettre pour approbation (visibilite@montreal.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins **10 jours ouvrables** avant leur diffusion.

- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville, du Défi des villes intelligentes et du Gouvernement du Canada en clôture de toute publicité télé ou web. Les logos peuvent faire partie d'un regroupement de partenaires. Par contre, à titre de partenaires principaux, ils devront être mis en évidence.
- Ajouter les logos de la Ville, du Défi des villes intelligentes et du Gouvernement du Canada sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

2.2. Relations publiques et médias

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les blogueurs, photographes, caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville:
    - Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance;
    - Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet;
    - Offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.

Note : Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez utiliser le courriel suivant : mairesse@montreal.ca et consulter le site : https://mairesse.montreal.ca

2.3. Normes graphiques et linguistiques

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : montreal.ca/logo).
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres partenaires sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.).
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11).

2.4. Publicité et promotion

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média. Les dites photos ou vidéos devront être fournies au moment

de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.
- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville https://montreal.ca/, du Défi des villes intelligentes et du Gouvernement du Canada sur le site Internet du Projet ou de l'événement.
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@montreal.ca) avant leur impression et leur diffusion.
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville.
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **30 jours ouvrables** à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité.
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques.
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants).
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité. Un message sera préparé à cet effet par la Ville.
- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité.
- S'assurer de la présence du logo de la Ville, du Défi des villes intelligentes et du Gouvernement du Canada dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics

- Inviter la mairesse et un représentant du Gouvernement du Canada à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse.
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville de Montréal.

Si vous avez des questions concernant le protocole de visibilité, vous pouvez joindre la Ville de Montréal à l'adresse courriel suivante : visibilite@montreal.ca

À noter : les organismes subventionnés doivent communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite à la mairesse doit être envoyée à l'adresse suivante : mairesse@montreal.ca.

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1229472002*
Unité administrative responsable : Direction générale, Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal (SPSPO)
Projet : Valorisation des données en mobilité (Fabrique des mobilités Québec)

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	***x***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

1. Réduire de 55 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050

3. Accroître et diversifier l'offre de transport en fournissant des options de mobilité durable (active, partagée, collective et sobre en carbone) intégrées, abordables et accessibles pour toutes et tous

11. Offrir une expérience citoyenne simplifiée, fluide et accessible à toutes les citoyennes et tous les citoyens, et contribuer à réduire la fracture numérique

12. Miser sur la transparence, l'ouverture et le partage des données ainsi que l'appropriation des technologies émergentes pour améliorer la prise de décision individuelle et collective

17. Développer un modèle de gouvernance intelligente et une culture de l'innovation reposant sur une approche d'expérimentation centrée sur l'impact afin d'accompagner les transformations internes et externes

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

1.Contribution à la réduction de l'auto solo, principal émetteur de GES dans le transport de personnes. Indicateur: Enquête origine destination + autres sources de données à venir (enquête, collecte de données, etc)

3. Contribution directe à l'intégration des nouvelles mobilités dans l'appli de l'ARTM, analyse des leviers et incitatifs les plus pertinents pour favoriser les mobilités durables. Mesure : 2 modes intégrées, augmentation de l'utilisation des modes alternatifs

11. Expérience citoyenne simplifiée à travers le compte citoyen/ identité citoyenne. Mesure : ouverture de l'identité citoyenne aux usages transport

12. Pôle de données en mobilité : accessible et accompagné. Amélioration des outils de collecte et des indicateurs. Mesure : modèle de gouvernance documenté du pôle de données, outils développés, contributions à la standardisation et normalisation

17. Culture de l'expérimentation à l'ARTM et auprès des autres acteurs de MEC. Mesure : nombre de formations, d'expérimentations, mises en place + sondage MEC (évaluation) sur appropriation des méthodes d'expérimentation.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**x**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**x**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**x**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**x**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**x**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	**x**		

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1229472002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Laboratoire d'innovation urbaine , Division stratégie d'affaires et partenariats
Objet :	Approuver l'Addenda no. 1 à la convention de contribution financière conclue entre la Ville de Montréal et la Fabrique des Mobilités Québec (CG20 0382) afin de prolonger la durée de la convention initiale au 28 février 2023 au lieu du 31 octobre 2022, d'accorder une contribution financière additionnelle de 390 000 $ portant le montant maximal à 1 482 000 $, et d'ajouter des livrables au projet.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons quant à sa validité et à sa forme l'addenda 1 à la convention de contribution financière intervenue entre la Ville de Montréal et La Fabrique des mobilités Québec (FABMOB QC).

FICHIERS JOINTS

2022-04-22 Version finale visée Addenda 1 Fabmob QC.pdf

2022-04-22 Version finale visée Annexe 1 Fabmob QC.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie DOYON
Avocate
Tél : 514-872-6873

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-04-22

Julie DOYON
Avocate
Tél : 514-872-6873
Division : Droit contractuel

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME

22 avril 2022

POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

ADDENDA 1

À la convention de contribution financière intervenue entre la Ville de Montréal et Fabrique des mobilités Québec

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public, dont l'hôtel de ville est situé au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal (Québec), agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 et de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **Fabrique des mobilités Québec,** personne morale, régie par la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, dont l'adresse principale est le 200-7275 rue Saint-Urbain, Montréal (Québec) H2R 2Y5, agissant et représentée par Elsa Bruyère, présidente, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : 793550070RT001
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1226082928TQ0001

Ci-après appelée l' « **Organisme** »

La Ville et l'Organisme sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE les Parties ont conclu une convention dans laquelle la Ville verse une contribution financière à l'Organisme pour le projet de valorisation des données en mobilité qui s'inscrit dans le volet mobilité de la candidature de la Ville dans le Défi des villes intelligentes du

Canada, laquelle a été approuvée par le conseil d'agglomération par la résolution CG20 0382 en date du 19 août 2020 (ci-après la « Convention initiale »);

ATTENDU QUE la Ville souhaite impliquer l'Organisme dans le développement et la planification du pôle de données en mobilité de Montréal en commun, avec la collaboration de l'Agence de mobilité durable, et poursuivre certains projets en cours pendant cette période de planification;

ATTENDU QUE la Ville souhaite impliquer l'Organisme dans l'accompagnement et la participation à des expérimentations et à des initiatives de valorisation de données liées au projet de mobilité intégrée de l'Autorité régionale de transport de Montréal;

ATTENDU QUE la Ville et l'Organisme souhaitent amender la Convention initiale notamment pour modifier la date de fin, le montant de la contribution financière et adapter le Projet à réaliser;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. L'article 5.1 de la Convention initiale est remplacé par l'article 5.1 suivant :

« En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale d'un million quatre cent quatre-vingt-deux mille dollars (1 482 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet. ».

2. L'article 5.2 de la Convention initiale est remplacé par l'article 5.2 suivant :

« La somme sera remise à l'Organisme en cinq versements :

- un premier versement au montant de quatre cent trente-six mille huit cents dollars (436 800 $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention;
- un deuxième versement au montant maximum de deux cent soixante-treize mille dollars (273 000 $), au plus tard le 28 février 2021 et conditionnellement àce que le montant du premier versement ait été entièrement utilisé;
- un troisième versement au montant maximum de deux cent soixante-treize mille dollars (273 000 $), au plus tard le 31 août 2021 et conditionnellement à ce que le montant du deuxième versement ait été entièrement utilisé;
- un quatrième versement au montant maximum de cent neuf mille deux cents dollars (109 200 $), au plus tard le 30 juin 2022 et conditionnellement à ce que le montant du troisième versement ait été entièrement utilisé.
- un cinquième versement au montant maximum de trois cent quatre-vingt-dix mille dollars (390 000 $), au plus tard le 30 octobre 2022 et conditionnellement à ce que le montant du quatrième versement ait été entièrement utilisé.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. ».

3. Le premier alinéa de l'article 9 de la Convention initiale est remplacé comme suit :

« La présente Convention prend effet au 1er août 2020 et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 28 février 2023. ».

4. L'Annexe 1 de la Convention initiale est remplacée par l'Annexe 1 jointe au présent addenda.

5. Tous les autres termes et conditions de la Convention initiale demeurent inchangés.

6. Le présent addenda prend effet à la date de la dernière signature des Parties.

LE PRÉSENT ADDENDA A ÉTÉ SIGNÉ, EN LA VILLE DE MONTRÉAL, PAR LES PARTIES À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de 2022

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Domenico Zambito
Greffier adjoint

Le .....e jour de 2022

Fabrique des mobilités Québec

Par : _____
ElsaBruyère
Présidente

Cet addenda a été approuvé par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le e jour de ……. 2022(Résolution CG).

ANNEXE 1

PROJET
(Description du Projet)

Valorisation des données en mobilité

Description du Projet et raison d'être	Ce projet vise à réaliser la proposition faite par l'Organisme lors du dépôt de sa fiche projet pour la mise en candidature de la Ville de Montréal au Défi des villes intelligentes (DVI) et affinée dans le dossier de projet soumis par l'Organisme à l'issue d'une première convention de contribution. FabmobQC avec les différentes parties prenantes de la Mobilité ainsi que du DVI (Montréal en commun) pourra collecter, combiner et valoriser les données liées au transport, dans le but de générer une nouvelle compréhension des besoins et habitudes de déplacement sur le territoire montréalais et de mesurer l'impact des actions réalisées en mobilité. L'objectif est de permettre la prise de décisions basées sur des données probantes et ainsi obtenir une meilleure offre de service en mobilité. C'est pourquoi, Fabrique des Mobilités Québec (FabmobQC) dans le cadre du volet Pôles de données en mobilité du Défi des villes intelligentes de Montréal, souhaite accompagner la Ville de Montréal dans sa capacité à devenir un territoire ouvert, ainsi que dans la mobilisation et accompagnement des différentes parties prenantes dans la livraison des prototypes de valorisation de données en mobilité et de définir des modèles visant un partage accru des données à travers l'écosystème montréalais. Le projet vise également à identifier, avec les parties prenantes, les besoins de gouvernance et à proposer des solutions qui ont de l'impact positif pour les citoyens de Montréal. La mise en place d'un modèle de gouvernance des données en mobilité permet de démocratiser l'accès aux données. Ainsi, les citoyens peuvent mieux comprendre les enjeux de la mobilité et contribuer à son développement de façon durable et inclusive. L'approche dans le cadre du pôle de mobilité a été divisée par initiatives qui visent à identifier des opportunités dans la gestion de données et dans le développement des communs technologiques.

	Le Projet mènera à la réalisation de plusieurs produits et livrables : **Un modèle de gouvernance de données basé sur :** ● La mobilisation de l'écosystème autour de l'open source et les communs technologiques; ● La création des standards des données en mobilité durable; ● La valorisation des données du transport; **Une preuve de concept de valorisation des données du Bureau du Taxi de Montréal (BTM) composée des éléments suivants :** ● Cadre de conditions de partage de données; ● Création des ensembles de données pour permettre le croisement des données. **Une preuve de concept sur le thème du Covoiturage et ses incitatifs :** ● Analyse du registre covoiturage **Beta.gouv** en France pour la réplication au Québec; ● Création d'une démo pour montrer les trajets avec le registre; ● Plan d'expérimentations de projets d'agrégation et certification de trajets en covoiturage ; ● Certifications des trajets; ● Analyse de l'impact de la loi 17 sur le covoiturage. **Travailler des expérimentations autour du projet de Mobilité de quartier du DVI :** ● Collecte et gestion des données de Locomotion; ● Collecte de données sur les habitudes de déplacements; ● Visualisation de l'espace public (CurbLR, voie de rive); ● Analyse des différents modes de déplacements (croisement de données); ● Standardisation et visualisation des données sur les commerces locaux ● Identifications de synergies possibles avec les expérimentations menées par l'écosystème de la FabmobQC (France, Québec); **La création d'opportunités de croisement et collecte des données pour valoriser les données :** ● Analyse de l'outil **CurbLR**; ● Participation à la création de données de voie de rive standardisées; ● Importation des données de signalisation d'un secteur test dans l'outil **CurbLR de Shared Street**;

	● Création de CGU (conditions générales d'utilisation) pour accéder à des données de mobilité pour un ou des secteurs de la Ville; ● Analyse des données de mobilité en lien avec la voie de rive dans un ou des secteurs de la Ville; ● Valorisation de données : analyses, visualisation, publication de données ouvertes; ● Mobilisation des acteurs publics-privés et citoyens au travers d'ateliers pour suggérer ce type de gouvernance. **Le rapport d'activités de mobilisation produit en continu et en version finale à l'issue du présent Projet indiquera :** ● La liste des activités de mobilisation globale et participation citoyenne et la participation à ces événements; ● Les bilans des activités. **La reddition de compte bi-annuelle sur ce qui a été produit présentera:** ● un résumé de ce qui a été fait pour réaliser le projet et des résultats obtenus; ● un état de compte financier; ● les leçons apprises pertinentes pour les suites du projet ou pour d'autres partenaires. **La reddition de compte bilan de fin d'entente sur ce qui a été produit présentera:** ● Un résumé de ce qui a été fait pour développer le dossier de projet et des résultats obtenus; ● Les leçons apprises pertinentes pour les suites du projet ou pour d'autres partenaires complétant le même genre de document. **Accompagnement des partenaires du pôle de données en mobilité** Avec l'aide de L'Agence de mobilité durable (Agence), la FabmobQc va accompagner les acteurs publics, afin d'établir une feuille de route pour identifier les données prioritaires à collecter et valoriser pour soutenir l'atteinte des objectifs en mobilité durable de la ville de Montréal (Montréal 2030, plan climat, plan stratégique de l'ARTM et de l'Agence) ● Animation d'ateliers; ● Accompagnement et réalisation d'expérimentations et de prototypes liés aux données; ● Analyse des besoins de la communauté en lien avec la gouvernance, les données et les outils de partage et de valorisation des données;

	● Apprentissage et formalisation de la gouvernance par cas d'usage ● Analyse de données et d'outils liés à la collecte, l'analyse et la valorisation de données en lien avec les POC croisement de données et Mobilité de Quartier ● Avec l'aide des partenaires, mettre en place un ''Backlog'' de solutions, de tests ou d'expérimentations liés au pôle de données en mobilité **Accompagnement de l'écosystème de mobilité vers la mobilité intégrée** Afin de permettre à l'ARTM de valider les besoins et d'identifier les risques liés à l'implantation de sa stratégie numérique, la Fabrique de mobilité travaillera à identifier des projets d'expérimentations et de prototypes qui viseront à diminuer les risques du projet en lien avec la faisabilité technique, la désirabilité et la viabilité des solutions. Les expérimentations auront vocation à aider l'ARTM à accélérer le déploiement de solutions qui apporteront de la valeur aux citoyens. ● Accompagnement et réalisation d'expérimentations et de prototypes liés à la mobilité intégrée (découvrabilité des alternatives à l'auto, paiement, compte client et identité citoyenne, approches de tarification multimode); o Maintien d'une liste d'actions et expérimentations pertinentes (backlog) et aide à la priorisation des expérimentations o Animation de groupes de travail o Mobilisation de la communauté (animation d'un groupe de travail, organisation d'ateliers, de conférences, webinaires, etc.) ● **Rendre visibles et interopérables les offres de mobilité** Accompagnement des acteurs du taxi, du covoiturage, du transport à la demande, du partage de véhicules, etc. vers la mobilité intégrée par le biais d'expérimentations. **Accompagnement des partenaires de Montréal en commun pour faciliter l'adoption de méthodes agile et d'approches par expérimentation** ● Documentation et diffusion des meilleures pratiques de la communauté; ● Analyse et accompagnement des projets et des partenaires
Composition	**Modèle de gouvernance de données** : ● Partage des résultats sur une plateforme publique; ● Documentation en format PDF; ● Documentation sur les standards de données en mobilité durable

	● Documentation et publication Wiki sur la valorisation des données du transport; ● Documentation et évidences sur la création d'une gouvernance ouverte pour la gestion des données; ● Documentation, validation et résultats des expérimentations sur les initiatives BTM, Mobilité de quartier et Covoiturage; ● Documentation et cartographie des opportunités liées à la gouvernance de données en mobilité durable; ● Documentation et cartographie des modèles d'affaires (pérennité) dans une gouvernance ouverte. **Résultats de la preuve de concept de valorisation des données du BTM** : ● Documentation sur le cadre de partage (formats, standards, façon de partager de données); ● Documentation des résultats d'expérimentation et d'ouverture de données du Registre des taxis; ● Format xls, csv, sur la création des ensembles de données pour permettre le croisement des données; ● Documentation sur la mobilisation de l'écosystème autour de l'open source et des communs technologiques. **Résultats de la preuve de concept sur le thème du Covoiturage et ses incitatifs :** ● Documentation d'analyse du registre de covoiturage de Beta.gouv en France pour la réplication au Québec; ● Présentation démo des trajets et du registre; ● Documentation des résultats et plans d'expérimentations et validation des hypothèses sur le covoiturage; ● Documentation sur le plan d'expérimentation et soutien Ouihop dans l'exécution du projet avec la SAAQ; ● Documentation sur les événements et l'analyse de l'impact de la loi 17 sur le covoiturage; ● Documentation sur la mobilisation de l'écosystème autour de l'open source et des communs technologiques. **Bilan des opportunités de croisement et collecte des données pour valoriser les données** ● Rapport d'analyse de l'outil **CurbLR**; ● Documentation et plan de résultats d'expérimentation et validations des hypothèses sur le croisement et la collecte des données; ● Documentation sur l'analyse spatio-temporelle de la rue;

	● Publication sur le Wiki de la FabmobQC et GITLAB / GITHUB (données par la Ville de Montréal) de l'importation des données de signalisation d'un secteur test dans l'outil **CurbLR de Shared Street**; ● Documentation sur les Conditions générales d'utilisation pour accéder à des données de mobilité pour un ou plusieurs secteurs de la Ville; ● Documentation d'analyse des données de mobilité en lien avec la voie de rive dans un ou plusieurs secteurs de la Ville; ● Publication sur le Wiki et GITLAB / GITHUB (données par la Ville de Montréal) sur la valorisation de données; ● Documentation sur la mobilisation des acteurs publics-privés et citoyens au travers d'ateliers pour suggérer ce type de gouvernance. **Documentations des expérimentations dans le cadre du pôle de données en mobilité comme en mobilité intégrée** **Documentation (capsule, tutoriel, guide) des méthodes d'expérimentation en mode agile.** **Rapport d'activité** (gabarit fourni par le programme) **:** ● La raison d'être et objectifs des activités; ● Type d'activité; ● Nombre de participants; ● Bilan sommaire de l'activité. **Reddition de compte** (gabarit fourni par le programme) **:** ● Revue de ce qui a été livré; ● Présentation des résultats; ● Coûts et échéancier par livrable; ● Risques et enjeux qui se sont présentés; ● Leçons apprises; ● Recommandations sur les prochaines étapes en lien avec l'initiative.
Éléments potentiels d'accompagnement à la réalisation du Projet	● Documentation sur la situation actuelle; ● Analyse des besoins; ● Analyses des parties prenantes; ● Analyses de faisabilité; ● Résultat d'activités de prototypage; ● Tout autre document permettant d'enrichir la valeur des réalisations du Projet.

Responsabilités	● Réalisation du Projet : l'Organisme recevant la subvention ● Suivi périodique : Le Responsable du dossier et /ou l'équipe du programme des villes intelligentes de l'Unité administrative; ● Acceptation : le directeur du programme de l'Unité administrative.
Échéancier	● Remise des résultats des expérimentations autour du modèle de gouvernance de données en continu tous les 6 mois jusqu'au 28 février 2023; ● Remise des résultats des expérimentations autour de valorisation des données du Bureau du Taxi de Montréal en continu tous les 6 mois jusqu'au 28 février 2023; ● Remise des résultats des expérimentations autour de la preuve de concept sur le covoiturage en continu tous les 6 mois jusqu'au 28 février 2023; ● Remise du bilan des opportunités de croisement et de collecte des données le 28 février 2023; ● Remise du registre d'activités de mobilisation - en continu et version finale le 28 février 2023; ● Remise de la reddition de compte bi-annuelle aux 6 mois; ● Remise des différents travaux en continu jusqu'au 28 février 2023 avec remise de reddition de compte de bilan de fin d'entente au plus tard le 28 février 2023
Principaux critères de qualité à respecter	● Alignement et respect des engagements énoncés dans la candidature; ● Les informations présentées dans le document doivent être appuyées sur des faits ou des informations vérifiables; ● Si ce n'est pas possible, des hypothèses documentées peuvent aussi être acceptées; ● Le Projet répond aux besoins de la communauté et est utilisé.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1229472002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Laboratoire d'innovation urbaine , Division stratégie d'affaires et partenariats
Objet :	Approuver l'Addenda no. 1 à la convention de contribution financière conclue entre la Ville de Montréal et la Fabrique des Mobilités Québec (CG20 0382) afin de prolonger la durée de la convention initiale au 28 février 2023 au lieu du 31 octobre 2022, d'accorder une contribution financière additionnelle de 390 000 $ portant le montant maximal à 1 482 000 $, et d'ajouter des livrables au projet.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

L'intervention des finances porte sur l'élément suivant: Approuver l'Addenda no. 1 à la convention de contribution financière conclue entre la Ville de Montréal et la Fabrique des Mobilités Québec (CG20 0382) afin de prolonger la durée de la convention initiale au 28 février 2023 au lieu du 31 octobre 2022, d'accorder une contribution financière additionnelle de 390 000 $ portant le montant maximal à 1 482 000 $, et d'ajouter des livrables au projet.

FICHIERS JOINTS

GDD 1229472002 FabmobQC.xlsm

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Patricia SANCHEZ
Préposée au budget
Tél : 514-872-6538

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-04-21

Mustapha CHBEL
Conseiller budgétaire
Tél : 514-872-7344
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

CE : 20.031

2022/05/11 09:00

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.032

2022/05/11
09:00

Dossier # : 1228071001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité et de l'inclusion sociale , Direction , Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM)
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 10 000 $ à Le Centre international de documentation et d'information haïtienne, caraïbéenne et afro-canadienne (CIDIHCA) pour la réalisation de la 23e édition de la « Semaine d'actions contre le racisme et pour l'égalité des chances (SACR) » dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale - Approuver un projet de convention à cet effet - CF.O-SDIS-22-007

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 $ à Le Centre international de documentation et d'information haïtienne, caraïbéenne et afro-canadienne (CIDIHCA) afin de réaliser la 23e édition de la « Semaine d'actions contre le racisme et pour l'égalité des chances »;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centrale.

Signé par Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2022-05-02 10:58

Signataire : Charles-Mathieu BRUNELLE

_____

Directeur général adjoint par intérim
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1228071001**
Unité administrative responsable :	Service de la diversité et de l'inclusion sociale , Direction , Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM)
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 10 000 $ à Le Centre international de documentation et d'information haïtienne, caraïbéenne et afro-canadienne (CIDIHCA) pour la réalisation de la 23e édition de la « Semaine d'actions contre le racisme et pour l'égalité des chances (SACR) » dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale - Approuver un projet de convention à cet effet - CF.O-SDIS-22-007

CONTENU

CONTEXTE

La « Semaine d'actions contre le racisme et pour l'égalité des chances (SACR) » existe depuis l'année 2000. Dès la première édition, la Ville de Montréal a été l'un des principaux partenaires du comité organisateur. La SACR a été d'abord mise en place pour souligner le 21 mars, décrété par les Nations Unies « Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale ». Au cours des années, elle est devenue un moment privilégié de réflexion, d'échange et de rapprochement interculturel en faisant connaître, entre autres, des initiatives novatrices en matière d'éducation et de sensibilisation relatives aux enjeux liés à la discrimination réalisées à Montréal, au Québec et ailleurs dans le monde.
Initiée à Montréal, la SACR est aujourd'hui un événement national et a acquis une notoriété indéniable à Montréal et au Québec. Grâce à cette initiative typiquement québécoise, des semaines similaires se déroulent ailleurs dans le monde, notamment à Paris, Bruxelles, Genève, Lausanne et Lille.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE21 0455 - 31 mars 2021 - Accorder un soutien financier de 10 000 $ à Le Centre international de documentation et d'information haïtienne, caraïbéenne et afro-canadienne (CIDIHCA) pour la réalisation de la 22e édition de la « Semaine d'actions contre le racisme et pour l'égalité des chances (SACR) » prévue du 19 au 31 mars 2021 dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale - Approuver un projet de convention à cet effet.
CE20 0397 - 18 mars 2020 - Accorder un soutien financier de 10 000 $ à l'organisme Le Centre international de documentation et d'information haïtienne, caraïbéenne et afro-

canadienne (CIDIHCA), pour l'année 2020, pour la réalisation de la 21e édition de la « Semaine d'actions contre le racisme et pour l'égalité des chances (SACR) », prévue du 21 au 31 mars 2020, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale/ Approuver le projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.
CE19 0147 - 23 janvier 2019 - Accorder un soutien financier de 15 000 $ à Le Centre international de documentation et d'information haïtienne, caraïbéenne et afro-canadienne (CIDIHCA) pour la réalisation de la 20e édition de la « Semaine d'actions contre le racisme et pour l'égalité des chances (SACR) » prévue du 21 au 31 mars 2019 dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver un projet de convention à cet effet
CE18 0518 du 4 avril 2018 - Accorder un soutien financier de 10 000 $ à Le Centre international de documentation et d'information haïtienne, caraïbéenne et afro-canadienne (CIDIHCA), pour l'année 2018, pour la réalisation de la 19e édition de la « Semaine d'actions contre le racisme et pour l'égalité des chances (SACR) » du 21 au 31 mars 2018

DESCRIPTION

Orchestrée par Le Centre international de documentation et d'information haïtienne, caraïbéenne et afro-canadienne (CIDIHCA) depuis 2000, la SACR offre l'occasion d'aborder de front les problèmes sociaux comme le racisme, la xénophobie, l'islamophobie, l'intolérance, les préjugés ou la discrimination. Un grand nombre d'organismes répondent à l'invitation d'inscrire leurs activités dans la programmation de cet événement. La participation des citoyens.nes ainsi que celle des acteurs.trices et des professionnels.les du milieu est encouragée et valorisée.
Exceptionnellement, le sommaire décisionnel n'a pas pu être présenté au comité exécutif avant la tenue de l'événement. Or, le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) avait informé verbalement l'organisme qu'une recommandation favorable pour le soutien de la 23e édition allait être soumise aux instances pour approbation, à l'instar des années précédentes. Des retards ont été accusés au SDIS en raison du contexte de la pandémie.

L'édition 2022, qui a eu lieu du 21 au 31 mars 2022, correspond à la 23e édition de la SACR. Le thème abordé cette année est « L'accueil des réfugiés.es et des migrants.es au Québec ». Ce thème d'actualité rejoint les priorités de la Ville de Montréal, notamment la mission du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) du Service de la diversité et de l'inclusion sociale.

Comme les précédentes, cette édition vise à contrer le racisme par la sensibilisation, l'éducation populaire et la documentation des faits afin d'atteindre une réelle cohabitation harmonieuse. Pour ce faire, le CIDIHCA souhaite permettre aux différents acteurs.trices qui prendront part aux nombreuses activités de saisir l'ampleur de la problématique et de réfléchir ensemble à des pistes de solution.

Encore cette année, de nombreux partenaires se sont joint à une programmation des plus diversifiées qui comprends, entre autres : un colloque international, des forums, des formations, des démarches artistiques, etc.

JUSTIFICATION

Depuis plus de deux siècles, des immigrants.es des quatre coins du monde se sont établis.es dans les quartiers de Montréal. Majoritairement originaire de l'ouest du continent européen jusqu'aux années 1960, l'immigration internationale s'est diversifiée depuis et provient maintenant majoritairement des Caraïbes, de l'Asie et du Maghreb. Aujourd'hui, se côtoient à Montréal des personnes en provenance d'environ 120 pays, parlant près de 200 langues. Une personne sur trois est d'ailleurs née à l'extérieur du Canada.
Le soutien financier à la SACR s'inscrit dans les engagements de la Ville énoncés dans la

Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale de 1989, la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion, adoptée le 22 mars 2004 par le conseil municipal et la Déclaration visant à reconnaître le caractère systémique du racisme et de la discrimination et à s'engager à les combattre, adoptée en juin 2020. Ainsi, la cohabitation harmonieuse en milieu urbain est une préoccupation constante sur tout le territoire montréalais. La Ville est également membre de la Coalition des municipalités canadiennes contre le racisme et participe à la Coalition internationale des villes contre le racisme, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), depuis 2006.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 10 000 $, est prévu au Service de la diversité et de l'inclusion sociale - Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera assumée entièrement par la ville centrale.
Ce projet a pu débuter avant son adoption par l'instance décisionnelle car il est issu d'un maillage financier.

Soutien financier accordé en :

Organisme	Projet	Soutien financier accordé en			Soutien financier recommandé pour 2022	% du soutien / montant total du projet
		2019	2020	2021		
Le Centre international de documentation et d'information haïtienne, caraïbéenne et afro-canadienne (CIDIHCA)	23e édition de la Semaine d'actions contre le racisme	15 000 $	10 000 $	10 000 $	10 000 $	6,666 %

Le Centre international de documentation et d'information haïtienne, caraïbéenne et afro-canadienne (CIDIHCA) sollicite un soutien financier de 10 000 $ pour la réalisation de la 23e édition de la Semaine d'actions contre le racisme et pour l'égalité des chances (SACR). Ce montant lui permettra de couvrir les frais liés à la coordination, aux autres frais d'honoraires (graphiste, conférencier.ère, artiste, etc.) ainsi que ceux liés au déploiement de l'événement et à la publicité.

Il est à noter que l'organisme a obtenu un soutien financier de 5 000 $ supplémentaire en 2019 lors de la 20e édition. Il était entendu entre les parties que cette somme supplémentaire en 2019 était exceptionnelle et spécifique à la réalisation de la 20e édition de la SACR.

Un tableau disponible en pièce jointe illustre les soutiens versés à cet organisme au cours des trois dernières années.

MONTRÉAL 2030

Ce projet s'inscrit dans l'Action 18 de Montréal 2030, soit : « Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce soutien financier respecte les engagements de la Ville inscrits dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités et la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion et encourage la sensibilisation de la population à la lutte au racisme et à la discrimination.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Certaines des activités de la 23e édition de la Semaine d'actions contre le racisme se sont déroulées en ligne afin de s'adapter au contexte de pandémie COVID-19. D'autres auront lieu en mode présentiel en respectant les règles de santé publiques.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications. De plus, un protocole de visibilité est en vigueur, Annexe 2 du projet de convention et doit être appliqué par l'organisme partenaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2022 Présentation au comité exécutif pour approbation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Anca ENACHE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurie SAVARD
conseillère en planification

Tél : 514 243-1379
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-03-23

Marie-Christine LADOUCEUR-GIRARD
Directrice du BINAM

Tél : 514-872-4877
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Nadia BASTIEN
Directrice
Tél : (514) 872-3510
Approuvé le : 2022-04-08

Sommaire Détail Tableau GDD

Nom fournisseur	Unité d'affaires	Exercice 2017	2018	2019	2020	2021
Totaux		**14 000,00**	**10 000,00**	**20 000,00**	**10 000,00**	**22 250,00**
Centre Inter. De Doc. D'Info Haitienne, Caraibeenne Et Afro-Canadienne (Cidihca)	Conseil des arts de Montréal	-	-	5 000,00	-	10 000,00
	Culture	-	-	-	-	2 250,00
	Diversité et inclusion sociale	14 000,00	10 000,00	15 000,00	10 000,00	10 000,00

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : **GDD 1228071001**
Unité administrative responsable : **Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal/Service de la diversité et de l'inclusion sociale**
Projet : ***Accorder un soutien financier de 10 000 $ à Le Centre international de documentation et d'information haïtienne, caraïbéenne et afro-canadienne (CIDIHCA) pour la réalisation de la 23e édition de la « Semaine d'actions contre le racisme et pour l'égalité des chances (SACR) » dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale - Approuver un projet de convention à cet effet***

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***Oui***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		**Non**	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**Non**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses		***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**Oui**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	***oui***		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		**Non**	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	**Oui**		

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE
GDD 1228071001

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6 et en vertu de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après, appelée la « **Ville** »

ET : **LE CENTRE INTERNATIONAL DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION HAÏTIENNE, CARAÏBÉENNE ET AFRO-CANADIENNE (CIDIHCA)**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C38), dont l'adresse principale est le 430, rue Sainte-Hélène, bureau 401, Montréal, Québec, H2Y 2K7, agissant et représentée par M. Frantz Voltaire, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : 130044589 RT 0001
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1006403618 TQ 0001

Ci-après, appelé l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme agit comme organisation faisant la promotion de la lutte contre le racisme et la discrimination et favorisant l'inclusion;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE la Ville et l'Organisme se préoccupent de l'état d'urgence que présente la situation sanitaire occasionnée par la COVID-19;

ATTENDU QUE la Ville reconnaît que la réalisation du Projet de l'Organisme peut nécessiter certains ajustements ou adaptations, en cohérence avec la mission de l'Organisme en raison de la pandémie de la COVID-19 afin de répondre adéquatement aux besoins de la clientèle visée de l'Organisme;

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti suivant la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « **Responsable** » : la Directrice de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.7 « **Unité administrative** » : le Service de la diversité et de l'inclusion sociale

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, il est entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.1.3 exceptionnellement, et dans le contexte où la crise relative à la pandémie de COVID-19 a un impact sur la réalisation du Projet, soumettre, pour approbation du Responsable, toute demande ayant pour objet, le cas échéant, de réviser les modalités de réalisation du Projet;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés relatifs au Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

4.3.1 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.3.2 adresser toute communication à la Ville en français; il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment, l'affichage de l'Organisme dans les locaux de la Ville et à l'extérieur sur le domaine de la Ville, lesquels devront respecter l'article 58 de la Charte de la langue française, à savoir qu'ils soient rédigés en français, ou qu'ils soient exprimés en français et dans une autre langue, avec nette prédominance du français sur l'autre langue en terme de visibilité.

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** »), et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements relatifs le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, il est entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au

Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville à l'adresse courriel suivante : conformitecontractuelle@bvgmtl.ca (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcé contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seul toute la responsabilité à l'égard des tiers et assumer seul la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de **dix mille dollars (10 000 $)**, incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme **en deux** versements :

- un premier versement au montant de **neuf mille dollars (9 000 $)** dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,

- un deuxième versement au montant de **mille dollars (1 000 $)**, suivant l'approbation par le Responsable du rapport final comportant les information demandées par ce dernier et qui doit être transmis dans les trente (30) jours de la date de terminaison,

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

6.3 L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit :

6.3.1 de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants avec la Ville ou avec l'Organisme;

6.3.2 de tout contrat conclu avec un autre organisme ou entité qui compte, au sein de son conseil d'administration ou parmi ses dirigeants, un membre du conseil d'administration ou un dirigeant de l'Organisme ;

6.3.3 de tout contrat conclu avec une personne liée, au sens du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville, à l'Organisme, à l'un des membres de

son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants, le tout, en faisant les adaptations nécessaires;

6.3.4 de toute commission, salaire, honoraires, rabais ou avantage quelconque pouvant découler de la présente convention, autre qu'un don symbolique ou protocolaire, dont il pourrait bénéficier directement ou indirectement, versé à l'une ou l'autre des personnes physiques ou morales visées aux paragraphes 6.3.1 à 6.3.4.

6.4 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 ou 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet

reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le **15 mai 2022**.

Il est toutefois entendu que la terminaison de la présente Convention, pour quelque raison que ce soit, ne met pas fin à toute disposition de la Convention qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les droits de propriété intellectuelle rattachés aux rapports, documents et produits à livrer préparés dans le cadre de la présente convention (ci-après les « **Rapports** ») appartiennent exclusivement à l'Organisme, tout comme les droits de propriété y afférents.
L'Organisme accorde par les présentes à la Ville une licence irrévocable, perpétuelle, mondiale, libre de redevances et pouvant faire l'objet de sous-licences l'autorisant à utiliser, à publier, à adapter, à modifier, à traduire et à copier les Rapports en tout ou en partie.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle relatifs au Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 430, rue Sainte-Hélène, bureau 401, Montréal, Québec, H2Y 2K7, et tout avis doit être adressé à l'attention de M. Frantz Voltaire. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de ..... 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Domenico Zambito, Greffier adjoint

Le .....e jour de ..... 20__

LE CENTRE INTERNATIONAL DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION HAÏTIENNE, CARAÏBÉENNE ET AFRO-CANADIENNE (CIDIHCA)

Par : _____
M. Frantz Voltaire, Président

Cette convention a été approuvée par le comité exécutif de la Ville de Montréal, le e jour de 30 mars 2022 (Résolution (inscrire l'abréviation de l'instance décisionnelle finale qui doit approuver la convention) …….).

ANNEXE 2
PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville :

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;

- Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour son soutien;

- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan.

- Apposer les logos de la Ville, sur tous les outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciements, les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

  Les logos de la Ville devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

  Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion;

- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des

participants au Projet. Par contre, à titre de collaborateur principal, il devra être mis en évidence;

- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs;

2.2. Relations publiques et médias :

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les bloggeurs, les photographes et les caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;

- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :

  - Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

  - Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et du communiqué concernant le Projet;

  - Offrir au cabinet de la mairesse et au comité exécutif, la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez utiliser les formulaires en ligne destinés à cet effet à l'adresse suivante : https://mairedemontreal.ca/, section « **Communiquer avec nous »**.
Note : pour une demande de citation dans un communiqué, veuillez utiliser le courriel suivant : communication.du.maire@ville.montreal.qc.ca.

2.3. Normes graphiques et linguistiques :

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo);

- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);

- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11);

2.4. Publicité et promotion :

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média;

  Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises;

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement;

- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion;

- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville;

- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité;

- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques;

- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants);

- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité;

  Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité;

- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics :

- Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum **de 20 jours** ouvrables à l'avance;
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse;
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics;

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le Projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville.

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : l'Organisme doit communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite à la mairesse doit être envoyée par le biais d'un formulaire, consultez la section **« Communiquer avec nous »** sur https://mairedemontreal.ca/.

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
18-038-2

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU CONSEIL DE LA VILLE SUR LA GESTION CONTRACTUELLE (18-038)

Vu les articles 573.3.1.2 et 573.3.4 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Vu l'article 124 de la Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant certaines dispositions (2021, chapitre 7);

À l'assemblée du 14 juin 2021, le conseil municipal décrète :

1. L'article 24 du Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle (18-038) est modifié par le remplacement, au paragraphe 1° du premier alinéa, des mots « à cette dernière ainsi que toute personne pour laquelle elle agissait » par les mots « à ce dernier ainsi que toute personne pour laquelle il agissait ».

2. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 34, du chapitre suivant :

« **CHAPITRE V.1**
MESURES POUR FAVORISER LES BIENS ET SERVICES QUÉBÉCOIS ET LES ÉTABLISSEMENTS AU QUÉBEC

34.1. Pour tout contrat comportant une dépense d'au moins 25 000 $ mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après demande de soumissions publique en vertu de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), la Ville sollicite au moins 3 fournisseurs, assureurs ou entrepreneurs qui offrent des biens ou services québécois ou qui ont un établissement au Québec, s'ils s'en trouvent, en mesure de réaliser le contrat.

Les mesures prévues au premier alinéa doivent demeurer en vigueur minimalement jusqu'au 25 juin 2024. ».

_____

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville (édifice Lucien-Saulnier) et publié dans *Le Journal de Montréal* le 21 juin 2021.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1228071001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité et de l'inclusion sociale , Direction , Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM)
Objet :	Accorder un soutien financier de 10 000 $ à Le Centre international de documentation et d'information haïtienne, caraïbéenne et afro-canadienne (CIDIHCA) pour la réalisation de la 23e édition de la « Semaine d'actions contre le racisme et pour l'égalité des chances (SACR) » dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale - Approuver un projet de convention à cet effet - CF.O-SDIS-22-007

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1228071001 CIDIHCA - BINAM.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anca ENACHE
Préposée au budget - SDIS
Tél : 514-872-5885

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-03-31

Judith BOISCLAIR
Agente de gestion en ressources financières
Tél : 514 872-2598
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

CE : 20.033

2022/05/11 09:00

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 20.034

2022/05/11 09:00

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 20.035

2022/05/11 09:00

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.036

2022/05/11
09:00

Dossier # : 1227737001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 5 285 624,89 $, taxes incluses pour les services professionnels en gérance de construction dans le cadre du contrat accordé à Pomerleau Inc. (CG18 0555) majorant ainsi le montant du contrat de 13 701 506,39 $ à 18 987 131,28 $, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 5 285 624,89 $, taxes incluses, pour des services professionnels en gérance de construction liés au projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Pomerleau inc.(CG18 0555), majorant ainsi le montant du contrat de 13 701 506,39 $ à 18 987 131,28 $, taxes incluses;

2. d'approuver un projet de convention de modification numéro 2 entre la Ville de Montréal et Pomerleau inc., à cet effet;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2022-05-06 13:35

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1227737001**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 5 285 624,89 $, taxes incluses pour les services professionnels en gérance de construction dans le cadre du contrat accordé à Pomerleau Inc. (CG18 0555) majorant ainsi le montant du contrat de 13 701 506,39 $ à 18 987 131,28 $, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

L'hôtel de ville est le bâtiment phare de l'Administration municipale et la maison des citoyens de Montréal. L'hôtel de ville est situé au coeur de la *« Cité administrative historique »* de Montréal. Le bâtiment est protégé en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel.*
Le présent projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville englobe les travaux qui visent à maintenir ou à rétablir l'état physique du bâtiment afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation et ce, tout en réduisant l'indice de vétusté et les risques de défaillances techniques. Le projet porte sur :

- La mise en valeur et la restauration patrimoniale de l'édifice hôtel de ville;
- La mise aux normes du bâtiment, notamment des systèmes électromécaniques et de sécurité incendie;
- L'amélioration de l'accessibilité à la maison des citoyennes et des citoyens, ainsi que de l'accessibilité universelle, de la flexibilité des aménagements et de l'optimisation de l'allocation des espaces.

La portée détaillée du programme de travaux a été établie selon les besoins prioritaires qui répondent aux objectifs du projet dans le respect des paramètres (budget, échéancier, portée).

Le projet intègre des mesures de développement durable dans le but d'obtenir la certification « *LEED V4 exploitation et entretien des bâtiments existants* » de niveau Or.

Le projet est réalisé selon le mode « *Gérance de construction* » : les phases de conception et de construction sont ainsi réalisées en lots et l'exécution des travaux est scindée en plus de 50 lots de travaux, incluant le présent lot L0301 « Béton, coffrage et Armature », s'effectuant successivement ou concurremment et donnant lieu à des contrats distincts que la Ville contracte directement avec des entrepreneurs spécialisés.

La livraison de l'hôtel de ville est prévue à la fin de l'année 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG22 0189 – 24 Mars 2022 - Accorder un contrat à 9250-6518 Québec Inc, (Ébénisterie Architecturale Labelle), pour la réalisation des travaux de construction du lot L0601 « Ébénisterie » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 3 543 773,25 $, taxes incluses (contrat : 2 953 144,37 $ + contingences : 590 628,87 $) - Appel d'offres public IMM-15758 - (1 soumissionnaire).
CG22 0182 – 24 Mars 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 263 660,67 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0202 « Démolition sélective », contrat accordé à Démospec déconstruction inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0447), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 010 699,24 $ à 1 274 359,91 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0109 – 24 Février 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 283 818,95 $, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux du lot L0701 « Toiture », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) ltée (CG21 0546), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 805 269,90 $ à 2 089 088,85 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0108 – 24 Février 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 180 138,41 $, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et armature » pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CG21 0019), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 155 288,22 $ à 2 335 426,63 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0107 – 24 Février 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 68 431,40 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0703 « Ignifugation », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Mongrain inc. (CG21 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 615 516,36 $ à 683 947,76 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0038 – 27 Janvier 2022 - Accorder un contrat à la firme GLT+ pour la fourniture de services professionnels spécialisés en coordination de chantier d'une durée de 12 mois avec une option de renouvellement de 12 mois pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 289 737,00 $, taxes incluses (contrat : 241 447,50 $ + contingences : 48 289,50 $) - Appel d'offres public 21-18912 (1 soumissionnaire)

CG22 0035 – 27 Janvier 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 574 946,41 $, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité », contrat accordé à Les installations électriques Pichette inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0387), majorant ainsi le montant total du contrat de 15 141 448,67 $ à 15 716 395,08 $, taxes et contingences incluses

CG22 0034 – 27 Janvier 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 436 871,16 $, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie », contrat accordé à Plomberie Richard Jubinville inc., dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0391),

majorant ainsi le montant total du contrat de 9 453 819,38 $, à 9 890 690,54 $, taxes et contingences incluses

CG22 0033 – 27 Janvier 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 081 384,54 $, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2301 « Ventilation », contrat accordé à HVAC inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0197), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 7 011 635,40 $ à 8 093 019,94 $, taxes et contingences incluses

CG21 0584 du 30 septembre 2021 - Autoriser une dépense additionnelle au contrat de base de 867 534,45 $, taxes incluses, et une dépense additionnelle aux contingences de 526 447,61 $, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, dans le cadre du contrat accordé aux firmes Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 8 204 974,90 $ à 9 598 956,96 $, taxes et contingences incluses / Approuver l'avenant no 1 à cet effet.

CG21 0546 du 30 septembre 2021 - Accorder un contrat à Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) ltée pour la réalisation des travaux de construction de la toiture, lot L0701, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 805 269,90 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15699 (3 soum.)

CG21 0493 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à Toiture Trois Étoiles inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0708 « Solins, gouttières et accessoires de toiture » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 253 162,60 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15755 (2 soum.)

CG21 0454 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à la firme CIMA+ S.E.N.C., pour des services professionnels spécialisés en coordination de chantier d'une durée de 12 mois avec une option de renouvellement de 12 mois pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 173 842,20 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18591 (1 soum.)

CG21 0447 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à Démospec déconstruction inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0202 « Démolition sélective » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 010 699,24 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15694 (2 soum.)

CG21 0446 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à 9028-4043 Québec inc. faisant affaires sous Bousada pour la réalisation des travaux de construction du lot L0903 « Revêtement de sols souples » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 794 658,91 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15685 (4 soum.)

CG21 0445 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à Guy Brunelle inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0902 « Peinture » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 737 794,58 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15680 (3 soum.)

CG21 0433 du 26 août 2021 - Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec Distribution, pour la fourniture de services associés au raccordement du bâtiment au réseau électrique avec accroissement de charge pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 478 526,77 $, taxes et

contingences incluses.

CG21 0377 du 17 juin 2021 - Autoriser une dépense additionnelle de 569 345,56 $, taxes incluses, à titre de contingences pour réaliser les travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CG19 0324), majorant ainsi la dépense totale de 8 301 133,20 $ à 8 870 478,77 $, taxes et contingences incluses

CG21 0283 du 20 mai 2021 - Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0502 « Métaux ouvrés » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 680 267,65 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15686 (1 soum.).

CG21 0249 du 20 mai 2021 - Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0505 « Structure d'acier de la salle polyvalente » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 244 863,07 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15673 (1 soum.)

CG21 0208 du 22 avril 2021 - Accorder un contrat à Mongrain inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0703 « Ignifugation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 615 516,36 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15684 (1 soum.).

CG21 0192 du 22 avril 2021 - Accorder un contrat à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0706 « Imperméabilisation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 326 454,27 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15676 (2 soum., 1 seul conforme).

CG21 0142 du 25 mars 2021 - Accorder un contrat à Échafauds Plus (Laval) pour la réalisation des travaux de construction du lot L0176 « Échafaudages » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 480 958,07 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15683 (2 soum., 1 seul conforme).

CG21 0124 du 25 mars 2021 - Accorder un contrat à Vitrerie RD ltée pour la réalisation des travaux de construction du lot L0804 « Vitrage intérieur » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 647 915,32 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15676 - (1 seul soum.).

CG21 0123 du 25 mars 2021 - Accorder un contrat à Unicel Architectural Corp. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0805 « Murs rideaux » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 954 965,92 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15678 - (1 seul soum.).

DB219057007 du 9 mars 2021 - Autoriser un rehaussement de 21 731,65 $ (incluant taxes), du contrat gré à gré, à J. Flams transport & excavation pour le déneigement du chantier de construction de l'hôtel de ville lors de la saison 2020-2021 dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal. (DA208864003) Majorant ainsi le montant total à autoriser de 20 598,92 $, taxes incluses, incluant contingences à 42 330,57 $, taxes incluses, prévisions et contingences).

CG21 0084 du 25 févier 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0100 « Entrepreneur général » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 4 085 665,71 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15682 (1 soum.).

DB219057005 du 15 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à WILLIAM SCOTSMAN pour la location de roulottes de chantier pour les travailleurs dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 100 520,34 $, taxes incluses (contrat : 91 382,13 $ + contingences : 9 138,21 $).

DB219057004 du 5 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à Groupe PRODEM pour la démolition de dalles et de bordures de béton dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 102 316,26 $, taxes incluses (contrat: 93 014,78 $ + contingences: 9 301,48 $)

DB219057003 du 5 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à UCIT Online Security Inc. (DBA Stealth Monitoring) pour un système de surveillance par caméras du chantier dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 97 700,01 $, taxes incluses (contrat: 88 818,19 $ + contingences : 8 881,82 $).

DB219057002 du 5 février 2021 - Accorder un contrat sur invitation de 66 225,60 $ (incluant taxes) à Expert nettoyage EXPN pour le nettoyage et désinfection des aires de repos et des installations sanitaires dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal et autoriser une dépense maximale de 79 470,72 $ (incluant taxes et contingences).

DA218115001 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat de 19 643,48 $ (incluant taxes) à Béton concept A.M. pour la réalisation des travaux de construction du Lot 0304 «Renforts de carbone» dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal et autoriser une dépense maximale de 23 572,18 $ (incluant taxes et contingences) – Appel d'offres publiques IMM-15671.

CG21 0042 du 28 janvier 2021- Accorder un contrat à ITR Acoustique MTL Inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0901 « Systèmes intérieurs » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 10 761 223,10 $, taxes incluses (contrat : 9 357 585,30 $ + contingences : 1 403 637,80 $) – Appel d'offres public IMM-15526 - (2 soumissionnaires).

CG21 0019 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et armature » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 2 155 288,22 $, taxes incluses (contrat : 1 874 163,67 $ + contingences : 281 124,55 $) – Appel d'offres public IMM-15529 - (1 soumissionnaire).

CG21 0017 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L3104 « Excavation, blindage et remblais » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal – Dépense totale de 1 172 802,49 $, taxes incluses (contrat : 1 019 828,25 $ + contingences : 152 974,24 $) - Appel d'offres public IMM-15530 (1 seul soumissionnaire).

CG21 0015 du 28 janvier 2021 - Autoriser un ajustement de 141 736,05 $, taxes incluses, à titre de contingences, dans le cadre du contrat de construction à 9130-9989 Québec inc. (Groupe Prodem) pour réaliser les travaux de construction du lot L0201 «Démolition et décontamination» faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes

de l'hôtel de ville (CG20 0037), majorant ainsi le montant total à autoriser de 4 110 345,43 $ (taxes et contingences incluses) à 4 252 081,48 $ (taxes et contingences incluses).

DB219057001 du 12 janvier 2021 - Autoriser une dépense additionnelle de 5 518,80 $ (incluant taxes) à Plomberie Benoît Prévost Division drainage pour les travaux de vérification de la plomberie dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal. Cette dépense additionnelle majore la dépense maximale totale à 10 761,66 $ (incluant taxes).

CE20 1920 du 2 décembre 2020 - Accorder un contrat à la firme CIMA+ S.E.N.C., pour des services professionnels en gestion financière (construction) pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 309 052,80 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18407 (4 soumissionnaires conformes et 2 non conformes).

CE20 1623 du 28 octobre 2020 - Accorder un contrat à Axia Services pour la fourniture de main-d'oeuvre de gardien de sécurité pour des services de surveillance continue des lieux, une période de 2 ans, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 467 704,64 $, taxes incluses (contrat : 406 699,69 $ + contingences : 61 004,95 $) - Appel d'offres public 20-18238 - (8 soumissionnaires).

CG20 0447 du 24 septembre 2020 - Accorder un contrat à Summa Métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0501 « Charpente métallique » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 974 470,61 $, taxes incluses (contrat : 847 365,75 $ + contingences : 127 104,86 $) - Appel d'offres public IMM-15519 - (3 soumissionnaires, 2 conformes).

CG20 0391 du 27 août 2020 - Accorder un contrat à Plomberie Richard Jubinville inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie et chauffage » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 9 453 819,38 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15509 (2 soum.)

CG20 0387 du 27 août 2020 - Accorder un contrat à Les installations électriques Pichette inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 15 141 448,67 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15511 (4 soum.)

CM20 0820 du 24 août 2020 - Approuver le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Éco Performance pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal visant la transition et l'innovation énergétiques, donnant droit à une subvention évaluée à 272 116,00 $ pour réaliser des travaux de récupération de chaleur et d'ajustement de systèmes mécaniques.

CG20 0197 du 23 avril 2020 - Accorder un contrat à HVAC inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2301 « Ventilation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 7 011 635,40 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15507 (4 soum.)

CG20 0136 du 26 mars 2020 - Autoriser une dépense additionnelle de 3 204 321,84 $, taxes incluses, pour les services professionnels en gérance de construction dans le cadre du contrat accordé à la firme POMERLEAU inc. (CG18 0555) majorant ainsi le montant total du contrat de 10 497 184,55 $ à 13 701 506,39 $, taxes incluses

CG20 0031 du 30 janvier 2020 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0602 « Restauration fenêtres » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 8 536 217,70 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15432 (1 soum.).

CG19 0384 du 22 août 2019 - Accorder un contrat de construction à St-Denis Thompson Inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L0803 « Nouvelles fenêtres de bois » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 1 374 919,34 $ taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15431 (1 soum.).

CG19 0324 du 20 juin 2019 - Accorder à St-Denis Thompson Inc. le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 8 301 133,20 $, taxes incluses | Appel d'offres public IMM-15429 (4 soum.).

CG19 0184 du 18 avril 2019 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 4 696 657,85 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15426 (3 soum.).

CG18 0606 du 22 novembre 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 270 565,32 $, taxes incluses, soit 1 052 228,01 $, taxes incluses, pour les services de base en architecture et ingénierie, 157 834,20 $, taxes incluses, pour les contingences (15%) et 60 503,11 $, taxes incluses, pour les incidences (5%), dans le cadre du contrat des services professionnels en architecture et en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) au projet de restauration patrimoniale, mise aux normes et certification LEED de l'hôtel de ville accordé aux firmes *Beaupré Michaud et associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et associés* (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 344 658,32 $ à 8 615 223,64 $, taxes, contingences et incidences incluses.

CG18 0555 du 25 octobre 2018 - Autoriser une dépense de 12 675 350,34 $, taxes, contingences et incidences incluses, pour les services professionnels en gérance de construction liés au projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville / Approuver le contrat par lequel Pomerleau inc.,firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 12 071 762,23 $, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16961.

CG17 0372 du 24 août 2017 - Autoriser une dépense de 7 344 658,32 $, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture, en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) ainsi que pour des services professionnels de divers consultants afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance de travaux liés à la mise aux normes et à la certification LEED de l'hôtel de ville - Contrat 15193 - Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant / Approuver un projet de convention par lequel Beaupré Michaud et associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et associés, équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 6 994 912,69 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16188 et selon les conditions stipulées au projet de convention.

DESCRIPTION

Membre de l'équipe de projet, le Gérant de construction est responsable du respect du budget, des coûts, de l'échéancier, de la portée, des méthodes de construction et des stratégies d'approvisionnement, ainsi que de la qualité des travaux. Son mandat se résume comme suit :
- Conseiller le Directeur de projet de la Ville et apporter son expertise aux professionnels durant les phases de conception et ce, jusqu'à la fin du projet;
- Planifier, coordonner et superviser les activités des entrepreneurs et sous-traitants;
- Réaliser certains travaux en régie;
- Agir à titre de maître d'œuvre au sens de la Loi sur la santé et la sécurité du travail LSST (côté client) ainsi que superviser et gérer les travaux de décontamination, notamment le cas échéant d'enlèvement de l'amiante, du plomb et de moisissures.

Travaux temporaires

Les travaux en régie sont des travaux temporaires, notamment des travaux pour la sécurisation du chantier, les conditions générales de chantier ainsi que les travaux sur demande, comme suit :

1. Les barricades, les protections ou autres installations temporaires de chantier;
2. Les conditions générales de chantier, tel que gardiennage et sécurité, prévention, énergie, déneigement, enlèvement des déchets et autres éléments de même type;
3. Travaux temporaires tels que : appuis; ouvrages; installations; échafaudages; escaliers de chantier extérieur; services; grues et équipements avec ou sans opérateur;
4. Les assurances de chantier et les assurances de responsabilité civile générale;
5. Les approvisionnements requis au besoin pour le chantier, tel que l'alimentation en eau, électricité, éclairage et chauffage;
6. L'équipement et l'outillage requis entre autres pour la coordination en santé et sécurité ainsi que la signalisation temporaire, les matériaux requis et la main d'œuvre de chantier;
7. Les travaux sur demande tels que les travaux non inclus aux différents lots établis en raison de leur spécificité ou de la difficulté à en définir la portée avec précision.

Seuls les travaux temporaires énumérés au bordereau de soumission seront réalisés par *POMERLEAU Inc.*

Tout au long de l'exécution de ses prestations, le Gérant de construction est encadré par les professionnels de la Direction de la gestion de projets immobiliers, Division des projets corporatifs au sein du Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI).

JUSTIFICATION

Le 25 octobre 2018, la Ville a octroyé à *POMERLEAU Inc.* un contrat en services professionnels de 10 497 184,55 $ taxes incluses qui comprend la gérance des travaux de construction ainsi que certains services supplémentaires tels que la réalisation des travaux en régie, qui sont requis pour la réalisation complète du projet durant toute sa durée et incluant la phase de clôture.
Certaines quantités incluses dans le contrat de *POMERLEAU Inc.* ont dû être revues selon les besoins réels de la Ville alors que d'autres travaux temporaires non prévus au bordereau de soumission devaient être réalisés. Une meilleure connaissance de l'état du bâtiment et les relevés effectués au moment de l'installation du chantier ont fait état que des travaux supplémentaires de protection des éléments à conserver étaient nécessaires. Pour ce faire, la Ville a autorisé le 26 mars 2020 une dépense additionnelle de 3 204 321,84 $ portant le contrat à 13 701 506,39 $

La présente demande a pour objectif de permettre à *POMERLEAU Inc.* de compléter son mandat de gérance de construction pour la restauration et la mise aux normes de l'hôtel de Ville de Montréal, sans ajout de service additionnel et non prévu au contrat actuel.

La durée prévisionnelle des travaux de 36 mois, de juin 2019 à juin 2022, a dû être prolongée de 16 mois jusqu'en octobre 2023 pour lui permettre de continuer et de finaliser le mandat de gérance de construction et remplir l'ensemble des obligation contractuelles. En juin 2022, l'état d'avancement des travaux serait de 70%.

Toutes les autres conditions du Contrat demeurent inchangées.

Le financement du budget requis sera provisionné dans le programme décennal d'investissements (PDI) du Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 5 285 624,89 $ incluant taxes, avant ristourne, soit une augmentation de 39%. Ce montant est déjà inclus dans le budget du projet.

Les montants déjà alloués de 1 574 577,68 $ (taxes incluses) pour les contingences et de 603 588,11 $ (taxes incluses) pour les incidences demeurent inchangés. Ces budgets proviennent du PDI 2022-2031 du SGPI.

Pour le contrat de *POMERLEAU Inc.*, la dépense à autoriser passe donc de 13 701 506,39 $ à 18 987 131,28 $, taxes incluses. Cette dépense additionnelle sera couverte selon la répartition suivante :

· Un montant de 2 917 664,94 $, taxes incluses, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence municipale 21-027- Travaux de rénovation de l'hôtel de Ville;

· Un montant de 2 367 959,95 $, taxes incluses, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 21-011 - Travaux de rénovation de l'hôtel de ville.

Le taux de répartition de la dépense entre la ville centre et l'agglomération pour ce contrat est établi sur la base du pourcentage d'occupation des espaces dans l'édifice de l'hôtel de ville.

La répartition de l'hôtel de ville en 2022 est de 44,80 % agglo et de 55,20 % corpo, selon les taux d'occupation qui évoluent dans le temps.

Elle se fera de la façon suivante : 40 % en 2022 et 60 % en 2023.

Le tableau des coûts est inclus dans la section des pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte de Montréal 2030, des engagements en changement climatique et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La prolongation du contrat de *POMERLEAU Inc* permettra entre autres à la Ville de préserver l'efficacité opérationnelles du contrat de gérance des travaux ainsi le maintien de la responsabilité professionnelle et civile jusqu'à la fin du projet.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Outre les mesures recommandées par la CNESST, la Covid-19 n'a aucun impact sur ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue à cette étape du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation au comité exécutif : 11 mai 2022
Approbation par le conseil municipal : 16 mai 2022
Approbation par le conseil d'agglomération : 19 mai 2022
Fin des travaux : fin 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guy DAIGNEAULT
chargé projet

Tél : 514-449-4076
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-04-14

Jean CAPPELLI
Chef de division - Projets Corporatifs

Tél : 514-977-9883
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2022-05-05

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2022-05-06

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1227737001*
Unité administrative responsable : *Service de la gestion et de la planification des immeubles, Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs*
Projet : *Projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

*1. Réduire de 55 % les **émissions de GES** sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050*
*10. Accroître la **participation et l'engagement des citoyennes et citoyens** à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au coeur des processus de décision*
*11. Offrir une **expérience citoyenne** simplifiée, fluide et accessible à toutes les citoyennes et tous les citoyens, et contribuer à réduire la fracture numérique*
*12. Miser sur la **transparence, l'ouverture et le partage des données** ainsi que l'appropriation des technologies émergentes pour améliorer la prise de décision individuelle et collective*
*15. Soutenir la **vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif**, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire*

.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

1. Le projet vise l'obtention de la certification LEED V4 Exploitation et entretien des bâtiments existants de niveau Or. L'édifice deviendra carboneutre suite à l'intégration de nouvelles sources d'énergies renouvelables dont l'aérothermie pour réduire de façon significative sa consommation énergétique.

10. Avec ce projet, nous recherchons la pérennité d'un bâtiment historique qui répond aux besoins d'aujourd'hui et de demain tout en créant un véritable lieu d'échange. Tout en maintenant ses éléments patrimoniaux, un accent a été mis sur l'atteinte des plus hauts standards d'accessibilité universelle, mais également sur l'augmentation du nombre d'espaces ouverts à la population montréalaise ainsi qu'aux touristes locaux et internationaux. Grâce aux mesures de restauration patrimoniale et aux travaux de modernisation rendus nécessaires, l'hôtel de ville de Montréal sera un lieu convivial et accueillant adapté aux besoins des citoyennes et des citoyens et à la vie démocratique

11. La population montréalaise pourra profiter d'espaces citoyens plus ouverts et accessibles dans le nouvel hôtel de ville de Montréal. Le projet actualisé de l'hôtel de ville comprend notamment l'ajout d'un espace muséal avec l'installation de bornes interactives et l'aménagement d'une exposition permanente sur la démocratie municipale et l'histoire de la Cité administrative et de l'hôtel de ville ainsi que la création d'un coin café qui respectent les plus hauts standards de l'accessibilité universelle. De plus, de nouveaux lieux pourront être découverts lors de visites, tels que le balcon de la salle du conseil historiquement fermé au public.

12. La population montréalaise pourra profiter d'espaces citoyens plus ouverts et accessibles dans le nouvel hôtel de ville de Montréal. Le projet actualisé de l'hôtel de ville comprend notamment l'ajout d'un espace muséal avec l'installation de bornes interactives et l'aménagement d'une exposition permanente sur la démocratie municipale et l'histoire de la Cité administrative et de l'hôtel de ville ainsi que la création d'un coin café qui respectent les plus hauts standards de l'accessibilité universelle. De plus, de nouveaux lieux pourront être découverts lors de visites, tels que le balcon de la salle du conseil historiquement fermé au public.

15. De nouveaux éléments ont été intégrés pour renforcer l'appropriation citoyenne du lieu et deux nouvelles œuvres d'art seront installés et accompagneront le quotidien des personnes qui visitent l'hôtel de ville. L'exécution des travaux de restauration de la fenestration, de la maçonnerie, des plâtres et des boiseries sont exécutés par des artisanats qui agissent en tant qu'experts. Ils sont retenus et se démarquent des travailleurs habituels de la construction par leur savoir-faire ainsi que par leurs connaissances, leurs compétences et leurs expertises uniques

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**X**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	**X**		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?	**X**		

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**X**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**X**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**X**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	**X**		

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

CONVENTION DE MODIFICATION numéro 2
(Convention initiale approuvée par la résolution CG18 0555)

ENTRE : **Ville de Montréal**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Emmanuel Tani-Moore, greffier dûment autorisé aux fins des présentes ;

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **Pomerleau inc.,** personne morale ayant une adresse au 500, rue Saint-Jacques, bureau 900, Montréal, Québec, H2Y 0A2, agissant et représentée par Martin Jacques, Vice-président exécutif – Bâtiment Québec, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare;

NEQ : 1124005934
N° d'inscription T.P.S. : 122063043RT0001
N° d'inscription T.V.Q. : 1009363561TQ0001

Ci-après appelée « **Cocontractant** »

tous les signataires ci-après collectivement appelées les « **Parties** »

ATTENDU QUE par sa résolution CG18 0555, la Ville a octroyé au Cocontractant un contrat pour la fourniture de services professionnels en gérance de construction (ci-après le « **Contrat initial**») lié au projet de restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville de la Ville (ci-après le « **Projet** »), pour un montant total maximal de 10 497 184,55 $, incluant les taxes;

ATTENDU QUE par sa résolution CG20 0136, le Contrat initial a été modifié afin de rehausser le contrat d'un montant de montant de 3 204 321,84 $ taxes incluses portant le total maximal du contrat à 13 701 506.39 $, taxes incluses.

ATTENDU QU'en vertu du Contrat, le Cocontractant devait exécuter certains travaux temporaires requis aux fins du Projet et que ces travaux étaient payables à taux unitaire ou à taux horaire, selon le cas, conformément aux prix indiqués aux lots C et du D du bordereau de soumission déposé par le Cocontractant et faisant partie intégrante du Contrat;

ATTENDU QUE certaines quantités estimées ou travaux indiqués aux lots C et D du bordereau de soumission doivent être révisés à nouveau;

ATTENDU QUE d'autres travaux temporaires non prévus au bordereau de soumission doivent être réalisés;

ATTENDU QU'en vertu du Contrat initial, le Cocontractant devait fournir des services en gérance de construction et en gestion de chantier et que ces services étaient payables sur la base de montants forfaitaires;

ATTENDU QUE des services additionnels en gérance de construction et en gestion de chantier, non prévus initialement au Contrat initial et nécessaires à la réalisation du mandat, sont requis du Cocontractant pour la gestion des contrats octroyés par la Ville pour l'exécution de travaux temporaires non prévus au bordereau de soumission;

CONSIDÉRANT le *Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle* (RCG 18-024)

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Un montant forfaitaire maximal additionnel de 3 070 246.41 $, taxes incluses, sera versé au Cocontractant pour tous les services additionnels de gérance de construction liés aux travaux temporaires réalisés par la Ville pendant toute la durée du chantier;

2. Un montant forfaitaire maximal additionnel de 1 259 996.07 $, taxes incluses, sera versé au Cocontractant pour tous les services additionnels de gestion de chantier découlant des travaux temporaires réalisés par la Ville pendant toute la durée du chantier;

3. Un montant forfaitaire maximal additionnel de 219 786.21 $, taxes incluses, sera versé au Cocontractant pour les frais de main d'œuvre de tous les travaux en régie découlant des travaux temporaires réalisés par la Ville pendant toute la durée du chantier;

4. Un montant forfaitaire maximal additionnel de 735 596.20 $, taxes incluses, sera versé au Cocontractant pour tous les travaux en régie découlant des travaux temporaires réalisés par la Ville pendant toute la durée du chantier

5. Le montant maximal du Contrat est modifié pour l'augmenter à la somme totale maximale de 18 987 131.28 $, taxes incluses;

6. Toutes les autres conditions du Contrat demeurent inchangées, en faisant les adaptations nécessaires.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DES SIGNATURES CI-APRÈS :

Le e jour de 2022

Ville de Montréal

Par : _____
Emmanuel Tani-Moore, greffier

Le e jour de 2022

Pomerleau inc.

Par : _____
Martin Jacques, Vice-président exécutif

Cette convention de modification a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le e jour de 2022 (résolution CG).

SGPI

Direction de la gestion de projets immobiliers Section Corporatif

No. de projet: IM-PR-15-0006 Projet: Rénover l'Hôtel de Ville_Phase 2
Nom d'ouvrage : Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville
No. de l'ouvrage: 001

No. contrat: 15424
Service professionnels en gérance de la construction
No. GDD: 122773001
Étape: Rehaussement

Pomerleau Inc.

				Tps 5,0%		Tvq 9,975%		Total
Contrat:	**Travaux forfaitaires**	**%**	**$**					
	Forfait initial		9 129 971,34 $	456 498,57 $		910 714,64 $		10 497 184,55 $
	Précédent sous-total		**9 129 971,34 $**	**456 498,57 $**		**910 714,64 $**		**10 497 184,55 $**
	Rehaussement 1	30,53%	2 786 972,68 $	139 348,63 $		278 000,52 $		3 204 321,84 $
	Nouveau sous-total		**11 916 944,02 $**	**595 847,20 $**		**1 188 715,17 $**		**13 701 506,39 $**
	Rehaussement 2		4 597 194,95 $	229 859,75 $		458 570,20 $		5 285 624,89 $
	Nouveau Total - Contrat		**16 514 138,97 $**	**825 706,95 $**		**1 647 285,36 $**		**18 987 131,28 $**
Contingences:	Total Contingences inchangées	15,00%	1 369 495,70 $	68 474,79 $		136 607,20 $		1 574 577,68 $
Incidences:	Total Incidences inchangées	5,75%	524 973,35 $	26 248,67 $		52 366,09 $		603 588,11 $
	Montant total à autoriser		**18 408 608,02 $**	**920 430,40 $**		**1 836 258,65 $**		**21 165 297,07 $**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1227737001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 5 285 624,89 $, taxes incluses pour les services professionnels en gérance de construction dans le cadre du contrat accordé à Pomerleau Inc. (CG18 0555) majorant ainsi le montant du contrat de 13 701 506,39 $ à 18 987 131,28 $, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1227737001 - Augmentation gérance de construction Hôtel-de-Ville.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-05-04

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.001

2022/05/11
09:00

Dossier # : 1227317013

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des festivals et événements
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver des initiatives culturelles et autoriser l'occupation du domaine public du 11 mai 2022 au 13 novembre 2022

Il est recommandé :
1- d'approuver les initiatives culturelles;

2- d'autoriser l'occupation du domaine public du 11 mai 2022 au 13 novembre 2022.

Signé par Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2022-05-02 09:48

Signataire : Charles-Mathieu BRUNELLE

_____

Directeur général adjoint par intérim
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1227317013**

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des festivals et événements
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver des initiatives culturelles et autoriser l'occupation du domaine public du 11 mai 2022 au 13 novembre 2022

CONTENU

CONTEXTE

Nous présentons ce dossier comportant des demandes de dérogations pour ces initiatives culturelles ayant lieu du 11 mai 2022 au 13 novembre 2022.
Pour permettre la réalisation de ces initiatives, il est aussi nécessaire d'obtenir certaines ordonnances à la réglementation municipale sous la responsabilité des arrondissements.
Il s'agit notamment des règlements sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20 et sur la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M, P-1, articles 3 et 8.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE22 0593 - 13 avril 2022 - Approuver des initiatives culturelles et autoriser l'occupation du domaine public du 13 avril 2022 au 17 octobre 2022.
CE22 0369 - 9 mars 2022 - Approuver des initiatives culturelles spéciales dans le cadre exceptionnel de la crise de la COVID-19, autoriser l'occupation du domaine public du 10 mars 2022 au 31 mai 2022.
CE22 0187 - 9 février 2022 - Approuver des initiatives culturelles spéciales dans le cadre exceptionnel de la crise de la COVID-19, autoriser l'occupation du domaine public du 10 février 2022 au 17 juillet 2022.
CE21 2028 - 15 décembre 2021 - Approuver des initiatives culturelles spéciales dans le cadre exceptionnel de la crise de la COVID-19. Autoriser l'occupation du domaine public du 16 décembre 2021 au 1er avril 2022.
CE21 1907 - 25 novembre 2021 - Approuver des initiatives culturelles spéciales dans le cadre exceptionnel de la crise de la COVID-19. Autoriser l'occupation du domaine public du 25 novembre 2021 au 11 mars 2022.

DESCRIPTION

De nombreux événements se réalisent dans l'arrondissement de Ville-Marie. Les événements sont de différentes catégories, ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de levée de fonds, civique, commémorative ou festive. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation en tout ou en partie d'un square, d'une place, d'un parc; la fermeture d'une ou plusieurs rues, d'un circuit; ou bien d'une combinaison, telle l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue. Les événements concernés sont d'envergure locale. Les organismes souhaitent recommencer à faire vivre le cœur culturel de Montréal en créant des espaces qui donneront aux citoyen.ne.s l'occasion de profiter de Montréal de façon unique et inspirante. L'objectif est de permettre l'accueil des visiteur.euse.s au centre-ville afin de profiter

d'une vie culturelle.

Initiatives culturelles	Organismes	Dates	Lieux	Occupation d'un parc	Occupation de rues ou trottoirs	Remarque
Tailgates	Fondation des Alouettes de Montréal	2022-06-03 2022-06-23 2022-07-14 2022-08-04 2022-09-02 2022-09-09 2022-09-23 2022-10-10 2022-10-22 2022-11-06 2022-11-13	Piedmont, Parc du Mont-Royal	Oui	Non	S/O
Distinguished Gentleman's Ride	The Northern Gents Foundation	22 mai 2022	Avenue des Canadiens-de-Montréal entre Peel et de la Montagne (Arrondissement Ville-Marie) Stationnement du parc René-Lévesque (Arrondissement Lachine) Square Saint-Patrick (Arrondissement Sud-Ouest)	Oui	Oui	S/O
OFFTA	LA SERRE - arts vivants	26 mai 5 juin 2022	Place de Paix	Non	Non	S/O
FTA	Festival TransAmériques	Montage: 18 au 24mai 2022 Événement: 24 au 29 mai 2022 Démontage: 29 au 31 mai 2022	Esplanade Tranquille	Non	Oui	S/O
Weekend de festivité	Partenariat du Quartier des spectacles	11 au 16 mai 2022	Esplanade Tranquille Rue Clark entre Sainte-Catherine et Maisonneuve Rue Sainte-Catherine entre Saint-Urbain et Saint-Laurent	Oui	Oui	S/O
			Rue Notre-Dame			

Cérémonie de remise des insignes de l'Ordre de Montréal, précédé d'une parade	Ville de Montréal	15 mai 2022	Est entre Saint-Claude et Place d'Armes Côte de la Place-d'Armes entre Notre-Dame et Saint-Jacques Rue Saint-Jacques entre Place d'Armes et Saint-Pierre	Non	Oui	S/O
Animations relance centre-ville	Partenariat du Quartier des spectacles	11 mai - 15 octobre	Sainte-Catherine entre Mc-Gill et Saint-Laurent Saint-Denis entre Sherbrooke et Sainte-Catherine Emery entre Sanguinet et Saint-Denis	Non	Oui	S/O
Les Francos de Montréal	Les Francofolies de Montréal inc.	2022-05-20 au 2022-06-18	Place des festivals Promenades des artistes (QDS) Parterre Petit Parterre Esplande Tranquille Rue Ste-Catherine entre St-Laurent et Bleury Rue Clark entre Ste-Catherine et Ontatio De Maisonneuve entre Clark et Bleury Balmorale entre Maisonneuve et Ste-Catherine St-Urbain entre Président-Kennedy et Ste-Catherine Mayor entre Bleury et Balmorale De Montigny entre St-Laurent et St-Urbain	Oui	Oui	S/O

Le festival international de Jazz de Montréal	Festival international de Jazz de Montréal in.	2022-06-19 au 2022-07-14	Place des festivals Promenades des artistes (QDS) Parterre Petit Parterre Esplande Tranquille Rue Ste-Catherine entre St-Laurent et Bleury Rue Clark entre Ste-Catherine et Ontatio De Maisonneuve entre Clark et Bleury Balmorale entre Maisonneuve et Ste-Catherine St-Urbain entre Président-Kennedy et Ste-Catherine Mayor entre Bleury et Balmorale De Montigny entre St-Laurent et St-Urbain	Oui	Oui	S/O
64e édition des danses en plein air	AMATP	2022-06-02 2022-06-05 2022-06-09 2022-06-12 2022-06-16 2022-06-19 2022-06-23 2022-06-26 2022-06-30 2022-07-03 2022-07-07 2022-07-10 2022-07-14 2022-07-17 2022-07-21 2022-07-24 2022-07-28 2022-07-31 2022-08-04 2022-08-07 2022-08-11 2022-08-14 2022-08-18 2022-08-21	Parc du Mont-Royal, Parvis du pavillon du Lac aux Castors	Oui	Non	S/O

		2022-08-25 2022-08-28				
Marche du courage Procure	Procure alliance	18 juin (montage) et 19 juin 2022	Parc du Mont-Royal, Secteur du Lac aux Castors	Oui	Non	S/O
Parade militaire - Anniversaire et Ordre de Montréal	Ville de Montréal	15 mai 2022	Rue Notre-Dame Est entre Saint-Claude et Place d'Armes Côte de la Place-d'Armes entre Notre-Dame et Saint-Jacques Rue Saint-Jacques entre Place d'Armes et Saint-Pierre	Non	Oui	S/O
XP_MTL	Expérience Centre-Ville	Montage : 23 mai au 20 juin 2022 Événement : 20 juin au 3 octobre 2022 Démontage : 3 au 10 octobre 2022	Rue Sainte-Catherine: entre Mackay et Bishop; entre Metcalfe et Mansfield; entre McGill College et Robert-Bourassa; entre Robert-Bourassa et Union.	Oui	Oui	S/O
OFFTA 2022 - HéTéROTOPIAS – Espèces inconnues	LA SERRE - arts vivants	28 mai 2022	Parc du Mont-Royal - secteur de la clairière	Oui	Non	S/O
Marche de l'esprit 2022	Native Women's Shelter of Montreal	11 juin 2022	Parc du Mont-Royal	Oui	Non	S/O
Tour la nuit	Vélo Québec	2022-06-03	Rue Rachel à partir du parc Lafontaine, De la Roche, Marie-Anne et Pierre-de-Coubertin à partir du Stade Olympique, Létourneux, Lafontaine	Oui	Rue Rachel à partir du parc Lafontaine, De la Roche, Marie-Anne et Pierre-de-Coubertin à partir du Stade Olympique, Létourneux, Lafontaine	Ajout à la précédante ordonnace
			Rue Rachel à		Rue Rachel à partir du	

Tour de l'île	Vélo Québec	2022-06-05	partir du parc Lafontaine, De la Roche, Marie-Anne et Boyer à partir des Carrières, Rosemont, Chambord, des Carrières	Non	parc Lafontaine, De la Roche, Marie-Anne et Boyer à partir des Carrières, Rosemont, Chambord, des Carrières	Ajout à la précédante ordonnace
Vélo-boulot	Vélo Québec	Du 6 au 10 juin 2022	Square Victoria et rue Square-Victoria	Oui	rue Square-Victoria entre Viger O. et St-Antoine O.	S/O
Pédalez pour les enfants	Fondation de l'hôpital Montréal pour enfants		Carré Dorchester Rue du Square Dorchester entre Peel et Metcalfe Rue Peel entre Square Dorchester et Maisonneuve Rue Maisonneuve entre Metcalfe et Atwater Rue Atwater entre Maisonneuve et Sainte-Catherine Rue Sainte-Catherine entre Atwater et Metcalfe Rue Metcalfe entre Sainte-Catherine et Square Dorchester	Oui	Oui	S/O
Course du commandant	Défense nationale du Canada	Parc du Mont-Royal	Parc du Mont-Royal	Oui	Non	S/O

JUSTIFICATION

Les initiatives culturelles contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires, par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permettra la présentation de divers spectacles et ainsi permet aux citoyens de se familiariser avec les autres cultures; la vente d'aliments et d'articles promotionnels permet aux organismes d'autofinancer les événements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'initiatives culturelles sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services et des arrondissements concernés.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.
Plus précisément, ce soutien suit l'orientation *Stimuler l'innovation et la créativité.*

Le déploiement d'initiatives culturelles contribue à deux priorités du plan stratégique Montréal 2030:

La priorité no. 14: *Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité.*
La priorité no. 15: *Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire.*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts majeurs dans ce contexte sont les suivants:

- contribue à une animation urbaine de qualité au profit des citoyen.ne.s de Montréal, particulièrement dans un contexte de crise sanitaire;
- renforce le positionnement de Montréal comme instigatrice de projets et de pratiques novatrices se déployant sur le domaine public.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Suite au dernier décret émis par le gouvernement du Québec, les mesures sanitaires directement en lien avec les événements publics extérieurs et intérieurs ont toutes été levées. Le port du masque reste obligatoire dans certains cas. Nous resterons à l'affût des directives des autorités de santé publique.
Cependant, si d'autres annonces du gouvernement venait à ajouter des mesures sanitaires ou interdire certaines activités, la Ville de Montréal et l'organisme pourraient, au besoin, convenir d'ajustements, de modifications ou d'annulation, et ce conformément à la réglementation en vigueur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La résolution et les ordonnances seront publiées dans les journaux et seront transmises au Service de police de la Ville de Montréal par la Direction des services administratifs et du greffe.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des initiatives culturelles.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Francois GENDRON-BUSSIERES
agent(e) de developpement culturel

Tél : 514-295-3803
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-05-02

Bianelle LEGROS
chef(fe) de division - soutien aux evenements

Tél : 438-820-0182
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Kevin DONNELLY
Chef de division
Tél : 514-809-3070
Approuvé le : 2022-05-02

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Ivan FILION
Directeur du Service de la culture
Tél : 514.872.9229
Approuvé le : 2022-05-02

SERVICE DE LA CULTURE

Division Festivals et événements

Initiatives culturelles dans le contexte de la crise sanitaire COVID-19;

Sommaire 1227317013 pour le conseil exécutif du 11 mai 2022.

Occupation du domaine public						
Initiatives culturelles	**Organismes**	**Dates**	**Lieux**	**Occupation d'un parc**	**Occupation de rues ou trottoirs**	**Remarque**
Tailgates	Fondation des Alouettes de Montréal	2022-06-03 2022-06-23 2022-07-14 2022-08-04 2022-09-02 2022-09-09 2022-09-23 2022-10-10 2022-10-22 2022-11-06 2022-11-13	Piedmont, Parc du Mont-Royal	Oui	Non	S/O
Distinguished Gentleman's Ride	The Northern Gents Foundation	22 mai 2022	Avenue des Canadiens-de-Montréal entre Peel et de la Montagne (Arrondissement Ville-Marie) Stationnement du parc René-Lévesque (Arrondissement Lachine) Square Saint-Patrick (Arrondissement Sud-Ouest)	Oui	Oui	S/O
OFFTA	LA SERRE - arts vivants	26 mai 5 juin 2022	Place de Paix	Non	Non	S/O
FTA	Festival TransAmériques	Montage: 18 au 24mai 2022 Événement: 24 au 29 mai 2022 Démontage: 29 au 31 mai 2022	Esplanade Tranquille	Non	Oui	S/O
Weekend de festivité	Partenariat du Quartier des spectacles	11 au 16 mai 2022	Esplanade Tranquille Rue Clark entre Sainte-Catherine et Maisonneuve Rue Sainte-Catherine entre Saint-Urbain et Saint-Laurent	Oui	Oui	S/O
Cérémonie de remise des insignes de l'Ordre de Montréal, précédé d'une parade	Ville de Montréal	15 mai 2022	Rue Notre-Dame Est entre Saint-Claude et Place d'Armes Côte de la Place-d'Armes entre Notre-Dame et Saint-Jacques Rue Saint-Jacques entre Place d'Armes et Saint-Pierre	Non	Oui	S/O
Animations relance centre-ville	Partenariat du Quartier des spectacles	11 mai - 15 octobre	Sainte-Catherine entre Mc-Gill et Saint-Laurent Saint-Denis entre Sherbrooke et Sainte-Catherine Emery entre Sanguinet et Saint-Denis	Non	Oui	S/O

SERVICE DE LA CULTURE

Division Festivals et événements

Initiatives culturelles dans le contexte de la crise sanitaire COVID-19;

Sommaire 1227317013 pour le conseil exécutif du 11 mai 2022.

Occupation du domaine public						
Initiatives culturelles	**Organismes**	**Dates**	**Lieux**	**Occupation d'un parc**	**Occupation de rues ou trottoirs**	**Remarque**
Les Francos de Montréal	Les Francofolies de Montréal inc.	2022-05-20 au 2022-06-18	Place des festivals Promenades des artistes (QDS) Parterre Petit Parterre Esplande Tranquille Rue Ste-Catherine entre St-Laurent et Bleury Rue Clark entre Ste-Catherine et Ontatio De Maisonneuve entre Clark et Bleury Balmorale entre Maisonneuve et Ste-Catherine St-Urbain entre Président-Kennedy et Ste-Catherine Mayor entre Bleury et Balmorale De Montigny entre St-Laurent et St-Urbain	Oui	Oui	S/O
Le festival international de Jazz de Montréal	Festival international de Jazz de Montréal in.	2022-06-19 au 2022-07-14	Place des festivals Promenades des artistes (QDS) Parterre Petit Parterre Esplande Tranquille Rue Ste-Catherine entre St-Laurent et Bleury Rue Clark entre Ste-Catherine et Ontatio De Maisonneuve entre Clark et Bleury Balmorale entre Maisonneuve et Ste-Catherine St-Urbain entre Président-Kennedy et Ste-Catherine Mayor entre Bleury et Balmorale De Montigny entre St-Laurent et St-Urbain	Oui	Oui	S/O

SERVICE DE LA CULTURE

Division Festivals et événements

Initiatives culturelles dans le contexte de la crise sanitaire COVID-19;

Sommaire 1227317013 pour le conseil exécutif du 11 mai 2022.

Occupation du domaine public						
Initiatives culturelles	**Organismes**	**Dates**	**Lieux**	**Occupation d'un parc**	**Occupation de rues ou trottoirs**	**Remarque**
64e édition des danses en plein air	AMATP	2022-06-02 2022-06-05 2022-06-09 2022-06-12 2022-06-16 2022-06-19 2022-06-23 2022-06-26 2022-06-30 2022-07-03 2022-07-07 2022-07-10 2022-07-14 2022-07-17 2022-07-21 2022-07-24 2022-07-28 2022-07-31 2022-08-04 2022-08-07 2022-08-11 2022-08-14 2022-08-18 2022-08-21 2022-08-25 2022-08-28	Parc du Mont-Royal, Parvis du pavillon du Lac aux Castors	Oui	Non	S/O
Marche du courage Procure	Procure alliance	18 juin (montage) et 19 juin 2022	Parc du Mont-Royal, Secteur du Lac aux Castors	Oui	Non	S/O
Parade militaire - Anniversaire et Ordre de Montréal	Ville de Montréal	15 mai 2022	Rue Notre-Dame Est entre Saint-Claude et Place d'Armes Côte de la Place-d'Armes entre Notre-Dame et Saint-Jacques Rue Saint-Jacques entre Place d'Armes et Saint-Pierre	Non	Oui	S/O
XP_MTL	Expérience Centre-Ville	Montage : 23 mai au 20 juin 2022 Événement : 20 juin au 3 octobre 2022 Démontage : 3 au 10 octobre 2022	Rue Sainte-Catherine: entre Mackay et Bishop; entre Metcalfe et Mansfield; entre McGill College et Robert-Bourassa; entre Robert-Bourassa et Union.	Oui	Oui	S/O
OFFTA 2022 - HéTéROTOPIAS – Espèces inconnues	LA SERRE - arts vivants	28 mai 2022	Parc du Mont-Royal - secteur de la clairière	Oui	Non	S/O
Marche de l'esprit 2022	Native Women's Shelter of Montreal	11 juin 2022	Parc du Mont-Royal	Oui	Non	S/O
Tour la nuit	Vélo Québec	2022-06-03	Rue Rachel à partir du parc Lafontaine, De la Roche, Marie-Anne et Pierre-de-Coubertin à partir du Stade Olympique, Létourneux, Lafontaine	Oui	Rue Rachel à partir du parc Lafontaine, De la Roche, Marie-Anne et Pierre-de-Coubertin à partir du Stade Olympique, Létourneux, Lafontaine	Ajout à la précédante ordonnace

SERVICE DE LA CULTURE

Division Festivals et événements

Initiatives culturelles dans le contexte de la crise sanitaire COVID-19;

Sommaire 1227317013 pour le conseil exécutif du 11 mai 2022.

Occupation du domaine public						
Initiatives culturelles	**Organismes**	**Dates**	**Lieux**	**Occupation d'un parc**	**Occupation de rues ou trottoirs**	**Remarque**
Tour de l'île	Vélo Québec	2022-06-05	Rue Rachel à partir du parc Lafontaine, De la Roche, Marie-Anne et Boyer à partir des Carrières, Rosemont, Chambord, des Carrières	Non	Rue Rachel à partir du parc Lafontaine, De la Roche, Marie-Anne et Boyer à partir des Carrières, Rosemont, Chambord, des Carrières	Ajout à la précédante ordonnace
Vélo-boulot	Vélo Québec	Du 6 au 10 juin 2022	Square Victoria et rue Square-Victoria	Oui	rue Square-Victoria entre Viger O. et St-Antoine O.	S/O
Pédalez pour les enfants	Fondation de l'hôpital Montréal pour enfants		Carré Dorchester Rue du Square Dorchester entre Peel et Metcalfe Rue Peel entre Square Dorchester et Maisonneuve Rue Maisonneuve entre Metcalfe et Atwater Rue Atwater entre Maisonneuve et Sainte-Catherine Rue Sainte-Catherine entre Atwater et Metcalfe Rue Metcalfe entre Sainte-Catherine et Square Dorchester	Oui	Oui	S/O
Course du commandant	Défense nationale du Canada	Parc du Mont-Royal	Parc du Mont-Royal	Oui	Non	S/O

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1227317013
Unité administrative responsable : *Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements, Division des festivals et événements*
Projet : *Approuver des initiatives culturelles et autoriser l'occupation du domaine public du 11 mai 2022 au 13 novembre 2022*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *14. Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité.* *15. Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son coeur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *14. Mettre de l'avant sous formes d'initiatives culturelles les collaborations diverses entre la Ville, les entreprises, les commerces et les organisations pour faire face aux défis présents et à venir.* *15. L'apport des festivals et événements comme pilier de développement de Montréal est largement démontré et reconnu; ils sont au coeur d'une importante économie autant locale qu'à l'échelle nationale, emploient une masse critique de travailleurs du secteur*			

culturel et sont une vitrine essentielle pour les créateurs et les artistes, pour l'émergence de nouvelles pratiques et de nouveaux contenus artistiques qui trouvent à rayonner internationalement. Les événements et les festivals montréalais sont un important liant social puisqu'ils permettent à des publics divers et variés un accès à une diversité de cultures et d'idées.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

CE : 30.002

2022/05/11 09:00

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.003

2022/05/11
09:00

Dossier # : 1221680001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Émilie Thuillier, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal, responsable des infrastructures, des immeubles et du maintien des actifs ainsi que de la Commission des services électriques de Montréal, et mairesse de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, le 31 mai 2022, à Drummondville, afin d'assister aux États généraux de l'espace public du Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU). Montant estimé : 316,18 $.

Il est recommandé :

1. d'autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Émilie Thuillier, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal, responsable des infrastructures, des immeubles et du maintien des actifs ainsi que de la Commission des services électriques de Montréal, et mairesse de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, le 31 mai 2022, à Drummondville, afin d'assister aux États généraux de l'espace public du Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU). Montant estimé : 316,18 $.

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2022-04-26 14:36

Signataire : Charles-Mathieu BRUNELLE

_____

Directeur général adjoint par intérim
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1221680001**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Émilie Thuillier, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal, responsable des infrastructures, des immeubles et du maintien des actifs ainsi que de la Commission des services électriques de Montréal, et mairesse de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, le 31 mai 2022, à Drummondville, afin d'assister aux États généraux de l'espace public du Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU). Montant estimé : 316,18 $.

CONTENU

CONTEXTE

Organisme à but non lucratif constitué en 1994, le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) œuvre de concert avec les experts du génie civil au développement des connaissances et du savoir-faire dans le domaine des infrastructures municipales. Le CERIU s'est donné comme mission d'être le réseau d'expertise et de référence œuvrant à la pérennité des infrastructures municipales. Il offre ainsi aux municipalités une expertise neutre et fiable grâce à la collaboration de partenaires corporatifs, municipaux, universitaires et gouvernementaux. Le CERIU organise aussi des événements et des sessions de formation technique à l'attention de tous les intervenants dans le domaine des infrastructures au Québec.
Réunissant plusieurs centaines de spécialistes en infrastructures, cet événement se veut ainsi le lieu par excellence d'échanges et de réseautage des spécialistes, des acteurs, des intervenants et des décideurs d'ici et d'ailleurs œuvrant dans le domaine des infrastructures. Plusieurs grandes municipalités et entreprises du Québec offre un soutien financier à cet organisme à titre de partenaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE20 1863 - 25 novembre 2020 Accorder un soutien financier de 10 000 $ à l'organisme Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) dans le cadre du Congrès INFRA 2020 qui se tiendra du 30 novembre au 2 décembre 2020 à Montréal. Approuver un projet de convention à cet effet.

DESCRIPTION

En 2012, le CERIU, en collaboration avec l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ), a tenu le Forum Espace public - Design urbain, réseaux et innovation, au cours duquel la Déclaration de principe pour une gestion concertée des espaces publics a été signée par plusieurs décideurs des organisations parties prenantes de l'utilisation et de la gestion de l'espace

public. Les signataires de cette déclaration historique se sont engagés à agir en concertation, à aviser et informer des nouvelles tendances et orientations et à développer des solutions concrètes en vue d'assurer la cohérence de leurs interventions et d'en favoriser l'acceptabilité par le milieu.
La Ville de Montréal était signataire de la Déclaration en 2012, en la personne de M. Richard Desjardins, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal et responsable des grands projets, du développement économique, des infrastructures et de la voirie.

En 10 ans, l'espace public a beaucoup évolué ainsi que ses enjeux. De nouvelles orientations et façons de faire, des ententes et autres formes de collaboration ont vu le jour depuis. L'Observatoire de la gestion intégrée de l'espace public urbain, lancé en décembre 2020, est un bon exemple des retombées de ce forum.

Pour les élus et les fonctionnaires des municipalités membres et non-membres de l'organisme, ce forum des États généraux de l'espace public, de conférences, sous le thème ***Vers une saine cohabitation et la pérennité des engagements de la déclaration de principes,*** permettra de faire le point sur les avancées depuis 2012, identifier les nouveaux enjeux et renouveler les engagements pris en 2012 par tous les partenaires.

Les sous-thématiques qui seront abordées :

· Retour sur la Déclaration de principes pour une gestion concertée des espaces publics ainsi que les avancées enregistrées
· Les tendances visant à la réappropriation/valorisation de l'Espace public : un tour d'horizon
· L'aménagement urbain de l'avenir : comment cheminer vers une cohabitation harmonieuse ?

JUSTIFICATION

En tant qu'élue responsable des infrastructures, il est important que Mme Émilie Thuillier assiste à cet événement qui lui permettra de prendre le pouls des espaces publics et de partager avec ces derniers nos enjeux communs et de démontrer la solidarité de Montréal à leurs préoccupations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Note :
Le comité organisateur a décidé majoritairement que tous les participants aux États généraux de l'espace public doivent payer pour participer, et ce, peu importe leur niveau d'implication (signataire, membre du comité organisateur, conférencier, contributeur au CERIU). L'idée étant d'offrir un tarif "moyen" moins élevé afin d'avoir le plus de participants possible pour couvrir les frais de l'événement. Même les membres du comité organisateur paient leur inscription. Plusieurs des participants à cet événement, que ce soit villes ou entreprises, sont des contributeurs du CERIU et tous doivent payer le même montant pour y participer.

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Budget de fonctionnement
Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2022

2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000 Division Soutien aux élus Frais de déplacement et hébergement Non admissible loi 90	316,18 $

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Représenter les intérêts montréalais.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mathieu VICK, Service du greffe
Veronique SAVARY, Direction générale

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2022-04-25

Brigitte MCSWEEN
Responsable soutien aux élus ii- direction du greffe (ce)

Tél : 514 245-6838
Télécop. :

Marie-José CENCIG
Chef de division Soutien aux élus

Tél : 514-772-0121
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Emmanuel TANI-MOORE
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2022-04-26

Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines

31
MAI 2022

DRUMMONDVILLE

De 8 h 30 à 17 h 00

EN SALLE

NOUVEAU!

États généraux de l'espace public

GESTION **DES ACTIFS**

INFRASTRUCTURES **DE SURFACE**

INFRASTRUCTURES **SOUTERRAINES**

RÉSEAUX **TECHNIQUES URBAINS**

Description **Programme** **Formateur(s)** **Lieu**

Avant-midi (conférences avec échanges)

7 h 30 - 8 h 30 : Accueil des participants et petit déjeuner

8 h 30 - 9 h : Discours d'ouverture – Retour sur la Déclaration sur la gestion de l'Espace public de 2012 :
La prise de conscience d'une interdépendance et le besoin de réconcilier les usages pour aménager l'espace public de l'avenir
Conférencier : Serge Boileau, ing., M. gest., président CSEM

9 h – 10 h : L'évolution enregistrée depuis 2012

a. Des ententes qui sont à célébrer
Sur quoi portent-elles ? Quels sont leurs mécanismes ?
Conférenciers : Karina Buist-Tactuk, conseillère, Affaires municipales et gouvernementales, Énergir

Alexandre Dubois, conseiller Commercialisation, Unité Conditions de services et entente, Hydro-Québec

Stéphane Aupin, conseiller, Unité Conditions de services et entente, Hydro-Québec

b. La création d'un Observatoire de la gestion intégrée de l'espace public urbain
Présentation du mandat, son fonctionnement, les mandats réalisés et en cours.
Que peut-on en attendre et comment y contribuer ?
Conférencière : Rafika Lassel, directrice, Observatoire de la gestion intégrée de l'espace public, CERIU

10 h - 10 h 30 : Pause

10 h 30 - 11 h 30 : Les tendances visant à la réappropriation/valorisation de l'Espace public : un tour d'horizon
Présentation couvrant l'interface entre la nouvelle dynamique de l'occupation de l'espace public

par les municipalités vs celle du déploiement des divers services (réseaux) - De l'encombrement à la cohabitation.

Conférenciers : Pascal Lacasse, urbaniste, chef Div. plans et politiques, Ville de Montréal

Catherine Boisclair, urbaniste, Vivre en Ville

Catherine Morency, professeure, École Polytechnique de Montréal

Isabelle Giasson - architecte paysagiste, EVOQ Architecture

Michel N. Houle, ing., M.B.A., vice-président sr, Infrastructures, EXP

11 h 30 - 11 h 45: Préparation des ateliers
Explication des ateliers de l'après-midi

11 h 45 - 13 h 15 : Dîner réseautage
Conférence du midi : «Drummondville - La réfection de la rue Lindsay, un projet concerté aux usages multiples »

Conférencière : Julie René, ing., Chef de division - Gestion des infrastructures et planification, Service de l'ingénierie, Ville de Drummondville.

Après-midi (ateliers de discussions en sous-groupes)

13 h 15 - 14 h 30 : L'aménagement urbain de l'avenir : comment cheminer vers une cohabitation harmonieuse ?

- Les nouvelles contraintes qui se posent aux différents acteurs présents sur l'espace public et leurs impacts sur les autres.
  Obstacles et opportunités de la cohabitation.

- La responsabilité particulière des municipalités en matière de coordination des efforts de chaque acteur
  Responsabilité de la gestion de l'espace public pour le citoyen vs l'obligation de livraison de services à ces mêmes citoyens, où est le point d'équilibre ?

- Comment chaque organisation signataire peut-elle optimiser son adhésion aux principes de la Déclaration et en assurer la continuité ?
  Moyens à déployer à l'interne des organisations pour que ces engagements soient connus, compris et appliqués, le pourquoi, qui, quoi, quand et comment.

14 h 30 – 14 h 45 : Pause

14 h 45 - 16 h 15 : Plénière
Retour sur les ateliers

16 h 15 -16 h 45 : Signature et témoignages d'engagements à la pérennité
Renouvellement (et élargissement) des signatures et engagements pris conjointement pour l'avenir

Politique d'annulation et de report

Admissibilité

Prix	Prix membre
275.00 $	275.00 $

UEC	Nombre d'heures
	6.5

S'inscrire

Formations du même domaine

- La géomatique: à quoi ça sert?
- Techniques de rétention : spécificités, applications, inspection et entretien
- Gestion des risques, des coûts et des contingences pour les projets en milieu municipal
- Gestion des actifs urbains - Infrastructures de surface (chaussées et trottoirs)
- Notions de base sur les réseaux d'égouts
- voir plus

Informations importantes

- Rabais à nos partenaires
- Formations en entreprise
- Formations sur demande

Pour toutes questions

Contactez-nous au info@ceriu.qc.ca

S'inscrire

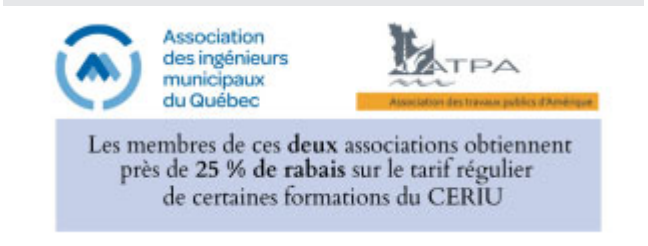

NOUVELLE FORMATION DRAINAGE DES CHAUSSÉES

Cette formation de trois heures vise à vulgariser les bonnes pratiques relatives au drainage des chaussées urbaines auprès des intervenants municipaux.

Dernière date en 2022 : 17 mai

Inscrivez-vous maintenant! »

RABAIS À NOS PARTENAIRES

Les membres de l'AIMQ et de l'ATPA obtiennent près de 25 % de rabais sur le tarif régulier des formations du CERIU. Les formations incluent les webinaires et les vidéoformations.

Informez-vous »

INFOLETTRE **APR**

Abonnez-vous à notre infolettre APR

APPROFONDIR. PARTAGER. RÉUSSIR.

Toutes les nouveautés et nouvelles autour des formations du CERIU

Abonnez-vous! »

PROFITEZ DES RABAIS SUR LES FORMATIONS DU CERIU

Être membre du CERIU, c'est, entre autres, profiter d'un rabais de près de 25 % sur le prix régulier des formations.

Devenez membre du CERIU »

2022 © CERIU | Plan de site

Montréal

DEMANDE D'AUTORISATION ET DE REMBOURSEMENT
Absence, voyage et frais

NOM DU VOYAGEUR (employé)	FOURNISSEUR EXTERNE (s'il y a lieu)
Nom : **Émilie Thuillier**	Nom :
Unité d'affaires : Division du soutien aux élus (unité assumant les frais)	Numéro de fournisseur :
Matricule (9 chiffres) : **100017471**	Numéro du bon de commande :
Numéro de fournisseur :	ou Numéro d'engagement :
Lieu du déplacement : Drummondville (Québec)	
Date(s) du déplacement : 31 mai 2022	*Cochez :* *Québec : X*
Objet du déplacement : **États généraux de l'espace public du CERIU**	*Hors Québec :*

PARTIE 1 – Estimé des dépenses				PARTIE 2 – Dépenses réelles		
Description	**Montant payé par l'employé**	**Montant payé par la Ville**		**Montant payé par l'employé**	**Montant payé par la Ville**	
		Carte d'achat	***BC ou SDF***		***Carte d'achat***	***BC ou SDF***
Frais de transport						
Transport en commun						
Bus ou train (classe économique)						
Taxi						
Automobile personnelle *(joindre formulaire prévu à cette fin)*						
Avion						
Coût du transport aérien						
Total des émissions de GES						
Quantité crédits carbone nécessaires -						
Frais de repas						
Déplacement en Amérique du Nord (montant forfaitaire prévu à l'Appendice C du Conseil national mixte)						
Déplacement à l'extérieur de l'Amérique du Nord (montant forfaitaire prévu à l'Appendice D du Conseil national mixte)						
Frais d'hébergement						
Établissement hôtelier ou logements commerciaux						
Hébergement dans un logement non commercial (forfaitaire 50 $/nuit)						
Frais médicaux						
Autres frais						
Frais d'inscription (colloque, congrès, etc.)		316.18				
Faux frais : Indemnité forfaitaire dont la limite est mentionnée à l'annexe A. Elle inclut les frais de téléphone et les frais de nettoyage de vêtements. Les faux frais sont versés pour chaque nuitée dans un hôtel.						
Frais de représentation *(selon les dépenses admissibles à la directive « Frais de réunion de travail, d'accueil et de réception et frais de représentation » - joindre le formulaire complété)*						
Sous-total (incluant les taxes)	- $	316.18 $	- $			- $
Total des coûts			316.18 $			- $

IMPUTATION BUDGÉTAIRE											
Entité	Source	Centre Resp.	Activité	Objet	Sous-objet	Inter opér.	Projet	Autre	Cat. actifs	Futur	Montant brut
2101	0010000	100248	01101	53201	010001	0000	000000	000000	00000	00000	0.00 $
											0.00 $
											0.00 $

Solde à rembourser ou à recevoir de l'employé	**0.00 $**
Dépenses non approuvées à réclamer à l'employé	**0.00 $**
Solde final à rembourser ou à recevoir de l'employé	**0.00 $**

REQUÉRANT		
Nom et titre en lettres moulées : **Émilie Thuillier**	Signature : Emilie Thuillier	Date : Le 20 avril 2022

APPROBATION PRÉALABLE AU DÉPLACEMENT		
RESPONSABLE		
Nom et titre en lettres moulées : RÉSOLUTION DU CE	Signature :	Date :

APPROBATION PRÉALABLE AU DÉPLACEMENT À INTERNATIONAL SEULEMENT

RESPONSABLE NIVEAU 2 Nom et titre en lettres moulées :	Signature :	Date :
RESPONSABLE NIVEAU 3 Nom et titre en lettres moulées :	Signature :	Date :

APPROBATION DU PAIEMENT FINAL		
RESPONSABLE Nom et titre en lettres moulées :	Signature :	Date :

PARTIE 3

DÉPENSES QUOTIDIENNES DÉTAILLÉES

Nom : Émilie Thuillier						**Matricule : 100017471**					
Mois	**Jour**	Transport	Stationnement	Repas	Hébergement	Inscription	Faux frais	Téléphone	Divers	Frais de représentation	**TOTAL**
03	15					316.18 $					316.18 $
											- $
											- $
											- $
											- $
											- $
											- $
											- $
											- $
											- $
											- $
											- $
											- $
											- $
											- $
											- $
											- $
											- $
		- $	**- $**	**- $**	**- $**	**316.18 $**	**- $**	**- $**	**- $**	**- $**	**316.18 $**

Tableau récapitulatif des dépenses autorisées

Encadrement	Type de dépense	Détails des dépenses	Carte achat permis	Objet	Autorisation des dépenses
Déplacements à la demande de l'employeur et dépenses afférentes	4.3.1 Frais de transport (Déenses remboursables)	Billet de voyage	Oui	53201	1. Autorisation requise pour les déplacements 2. Approbation préalable de l'estimation des dépenses (Formulaire de demande d'autorisation et de remboursement – Absence, voyage et frais)
		Véhicule de location pour déplacement	Oui	53201	
		Véhicule- Taxi	Coupons Uber	53201	
		Automobile personnelle (formulaire – Déplacements ponctuels – Suivi du kilométrage)	Non	53201	
		Stationnement	Oui	53201	
		Péage	Oui	53201	
	4.3.2 Frais de repas		Non	53201	
	4.3.3 Frais d'hébergement		Oui	53201	
	4.3.4 Prime d'assurance médicale		Oui	53201	
	4.3.5 Frais médicaux		Oui	53201	
	4.3.6 Autres frais	Tel que les frais de visa de séjour, de vaccins, de certificats médicaux , de passeport, d'activation d'un forfait international temporaire sur les appareils cellulaires ainsi que toutes autres dépenses reliées au but du déplacement sont remboursables.	Oui	53201	
	4.3.7 Faux frais	indemnité forfaitaire	Non	53201	
	4.3.8 Retour au domicile	(Frais pour regagner le domicile chaque soir ou chaque fin de semaine)	Oui	53201	
Autres dépenses couvertes par carte d'achats	Dépenses en ligne	Transactions qui ne peuvent être effectuées qu'en ligne	Oui		
	Dépenses en devises étrangères	Dépenses en devises étrangères (autre que CAN et US)	Oui		
	Dépenses d'urgences	Achat lors d'une situation d'urgence d'un montant ne dépassant pas le nouveau seuil par transaction(situation où la santé et la sécurité d'une personne est à risque)	Oui		
Dépenses non couvertes par carte d'achats	Dépenses sur ententes	Achats de biens et services couverts par une entente d'approvisionnement (tel que logiciels et matériels informatiques, mobiliers, ,,,)	Non		
	Dépenses sur biens des magasins de la Ville	Achat pour un bien disponible auprès des magasins de la Ville.	Non		
	Avances de fonds		Non		
	Services financiers		Non		
	Dépenses de services professionnels	Dépenses liées au domaine des services professionnels	Non		
	Dépense personnelles		Non		

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.004

2022/05/11
09:00

Dossier # : 1227999006

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction , Bureau des plans et politiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Nommer un administrateur et une représentante de la Ville à titre d'observatrice au conseil d'administration de l'Agence de mobilité durable, et ce, à compter du 16 mai 2022 jusqu'au 31 décembre 2024

Il est recommandé :
1. de nommer au conseil d'administration de l'Agence de mobilité durable madame Lucie Careau, représentante de la Ville à titre d'observatrice, à compter du 16 mai 2022, et ce, pour la durée de son mandat de directrice du Service de l'urbanisme et de la mobilité;
2. de nommer au conseil d'administration de l'Agence de mobilité durable monsieur Luc Gagnon, à titre d'administrateur, à compter du 16 mai 2022, et ce, jusqu'au 31 décembre 2024.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2022-05-01 16:34

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1227999006**

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction , Bureau des plans et politiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Nommer un administrateur et une représentante de la Ville à titre d'observatrice au conseil d'administration de l'Agence de mobilité durable, et ce, à compter du 16 mai 2022 jusqu'au 31 décembre 2024

CONTENU

CONTEXTE

L'Agence de mobilité durable (« l'Agence ») est une société paramunicipale relevant de la Ville de Montréal. Le 17 septembre 2018, le conseil municipal demandait au gouvernement du Québec de procéder à la constitution de l'Agence de mobilité durable (résolution CM18 1148). Les lettres patentes créant l'Agence de mobilité durable ont été émises le 13 février 2019 et publiées à la Gazette officielle du Québec le 4 mai suivant. L'Agence a pour objet d'assurer la gestion et le développement de la fonction du stationnement sur le territoire de la Ville de Montréal, de moduler l'offre en stationnement, de soutenir les actions qui favorisent la mobilité urbaine et de formuler des recommandations à la Ville de Montréal en matière de stationnement et de mobilité, comme prévu aux lettres patentes la constituant.
L'Agence a notamment pour objet le développement technologique relié à ses mandats, le développement d'un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques, la modulation de l'offre en stationnement afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens et la vitalité économique, ainsi que la mise en place de toute action qui favorise la mobilité durable par une meilleure intégration des modes de transport, la tarification, les systèmes d'information et l'aménagement de l'espace public.

Le conseil d'administration (« CA ») de l'Agence a été nommé par le conseil municipal lors de son assemblée du 17 septembre 2018. Il peut être composé d'un maximum de 11 membres plus 2 représentants de la Ville à titre d'observateurs. En vertu des lettres patentes de l'Agence, le comité exécutif doit précéder à la nomination des administrateurs, déterminer la durée de leur mandat et désigner parmi ceux-ci lequel agira à titre de président du conseil d'administration.

Les membres du CA ont commencé leur mandat le 20 juin 2019 pour une durée d'un an, en vertu de la référence à la Société en commandite Stationnement de Montréal (SCSM) contenue dans la résolution CM18 1148. Par conséquent, leur mandat est arrivé à échéance au mois de juin 2020. En décembre 2020, le mandat de 5 administrateurs au CA de l'Agence a été renouvelé pour une durée de deux ans à compter du 1er janvier 2021. Deux nouvelles administratrices ont également été nommées dont la présidente du CA pour une période de trois ans à compter au 1er janvier 2021.

En octobre 2021, l'Agence a lancé un appel d'intérêt pour recruter un nouveau membre pour son conseil d'administration. Par ailleurs, en mars 2022, le directeur du Service de l'urbanisme et de la mobilité a pris sa retraite. Il doit donc être remplacé à titre d'observateur au CA de l'Agence.

Le présent dossier décisionnel vise donc à nommer deux nouveaux membres au conseil d'administration de l'Agence de mobilité durable.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM21 0784 - 14 juin 2021 - Adopter le Plan stratégique organisationnel 2021-2030 de l'Agence de mobilité durable

- CE20 2077 - 23 décembre 2020 - Nommer deux administratrices, dont la présidente, pour une période de trois ans, et renouveler le mandat de cinq administrateurs, pour une période de deux ans, au conseil d'administration de l'Agence de mobilité durable, et ce, à compter du 1er janvier 2021

- CM19 1364 - 16 décembre 2019 - Approuver un projet d'entente-cadre à intervenir entre l'Agence de mobilité durable et la Ville de Montréal, pour une durée de cinq ans à compter du 1er janvier 2020

- CE19 1958 - 11 décembre 2019 - Déterminer, conformément à la recommandation de l'Agence de mobilité durable, la rémunération des membres du conseil d'administration de cet organisme

- CE19 1953 - 11 décembre 2019 - Approuver le Document d'orientations 2020-2022 ainsi que les mandats spécifiques pour l'année 2020, dans le cadre de la création de l'Agence de mobilité durable

- CM18 1148 - 17 septembre 2018 - Constituer une société paramunicipale destinée à développer et à gérer, sur le territoire de la Ville de Montréal, le stationnement ainsi qu'un réseau de bornes de recharge pour les véhicules électriques et nommer son conseil d'administration / Autoriser la résiliation de l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la Société en commandite Stationnement de Montréal (CO95 00785 - modifiée), conditionnellement à la création de l'Agence de la mobilité de Montréal

- CG16 0438 - 22 juin 2016 - Adopter la Politique de stationnement

DESCRIPTION

Il est proposé de nommer les deux membres suivants :

- Madame Lucie Careau, à titre de directrice du Service de l'urbanisme et de la mobilité par intérimaire, est nommée comme membre observatrice du CA. Elle cumule plus d'une vingtaine d'années d'expériences plus que diversifiées dans le domaine de l'urbanisme et de la mobilité.

- Monsieur Luc Gagnon. Ce dernier pratique l'urbanisme depuis 35 ans. Actif principalement dans le milieu municipal montréalais, il a acquis une solide expérience en gestion municipale et a su relever les défis qui se sont présentés dans des environnements complexes et en changement. Il a notamment été directeur d'arrondissement et a dirigé le Service de l'urbanisme et de la mobilité. À titre de représentant de la Ville de Montréal, il a siégé comme observateur aux conseils

d'administration de Bixi, de Jalon et de l'Agence de mobilité durable.

JUSTIFICATION

Les lettres patentes de l'Agence déterminent la composition, le mode de nomination et la date d'entrée en fonction des membres du conseil d'administration (article 5 des lettres patentes "Conseil d'administration et dirigeants").
La nomination de Madame Lucie Careau, directrice par l'intérim de l'urbanisme et de la mobilité, vise à remplacer monsieur Luc Gagnon au conseil d'administration de l'Agence de mobilité durable en tant que membre observateur car monsieur Gagnon a pris sa retraite de la Ville. Le mandat de Madame Lucie Careau en tant qu'observatrice dure tant qu'elle sera directrice du Service de l'urbanisme et de la mobilité.

Le mandat de monsieur Gagnon prendra fin le 31 décembre 2024 afin d'arrimer le terme des mandats des autres administrateurs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La rémunération des administrateurs est déterminée par la Politique de rémunération de l'Agence de mobilité durable qui a été approuvée par le comité exécutif le 11 décembre 2019 (CE19 1958)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, parce qu'il vise à faire approuver la nomination de deux membres au conseil d'administration d'une société paramunicipale. Il s'agit d'une démarche purement administrative. La grille d'évaluation Montréal 2030 figure parmi les pièces jointes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ce dossier ne comporte aucun enjeu en lien avec la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

11 mai 2022 : Approbation par le comité exécutif

- 16 mai 2022 : Début du mandat des deux administrateurs
- 31 décembre 2024 : Fin du mandat

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Laurent - Ext CHEVROT, Agence de mobilité durable

Lecture :

Laurent - Ext CHEVROT, 27 avril 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marina FRESSANCOURT
conseillère en aménagement, cheffe d'équipe

Tél : 438-925-1049
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-04-27

Pascal LACASSE
Chef de division

Tél : 514-566-0658
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur général adjoint
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2022-05-01

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE MONTRÉAL

Extrait authentique du procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration

Séance ordinaire jeudi 31 mars 2022	Résolution: CA **2022-0331-10.2.3-001**

Sur proposition dûment faite et unanimement appuyée, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

« **DE SOUMETTRE** au comité exécutif de la Ville de Montréal la candidature de Monsieur Luc Gagnon à titre d'administrateur de l'Agence de mobilité durable;

DE CONFIER à la présidente du Conseil le mandat d'assurer le suivi de cette décision auprès des instances de la Ville conformément aux lettres patentes et au règlement intérieur de l'Agence de mobilité durable en vigueur. »

(certifié conforme le 1er avril 2022)

Me Sophie Préfontaine

Secrétaire du conseil d'administration

LUC GAGNON

PROFIL

Luc Gagnon pratique l'urbanisme depuis 35 ans. Actif principalement dans le milieu municipal montréalais, il a acquis une solide expérience en gestion municipale et a su relever les défis qui se sont présentés dans des environnements complexes et en changement.

Gestionnaire mobilisateur, il a mis sur pied et a dirigé des équipes expertes en aménagement, en design urbain et en mobilité. Il a notamment été directeur d'arrondissement et dirige actuellement le Service de l'urbanisme et de la mobilité. Représentant de la Ville de Montréal, il siège comme observateir aux conseils d'administration de Bixi, de Jalon et de l'Agence de mobilité durable.

Luc Gagnon connaît les défis liés à la mise en valeur des secteurs à protéger ou à transformer. Parmi les projets auxquels il a contribué ou qu'il a dirigés, certains ont été primés par l'Institut canadien des urbanistes. Il a participé à de nombreuses missions à l'étranger et, dans ce cadre, a donné des conférences et offert des formations en Europe, en Afrique, en Amérique du Sud et au Moyen-Orient.

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Ville de Montréal – Service de la mise en valeur du territoire / Service de l'urbanisme et de la mobilité (2016 – mars 2022)

Février 2016 à mars 2022
Directeur de service

- Dirige un service comptant plus de 315 employés, dont la principale mission est de planifier de façon intégrée l'aménagement du territoire et la mobilité tout en assurant le maintien d'actifs municipaux (réseau artériel, structures, éclairage, systèmes intelligents, notamment)
- Suite à la mise sur pied de ce nouveau service en 2019, renforce et maintient la mobilisation des gestionnaires et employés
- Gère un programme décennal d'investissement de 4,5G$ (2021-2030) et un budget de fonctionnement annuel de 63,5M$ (2021)
- Coordonne la réalisation de projets urbains et de mobilité majeurs (Campus MIL, Griffintown, le Triangle, Sainte-Catherine, Peel, REV, notamment), totalisant des investisements de 495M$ en 2019
- Dans le cadre des orientations de l'Administration et en fonction du cadre financier de la Ville, voit à maintenir un équilibre optimal entre la réalisation de projets et le maintien des actifs municipaux
- Pilote la phase 1 de la démarche d'alignement stratégique de la Direction générale
- Établit et maintient de bonnes relations avec les collaborateurs internes autant qu'avec les partenaires institutionnels et gouvernementaux

Ville de Montréal - arrondissement Le Sud-Ouest (2013 - 2016)

Juillet 2014 à février 2016
Directeur d'arrondissement

- Gère un budget de fonctionnement de 59M$, un budget triennal d'immobilisations de 17M$ et une main d'œuvre représentant 431 employés
- Détermine, avec le comité de direction et en lien avec celles de la direction générale, les orientations stratégiques de l'arrondissement
- Assure au conseil d'arrondissement le soutien requis et veille à la qualité des services offerts aux citoyens dans le cadre de la mission de l'arrondissement
- Dans un contexte de changement à la direction de l'arrondissement et de remplacement de 2 directeurs, maintient la mobilisation des 4 directions et met sur pied une démarche de gestion du changement
- Met en place des outils de suivi et des processus améliorant la performance de l'administration, notamment en matière d'investissements en immobilisations (accroissement de 114%), de paiement de factures (réduction jusqu'à 30% des délais) et de propreté (réduction de 30% du nombre de plaintes)
- Implante une culture axée sur la collaboration interne et externe
- Amorce une démarche de renforcement de la mobilisation des employés

Avril 2013 à juillet 2014
Directeur - Aménagement urbain et patrimoine

- Dirige l'unité dont la mission est de planifier, contrôler et soutenir le développement du territoire de l'arrondissement
- Soutient le conseil d'arrondissement et les autres directions en matière d'urbanisme
- Établit les priorités d'action et mobilise gestionnaires et employés en vue de la réalisation des objectifs établis
- Mène une importante révision des règlements d'urbanisme ainsi qu'une réorientaion des équipes en fonction des nouvelles priorités de l'Administration de l'arondissement
- Implante une approche axée sur l'expérience-client et sur la collaboration inter-directions
- Maintient des relations étroites avec les services corporatifs
- Participe, au sein du comité de direction, à la gestion de l'ensemble de l'arrondissement

Ville de Montréal - Service de l'habitation et du développement urbain / Service de mise en valeur du territoire et du patrimoine (1988 – 2013)

Juin 2006 à avril 2013
Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine
Chef de division – Urbanisme et aménagement urbain

- Met sur pied et dirige une équipe comptant près d'une trentaine de professionnels, forte d'une expertise en aménagement, en design urbain, en planification et en réglementation
- Participe à la définition et à la mise en oeuvre des orientations de la Direction du développement économique et urbain
- Planifie le développement des secteurs stratégiques du territoire et assure, avec le soutien des arrondissements, la mise en oeuvre du Plan d'urbanisme
- Soutient la direction générale en matière d'urbanisme et d'aménagement urbain ainsi que le membre du comité exécutif responsable de ces dossiers
- Conseille les comités politique et administratif de gestion des projets d'envergure
- Représente la Ville auprès de la CMM dans le cadre de l'élaboration du Plan métropolitain d'aménagement et de développement et auprès du MAMROT dans le cadre de la révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
- Accompagne et oriente les promoteurs institutionnels et privés dans le développement de projets conformes aux orientations municipales

Novembre 1988 à juin 2006
Chef de section et conseiller en aménagement

- Joue un rôle actif comme professionnel, coordonnateur ou gestionnaire dans l'élaboration du premier plan d'urbanisme de Montréal, dans la modernisation de la réglementation d'urbanisme et dans la planification des secteurs stratégiques
- À titre de chef de section, dirige l'équipe responsable de la conception du règlement en définissant les orientations et en coordonnant les travaux
- À titre de chef d'équipe, coordonne l'équipe chargée du suivi de la nouvelle réglementation d'urbanisme en planifiant le travail et en veillant au respect des échéanciers
- À titre de chargé de projets, coordonne des professionnels en établissant les programmes de travail, en assurant le respect des échéances et en contrôlant la qualité des contenus ; assure le coaching des jeunes professionnels

Groupe d'intervention urbaine de Montréal et
Services immobiliers Devencore

Avril 1987 – novembre 1988

Chargé de projets

- Coordonne une équipe de travail multidisciplinaire
- Conçoit le parc d'entreprise d'Anjou et réalise le dossier urbain préalable au Centre de commerce mondial
- Participe à l'organisation de la biennale de design urbain Desseins sur Montréal

FORMATION

1984–1987	Université de Montréal Baccalauréat en urbanisme
En continu	ÉNAP Gestion de la performance Gestion stratégique Rôle et leadership d'impact Leadership et courage managérial

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1227999006*
Unité administrative responsable : *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Division des plans et politiques*
Projet : *Nommer un administrateur et une représentante de la Ville à titre d'observatrice au conseil d'administration de l'Agence de mobilité durable, et ce, à compter du 16 mai 2022 jusqu'au 31 décembre 2024*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			X
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *S.o*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *S.o*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			X
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			X
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			X

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			X
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			X
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			X
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			X

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

CE : 30.005

2022/05/11 09:00

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.006

2022/05/11
09:00

Dossier # : 1224974002

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Projet :	-
Objet :	Autoriser la réception d'une somme de 734 700 $ provenant du ministère de la Sécurité publique (MSP) pour la participation du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à la mise en œuvre d'opérations policières spéciales pour assurer le respect de mesures sanitaires instaurées par le gouvernement du Québec. Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel.

Il est recommandé au Comité exécutif:
1-d'autoriser la réception d'une somme de 734 700 $ provenant du MSP pour la participation du SPVM à la mise en œuvre d'opérations policières spéciales pour assurer le respect de mesures sanitaires instaurées par le gouvernement du Québec.

2-d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2022-04-26 09:09

Signataire : Serge LAMONTAGNE

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1224974002**

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Projet :	-
Objet :	Autoriser la réception d'une somme de 734 700 $ provenant du ministère de la Sécurité publique (MSP) pour la participation du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à la mise en œuvre d'opérations policières spéciales pour assurer le respect de mesures sanitaires instaurées par le gouvernement du Québec. Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire, les organisations policières du Québec ont mené des opérations policières spéciales (OPS) visant à assurer le respect des mesures sanitaires instaurées par le gouvernement du Québec. Un financement permettant d'appuyer les organisations policières dans le cadre de ces opérations a été obtenu par le ministère de la Sécurité publique.
Dès avril 2021, le MSP a demandé aux différents corps policiers d'effectuer diverses opérations spéciales, car la situation évolutive a engendré de multiples modifications des mesures sanitaires. Au cours de la période 2021-2022, le MSP a convenu d'octroyer une somme de 734 700 $ à la Ville de Montréal pour sa participation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Non applicable

DESCRIPTION

En situation de pandémie mondiale, le SPVM a joué un rôle majeur tant dans la sensibilisation au respect des mesures sanitaires que dans le renforcement de leur application, lorsque nécessaire, en soutien à la Santé publique.
En fonction de l'évolution de la pandémie sur le territoire et selon les directives émises par la Santé publique, diverses opérations et activités ont été déployées par le SPVM, dont des visites spécifiques dans les parcs et différents lieux publics.

De plus, le passeport vaccinal déployé le 1er septembre dernier, et dont les sanctions applicables sont entrées vigueur le 15 septembre suivant, a fait en sorte que les efforts ont été concentrés sur les volets de prévention et de sensibilisation. C'est pourquoi le MSP a décidé d'apporter un soutien financier aux organisations policières pour la mise en œuvre de cette grande opération spéciale qui a été reconduite durant la période des Fêtes. Celles-ci ont permis une importante présence policière sur le territoire afin d'assurer le respect des règles en vigueur, notamment celles concernant le passeport vaccinal et la vérification de l'identité des individus par les exploitants d'établissements et les promoteurs d'activités.

JUSTIFICATION

Le présent dossier décisionnel vise à autoriser la réception de ce financement qui représente un revenu ponctuel additionnel pour le SPVM en 2022 et par le fait même, à demander un budget additionnel correspondant de dépenses qui permettra au SPVM de financer diverses dépenses en biens et services et de formation policière obligatoire spécifique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le MSP versera à la Ville de Montréal une somme ponctuelle de 734 700$ à titre d'appui au SPVM dans le cadre d'opérations policières spéciales effectuées entre avril 2021 et janvier 2022 qui visait à assurer le respect de mesures sanitaires instaurées par le gouvernement du Québec.
Ce revenu additionnel permettra au SPVM de financer divers besoins au niveau des autres familles de dépenses. Conséquemment, un budget additionnel équivalent de revenus et dépenses de l'ordre de 734 700 $ est requis.

Ce dossier n'a donc aucun impact financier sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

Les imputations comptables sont détaillées dans l'intervention du Service des finances.

Ces dépenses seront assumées à 100% par l'agglomération

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il rentre dans le cadre d'opérations spéciales ayant déjà eu lieu.
Cette aide financière vient répondre en partie à des besoins spécifiques en termes d'équipements spécialisés et du bon fonctionnent des unités concernées.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce dossier assure le financement de certaines activités indispensables et à la poursuite de diverses opérations.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Non applicable

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif: 11 mai 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hugo BLANCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Myriam GAUTHIER
Chef de section - Soutien général

Tél : 514 280-9009
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-04-19

Anne CHAMANDY
Directrice

Tél : 514-464-9443
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain CARON
directeur de service - police
Tél : 514-280-2005
Approuvé le : 2022-04-20

Ministère de
la Sécurité publique
Québec

**Direction générale adjointe aux activités
et à l'organisation policières**

PAR COURRIEL

Le 28 mars 2022

Monsieur Sylvain Caron
Directeur
Service de police de la Ville de Montréal
1441, rue Saint-Urbain, 9e étage
Montréal (Québec) H2X 2M6
sylvain.caron@spvm.qc.ca

Monsieur le Directeur,

Dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire, les organisations policières du Québec ont mené des opérations policières spéciales (OPS) visant à assurer le respect des mesures sanitaires instaurées par le gouvernement du Québec. Un financement permettant d'appuyer votre organisation dans le cadre de ces opérations a été obtenu par le ministère de la Sécurité publique. Conformément aux modalités communiquées, un versement électronique de 734 700 $ sera effectué le 2 avril 2022.

Voici le détail de ce versement :

OPS	**RAPPEL** (du 1er au 5 avril 2021)
Montant versé	300 000 $
OPS	**Parcs** (du 9 au 10 avril 2021)
Montant versé	125 000 $
OPS	**Passeport vaccinal** (du 15 septembre au 1er novembre 2021)
Montant versé	285 400 $
OPS	**Passeport vaccinal** (du 9 décembre 2021 au 4 janvier 2022)
Montant versé	24 300 $

Pour toute question, veuillez communiquer avec la chef du Bureau de la gestion de crise et des risques, Madame Valérie Gingras-Précourt à l'adresse courriel suivante : bgcr@msp.gouv.qc.ca.

Le succès de telles opérations ne pouvant être indépendant de votre collaboration, je vous remercie pour votre participation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

Le directeur général adjoint,

Jimmy Potvin

2525, boulevard Laurier
7e étage, tour du Saint-Laurent
Québec (Québec) G1V 2L2
Téléphone : 418 646-6777, poste 60118
Télécopieur : 418 644-0048
www.msp.gouv.qc.ca

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1224974002

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction , -
Objet :	Autoriser la réception d'une somme de 734 700 $ provenant du ministère de la Sécurité publique (MSP) pour la participation du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à la mise en œuvre d'opérations policières spéciales pour assurer le respect de mesures sanitaires instaurées par le gouvernement du Québec. Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Tableau intervention 1224974002.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hugo BLANCHETTE
Conseiller budgétaire
Tél : 438-822-3048

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-04-20

Anne POIRIER
Cheffe de division
Tél : 514-516-5877
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.007

2022/05/11
09:00

Dossier # : 1222675031

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction , Division sécurité civile
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Schéma de sécurité civile et de couverture de risque
Projet :	-
Objet :	Renouveler, pour une trentième fois, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19

Il est recommandé:
1- de renouveler, sur autorisation de la Ministre de la sécurité publique, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19;

2- de désigner M. Richard Liebmann, coordonnateur de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal, afin qu'il soit habilité à exercer les pouvoirs suivants :

1° contrôler l'accès aux voies de circulation ou au territoire concerné ou les soumettre à des règles particulières;
2° accorder, pour le temps qu'il juge nécessaire à l'exécution rapide et efficace des mesures d'intervention, des autorisations ou dérogations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la ville;
3° ordonner, lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen de protection, l'évacuation des personnes de tout ou partie du territoire concerné qu'il détermine ou, sur avis de l'autorité responsable de la protection de la santé publique, leur confinement et veiller, si celles-ci n'ont pas d'autres ressources, à leur hébergement, leur ravitaillement et leur habillement, ainsi qu'à leur sécurité;
4° requérir l'aide de tout citoyen en mesure d'assister les effectifs déployés;
5° réquisitionner dans son territoire les moyens de secours et lieux d'hébergement privés nécessaires autres que ceux requis pour la mise en œuvre d'un plan de sécurité civile adopté en vertu du de la *Loi sur la sécurité civile* ;
6° autoriser et faire toutes les dépenses utiles, ainsi que conclure tous les contrats qu'il juge nécessaires.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2022-05-09 07:40

Signataire : Serge LAMONTAGNE

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1222675031**

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction , Division sécurité civile
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Schéma de sécurité civile et de couverture de risque
Projet :	-
Objet :	Renouveler, pour une trentième fois, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19

CONTENU

CONTEXTE

Le 28 août dernier, après 521 jours consécutifs, l'agglomération de Montréal a choisi de ne pas renouveler l'état d'urgence local en raison d'une amélioration prononcée de la situation épidémiologique liée à la COVID-19. Spécifiquement, le taux très élevé de vaccination complète dans la population et l'efficacité du vaccin avaient permis aux autorités provinciales de presque complètement déconfiner le Québec. De plus, l'annonce que l'obligation d'un passeport vaccinal remplacerait le confinement comme stratégie principale de lutte contre la COVID-19 avait presque écarté le risque de confiner à nouveau.

Toutefois, la situation s'est rapidement détériorée au courant du mois de décembre, en grande partie par l'arrivée du variant Omicron. Ce nouveau variant, lequel est beaucoup plus contagieux et pour lequel l'efficacité est d'environ 30% pour les personnes étant vaccinées avec deux doses et environ 75% pour les personnes ayant reçu une troisième dose, a atteint une proportion inquiétante du nombre de cas quotidiens, et ce, environ un mois avant ce qui était prévu. De plus, le nombre de cas quotidien a fortement dépassé celui de la pire semaine de la pandémie, atteignant le 5 043 cas le 21 décembre. De plus, les autorités de la Santé publique prévoient des chiffres encore beaucoup plus élevés. En raison de cette aggravation ainsi que des besoins conséquents pour les opérations municipales ainsi que la population montréalaise, l'agglomération de Montréal a obtenu, le 21 décembre 2021, l'autorisation du directeur national de Santé publique de déclarer l'état d'urgence, tel que requis par l'arrêté ministériel numéro 2020-014 du 2 avril 2020. La mairesse Valérie Plante a donc déclaré l'état d'urgence local le 21 décembre 2021, en vertu de la Loi sur la sécurité civile. Le conseil d'agglomération a renouvelé l'état d'urgence local le 22 décembre 2021 pour une période de 5 jours.

L'état d'urgence local a été déclaré parce que le nouveau variant était beaucoup plus contagieux, exigeant que les protocoles pour la gestion d'éclosion soient resserrés, et que toutes personnes ayant eu un contact proche avec une personne testée positive soient isolées pour 14 jours, et ce, même si cette personne est adéquatement vaccinée. L'explosion du nombre de cas et le changement protocolaire ajoutaient des enjeux importants pour l'agglomération, notamment :

.
Le risque d'infection du personnel occupant des postes critiques était plus élevé et l'isolement obligatoire de ce personnel pouvait causer des bris de services critiques. La seule façon d'éviter l'isolement était de rapidement et fréquemment tester les personnes ayant eu des contacts proches. À cet effet, l'agglomération a dû faire l'acquisition d'un nombre important de tests rapides pour gérer les éclosions parmi des milliers de personnes occupant des postes critiques;
.
Le risque d'infection des personnes en situation d'itinérance (PSI) était aussi plus élevé, et le demeure, surtout si hébergées dans des dortoirs où elles ne peuvent pas être protégées adéquatement en tout temps, et l'isolement obligatoire de ces personnes exigent qu'elles soient relocalisées dans des sites de la trajectoire clinique, où le nombre de places est très limité. Or, la réquisition d'un hôtel à haute capacité pouvant servir comme lieu d'isolement sécuritaire pour la trajectoire clinique était devenue nécessaire.

À l'heure actuelle, une sixième vague est en cours, soit celles liées à un sous-variant de l'Omicron, les taux d'hospitalisation étant très élevés, ce qui continue de créer une pression significative sur le réseau de la santé et des services sociaux. Malgré une récente amélioration, le nombre de cas quotidiens demeure élevé, et ce, malgré une forte sous-estimation créée par l'arrêt du dépistage pour la population générale. À cet effet, la Direction régionale de santé publique exige toujours un site d'hébergement "rouge" dédié à l'isolement des PSI ayant testé positif pour la COVID-19 ainsi que l'application de mesures sanitaires au sein des refuges qui force la coupure de plus de 300 lits. Ainsi, les mesures sanitaires de base et le transfert de ressources vers la zone rouge continuent de réduire la capacité des ressources traditionnelles pour l'hébergement des PSI. À cet effet, l'agglomération doit maintenir la réquisition d'un hôtel et d'un terrain adjacent à un de ces hôtels pour une durée indéterminée.

Renouvellement de la déclaration de l'état d'urgence

Dans ce contexte, en raison des besoins particuliers afin d'assurer la prise en charge des PSI infectées ou ayant perdu leur lit en raison des mesures sanitaires imposées par la COVID-19, le coordonnateur de sécurité civile recommande au conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence décrété par la mairesse le 21 décembre 2021, et ce, afin de pouvoir poursuivre les opérations le tout conformément à la Politique de sécurité civile de l'agglomération de Montréal actuellement en vigueur, car il a été constaté que les interventions requises par ce sinistre ne pouvaient être réalisées adéquatement dans le cadre des règles de fonctionnement habituelles ou dans le cadre d'un plan de sécurité civile.

Considérant l'évolution de la situation, il est donc requis de renouveler l'état d'urgence pour une période de 5 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE22 0793 - 6 mai 2022 - Renouveler, pour une vingt-neuvième fois, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19
CE22 0698 - 2 mai 2022 - Renouveler, pour une vingt-huitième fois, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19
CE22 0694 - 27 avril 2022 - Renouveler, pour une vingt-septième fois, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19
CE22 0692 - 22 avril 2022 - Renouveler, pour une vingt-sixième fois, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19

CE22 0623 - 18 avril 2022 - Renouveler, pour une vingt-troisième fois, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19
CE22 0600 - 13 avril 2022 - Renouveler, pour une vingt-troisième fois, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19
CE22 0516 - 8 avril 2022 - Renouveler, pour une vingt-troisième fois, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19
CE22 0499 - 4 avril 2022 - Renouveler, pour une vingt-deuxième fois, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19
CE22 0494 - 30 mars 2022 - Renouveler, pour une vingtième et unième fois, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19
CE22 0465 - 25 mars 2022 - Renouveler, pour une vingtième fois, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19
CG22 0214 - 24 mars 2022 - Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 21-033) afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 28 avril 2022
CE22 0463 - 21 mars 2022 - Renouveler, pour une dix-neuvième fois, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19
CE22 0447 - 16 mars 2022 - Renouveler, pour une dix-huitième fois, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19
CE22 0398 - 11 mars 2022 - Renouveler, pour une dix-septième fois, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19
CE22 0297 - 7 mars 2022 - Renouveler, pour une seizième fois, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19
CE22 0295 - 2 mars 2022 - Renouveler, pour une quinzième fois, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19
CE22 0293 - 25 février 2022 - Renouveler, pour une quatorzième fois, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19
CG22 0132 - 24 février - Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 21-033) afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 24 mars 2022
CE22 0269 - 21 février 2022 - Renouveler, pour une treizième fois, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19
CE22 0244 - 16 février 2022 - Renouveler, pour une douzième fois, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19
CE22 0217 - 11 février 2022 - Renouveler, pour une onzième fois, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19
CE22 0149 - 7 février 2022 - Renouveler, pour une dixième fois, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19

CE22 0142 - 2 février 2022 - Renouveler, pour une neuvième fois, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19
CE22 0132 - 28 janvier 2022 - Renouveler, pour une huitième fois, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19
CG22 0080 - 27 janvier 2022 - Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 21-033) (1222675001
CE22 0130 - 24 janvier 2022 - Renouveler, pour une septième fois, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19
CE22 0119 - 19 janvier 2022 - Renouveler, pour une sixième fois, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19
CE22 0089 - 14 janvier 2022 - Renouveler, pour une cinquième fois, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19
CE22 0016 - 10 janvier 2022 - Renouveler, pour une quatrième fois, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19
CE22 0011 - 5 janvier 2022 - Renouveler, pour une troisième fois, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19
CE21 2093 - 31 décembre 2021 - Renouveler, pour une deuxième fois, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19
CE21 2091 - 27 décembre 2021 - Renouveler l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19
CG21 0755 - 24 décembre 2021 - Adopter le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile
CG21 0695 - 22 décembre 2021 - Renouveler l'état d'urgence déclaré le 21 décembre 2021 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19
Déclaration de l'état d'urgence de la mairesse du 21 décembre 2021 selon l'article 43 de la Loi sur la sécurité civile
Déclaration de l'état d'urgence de la mairesse du 27 mars 2020 selon l'article 43 de la Loi sur la sécurité civile
CG10 0209 – le 22 avril 2010, le conseil d'agglomération approuve le Module central révisé du Plan de sécurité civile de l'agglomération de Montréal (PSCAM) (1104372002)
CG06 0413 – le 28 septembre 2006 d'approuver la Politique de sécurité civile de l'agglomération de Montréal

DESCRIPTION

La Loi sur la sécurité civile prévoit qu'une municipalité locale peut déclarer l'état d'urgence, dans tout ou partie de son territoire, lorsqu'un sinistre majeur, réel ou imminent, exige, pour protéger la vie, la santé ou l'intégrité des personnes, une action immédiate qu'elle estime ne pas pouvoir réaliser adéquatement dans le cadre de ses règles de fonctionnement habituelles ou dans le cadre d'un plan de sécurité civile applicable.
La déclaration d'état d'urgence doit préciser la nature du sinistre, le territoire concerné, les circonstances qui la justifient et la durée de son application. Elle peut habiliter le maire, le maire suppléant, un fonctionnaire de la municipalité ou une autorité responsable de la sécurité civile sur le territoire concerné à exercer certains pouvoirs mentionnés à l'article 47

de la Loi.

La déclaration d'état d'urgence peut être renouvelée sur autorisation du ministre.

La déclaration d'état d'urgence et tout renouvellement entrent en vigueur dès qu'ils sont exprimés.

La déclaration d'état d'urgence faite par la mairesse le 21 décembre 2021 prévoit spécifiquement ce qui suit :

- déclarer l'état d'urgence sur le territoire de l'Agglomération de Montréal pour une période de 48 heures en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de COVID-19;
- désigner Richard Liebmann, coordonnateur de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal, afin qu'il soit habilité à exercer les pouvoirs suivants :
1° contrôler l'accès aux voies de circulation ou au territoire concerné ou les soumettre à des règles particulières;
2° accorder, pour le temps qu'elle juge nécessaire à l'exécution rapide et efficace des mesures d'intervention, des autorisations ou dérogations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la ville;
3° ordonner, lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen de protection, l'évacuation des personnes de tout ou partie du territoire concerné qu'elle détermine ou, sur avis de l'autorité responsable de la protection de la santé publique, leur confinement et veiller, si celles-ci n'ont pas d'autres ressources, à leur hébergement, leur ravitaillement et leur habillement ainsi qu'à leur sécurité;
4° requérir l'aide de tout citoyen en mesure d'assister les effectifs déployés;
5° réquisitionner dans son territoire les moyens de secours et lieux d'hébergement privés nécessaires autres que ceux requis pour la mise en œuvre d'un plan de sécurité civile adopté en vertu du présent chapitre ou du chapitre VI ;
6° autoriser et faire toutes les dépenses utiles ainsi que conclure tous contrats qu'il juge nécessaires.

Cette déclaration doit être renouvelée pour une période de 5 jours, et ce, de manière à prolonger pour cette durée les habilitations à exercer les pouvoirs énumérés.

À noter qu'en vertu de l'article 49 de la Loi sur la sécurité civile, le conseil d'agglomération peut mettre fin à l'état d'urgence dès qu'il estime que celui-ci n'est plus nécessaire. Ainsi, le conseil d'agglomération conservera le pouvoir de mettre fin à l'état d'urgence lorsqu'il le jugera opportun.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annick MALETTO
Chef de section

Tél : 514 280-4030
Télécop. : 514 280-6667

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-05-06

Annick MALETTO
Chef de section

Tél : 514 280-4030
Télécop. : 514 280-6667

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard LIEBMANN
Directeur
Tél : 514 872-4298
Approuvé le : 2022-05-06

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 40.001

2022/05/11
09:00

Dossier # : 1220025004

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M. chapitre S-6.01) afin d'ajouter le secteur du projet d'enfouissement de la rue Jarry Est et pour modifier le montant de subventions pour les projets Laurentien-Lachapelle et de la rue de la Montagne (secteur Griffintown)

Il est recommandé d'adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG-09-023) afin d'ajouter les secteurs de la rue Jarry Est, et pour modifier des subventions pour les projets Laurentien-Lachapelle et de la rue de la Montagne (secteur Griffintown)

Signé par Serge A BOILEAU **Le** 2022-04-13 08:38

Signataire : Serge A BOILEAU

_____

Président
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1220025004**

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M. chapitre S-6.01) afin d'ajouter le secteur du projet d'enfouissement de la rue Jarry Est et pour modifier le montant de subventions pour les projets Laurentien-Lachapelle et de la rue de la Montagne (secteur Griffintown)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en oeuvre de projets d'enfouissement des réseaux câblés, la CSEM a entamé des démarches pour réaliser les travaux d'enfouissement des fils aériens dans les secteurs de la rue Jarry Est, Laurentien-Lachapelle et de la rue de la Montagne (secteur Griffintown).
Les projets consistent en l'enfouissement des fils aériens des réseaux électriques et de télécommunications dans les secteur mentionnés ci-dessus. Ces projets font partie de la programmation établit avec la division AGIR de la Ville.

Ce projet fait partie de la programmation établit avec la division AGIR du Bureau d'intégration et de coordination de la Ville (BIC).

Pour assurer le succès de l'enfouissement des fils électriques sur son territoire, la Ville de Montréal a adopté en 2000 le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M, c. S-6.01). En vertu de ce règlement, un propriétaire peut obtenir une subvention de la ville pour la mise aux normes de son entrée électrique en lien avec les travaux d'enfouissement des fils électriques. De son côté, le Conseil d'agglomération a adopté le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) pour les commerces et industries, puisque les subventions aux commerces et industries sont considérées comme étant de l'aide à l'entreprise qui relève de la compétence de l'agglomération. Ces deux règlements ont été modifiés à quelques reprises afin d'ajouter des secteurs d'application pour les riverains de manière à ce que ce soit à « coût nul » pour eux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CM20 0300 (1190025008): Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin de prévoir les montants de subventions pour le secteur du boulevard Laurentien et de la rue Lachapelle;
Résolution CM19 1036 (1190025003): Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin de modifier les montants de subventions pour le secteur du chemin Côte-Saint-Luc et de la rue Saint-Grégoire et pour ajouter le secteur de Griffintown;

Résolution CE19 0261 (1180025002): Modifier le règlement par ordonnance afin de modifier des dates pour la présentation d'une demande de subvention pour les secteurs de la rue Saint-Patrick, du chemin de la Côte-Saint-Luc et de la rue Saint-Grégoire.

Résolution CM17 1392 (1170025005): Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin de modifier certains montants de subventions;

Résolution CM17 1269 (1170025004): Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y inclure une partie de la rue Saint-Grégoire (Plateau Mont-Royal);

Résolution CM16 0804 (1150025004): Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M.c. S-6.01 afin d'y inclure une partie du chemin de la Côte-Saint-Luc (Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce);

Résolution CM14 0510 (1146659002): Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y inclure une partie du boulevard Henri-Bourassa Est (Montréal-Nord) et de la rue Saint-Patrick (Le Sud-Ouest);

Résolution CM 13 0352 (1120443019) : Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y inclure une partie du boulevard Saint-Baptiste et des rues Bellerive, Notre-Dame Est et Sainte-Anne (Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles);

Résolution CE12 1027 (1120810001) : Approuver les programmations relatives à des travaux de construction et d'enfouissement dans le cadre de l'entente 83-89 (volet 10 km);

Résolution CM12 0861 (1111984010) : Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y inclure une partie du boulevard Gouin Ouest (l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève);

Résolution CM11 0381 (1114642004) : Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y inclure une partie du boulevard Gouin Est (Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles);

Résolutions CM09 0695 et CM10 0800 (1093809001 et 1103809002) : Adopter des règlements modifiant les règlements R.R.V.M. c. S-6.01 et d'agglomération RCG 09-023 afin d'y inclure une partie de la rue Chabanel (Ahuntsic-Cartierville) et certaines rues transversales ainsi qu'une partie de la rue Saint-Viateur Est (Plateau Mont-Royal);

Résolutions CM07 0695 et CE08 2188 (1073261004 et 1083261006) : Adopter un règlement modifiant R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y inclure le projet d'enfouissement des fils sur les rues aux abords de la Maison Saint-Gabriel (Sud-Ouest);

Résolution CM05 0138 (1043093003) : Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y inclure la partie de la rue de l'Église (Verdun).

DESCRIPTION

Les projets consistent à enfouir les fils des réseaux électriques et de télécommunications sur le tronçon de la rue Jarry Est entre l'avenue Christophe-Colomb et la rue DeLorimier.

Pour le projet de la rue de la Montagne (secteur Griffintwon), il s'agit de modifier le montant d'une subvention pour tenir compte de modifications au cour du projet qui ont un impact sur la conversion d'une immeuble.

Pour le projet Laurentien-Lachapelle, il s'agit de modifier le montant d'une subvention pour tenir compte de modifications au cour du projet qui ont un impact sur la conversion d'une immeuble.

JUSTIFICATION

Le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 prévoit que la Ville peut subventionner les travaux relatifs aux modifications de branchements électriques des propriétaires concernés dans les projets de conversion.
Les travaux d'enfouissement des réseaux de distribution d'électricité et de télécommunication contribuent à améliorer le paysage urbain montréalais par l'élimination des poteaux et des fils du réseau aérien. Ceux-ci font partie intégrante des orientations et objectifs d'aménagement préconisés par le Plan d'urbanisme de Montréal.

Il y a lieu de modifier le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01), afin notamment de hausser le plafond admissible de subvention pour assurer le paiement complet par la Ville des coûts de branchement découlant des projets à toute fins utiles, pour assurer que ce projet se fasse à « coût nul » pour les propriétaires concernés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant supplémentaire requis par cet amendement est de 534 500 $ (taxes incluses). La dépense sera imputée au compte PEP (Programme d'élimination des poteaux) - Subventions : Programmes d'aide et de subventions.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, puisqu'il s'agit d'un projet de conversion du réseau câblé

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'enfouissement des fils électriques dans les secteurs mentionnés contribuera à rehausser la qualité du domaine public et l'image du secteur.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact lié à la Covid-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Avis de motion en mai 2022;
- Adoption du règlement Juin 2022.

La première phase des travaux des infrastructures civiles de la CSEM sont complétés et la deuxième doit se terminer au cours de 2023. Les travaux de modification des entrées privées

pourront être faits suite aux travaux et après l'envoi par la CSEM d'un avis aux propriétaires concernées . Les propriétaires seront avisés qu'une subvention est prévue à cet effet, le tout après l'adoption de l'amendement au règlement S-6.01.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Geneviève GIRARD GAGNON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles G - Ext GAUDET
Dir, planification et relations avec les grands partenaires

Tél : 514-384-6840 poste 244
Télécop. : 514-384-7298

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-04-13

Serge A BOILEAU
Président

Tél : 514 384-6840
Télécop. : 514 384-7298

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1220025004

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M. chapitre S-6.01) afin d'ajouter le secteur du projet d'enfouissement de la rue Jarry Est et pour modifier le montant de subventions pour les projets Laurentien-Lachapelle et de la rue de la Montagne (secteur Griffintown)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir document ci-joint.

FICHIERS JOINTS

Règl. modifiant Règl. (R.R.V.M., c. S-6.01)_vf.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Geneviève GIRARD GAGNON
Avocate, Droit public et législation
Tél : 438-823-6851

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-04-25

Jean-Philippe GUAY
Avocat, Chef de division
Tél : 514-872-6887
Division : Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
22-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA SUBVENTION À LA MODIFICATION DU RACCORDEMENT DU SERVICE ÉLECTRIQUE DE CERTAINS BÂTIMENTS (R.R.V.M. c. S-6.01)

Vu les articles 82 et 90 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

À l'assemblée du , le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M. c. S-6.01) est modifié par l'insertion, après l'article 23, de l'article suivant :

« **24.** Le présent règlement s'applique également dans l'arrondissement Villeray - Saint-Michel – Parc-Extension dans le secteur de la rue Jarry Est, entre l'avenue Christophe-Colomb et l'avenue De Lorimier, spécifiquement aux adresses mentionnées dans le tableau de l'annexe O, selon les modalités particulières suivantes :

1° le montant maximal de subvention, pour la modification d'un bâtiment à la suite de l'enfouissement de fils électriques, est égal au montant prévu au tableau de l'annexe O en regard de chacun des bâtiments visés;

2° aucune demande de subvention présentée après le 31 décembre 2024 ne sera recevable;

3° le comité exécutif peut par ordonnance :

a) modifier les montants prévus au paragraphe 1°;
b) modifier la date prévue au paragraphe 2°. »

2. L'annexe L de ce règlement est modifiée par le remplacement du montant de « 12 400 $ », attribué pour l'adresse 187-91, rue de la Montagne, par le montant de « 21 000 $ ».

3. L'annexe M de ce règlement est modifiée par le remplacement du montant de « 7 500 $ », attribué pour l'adresse 6011, rue Émile-Nelligan, par le montant de « 22 000 $ ».

4. Ce règlement est modifié par l'ajout, après l'annexe N, de l'annexe O jointe en annexe au présent règlement.

ANNEXE A
ANNEXE O - TABLEAU DES MONTANTS MAXIMAUX DE SUBVENTION POUR LE SECTEUR DE LA RUE JARRY EST

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville (édifice Lucien-Saulnier) et publié dans *Le Journal de Montréal* le XXXXXX.

GDD : 1220025004

ANNEXE A

ANNEXE O
TABLEAU DES MONTANTS MAXIMAUX DE SUBVENTION POUR LE SECTEUR DE LA RUE JARRY EST

Adresse		**Montant maximal de la subvention**
No civ.	**Rue**	
8105	Bordeaux	4 500,00 $
8115	Bordeaux	4 500,00 $
8125	Bordeaux	4 500,00 $
8135	Bordeaux	4 500,00 $
8094-98	Cartier	11 400,00 $
8095-99	Cartier	6 300,00 $
8097	Chabot	2 700,00 $
8104	Chabot	5 500,00 $
1300	Jarry Est	10 000,00 $
1310	Jarry Est	10 000,00 $
1320	Jarry Est	10 000,00 $
1330	Jarry Est	10 000,00 $
1356-60	Jarry Est	3 900,00 $
1366-70	Jarry Est	3 900,00 $
1374-78	Jarry Est	3 900,00 $
1400	Jarry Est	4 800,00 $
1500-20	Jarry Est	7 800,00 $
1501	Jarry Est	176 300,00 $
1534-36 8092	Jarry Est Fabre	9 100,00 $
1565	Jarry Est	5 600,00 $
1575	Jarry Est	6 000,00 $
1615	Jarry Est	9 100,00 $
1625	Jarry est	12 900,00 $
1635-45	Jarry Est	8 600,00 $
1652-60	Jarry Est	12 900,00 $
1664-72	Jarry Est	10 200,00 $
1855	Jarry Est	14 100,00 $
1865	Jarry Est	11 700,00 $
1875-81	Jarry Est	5 700,00 $
1885-91	Jarry Est	15 500,00 $
1893-99	Jarry Est	10 100,00 $

1919	Jarry Est	2 700,00 $
1953-55	Jarry Est	5 700,00 $
1959-61	Jarry Est	15 500,00 $
1965-67	Jarry Est	15 500,00 $
1970-72	Jarry Est	5 200,00 $
1971-73	Jarry Est	7 200,00 $
1978-80	Jarry Est	12 900,00 $
1985-91	Jarry Est	12 900,00 $
1986-88	Jarry Est	12 900,00 $
1992-96	Jarry Est	6 500,00 $
1993-99	Jarry Est	7 300,00 $
8101-07	Marquette	13 800,00 $

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 40.002

2022/05/11
09:00

Dossier # : 1228370001

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et inclusion de logement abordable
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Stratégie 12 000 logements
Objet :	Édicter une ordonnance pour établir à 350 % le pourcentage maximal de la bonification additionnelle pour les projets de type volet I, II et III prévu au Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (02-102), pour compléter le financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec.

Il est recommandé :

d'édicter, en vertu du 3e alinéa de l'article 23 du Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (02-102), l'ordonnance numéro 5 jointe au présent dossier décisionnel, pour établir à 350 % le montant maximal de la subvention additionnelle.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2022-05-02 11:30

Signataire : Peggy BACHMAN

_____

directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1228370001**

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et inclusion de logement abordable
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Stratégie 12 000 logements
Objet :	Édicter une ordonnance pour établir à 350 % le pourcentage maximal de la bonification additionnelle pour les projets de type volet I, II et III prévu au Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (02-102), pour compléter le financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal agit à titre de mandataire pour la Société d'habitation du Québec (SHQ) dans l'administration du programme AccèsLogis Québec. Cependant, la Ville de Montréal n'a pas le pouvoir de réviser les coûts maximums admissibles (CMA) du programme AccèsLogis Québec (ACL) établis en 2009, car ceux-ci sont définis par décret gouvernemental. Le montage financier des projets AccèsLogis Québec est notamment composé de la subvention de base qui est fixe et établie par la SHQ, la contribution de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), et la bonification additionnelle. La bonification additionnelle est calculée à partir d'un certain pourcentage du montant total de deux sommes : 1) la subvention de base de la SHQ et 2) la contribution de la Ville telle que remboursée par la CMM. Cette bonification provient des enveloppes accordées dans le cadre des ententes tripartites entre la ministre responsable de la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, la SHQ et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme ACL (CG18 0488, CG19 0148, CG20 0135, CG21 0210, CG22 0564).
Pour pouvoir utiliser ces allocations, la Ville de Montréal a augmenté le pourcentage maximal de bonification additionnelle autorisé prévu par le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (02-102) une première fois en juin 2019 (CE19 0942, 5 juin 2019). Une deuxième augmentation du pourcentage maximal de la bonification additionnelle a été réalisée en novembre 2019 (CE19 1828, 27 novembre 2019) afin de viabiliser des projets ACL dans un contexte de hausse des coûts de développement.

Date	Pourcentage de la subvention additionnelle	Volet	Résolution
juin 2019	60 %	I, II, III	CE19 0942
novembre 2019	135 %	I	CE19 1828
novembre 2019	120 %	II, III	CE19 1828

Une nouvelle augmentation est actuellement requise. En effet, selon les données des projets réalisés dans le cadre du programme ACL, les coûts de travaux ont augmenté de 40 % de 2019 à 2021 (soit d'un moyenne de 221 $/pied carré en 2019 à un moyenne de 309 $/pied carré en 2021). Considérant l'invariabilité du financement qui est confrontée à une forte augmentation des coûts de travaux, une nouvelle augmentation des paramètres de financement du programme est incontournable afin de poursuivre la réalisation des projets de logements sociaux.

Le présent sommaire propose d'édicter une ordonnance afin d'augmenter le pourcentage maximal de la bonification additionnelle à 350 % du total de la subvention de base de la SHQ et la contribution de la CMM. Cette ordonnance s'appliquera à tous les projets ACL actuellement en développement qui n'ont pas encore atteint l'étape de l'engagement définitif (ED).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG22 0564 (13 avril 2022) : Autorisation de la ratification de l'entente tripartite conclue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre des programmes AccèsLogis Québec et AccèsLogis Montréal, en application de l'entente relative au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation émanant de l'Entente Réflexe Montréal, permettant le transfert de 30 000 000 $ destinés à des projets d'habitation dans le cadre des programmes AccèsLogis Québec et AccèsLogis Montréal.
CG21 0210 (22 avril 2021) : Autorisation de la ratification de l'entente tripartite avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, en application de l'entente relative au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation émanant de l'Entente Réflexe Montréal, permettant le transfert de 79 400 000 $ destinés à des projets d'habitation, dans le cadre du programme AccèsLogis Québec / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalant à la subvention attendue de 79 400 000 $

CG20 0135 (26 mars 2020) : Approbation de l'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal, relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, en application de l'entente relative au transfert des budgets et responsabilités en habitation émanant de l'Entente Réflexe Montréal, le tout sous réserve de l'approbation de l'entente tripartite 2020 par le gouvernement du Québec / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à la subvention attendue de 46 097 208 $.

CE19 1828 (27 novembre 2019) : Édicter une ordonnance modifiant l'ordonnance no. 5 modifiant la liste des cas admissibles à une subvention additionnelle et le montant maximal de cette subvention en vertu du 3e alinéa de l'article 23 du Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (02-102)

CE19 0942 (10 juin 2019) : Ordonnance no 5 modifiant le pourcentage maximal prévu de la bonification additionnelle afin de permettre l'utilisation des sommes reçues de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation pour compléter le financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec.

CG19 0148 (21 mars 2019) : Approbation de l'entente tripartite de 2019 entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, en application de l'entente relative au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation émanant de l'Entente Réflexe Montréal ; autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalant à la subvention attendue de 72 830 000 $.

CG 18 0244 (23 avril 2018) : Approbation de l'entente tripartite concernant une subvention (22 182 000$) accordée à la Ville de Montréal pour compléter le financement de projets d'habitation sur son territoire dans le cadre du programme AccèsLogis Québec entre la Ville de Montréal, le ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation et la Société d'habitation du Québec

CG18 0244 (26 avril 2018) : Approbation de l'entente tripartite entre la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec.

DESCRIPTION

L'ordonnance proposée aura pour effet d'établir à 350 % le pourcentage maximal de la bonification additionnelle prévu au Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (02-102) pour des projets ACL qui n'ont pas encore franchi l'étape de l'engagement définitif.

JUSTIFICATION

L'augmentation à 350 % du pourcentage maximal de la subvention additionnelle découle de l'inadaptation du programme québécois aux conditions de réalisation à Montréal, en l'absence de mise à jour depuis 2009. Le pourcentage est établi en fonction du prix de construction au pied carré tel que calculé par le Service de l'Habitation ainsi qu'en fonction des derniers appels d'offres. Cette ordonnance permettra de viabiliser les projets ACL et contribuera à atteindre l'objectif municipal en matière de développement de logements sociaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'ordonnance aura pour effet d'accélérer le rythme d'engagement et de livraison de certains projets et contribuera à une utilisation plus rapide des allocations reçues du gouvernement du Québec en 2020 (46 M$), 2021 (79 M$) et 2022 (30M$). L'ordonnance ne requiert pas de modification au budget déjà prévu du Service de l'habitation.

MONTRÉAL 2030

La poursuite des interventions en matière d'habitation permet à la Ville de Montréal d'agir sur plusieurs aspects clé du développement durable, dont la conservation du parc résidentiel existant, la consolidation du territoire urbanisé et sa densification dans les secteurs desservis par le transport collectif, la réponse aux besoins sociaux et, plus largement, le maintien d'une offre résidentielle saine et diversifiée, garante d'une réelle mixité sociale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption de l'ordonnance permettra l'engagement des sommes issues de l'entente tripartite et le déblocage de projets qui sont actuellement à l'étape de l'engagement conditionnel (EC) ou à l'étape de l'analyse préliminaire (AP) dans le processus de traitement de subvention du programme AccèsLogis Québec.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue. Les organismes qui développent des projets et les groupes de ressources techniques qui les accompagnent seront informés de l'adoption de l'ordonnance.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claire ABRAHAM
Conseillère en développement de l'habitation

Tél : 514-868-7342
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-04-14

Marthe BOUCHER
c/d soutien projets logement social et abordable

Tél : 514.868.7384
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Clotilde TARDITI
Directrice - Habitation
Tél :
Approuvé le : 2022-05-02

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Clotilde TARDITI
Directrice - Habitation
Tél :
Approuvé le : 2022-05-02

VILLE DE MONTRÉAL

RÈGLEMENT SUR LA SUBVENTION À LA RÉALISATION DE LOGEMENTS COOPÉRATIFS ET À BUT NON LUCRATIF (02-102)

ORDONNANCE NUMÉRO 5

ORDONNANCE MODIFIANT L'ORDONNANCE MODIFIANT LE MONTANT MAXIMAL DE CETTE SUBVENTION EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA SUBVENTION À LA RÉALISATION DE LOGEMENTS COOPÉRATIFS ET À BUT NON LUCRATIF (02-102) (NUMÉRO 5)

Vu l'Entente tripartite concernant une subvention accordée à la Ville de Montréal pour compléter le financement de projets d'habitation sur son territoire dans le cadre du programme AccèsLogis Québec conclue le 21 mars 2019 entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal;

Vu que cette Entente vise à permettre à la Ville de compléter le financement de projets réalisés dans le cadre du programme AccèsLogis Québec;

Vu l'article 23 (3°) du Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (02-102);

À la séance du , le comité exécutif de la Ville de Montréal décrète :

1. L'article 2 de l'Ordonnance modifiant le montant maximal de cette subvention en vertu du Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (02-102) (numéro 5) est modifié par le remplacement des mots « , pour les projets en volet 1, de 135 % et, pour les projets en volets 2 et 3, de 120 % » par les mots « de 350 %, tout volet confondu ».

Cette ordonnance a été promulguée par l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXX.

GDD : 1128370001

XX-XXX/1

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1228370001*
Unité administrative responsable : *Service de l'habitation*
Projet : *Édicter une ordonnance pour établir à 350 % le pourcentage maximal de la bonification additionnelle pour les projets de type volet I, II et III prévu au Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (02-102), pour compléter le financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec.*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *7-* Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** 7- La bonification additionnelle projetée permettra la réalisation de nouveaux logements sociaux au sein du programme AccèsLogis Québec et AccèsLogis Montréal.			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● **Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990** ● **Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030** ● **Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales** ● **Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050**			**X**

2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**X**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**X**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**X**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 40.003

2022/05/11
09:00

Dossier # : 1220025005

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'ajouter les secteurs de la rue Jarry Est et de la rue Waverly et pour modifier le montant d'une subvention pour le projet Laurentien-Lachapelle

Il est recommandé d'adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG-09-023) afin d'ajouter les secteurs de la rue Jarry Est et de la rue Waverly, et pour modifier la subvention d'un bâtiment pour le projet Laurentien-Lachapelle.

Signé par Serge A BOILEAU **Le** 2022-04-13 08:39

Signataire : Serge A BOILEAU

_____

Président
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1220025005**

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'ajouter les secteurs de la rue Jarry Est et de la rue Waverly et pour modifier le montant d'une subvention pour le projet Laurentien-Lachapelle

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en oeuvre de projets d'enfouissement des réseaux câblés, la CSEM a entamé des démarches pour les secteurs Laurentien-Lachapelle, de la rue Jarry Est et de la rue Waverly.
Les projets consistent en l'enfouissement des fils aériens des réseaux électriques et de télécommunications dans les secteur mentionnés ci-dessus. Ces projets font partie de la programmation établit avec la division AGIR de la Ville.

Pour assurer le succès de l'enfouissement des fils électriques sur son territoire, la Ville de Montréal a adopté en 2000 le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M, c. S-6.01). En vertu de ce règlement, un propriétaire peut obtenir une subvention de la ville pour la mise aux normes de son entrée électrique en lien avec les travaux d'enfouissement des fils électriques.

De son côté, le Conseil d'agglomération a adopté le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) pour les commerces et industries, puisque les subventions aux commerces et industries sont considérées comme étant de l'aide à l'entreprise qui relève de la compétence de l'agglomération.

Ces deux règlements ont été modifiés à quelques reprises afin d'ajouter des secteurs d'application pour les riverains de manière à ce que ce soit à « coût nul » pour eux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CG20 0534 (1200025004): Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'ajouter les secteurs des projets d'enfouissement Atlantic-Durocher-du Parc-Beaubien-Hutchison et de l'avenue de l'Épée (no RCG 09-023-13);
Résolution CG20 0153 (1190025009): Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'ajouter le secteur du projet d'enfouissement Laurentien-Lachapelle (no RCG 09-023-12);

Résolution CG19 0399 (119025002):Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin de modifier l'annexe I (rue Saint-Grégoire) et d'y ajouter le secteur de Griffintown (no RCG 09-023-11);

Résolution CG19 0308 (1180025003): Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin de modifier les dates pour la remise de demandes de subventions pour certains secteurs et pour y ajouter le secteur de la rue Notre-Dame Ouest (no RCG 09-023-10);

Résolution CG18 0312 (1183558008): Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'y ajouter le secteur des rues Buchan et Paré (Triangle CDN-NDG) (no RCG 09-023-9);

Résolution CG17 0518 (1170025003): Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'y ajouter le secteur de la rue Saint-Grégoire (no RCG 09-023-8);
Résolution CG16 0748 (1150025003): Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'y ajouter le secteur du chemin de la Côte-Saint-Luc (no RCG 09-023-7);

Résolution CG14 0319(1146659001): Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'y ajouter les secteurs du boulevard Maurice-Duplessis et de la rue Saint-Patrick (no RCG 09-023-6);

Résolution CG13 0411 (1120443018) : Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération RCG 09-023 afin d'y inclure une partie de la rue Notre-Dame Est (Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles) (no RCG 09-023-5);

Résolution CG12 0376 (1123890004) : Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y inclure une partie du boulevard Gouin Ouest (l'Île-Bizard - Sainte-Geneviève) (no RCG 09-023-4);

Résolution CG11 0332 et CG12 0374 (1122913025) : Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération RCG 09-023 afin d'y inclure la rue Rachel Est (Rosemont - La Petite-Patrie) (RCG 09-023-2 et RCG 09-023-3);

Résolutions CG10 0379 et CG14 0597 (1100159001 et 1143809005) : Adopter des règlements modifiant les règlements R.R.V.M. c. S-6.01 et d'agglomération RCG 09-023 afin d'y inclure une partie de la rue Chabanel (Ahuntsic-Cartierville) et certaines rues transversales ainsi

qu'une partie de la rue Saint-Viateur Est (Plateau Mont-Royal) (no RCG 09-023-1)

DESCRIPTION

Les projets consistemt à enfouir les fils des réseaux électriques et de télécommunications sur:
- la rue Jarry Est entre l'avenue Christophe-Colomb et la rue DeLorimier;
- la rue Waverly au nord de la rue Beaubien.

Pour le projet Laurentien-Lachapelle, il s'agit de modifier le montant d'une subvention pour tenir compte de modifications au cour du projet qui ont un impact sur la conversion d'une immeuble.

JUSTIFICATION

Le règlement RCG 09-023 prévoit que le Conseil d'agglomération peut subventionner les travaux relatifs aux modifications de branchements électriques des propriétaires de commerces et industries concernés dans les projets de conversion.
Les travaux d'enfouissement des réseaux de distribution d'électricité et de télécommunications contribuent à améliorer le paysage urbain montréalais par l'élimination des poteaux et des fils du réseau aérien. Ceux-ci font partie intégrante des orientations et objectifs d'aménagement préconisés par le Plan d'urbanisme de Montréal.

Il y a lieu de modifier le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023), afin notamment de hausser le plafond admissible de subvention pour assurer le paiement complet par la Ville des coûts de branchement découlant des projets, à toute fins utiles, pour assurer que ces projets se fassent à « coût nul » pour les propriétaires concernés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant supplémentaire requis par cet amendement, pour l'augmentation des subventions des secteurs visés est de 39 300 $ (taxes incluses) et n'est pas capitalisable. Cette somme représente la subvention maximale pour les travaux de conversion des entrées électriques d'industries et de commerces existants. Le règlement RCG 09-023 étant de compétence d'agglomération, le financement doit provenir du budget d'agglomération.
Le paiement de ces subventions se fera suite aux travaux du réseau souterrain et devraient être payés en 2022 et 2023.

Le budget pour ce projet est prévu au chapitre corporatif qui relève du comité exécutif. Le paiement aux bénéficiaires de l'aide financière doit être entériné par le Comité exécutif et la Direction des Finances (Compte de provenance agglo).

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, puisqu'il s'agit d'un projet de conversion du réseau câblé

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'enfouissement des fils électriques dans les secteurs mentionnés contribuera à rehausser la qualité du domaine public et l'image du secteur.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact lié à la Covid-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Avis de motion en mai 2022;
- Adoption du règlemnt Juin 2022.

Pour la rue Jarry Est la première phase des travaux des infrastructures civiles de la CSEM sont complétés et la deuxième doit se terminer au cours de 2023. Pour la rue Waverly les travaux devraient réalisés en 2022.

Les travaux de modification des entrées privées pourront être faits suite aux travaux et après l'envoi par la CSEM d'un avis aux propriétaires concernées . Les propriétaires seront avisés qu'une subvention est prévue à cet effet, le tout après l'adoption de l'amendement au règlement RCG 09-023.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Geneviève GIRARD GAGNON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le : 2022-04-13
Gilles G - Ext GAUDET Dir. planification et relations avec les grands	Serge A BOILEAU Président	

partenaires

Tél :	514-384-6840 poste 244	**Tél :**	514 384-6840
Télécop. :	514-384-7298	**Télécop. :**	514 384-7298

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1220025005

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'ajouter les secteurs de la rue Jarry Est et de la rue Waverly et pour modifier le montant d'une subvention pour le projet Laurentien-Lachapelle

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir document ci-joint.

FICHIERS JOINTS

Regl. modifiant le Regl. RCG 09-023_vf.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Geneviève GIRARD GAGNON
Avocate, Droit public et législation
Tél : 438-823-6851

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-04-25

Jean-Philippe GUAY
Avocat, Chef de division
Tél : 514-872-6887
Division : Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG 09-023-X

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'AGGLOMÉRATION SUR LA SUBVENTION À LA MODIFICATION DU RACCORDEMENT DU SERVICE ÉLECTRIQUE DE CERTAINS BÂTIMENTS (RCG 09-023)

Vu le sous-paragraphe f) du paragraphe 11° de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019);

Vu les articles 82 et 90 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

À l'assemblée du , le conseil d'agglomération décrète :

1. Le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) est modifié par l'insertion, après l'article 5.14, des articles suivants :

« **5.15.** Le présent règlement s'applique également dans l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie sur la rue Waverly, spécifiquement aux adresses mentionnées dans le tableau de l'annexe Q, selon les modalités particulières suivantes :

1° le montant maximal de subvention, pour la modification d'un bâtiment à la suite de l'enfouissement de fils électriques, est égal au montant prévu au tableau de l'annexe Q en regard de chacun des bâtiments visés;

2° aucune demande de subvention présentée après le 31 décembre 2024 ne sera recevable;

3° le comité exécutif peut par ordonnance :

a) modifier les montants prévus au paragraphe 1°;
b) modifier la date prévue au paragraphe 2°.

5.16. Le présent règlement s'applique également dans l'arrondissement Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension sur la rue Jarry Est, entre l'avenue Christophe-Colomb et l'avenue De Lorimier, spécifiquement aux adresses mentionnées dans le tableau de l'annexe R, selon les modalités particulières suivantes :

1° le montant maximal de subvention, pour la modification d'un bâtiment à la suite de l'enfouissement de fils électriques, est égal au montant prévu au tableau de l'annexe R en regard de chacun des bâtiments visés;

2° aucune demande de subvention présentée après le 31 décembre 2024 ne sera recevable;

3° le comité exécutif peut par ordonnance :

c) modifier les montants prévus au paragraphe 1°;
d) modifier la date prévue au paragraphe 2°. »

2. L'annexe N de ce règlement est modifiée par le remplacement du montant de « 2 900 $ », attribué pour l'adresse 11 880, boulevard Laurentien, par le montant de « 6 000 $ ».

3. Ce règlement est modifié par l'ajout, après l'annexe P, des annexes Q et R jointes en annexe au présent règlement.

ANNEXE A
ANNEXE Q - TABLEAU DES MONTANTS MAXIMAUX DE SUBVENTION POUR LE SECTEUR DE LA RUE WAVERLY

ANNEXE B
ANNEXE R - TABLEAU DES MONTANTS MAXIMAUX DE SUBVENTION POUR LA RUE JARRY EST

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville (édifice Lucien-Saulnier) et publié dans *Le Journal de Montréal* le XXXXXX.

GDD : 1220025005

20-XXX/2

ANNEXE A

ANNEXE Q
TABLEAU DES MONTANTS MAXIMAUX DE SUBVENTION POUR LE SECTEUR DE LA RUE WAVERLY

Adresse		**Montant maximal de la subvention**
No civ.	**Rue**	
6525	Waverly	15 900,00 $
6535	Waverly	4 200,00 $

ANNEXE B

ANNEXE R
TABLEAU DES MONTANTS MAXIMAUX DE SUBVENTION POUR LA RUE JARRY EST

Adresse		**Montant maximal de la subvention**
No civ.	**Rue**	
1700	Jarry Est	12 700,00 $
8115	Papineau	3 400,00 $

CE : 40.004

2022/05/11 09:00

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 40.005

2022/05/11
09:00

Dossier # : 1223867001

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du développement du logement abordable
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Stratégie 12 000 logements
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 $ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis pour la réalisation de logements, notamment de logements abordables.

Il est recommandé :
d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 $ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis pour la réalisation de logements, notamment de logement abordables » sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipale et de l'Habitation.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2022-05-04 11:44

Signataire : Peggy BACHMAN

_____

directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1223867001**

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du développement du logement abordable
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Stratégie 12 000 logements
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 $ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis pour la réalisation de logements, notamment de logements abordables.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal œuvre activement depuis plusieurs années à la création de logements sociaux afin d'offrir aux ménages à faible revenu, des logements sains répondant à leur besoin et leur capacité de payer. Les efforts de la Ville en ce sens se poursuivent de manière soutenue depuis l'adoption en mars 2020, du « Règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de logement social» (RCG 20-012). Plusieurs immeubles ont été acquis depuis l'adoption de ce règlement et permettront éventuellement de bonifier l'offre en logements sociaux.

La Ville souhaite élargir ses interventions en matière d'habitation. Alors que l'offre de logements abordables se raréfie, il devient indispensable d'agir afin de préserver et d'accroître l'abordabilité résidentielle pour répondre aux besoins de la population montréalaise.

Le règlement intitulé « Règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis à des fins d'habitation » a été adopté le 21 février 2022 et permettra à la Ville d'intervenir avec plus d'agilité. Ce nouveau règlement permettra à la Ville d'assujettir des immeubles afin d'y construire ou d'y maintenir des logements abordables. En date du 21 mars 2022 , plusieurs immeubles ont déjà été désignés aux fins d'assujettissement et sont de nature variés : terrain vacant ou sous utilisé, bâtiment multifamilial locatif, petits ensembles d'immeubles commerciaux/industriels, immeubles avec de grands terrains de stationnement. Au total, ce sont 350 lots qui ont été désignés en vue d'être assujettis à des fins d'habitations. Ces 350 lots comprennent les 276 lots déjà assujettis à des fins de logements sociaux. Dans les prochains mois, d'autres lots feront l'objet d'assujettissements.

Les projections réalisées pour estimer le montant du règlement d'emprunt s'appuient sur le rythme et le coût des acquisitions observées dans l'exercice du droit de préemption à des fins de logements sociaux. L'estimation des dépenses annuelles prend aussi en considération le fait que les immeubles qui seront assujettis comprennent des bâtiments habités dont la valeur marchande est supérieure à celle des terrains vacants ou sous utilisés.

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 100 000 000 $ (100 M$) afin de financer principalement l'acquisition d'immeubles qui seront destinés à la revente pour

la réalisation de projet de logement, notamment de logements abordables. Les acquisitions à cette fin sont de compétence corporative.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG22 0198 - 24 mars 2022 - Adopter une résolution désignant les immeubles sur lesquels le droit de préemption est exercé et qui pourront être ainsi acquis aux fins de logement social
CG22 0205 - 24 mars 2022 - Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013)

CM22 0366 - 21 mars 2022 - Adopter une résolution désignant les immeubles sur lesquels le droit de préemption est exercé et qui pourront être ainsi acquis aux fins d'habitation

CM22 0224 - 21 février 2022 - Avis de motion et dépôt - Règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins d'habitation

CG21-634 - (30 septembre 2021) à l'effet d'adopter le règlement autorisant un emprunt de 95 000 000 $ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux

CG20 0141 - (31 mars 2020) à l'effet d'adopter une résolution désignant les immeubles sur lesquels le droit de préemption est exercé et qui pourront être ainsi acquis aux fins de logement social;

CG18 0468 - (24 septembre 2018) à l'effet d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 $ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux et communautaire;

CM18 0961 - (24 août 2018) à l'effet d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 $ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux et communautaire;

CM18 0157 - (13 février 2018) à l'effet d'adopter le Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

CG15 0117 - (26 février 2015) à l'effet d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 $ afin de financer l'acquisition de terrains dans le but de constituer une réserve foncière à des fins de logements sociaux;

CE02 0095 - (2 février 2002) à l'effet d'approuver le plan de mise en œuvre de l'opération Solidarité 5 000 logements ainsi que la Politique de vente des terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires à mettre en contribution dans le cadre de l'opération;

DESCRIPTION

Le règlement d'emprunt visé par le présent dossier décisionnel pourrait permettre, le cas échéant, et dans des circonstances exceptionnelles, de financer d'autres dépenses permettant d'effectuer certains travaux préalablement à la mise en valeur des immeubles. Ces dépenses (incluant les frais professionnels, d'expertises et autres dépenses incidentes s'y rattachant) pourraient se produire dans les cas où des interventions d'urgence ou pour sécuriser les lieux seraient requises sur les immeubles acquis (par exemple, solidifier un mur extérieur de bâtiment qui risque de s'effondrer, une structure déficiente et dangereuse à

sécuriser ou dans des cas plus extrêmes, la déconstruction complète d'un bâtiment dangereux et irrécupérable). Il s'agit spécifiquement de situations d'exception et de mesures de sécurité puisque de façon générale, les travaux requis pour la mise en valeur des immeubles (par exemple, la décontamination des sols, les déconstructions, les mesures associées aux contraintes géotechniques et physiques, etc.) seront pris en charge par les acheteurs.

JUSTIFICATION

Les acquisitions visées par l'adoption d'un nouveau règlement d'emprunt permettront à la Ville d'agir sur une composante essentielle du parc immobilier montréalais aujourd'hui menacée par l'augmentation rapide des valeurs. La création d'une réserve d'immeubles destinés à la revente pour des projets de logement, notamment abordables permettra à la Ville de maintenir et d'augmenter l'offre de logements abordables, et ce faisant

- de répondre aux objectifs de maintien et d'augmentation du parc résidentiel abordable établis par l'administration municipale;
- de répondre aux objectifs de réalisation de logements abordables fixés dans le cadre de planification détaillée de secteurs prioritaires (PDUES, PPU, etc);
- de profiter d'opportunités du marché immobilier afin de bonifier la réserve foncière de la Ville destinée à la réalisation de logements abordable;
- de permettre les acquisitions dans des secteurs stratégiques de manière à soustraire des immeubles d'une éventuelle spéculation immobilière.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement du règlement d'emprunt pour ce nouveau programme du PDI, s'effectuera sur une période qui ne doit pas excéder 20 ans. Ce règlement d'emprunt est de compétence corporative et la disponibilité des crédits doit être assurée par le service municipal requérant soit le Service de l'habitation dans le cas présent. Ce règlement d'emprunt sera approuvé par la suite par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).
Les immeubles acquis de gré à gré ou en vertu du droit de préemption, destinés notamment à la réalisation de logements abordables, sont acquis à la valeur marchande. Dans l'hypothèse d'une revente à des organismes chargés d'y développer des logements abordables, le prix de vente sera fixé en vertu de la future politique de vente des terrains municipaux pour la réalisation de logements, laquelle sera soumise pour approbation au comité exécutif. Quant aux immeubles qui pourraient être acquis dans le cadre du RMM, la valeur d'acquisition sera fixée selon les modalités de ce règlement.

Le produit de la revente des immeubles sera affecté et dédié au remboursement de l'emprunt fait en vertu du présent sommaire décisionnel.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. La grille d'analyse Montréal 2030 apparaît en pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La diminution du parc locatif abordable existant et le retrait d'immeubles propices à la réalisation de logements abordables pourrait se poursuivre et s'accentuer.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue pour le présent sommaire

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Comité exécutif : 11 mai 2022
- Conseil municipal : 16 mai 2022
- Approbation MAMH

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Aurelie GRONDEIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain V VAILLANCOURT
Conseiller en développement de l'habitation

Tél : 438 829-9814
Télécop. : 514 872-3883

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-04-20

Jean-François MORIN
c/d soutien projets gestion programmes habitation

Tél : 5142424923
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

DIRECTION

Clotilde TARDITI
Directrice - Habitation
Tél :
Approuvé le : 2022-04-25

Clotilde TARDITI
Directrice - Habitation
Tél :
Approuvé le : 2022-04-25

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1223867001*
Unité administrative responsable : *Service de l'habitation*
Projet : *Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 $ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis pour la réalisation de logements, notamment de logement abordables » sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipale et de l'Habitation..*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *7-* Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** 7- Pour la période 2022 à 2031, les acquisitions projetées permettront la réalisation de nouveaux logements abordables ainsi que le maintien de logements abordables existants.			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● **Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990** ● **Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030** ● **Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales** ● **Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050**			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**X**		

b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**X**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**X**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1223867001

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du développement du logement abordable
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 $ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis pour la réalisation de logements, notamment de logements abordables.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGr - 1223867001 - Habitation V3.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Aurelie GRONDEIN
Avocate
Tél : 438-826-4614

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-05-03

Aurelie GRONDEIN
Avocate
Tél : 438-826-4614
Division : Droit fiscal, de l'évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 100 000 000 $ AFIN DE FINANCER L'ACQUISITION D'IMMEUBLES REQUIS POUR LA RÉALISATION DE LOGEMENTS, NOTAMMENT DE LOGEMENTS ABORDABLES

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations;

À l'assemblée du _____, le conseil municipal de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 100 000 000 $ est autorisé afin de financer l'acquisition d'immeubles requis pour la réalisation de logements, notamment de logements abordables.

2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, les coûts relatifs aux interventions nécessaires à la sécurisation des immeubles acquis, et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de la Ville de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD1223867001

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1223867001

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du développement du logement abordable
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 $ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis pour la réalisation de logements, notamment de logements abordables.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1223867001 Habitation xxxxx.xlsm

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jorge PALMA-GONZALES
Agent comptable analyste
Tél : 872-4014

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-04-25

Christian BORYS
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5676
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 40.006

2022/05/11
09:00

Dossier # : 1227945002

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approuver le règlement R-177-3 modifiant le règlement R-177, tel que modifié par le règlement R-177-1 autorisant un emprunt additionnel de 350 779 729 $ pour financer le projet du prolongement de la ligne bleue afin de modifier l'objet et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 1 180 082 140 $ et la modification du Programme des immobilisations (PI) 2022-2031

Il est recommandé :
d'approuver le règlement R-177-3 modifiant le règlement R-177, tel que modifié par le règlement R-177-1, autorisant un emprunt additionnel de 350 779 729 $ pour financer le projet du prolongement de la ligne bleue, afin de modifier l'objet et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 1 180 082 140 $ pour un terme maximal de trente (30) ans et la modification du Programme des immobilisations (PI) 2022-2031, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01).

Signé par Sylvain - Ext JOLY **Le** 2022-05-05 11:12

Signataire : Sylvain - Ext JOLY

_____

Secrétaire corporatif et directeur – Affaires juridiques
Société de transport de Montréal , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1227945002**

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approuver le règlement R-177-3 modifiant le règlement R-177, tel que modifié par le règlement R-177-1 autorisant un emprunt additionnel de 350 779 729 $ pour financer le projet du prolongement de la ligne bleue afin de modifier l'objet et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 1 180 082 140 $ et la modification du Programme des immobilisations (PI) 2022-2031

CONTENU

CONTEXTE

Voir pièces jointes

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fara - Ext MÉRILAN
Assistante - Secrétariat corporatif

Tél : 514-350-0800 poste 85214
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-05-05

Sylvain - Ext JOLY
Secrétaire corporatif et directeur – Affaires juridiques

Tél : 514 280-5200
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain - Ext JOLY
Secrétaire corporatif et directeur – Affaires juridiques
Tél : 514 280-5200
Approuvé le : 2022-05-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain - Ext JOLY
Secrétaire corporatif et directeur – Affaires juridiques
Tél : 514 280-5200
Approuvé le : 2022-05-05

stm	**Sommaire décisionnel du règlement**		
Titre	Prolongement de la ligne bleue	**Date :**	4 mai 2022
Numéro	R-177-3	**Montant :**	RE : 1 180 082 140 $

CONTENU

CONTEXTE

En 2009, l'Agence métropolitaine de transport a reçu l'autorisation du ministre des Transports du Québec pour réaliser les études de trois prolongements du réseau du métro, soit la ligne bleue vers Anjou, la ligne jaune à Longueuil et la ligne orange vers Laval.

En 2011-2012, des études multidisciplinaires de faisabilité des trois prolongements ont été réalisées. Le choix des trois corridors s'est fait à l'aide d'une analyse multi domaines et a fait l'objet d'un consensus des parties prenantes. Selon la performance en matière de transport et de développement urbain de chacun des tronçons étudiés et selon les enjeux d'exploitation et de faisabilité de réalisation de ces tronçons, le Bureau de projet recommandait au gouvernement, à la suite de l'étude s'étant terminée en août 2013, de commencer le programme de prolongement du métro par celui de la ligne bleue avec cinq nouvelles stations, de Saint-Michel à Anjou et de poursuivre les études de planification sur les autres prolongements.

En vertu de la nouvelle gouvernance des transports collectifs métropolitains, la STM a obtenu le rôle de maître d'ouvrage pour la réalisation du prolongement de la ligne bleue du métro. La STM s'est vue ainsi confier la gestion du projet et de l'ensemble des activités devant mener à la mise en exploitation du nouveau tronçon.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- **29 novembre 2017** : Comité GPP – Porte 1 : Le comité a donné son aval pour l'étape 1 au montant de 507,8 M$;
- **13 décembre 2017** : Conseil des ministres décide de retrancher du budget une somme prévue pour le versement des compensations aux commerçants visés par les expropriations 142,9 M$;
- **14 décembre 2017** : Adoption du règlement R-177 au montant de 364,9 M$;
- **4 juillet 2019** : Comité GPP – Opportunité d'affaires - Porte 1 : Le comité autorise un budget supplémentaire de 464,4 M$ afin de poursuivre les phases 4 et 5 du projet, soit l'optimisation des paramètres clés incluant la stratégie de réalisation ainsi que la planification de la mise en œuvre du projet. Le budget intérimaire révisé passe donc à 829,3 M$ excluant les intérêts à long terme établis à 112,9 M$;
- **19 octobre 2019** : Adoption par le conseil d'administration de la STM du règlement R-177-1 au montant de 829,3 M$;
- **12 avril 2022 :** Confirmation de la décision du Conseil des ministres d'autoriser la poursuite de la planification du Projet du prolongement de la ligne bleue du métro;
- **12 avril 2022 :** Le MTQ a donné son accord pour une somme additionnelle de 350,8 M$, confirmé par une lettre signée par le sous-ministre adjoint et transmise à la STM;
- **21 avril 2022** : Comité GPP : Le comité a donné son aval pour augmenter le montant total autorisé à 1 180,1 M$.

stm	Sommaire décisionnel du règlement			
Titre	Prolongement de la ligne bleue		**Date :**	4 mai 2022
Numéro	R-177-3	**Montant :**	RE : 1 180 082 140 $	

DESCRIPTION

Le projet du prolongement de la ligne bleue (le « Projet ») s'étendra sur une longueur de tunnel d'environ 6,2 km et comprendra l'ajout de cinq (5) stations à l'est de la station Saint-Michel, soit les stations Pie-IX, Viau, Lacordaire, Langelier et Anjou. Le prolongement de la ligne bleue (PLB) sera relié également au SRB Pie-IX et au Réseau express métropolitain (REM) de l'Est.

Le Projet comporte un terminus d'autobus à la station Pie-IX, un tunnel piétonnier assurant la connexion entre le métro et le service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX ainsi qu'un terminus d'autobus régional et un lien piétonnier à la station Anjou. De plus, le Projet prévoit une connexion avec le REM de l'Est au niveau de la station Lacordaire.

Le projet du prolongement de la ligne bleue est réalisé en plusieurs phases.

Un montant au règlement d'emprunt R-177-1 au montant de 829,3 M$ a été autorisé par le conseil d'administration de la STM le 29 octobre 2019. Ce budget intérimaire, était notamment associé à une date planifiée d'approbation du dossier d'affaires (DA) et à la réalisation de la portée suivante :

- Acquérir tous les terrains, incluant les indemnités, les honoraires STM et les frais d'experts à l'intérieur d'une enveloppe identifiée par le MTQ d'une valeur totale de 490 M$ excluant ceux requis pour le Centre d'attachement Nord-Ouest (CANO);
- Gérer les opérations et la croissance du Bureau de projets d'ici l'approbation du DA;
- Compléter le DA;
- Engager les montants permettant la poursuite des études complémentaires et l'amorce des plans et devis du projet, d'ici l'approbation du DA;
- Réaliser les mandats d'ingénierie et les travaux préparatoires liés aux réseaux techniques urbains (RTU);
- Compléter l'ingénierie et réaliser les travaux de construction du tunnel piétonnier Pie-IX.

La combinaison du report de l'approbation du DA et de l'augmentation significative des estimations, surtout en regard aux terrains, fait en sorte que le RE R-177-1 (actuel en vigueur au montant de 829,3 M$) ne permet pas de financer l'ensemble des engagements et flux monétaires requis.

Sur cette base, l'ajout d'une somme additionnelle de 350,8 M$ au règlement d'emprunt est requis afin de combler les besoins actuels de financement.

JUSTIFICATION

L'ensemble du projet contribuera de façon significative à l'amélioration de l'expérience client, orientation 1 du PSO 2025, en offrant notamment à la clientèle une option additionnelle en matière de mobilité intégrée en :

- Améliorant la mobilité dans la région métropolitaine de Montréal;
- Favorisant la mobilité durable;
- Appuyant le développement urbain et économique;
- Consolidant le réseau de transport collectif.

Concrètement, les bénéfices se traduiront par un(e) :

- Majoration de l'offre de service métro;
- Augmentation de l'achalandage;
- Accroissement de la part modale;
- Réduction des GES par kilomètre-passager.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Afin de poursuivre ce projet, un règlement d'emprunt d'un montant total de 1 180 082 140 $ incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers (intérêts court terme et frais d'émission) est requis :

Dépenses capitalisables	1 166 665 234 $
Frais financiers (CT)	13 416 906 $
Total RE	**1 180 082 140 $**

D'autres modifications du règlement d'emprunt sont prévues afin de financer les sommes totales nécessaires à l'exécution des autres phases du projet.

Admissibilité du projet à une subvention :
Les dépenses admissibles de ce projet seront subventionnées à 100 % par les gouvernements fédéral et provincial.

PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNEL

Le projet contribue majoritairement à 1 des 16 objectifs du *Plan stratégique organisationnel 2025* de la STM :

Améliorer l'expérience client - Développer le réseau en favorisant la mobilité intégrée.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La contribution de ce projet aux chantiers du Plan de développement durable 2020 sera définie lors de l'élaboration du Dossier d'affaires.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À définir lors de l'élaboration de la charte de projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étapes	Échéancier
Autorisation de la modification du RE par le CA-STM	4 mai 2022
Autorisation du nouveau RE par le MAMH	Août 2022
Préparation à la mise en œuvre (PMEO)	2019 à 2022
Activités de mise en œuvre (MEO)	Février 2029
Fermeture / Dépôt du bilan de fermeture	Février 2030

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Aucune dérogation aux règles de régie interne.

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

stm

Recommandation

Adoption du règlement R-177-3 et abrogation du règlement R-177-2 : Projet PLB

D'APPROUVER la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2022-2031, pour modifier dans la section autorisée le projet intitulé « Prolongement de la ligne bleue » pour le secteur métro pour un montant total de **1 180 082 140 $** incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers (intérêts court terme et frais d'émission).

D'ABROGER le règlement R-177-2 qui était prévu au montant de **1 550 700 000 $**, advenant son entrée en vigueur en raison de la réalisation de la condition y étant énoncée ou de son approbation par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

D'APPROUVER le règlement R-177-3 modifiant le règlement R-177, tel que modifié par le règlement R-177-1, autorisant un emprunt additionnel de **350 779 729 $** pour financer le projet du prolongement de la ligne bleue, afin de modifier l'objet et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à **1 180 082 140 $** incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers (intérêts court terme et frais d'émission), pour un terme maximal de trente (30) ans. Ce règlement est requis afin de libérer suffisamment de fonds jusqu'à l'obtention de l'autorisation du dossier d'affaires, et ce, sans la condition d'approbation par le Conseil des ministres, qui était présente dans le R-177-2.

D'AUTORISER la Société à renflouer dans ses fonds généraux une somme additionnelle maximale de **35 077 972 $** soit dix pour cent (10 %) provenant du ou des emprunts à être effectués en vertu du présent règlement, représentant les sommes engagées avant l'adoption du présent règlement relativement aux objectifs de ce dernier.

☐ Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : **$** –

DE responsable : Planification et Finances	**DE responsable :**
Linda Lebrun Signé avec ConsignO Cloud (25/04/2022) Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.	
Nom : Linda Lebrun	Nom :

Secrétaire de l'assemblée : *Sylvain Joly*
Signé avec ConsignO Cloud (05/05/2022)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)

☑ Améliorer l'expérience client ☐ Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance ☐ Maîtriser les finances ☐ Attirer, développer et mobiliser les talents

L'atteinte de quel(s) objectifs(s) du Plan stratégique organisationnel 2025 cette recommandation vise-t-elle:

Améliorer l'expérience client - Développer le réseau en favorisant la mobilité intégrée

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique organisationnel 2025

Modification du Programme des immobilisations 2022-2031

Afin de pouvoir adopter le nouveau règlement d'emprunt pour financer le projet Prolongement de la ligne bleue, pour le secteur métro, il y a lieu de modifier le Programme des immobilisations (PI) 2022-2031.

☑ Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)*

Autorisation et octroi de contrat

Président (cochez si requis) : ☐ Vice-président (cochez si requis) : ☐

Directeur général:		

GED:

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION** **SOMMAIRE EXÉCUTIF**

Objet : Adoption du règlement R-177-3 et abrogation du règlement R-177-2 : Projet PLB

Processus d'adjudication de contrat et informations sur les soumissions ☑ *S/O*

☐ Nouveau contrat ☐ Prolongation ☐ Sur invitation ☐ Levée d'options
☐ Renouvellement ☐ De gré à gré ☐ Public ☐ Autre

Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres: Nombre de soumissions déposées :

Cheminement décisionnel Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité : Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) Date: (jj/mm/an) 21 04 2022
Comité : Date: (jj/mm/an)

Démarche, solution proposée et conclusion

Le projet du prolongement de la ligne bleue est réalisé en plusieurs phases.

Un montant au règlement d'emprunt R-177-1 au montant de 829,3 M$ a été autorisé par le conseil d'administration de la STM le 29 octobre 2019. Ce budget intérimaire, était notamment associé à une date planifiée d'approbation du dossier d'affaires (DA) et à la réalisation de la portée suivante :

- Acquérir tous les terrains, incluant les indemnités, les honoraires STM et les frais d'experts à l'intérieur d'une enveloppe identifiée par le MTQ d'une valeur totale de 490 M$ excluant ceux requis pour le Centre d'attachement Nord-Ouest (CANO);
- Gérer les opérations et la croissance du Bureau de projets d'ici l'approbation du DA;
- Compléter le DA;
- Engager les montants permettant la poursuite des études complémentaires et l'amorce des plans et devis du projet, d'ici l'approbation du DA;
- Réaliser les mandats d'ingénierie et les travaux préparatoires liés aux réseaux techniques urbains (RTU);
- Compléter l'ingénierie et réaliser les travaux de construction du tunnel piétonnier Pie-IX.

☑ *Voir suite de la rubrique Démarche et conclusion*

Développement durable / Accessibilité universelle ☐ S/O *(Information validée par l'équipe du Développement durable/ AU)*

Sélectionnez le(s) chantier(s) du Plan DD 2025 et/ou du Plan de développement d'AU 2016-2020 correspondant à la présente recommandation

La contribution de ce projet aux chantiers du Plan de développement durable sera définie lors de l'élaboration du Dossier d'affaires.

☐ *Voir suite de la rubrique Développement durable / Accessibilité universelle*

Préparé par : Conseiller corporatif - projets
Nom : Yves Jacques

Service : Trésorerie, Portefeuille de projets et invest.
Nom : Louis-Samuel Cloutier

Certification juridique
En tenant les faits mentionnés dans cette demande comme avérés, celle-ci est juridiquement conforme pour la Société

Josie Castronovo
Signé avec ConsignO Cloud (25/04/2022)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION** **SOMMAIRE EXÉCUTIF**

Objet : Adoption du règlement R-177-3 et abrogation du règlement R-177-2 : Projet PLB

Informations financières ☑ *S/O*

SEULEMENT pour les projets associés au PI

N^o de demande d'achat :

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3[1]
Centre			
Compte			
Ordre interne / OTP			
Réseau activité			
Règlement d'emprunt			
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat			

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Montant total 0 $

Ventilation des coûts ☑ *S/O*

Période estimée du contrat : de JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

–	2022	2023	2024 et suivantes[3]	Total
(A) Base[2]				0 $
(B) TPS	0 $	0 $	0 $	0 $
(C) TVQ	0 $	0 $	0 $	0 $
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0 $	0 $	0 $	0 $
(E) Ristourne TPS et TVQ	0 $	0 $	0 $	0 $
(F) Montant net (D – E)	0 $	0 $	0 $	0 $

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit au-delà, fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification ☐ *S/O*

Les dépenses admissibles de ce projet seront subventionnées à 100 % par les gouvernements fédéral et provincial.

☐ Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification*

Certification de fonds

Je certifie la disponibilité des fonds

Trésorier : *Linda Lebrun*
Signé avec ConsignO Cloud (25/04/2022)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : Adoption du règlement R-177-3 et abrogation du règlement R-177-2 : Projet PLB

Suite de la rubrique

☐ Recommandation ☑ Exposé du besoin / PSO-2025 ☐ Subvention
☐ Démarche et conclusion ☐ Développement durable / Accessibilité universelle

Autorisation d'emprunt pour le projet Prolongement de la ligne bleue

Afin de permettre à la STM de poursuivre la réalisation du projet, un nouveau règlement d'emprunt intérimaire est requis en vue de financer et soutenir les engagements nécessaires révisés pour absorber des investissements plus élevés liés à l'acquisition des terrains, des contrats de services professionnels (ingénierie, architecture) ainsi que ceux liés à la construction du tunnel piétonnier Pie-IX.

Cette démarche est requise afin de libérer suffisamment de fonds jusqu'à l'obtention de l'autorisation du dossier d'affaires, et ce, sans la condition d'approbation par le Conseil des ministres, qui était présente dans le R-177-2, d'où la nécessité d'abroger ce dernier.

D'autres modifications du règlement d'emprunt sont prévues afin de financer les sommes totales nécessaires à l'exécution des autres phases du projet.

Suite de la rubrique

☐ Recommandation ☐ Exposé du besoin / PSO 2025 ☐ Subvention
☑ Démarche et conclusion ☐ Développement durable / Accessibilité universelle

La combinaison du report de l'approbation du DA et de l'augmentation significative des estimations, surtout en regard aux terrains, fait en sorte que le RE R-177-1 (actuel en vigueur au montant de 829,3 M$) ne permet pas de financer l'ensemble des engagements et flux monétaires requis.

Le 12 avril 2022, le MTQ a donné son accord pour une somme additionnelle de 350,8 M$, confirmé par une lettre signée par le sous-ministre adjoint et transmise à la STM.

Sur cette base, l'ajout d'une somme additionnelle de 350,8 M$ au règlement d'emprunt est requis afin de combler les besoins actuels de financement.

Volet financier :

Afin de poursuivre ce projet, un règlement d'emprunt d'un montant total de 1 180 082 140 $ incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers (intérêts court terme et frais d'émission) est requis :

Dépenses capitalisables	1 166 665 234 $
Frais financiers (CT)	13 416 906 $
Total RE	**1 180 082 140 $**

Extrait du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'administration

de la Société de transport de Montréal

tenue le 4 mai 2022

au siège social de la STM – 800, De La Gauchetière Ouest, Montréal

CA-2022-053 RÈGLEMENT R-177-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT R-177 AUTORISANT UN EMPRUNT DE TROIS CENT SOIXANTE-QUATRE MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE QUATRE-VINGT-DIX DOLLARS (364 895 090 $) POUR FINANCER LE PROJET « PROLONGEMENT DE LA LIGNE BLEUE », TEL QUE MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT R-177-1 AYANT MODIFIÉ LES OBJETS ET LE LIBELLÉ DU RÈGLEMENT R-177 ET AUGMENTÉ LE MONTANT DE L'EMPRUNT À HUIT CENT VINGT-NEUF MILLIONS TROIS CENT DEUX MILLE QUATRE CENT ONZE DOLLARS (829 302 411 $), AFIN DE MODIFIER LES OBJETS ET LE LIBELLÉ DU RÈGLEMENT AINSI QUE D'AUGMENTER LE MONTANT DE L'EMPRUNT À UN MILLIARD CENT QUATRE-VINGT MILLIONS QUATRE-VINGT-DEUX MILLE CENT QUARANTE DOLLARS (1 180 082 140 $) ET MODIFICATION DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2022-2031.

ATTENDU que le 14 décembre 2017, la Société de transport de Montréal (ci-après la « **Société** ») adoptait le « RÈGLEMENT R-177 AUTORISANT UN EMPRUNT DE TROIS CENT SOIXANTE-QUATRE MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE QUATRE-VINGT-DIX DOLLARS (364 895 090 $) POUR FINANCER LE PROJET « PROLONGEMENT DE LA LIGNE BLEUE » (résolution CA-2017-375) (ci-après le « **Règlement R-177** »);

ATTENDU que le Règlement R-177 a été approuvé par la Ville de Montréal le 31 mai 2018 (CG18 0316), par la Communauté métropolitaine de Montréal le 21 juin 2018 (CC18-032) et par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire le 27 juillet 2018 (AM 292435);

ATTENDU que le 29 octobre 2019, la Société adoptait le « RÈGLEMENT R-177-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT R-177 AUTORISANT UN EMPRUNT DE TROIS CENT SOIXANTE-QUATRE MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE QUATRE-VINGT-DIX DOLLARS (364 895 090 $) POUR FINANCER LE PROJET « PROLONGEMENT DE LA LIGNE BLEUE », AFIN DE MODIFIER LES OBJETS ET LE LIBELLÉ DU RÈGLEMENT AINSI QUE D'AUGMENTER LE MONTANT DE L'EMPRUNT À HUIT CENT VINGT-NEUF MILLIONS TROIS CENT DEUX MILLE QUATRE CENT ONZE DOLLARS (829 302 411 $) » (résolution CA-2019-172) (ci-après le « **Règlement R-177-1** »);

ATTENDU que le Règlement R-177-1 a été approuvé par la Ville de Montréal le 21 novembre 2019 (CG19 0528), par la Communauté métropolitaine de Montréal le 12 décembre 2019 (CC19-053) et par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (ci-après le « **MAMH** ») le 5 février 2020 (AM 292435);

ATTENDU que le 2 juin 2021, la Société adoptait le « RÈGLEMENT R-177-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT R-177 AUTORISANT UN EMPRUNT DE TROIS CENT SOIXANTE-QUATRE MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE QUATRE-VINGT-DIX DOLLARS (364 895 090 $) POUR FINANCER LE PROJET « PROLONGEMENT DE LA LIGNE BLEUE », TEL QUE MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT R-177-1 AYANT MODIFIÉ LES OBJETS ET LE LIBELLÉ DU RÈGLEMENT R-177 ET AUGMENTÉ LE MONTANT DE L'EMPRUNT À HUIT CENT VINGT-NEUF MILLIONS TROIS CENT DEUX MILLE QUATRE CENT ONZE DOLLARS (829 302 411 $), AFIN DE MODIFIER LES OBJETS ET LE LIBELLÉ DU RÈGLEMENT AINSI QUE D'AUGMENTER LE MONTANT DE L'EMPRUNT À UN MILLIARD CINQ CENT CINQUANTE MILLIONS SEPT CENT MILLE DOLLARS (1 550 700 000 $) » (résolution CA-2021-067) (ci-après le « **Règlement R-177-2** »);

ATTENDU que le Règlement R-177-2 a été approuvé par la Ville de Montréal le 17 juin 2021 (CG21 0413) et par la Communauté métropolitaine de Montréal le 12 août 2021 (CC21-034);

ATTENDU qu'à ce jour, le MAMH n'a pas approuvé le Règlement R-177-2;

ATTENDU que l'entrée en vigueur du Règlement R-177-2 était conditionnelle à l'approbation du dossier d'affaires (ci-après le « **DA** ») du Projet de prolongement de la ligne bleue par le Conseil des ministres;

ATTENDU qu'à ce jour, cette condition ne s'est pas réalisée;

ATTENDU le Règlement R-177-2 n'est pas entré en vigueur en raison de l'absence de l'approbation du MAMH et de la non-réalisation de la condition y énoncée;

ATTENDU que le 12 avril 2022, le Conseil des ministres a autorisé la poursuite de la planification du Projet du prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal et de l'élaboration du DA;

ATTENDU qu'il est requis de financer l'ensemble des besoins actuels révisés du Projet de prolongement de la ligne bleue, lesquels besoins subissent une augmentation significative des estimations, notamment dans les coûts des contrats de services professionnels (ingénierie, architecture) ainsi que ceux liés à la construction du tunnel piétonnier Pie-IX et spécialement en regard des coûts liés à l'acquisition des terrains, et ce, afin de permettre la poursuite de la planification du Projet et de l'élaboration du DA;

ATTENDU que le projet « Prolongement de la ligne bleue » à la rubrique « Réseau du métro » au « Programme des immobilisations 2022-2031 » de la Société doit être modifié;

ATTENDU qu'il y a lieu de pourvoir au paiement de l'ensemble des coûts du projet à même le Règlement R-177, tel que modifié par le Règlement R-177-1 et par le présent Règlement R-177-3;

ATTENDU que, pour assurer le paiement des coûts et réaliser les fins prévues au Règlement R-177, tel que modifié par le Règlement R-177-1 et par le présent Règlement R-177-3, il est opportun d'augmenter le montant de l'emprunt de **TROIS CENT CINQUANTE MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE SEPT CENT VINGT-NEUF DOLLARS (350 779 729 $)**, portant le montant total de l'emprunt à **UN MILLIARD CENT QUATRE-VINGT MILLIONS QUATRE-VINGT-DEUX MILLE CENT QUARANTE DOLLARS (1 180 082 140 $)** incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers (intérêts court terme et frais d'émission), le tout tel que plus amplement décrit à l'Annexe 1.3 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, laquelle remplace l'Annexe 1.1 du Règlement R-177-1;

ATTENDU que les montants indiqués en regard de chacun des items de l'Annexe 1.3 étant des estimations, si un montant indiqué à l'Annexe 1.3 pour un projet s'avère moins élevé que prévu lors de sa réalisation, la différence pourra être utilisée pour le paiement d'un élément contenu dans ce projet ou dans un autre projet prévu au présent règlement dont la dépense est plus élevée, incluant les frais financiers;

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement R-091 sur le contrôle et le suivi budgétaires de la Société, tel que modifié par le règlement R-091-1, permet le remboursement dans le fonds général de la Société, d'une somme ne pouvant excéder dix pour cent (10 %) du montant du règlement d'emprunt pour les sommes engagées à même ce fonds pour les fins de ce règlement, avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir le remboursement, dans le fonds général de la Société, d'une somme additionnelle maximale de **TRENTE-CINQ MILLIONS SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DOUZE DOLLARS (35 077 972$)** provenant du ou des emprunts devant être effectués dans le cadre du Règlement R-177, tel que modifié par le Règlement R-177-1 et le présent Règlement R-177-3, relativement aux sommes ayant pu être engagées par la Société pour les fins du règlement avant son adoption;

ATTENDU qu'il y a donc lieu de modifier le Règlement R-177, tel que modifié par le Règlement R-177-1.

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification et finances

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Alan DeSousa
APPUYÉ par madame Catherine Morency

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

1° DE MODIFIER le livre Programme des immobilisations (PI) 2022-2031, dans la section autorisée pour le projet intitulé « Prolongement de la ligne bleue » à la rubrique « Réseau du métro » pour un montant total de 1 180 082 140 $, incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers (intérêts court terme);

2° D'ADOPTER, le règlement R-177-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT R-177 AUTORISANT UN EMPRUNT DE TROIS CENT SOIXANTE-QUATRE MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE QUATRE-VINGT-DIX DOLLARS (364 895 090 $) POUR FINANCER LE PROJET « PROLONGEMENT DE LA LIGNE BLEUE », TEL QUE MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT R-177-1 AYANT MODIFIÉ LES OBJETS ET LE LIBELLÉ DU RÈGLEMENT R-177 ET AUGMENTÉ LE MONTANT DE L'EMPRUNT À HUIT CENT VINGT-NEUF MILLIONS TROIS CENT DEUX MILLE QUATRE CENT ONZE DOLLARS (829 302 411 $), AFIN DE MODIFIER LES OBJETS ET LE LIBELLÉ DU RÈGLEMENT AINSI QUE D'AUGMENTER LE MONTANT DE L'EMPRUNT À UN MILLIARD CENT QUATRE-VINGT MILLIONS QUATRE-VINGT-DEUX MILLE CENT QUARANTE DOLLARS (1 180 082 140 $), le tout selon le libellé du projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante, dont un original signé par le président et le Secrétaire corporatif de la Société est conservé dans le registre des règlements;

3° DE REMPLACER le libellé du Règlement R-177, tel que modifié par le Règlement 177-1 et par le Règlement R-177-3 par ce qui suit : « RÈGLEMENT R-177, TEL QUE MODIFIÉ PAR LES RÈGLEMENTS R-177-1 ET R-177-3, AUTORISANT UN EMPRUNT D'UN MILLIARD CENT QUATRE-VINGT MILLIONS QUATRE-VINGT-DEUX MILLE CENT QUARANTE DOLLARS (1 180 082 140 $) POUR FINANCER LE PROJET « PROLONGEMENT DE LA LIGNE BLEUE »;

4° DE CONSENTIR à ce que la durée de chacun des emprunts puisse être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la vie utile du bien à financer, ou toute subvention pouvant être obtenue permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais pourvu que la durée maximale des emprunts, incluant leur refinancement, ne dépasse pas la durée maximale prévue l'article 2 du règlement R-177, tel que modifié par le Règlement R-177-1 et par le présent Règlement R-177-3;

5° D'AUTORISER la Société à renflouer son fonds général d'une somme additionnelle maximale de **TRENTE-CINQ MILLIONS SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DOUZE DOLLARS (35 077 972$)** provenant du ou des emprunts à effectuer en vertu du règlement R-177, tel que modifié par le Règlement R-177-1 et par le présent Règlement R-177-3, pour les sommes engagées aux fins du règlement avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

6° D'ABROGER le règlement R-177-2 qui était prévu au montant de 1 550 700 000 $, advenant son entrée en vigueur en raison de la réalisation de la condition y énoncée ou de son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Sylvain Joly
Signé avec ConsignO Cloud (05/05/2022)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

RÈGLEMENT R-177-3

MODIFIANT LE RÈGLEMENT R-177 AUTORISANT UN EMPRUNT DE TROIS CENT SOIXANTE-QUATRE MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE QUATRE-VINGT-DIX DOLLARS (364 895 090 $) POUR FINANCER LE PROJET « PROLONGEMENT DE LA LIGNE BLEUE », TEL QUE MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT R-177-1 AYANT MODIFIÉ LES OBJETS ET LE LIBELLÉ DU RÈGLEMENT R-177 ET AUGMENTÉ LE MONTANT DE L'EMPRUNT À HUIT CENT VINGT-NEUF MILLIONS TROIS CENT DEUX MILLE QUATRE CENT ONZE DOLLARS (829 302 411 $), AFIN DE MODIFIER LES OBJETS ET LE LIBELLÉ DU RÈGLEMENT AINSI QUE D'AUGMENTER LE MONTANT DE L'EMPRUNT À UN MILLIARD CENT QUATRE-VINGT MILLIONS QUATRE-VINGT-DEUX MILLE CENT QUARANTE DOLLARS (1 180 082 140 $)

ATTENDU que le 14 décembre 2017, la Société de transport de Montréal (ci-après la « **Société** ») adoptait le « RÈGLEMENT R-177 AUTORISANT UN EMPRUNT DE TROIS CENT SOIXANTE-QUATRE MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE QUATRE-VINGT-DIX DOLLARS (364 895 090 $) POUR FINANCER LE PROJET « PROLONGEMENT DE LA LIGNE BLEUE » (résolution CA-2017-375) (ci-après le « **Règlement R-177** »);

ATTENDU que le Règlement R-177 a été approuvé par la Ville de Montréal le 31 mai 2018 (CG18 0316), par la Communauté métropolitaine de Montréal le 21 juin 2018 (CC18-032) et par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire le 27 juillet 2018 (AM 292435);

ATTENDU que le 29 octobre 2019, la Société adoptait le « RÈGLEMENT R-177-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT R-177 AUTORISANT UN EMPRUNT DE TROIS CENT SOIXANTE-QUATRE MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE QUATRE-VINGT-DIX DOLLARS (364 895 090 $) POUR FINANCER LE PROJET « PROLONGEMENT DE LA LIGNE BLEUE », AFIN DE MODIFIER LES OBJETS ET LE LIBELLÉ DU RÈGLEMENT AINSI QUE D'AUGMENTER LE MONTANT DE L'EMPRUNT À HUIT CENT VINGT-NEUF MILLIONS TROIS CENT DEUX MILLE QUATRE CENT ONZE DOLLARS (829 302 411 $) » (résolution CA-2019-172) (ci-après le « **Règlement R-177-1** »);

ATTENDU que le Règlement R-177-1 a été approuvé par la Ville de Montréal le 21 novembre 2019 (CG19 0528), par la Communauté métropolitaine de Montréal le 12 décembre 2019 (CC19-053) et par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (ci-après le « **MAMH** ») le 5 février 2020 (AM 292435);

ATTENDU que le 2 juin 2021, la Société adoptait le « RÈGLEMENT R-177-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT R-177 AUTORISANT UN EMPRUNT DE TROIS CENT SOIXANTE-QUATRE MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE QUATRE-VINGT-DIX DOLLARS (364 895 090 $) POUR FINANCER LE PROJET « PROLONGEMENT DE LA LIGNE BLEUE », TEL QUE MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT R-177-1 AYANT MODIFIÉ LES OBJETS ET LE LIBELLÉ DU RÈGLEMENT R-177 ET AUGMENTÉ LE MONTANT DE L'EMPRUNT À HUIT CENT VINGT-NEUF MILLIONS TROIS CENT DEUX MILLE QUATRE CENT ONZE DOLLARS (829 302 411 $), AFIN DE MODIFIER LES OBJETS ET LE LIBELLÉ DU RÈGLEMENT AINSI QUE D'AUGMENTER LE MONTANT DE L'EMPRUNT À UN MILLIARD CINQ CENT CINQUANTE MILLIONS SEPT CENT MILLE DOLLARS (1 550 700 000 $) » (résolution CA-2021-067) (ci-après le « **Règlement R-177-2** »);

ATTENDU que le Règlement R-177-2 a été approuvé par la Ville de Montréal le 17 juin 2021 (CG21 0413) et par la Communauté métropolitaine de Montréal le 12 août 2021 (CC21-034);

ATTENDU qu'à ce jour, le MAMH n'a pas approuvé le Règlement R-177-2;

ATTENDU que l'entrée en vigueur du Règlement R-177-2 était conditionnelle à l'approbation du dossier d'affaires (ci-après le « **DA** ») du Projet de prolongement de la ligne bleue par le Conseil des ministres;

ATTENDU qu'à ce jour, cette condition ne s'est pas réalisée;

ATTENDU le Règlement R-177-2 n'est pas entré en vigueur en raison de l'absence de l'approbation du MAMH et de la non-réalisation de la condition y énoncée;

ATTENDU que le 12 avril 2022, le Conseil des ministres a autorisé la poursuite de la planification du Projet du prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal et de l'élaboration du DA;

ATTENDU qu'il est requis de financer l'ensemble des besoins actuels révisés du Projet de prolongement de la ligne bleue, lesquels besoins subissent une augmentation significative des estimations, notamment dans les coûts des contrats de services professionnels (ingénierie, architecture) ainsi que ceux liés à la construction du tunnel piétonnier Pie-IX et spécialement en regard des coûts liés à l'acquisition des terrains, et ce, afin de permettre la poursuite de la planification du Projet et de l'élaboration du DA;

ATTENDU que le projet « Prolongement de la ligne bleue » à la rubrique « Réseau du métro » au « Programme des immobilisations 2022-2031 » de la Société doit être modifié;

ATTENDU qu'il y a lieu de pourvoir au paiement de l'ensemble des coûts du projet à même le Règlement R-177, tel que modifié par le Règlement R-177-1 et par le présent Règlement R-177-3;

ATTENDU que, pour assurer le paiement des coûts et réaliser les fins prévues au Règlement R-177, tel que modifié par le Règlement R-177-1 et par le présent Règlement R-177-3, il est opportun d'augmenter le montant de l'emprunt de **TROIS CENT CINQUANTE MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE SEPT CENT VINGT-NEUF DOLLARS (350 779 729 $)**, portant le montant total de l'emprunt à **UN MILLIARD CENT QUATRE-VINGT MILLIONS QUATRE-VINGT-DEUX MILLE CENT QUARANTE DOLLARS (1 180 082 140 $)** incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers (intérêts court terme et frais d'émission), le tout tel que plus amplement décrit à l'Annexe 1.3 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, laquelle remplace l'Annexe 1.1 du Règlement R-177-1;

ATTENDU que les montants indiqués en regard de chacun des items de l'Annexe 1.3 étant des estimations, si un montant indiqué à l'Annexe 1.3 pour un projet s'avère moins élevé que prévu lors de sa réalisation, la différence pourra être utilisée pour le paiement d'un élément contenu dans ce projet ou dans un autre projet prévu au présent règlement dont la dépense est plus élevée, incluant les frais financiers;

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement R-091 sur le contrôle et le suivi budgétaires de la Société, tel que modifié par le règlement R-091-1, permet le remboursement dans le fonds général de la Société, d'une somme ne pouvant excéder dix pour cent (10 %) du montant du règlement d'emprunt pour les sommes engagées à même ce fonds pour les fins de ce règlement, avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir le remboursement, dans le fonds général de la Société, d'une somme additionnelle maximale de **TRENTE-CINQ MILLIONS SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DOUZE DOLLARS (35 077 972$)** provenant du ou des emprunts devant être effectués dans le cadre du Règlement R-177, tel que modifié par le Règlement R-177-1 et le présent Règlement R-177-3, relativement aux sommes ayant pu être engagées par la Société pour les fins du règlement avant son adoption;

ATTENDU qu'il y a donc lieu de modifier le Règlement R-177, tel que modifié par le Règlement R-177-1.

PAR CONSÉQUENT, IL EST DÉCRÉTÉ COMME RÈGLEMENT R-177-3 DE LA SOCIÉTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Le préambule du fait partie intégrante du Règlement R-177, tel que modifié par le Règlement R-177-1 et le Règlement R-177-3.

ARTICLE 2 Le libellé du Règlement R-177, tel que modifié par le Règlement R-177-1 et le Règlement R-177-3 est remplacé par ce qui suit :

« RÈGLEMENT R-177, TEL QUE MODIFIÉ PAR LES RÈGLEMENTS R-177-1 ET R-177-3, AUTORISANT UN EMPRUNT D'UN MILLIARD CENT QUATRE-VINGT MILLIONS QUATRE-VINGT-DEUX MILLE CENT QUARANTE DOLLARS (1 180 082 140 $) POUR FINANCER LE PROJET « PROLONGEMENT DE LA LIGNE BLEUE » »

ARTICLE 3 L'article 2 du Règlement R-177, tel que modifié par le Règlement R-177-1, est modifié en le remplaçant par ce qui suit :

« La Société est autorisée à emprunter, pour un terme d'une durée maximale de **TRENTE (30) ANS**, un montant en principal n'excédant pas **UN MILLIARD CENT QUATRE-VINGT MILLIONS QUATRE-VINGT-DEUX MILLE CENT QUARANTE DOLLARS (1 180 082 140 $)**, dont le produit doit servir exclusivement aux fins mentionnées au présent règlement et à l'Annexe 1.3 du règlement R-177-3; »

ARTICLE 4 L'Annexe 1.1 jointe au Règlement R-177-1 est remplacée par l'Annexe 1.3 jointe au présent Règlement R-177-3 pour en faire partie intégrante;

ARTICLE 5 L'article 3 du Règlement R-177, tel que modifié par le Règlement R-177-1, est modifié en le remplaçant par ce qui suit :

« La durée de chacun des emprunts pourra être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la durée de vie utile du bien à financer ou de toute subvention pouvant être obtenue permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais pourvu que la durée maximale des emprunts, incluant leur refinancement, ne dépasse pas la durée maximale prévue à l'article 2 du Règlement R-177, tel que modifié par le Règlement R-177-1 et par le présent Règlement R-177-3; »

ARTICLE 6 L'article 4 du Règlement R-177, tel que modifié par le Règlement R-177-1, est modifié en insérant le troisième alinéa suivant :

« La Société est autorisée à renflouer son fonds général d'une somme additionnelle maximale de **TRENTE-CINQ MILLIONS SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DOUZE DOLLARS (35 077 972$)** provenant du ou des emprunts à effectuer en vertu du Règlement R-177, tel que modifié par le Règlement R-177-1 et par le présent Règlement R-177-3, pour les sommes engagées pour les fins du règlement R-177-3 avant son adoption; »

ARTICLE 7 Nonobstant toute autre disposition, pour les fins de l'application du Règlement R-177, tel que modifié, le montant d'emprunt autorisé est celui édicté à l'article 3 du Règlement R-177-3 et ses modifications subséquentes.

Advenant l'entrée en vigueur du Règlement R-177-2 en raison de la réalisation de la condition y énoncée ou de l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le Règlement R-177-2 est abrogé sans autre formalité ni délai.

ARTICLE 8 Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

SIGNÉ À MONTRÉAL, CE 5 MAI 2022

Éric Alan Caldwell
Signé avec ConsignO Cloud (05/05/2022)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

ÉRIC ALLAN CALDWELL
Président du conseil d'administration

Sylvain Joly
Signé avec ConsignO Cloud (05/05/2022)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

SYLVAIN JOLY
Secrétaire corporatif

Page suivante : Annexe 1.3

ANNEXE 1.3

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

MODIFIANT LE RÈGLEMENT R-177 AUTORISANT UN EMPRUNT DE TROIS CENT SOIXANTE-QUATRE MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE QUATRE-VINGT-DIX DOLLARS (364 895 090 $) POUR FINANCER LE PROJET « PROLONGEMENT DE LA LIGNE BLEUE », TEL QUE MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT R-177-1 AYANT MODIFIÉ LES OBJETS ET LE LIBELLÉ DU RÈGLEMENT R-177 ET AUGMENTÉ LE MONTANT DE L'EMPRUNT À HUIT CENT VINGT-NEUF MILLIONS TROIS CENT DEUX MILLE QUATRE CENT ONZE DOLLARS (829 302 411 $), AFIN DE MODIFIER LES OBJETS ET LE LIBELLÉ DU RÈGLEMENT AINSI QUE D'AUGMENTER LE MONTANT DE L'EMPRUNT À UN MILLIARD CENT QUATRE-VINGT MILLIONS QUATRE-VINGT-DEUX MILLE CENT QUARANTE DOLLARS (1 180 082 140 $)

VENTILATION DES COÛTS

		Montant estimé R-177-3*
A)	**Prolongement de la ligne Bleue**	
	1) Transactions immobilières	696 240 842 $
	2) Honoraires professionnels	231 620 547 $
	3) Construction	78 986 190 $
	4) Autres frais	33 604 742 $
	Sous-total avant taxes, contingences / réserve et frais financiers :	**1 040 452 320 $**
	Taxes nettes de ristournes	35 297 836 $
	Contingences et réserves	90 915 078 $
	Sous-total avant frais financiers :	**1 166 665 234 $**
	Frais financiers (intérêts court terme et frais d'émission)	13 416 906 $
	GRAND TOTAL :	**1 180 082 140 $**

* Les montants indiqués en regard de chacun des projets étant des estimations, si un montant de cette annexe pour un de ses projets s'avère moins élevé que prévu lors de sa réalisation, la différence pourra être utilisée pour le paiement d'un élément contenu dans un autre projet prévu au présent règlement, dont la dépense est plus élevée.

Prolongement
ligne bleue

Révision de la valeur du règlement d'emprunt R-177

Par : Bureau de projets Prolongements et grands projets Métro

Présenté au : Comité Gestion de portefeuille de projets

Avril 2022

Mise en contexte et enjeu budgétaire

Mise en contexte et enjeu budgétaire

- Un budget intérimaire de 942,2 M$ (829,3 M$ excluant les intérêts sur le financement à long terme) a été autorisé par le Conseil des ministres en juin 2019; ce budget était associé à une date planifiée d'approbation du dossier d'affaires « DA » en septembre 2020 et du règlement d'emprunt « RE » final en avril 2021
- Ce montant notamment permettait de :
  - Acquérir tous les terrains, incluant les indemnités, les honoraires STM et les frais d'experts à l'intérieur d'une enveloppe identifiée par le MTQ d'une valeur totale de 490 M$ (exclus CANO)
  - Gérer les opérations et la croissance du Bureau de projets d'ici l'approbation du DA (septembre 2020)
  - Compléter le DA, avec un dépôt planifié en mai 2020
  - Engager les montants permettant la poursuite des études complémentaires et l'amorce des plans & devis du projet, d'ici l'approbation du DA; les engagements étaient limités jusqu'à décembre 2021
  - Réaliser les mandats d'ingénierie et les travaux préparatoires liés aux réseaux techniques urbains, « RTU »
  - Compléter l'ingénierie et réaliser les travaux de construction du tunnel piétonnier Pie-IX, pour une valeur totale de 67,5 M$
  - Financer la part des projets CANO (20%) et contrôle des trains « CT » (30%) intégrée au projet PLB, à la hauteur des budgets connus à l'époque

Mise en contexte et enjeu budgétaire

- L’approbation du DA ayant été reportée, les couts autorisés en 2019, sur lesquels s’appuyait la planification des flux monétaires du bureau de projets d’ici l’approbation du DA, ne tiennent plus. Une somme additionnelle de 350,8 M$ au règlement d'emprunt est requise afin de combler les besoins actuels de financement :
  - Augmentation des couts des acquisitions immobilières;
  - Augmentation des couts des honoraires professionnels;
  - Augmentation des couts couvrant la construction du tunnel piétonnier avec le Service rapide par bus Pie-IX
  - Addition des couts couvrant les travaux de réaménagement nécessaires au maintien des activités commerciales du Centre commercial Le Boulevard « CAB »;
  - Augmentation des couts pour les autres frais généraux

Projection des besoins financiers

Projection des besoins financiers

Rubriques	Engagements cumulatifs au 31 mars 2022	avr-22	mai-22	juin-22	juil-22	août-22	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22	Total
Transactions immoblières	461.2 M$						312.4 M$				773.6 M$
Maintien et exploitation du CAB	0.0 M$	4.3 M$									4.3 M$
Taxes foncières et maintien des sites	0.0 M$	1.2 M$									1.2 M$
Honoraires prof et autres frais	192.4 M$	11.0 M$	1.7 M$	19.8 M$	1.7 M$	1.7 M$	5.0 M$	1.7 M$	1.7 M$	30.8 M$	267.4 M$
Construction (oeuvres d'art)	0.0 M$						2.1 M$	6.3 M$			8.4 M$
Construction (RTU travaux préparatoires)	13.4 M$				8.3 M$					5.5 M$	27.2 M$
Construction (PLB)	0.0 M$	0.2 M$									0.2 M$
Contingences et Réserves	0.0 M$							0.1 M$		0.1 M$	0.2 M$
Frais financiers à court terme (hors Tunnel piétonnier)	1.6 M$			5.9 M$							7.5 M$
Tunnel piétonnier	69.0 M$	0.7 M$	0.7 M$	5.7 M$							76.2 M$
Contingences et Réserves (Tunnel piétonnier)	0.0 M$			13.8 M$							13.8 M$
Engagement mensuel		**17.4 M$**	**2.4 M$**	**45.3 M$**	**10.0 M$**	**1.7 M$**	**319.5 M$**	**8.1 M$**	**1.7 M$**	**36.4 M$**	**1 180.1 M$**
Cumulatif	**737.7 M$**	**755.1 M$**	**757.4 M$**	**802.8 M$**	**812.8 M$**	**814.4 M$**	**1 133.9 M$**	**1 142.0 M$**	**1 143.7 M$**	**1 180.1 M$**	

- Tous les montants incluent les taxes
- Ces projections sont basées sur :
  - ✓ L'approbation du DA par le Conseil des ministres en juin 2022
  - ✓ La révision de l'entente avec la direction générale de l'expertise immobilière « DGEI » pour les transactions immobilières en septembre 2022

Résultats de l’analyse des besoins financiers

Résultats de l’analyse des besoins financiers

- La STM ne sera plus en mesure de poursuivre les activités de son bureau de projets et d’engager des indemnités associées aux expropriations après aout 2022
  - Sur cette base, un besoin de financement additionnel, présentement estimé à **350,8M$** (1 180,1 - 829,3)**,** intérêts sur le financement à long terme exclus, est nécessaire
  - La valeur des besoins financiers additionnels sera communiquée avec le DA qui une fois approuvé par le Conseil des ministres, servira de base à la demande du RE final du projet
- Le MTQ a donné son accord pour cette somme de 350,8 M$, confirmé par une lettre signée par un sous-ministre adjoint et transmise à la STM le 12 avril 2022.

Prochaines étapes

- Dépôt du DA accéléré le 27 avril 2022.
- Approbation du DA accéléré par le Conseil des ministres, juin 2022.
- Dépôt des dossiers de qualification des soumissionnaires potentiels au contrat de construction du tunnel principal (« Tunnelier », contrat CI12), juin 2022.
- Dépôt du DA final, aout 2022.
- Parution de l'Appel d'Offres du contrat de construction du tunnel principal, aout 2022.
- Approbation du DA final par le Conseil des ministres, décembre 2022.
- Ouverture des soumissions du contrat de construction du tunnel principal, décembre 2022.
- Octroi du contrat de construction du tunnel principal, mars 2023.

Reclassement des réserves de la rubrique « Autres frais et réserves » vers la rubrique « Contingences et réserves ».

VENTILATION DES COÛTS

	Montant estimé R-177-1*	Montant estimé R-177-1* reclassé**	Montant estimé R-177-3*
A) Prolongement de la ligne Bleue			
1) Transactions immobilières	375 838 553 $	375 838 553 $	696 240 842 $
2) Honoraires professionnels	122 765 816 $	122 765 816 $	231 620 547 $
3) Construction	50 911 721 $	50 911 721 $	78 986 190 $
4) Autres frais et réserves	91 287 154 $	11 711 083 $	33 604 742 $
4.1) Autres frais	11 711 083 $	11 711 083 $	33 604 742 $
4.2) Réserves	79 576 071 $	0 $	0 $
Sous-total avant taxes, contingences / réserve et frais financiers :	**640 803 244 $**	**561 227 173 $**	**1 040 452 320 $**
Taxes nettes de ristournes	38 082 620 $	38 082 620 $	35 297 836 $
Contingences et réserves	126 490 120 $	206 066 191 $	90 915 078 $
Contingences	126 490 120 $	126 490 120 $	4 371 922 $
Réserves	0 $	79 576 071 $	86 543 156 $
Sous-total avant frais financiers :	**805 375 984 $**	**805 375 984 $**	**1 166 665 234 $**
Frais financiers (intérêts court terme et frais d'émission)	23 926 427 $	23 926 427 $	13 416 906 $
GRAND TOTAL :	**829 302 411 $**	**829 302 411 $**	**1 180 082 140 $**

* Les montants indiqués en regard de chacun des projets étant des estimations, si un montant de cette annexe pour un de ses projets s'avère moins élevé que prévu lors de sa réalisation, la différence pourra être utilisée pour le paiement d'un élément contenu dans un autre projet prévu au présent règlement, dont la dépense est plus élevée.

** Reclassement des réserves de la rubrique « Autres frais et réserves » vers la rubrique « Contingences et réserves ».

CE : 40.007

2022/05/11 09:00

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 60.001

2022/05/11
09:00

Dossier # : 1221615002

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Division du soutien aux commissions permanentes_aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport du greffier relatif à la formation des élu.es sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

Prendre acte du rapport du greffier relatif à la formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale suivie par tous les membres du conseil municipal et des conseils d'arrondissement à la suite de l'élection du 7 novembre 2021.

Signé par Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2022-05-05 12:45

Signataire : Charles-Mathieu BRUNELLE

_____

Directeur général adjoint par intérim
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1221615002**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Division du soutien aux commissions permanentes_aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport du greffier relatif à la formation des élu.es sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

CONTENU

CONTEXTE

L'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1) prévoit que tout membre d'un conseil municipal doit, dans les six mois du début de son premier mandat et de tout mandat subséquent, participer à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale. Cet article précise également que le membre d'un conseil doit, dans les 30 jours de sa participation à une telle formation, déclarer celle-ci au greffier qui en fait rapport conseil.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0431 - 23 avril 2018 : Dépôt du rapport du greffier relatif à la formation des élu.es en éthique et en déontologie municipale à la suite de l'élection du 5 novembre 2017
CM14 0662 - 18 août 2014 : Dépôt au conseil municipal du rapport du greffier relatif à la formation en éthique et en déontologie municipale à la suite de l'élection générale de 2013

DESCRIPTION

Ce dossier vise à déposer au conseil municipal le rapport du greffier relatif à la formation en éthique et en déontologie municipale suivie par chacun des 103 membres du conseil municipal et des conseils d'arrondissement après l'élection générale du 7 novembre 2021. (Rapport en pièce jointe).

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1)
À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Domenico ZAMBITO
Greffier adjoint et chef de division de la réglementation, de l’accès à l’information et des élections

Tél : 514-872-3125
Télécop. : 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-05-03

Domenico ZAMBITO
Greffier adjoint et chef de division de la réglementation, de l’accès à l’information et des élections

Tél : 514 872-3007
Télécop. : 514 872-5655

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Emmanuel TANI-MOORE
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2022-05-05

Titre de la formation	Personnes élues	Date de participation
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	A. MUNRO, Kaïla	2022-01-28
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	ALNEUS, Ericka	2022-02-07
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	AUGER, Benoit	2022-01-18
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	BARIL, Marie-Claude	2022-01-28
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	BEAUDRY, Robert	2022-01-18
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	BEAUREGARD, Céline-Audrey	2022-01-28
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	BEIS, Dimitrios (Jim)	2022-02-10
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	BÉLANGER, Richard	2022-02-07
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	BISSONNET, Michel	2022-02-10
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	BLACK, Christine	2022-02-17
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	BLANCHET, Nancy	2022-01-18
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	BLANCO, Josefina	2022-02-07
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	BOUKALA, Younes	2022-01-18
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	BOURGEOIS, Caroline	2022-01-18
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	BRAUN, Caroline	2022-02-10
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	CALDWELL, Éric Alan	2022-01-18
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	CHRISTENSEN, Lisa	2022-01-18
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	CLÉMENT-TALBOT, Catherine	2022-01-18
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	COHEN, Jacques	2022-02-24
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	COLIN, Daphney	2022-01-28
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	CORVIL, Josué	2022-01-18
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	CÔTÉ, Stéphane	2022-01-18
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	DE LAROCHELLIÈRE, Suzanne	2022-01-18
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	DEROS, Mary	2022-01-18
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	DESBOIS, Laurent	2022-01-18
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	DESCHAMPS, Richard	2022-01-18
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	DESOUSA, Alan	2022-01-18
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	DORAIS, Benoit	2022-01-18
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	DOWNEY, Sterling	2022-01-18

Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	DUBÉ, Marie Josée	2022-02-10
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	EL KORBI, Arij	2022-01-18
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	FLANNERY, Michèle	N.A. Absence justifiée
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	GAGNIER, Annie	2022-02-10
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	GENTILE, Angela	2022-02-10
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	GIANNOU, Effie	2022-01-18
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	GIGUÈRE, Marianne	2022-01-28
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	GOULET, Nathalie	2022-01-28
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	GRATTON, Benoit	2022-01-28
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	GRONDIN, Vicki	2022-01-18
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	HASSAN-COURNOL, Alia	2022-02-07
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	HÉNAULT, Andrée	2022-01-18
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	HÉNAULT-RATELLE, Julien	2022-01-18
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	JOURNEAU, Virginie	2022-01-28
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	KATAHWA, Gracia Kasoki	2022-01-28
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	LANGEVIN, Benoit	2022-02-10
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	LAVIGNE LALONDE, Laurence	2022-01-28
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	LEBLANC, Richard	2022-01-28
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	LEROUX, Louise	2022-01-18
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	LESSARD-BLAIS, Pierre	2022-01-18
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	LI, Tan Shan	2022-01-18
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	LIMOGES, François	2022-01-18
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	MACHADO, Enrique	2022-01-18
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	MARCEAU, Suzanne	2022-01-18
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	MARSOLAIS, Kristine	2022-01-18
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	MAUGER, Marie-Andrée	2022-02-24
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	MAUZEROLLE, Sophie	2022-01-18
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	MCQUEEN, Peter	2022-01-18
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	MIRANDA, Luis	2022-01-18
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	MOROZ, Sonny	2022-01-18

Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	MUSAU MUELE, Martine	2022-01-28
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	MYRAND, Danielle	2022-01-28
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	NAZARIAN, Vana	2022-01-28
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	NOËL, Michel	2022-01-18
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	NORMAND, Jérôme	2022-02-07
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	NORRIS, Alex	2022-01-18
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	OLLIVIER, Dominique	2022-01-18
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	OUELLET, Sylvain	2022-01-18
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	PALESTINI, Laura	2022-01-18
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	PARENT, Laurence	2022-01-18
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	PATREAU, Valérie	2022-02-07
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	PAUZÉ, Jocelyn	2022-01-18
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	PERRI, Dominic	2022-01-18
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	PIERRE-ANTOINE, Nathalie	2022-01-18
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	PLANTE, Valérie	2022-05-04
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	PLOURDE, Marie	2022-01-18
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	POIRIER, Jean Marc	2022-01-18
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	POLLAK, Mindy	2022-01-18
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	POPEANU, Magda	2022-02-07
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	POTVIN, Marie	2022-02-24
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	RABOUIN, Luc	2022-01-28
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	RAPANÀ, Giovanni	2022-01-28
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	ROMANO, Daniela	2022-02-17
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	ROSSI, Chantal	2022-01-28
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	ROULEAU, Micheline	2022-01-28
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	ROY, Julie	2022-02-07
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	SALEM, Aref	2022-01-18
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	SARI, Abdelhaq	2022-01-18
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	SASSEVILLE, Serge	2022-01-18
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	SAUVÉ, Craig	2022-01-18

Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	SIGOUIN, Anne-Marie	2022-01-28
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	SOURIAS, Despina	2022-01-18
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	STERLIN, Marie	2022-01-18
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	TARAKJIAN, Chahi (Sharkie)	2022-01-18
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	THERMIDOR, Philippe	2022-01-28
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	THUILLIER, Émilie	2022-01-18
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	TREMBLAY, Véronique	2022-01-18
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	TROILO, Josée	2022-01-18
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	VAILLANCOURT, Alain	2022-01-18
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	VALENZUELA, Stephanie	2022-01-18
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	VILAIN, Maeva	2022-01-28
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	VODANOVIC, Maja	2022-01-18
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	WILSON, Alain	2022-01-18
Éthique et déontologie en matière municipale: Introduction	ZUNIGA RAMOS, Alba	2022-01-18
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	A. MUNRO, Kaïla	2022-02-02
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	ALNEUS, Ericka	2022-03-07
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	AUGER, Benoit	2022-02-15
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	BARIL, Marie-Claude	2022-02-15
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	BEAUDRY, Robert	2022-02-15
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	BEAUREGARD, Céline-Audrey	2022-02-02
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	BEIS, Dimitrios (Jim)	2022-02-15
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	BÉLANGER, Richard	2022-02-15
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	BISSONNET, Michel	2022-03-28
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	BLACK, Christine	2022-02-15

Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	BLANCHET, Nancy	2022-02-02
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	BLANCO, Josefina	2022-03-07
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	BOUKALA, Younes	2022-02-02
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	BOURGEOIS, Caroline	2022-02-15
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	BRAUN, Caroline	2022-02-02
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	CALDWELL, Éric Alan	2022-03-07
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	CHRISTENSEN, Lisa	2022-02-02
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	CLÉMENT-TALBOT, Catherine	2022-02-02
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	COHEN, Jacques	2022-02-15
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	COLIN, Daphney	2022-03-07
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	CORVIL, Josué	2022-02-02
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	CÔTÉ, Stéphane	2022-03-07
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	DE LAROCHELLIÈRE, Suzanne	2022-02-02
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	DEROS, Mary	2022-02-02
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	DESBOIS, Laurent	2022-02-02
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	DESCHAMPS, Richard	2022-02-02
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	DESOUSA, Alan	2022-02-15
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	DORAIS, Benoit	2022-02-02

Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	DOWNEY, Sterling	2022-02-02
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	DUBÉ, Marie Josée	2022-02-02
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	EL KORBI, Arij	2022-02-02
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	FLANNERY, Michèle	N.A. Absence justifiée
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	GAGNIER, Annie	2022-02-15
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	GENTILE, Angela	2022-02-02
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	GIANNOU, Effie	2022-02-15
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	GIGUÈRE, Marianne	2022-02-15
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	GOULET, Nathalie	2022-02-02
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	GRATTON, Benoit	2022-03-07
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	GRONDIN, Vicki	2022-02-02
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	HASSAN-COURNOL, Alia	2022-02-02
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	HÉNAULT, Andrée	2022-02-02
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	HÉNAULT-RATELLE, Julien	2022-02-02
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	JOURNEAU, Virginie	2022-02-02
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	KATAHWA, Gracia Kasoki	2022-03-07
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	LANGEVIN, Benoit	2022-02-02
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	LAVIGNE LALONDE, Laurence	2022-02-02

Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	LEBLANC, Richard	2022-02-02
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	LEROUX, Louise	2022-02-02
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	LESSARD-BLAIS, Pierre	2022-02-02
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	LI, Tan Shan	2022-02-02
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	LIMOGES, François	2022-03-07
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	MACHADO, Enrique	2022-02-02
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	MARCEAU, Suzanne	2022-03-07
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	MARSOLAIS, Kristine	2022-02-02
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	MAUGER, Marie-Andrée	2022-03-07
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	MAUZEROLLE, Sophie	2022-03-07
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	MCQUEEN, Peter	2022-02-02
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	MIRANDA, Luis	2022-02-02
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	MOROZ, Sonny	2022-02-15
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	MUSAU MUELE, Martine	2022-02-02
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	MYRAND, Danielle	2022-03-07
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	NAZARIAN, Vana	2022-02-15
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	NOËL, Michel	2022-02-02
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	NORMAND, Jérôme	2022-02-02

Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	NORRIS, Alex	2022-02-15
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	OLLIVIER, Dominique	2022-03-07
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	OUELLET, Sylvain	2022-02-15
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	PALESTINI, Laura	2022-02-02
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	PARENT, Laurence	2022-02-15
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	PATREAU, Valérie	2022-02-02
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	PAUZÉ, Jocelyn	2022-02-02
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	PERRI, Dominic	2022-02-02
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	PIERRE-ANTOINE, Nathalie	2022-02-15
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	PLANTE, Valérie	2022-05-04
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	PLOURDE, Marie	2022-02-02
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	POIRIER, Jean Marc	2022-02-02
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	POLLAK, Mindy	2022-02-02
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	POPEANU, Magda	2022-03-07
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	POTVIN, Marie	2022-03-28
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	RABOUIN, Luc	2022-03-28
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	RAPANÀ, Giovanni	2022-02-02
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	ROMANO, Daniela	2022-03-07

Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	ROSSI, Chantal	2022-02-15
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	ROULEAU, Micheline	2022-02-02
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	ROY, Julie	2022-03-07
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	SALEM, Aref	2022-02-02
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	SARI, Abdelhaq	2022-02-02
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	SASSEVILLE, Serge	2022-02-02
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	SAUVÉ, Craig	2022-02-02
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	SIGOUIN, Anne-Marie	2022-02-15
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	SOURIAS, Despina	2022-02-15
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	STERLIN, Marie	2022-02-02
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	TARAKJIAN, Chahi (Sharkie)	2022-02-02
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	THERMIDOR, Philippe	2022-02-02
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	THUILLIER, Émilie	2022-02-15
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	TREMBLAY, Véronique	2022-02-02
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	TROILO, Josée	2022-02-02
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	VAILLANCOURT, Alain	2022-02-02
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	VALENZUELA, Stephanie	2022-02-02
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	VILAIN, Maeva	2022-02-02

Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	VODANOVIC, Maja	2022-02-15
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	WILSON, Alain	2022-02-02
Éthique et déontologie en matière municipale: Rôles et responsabilités de la personne élue	ZUNIGA RAMOS, Alba	2022-02-02